L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET CIE,
RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

Le titre d'*Investigateur* a été donné au journal pour bien indiquer le quadruple but que l'Institut Historique se propose :

1° L'Histoire générale et l'Histoire de France.
2° L'Histoire des langues et des littératures.
3° L'Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.
4° L'Histoire des beaux-arts.

TOME Ier.—IIe SÉRIE.

HUITIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1841


BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE.

Le plus ancien des arts, celui autour duquel sont venus plus tard se grouper tous les autres, celui dont on peut suivre la trace dans les temps les plus reculés, celui enfin dont les productions peignent le plus fidèlement à nos yeux les mœurs, les besoins, les usages, les religions des peuples qui, depuis le plus long temps, ont disparu dans l'obscurité des siècles, cet art, c'est l'architecture. Si je m'efforçais d'embrasser et de reproduire tous les détails de son histoire, la plus longue de toutes peut-être, mais peut-être aussi celle composée d'éléments les plus variés et les plus hétérogènes, si je tentais d'en subordonner toutes les parties à l'uniformité d'un plan rigoureux, si je cherchais à les plier, à les soumettre systématiquement à cette liaison qu'on doit attendre d'une histoire suivie, j'excéderais de beaucoup les bornes qui me sont imposées. Je dois donc me resserrer ici dans d'étroites limites, je dois esquisser largement les principaux traits de cette histoire si importante et si complexe, enfin en présenter seulement les phases les plus remarquables, les faces les plus brillantes.

Personne n'ignore qu'on nomme architecture l'art de bâtir, d'élever les constructions nécessaires aux besoins physiques, politiques ou religieux; mais on sait aussi que le mot *art* présente deux applications d'un ordre tout différent. Dans l'un des cas, il n'est que l'ensemble des procédés matériels employés pour produire un objet quelconque ; alors celui qui l'exerce n'est qu'un artisan. Dans la seconde acception, l'art est le résultat de l'influence de la science et du génie sur ces procédés matériels; et l'homme qui possède cette science et ce génie c'est l'artiste. Considérée sous ce double point de vue, l'architecture fut un métier avant d'être un art.

La nécessité de se garantir des intempéries des saisons, des agressions des animaux sauvages força les premiers hommes à se créer des refuges; plus tard, lorsque, réunis en société, ils eurent une notion distincte de la propriété, un nouveau besoin se fit sentir, celui de renfermer, de protéger ce que chacun possédait.

Trois occupations principales partageaient l'existence de nos premiers pères : la chasse, la culture, et le soin des troupeaux. Les premières habitations durent être appropriées aux besoins de ces trois conditions. La vie nomade des pasteurs et des chasseurs exigeait des habitations portatives, qui pussent les suivre dans toutes leurs excursions; ils eurent la tente. Les laboureurs, au contraire enchainés aux terrains qu'ils cultivaient, devaient avoir une demeure stable, assez vaste pour renfermer leurs récoltes, les animaux et les instruments qu'ils employaient à leurs travaux; c'est donc chez eux que l'on trouve les premières traces de l'architecture.

Selon les contrées deux genres d'habitations s'offraient aux premiers essais de l'homme. Dans certains pays, les rochers présentaient des excavations, des grottes qui furent sa première retraite; dans certains autres, les grottes manquant, on dut chercher les moyens d'y suppléer. Parmi les matériaux que présentait la nature, la pierre était trop dure, et demandait déjà un certain art pour la mettre en œuvre; la terre offrait trop peu de consistance; l'exploitation du bois était bien plus facile : on en construisit des cabanes.

On voit que, dès ces moments d'enfance, l'art de bâtir commençait déjà à s'approprier aux contrées, aux climats, aux conditions des hommes. La tente, la grotte et la cabane furent donc les types primitifs des constructions si diverses qui distinguèrent, dans la suite des temps, l'architecture des différents peuples.

Jusqu'ici nous ne voyons que des habitations sans formes arrêtées, remplissant un but purement matériel; il n'y a encore que de la bâtisse. L'architecture ne devait naître que du moment où les hommes croiraient devoir consacrer à leurs divinités des demeures plus splendides que celles qui les couvraient eux-mêmes, premiers temples qui ne furent, il est vrai, que des grottes plus grandes, des cabanes plus spacieuses. Ce ne fut que plus tard encore que, née d'un commencement de civilisation, l'architecture devint un des plus puissants mobiles de cette civilisation même, par la sûreté qu'elle offrit aux personnes et aux propriétés, par les relations d'amitié ou de commerce qu'elle établit entre les divers peuples au moyen des ponts, des routes et des ports.

Les arts croissent longtemps en silence, et, lorsqu'ils se sont perfectionnés au point d'attirer l'attention, ils sont déjà trop loin de leur origine pour qu'on puisse la déterminer d'une manière positive; c'est ce qui arrive principalement pour l'architecture.

Parmi les plus anciens peuples connus, chez lesquelles elle avait acquis un certain développement, une certaine importance, se présentent les Babyloniens, avec leur temple de Bélus et les jardins suspendus de Sémiramis; les Assyriens,

maîtres de l'opulente Ninive ; les Hébreux, qui avaient réuni dans le temple de Salomon tout ce que l'art avait alors de puissance et de richesse ; mais nous n'avons sur toutes ces merveilles que les détails donnés par les historiens ; et des somptueux édifices des Phéniciens, nous ignorons même le nom.

L'architecture chinoise remonte à une haute antiquité ; mais l'habitude des constructions de bois, si légères et si peu durables, ne pouvait permettre à aucun ancien édifice de parvenir jusqu'à nous. Cette architecture est la seule qui ait conservé le type primitif de la tente.

Nous ne pouvons juger l'architecture de la Perse que sur un seul édifice dont la date même est un problème non encore résolu. Les restes de Persépolis, connus sous le nom de *Tchel-Minar*, les quarante colonnes, sont loin de suffire pour nous donner une idée positive de l'art des anciens Perses.

Aucune inscription, aucune progression de l'art ne peuvent nous faire connaître l'histoire de l'architecture indienne; et d'ailleurs cette architecture n'ayant aucun rapport, aucune liaison avec celle des autres pays, est sans intérêt sous le point de vue historique.

Ce n'est donc que dans les monuments de l'antique Égypte que nous pouvons puiser les premiers éléments de l'histoire de l'architecture. Le manque de bois força les Égyptiens à chercher un refuge dans les grottes ; et lorsque la nature ne leur en présenta pas de toutes faites, ou ne leur en offrit que de trop petites, ils durent en creuser de nouvelles, ou agrandir celles déjà existantes. Ce travail les habitua nécessairement à la taille de la pierre, si abondante dans leur pays ; aussi, bientôt, lorsque les grottes leur parurent insuffisantes au culte de leurs divinités, ils commencèrent à élever des constructions en avant de ces demeures souterraines. Tels sont en effet les plus anciens monuments de l'Égypte. Dans un pays sans pluie, le besoin de toits inclinés ne se faisant point sentir, lorsque plus tard les Égyptiens abandonnèrent les souterrains pour les constructions isolées, ils ne cherchèrent point à inventer d'autres toits que ceux dont les grottes naturelles leur avaient indiqué la forme. Il en résulte que l'absence de voûtes ou de toits est un des caractères distinctifs de l'architecture égyptienne, comme nous verrons que le fronton est celui de l'architecture grecque.

La construction des plafonds égyptiens, composés de pierres d'une grande largeur, posées à plat, explique la multiplicité des colonnes que l'on dut rapprocher, faute de trouver des blocs d'une assez grande superficie. Les colonnes égyptiennes étaient ou rondes, ou polygonales, à quatre ou six côtés. Quant aux chapitaux, ils sont variés à l'infini ; mais ils peuvent tous être rapportés aux trois principales formes, quadrangulaire, évasée et bombée. La forme évasée est évidemment le type primitif du chapiteau corinthien.

De la nature plate des grottes dérive la simplicité de l'architecture égyptienne, comme des charpentes multipliées de la cabane est née la richesse de l'architecture grecque. Plusieurs causes contribuèrent à perpétuer cette simplicité primitive. Quel progrès pouvait-on attendre d'une société dont la principale con-

stitution, forçant chacun à exercer l'état de son père, étouffait ainsi l'émulation si nécessaire aux arts, en ne laissant à personne l'espoir de sortir de la sphère où le hasard l'avait placé? En outre, tout ce qui touchait à la religion étant regardé comme inaltérable, toute innovation eût été sacrilége; et comme la religion fut toujours le premier mobile du développement des arts, on doit comprendre quelle dut être la fatale influence d'une religion stationnaire comme celle de l'Égypte. L'imagination des architectes, ne pouvant trouver à s'épancher dans les ornements des édifices, chercha à leur donner un autre genre de beauté. Ils songèrent plutôt à étonner qu'à plaire; et n'ayant idée d'aucune autre grandeur que de la grandeur matérielle, le grandiose ne fut pour eux que dans le colossal. La forme de leurs constructions étant extrêmement simple, ils n'eurent à procéder qu'à l'équarrissement des pierres, et leur plus grand mérite fut dans la précision et la justesse de la pose et des joints.

Ce qui étonne le plus dans cette architecture, c'est la difficulté qu'ont dû présenter le transport et l'élévation de masses aussi considérables; mais du temps, de la patience et beaucoup de bras à employer avec une grande économie, voilà ce qui explique toutes ces entreprises et les moyens de leur exécution.

La principale décoration des monuments égyptiens consista dans l'application de la sculpture et de la peinture à la reproduction des hiéroglyphes; cependant ils employèrent quelquefois les revêtements de marbre et de granit, et leurs temples furent souvent précédés de portes monumentales, de colosses, d'obélisques, et d'avenues de sphinx ou de béliers.

Les plus importants de leurs monuments sont certainement les pyramides; mais, fort imposantes par leur masse et leur antiquité, elles offrent peu d'intérêt sous le rapport architectural. La simplicité de l'architecture des Égyptiens, l'usage de la sculpture en creux, la dureté des matériaux, la sécheresse du climat, et surtout l'état d'abandon où restèrent ces monuments loin de toutes grandes villes, de tout gouvernement actif et puissant, rendent compte de leur étonnant état de conservation. Il n'a fallu rien moins que le voisinage d'une ville aussi peuplée que le Caire pour faire disparaître les dernières traces de Memphis.

Nous avons vu que la grotte fut le premier type de l'architecture égyptienne; le bois abondant en Grèce devait nécessairement, dans ce pays, être employé à la construction des premières habitations; aussi trouvons-nous, dans la cabane, le type original de l'architecture grecque, et, dans les plus beaux siècles de l'art, le rapprochement est encore frappant.

Cette identité est telle que l'on pourrait faire servir la description de la copie à celle de son original, c'est-à-dire, donner une idée exacte de la cabane grecque par l'analyse du temple grec.

Cependant, quoique l'architecture des Grecs porte effectivement plus que toute autre le caractère typique de la cabane, il n'en est pas moins certain que les temples les plus anciens de la Grèce offrent, dans l'emploi des colonnes en

pierre et en marbre, des proportions qui présentent une telle analogie avec celles des colonnes égyptiennes que, malgré la différence des origines des deux architectures, on serait parfois tenté de les confondre dans une origine commune. Une autre analogie encore plus frappante peut-être est l'emploi commun aux deux nations de la peinture dans la décoration de leurs monuments.

On n'a plus aucun doute aujourd'hui sur l'usage que firent les Grecs de l'architecture polychrôme. Primitivement leurs édifices, construits en bois, étaient revêtus de cire bleue pour les préserver de la pourriture; lorque l'emploi de la pierre succéda à celui du bois, on la revêtit de stuc colorié, Κονιασις, ce qu'on doit attribuer en partie à la continuation de l'ancien usage, en partie à l'exemple des Égyptiens. Les Romains eux-mêmes empruntèrent à la Grèce l'architecture polychrôme, et plusieurs antiquaires ont prétendu avoir découvert, jusque sur la colonne Trajane, des traces de couleurs et de dorures.

Le génie des Grecs devait bientôt développer ces premiers germes de l'architecture. La victoire de Marathon avait procuré la paix à toute la Grèce, et il fallut rétablir les monuments renversés ou brûlés par les Perses. Sous l'administration de Cimon et de Thémistocle, on vit s'élever la muraille du Pyrée, le théâtre de Bacchus, le temple de Thésée. Sous Périclès, l'ami de Phidias, on vit briller les grands noms d'Ictynus et d'Hippodamus; le Parthénon, les Propylées, l'Erecthéum, le temple de Minerve Aptère firent d'Athènes la métropole des arts, tandis que, dans le reste de la Grèce, prenaient naissance le temple de Jupiter à Olympie, ceux de Diane à Éphèse, de Minerve à Elis, et tant d'autres. C'est dans cette période et dans celle d'Alexandre qu'on vit les trois ordres constitutifs de l'architecture arriver, en Grèce, à leur plus haut degré de perfection. A l'ordre dorique, sans base, le plus simple et le plus ancien des ordres grecs, tel qu'on le voit dans les temples de Pestum, d'Agrigente, ou de Métaponte, vinrent se joindre les ordres ionique et corinthien, et de la richesse de ces ordres dut naître la richesse du reste des édifices. L'application d'ornements sans origine rationnelle, sans autre but que d'orner, fit peu à peu perdre de vue le principal objet de l'architecture. Le goût d'une magnificence parasite altéra insensiblement le caractère des formes qui avaient constitué la véritable beauté. Telle fut l'origine première de cette décadence qui commença, en Grèce, à l'époque de la mort d'Alexandre, 323 ans avant Jésus-Christ.

Les Romains, tant qu'ils n'avaient eu aucun contact avec les Grecs, étaient loin d'être arrivés au degré de perfection de leur architecture. Déjà cependant, aidés des Etrusques, qui sans aucun doute avaient dû avoir avec la Grèce quelques communications à des époques peut-être très reculées, ils avaient élevé quelques constructions plus remarquables par leur caractère de solidité que par leur élégance. Une véritable révolution s'opéra dans l'art après la seconde guerre punique, 200 ans environ avant notre ère, lorsque les Grecs furent appelés à Rome. Le règne d'Auguste fut la plus brillante période de l'architecture romaine; il suffira de citer Vitruve et le Panthéon. Entraîné un moment dans une fausse

route par la folle prodigalité de Néron, cet art sembla, sous les règnes de Nerva et de Trajan, tendre à un retour vers un goût plus pur et plus sévère; il brilla encore d'un assez vif éclat sous Adrien et les Antonins; mais c'étaient les derniers éclairs qu'il jettait en expirant. Avec le IIe siècle et le règne de Septime Sévère commença la décadence que consommèrent, dans l'espace de moins de 200 ans, la translation du siége impérial à Constantinople, le zèle outré du christianisme naissant, et les invasions des Barbares. Si je passe si rapidement sur cette époque si importante de l'histoire de l'architecture, c'est que, dans le congrès historique de 1859, j'ai déjà eu à traiter la question des causes de la décadence de l'art chez les Romains, et que je dois éviter de répéter aujourd'hui ce que je disais alors.

Après la chute de l'empire d'Occident, Théodoric éleva encore, en Italie, quelques monuments dont les restes existent à Ravennes, à Spolette, à Vérone, à Terracine. L'architecture romaine, plutôt grâce à l'esprit de routine et au manque d'invention qu'au respect et au goût du beau, conserva toujours sur les monuments barbares une certaine influence; et si les proportions, les détails des ordres ne s'y retrouvent point, du moins sont-ils souvent grossièrement imités. Sainte-Sophie, bâtie à Constantinople par Justinien, au VIe siècle, est encore un exemple de cette imitation de l'antique, car il est impossible de méconnaître ses nombreux rapports avec les anciens thermes.

La période de l'architecture, depuis le VIe jusqu'au XIe siècle, est désignée par beaucoup d'archéologues sous le nom de *romane*. Ce style n'étant autre chose que l'application des anciens errements aux besoins religieux de l'époque, cette dénomination, qui indique l'architecture romaine dégénérée, parait beaucoup plus rationnelle que celles de lombarde, saxonne, normande, gothique ancienne et plusieurs autres qui ont été employées, et qui impliquent une fausse idée. N'a-t-on pas donné le nom de *romane* à la langue latine dégénérée?

Pendant la période romane les pérystiles et les colonnes détachées furent souvent remplacés par des arcades et des colonnes en demi-relief appliquées sur les murs. Aux colonnes mêmes qui, soutenant l'intérieur de l'édifice, devaient nécessairement être isolées, furent substitués des piliers carrés, tels que ceux que l'on voit à l'église de Saint-Martin d'Angers, et dans la nef de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, bâtie par Charlemagne, vers la fin du VIIIe siècle. Plus tard, par une tendance contraire, on appliquera des demi-colonnes à ces mêmes piliers.

Déjà à cette époque reculée apparaissent les cryptes, qui ne sont encore que de petites cavités souterraines où l'on dépose les reliques des martyrs, et qu'on appelle *confessions*. Peu à peu nous verrons ces confessions s'étendre, devenir des chapelles, et enfin rivaliser de grandeur avec l'église même. Les fenêtres, comme les portes, étaient de petite dimension et d'une grande simplicité; elles étaient cintrées, et n'offraient point de colonnes à l'extérieur; presque toujours le cintre reposait sur de simples piédroits, quelquefois sur des pilastres; ra-

rement il était décoré de moulures; il était composé de pierres symétriques séparées parfois par des briques dont la couleur rouge formait une sorte de marqueterie. Il était assez d'usage d'encadrer cette archivolte dans un cercle de briques ou une rangée de pierres saillantes; quelquefois les cordons des archivoltes étaient doubles et concentriques. C'est à cette époque primitive qu'appartiennent la chapelle octogone de Saint-Clair au Puy, l'église de Vieille-Brioude, celles de Saint-Genez à Thiers, et de Lery en Normandie.

Pendant cette période de cinq siècles, l'art ne resta pas stationnaire, mais, autant qu'on peut le supposer d'après le peu de monuments que nous possédons, la décadence continua jusqu'au règne de Charlemagne, dont le génie releva un moment tous les arts, mais ne put les empêcher de tomber de nouveau sous ses successeurs. La croyance populaire que la fin du monde arriverait le premier jour de l'an 1000, ne contribua pas peu à éteindre toute émulation, toute idée de progrès.

Un immense mouvement s'opéra au commencement du XIe siècle. L'architecture romane allait être modifiée par le contact de l'architecture orientale, et de ce choc devait jaillir le style *byzantin*, qui se développa dans l'empire d'Orient, et qui inspira les auteurs de la cathédrale de Saint-Marc, élevée à Venise, au XIe siècle, et le plus bel édifice byzantin que nous connaissions.

Chose étonnante! dans ce même siècle, en 1063, s'élevait la cathédrale de Pise; et son architecte Buschetto savait, en employant les matériaux antiques, en former un tout qui ne manque ni de caractère, ni d'homogénéité, et qu'on peut regarder comme signalant le premier pas vers la renaissance.

Le style byzantin, dont le trait le plus saillant est l'emploi de l'arc surélevé, avait paru bien antérieurement au XIe siècle, sur quelques points de l'Europe occidentale. Dès le VIe siècle, des architectes grecs avaient élevé plusieurs édifices de ce genre dans l'exarchat de Ravenne. Plus tard, le style byzantin se manifesta dans les églises construites par Charlemagne sur les bords du Rhin, et notamment à Aix-la-Chapelle. Mais on ne peut voir dans ces rares exemples que des innovations partielles, et ce ne fut qu'au XIe siècle que l'association du style byzantin avec l'architecture romane devint générale, et qu'on l'appliqua presque partout à la forme des anciennes basiliques.

La principale innovation du style byzantin fut la substitution des voûtes aux plafonds plats des églises primitives. Les voutes de pierre étant d'un poids bien plus considérable que les plafonds de bois, les colonnes employées auparavant devinrent insuffisantes, et on dut les remplacer par des piliers d'une force convenable, auxquels, par un reste de souvenir, on adossa les colonnes, condamnées à n'être plus qu'un ornement sans utilité réelle. Dans quelques parties cependant les colonnes furent conservées, principalement autour du chœur. Ces colonnes n'offrent jamais de renflement, et ont un égal diamètre dans toute leur hauteur. Les chapitaux les plus simples présentent des faces plates sans aucun ornement; d'autres sont garnis de feuilles ou de cannelures en forme de cône

renversé; un très grand nombre affectent grossièrement la forme corinthienne, enfin plusieurs portent des têtes bizarres, des serpents enlacés, des chimères, et mille autres figures créées par l'imagination du sculpteur. Les chapitaux les plus riches sont toujours ceux des colonnes du chœur. Dans le courant de ce siècle, les bas-côtés commencèrent à se prolonger parallèlement au chœur, au-delà des transepts, et même quelquefois à tourner tout autour de l'abside, que l'on entoura de chapelles, qui, suivant la pittoresque expression de M. de Caumont, rayonnèrent autour du sanctuaire. Telles sont, en Auvergne, les églises de Saint-Nectaire, d'Issoire, d'Orcival et de Notre-Dame du Port à Clermont.

Au XIe siècle, comme dans les siècles précédents, les arcades bouchées furent fréquemment employées comme décoration. On trouve parfois ces arcades réunies trois par trois, celle du milieu ayant la forme d'un triangle ou d'un trèfle, comme dans certaines parties de la cathédrale d'Issoire, ou bien les arcades cintrées et en trèfle placées alternativement, comme dans la façade latérale de la cathédrale du Puy. On employa aussi souvent, comme ornement, la coupe symétrique des pierres, avec incrustation de ciment de couleur. Ces pierres affectent toutes sortes de formes, telles que l'hexagone, le losange, le cercle, les écailles, etc. Les corbeaux ou modillons placés ordinairement sous la corniche des édifices, et figurant, soit de simples consoles, soit des têtes d'hommes ou d'animaux chimériques, sont un des caractères les plus frappants de l'architecture du XIe siècle.

Au commencement de ce siècle, les fenêtres à plein cintre ont ordinairement une archivolte, soit simple, soit ornée de moulures du temps, et supportée par deux colonnes ou par des piédroits; surélevées plus tard, elles devinrent fort élégantes dans le courant de cette période. Dans les étages supérieurs, elles furent souvent réunies deux à deux, et parfois renfermées dans un cintre commun d'un plus grand diamètre. Les archivoltes des portes se multiplièrent, et se chargèrent d'ornements quelquefois d'une grande richesse et même de fort bon goût. Il fallut par suite proportionner le nombre des colonnes de support à celui des voussures, et donner une plus grande épaisseur aux tableaux des portes. Quelquefois les colonnes étaient remplacées par les ornements des archivoltes prolongés sur les piédroits.

La plupart des cryptes du XIe siècle sont placées sous le chœur; leur voûte est ordinairement soutenue par des colonnes disposées sur deux ou quatre rangs; telles sont celles de la cathédrale de Bayeux, de l'abbaye de Saint-Florent à Saumur, de Saint-Séverin à Bordeaux, de Notre-Dame d'Orcival et de Notre-Dame-du-Port à Clermont. Quelques cryptes plus modernes, comme celles de la cathédrale de Chartres, et de Saint-Eutrope de Saintes, sont d'une bien plus grande étendue; la crypte de Chartres règne sous tous les bas-côtés; celle de Saintes est presque une répétition de l'église supérieure.

Le style byzantin paraît avoir suivi des règles constantes, car tous les édifices où il règne sont élevés presque sur le même plan; la différence n'est guère que

dans la dimension, et son perfectionnement toujours croissant jusqu'à la fin du XIIe siècle, favorisé surtout par les rapports que les croisades établirent entre l'Orient et l'Occident, indique évidemment les progrès suivis d'une école. Cette école exista réellement parmi les membres du clergé; et cette architecture, si originale dans son ensemble comme dans ses détails, prépara les esprits à la conception, à l'exécution des admirables monuments qui devaient s'élever dans les siècles suivants.

Le XIIe siècle est une époque de transition remarquable dans l'histoire de l'art; car c'est lui qui vit s'accomplir la révolution qui détrôna le plein-cintre, et commença le règne de l'ogive.

Dans ce siècle les ornements prirent plus d'élégance, grâce au goût de la statuaire qui s'était conservé en Orient; les archivoltes et les voussures des portes commencèrent à se couvrir de personnages. Les tympans aussi reçurent des bas-reliefs; on peut en voir un bel exemple dans la façade de la singulière chapelle de Saint-Michel au Puy. Les chapiteaux présentèrent souvent des scènes complètes, composées d'un grand nombre de figures; tels sont ceux des chœurs de Saint-Nectaire et d'Issoire. Les fenêtres s'agrandirent, et leurs vastes dimensions amenèrent l'emploi des menaux, c'est-à-dire de ces montants en pierre qui partagent la baie.

Nous arrivons enfin à la naissance de cette précieuse architecture à laquelle on a donné le nom de gothique, auquel il serait bien difficile d'assigner une étymologie plausible, puisque le règne des Goths date du VIIe siècle ou environ, et que tous les édifices gothiques sont généralement et de beaucoup postérieurs au Xe. Le nom même n'est pas généralement adopté dans les divers pays. Ainsi Vasari emploie souvent, au lieu de gothique, la dénomination de *tudesque* ou *allemande*; à Naples et en Sicile, on appelle ce style *français* ou *normand.*

M. de Caumont, ce guide si excellent en pareille matière, a proposé, et, selon nous, avec toute raison, le nom de style ogival. Cette dénomination peint bien le principal caractère de cette architecture, qui paraît n'être que le résultat du contact de plusieurs styles différents.

A la même époque où, dans l'Europe occidentale, régnaient les architectures romane et byzantine, les Arabes, devenus puissants, étendaient leur empire depuis Constantinople jusqu'aux confins de l'Espagne; ils entreprirent, dans leurs conquêtes, de vastes constructions, qui durent, tout en conservant cependant leur caractère oriental, subir l'influence de l'architecture en usage dans les pays subjugués. Cette influence se fait surtout sentir dans les constructions *moresques* de l'Espagne et dans les constructions *arabes* ou *sarrazines* de la Sicile. La principale différence est l'usage constant que l'architecture moresque fit de l'arc à cintre outre-passé, tandis que l'architecture arabe employa toujours l'arc aigu.

La loi de Mahomet défendant toute représentation d'objets animés, les Arabes consacrèrent toute l'habileté de leur ciseau à ces ornements fantastiques qui ont pris d'eux le nom d'arabesques.

La vue des monuments arabes dut inspirer aux architectes européens le goût de cette richesse, et son application à l'architecture bysantine, au XIIe siècle, jointe à l'emploi de l'arc aigu ou ogive, des figures d'hommes ou d'animaux, ressource inconnue aux Arabes, produisit l'architecture dite gothique.

L'ogive, à son apparition, ne fut d'abord qu'à peine indiquée, mais peu à peu elle se revêtit des ornements de l'architecture romane. Dès le milieu du XIIe siècle on avait élevé des églises dans le style ogival; mais ces monuments conservaient une partie du caractère ancien. Ce ne fut que vers 1250 que ce style eut acquis son élégance, sa légèreté, ses proportions; alors seulement il exista seul et par lui-même.

A cette époque le chœur s'allongea; la chapelle placée dans l'abside commença à prendre un plus grand développement, et fut consacrée à la Vierge. Au reste, cet usage ne fut complètement adopté que dans le XIVe siècle, où s'introduisit aussi celui des chapelles des nefs latérales, qui ne se retrouvent dans les églises du XIIIe qu'ajoutées après coup.

Une des principales et des plus remarquables innovations fut l'introduction de ces arcs-boutants qui s'appuient d'un côté sur les contreforts des basses-nefs, et de l'autre vont soutenir les murs du grand comble. Dès-lors, pour accompagner ces supports projetés en l'air avec tant de légèreté, on couronna les contreforts d'élégants clochetons, et on les orna de niches qui reçurent des statues. Les contreforts, dans les édifices élevés, supportèrent jusqu'à trois rangs d'arcs-boutants superposés, qui servirent en même temps d'aqueducs pour l'écoulement des eaux, que des gargouilles rejetèrent loin des murailles.

Les ornements les plus usités au XIIIe siècle sont les *trèfles*, les *quatre-feuilles*, les *violettes*, les *fleurons*, les *rosaces*, les *guirlandes de feuillages*, les *pampres*, comme dans la charmante église de Marissel près de Beauvais, les *dais*, les *arcades pleines*, et les *dents de scie* qui, ayant commencé à se montrer dès la fin du XIe siècle, sont extrêmement communes au commencement du XIIIe. Ce fut dans cette même période que s'introduisit l'usage des balustrades qui surmontent les entablements de beaucoup d'édifices.

Les colonnes minces et allongées forment encore un des caractères les plus frappants de l'architecture ogivale; quelquefois on les isolait, et on les plaçait à des distances égales pour l'ornement des murs; le plus souvent elles étaient disposées par faisceaux, et tapissaient les pilastres. Les demi-colonnes adossées aux piliers dans l'architecture byzantine donnèrent peut-être l'idée première des faisceaux gothiques. En général, les colonnes, soit isolées, soit groupées, se détachent de manière que les trois quarts du cylindre restent visibles; quelquefois même elles sont entièrement détachées. Antérieurement au XIVe siècle, les fûts des colonnes sont souvent partagés dans leur hauteur par des cordons; plus tard, nous les voyons s'élancer d'un seul jet jusqu'aux voûtes, ou se composer d'une suite de colonnes immédiatement superposées, et ayant chacune leur base et leur chapiteau. Il est des églises où le premier ordre était formé par

de grosses colonnes qui, au-dessus de leurs chapiteaux, se résolvaient en faisceaux de colonnes groupées ; c'est ce qu'on voit à l'église de Louviers.

Les chapiteaux ne manquent pas d'élégance ; quelquefois ils affectent la forme corinthienne, mais le plus souvent ils offrent des feuilles galbées terminées par des espèces de volutes.

Dans l'architecture ogivale primitive, les fenêtres, généralement désignées sous le nom de *lancettes*, sont étroites, allongées et dénuées de tout ornement ; mais peu à peu elles se garnissent de voussures décorées de *tores* ou *boudins* venant s'appuyer sur des colonnettes. Dans les grands monuments ces fenêtres sont souvent réunies deux à deux, et encadrées dans une arcade commune.

Dans les édifices qui offrent trois étages superposés, entre les arcades inférieures et les fenêtres, règne dans tout le pourtour une petite galerie obscure qui concourt beaucoup à donner aux monuments gothiques leur aspect de légèreté ; telles sont la cathédrale de Paris, l'abbaye de Saint-Denis, etc.

Au XIe siècle les portes latérales des églises s'ouvraient dans les bas-côtés du chœur ou des nefs, comme on le voit à l'église d'Orcival ; mais, dès le XIIe siècle, on les plaça aux extrémités des transepts. Les portes sont ordinairement au nombre de trois aux façades des grandes églises. Les tympans sont d'une grande richesse et couverts de petites figures.

Les voûtes sont peut-être ce qu'offrent de plus étonnant les constructions des XIIe et XIIIe siècles ; elles n'ont quelquefois que six pouces d'épaisseur ; elles ne sont point composées de pierres de taille, mais bien de petites pierres mêlées à beaucoup de ciment ; et cependant elles ont résisté pendant des siècles aux efforts des hommes et des éléments. Les arceaux des voûtes en ogive, comme ceux des voûtes à plein cintre, sont quelquefois parallèles, mais le plus souvent ils sont croisés, et à leur point d'intersection sont placés des fleurons, qui plus tard, prenant une immense extension, deviennent ces délicieuses clefs de voûte pendantes, comme celle qu'on admire à Paris à Saint-Étienne du Mont.

Dès le XIe siècle on avait construit des tours d'une grande hauteur ; mais c'était aux XIIe et XIIIe qu'il était réservé de voir élever ces pyramides gigantesques, ces clochers aériens qui semblent monter au ciel avec les prières des fidèles. Les tours carrées étaient ordinairement placées aux deux côtés de la facade et surmontées d'une flèche en pierre flanquée de quatre clochetons. Rarement les deux flèches furent achevées, comme celles de l'Abbaye-aux-Hommes de Caen, et des cathédrales de Bordeaux et de Coutances. Souvent on n'en éleva qu'une seule, comme à Strasbourg, à Saint Denis, à Chartres ; plus souvent encore les travaux s'arrêtèrent aux plates-formes des tours, comme nous le voyons aux cathédrales de Paris, de Rouen, d'Orléans, de Tours, de Troyes, de Lyon, d'Amiens, etc. Quelquefois aussi ces flèches ont disparu, comme à l'abbaye de la Chaise-Dieu, sous les efforts réunis de la foudre, du t mps et des hommes. Nous avons des exemples d'une autre tour plus hardie, s'élevant au centre de la croisée, comme

à Rouen, à Autun, à Milan; celle de Beauvais, plus haute et plus étonnante encore, s'écroula cinq années seulement après sa construction.

C'est dans le cours des XIIIe, XIVe et XVe siècles que l'Espagne, la France, les Pays-Bas et l'Angleterre se couvrirent de ces admirables monuments, ces cathédrales mystérieuses et sublimes, ces édifices merveilleux, chefs-d'œuvre du génie inspiré par la foi religieuse.

L'architecture du XIVe siècle n'a pas de caractère bien tranché, et ne constitue pas, comme celles du XIIIe ou du XVe, une variété bien distincte du style ogival. Ce fut dans ce siècle que s'introduisit l'usage de couronner souvent les arcades ogives d'espèces de frontons décorés extérieurement de *crochets*. Les fenêtres, qui jusque-là n'avaient jamais été que réunies deux à deux, prirent une plus grande largeur, et plusieurs divisions devinrent nécessaires dans le sens de leur hauteur.

On a peu de monuments entiers du XIVe siècle, qui ne fit guère que continuer l'immense quantité d'édifices commencés dans les XIIe et XIIIe. C'est de cette époque que datent plusieurs parties des cathédrales d'Amiens, de Reims, de Bourges, et la nef de Tours.

Le style ogival du XVe siècle a reçu aussi le nom de *prismatique*. En effet, les formes prismatiques ou anguleuses dominent dans toutes les moulures et remplacent les formes arrondies des siècles précédents; elles se manifestent jusque dans les moindres détails. Les colonnes groupées sont pour la plupart d'une extrême finesse; quelquefois même de simples nervures prismatiques les remplacent.

Aux imitations des feuilles d'acanthe sont substituées, dans les ornements comme dans les chapiteaux, des feuilles de chardon ou de chou frisé. De tous les ornements en usage à cette époque, les *pinacles* simulés sont peut-être ceux qui ont été le plus employés, et qui se distinguent par le plus de grâce et de délicatesse. Quelques portes se trouvent placées dans une espèce d'encadrement carré; d'autres, en plus grand nombre, présentent de chaque côté des pilastres divisés en plusieurs panneaux et surmontés d'aiguilles ou de pinacles. La plupart des portes offrent, au-dessus de la principale arcade, une sorte de fronton pyramidal garni de crochets, et dont le sommet est surmonté d'un piédestal destiné à recevoir une statue. Ce fronton, se relevant subitement près du point de jonction, forme une pointe très aiguë. Ce mouvement, que l'on trouve souvent dans l'architecture moresque, se reproduit partout, et est un des caractères particuliers des arcades de cette époque. Telle est la façade entière de la cathédrale de Toul.

Les compartiments qui divisent la partie supérieure des fenêtres, et les grandes ouvertures circulaires appelées *roses*, présentent le plus ordinairement des figures bizarrement contournées et offrant quelque analogie avec le mouvement ondulé des flammes, ce qui a fait nommer par quelques-uns le style de cette

époque *gothique flamboyant*. Ces mêmes ornements se reproduisent dans les balustrades.

Enfin la dernière époque du style ogival, de 1480 à 1550, fut celle de sa plus grande richesse, et a reçu le nom de *gothique fleuri*. Les *festons*, les *entrelacs*, les *broderies*, les *arabesques*, les *dentelures* furent prodigués. C'est à cette période qu'appartiennent l'église de Saint Remy à Amiens, la cathédrale presque entière de Gand, celles d'Anvers, de Malines, de Mézières, l'église de Brou, le grand portail, la tour de Beurre, et plusieurs autres parties de la cathédrale de Rouen, enfin les transepts de Beauvais, parmi les ornements desquels domine la salamandre de Françai s Ier.

Cependant l'Italie, tout en élevant quelques édifices gothiques, tels que *Santa-Maria della Spina* de Pise, et le dôme de Milan, n'avait jamais entièrement adopté cette architecture. Les monuments de l'art antique que les artistes italiens avaient sous les yeux, les colonnes, les fragments qu'ils employaient sans cesse, et qui n'auraient pu s'appliquer au style gothique, furent un obstacle à sa naturalisation dans la patrie des arts. Cette persistance de l'Italie devait être la première cause de cette renaissance qui surgit comme par enchantement au commencement du XVe siècle. Brunelleschi parut, qui le premier sentit le besoin d'étudier sérieusement les beaux restes de l'architecture romaine. La règle et le compas à la main, il parcourut les ruines de l'ancienne Rome, mesura les colonnes, dessina les chapiteaux; et l'église Saint-Laurent de Florence, où reparut pour la première fois l'ordre corinthien avec sa régularité, l'étonnante coupole de *Santa Maria del Fiore*, lui méritèrent le titre de restaurateur de l'architecture.

De ce moment l'attention se reporta sur ce style si noble et si pur. Dans les premières années du XVIe siècle, Léon-Battista Alberti, profitant des recherches de Brunelleschi et des siennes propres, composa un traité d'achitecture, qui, plus clair, plus intelligible que celui de Vitruve, rendit d'immenses services. Bientôt son œuvre fut complétée par les écrits et surtout les admirables exemples des Serlio, des Palladio, des Michel-Ange, des Vignole, des Raphaël, et de tant d'autres illustres architectes, et l'œuvre de la renaissance fut consommée.

Malheureusement les monuments que ces grands artistes avaient consultés étaient déjà eux-mêmes dégénérés de la première pureté de l'architecture grecque, et les maitres du XVIe siècle érigèrent en principe ce qui, dans l'antiquité, n'était déjà qu'une innovation. Leurs égarements furent funestes à l'art, en devenant la source des extravagantes productions architecturales du Borromini et de ses imitateurs.

L'école du Bernin exerça aussi une fatale influence, car il en fut d'elle comme de toutes les écoles; les élèves n'eurent point les qualités du maître, et outrèrent tous ses défauts. Heureusement ces erreurs furent de courte durée.

Vignole, qui vint avec le Primatice à la cour de François Ier, eut avec Jean Goujon une grande influence sur la renaissance en France. Bientôt la célébrité

et le talent des architectes de notre pays devinrent tels, que le roi d'Espagne, Philippe II, se servit d'un architecte français, Louis de Foix, pour son vaste bâtiment de l'*Escurial*, et que Catherine de Médicis, quoique italienne, n'employa aux Tuileries que des Français, Philibert de Lorme et Jean Bullant, l'élève favori de Pierre Lescot. Marie de Médicis confia de même à un Français, Jacques de Brosses, la construction du palais du Luxembourg.

Le style de la renaissance était plus remarquable par son extrême élégance que par sa pureté, par sa richesse que par sa majesté. Sous Louis XIV, on prétendit revenir à la sévérité primitive. Mansart fut protégé et employé, l'Académie de France à Rome fut fondée, Perrault traduisit Vitruve, Versailles fut créé, et le Louvre continué. C'était beaucoup sans doute; mais malheureusement le goût vint souvent à manquer; et si l'on réussit à faire du grandiose, de l'imposant, on était encore bien loin du but qu'on s'était proposé. La période frivole de la régence et de Louis XV vint tout à coup arrêter l'élan, et l'architecture fut abandonnée à ces ornements bizarres, à ces caprices de boudoir qu'on est convenu d'appeler style *rococo* ou *Pompadour*.

Presque toujours un excès succède à un autre excès. La révolution arriva, et avec elle les souvenirs de la Grèce et de Rome. Dès-lors on ne vit plus que de pâles imitations des grands édifices des siècles de Périclès et d'Auguste. L'architecture de l'empire continua celle du directoire, et ce fut avec justice qu'on put s'écrier :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Alors une église, une bourse, un palais, une caserne, une halle, tout était taillé sur le même patron; tout était Panthéon ou Parthénon. Aux édifices les plus riches de la période ogivale venaient se plaquer des façades toscanes ou corinthiennes, des sacristies ioniques, des chapelles doriques ou composites.

Enfin une ère plus raisonnable semble avoir lui pour l'art. Il ne faut plus compter sur l'érection de grands monuments, mais au moins est arrivée l'époque des restaurations consciencieuses; on commence à sentir le besoin de se conformer au style des édifices qu'on augmente ou qu'on rétablit, et des travaux comme ceux de Saint-Denis, de Saint-Germain l'Auxerrois, de l'hôtel-de-ville, ou de Fontainebleau, pourront encore faire quelque honneur à une époque qui marquera peut-être aussi dans l'histoire de l'art, ne fût-ce que par son goût pour cette histoire même, par l'apparition de tant d'ouvrages, la création de tant de sociétés qui ont déjà détourné et détourneront encore le marteau sacrilége qui trop souvent a fait disparaître ce que vingt siècles avaient épargné.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

ÉCONOMIE POLITIQUE DES ROMAINS,

PAR M. DUREAU DE LA MALLE,

Membre de l'Institut (1).

L'histoire n'était guère pour les Anciens que le récit des guerres et des conquêtes d'un peuple, avec les noms des grands personnages qui les dirigeaient (2). Comme la poésie, elle s'occupait de ce qui frappe les yeux ou étonne l'imagination; les grandes expéditions, les beaux faits d'armes, les aventures extraordiraires, voilà ce qui lui paraissait signaler l'existence d'une nation et la rendre digne de l'attention de la postérité.

Cependant ce n'est là que le symptôme extérieur de la sagesse ou de la puissance des peuples; derrière ces grandes actions, derrière ces armées nombreuses et bien disciplinées qui les exécutent, il y a ce sans quoi n'existeraient ni les armées, ni les chefs; il y a la masse de la population, masse composée d'individus obscurs, qu'on oublie souvent, qui s'oublient eux-mêmes, mais qui vivent, produisent pour eux et pour les autres, dont l'existence et le travail enfin sont indispensables à la république; et, comme on n'aurait aucune idée d'une horloge pour avoir vu marcher les aiguilles, ou entendu sonner les heures, si l'on ne se rendait compte des poids ou ressorts qui communiquent le mouvement, des rouages qui le transmettent, des balanciers qui le règlent; ainsi l'histoire est incomplète, et notre science n'est presque rien, si, ayant appris où se sont livrées les batailles, quel peuple a remporté les plus célèbres victoires, nous ignorons comment il vivait, se nourrissait, se développait au physique et au moral; quels étaient les conditions de son existence, l'état plus ou moins avancé de son industrie et de son commerce, la facilité de ses relations et de ses échanges, l'étendue et la valeur de ses propriétés, ce qu'il en devait payer à l'État; quel bien-être enfin résultait pour chacun et pour tous des sacrifices faits, ou des habitudes prises.

Cette partie dont les historiens anciens ne parlent jamais qu'en passant, dont nous sommes obligés de rechercher péniblement les traces dans les grammairiens et les polygraphes, est regardée aujourd'hui avec raison comme la plus importante de toutes les études historiques. Sans négliger pour cela les faits éclatants, qui demeurent toujours comme constituant l'histoire chronologique et apparente d'un peuple, on cherche à pénétrer plus profondément dans l'intérieur même de sa vie; on veut voir clair dans son organisation intime; on sent que c'est là surtout qu'on peut puiser des enseignements utiles; la science devient ainsi plus

(1) Deux vol. in-8o de plus de 960 pages. Paris, 1840, Hachette.

(2) Voyez dans l'*Enseignement*, page 434.

sérieuse et plus profonde; et si, dans l'adolescence, on s'est laissé séduire aux descriptions poétiques des grands mouvements de peuples ou d'armées, dans l'âge mûr on aime mieux chercher et trouver les causes premières qui ont fait perdre ou gagner des batailles, celles qui ont permis de se relever d'une défaite, celles qui ont entraîné la ruine d'une nation entière.

C'est une obligation que nous avons à Voltaire d'apprécier ainsi, tous tant que que nous sommes, les faits dans ce qu'ils ont de plus intime et de moins matériel; c'est lui qui a changé l'esprit dans lequel on écrivait autrefois l'histoire, et dont l'exemple, suivi par tous les écrivains un peu avancés, a si avantageusement influé sur les connaissances vulgaires, qu'aujourd'hui tout le monde sent le besoin d'étudier à fond précisément ce qu'on négligeait le plus autrefois.

C'est le sentiment de ce besoin profondément et universellement reconnu aujourd'hui qui me faisait dire, dans un travail sur l'organisation des facultés de lettres : « La société humaine se développe suivant certaines lois ou règles dont l'observation ou la connaissance est aussi intéressante qu'utile; il devrait donc y avoir dans nos facultés des lettres une chaire d'histoire des institutions politiques, une autre pour l'histoire de l'économie publique et des établissements utiles, une autre pour l'histoire de la morale, une autre pour celle de la législation. Ces quatre chaires composeraient, dans les facultés, la section historique, comme on y a déjà vu une section littéraire et une section philosophique (1). »

En attendant que le haut enseignement s'empare de ces sujets et les expose à des auditeurs attentifs, nous devons remercier les savants qui s'occupent de préparer les vues, qui recueillent dans des ouvrages spéciaux et coordonnent, selon les voies actuelles de la science, tout ce que nous trouvons dans les débris de l'antiquité parvenue jusqu'à nous.

Ceux qui se sont le plus occupés de ces questions dans ce siècle sont, en Prusse, M. Aug. Boeckh, qui a, dans son *Économie politique des Athéniens* (2), réuni et disposé à peu près tout ce que les Anciens nous ont laissé sur ce sujet; en France, MM. Letronne et Dureau de La Malle. Ce dernier a concentré dans l'ouvrage que je vais analyser, et qui a pour titre l'*Économie politique des Romains*, toutes ses études depuis plus de vingt ans et en outre la substance des mémoires qu'il a lus ou entendus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il est membre.

Son traité comprend quatre livres; le premier contient les vues générales, les systèmes de mesures, les valeurs et rapports des métaux, le cens et le cadastre chez les Romains; le second traite de la population; le troisième, de l'agriculture et de ses produits; le quatrième et dernier, des institutions politiques, de l'administration et des finances.

Ce plan diffère peu de celui de M. Boeckh; je le crois pourtant supérieur, en

(1) *L'Enseignement*, bulletin d'éducation, cahier de juin 1840, pages 204 et 205.

(2) Traduit en français par Laligant. Deux volumes in-8°, ensemble 984 pages. Paris.

ce que les trois derniers livres de celui-ci, ayant pour objet les finances et leur administration qui sont comprises dans le quatrième livre de M. de La Malle, l'auteur allemand a dû consacrer un seul livre aux idées générales, aux systèmes de mesures, à la population, au commerce et à l'industrie, qui en occupent trois chez notre compatriote.

Je ne veux pas, pour donner une idée du contenu de l'ouvrage, copier la table des matières; on me permettra cependant de mentionner ici, dans l'ordre où l'auteur les a placés, les chapitres qui m'ont semblé devoir le plus fixer l'attention du lecteur.

Dans le premier livre on trouvera les recherches immenses et réellement neuves de l'auteur sur le prix moyen du blé et des denrées les plus communes; sur le prix de la journée de travail, la solde des troupes, le prix des esclaves, le cens et le cadastre.

On regrettera seulement que, dans l'appréciation des mesures et monnaies anciennes, l'auteur se soit presque partout servi de l'ancienne métrologie française et que les mesures métriques n'arrivent jamais qu'en dernière ligne; les mesures anciennes sont aujourd'hui tellement barbares, et exigent tant d'opérations pour nous amener à une idée nette des prix anciennement exprimés, qu'un auteur devrait toujours les exclure absolument, et évaluer directement en mesures métriques les valeurs anciennes ou étrangères dont il parle (1).

Par exemple, à la page 34, on trouve une dissertation sur la valeur du *solidus;* on le donne comme pesant de 79 à 87 grains $\frac{3}{4}$; or, si je veux me faire une idée de ce que représente aujourd'hui ce poids d'or, il faut, à moins d'avoir des tables spéciales et toutes calculées, que je sache que le grain est la 9216e partie de la livre; je diviserai donc le nombre donné par 9216; puis, comme la livre poids de marc vaut 489 grammes et demi, je multiplierai par ce nombre le quotient obtenu, et j'aurai le poids du *solidus* en grammes; de là il est très facile de conclure sa valeur métallique. Alors ne valait-il pas mieux exprimer tout de suite ces poids en grammes, et dire, sans me laisser à faire cette opération, que le poids du *solidus* flotte entre 4 grammes 195 milligrammes et 4 grammes 657 milligrammes.

Il y a aussi quelques observations partielles et locales qu'il suffit d'indiquer à l'auteur pour qu'il fasse les corrections nécessaires; il parle en différents endroits des valeurs relatives de l'argent et de l'or, et dit qu'elles ont été comme 13, 71 et 1 (p. 87), comme 17, 14 et 1 (*ibid.*), comme 11, 90, ou comme 12 et 1 (p. 89); les nombres devraient être retournés; il faudrait lire : comme 1 et 13, 71; comme 1 et 11, 90 ou 12, etc. Je trouve encore (p. 110) une note où, d'après un mot de Pline, l'auteur écrit : « Le blé ne rendait donc en pain que son poids; chez

(1) Il faut faire le même reproche à M. Laligant, dans sa traduction de M. Boeckh; il a, comme M. Dureau de La Malle donné des tables de réduction; mais ce moyen est insuffisant.



nous au contraire le sac de farine blanche, pesant 157 kilogrammes, sac déduit, doit rendre 200 kilogrammes. » Il manque évidemment un terme dans cette comparaison ; car Pline parle du blé, et notre auteur de la farine : or on sait maintenant que le blé donne sensiblement son poids de pain, la quantité d'eau qui reste combinée à la farine dans le pain cuit étant à peu près équivalente en poids au son détaché du blé et qui n'entre pas dans le pain.

On peut le déduire de la proportion donnée par la note même que je cite : il reconnait que 157 hilogrammes de farine donnent 200 kilogrammes de pain ; il est facile de voir qu'elles ont aussi exigé 200 kilogrammes de blé au moins ; nous trouvons en effet dans le dictionnaire technologique (1) que 100 livres de blé d'élite donnent 58 livres de farine à pain blanc, 14 livres de farine à pain bis, en tout 72 livres de farine, 26 livres de son, et qu'il y a un déchet de 2 livres ; dans cette proportion il aurait fallu 218 kilogrammes de blé pour le sac de farine, ou les 200 kilogrammes de pain ; et l'on ne pouvait pas conclure, comme le fait notre auteur, l'imperfection des procédés de mouture et de panification chez les Romains, puisque le rendement est le même que chez nous.

Le second livre traite de la population ; il offrira dans tous ses chapitres le plus vif intérêt au lecteur ; on sera accablé du nombre immense des recherches faites, et on arrivera avec une indicible satisfaction à cette conclusion, que les auteurs anciens et modernes ont prodigieusement exagéré la population et enflé le nombre des esclaves chez les Anciens.

Je ne suivrai pas l'auteur dans ses citations ni dans ses discussions si philosophiques et si convaincantes ; mais je transcrirai ici quelques-uns de ses résultats.

En l'an de Rome 278, trente-quatre ans après l'expulsion des rois, la population totale de Rome et de son territoire était 440,000 individus, sur lesquels 390,290 pour la population libre, et 49,700 métœques, esclaves et affranchis. La population esclave n'était guère alors que la 25[e] partie de la population libre (p. 224).

En 529, d'après un texte de Polybe (p. 227), les citoyens de tout sexe et de tout âge s'élevaient à 2,261,000 ; les textes manquent pour assigner le nombre des esclaves ; mais l'auteur y arrive un peu plus loin par le calcul. Le chapitre III (p. 266 à 269), consacré tout entier à prouver les exagérations des auteurs anciens et modernes relativement au nombre des esclaves, cite à ce sujet des raisonnements invincibles de notre savant compatriote, M. Letronne, et montre qu'il faut en plusieurs cas retrancher, soit d'après des comparaisons d'autres textes, soit par suite d'impossibilités physiques, tantôt les $\frac{9}{10}$, tantôt les $\frac{19}{20}$ (p. 256), souvent même plus encore, des nombre généralement adoptés ; dans le chapitre V, estimant à 15.000,000 d'hectares l'étendue de la domination romaine, qui se terminait, en 529, au 44[e] degré de latitude, sur la ligne qui va du Rubi-

(1) *Abrégé du grand dictionn. de Technol.* Paris 1836, chez Thomine, mot *mouture*.

con au port de Luna (p. 282), déterminant par approximation quelle partie de ce territoire était cultivée en céréales, combien cela rapportait, combien cela pouvait nourrir d'habitants, il conclut que la population totale de l'Italie, dans les limites assignées, n'atteignait pas 5,000,000 (p. 287) ; en retranchant de là la population libre déjà déterminée, et réduisant, d'après des raisonnements fort vraisemblables, les nombres trouvés, il pense que le total des individus, hommes et femmes, esclaves, affranchis et métœques s'élevait à 2,313,000 (p. 289 et p. 296).

Ainsi tombent devant ce calcul et l'examen attentif et comparé des textes ces exagérations ridicules de la population du monde dans les anciens temps ; exagérations admises sans discussion par les esprits les plus éminents, par MM. Blair et Saint Paul, de Pastoret (p. 251 et 259), Hume, les savants plus anciens, Vossius, Meursius, Juste Lipse, Pignorius (p. 250 et 259); enfin par Montesquieu, cette intelligence si vive et si nette, comme dit avec raison M. Dureau de La Malle (p. 248). Ce dernier avait voyagé dans l'Italie moderne; il n'y a pourtant vu qu'un désert auprès des innombrables habitants dont son imagination l'a peuplée du temps des Romains. C'est après avoir lu les historiens anciens et modernes, et comparé tous les temps, qu'il avance « que la seule ville de Rome contenait autrefois plus de peuple qu'un grand royaume de l'Europe n'en a aujourd'hui, et qu'il y a à peine sur la terre la dixième partie des hommes qui y étaient dans les anciens temps (1). »

Ajoutons ici que l'excellent esprit de Voltaire lui faisait rejeter bien loin toutes ces hyperboles; que non seulement il les critiquait, mais qu'il indiquait même les moyens de les reconnaître et de les réduire à leur juste valeur (2); que, sans faire les calculs, il montrait, par la comparaison des textes et les inductions philosophiques (3), comment il fallait s'y prendre; et qu'il était enfin, en cela comme en tant d'autres choses, non pas seulement l'homme de son siècle, mais celui de l'avenir ; et que M. Dureau de La Malle n'a rien pu faire de mieux que de marcher dans la voie indiquée par ce grand homme.

Je continue à recueillir ici les chiffres auxquels arrive notre auteur. Sous l'empire la population totale de l'Italie était de 9,000,000 et demi (p. 299) ; celle des Gaules de 10,000,000 et demi (p. 313); la population de Rome où l'on a supposé douze cent mille, 4, 8 et même 14 millions d'habitants, est réduite à 266,000; encore faut-il lui supposer une population deux fois plus resserrée que celle de Paris (p. 369 et 390). La population de l'enceinte d'Aurélien, qui était double de celle de Servius, n'a pas dû dépasser 560,000 têtes, soldats et étrangers compris (p. 406); tout cela est dignement couronné par un dernier chapitre où, examinant *les causes générales qui, chez les Grecs et*

(1) MONTESQ., *Espr. des lois*, XXIII, 17, 18, 19, 23.

(2) VOLT., *Dict. philos.*. § I, mot *population*.

(3) *Ibid.*, § 3 et 4.

les Romains durent s'opposer au développement de la population (ch. XIII, p. 408), l'auteur s'élève aux plus hautes considérations sur les relations nécessaires de la morale et de l'humanité avec une bonne *politic*, et les résume toutes par les lignes suivantes, où nous trouverons, comme lui, des vues nouvelles, justes et précises sur l'état social des peuples anciens les plus fameux (p. 429) : « Le système fondamental des gouvernements grec et romain était d'entraver la marche de la population libre ou esclave : celui des états modernes, de favoriser son accroissement. Chez les anciens, la religion, la politique, les lois civiles, commerciales, les pratiques de l'agriculture, les préjugés plus ou moins infamants envers les professions mercantiles et industrielles prouvent ce fait jusqu'à l'évidence ; la cause s'y montre à découvert, les effets suivent et brillent comme des points lumineux dans tout le cours de leur histoire....... En Grèce et dans l'Italie romaine, c'était la *qualité, non la quantité* des citoyens qu'on s'étudiait à obtenir. On traitait la production des hommes libres, comme en Angleterre celle des chevaux dans les haras... Force physique, qualités morales et intellectuelles, voilà ce que Lycurgue, Solon et Numa s'attachaient à produire. Aussi l'individu qui, dans l'antiquité, prédomine sur cette élite de la race humaine, nous semble un géant par rapport à l'individu des sociétés modernes. Celles-ci sont fortes par leurs masses, leur esprit d'association, la diffusion des lumières ; celles-là, par l'individualité, la concentration des forces. Dans l'antiquité le génie, les vices ou les vertus d'un homme changent l'ordre social, la marche de la civilisation, détruisent ou fondent les empires. Chez nous les révolutions se font par les masses, les changements par les idées ; la société est plus forte que les fautes ou les vices de ses gouvernants ; les révolutions même sont plutôt des modifications que des mutations de l'ordre politique et social. »

Le III[e] livre, qui roule sur l'agriculture et ses produits, se compose de recherches extrêmement curieuses sur l'agriculture romaine aux diverses époques, sur le rapport de la semence au produit, sur le revenu des terres labourables, des prés, des bestiaux, etc. On y trouvera quelques excursions purement historiques sur l'état physique de l'Italie (p. 7), sur les progrès et les causes probables de l'insalubrité (p. 21), sur la patrie des céréales et notamment du blé et de l'orge (p. 93) ; mais on lira surtout avec plaisir les trois derniers chapitres de ce livre, qui joignent l'intérêt moral et politique à l'intérêt économique, sur la concentration des propriétés, la destruction de la classe moyenne, et la diminution de la population et des produits (p. 218 à 254).

Le IV[e] livre est consacré tout entier à la partie de l'économie publique qui regarde les *finances ;* l'intérêt de l'argent, les lois liciniennes, celles des Gracches, de Rullus, de Flavius et de César, l'administration civile et judiciaire, l'administration provinciale, les impôts directs et indirects, les revenus du domaine public y sont examinés avec tous les détails désirables.

Il est impossible d'indiquer même superficiellement ce que l'on trouvera dans ce livre ; disons en deux mots que l'impression qui en ressort le plus vivement,

c'est celle de la profonde immoralité de ce gouvernement, qui pourtant fut, chez les Anciens, le seul distingué par quelque portée et quelque suite dans les vues.

Sans doute cette aristocratie, comme le répète souvent et avec beaucoup de raison notre auteur, cette aristocratie ou cette noblesse qu'on appelle le peuple romain, fut dirigée avec une certaine habileté par son sénat, ses consuls et ses tribuns; l'issue même des entreprises qui furent faites, et dont le résultat fut toujours, en définitive, l'agrandissement de la république, prouve invinciblement à tous les hommes intelligents que les Romains seuls entendaient quelque chose à la politique, et qu'autour d'eux s'agitaient de petites républiques ou même de grands royaumes composés d'hommes plus ou moins turbulents, bavards, inhabiles, imprévoyants, prédestinés enfin, par leur légèreté même et leur ignorance des choses, à tomber un jour dans ce vaste filet que le sénat romain étendait successivement sur le monde connu.

Mais, après cet éloge de l'intelligence romaine, que ne faudrait-il pas dire sur cette ambition effrénée qui tourmentait les grands? sur cet horrible égoïsme qui desséchait tous les cœurs? sur cette sordide avarice qui leur faisait voler les particuliers et dépouiller les provinces? sur cet abominable parti pris de noyer dans le sang et d'y étouffer toutes les idées généreuses?

C'est dans le chapitre consacré aux lois de Tibérius Gracchus qu'on appréciera mieux que partout ailleurs la grandeur d'âme et la portée d'esprit de ce grand homme; on y verra plus nettement de quel saint amour du peuple il était animé, comment il voulut remédier aux douleurs de la classe pauvre et souffrante, et que, s'il échoua dans ce noble projet, c'est uniquement parceque les patriciens, dont il cherchait à réfréner un peu l'ambition et à borner les possessions immenses, excitèrent contre lui une odieuse croisade, qu'ils entretinrent à force de corruption et de calomnies, et terminèrent enfin par l'assassinat.

C'est dans l'étude de l'administration civile et judiciaire des Romains qu'on connaitra les infâmes brigandages de ces gouverneurs, qui, non contents de voler et de dépouiller leurs administrés, vendaient aux rois voisins, ou aux villes, la vie de leurs créanciers, qu'ils faisaient égorger moyennant une somme convenue.

C'est dans les chapitres relatifs aux impôts de toute sorte qu'on trouvera la preuve qu'il n'y en a pas un des nôtres dont l'invention n'appartienne au gouvernement des Romains; tant il est vrai que le pouvoir imagine assez naturellement les moyens de subvenir à ses propres besoins, et montre du premier coup, dans ce genre, une imagination qu'il devient fort difficile de surpasser plus tard.

Mais je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur cette analyse. Dans un ouvrage d'érudition comme celui-ci, où le mérite de l'auteur consiste surtout à recueillir et à grouper les faits, à les comparer entre eux, et à en tirer des inductions philosophiques, c'est à l'ouvrage même qu'il faut recourir; une analyse,

un compte rendu ont fait tout ce qu'ils devaient faire, s'ils inspirent le besoin de lire ce livre; je crois n'avoir rien négligé pour cela.

Toutefois l'admiration que je professe pour le beau travail de M. Dureau de La Malle ne doit pas m'empêcher d'exprimer ici quelques doutes qui me sont restés après la lecture de son livre; on sait que l'écrivain et le lecteur ne jugent pas toujours de même les mêmes choses; un auteur est surtout sujet à erreur quand il affirme ses propres idées, tant il est facile d'abonder dans son sens, de se faire illusion sur la nature et la force des preuves qu'on croit avoir trouvées; le devoir de la critique est, en ce cas, non pas de combattre ces preuves qui ont toujours leur valeur, et méritent d'être enregistrées comme pouvant amener un jour la solution complète de la question, mais de montrer ce qu'elles ont, dans la pensée de l'auteur, de trop exagéré ou de trop absolu.

C'est ce que je vais essayer ici sur quelques assertions de notre savant académicien; je n'ai aucun intérêt systématique à combattre ses idées; je les admettrais tout aussi volontiers que d'autres; mais je suis, avant tout, de ceux que Voltaire appelait *douteurs;* il me faut des preuves irréfragables, sans quoi je m'abstiens, et je répète avec Montaigne que le *double est un mol et doulx chevet pour une teste bien faicte.*

La première assertion qui me semble avoir besoin de preuves est celle qui fait l'objet du chapitre IV du I[er] livre, *de l'ensemble du système métrique romain* (p. 18). « Une des conséquences les plus remarquables à déduire de l'exposition que nous venons de faire des diverses parties du système métrique des Romains, dit l'auteur, c'est que ce système forme un ensemble régulier et parfaitement coordonné dans toutes ses parties, de sorte que les diverses espèces de mesures se rattachent les unes aux autres par des rapports simples et faciles à déduire, et que la connaissance d'une unité quelconque du système suffit avec des textes précis pour le reconstruire tout entier. Nous voyons en effet que le pied était la base des mesures de longueur, de superficie et de capacité... L'unité pondérale dépendait à son tour de l'unité linéaire, puisqu'elle était la 80[e] partie du poids de l'eau contenue dans le pied cube... Enfin l'unité monétaire se rattache elle-même à l'unité linéaire par l'intermédiaire de l'unité pondérale. Cette coordonnance admirable du système métrique des Romains est une preuve frappante de l'esprit d'ordre et de la rectitude de jugement de ce peuple (p. 19). »

J'accepte très volontiers l'éloge que l'auteur fait ici du peuple-roi; mais ce sont les considérations qui le précèdent et l'amènent qui me paraissent un peu plus douteuses. Examinons-les donc, et remarquons d'abord que depuis que le système métrique français a établi entre toutes les mesures cette dépendance mutuelle qui contribue à leur unité, à leur fixité et à la facilité de leur emploi, on a voulu retrouver partout les qualités qui le distinguent; M. Jomard a établi qu'en effet les Égyptiens avaient un système métrique fondé, comme le nôtre, sur la mesure de la terre; mais si l'on peut admettre cette opinion quand il s'agit d'un peuple savant et adonné aux mathématiques, comme les Égyptiens, on a

moins de confiance dans un peuple guerrier comme les Romains, et tellement étranger aux sciences exactes qu'il plaça chez lui, sans aucune défiance, un cadran solaire fait pour une autre latitude.

Observons encore, relativement à cette dépendance réciproque des mesures, qu'il y en a qui sont naturellement et presque nécessairement liées entre elles; ainsi les surfaces et les volumes dépendant des longueurs, et ne pouvant être mesurées que par elles, les mesures linéaires, les mesures de superficie et de capacité ont dû, sans un grand effort de génie, se rapporter les unes aux autres; si, chez les peuples modernes, on a eu des exemples de mesures de ce genre tout-à-fait indépendantes, cela vient sans doute, ou de ce que les mesures primitives se sont détériorées et altérées, ou de ce qu'on a eu recours à des origines diverses pour les former. C'est ainsi que la livre, notre ancienne unité de poids, est sans doute originairement la même; et pourtant, quand on vint à examiner les livres-poids en usage dans toute la France, on en trouva plus de quarante différentes, comprises entre 370 et 550 grammes; la livre de Paris à peu-près moyenne était de 490 grammes (1); c'est ainsi que la toise étant autrefois notre unité de longueur, on a eu pour la lieue cette valeur bizarre de 2280 toises et une fraction (2), parceque la lieue dépendait de la circonférence terrestre dont elle était la 9000e partie; et si l'aune valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes et 10 points (3), c'est que la longueur du bras de l'homme, origine probable de cette mesure, n'avait rien de commun non plus avec le pied de roi; on peut donc, on doit même admettre *à priori* la dépendance réciproque des mesures de longueur, de surface et de capacité.

Il en est de même des mesures de poids et des monnaies; celle-ci dépendent naturellement et nécessairement des premières. M. Dureau de La Malle dit que, dans les premiers temps, l'as, qui était la base de tout le système des monnaies, n'était autre chose que la livre, et que plus tard, lorsque l'argent et l'or devinrent les régulateurs des prix, le monétaire devait, dans une livre d'or ou d'argent, fournir un nombre rond de deniers ou d'auréus (p. 19). Il aurait pu ajouter que l'or et l'argent étant des marchandises comme toutes les autres (4), il a fallu de toute nécessité les mesurer d'abord par leurs poids; que si, chez des peuples peu civilisés, comme les habitants de la côte d'Angole, on a trouvé une monnaie purement idéale, nommée *macute*, au moyen de laquelle ils achetaient et vendaient sans pouvoir jamais acquitter leurs dettes que par des marchandises en nature, puisqu'ils n'avaient aucune monnaie réelle (5); si quelquefois cette unité monétaire a été prise dans les objets très communs, comme au Mexique, où l'on représentait l'unité de valeur par la noix de cacao, en Virginie où c'était le tabac, en Abyssinie où c'étaient des pains de sel, chez quelques

(1) B. J. *Arithm. usuelle*, p. 50.
(2) *Ibid.* p. 49. — (3) *Ibid.*
(4) De Tracy. *Econom.* ch. 6, p. 140, t. v, édit. in-18.
(5) Droz. *Econ. polit.* p. 203, in-8°.

peuplades indiennes où c'étaient de petits coquillages (1); du moment que les peuples ont été assez avancés pour apprécier l'immense supériorité des métaux précieux (2), ils ont dû nécessairement donner, pour une certaine valeur en marchandises, un certain poids du métal. C'est par-là qu'on a commencé : « Avant que l'or et l'argent soient vraiment monnaie, dit de Tracy (3), on ne les transmet encore qu'en barre et en lingot; et à chaque changement de main, il faut les essayer et les peser; c'est un embarras. » Ainsi les monnaies métalliques ont nécessairement commencé par être des poids, et la liaison entre les unités pondérales et les unités monétaires peut et doit être *à priori* supposée dans un système de mesures quelconque.

La véritable, pour mieux dire, la seule difficulté est dans le passage des mesures linéaires aux mesures pondérales; cette transition, pour être bien faite, exige, outre les connaissances ordinaires de géométrie, le choix d'un corps pris pour point de comparaison, la détermination exacte de sa densité, celle des dilatations correspondantes aux divers degrés de température, et enfin les instruments nécessaires pour les mesurer.

Tout cela manquait aux Romains; et de là vient que M. Dureau de La Malle, après avoir avoué que ce peuple regardait l'eau et le vin comme ayant la même densité (p. 13), que plus tard, dès le IVe siècle de notre ère, on était revenu à des idées plus justes (p. 14), que du temps d'Auguste on savait que c'était à l'eau de pluie qu'il fallait rapporter un poids donné (*ibid.*), ajoute enfin (p. 15) qu'il s'agit de l'eau de pluie conservée dans les citernes, et non de cette eau au moment de sa chute. N'est-il pas évident par cette incertitude même du corps pris pour terme de comparaison, et du degré de pureté de ce corps, que tout ce que l'on voudra fonder là-dessus restera douteux et incertain?

Supposons cependant tout cela déterminé avec l'exactitude que nous mettons aujourd'hui dans les sciences; imaginons qu'il n'y a aucun doute, ni sur le volume, ni sur la densité du liquide employé : sur quoi se fonde M. Dureau de La Malle pour établir la relation remarquable qui joint selon lui l'unité de poids à l'unité de capacité (p. 13)? sur ce texte unique de Festus : *Quadrantal vini octoginta pondo siet;* « que l'amphore ou le pied cube de vin pèse quatre-vingts livres. »

Quelle est maintenant l'autorité de cette phrase? On en jugera par la phrase suivante que j'extrais du *Manuel des poids et mesures* de M. Tarbé : « On avait toujours regardé la pinte de Paris comme contenant 48 pouces cubes; il est même probable qu'on avait eu le projet de lui donner cette valeur, pour qu'elle fût la 36e partie du pied cube; mais les anciens étalons ayant été examinés avec soin, elle s'est trouvée n'en contenir que 46,95 (4). »

(1) J. B. SAY. *Econ. polit.*, t. II, p. 13; et DROZ., p. 204.
(2) ARIST. Polit. I, 6. DE TRACY, lieu cité. — (3) Lieu cité, p. 142.
(4) *Man. des poids et mesures*, p. 240, édit. de 1840.

Ainsi chez les peuples modernes, chez nous-mêmes, l'opinion vulgaire, nationale, exprimée par la voix des magistrats était que la pinte, mesure de capacité, fût une partie aliquote d'une autre mesure de capacité ; et, dans la pratique on s'est sensiblement éloigné de ce rapport, et on a reconnu cette différence, parce-qu'on avait conservé d'anciens étalons ; et notre auteur veut, d'un texte isolé, lorsqu'il n'y a plus de vérification possible, conclure la liaison systématique des mesures romaines, lorsque l'on ne trouve rien, dans les écrits des Romains, qui fasse à cette création capitale la moindre allusion ! Je crains bien qu'il ne puisse pas là-dessus entraîner la conviction de ses lecteurs.

C'est surtout en ce qui tient à la valeur marchande ou échangeable de l'argent, ce que de Tracy et J.-B. Say nomment sa valeur vénale, et que M. Dureau de La Malle appelle sa valeur potentielle, qu'il sera difficile d'admettre les conséquences auxquelles notre auteur arrive. Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs* (1), et J.-B. Say, dans son *Traité d'économie politique* (2), ont indiqué le blé comme étant la mesure naturelle des salaires dans les pays où il constitue la subsistance générale ; c'est sur cette mesure que se règle le prix du travail, qui est lui-même l'élément primitif de toutes les valeurs échangeables ; la journée de travail, qui est l'emploi, pendant un temps donné, de la force et de l'adresse d'un homme ordinaire pour le travail qui lui est demandé, a toujours eu la même valeur dans les sociétés parvenues au même degré de civilisation, et le prix de cette journée de travail a toujours été déterminé par la quantité de subsistance nécessaire pour que l'ouvrier vive et entretienne sa famille (3).

M. Dureau de La Malle, à qui j'emprunte ces phrases, admet avec raison, comme Voltaire et J.-B Say, le blé pour terme de comparaison des valeurs ; et il se propose de déterminer la valeur de l'or et de l'argent chez les Romains par la quantité de blé que pouvait payer à cette époque un poids donné de ces métaux. Rien n'est plus facile à comprendre que cette opération, et les mesures de capacité anciennes étant connues par comparaison avec les nôtres, on peut, en comparant les prix du modius et de l'hectolitre de blé aux diverses époques, déterminer la valeur relative de l'argent.

Rien ne serait plus facile à connaître ni mieux établi que ce point d'économie publique, si nous avions quelque catalogue bien authentique des prix moyens des denrées ou des salaires des ouvriers, comme nous en trouvons aujourd'hui dans les mercuriales de nos marchés. Malheureusement nous n'avons pas de monuments de ce genre ; on est obligé de chercher péniblement dans les auteurs classiques quelques passages isolés dont on déduit, dont on enfle souvent les conséquences, afin de se faire une idée, presque toujours douteuse, sinon entièrement arbitraire, de ce qu'on veut savoir.

(1) VOLT., *Ess. sur les mœurs*, ch. 19.
(2) J. B. SAY, *Tr. d'Econ. polit.*, l. II, ch. 3.
(3) *Econ. polit. des Rom.*, I, ch. 11, p. 97.

M. de La Malle réunit en effet et discute avec une grande habileté de la page 97 à 142, un nombre prodigieux de témoignages anciens sur le prix moyen du blé, sur le prix des denrées, sur le prix de la journée de travail chez l'homme libre, sur la solde des troupes. Il conclut enfin (p. 157). « Je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence que le rapport des métaux précieux au pris moyen du blé, de la solde et de la journée de travail était, dans le haut et bas empire romain à peu près égale à ce qu'il est aujourd'hui en France, résultat bien contraire à ce qu'avaient avancé les économistes, les anciens érudits, et même en dernier lieu MM. Bœckh et Letronne. »

Résultat bien contraire, en effet, à l'opinion commune, et surtout bien inattendu; aussi l'auteur lui-même dit-il que si sa conviction est complète quant au résultat, il lui paraît bien plus difficile d'en expliquer la cause (p. 158).

Je ne veux pas dire ici que M. Dureau de La Malle se soit trompé; mais, comme il arrive souvent à ceux qui se préoccupent d'une idée, il n'aperçoivent pas, ou comptent pour peu de chose les raisons alléguées contre eux. Répétons-le : les témoignages anciens, pris de côté et d'autre, n'ont jamais la même authenticité que ceux que nous trouvons aujourd'hui dans nos mercuriales ou dans les cours des effets publics; en quelque nombre qu'ils soient, ils ne forment jamais qu'une probabilité plus ou moins forte, dépendant du nombre des textes recueillis.

Or M. de La Malle n'a pas tout mis; il induit d'un grand nombre de passages que la valeur échangeable de l'argent n'était pas sensiblement plus grande autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui; M. Bœckh a conclu tout le contraire d'un nombre égal de citations (1). M. Letronne est du même avis; J.-B. Say montre quel accord il y a entre cette opinion et quelques considérations d'un autre ordre. Que conclure de là? Non pas que ces témoignages se détruisent et s'anéantissent, mais que chacun d'eux n'a qu'une valeur, qu'une étendue limitée, et qu'on ne doit les prendre que comme exemples, non comme règle générale.

Pour rester ici dans les conjectures immédiatement tirées des textes, M. Dureau de La Malle, qui cite un passage de Plaute en faveur de son opinion (p. 157), n'aurait-il pas pu en citer du même auteur qui la combattait?

Dans les *Ménechmes*, la courtisanne Érotie, qui a une maison montée et un cuisinier (notez ce point), veut donner à dîner à Ménechme et à son parasite; elle charge son cuisinier de lui rapporter du marché tout ce qu'il faut pour faire un repas suffisant, et lui donne pour cela trois nummus; *eccos tres nummos habes* (2); le *nummus*, selon M. Dureau de La Malle, désigna successivement le didrachme attique (1 fr. 85 c.) et le denier romain, dont la valeur métallique du temps de Plaute était de 0 fr. 78 c. Ainsi les trois nummus en question valent de 2 fr. 35 c. à 5 fr. 55 c. Quel est l'homme aujourd'hui qui croirait, pour cette somme, pouvoir traiter un ami et son parasite, surtout ayant un cuisinier?

(1) *Econ. polit. des Athèn.*, I, ch. 10 et suivants.

(2) PLAUTE, *Ménechm.* I, 4, v. 2.

Dans l'*Asinaire*, Plaute dit qu'une courtisanne, prise pour maîtresse exclusive pendant un an, coûte 20 mines d'argent, *viginti argenti minis* (1). Il revient sur ce prix dans *les Bacchis*; une de ces courtisannes s'est louée pour 200 philippes d'or au militaire Mnésiloque (2); sur quoi M. Naudet s'écrie : « 20 mines, c'est une valeur d'environ 1100 fr. (c'est un peu plus, 17 ou 1800 fr.)... Et l'on avait la prétention d'acheter une fidélité inviolable à ce prix-là! c'eût été bien bon marché, en supposant que la fidélité pût se vendre (3)! »Sans doute, mais le marché n'eût pas même été tenable, si l'argent n'eût eu alors une valeur beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui; quelle est la femme de bon ton, qui pourrait rester dans ses meubles, s'entretenir et recevoir son amant, et cela dans une capitale, avec 1500 fr. par an?

Dans son *Avare*, Plaute nous dit encore, en mesures romaines, quelle est la valeur du trésor d'Euclion; l'esclave Strobilus qui vient de le déterrer s'écrie :

> Dii immortales quibus et quantis me donatis gaudiis!
> Quadilibrem aulam auro onustam habeo! (4)

« Dieux immortels! quelle joie vous m'avez accordée; je tiens ici une bourse de quatre livres d'or! » La livre romaine pesait environ 327 grammes; les quatre livres en argent auraient valu environ 290 fr.; le prix de l'or étant à peu près décuple de celui de l'argent, le trésor d'Euclion valait donc environ 2,900 ou 3,000 fr. Or, si l'argent n'avait alors que sa valeur actuelle, était-ce un si grand trésor pour un citoyen possédant une maison à lui, ayant à nourir une fille et une servante? Pourrait-on avoir à Paris un train de vie pareil sans dépenser par an au moins la valeur du trésor?

Il est donc évident, par ces détails pris dans la vie commune, et quels que soient les exemples contraires, que les Anciens attachaient à un poids donné d'or ou d'argent l'idée d'une valeur beaucoup plus grande que celle que nous y donnons nous-mêmes. C'est une observation très juste et très sage de J. B. Say, qui a dressé, avec beaucoup de probabilité, le tarif des principales valeurs de l'argent depuis Alexandre jusqu'à nos jours (5).

Maintenant, indépendamment des témoignages tirés des auteurs, la science de l'économie politique autorise-t-elle quelques inductions sur la quantité d'espèces circulantes chez les anciens, et parconséquent sur leur valeur? Oh! assurément, il y a des faits reconnus, avoués de tous les économistes; M. Dureau de La Malle ne les nie pas, il les proclame au contraire à l'occasion, et reconnaît qu'ils embarrassent terriblement son système.

(1) PLAUTE, *Asinaria* I, 1, v. 74; et I, 3 à la fin.
(2) PLAUTE, *Bacchis*, IV, 8.
(3) PLAUTE traduit par M NAUDET, collect. PANCKOUCKE, t. II, p. 149.
(4) PLAUTE, *Aulul.*, V, I.
(5) J. B. SAY. *Tr. d'Econ. polit.*, lieu cité.



Tout le monde sait que les marchandises, y compris l'or et l'argent, ont d'autant moins de valeur qu'elles sont plus répandues ; qu'ainsi l'augmentation sensible du numéraire a pour effet naturel et inévitable de faire baisser sa valeur, ou, ce qui est la même chose, de faire enchérir les denrées. Notre auteur dit en conséquence (p. 121) que la production des métaux ayant beaucoup diminué par l'épuisement des mines, par les guerres civiles et étrangères, la quantité même du métal monnayé ayant diminué par le frai et les naufrages, les prix des denrées étaient devenus, sous Dioclétien, beaucoup moindres que sous Néron et Vesparien. Ailleurs (p. 145) il déclare que l'abondance du signe métallique importé dans la Grèce, depuis Alexandre, dut nécessairement élever le prix des denrées et la valeur des salaires; mais il y a surtout un endroit où, discutant un point curieux de l'histoire romaine, il fait ressortir l'influence de la quantité d'argent en circulation sur la valeur marchande de ce métal. « Suétone, dit-il, raconte que César rapporta des Gaules une si grande quantité d'or, qu'il fut obligé de le vendre pour 9 fois son poids d'argent, au lieu de 12 fois, qui était alors le rapport légal (p. 90). »

M. Dureau de la Malle ajoute ces réflexions très sages et très fines : « Il m'a toujours semblé improbable que la véritable cause de cet avilissement de l'or en Italie fût celle qui a été alléguée par Suétone. La Gaule n'était pas assez opulente pour opérer un changement aussi remarquable........ Un autre passage de Suétone lui-même, confirmé par Eutrope, donne pour la somme totale du tribut imposé par César à toute la Gaule, 40,000,000 de sesterces, environ 11,000,000 de francs. Est il possible qu'on n'eût imposé qu'à cette faible somme un pays assez riche en or pour que sa dépouille eût fait baisser d'un quart la valeur de ce métal en Italie et dans le reste de l'empire romain (*ibid.*)? »

L'auteur cherche donc si quelque autre événement n'a pas coïncidé avec celui-là ; et il trouve en effet le pillage et l'émission du trésor de la république, trésor qui, en 705, lorsque J. César s'en empara, contenait environ 2 milliards. « Cette émission subite d'une immense quantité de monnaie d'or, ajoute-t-il, dut changer momentanément le rapport entre l'or et l'argent. »

Suivons ces idées, qui sont toutes conformes aux vrais principes de l'économie politique, et nous reconnaîtrons qu'il est impossible que la valeur échangeable des métaux précieux n'ait pas énormément varié depuis la découverte de l'Amérique.

Les mines d'or et d'argent de cette partie du monde ont en effet été tout de suite reconnues comme si riches, qu'on a, pour ainsi dire, abandonné l'exploitation de toutes les autres : mais laissons de côté les idées générales, toujours vagues et incertaines.

Le docteur Faraday disait dans une de ses leçons, à Londres, que depuis l'avènement d'Élisabeth, en 1558, jusqu'en 1835, c'est-à-dire dans un espace de 277 ans, l'or monnayé en Angleterre s'élevait à 1,249,966 kilogrammes, valant

ensemble 4 milliards 307 millions; dans cette somme n'est pas compris l'argent, qui en Angleterre peut-être sert moins, mais partout ailleurs sert beaucoup plus que l'or pour les monnaies.

M. Faraday n'a d'ailleurs parlé que de l'Angleterre; la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et les royaumes du Nord ont dû monnayer leurs métaux précieux dans une proportion à peu près égale à l'Angleterre; ajoutez à cela que le monnayage n'empêche pas du tout l'emploi des mêmes métaux pour vases et ustensiles, et qu'il n'est question ici que des monnaies battues depuis 280 ans; on conclura, je crois, facilement que la quantité d'espèces circulantes d'or et d'argent est au moins quintuple de ce qu'elle était chez les anciens : la conséquence nécessaire, c'est que ces métaux doivent avoir une valeur échangeable cinq fois moindre, ou, en d'autres termes, que les denrées communes doivent coûter environ cinq fois plus cher.

M. Dureau de La Malle ne nie pas cette conséquence; il cherche seulement (p. 158) à expliquer comment elle n'a pas eu lieu; et son explication, je l'avoue, ne me semble pas satisfaisante. Il croit que, s'il y avait cinq fois moins d'or et d'argent qu'aujourd'hui, il y avait cinq fois moins de besoins (*ibid.*); il est bien vrai que nos besoins croissent avec notre aisance; mais ce sont les besoins des choses agréables, rares ou précieuses; non celui des choses d'absolue nécessité; parcequ'on sera cinq fois plus riche, on ne mangera pas cinq kilogrammes de pain par jour au lieu d'un seul. Or, c'est au blé et au pain qu'il a jusqu'ici, et que nous avons avec lui rapporté le prix de l'argent.

L'industrie des manufactures, ajoute-t-il, était moins perfectionnée, le commerce moins actif, et la valeur vénale des métaux a pu rester la même, quoique la quantité mise en circulation ait beaucoup augmenté (*ibid.*). L'effet des progrès de l'industrie et du commerce est sans doute de faire baisser le prix des denrées qu'ils mettent plus facilement entre nos mains; mais on a remarqué depuis longtemps qu'il n'y a pas eu dans l'agriculture ni dans le commerce de révolution ou d'invention qui ait diminué notablement le prix de production du blé; le commerce et l'industrie nous ont donné à très bon marché mille choses qu'on payait autrefois au poids de l'or, que souvent même on ne pouvait pas se procurer; mais, depuis l'invention de la charrue, la quantité de terrain qu'un homme peut labourer ou ensemencer, les peines qu'il doit prendre pour ôter les mauvaises herbes, amender ou fumer sa terre, récolter et battre son grain, sont à peu près les mêmes; son appétit n'a pas changé non plus, ni probablement sa famille; ainsi les raisons données par M. Dureau de La Malle convaincront bien difficilement ses lecteurs.

Il ajoute enfin : « Si ce fait était contesté, il faudrait, ce qui me semble impossible, que la Haute-Asie et le monde grec et romain eussent eu des mines d'argent et d'or presque aussi abondantes que celles de l'Amérique; qu'ils eussent eu aussi pour l'exploitation de ces mines une population très abondante, la

main-d'œuvre à très bon marché; enfin une mécanique et une métallurgie très perfectionnées (*ibid.*). »

Oui, sans doute, il faudrait admettre tout cela ; et c'est parcequ'on ne peut pas l'admettre, qu'il faut bien croire que M. Dureau de La Malle a trop généralisé les résultats de ses recherches; il a trop pris comme expression du fait universel et régulier ce qui n'avait qu'une vérité spéciale ou restreinte ; il a compté pour trop peu les textes qui contredisent ses opinions, et qui sont cependant beaucoup plus d'accord avec les principes et les inductions de l'économie politique.

Je ferai à notre savant auteur un reproche d'une autre nature sur les éloges qu'il donne en plusieurs endroits à la pauvreté, au mépris des aises et des commodités de la vie. Je crains que cela ne veuille dire pour beaucoup de lecteurs, que les grandes richesses, les grands capitaux sont un mal en soi; les louanges qu'il fait des anciens temps (p. 235), des petites propriétés des vieux Romains (p. 236 et suiv.), et de toutes les vertus des prétendus beaux âges de Rome (*passim*), le feraient souvent croire, quoique son livre entier soit une protestation énergique contre cette façon de juger les choses.

Dans son livre III, il revient encore sur cette pensée, et, après avoir peint en termes très vifs les maux causés par l'opulence, l'avarice et la sensualité des Romains, il ajoute : « On sent la justesse et l'étendue de cette phrase de Pline, que je ne me lasserai pas de répéter : *Latifundia perdidere Italiam* (p. 50 t. II). »

Si les grands fonds de terre, si les grands biens en général sont un mal en eux-mêmes, s'ils sont la perte du pays où ils se trouvent, la conséquence rigoureuse de cette pensée, c'est qu'il faut les écarter à quelque prix que ce soit ; c'est que le législateur doit les empêcher de se former, en arrêtant tout développement du commerce et de l'industrie, ou par une loi comme celle de Licinius Stolon, qui défendait à tout citoyen, quel qu'il fût, de posséder plus de 126 hectares de terre ; et quand ces biens existent, il doit les détruire absolument, fallût-il employer la violence, fallût-il en dépouiller le propriétaire au profit des plus indigents, fallût-il les ravager, de peur que le peuple ne souffre de ce voisinage.

Si, au contraire, comme l'avouent tous les économistes, les grandes richesses, les grands capitaux sont un bien en soi ; s'ils donnent le moyen de faire les belles entreprises de toute sorte, ou d'accélérer ainsi la marche de la civilisation, et de répandre successivement le bien-être dans toutes les classes, ce n'est pas à ces grands capitaux qu'il faut faire la guerre; c'est aux inconvénients qui les suivent ou les accompagnent presque toujours ; c'est la trop grande disproportion des fortunes qu'il faut combattre ; c'est la routine ou la torpeur des indigents qu'il faut exciter; c'est l'oppression, c'est l'exploitation des pauvres qu'il faut empêcher ; c'est le libre écoulement, la libre circulation de l'argent

qu'il faut favoriser ; en un mot, ce ne sont pas les riches qu'il faut réduire à la condition des pauvres; ce sont les pauvres qu'il faut, dans la mesure des possibilités humaines, élever à la condition des riches.

Or il est trop évident que c'est le premier et le plus immoral de ces deux buts que se sont presque toujours proposé les législateurs anciens, et que jamais le moraliste moderne ne doit leur accorder son approbation sans une restriction formelle que je ne trouve pas dans le livre de M. Dureau de La Malle.

Le même sentiment doit l'empêcher d'accorder une mention absolument honorable ou approbative à une mesure mauvaise en elle-même, eût-elle produit ou pu produire accidentellement un bien.

Comment, dit M. Letronne, les Romains ont-ils pu conserver si longtemps leur lourde et grossière monnaie de cuivre, lorsqu'ils étaient si voisins de peuples qui se servaient de monnaies d'argent aussi élégantes que commodes ? « La réponse est facile, dit M. Dureau de La Malle (I, 8. p. 65)... Le besoin de conquérir, cette nécessité de se défendre, qui fit des Romains un peuple de laboureurs et de soldats, imposèrent probablement à leur gouvernement l'obligation de proscrire la monnaie d'or et d'argent : le sénat et le peuple durent pressentir que l'introduction d'un moyen d'échange aussi commode amènerait inévitablement la ruine des mœurs et des vertus antiques... la décadence de l'agriculture... l'affaiblissement de la population libre et combattante. »

Ces assertions ne nous semblent pas dignes de l'auteur de ce livre remarquable : 1° La proscription des monnaies d'or et d'argent est un acte de barbarie sauvage et lycurgienne, telle qu'on ne doit pas l'admettre par simple conjecture chez un peuple aussi profondément habile que les Romains ; une telle mesure pouvait réussir chez des Spartiates, que M. de La Malle nomme avec raison des *moines austères et guerroyants* (*ibid.*) ; mais pour croire que les Romains ont pris de propos délibéré une mesure si préjudiciable à tous les vrais intérêts des peuples, il faudrait des textes précis, et M. de La Malle ne présente que des suppositions.

2° Est-il bien vrai que l'argent amenait nécessairement la ruine des mœurs et des vertus, la décadence de l'agriculture et l'affaiblissement de la population libre et combattante? Est-il bien avéré que dans les VII° et VIII° siècles de Rome, que cite M. de La Malle, c'est-à-dire au temps de Marius et de Sylla, et des guerres de César, la population combattante eût beaucoup diminué (1)? et, en supposant le fait prouvé, est-il la conséquence de l'usage des monnaies d'or et d'argent, lorsque nous leur voyons produire partout l'effet opposé?

3° Les textes qu'il cite à l'appui de sa pensée, *sævior armis luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem* (2) et *Græcia capta ferum victorem cepit* (3), en

(1) M. de La Malle cherche à établir ce point t. I et t. II, pag. 312.

(2) JUVENAL.

(3) HORACE, *Epist.* II, 1, v. 156.

prouvent-ils bien l'exactitude? le premier n'est-il pas une condamnation du luxe en général, c'est-à-dire de la disproportion exagérée des richesses, et non pas d'un moyen commode de transactions et d'échanges? le second en particulier n'est-il pas plutôt un éloge de la Grèce, et de la civilisation, que le blâme de ce qu'elle produit? Voici en effet le passage entier :

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio : sic horridus ille
Defluxit numerus saturnius, et grave virus
Munditiæ pepulere; sed in longum tamen ævum
Manserunt hodieque manent vestigia ruris.

« La Grèce vaincue soumit elle-même son farouche vainqueur; elle apporta les arts dans le Latium encore sauvage; ainsi l'on vit disparaître petit à petit ce rhythme saturnien si dur à l'oreille; l'élégance et la politesse écartèrent les grossiers outrages; et pourtant nous avons conservé, nous conservons encore quelques traces de notre ancienne rusticité. » Y a-t-il dans ces textes un seul mot qui s'applique à l'abus de l'argent comme signe monétaire, et fallait-il les citer à l'appui d'une accusation aussi grave que celle que j'ai rapportée ?

4° Mais c'est surtout le blâme général de la civilisation, des richesses et de l'aisance qu'elle amène, que je vois avec peine dans ce passage; on n'a que trop répété dans les classes, et sur la parole des Anciens, l'éloge de la pauvreté et de l'état sauvage ou presque sauvage de Lacédémone. On n'a que trop vanté cet Anacharsis de Scythie, parcequ'il couchait sur la dure, enveloppé dans son manteau, ou ce Diogène, qui se contentait à ses repas de pain et de cresson, comme si la fin de l'homme sur la terre était de s'imposer toutes les privations possibles, et de se préparer par ces rigueurs contre nature une vieillesse infirme, dégoûtante et malheureuse (1); lorsque le livre de M. de La Malle établit partout la nécessité des lois fondées sur les vrais principes de l'économie politique, comment oublie-t-il lui-même ce qu'il sait si bien, et fait-il un sujet de louange au sénat Romain de ce qui devrait au contraire être signalé comme une mesure aussi barbare qu'impolitique?

Combien j'aime mieux le jugement qu'il porte ailleurs sur ce même gouvernement, quand, à propos des effets funestes de l'administration provinciale (t. II. p. 366), il dit : « Les premiers législateurs romains, si habiles dans la création des institutions religieuses, si sages dans l'établissement de la constitution et de la balance des pouvoirs, si éclairés dans la fondation d'une statistique exacte, d'une discipline admirable... paraissent, malgré tant de lumières, avoir ignoré entièrement les principes fondamentaux de l'économie politique : ils voulurent honorer et encourager l'agriculture, et crurent parvenir à ce but en lui fermant ses débouchés naturels, le commerce et l'industrie! »

(1) B. J. *Hist. de la Grèce ancienne*, préf, p. IV.

Au reste, mon observation ne tombe ici que sur quelques phrases, ou plutôt même sur le sens laudatif qu'il est impossible de ne pas donner à ces phrases; j'ai voulu exprimer le peu de confiance que m'inspirent souvent les prétendues vertus des Anciens, et le danger qu'il y a à les présenter comme des modèles à imiter.

On désirerait peut-être qu'en terminant cette analyse je comparasse l'*Économie politique des Romains* avec l'*Economie politique des Athéniens*, de M. Boeckh; ces deux ouvrages importants prêteraient en effet à un parallèle aussi intéressant qu'instructif; mais il allongerait singulièrement cet article, et demanderait d'ailleurs de longues recherches et un travail tout spécial. Je me borne à rappeler ce que j'ai déjà dit (p. 17) : que l'auteur allemand se renferme bien plus strictement dans la partie financière de son sujet; il est probable que sous ce point de vue il paraîtra plus complet aux érudits, surtout à ceux de sa nation.

M. Dureau de La Malle, qui consacre un livre tout entier à ce sujet important, a cru devoir donner davantage aux autres parties de la science; il a trouvé dans cette disposition le moyen de s'élever à de hautes considérations morales et politiques, et de jeter surtout dans son ouvrage cet intérêt continu qui distingue dès l'abord une plume française.

Je ne serais pas de mon pays si ce mérite ne me semblait devoir déterminer ma préférence.

BERNARD-JULLIEN,

Membre correspondant de la première classe.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée, le mercredi 2 décembre, sous la présidence de M. Henri Prat; dix-neuf membres étaient présents. — Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, cinq rapports sur divers ouvrages sont communiqués à la classe, par M. Ernest Breton, Henri Prat, Dufey de l'Yonne, Robert (du Var) et Eugène Garay de Monglave. — Ces cinq rapports sont renvoyés au comité du journal.

⁂ La 2e classe s'est réunie le 9 du mois de décembre. M. Renzi a offert pour la bibliothèque son dictionnaire polyglotte. On a procédé à l'admission des candidats. M. Bernabo, d'après le rapport favorable fait par M. le docteur Josat sur les titres à son admission, a été reçu membre de la 2e classe. On a

3



entendu ensuite le rapport de M. Thomerel sur l'*Ajax furieux*, par M. Vincent, et celui de M. Nolté sur deux thèses de M. Thomerel, et, après discussion, les rapports ont été renvoyés au journal à l'unanimité.

*** La 3ᵉ classe s'est réunie, le 16 novembre 1840, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. Après avoir entendu un rapport fort étendu de M. le docteur Cerise sur un intéressant travail de M. Charles Barbier, elle a prononcé l'admission de ce candidat. — Elle a ensuite écouté avec une attention soutenue le mémoire de M. B. Jullien, inséré dans le présent numéro du journal.

*** La 4ᵉ classe s'est réunie, le mercredi 23 décembre, sous la présidence de M. Ernest Breton. Elle a entendu un rapport de son président sur la *Pologne illustrée*, un autre rapport de M. Elvart sur le chant des psaumes dans les églises protestantes, et un travail de M. de Brière relatif au tombeau de Charles-le-Téméraire. — La séance s'est terminée par la lecture d'un mémoire de M. Ernest Breton, relatif à la construction des théâtres chez les Anciens.

L'assemblée générale du 28 décembre, présidée par M. Henri Prat, a validé l'élection faite dans les classes de MM. Duplessis, Bernabo, Charles Barbier. — Puis elle a entendu un long mémoire de son président sur Philippe-le-Bel et ses contemporains.

CHRONIQUE.

Le dimanche, 6 décembre 1840, les sourds-muets ont célébré le cent-vingt-huitième anniversaire de la naissance de l'abbé de L'Épée dans un banquet présidé par un de nos collègues, M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'institut royal de Paris. A cette solennité vraiment touchante étaient venus se mêler M. de Lanneau, directeur de cet établissement, M. Chapuys-Montlaville, député, sécretaire de la commission chargée d'élever un monument à ce bienfaiteur de l'humanité dans l'église Saint-Roch, et plusieurs autres parlants distingués, amis sincères des sourds-muets.

De beaux discours ont été successivement mimés et prononcés. C'est un droit et un plaisir pour nous de mettre sous les yeux de nos lecteurs celui de M. Ferdinand Berthier.

« Frères, dans cette ovation de joyeuse mémoire, pourquoi faut-il qu'au lieu de chanter notre bonheur commun, de concert avec vous, votre président reconnaissant se voie réduit à vous faire partager la douleur qu'il ressent au fond de l'âme ! Il éprouve le besoin de la verser dans vos cœurs, de puiser dans votre concours franc et actif de nouvelles forces pour arriver à consolider une des plus belles, une des plus utiles œuvres dont le XIXᵉ siècle ait été témoin.

« Il est vrai qu'on n'ose plus attaquer ouvertement la société que nous nous énorgueillissons à juste titre d'avoir fondée nous-même. Un arrêt récent de la justice a fait voir de quel côté se trouvent la raison, la probité, le dévouement sincère; et nous espérons qu'on aura profité de la leçon. Mais de nouveaux efforts sont tentés dans l'ombre pour nous diviser. Tous les moyens sont bons pour qui veut nuire. Nous bornerons-nous à rire de ces lâches attaques? Non, ce serait les encourager par notre inaction : le silence du mépris ne suffit pas pour déjouer ces trames. C'est en les combattant seulement que nous pourrons en triompher. Opposons-leur sans relâche toute l'énergie que donne la conscience d'une bonne cause; employons le peu d'instruction, de lumière que la Providence nous a départi à les repousser, à les confondre, à les pulvériser! Que notre persévérance invincible à poursuivre la route que nous nous sommes tracée décourage à la fin nos ennemis et les réduise au désespoir, à l'ignominie! Si nous apercevons quelques frères égarés dans leurs rangs, au lieu de les irriter par des paroles vives, efforçons-nous de les éclairer sur leurs propres intérêts; n'épargnons rien pour les ramener, et ils s'empresseront, soyez-en sûrs, d'abjurer leur erreur, de revenir avec un nouveau dévouement se ranger sous notre vieux drapeau. Une brebis retrouvée donne plus de joie au pasteur que les quatre-vingt-dix-neuf qui n'ont pas quitté le bercail.

« Il a été fait dans une solennité récente des allusions peu bienveillantes à notre fraternelle association. Rien ne serait, a-t-on dit, plus funeste au sourd-muet que de se renfermer dans le commerce des autres sourds-muets. Former des sourds-muets une nation à part, une caste exceptionnelle, ce serait les condamner à une déplorable exclusion. Non, frères, il n'en saurait être ainsi. Ils ont méconnu nos cœurs et nos intentions, ceux qui ont tenu ce langage. Jamais l'idée d'un égoïsme étroit, d'une séquestration volontaire, n'a germé dans nos esprits. On a voulu nous repousser du banquet des parlants, on a voulu proscrire de la nation des sourds-muets le langage des sourds-muets, ce langage sublime, universel que leur a donné la nature; et les sourds-muets ont dit à leurs frères parlants : Venez au milieu de nous! Mêlez-vous à nos travaux, à nos jeux; apprenez notre langue comme nous apprenons la vôtre; ne formons qu'un seul peuple uni par des liens indissolubles; qu'il y ait entre nous alliance pérpétuelle, fusion complète à la vie, à la mort! Frères, est-ce là de l'égoïsme? Est-ce là de l'isolement? Accusateurs sans conscience, osez encore élever la voix contre nous!

« Vos yeux étincellent déjà d'indignation; des gestes éloquents, énergiques, sont prêts à déborder de vos âmes. J'ai saisi votre pensée, tandis qu'elle sommeille encore. Oui, jurons de vivre et de mourir fidèles à notre drapeau, jurons de le défendre envers et contre tous. Puisse ce toast habituel cimenter notre serment solennel :

« A l'abbé de L'Épée! à cet athlète infatigable de la cause des sourds-muets! »

Cette allocution pleine de chaleur a été suivie de toasts nombreux, accueillis

par d'unanimes bravos. On a remarqué celui qui a été porté par notre honorable et savant secrétaire perpétuel, M. Eugène de Monglave :

« A la prochaine apparition de l'ordonnance royale, heureuse charte d'émancipation, qui doit asseoir sur de solides bases l'avenir des sourds-muets!

« Préparée par le dernier ministère, présentée par lui au conseil d'état, elle doit honorer l'administration actuelle, qui ne saurait trop se hâter de la publier.

« Reconnaissance éternelle à M. de Lanneau, un de ses plus ardents promoteurs ; à M. de Lanneau, héritier de ce nom illustre inscrit aux fastes de Sainte-Barbe; à M. de Lanneau, qui sera le digne successeur de l'abbé de L'Épée et de l'abbé Sicard ! »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Du Rhin et de la Syrie, par Lortet; broch. in-8.

Bibliographie universelle, pour octobre, novembre et décembre 1840, 2 broch. in-8.

Elogio storico della contessa Angella Scacerni Prosperi, broch. in-12, par Fabi Montani.

Le Législateur, journal théorique et pratique, par M. Cellier, 1er et 2e numéros, in-8.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, novembre et décembre 1829, en un seul cahier in-12.

Biographie des Dr. Elud, professore, Michel Troja, broch. petit in-4.

Blicke auf die letzte Croberng neuere Geschichte und colonisation von Algier. vol. in-8.

Zue biographie des Etatsrathrs C. F. Schumacher, broch., petit in-4.

Mindetal over Dr. Johan Daniel Herholdh, etc., broch. in-12.

Necrolog Toerftilt, etc. broch. in-12.

Biografiske Efterrelniager one Dr. Og. Prof. Nahlff, etc., broch. in-12.

Nachtrag zu der Geschichte der Pest zu Noja in den jahren, etc., broch. in-12.

Skizze uber Algier, etc., broch. in-12.

Revue catholique, livraison de décembre 1840, in-8.

Pour le Secrétaire perpétuel, HENRI PRAT.

L'administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE

DE LA MALADIE NOMMÉE FEU DES ARDENTS,

AU MOYEN-AGE,

ET LA COMPARAISON AVEC LES MALADIES ANALOGUES.

Le feu des ardents, maladie si terrible au moyen-âge, et dont les historiens du temps ont tant parlé, maladie qui, d'après eux, se montre toujours à l'état épidémique, est une affection qui reste encore fort obscure, relativement à ses symptômes exacts, à ses causes, au traitement qui lui fut opposé. Cela se comprend quand on songe à l'imperfection des sciences en général et de la médecine en particulier, à cette époque. Les historiens et les chroniqueurs seuls en parlent, mais ils se taisent sur les causes de ces pestes étranges, ou leur en attribuent de surnaturelles. Dans la fameuse épidémie de 1089, on vit, dit Sigebert, un dragon ailé traverser le ciel en vomissant des flammes, et développer le mal partout où le portait son vol. La vengeance céleste avait donné naissance au fléau, un miracle seul pouvait le guérir. Les malades donc avaient recours aux vœux, aux offrandes; dans certains pays ils se mettaient sous la protection de saint Antoine, dont l'intercession fut plus d'une fois, dit-on, fort efficace, ce qui fit donner là son nom à cette maladie; dans le cas de grande épidémie, on promenait les châsses des saints pour conjurer la contagion.

Tous les symptômes, malgré quelques variétés dues sans doute au climat, à la constitution médicale, aux circonstances, avaient cela de commun qu'ils se caractérisaient spécialement par la gangrène des extrémités et une extrême chaleur d'entrailles.

Ainsi, dans l'épidémie de 945, la chronique de Frodoard dit que quantité de monde, tant à Paris qu'aux environs, furent atteints d'une maladie qu'on nommait *feu sacré*, ou *mal des ardents*. Elle brûlait petit à petit, et consumait sans qu'on pût y remédier. C'était au temps des incursions des Normands.

« En 993, dit l'historien Rodolphe, il régna en France une grande mortalité parmi les hommes. C'était un feu caché qui, dès qu'il avait atteint quelque membre, le détachait du corps après l'avoir brûlé. Souvent l'espace d'une nuit suffisait pour cet effet. Beaucoup de gens de toute classe périrent, et quelques-uns restèrent privés d'une partie de leurs membres pour servir d'exemple de la justice divine à ceux qui viendraient après eux. » D'après Mézeray cette épidémie

aurait enlevé quarante mille personnes en 994 dans l'Aquitaine, le Périgord et le Limousin. C'était le feu sacré ou mal des ardents; il prenait tout-à-coup et brûlait les entrailles ou quelque autre partie du corps qui tombait en pièces. Bienheureux ceux qui en étaient quittes pour un bras ou une jambe.

Le feu des ardents de 1089, dans la Lorraine, et décrit par Sigebert, rendait les membres noirs comme du charbon; ils se détachaient du corps, et les malades mouraient misérablement ou menaient une vie lamentable. On ne voyait partout dans les chemins, les fossés, et aux portes des églises, que des moribonds poussant des cris affreux, et auxquels le mal avait dévoré les pieds, les bras, une partie du visage.

Pendant les Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles, cette maladie fut constamment endémique en France : c'était l'époque des guerres civiles, des croisades; le peuple était fort malheureux, et beaucoup de terres restaient sans culture. Le seigle et l'orge remplaçaient presque partout le froment.

La chronique du XIe siècle, de Robert de Fleury, est encore plus explicite que les historiens précédents : « Dans ce temps, dit-elle, il y eut beaucoup de personnes atteintes d'un mal qui brûlait les membres ou le corps avec des douleurs intolérables. Son effet était tel que, sous une peau livide, il consumait les chairs en les séparant des os, et, prenant plus de force avec le temps, il causait une augmentation de douleur et d'ardeur qui faisait pour ainsi dire mourir les malades à chaque instant. Mais cette mort qu'ils désiraient n'arrivait que lorsque ce feu, après avoir ravagé les extrémités, atteignait les organes essentiels de la vie.

« Ce qu'il y avait d'étonnant, c'est qu'il agissait sans chaleur, et pénétrait d'un froid glacial ceux qui en étaient atteints, au point que rien ne pouvait les réchauffer, et qu'à ce froid mortel succédait tout-à-coup une chaleur si grande dans ces mêmes parties, que les malades y éprouvaient tous les accidents d'un cancer..... »

« Au temps de Lothaire II, empereur d'Allemagne, il y eut, dit Vincent Gallus, un grand nombre de personnes atteintes du *feu sacré*. Les extrémités étaient consumées et tombaient en pourriture, de façon que plusieurs en moururent. D'autres échappèrent, mais après avoir perdu quelques membres qui furent brûlés par l'effet de la maladie; plusieurs éprouvèrent de violentes contractions de nerfs et des convulsions. »

Sous le règne de Louis VII, en 1130, le feu des ardents ravagea la Lorraine et le Soissonnais. « Le mal, raconte encore Mézeray, attaquait les pieds, les mains et le visage. Il s'accompagnait de délire, d'un grand abattement, de frissons considérables et de véhémentes douleurs à la tête et aux reins. Les glandes de l'aisselle et de l'aine se durcissaient, il s'y formait des dépôts, et les pieds et les mains tombaient souvent en gangrène. A la même époque, à Paris, le mal semblait s'attaquer de préférence aux organes de la génération. La châsse de sainte Geneviève fut promenée par les rues pour obtenir du ciel la cessation du

fléau, et bientôt on construisit, en mémoire de ces prières, une église sous l'invocation de sainte Geneviève, dite *des ardents.* »

Cette maladie était si fréquente, à ces désastreuses époques, tant de gens restaient mutilés après ses atteintes, que le pape Urbain II fonda un ordre monastique particulier, celui de saint Antoine, dans la vue de secourir les pauvres atteints de cette affection. Les maisons de cet ordre servaient d'hôpitaux, et saint Antoine fut le patron auquel on se recommanda spécialement dans cette maladie. En *ex voto,* les malades échappés à la mort suspendaient aux murs de sa chapelle les membres qu'ils avaient perdus, et qui, noirs, cornés et imputrescibles, se conservaient indéfiniment. On en voyait encore à l'abbaye de Vienne en 1702.

Quoique plus rare qu'en France et en Allemagne, le mal des ardents se montra encore en Espagne et en Sicile; il y était caractérisé par les mêmes symptômes.

Examinons maintenant si, à des époques beaucoup plus rapprochées de nous, et qui ont été bien étudiées, nous ne trouvons pas quelque maladie dont l'identité de symptômes nous rappelle le mal des ardents.

Guy de Chaulieu, Ambroise Paré, Fabrice de Hilden, Doclonocus et Tulpius détaillent les symptômes du mal des ardents, sans s'expliquer catégoriquement sur ses causes; ils les ignorent. Le premier qui ait pensé à lui donner pour origine l'usage des céréales altérées, est Thuiller, médecin du duc de Sully, au commencement du XVIIe siècle. En effet, il existe en France une province où une maladie ayant tous les symptômes du feu des ardents est constamment restée endémique, et s'est montrée, à n'en point douter, comme constamment due à l'usage des céréales avariées, et surtout du seigle ergoté. Chaque fois que l'année est mauvaise, et que le seigle, que l'on cultive en quantité dans cette province, renferme beaucoup de grains ergotés, on remarque chez les paysans des gangrènes spontanées, des doigts, des orteils et quelquefois des membres entiers qui se détachent sans hémorrhagie, durs, noirs et raccornis, comme s'ils étaient préparés par des procédés chimiques et une momification particulière. En même temps, de très violentes douleurs d'entrailles, des spasmes opiniâtres tourmentent le malade, qui le plus souvent périt misérablement. Donne-t-on de ce seigle aux bestiaux, aux volailles : les bœufs perdent leurs cornes et leurs sabots; les chevaux, les cornes de leurs pieds; les volailles voient tomber leur bec et leurs ergots, la peau des porcs se couvre de taches gangréneuses; le blé et le maïs ergotés produisent le même effet.

Tous ces phénomènes ont été démontrés par des expériences directes faites par Thuillier, qui y sacrifia toute sa basse-cour, en 1676; par Salerne, en 1748. En dernier lieu le docteur Tessier qui, habitant de la Sologne, était parfaitement placé pour observer, a expérimenté sur des animaux de différentes espèces, tous bien sains et dans la force de l'âge, tels que canards, dindes, cochons. Ces animaux, mis à l'usage du seigle ergoté, sont tous morts avec des signes de gangrène dans

vers organes extérieurs tels que la queue, les oreilles, les pieds des quadrupèdes, le bec des oiseaux, et en outre avec des taches gangréneuses au foie et aux intestins, comme l'ont démontré les ouvertures cadavériques. M. Tessier a de plus constaté ce que lui avaient déjà affirmé les bergers du pays, savoir, l'extrême répugnance que les animaux ont pour l'ergot, répugnance d'instinct tellement invincible que ceux auxquels on en donne pendant quelque temps préfèrent mourir de faim plutôt que d'en manger, si on les abandonne à eux-mêmes, surtout si l'ergot qu'on leur présente est pur et sans mélange avec d'autres aliments.

Voilà donc quels sont à notre époque les effets des céréales avariées, et surtout du seigle ergoté, sur l'homme et sur les animaux. Or ces derniers ne furent pas plus respectés que l'homme dans les grandes épidémies du moyen-âge; tous les auteurs s'accordent à le dire, preuve qu'ils se nourrissaient comme lui de grains altérés. Lorsque Thuillier eut appelé l'attention du monde savant sur les phénomènes qui expliquaient si bien ces anciennes et mystérieuses épidémies de *mal des ardents*, c'est qu'aussi en 1630 la gangrène sèche spontanée s'était montrée dans plusieurs provinces de France, et y avait fait de grands ravages. En 1650, 70, 72 et 74, la Guyenne, la Sologne et le Gâtinais étaient en proie à cette épidémie. Le premier symptôme était un engourdissement des jambes, suivi de douleurs vives avec gonflement sans apparence d'inflammation. Bientôt se succédaient rapidement le froid, la lividité, la gangrène et la chute du membre affecté. Dans la Sologne la maladie était sans fièvre, et les douleurs n'étaient pas fortes. On n'employait aucun remède; mais les pieds, les jambes, les cuisses, les doigts, les mains, les bras, le nez, attaqués d'une gangrène dure et sèche, se détachaient d'eux-mêmes sans hémorrhagie. Perraut, qui avait fait un voyage en Sologne à cette époque, rapporta à l'Académie des Sciences que tous les médecins et chirurgiens du pays lui avaient dit que parfois le seigle s'y corrompait au point de former un pain très insalubre qui déterminait la gangrène sèche des membres chez ceux qui en mangeaient pendant quelque temps. Cette maladie sévissait avec fureur à Montargis. En 1674, l'Académie chargea Dodart d'aller l'y étudier. Il résulte du rapport de ce médecin que l'épidémie en question était due à l'usage du seigle ergoté; que cette substance, mêlée au pain en grande proportion, déterminait des vertiges, des fièvres malignes, avec assoupissement, et des gangrènes aux extrémités. Les jambes devenaient tuméfiées et douloureuses, sans aucun signe d'inflammation extérieure; la peau était au contraire froide et livide. La gangrène commençait par la portion interne des muscles, et n'attaquait la partie supérieure, ainsi que la peau, qu'après un certain temps, ce qui obligeait à pratiquer des incisions pour découvrir les progrès du mal. Les pauvres seuls étaient atteints, et le seigle ergoté produisait beaucoup plus d'effet lorsqu'il était nouveau que lorsqu'il avait été conservé quelque temps.

Après le fatal hiver de 1709, il se manifesta une épidémie gangréneuse dans l'Orléanais et le Blaisois. Noël, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, eut à y soigner un assez grand nombre de malades. Tous étaient atteints d'une gangrène

sèche, noire et livide, qui commençait toujours par les orteils, puis s'élevait par degrés, et arrivait quelquefois jusqu'au haut de la cuisse. Beaucoup en moururent. Chez un malheureux paysan on vit tomber successivement tous les doigts d'un pied, puis ceux de l'autre, puis la jambe, puis la cuisse jusqu'à son articulation coxo-fémorale, et, chose étonnante! il survécut. Noël assurait à l'Académie des Sciences que cette maladie provenait du seigle ergoté, parceque le pain dont on avait fait usage cette année-là contenait un quart d'ergot.

En 1709, 15 et 18, les mêmes phénomènes furent notés dans le canton de Lucerne. Longius en donne la description suivante : « La maladie débutait par une lassitude extraordinaire, sans aucun mouvement fébrile. Bientôt le froid s'emparait des extrémités, qui devenaient pâles et ridées; elles étaient le siége de douleurs fort vives s'irradiant jusque vers le tronc. Puis bientôt elles se gangrénaient et se détachaient complètement. Cette maladie ne se montra que chez les pauvres gens qui avaient mangé du pain fait avec du blé cornu. »

En 1747, Duhamel étudia l'ergotisme gangréneux en Sologne, et on lit ces paroles dans son rapport à l'Académie des Sciences : « Il règne en Sologne, depuis la moisson, une maladie appelée ergot, nom qu'on lui a donné à cause de la figure d'un grain qui la produit, et qui ressemble à un ergot de volaille. C'est un seigle dégénéré, dont l'usage donne à la masse du sang une qualité putride et gangréneuse, qui se fait d'abord sentir dans les pieds et dans les jambes par des lassitudes douloureuses et une lividité extérieure qui forme une gangrène plus sèche qu'humide. Il s'y engendre souvent des vers. Enfin les doigts des pieds se détachent de leurs articulations et tombent avec le métatarse; ensuite c'est le pied, la jambe, et jusqu'au fémur qui abandonne la cavité cotyloïde. Il en arrive autant aux extrémités supérieures, et on a vu à l'Hôtel-Dieu des gens n'ayant plus que le tronc vivre néanmoins plusieurs semaines, car ces chutes de membres ne sont jamais suivies d'hémorragies. Jusqu'ici on n'a pu sauver aucun malade, et il en a péri plus de soixante. »

Salerne, médecin à Orléans, fit un rapport analogue l'année suivante. Il cite un enfant de dix ans, dont les deux cuisses se détachèrent de leur articulation sans hémorrhagie. Son frère, âgé de quatorze ans, perdit la jambe et la cuisse d'un côté, et la jambe de l'autre. Tous deux moururent après vingt-huit jours de maladie.

En 1764, Read observa l'ergotisme dans les environs d'Arras et de Douai. La maladie s'annonçait par une douleur très aiguë aux extrémités, avec peu de gonflement, sans enflammation apparente, mais non sans fièvre; le premier état durait dix à douze jours. Dans la seconde période, les douleurs cessaient le plus souvent, et les extrémités des pieds et des mains souffraient un engourdissement accompagné d'un froid excessif, que la chaleur du plus grand feu ne pouvait calmer. Le second état durait également dix à douze jours. La troisième période se manifestait par le développement de phlyctènes, bientôt suivies de gangrène aux orteils, gangrène qui faisait de rapides progrès, et envahissait bientôt la

jambe et la cuisse; il en était de même pour les extrémités supérieures; les pieds, les mains, les jambes et les bras se détachaient de leurs articulations. Toutes les recherches faites sur la cause de cette épidémie s'accordaient à lui donner pour origine l'usage de pain fait avec du seigle ergoté.

Enfin, dans ces derniers temps, quelques cas isolés ont encore été remarqués en Sologne, où le paysan est fort pauvre et fort arriéré sous tous les rapports. Evidemment l'usage de seigle ergoté produit une série de symptômes et l'analogie la plus frappante avec ceux que les auteurs ont assigné au *mal des ardents* du moyen-âge, et aucune autre forme de gangrène ne lui ressemble plus que notre ergotisme gangréneux, si bien observé depuis deux siècles.

Personne n'a jamais nié l'influence délétère que les céréales avariées ont sur l'économie humaine. Les phénomènes des maladies des blés avaient été remarqués dès l'antiquité; aussi les Grecs avaient-ils mis les moissons sous la protection des dieux. Les Romains avaient une divinité spéciale pour la rouille des blés, le dieu Rubigo, en l'honneur duquel Numa Pompilius institua les rubigalia, processions faites au mois de mai au milieu des champs, et qui se terminaient par l'immolation d'un porc. Nos rogations sont un souvenir de cette pieuse cérémonie, car de tout temps l'homme s'est senti le besoin de mettre sous la protection de la Divinité les aliments les plus nécessaires à son existence matérielle et sociale. — Hippocrate, en notant combien les affections convulsives étaient fréquentes après les étés pluvieux, circonstance qui favorise singulièrement l'altération des blés et des seigles, indiquait certainement un résultat dont la cause intime lui échappait, mais qui n'était autre chose que l'usage d'un mauvais pain. Virgile et Columelle disent les maux que la rouille et le charbon causent aux moissons. Galien affirme que les altérations des blés amenaient des maladies putrides et pestilentielles, et des affections herpétiques graves.

Enfin, un homme qui fait autorité dans la science, et dont tout le monde médical a apprécié les savantes recherches sur la peste noire et la suette anglaise, le professeur Fuchs, de Berlin, conclut comme nous sur l'identité de notre ergotisme gangréneux actuel avec le mal des ardents du moyen âge. Son opinion s'appuie sur les récits de cent-cinquante auteurs qu'il a laborieusement compulsés.

En effet, à cette époque, le seigle était cultivé sur une bien plus grande échelle que le froment, en France et en Allemagne; ces deux pays renfermaient une bien plus grande quantité de forêts, d'étangs et de marais, qui les rendaient plus humides qu'aujourd'hui, circonstance qui favorise beaucoup le développement de l'ergot sur le seigle, ainsi que nous le voyons chaque jour en Sologne. Une sécheresse plus grande de climat, en Italie et en Espagne, y rendait ces phénomènes beaucoup plus rares.

D'un autre côté, le mal des ardents apparaissait généralement à l'automne; n'attaquait que le pauvre peuple et les paysans, qui se nourrissaient comme ils pouvaient, tandis que les classes élevées, qui faisaient usage d'un bon pain,

d'une nourriture saine, en étaient exempts. C'est exactement ce qui arrive encore aujourd'hui. Seulement, à cette époque, les symptômes gangréneux étaient beaucoup plus tranchés et plus remarquables que les symptômes convulsifs, qui, à partir du XVIe siècle, caractérisaient une autre espèce d'ergotisme que l'on nomma d'abord raphanie. Ce nom venait du raphanus raphanistrum, plante crucifère, dont les graines infestent quelquefois les moissons, et que l'on regardait, mais à tort, comme très délétère. L'ergot, proprement dit, n'était pas accusé de ces épidémies; on les attribuait alors aux altérations diverses dont les céréales étaient susceptibles, nielle, rouille, charbon, carie, fermentation, etc., etc., etc. On ne faisait pas jouer à la cause principale, à l'ergot, le rôle qui lui appartient dans cette désastreuse pathogénie. Les raphanies se caractérisaient principalement par des fourmillements dans les doigts, la paume de la main, les pieds, fourmillements accompagnés d'une chaleur violente dans ces organes. Très souvent les membres se couvraient de pustules laissant échapper une sérosité fétide, l'épiderme se desquammait, et quelquefois même, mais rarement, la peau se laissait enlever par lambeaux. En même temps les bras et les jambes étaient le siége de contractions spasmodiques bien fortes et très douloureuses; le malade éprouvait des vertiges semblables à ceux de l'ivresse, un peu de délire et des alternatives de chaleur brûlante et de froid glacial.

La première épidémie de ce genre qui se montra sévit dans le Brabant, en 1556. Rambert Doctonœus lui assigne pour cause la consommation de grains altérés importés de Prusse. De 1589 à 1598, presque chaque année, la Hesse, la Silésie et une partie de l'Allemagne sont désolées par les raphanies. Elles n'attaquent que les classes inférieures qui se nourrissent de mauvais pain. Schwemk, qui observa l'épidémie de Silésie, l'attribue si bien à l'altération des céréales, qu'il note que les grains de seigle et de blé exhalaient cette année-là une odeur aigre, et que quoique lavés ils n'en conservaient pas moins une onctuosité écumeuse.

Des épidémies de même nature se montrèrent, un siècle après, sur les bords du Rhin et dans la forêt Noire, où elles atteignirent hommes et animaux; c'était à la suite d'étés pluvieux et pendant lesquels les moissons s'étaient gâtées sur pied. Plusieurs furent encore observées dans le courant du dernier siècle, toujours avec les mêmes symptômes convulsifs, et leur cause fut parfaitement reconnue. Personne ne se refusera à reconnaître l'analogie qui existe entre ces deux affections, le mal des ardents ou ergotisme gangréneux, la raphanie ou ergotisme convulsif. Le mal des ardents s'accompagnait, dans beaucoup de cas, de symptômes convulsifs; la raphanie offrait une irritation phlyctinoïde des membres, et parfois la gangrène de la peau. Dans les deux cas l'irritation intestinale et la forme de la douleur étaient identiques. Si le mal des ardents, produit direct de l'usage du seigle ergoté, et dont nos dernières années nous ont même offert des exemples, tels que l'épidémie du Dauphiné en 1814, a paru, depuis le XVIe siècle, céder sa place aux raphanies, c'est que depuis cette époque aussi la

culture du seigle fut moins générale, et que les raphanies furent causées non moins par le charbon, la carie et la fermentation du blé, que par l'ergot du seigle, qui n'était pas en assez grande quantité pour amener la prédominance des symptômes gangréneux sur les symptômes convulsifs; enfin parceque le progrès des sciences et des arts agricoles amena d'importantes améliorations dans le régime des céréales. Mais quand une population quelconque se trouve soumise à l'usage d'un pain où entre une grande portion de seigle ergoté, toujours on voit survenir les symptômes gangréneux qui caractérisèrent les petites épidémies dernières de la Sologne aussi bien que les grandes pestes de feu des ardents du moyen-âge.

Ces derniers symptômes ont été observés dans le département de Maine-et-Loire par un de nos honorables collègues de l'Institut Historique, M. Aguesse.

Dans cette province les paysans, fort habitués à l'altération des grains sur pied et à ses désastreuses conséquences, en attribuent tout simplement la cause à la malignité des démons qui, pendant les temps d'orage, passent par bandes pressées sur les blés, et les souillent de leurs ordures : derrière eux les bons anges arrivent, et à coups d'aile font tomber ces débris impurs du haut des tiges. Mais ce nettoyage n'est pas toujours assez complet pour que le blé soit entièrement exempt du résultat de l'influence infernale de l'ergot. On a vu deux enfants dont, un matin, on avait retrouvé dans le lit les jambes complètement détachées du corps, et qui vécurent encore vingt-deux jours dans cet état.

Quelle ne doit donc pas être l'activité du poison contenu dans l'ergot, quand on a vu par les exemples précédents combien, toute diminuée qu'elle est par les mélanges, son action s'est fait sentir d'une manière fatale sur de si nombreuses populations! Des travaux récents, et auxquels M. Favrot, chef des travaux anatomiques à l'école des mines, a contribué pour sa part, et dont il a bien voulu nous communiquer le résultat, nous apprennent en effet que cette action ne le cède pas à celle du plus violent poison connu, l'acide hydrocyanique. L'espèce d'huile essentielle obtenue des grains ergotés, par une série de manipulations très délicates, a été l'objet d'expériences qui en ont constaté toute l'excessive nocuité. Heureusement que cette activité funeste disparaît en grande partie avec le temps, et que, parfaitement desséchés et déjà vieux, les grains ergotés n'agissent plus guère sur les organes que comme aliment non réparateur, ce qui explique pourquoi leur usage n'a été suivi que d'accidents légers dans beaucoup de circonstances. En Sologne, on sait parfaitement que le pain préparé avec du seigle nouveau est toujours d'un usage bien plus dangereux que celui qui est fait avec les céréales de l'année précédente.

Si maintenant nous jetons un coup-d'œil sur les maladies qui ont quelque rapport, par leurs symptômes, avec le mal des ardents, nous n'en trouverons aucune qui y ressemble davantage que ces ergotismes modernes, spasmodiques ou gangréneux, dont nous venons d'esquisser l'histoire.

Les érysipèles, les pemphygus, le charbon, quelquefois épidémiques, et qui se caractérisent par des inflammations et des gangrènes partielles de la peau et des membres, ne le sont jamais sur une grande échelle; ses exemples n'en ont été observés que rarement et dans de petites localités, tandis que le mal des ardents a toujours sévi sur de grandes populations, et la spécialité de ses symptômes l'a classé tout-à-fait à part dans la série des affections gangréneuses.

Quant aux affections pestilentielles, dont les ravages ont été si considérables à toutes les époques du moyen-âge, qu'elles fussent la peste à bubons, le typhus ou la dyssenterie typhoïde, leurs symptômes ont toujours été assez tranchés pour les faire distinguer parfaitement du *feu des ardents*. L'habitude seule de désigner toute affection épidémique meurtrière du nom de peste a pu amener quelque confusion dans les récits des auteurs touchant ces diverses maladies contagieuses, infectieuses ou épidémiques. Mais, dans l'état actuel de la science, il reste parfaitement prouvé que le *feu des ardents* a été une maladie qui répond parfaitement à l'ergotisme gangréneux et spasmodique moderne, et qu'elle n'a disparu en grande partie que grâce au progrès de la civilisation et à l'amélioration des procédés de l'agriculture.

Victor-Martin de Moussy,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE FRANCE

OU DESCRIPTION PHYSIQUE, POLITIQUE ET MONUMENTALE DE LA GAULE, JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE,

PAR M. ACHILLE DE JOUFFROY,
De l'Académie de Rome,

ET M. ERNEST BRETON,
Membre de l'Institut Historique, de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc.,

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1), le 2 août 1839.

Cet ouvrage se divise en deux parties bien distinctes. La première, traitée par M. de Jouffroy, comprend l'histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'envahissement des Gaules par Jules César. La seconde partie est due à M. Ernest Breton. C'est une description savante et minutieuse de l'état des

(1) Un volume in-folio, orné de 50 planches.



arts dans la Gaule, à quatre époques différentes : l'époque celtique, l'époque grecque, l'époque romaine et le Bas-Empire. Je vous parlerai d'abord de la première partie, de celle dont M. Jouffroy est l'auteur.

Vous le savez, rien n'est plus facile que de paraître historien lorsqu'il ne s'agit que de fixer avec plus ou moins de vérité les dates de quelques faits disséminés à des distances éloignées; mais aussi, selon moi, rien n'est plus difficile que d'écrire l'histoire, parceque je la veux entourée, non de fictions, mais de réflexions philosophiques au point de vue le plus élevé. Les historiens ne font pas faute à la littérature de tous les peuples; leur nombre est immense; mais combien en compte-t-on de bons, de célèbres, par nation? Fort peu. Les Tacite sont rares, parceque la plupart des historiens ont presque toujours tourné dans le cercle étroit des considérations étrangères aux masses dans tous les temps.

L'ouvrage de M. de Jouffroy se ressent à la fois et du chronologiste, qui se contente de grouper des dates sincères, précises, du moins approximatives de quelques faits, et de l'historien qui cherche à réunir, comme dans un vaste panorama, tous les principaux événements qui ont influé sur la marche des idées civilisatrices. Quoique très sobre de jugements et d'assertions, l'auteur ne laisse pas cependant que d'émettre quelquefois son opinion. J'ai trouvé dès son début une proposition qui m'a semblé, si non erronée, du moins susceptible d'être contestée. M. Jouffroy commence à dire *qu'une nation peut exister sans territoire*. Il donne pour exemples les Hébreux, avant leur entrée en Palestine, les Scythes, les Goths, peuples non fixés, errants, mais possédant une religion, des lois, des coutumes, des mœurs, etc. Le sol, dit-il, n'est point la *patrie*, mais la propriété de la patrie. La *nation* peut exister avant que d'entrer dans la possession du sol. — Je ne veux point soulever de discussion à ce sujet; mais M. de Jouffroy me paraît dans une voie fausse. Un peuple n'est véritablement constitué à l'état de nation que lorsqu'il est fixé au sol qu'il a choisi. Le sol est la base de la nationalité, et c'est sur cette base inaliénable que repose la constitution qui fixe ses droits au vis-à-vis des autres nations et envers chacun des membres qui la composent. Jusqu'alors ce ne sont que des peuplades, sans feu ni lieu, changeant de lois, de mœurs, d'opinions, et même de moralité, selon les contrées où ils se trouvent, et selon les causes de leurs déplacements. Ces peuples manquent d'unité d'action et de principes; et c'est en partie cette unité qui caractérise une nation, qui la maintient à l'état de vie, la fait grandir et la rend forte. — Je pense que vous partagez mon opinion.

Je ne puis refuser à M. de Jouffroy beaucoup de science, un coup d'œil remarquable, et surtout de l'érudition; mais je ne sais pourquoi, lorsqu'on a autant acquis que lui, on ne juge pas plutôt par soi-même que par les autres. Son ouvrage manque d'idées, je ne dirai pas neuves, mais assez élevées pour nous faire attacher du prix à ses savantes recherches. Et cependant elles ne sont pas inutiles, parcequ'elles vous sont rappelées dans un ordre que vous aimez à suivre. Vous vous plaisez à trouver groupés dans un court espace une foule de faits né-

cessaires à l'intelligence des institutions, des mœurs, des lois et des monuments des peuples qui ont occupé les contrées que nous habitons. M. de Jouffroy n'aurait que le mérite d'être érudit, que c'en est un bien grand aujourd'hui que l'érudition; l'étude des sources historiques est peut-être trop négligée par ceux qui ont la prétention de se dire historiens. Populariser ces sources, les rendre accessibles aux étudiants, c'est rendre un grand service à la science.

Lorsqu'après avoir lu le texte de l'œuvre de M. de Jouffroy, je jette un coup d'œil sur les nombreuses notes qui y sont annexées, que j'y trouve les opinions des divers historiens sur un événement resté dans le doute, je dois remercier l'homme qui s'est donné la peine de fouiller quelquefois des centaines de volumes pour m'éclairer. Bien qu'un pareil travail soit naturellement froid, qu'il ne soit consulté que par des érudits, que par des esprits déjà initiés aux études historiques, il n'en reste pas moins un témoignage de ce que peut la volonté du véritable savant. Aucuns soins ne lui coûtent, ni temps, ni recherches pénibles; il embrasse tout dans sa généreuse résolution d'ajouter encore aux travaux de ses devanciers.

M. de Jouffroy, remontant à des temps fort éloignés, assiste à la dispersion des premiers habitants du globe, alors établis, selon la pluralité des historiens, sur les plateaux les plus élevés de l'Asie. Une partie s'en détache et se dirige vers l'Occident. Peu à peu elle peuple par des émigrations successives, et à des distances éloignées, les pays situés en deçà et au-delà du Rhin. De ces différentes migrations naissent des nations qui prennent des noms différents en habitant des contrées diverses. Les uns s'établissent sur les bords des fleuves et de la mer, ou dans des marais, d'autres sur des montagnes, d'autres dans des îles. Leur langage, leurs mœurs, leurs usages prennent un caractère remarquable. Les traditions d'une commune origine se perdent; elles sont effacées par le temps; et les peuples sortis d'une même souche se trouvent, après des siècles, n'avoir plus aucune ressemblance. De là une foule de noms propres de nations et de pays qui épuisent aujourd'hui la sagacité de nos érudits, de nos philologues, de nos géographes, et rendent leur tâche si difficile. — M. de Jouffroy a cherché dans son introduction à faire concorder les opinions de chacun d'eux, et à présenter de la manière la plus claire comment se sont accomplis ces changements, comment chaque peuple est né, a vécu, et est disparu de dessus la surface de la terre, et quelle trace il y a laissée. — Je le répète, ce travail est celui d'un savant infatigable autant que judicieux.

La seconde partie, la partie monumentale de l'ouvrage, est due à la plume exercée de notre collègue, M. Ernest Breton. Ce n'est pas certainement la moins intéressante. Si M. Jouffroy cherche la solution d'un problème historique, d'un fait controversé dans l'opinion des historiens anciens et modernes, qui tous sont fondés à croire leurs prédécesseurs plus ou moins bien informés, il ne s'adresse jamais qu'à des hommes sujets à des erreurs, et dont la langue n'est pas toujours comprise dans ce qu'elle a de plus intime, la pensée. Mais il

est une langue plus belle, plus noble que la langue parlée, selon moi : c'est celle des monuments que tous les peuples ont laissés comme un témoignage de leur passage dans ce monde. Le temps ne les a pas tous respectés, il est vrai ; il les dévore tous les jours ; mais grâces au peu qui reste encore debout, grâces aux savants qui, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, en rassemblent les fragments épars, on peut se faire une idée assez juste de l'esprit, de l'intelligence, de la force morale des peuples qui les ont élevés. L'architecture est un art qui a dû croître avec la raison, avec les idées ; qui a dû subir les variations de l'esprit humain et la fortune des nations ; qui a dû se ressentir de leur grandeur et de leur décadence, et laisser des traces irrécusables, faciles à concevoir pour le savant exercé, de ces différents changements dans leurs destinées.

Dans les monuments celtiques et gaulois, retracés par M. Ernest Breton, il ne faut pas toujours, ce me semble, voir un amas de pierres brutes comparativement aux monuments des Grecs, des Romains et des autres peuples plus avancés dans les sciences et les beaux-arts, mais encore y démêler la pensée première qui a présidé à leur érection. C'est cette pensée qui les rend précieux aux yeux de l'antiquaire et du philosophe historien. M. Ernest Breton l'a bien senti. Aussi lui sais-je gré de n'être pas resté froid dessinateur, curieux impassible devant des menhirs, des dolmens, cherchant dans leur position plus ou moins inclinée, plus ou moins solide sur leurs bases, à formuler des systèmes et des doutes inutiles sur leur origine. M. Breton a vu, et il a bien vu — de véritables monuments, dans toute l'acception de ce mot, en décrivant ce qui reste encore, dans les provinces de l'Ouest de la France, de l'art architectonique chez les Celtes et les Gaulois longtemps avant la conquête romaine. Ces fragments, que l'ignorance et d'autres causes peut-être plus malheureuses font peu à peu disparaître, sont autant de jalons pour l'histoire, autant de faits acquis pour l'observateur du génie de l'homme considéré dans les diverses situations où il s'est trouvé, et agissant selon les influences qui ont contribué à le développer ou à le retenir captif.

M. E. Breton examine ensuite et successivement les différents caractères des âges suivants. Quittant les champs de Carnac, partant de ces rochers couverts d'un ciel gris, d'une brume épaisse, il parcourt l'ancienne Gaule, et vous mène dans la Provence. Là, sous ce ciel plus pur et plus chaud, sont des monuments d'un autre genre, plus spacieux, construits différemment que ceux des côtes de la Manche et de la Bretagne, mais au souvenir desquels s'attachent cependant des idées de servitude et de conquête. Ce sont des réminiscences de l'art grec et romain, qu'on trouve à Nîmes, à Arles, à Orange, à Avignon. C'est très beau sans doute sous le rapport de l'art, sous celui du progrès ; mais ce n'est encore qu'une imitation que le vainqueur a imposée ; avec son épée il a tracé sa demeure, ses temples, ses théâtres ; il a obligé les vaincus à les lui construire tels que nous les trouvons. Pour moi, dussé-je passer à vos yeux pour un barbare, je préfère dans les Gaules les monuments indigènes, les monuments celtiques

aux monuments romains; je leur préfère encore ceux appelés gothiques, à cause de leur originalité. Sur la terre classique de l'Italie, à Rome et dans la Grèce, j'admire ce qui leur appartient en propre : à chaque peuple ses monuments comme sa nationalité. Un peuple qui emprunte, un peuple réduit à imiter, est un pauvre peuple; il manque de génie. Le Celte ou le Gaulois, qui est parvenu à force de bras et de temps à arracher des bords de la mer un énorme bloc de pierre, et à le transporter à quelques centaines de pas pour mémorer un fait glorieux pour la nation, est à coup sûr aussi illustre à mes yeux que l'architecte qui a tracé le plan du Parthénon.

Cela peut vous paraître étrange; cependant vous êtes historiens, et vos pensées ne s'arrêtent pas à ne voir que des lignes dans les monuments de l'architecture; vous devez y voir aussi les motifs principaux de leur érection. Aujourd'hui il y a peu de ces motifs éternisés par l'architecture; aussi n'avons nous pas de grands monuments à citer. Mais il a été un temps où la patrie, la religion, les grandes vertus se confondaient dans un seul et même culte; élever un monument en l'honneur d'un grand homme, c'était honorer à la fois tous les citoyens et la patrie, c'était reconnaître des vertus, c'était en un mot avoir des croyances qui ennoblissaient une nation. Mais l'architecture, au temps du Bas-Empire, ainsi que les autres inventions de l'esprit humain, n'a pas toujours servi à illustrer un homme ou une nation. Les arcs de triomphe, les arènes, si bien décrits par M. Breton, sont revêtus au dehors de symboles religieux, de trophées glorieux; et quand on songe que c'est la vanité, la flatterie des passions honteuses et cruelles qui leur ont donné naissance, l'admiration s'écroule pour faire place à une froide curiosité. On ne voit plus que des lignes bien proportionnées, exécutées selon des données adoptées par un goût pur, un coup-d'œil juste.

Ce sont là les réflexions que je faisais en parcourant la France avec M. Breton. Ne pouvant voyager autrement qu'en le suivant dans son livre, je m'appliquerai à profiter de ses observations. M. Ernest Breton n'a pas voyagé en artiste seulement, mais encore en historien. Il a vu autre chose que des pierres dans les monuments qu'il a décrit. Il s'est appuyé de l'opinion d'un grand nombre de savants avant d'émettre les siennes; aussi ses descriptions nous ont-elles paru renfermer un mélange de connaissances et de modestie qui m'a fait plaisir. Les gens exclusifs ont rarement raison en histoire, ainsi que dans les arts. L'ouvrage de M. Ernest Breton peut-être classé honorablement dans la bibliothèque des hommes laborieux, et à côté des ouvrages les plus estimables sur les monuments qui ont, à différentes époques, couvert la Gaule et l'Italie. Je ne saurais donc trop engager M. Breton à poursuivre la carrière dans laquelle il est entré; il aura toujours pour lui l'appui de ceux qui se vouent de cœur et d'âme aux progrès des connaissances historiques.

J. A. Dréolle,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

JOURNAL

ÉCRIT A BORD DE LA FRÉGATE LA BELLE-POULE,

PAR M. EMMANUEL, BARON DE LAS CASES,

Membre de la mission de Sainte-Hélène, membre de la Chambre des Députés, etc., etc.

SOUVENIRS DU VOYAGE A SAINTE-HÉLÈNE,

PAR M. L'ABBÉ FÉLIX COQUEREAU,

Chanoine, aumônier de l'expédition, etc., etc. (1)

Le retour des dépouilles mortelles de l'empereur Napoléon du rocher d'exil de Sainte-Hélène à l'hôtel des Invalides, cette noble retraite de ses vieux compagnons de gloire, a été pour Paris, pour la France, pour l'Europe entière un mémorable événement que l'histoire inscrira dans ses fastes. Déjà deux témoins de cette tardive réparation, M. le baron de Las Cases, qui, bien jeune encore, avait vécu près du héros dans cette île maudite, et le digne prêtre qui en a exhumé son corps, qui ne l'a pas quitté durant une longue navigation, qui l'a lui-même déposé sous le dôme élevé par Louis XIV, se sont empressés d'offrir à la curiosité publique de consciencieux matériaux que l'Institut Historique ne saurait passer sous silence.

L'ouvrage de M. l'abbé Coquereau est divisé en cinq chapitres : 1° *Toulon;* 2° *la Traversée;* 3° *Sainte-Hélène;* 4° *le Retour;* 5° *Cherbourg;* 6° *Rives de la Seine;* 7° *Paris;* il se termine par des pièces officielles.

Celui de M. le baron de Las Cases justifie non-seulement par le fond, mais par la forme, le titre de *journal* que l'auteur lui a donné; il est également suivi de pièces officielles.

L'un et l'autre sont, en outre, ornés de dessins représentant *Napoléon à l'ouverture du cercueil* (*frontispice*), *l'île de Sainte-Hélène; la Vue de la maison de Longwood; le cercueil de l'empereur à bord de la Belle-Poule*, ainsi que *le plan et la coupe de son tombeau à Sainte-Hélène.*

L'intérêt va croissant à mesure qu'on suit pas à pas M. l'abbé Coquereau et M. de Las Cases. Cet intérêt arrive à son plus haut période quand, nous montrant du doigt ce coin de terre ignoré où dormait Napoléeon, il s'écrie : « Et voilà ce qui reste du plus grand capitaine des temps anciens et modernes!..... Quelles hautes leçons sortent pour les rois et les peuples de ce froid tombeau! Grandeur et néant réunis, qui pourra vous comprendre? »

L'étonnement se change tout-à-coup en indignation quand les deux voyageurs introduisent le lecteur dans la chambre à coucher, dans le cabinet de travail du grand homme. C'est de là que sont parties ces pages éloquentes qui ont

(1) Chez Delloye, place de la Bourse.

parcouru le monde, et que la postérité recueillera. C'est là qu'il est mort en héros, en chrétien. Jetez les yeux autour de vous : c'est un sale moulin à blé, une écurie, une étable, des crèches, du fumier. « Le licou d'un mulet, dit l'abbé Coquereau, est accroché au même clou où resta suspendue sa magnanime épée... »

Et l'on se prend alors à réfléchir sur la résignation sublime de cet homme, habitué si longtemps à commander aux autres hommes et à voir toutes les volontés plier devant la sienne. On voudrait recueillir la plus obscure anecdote de sa vie d'exil, on recherche avec une ardente curiosité tout ce qui se rattache aux qualités intellectuelles et morales du célèbre captif. « Il semblerait, dit M. de Las Cases, y avoir deux hommes en lui, l'homme d'imagination et l'homme d'action, tous deux bien distincts, et ne se confondant jamais. L'homme d'imagination aimait passionnément la causerie; il l'aimait jusqu'à devenir parfois bavard; il aimait la discussion, le paradoxe, les jeux d'esprit, les idéalités, le surnaturel et même les histoires d'apparition. L'homme d'action était tout positif, tout logique, toujours dans la réalité. »

Si j'osais hasarder mon opinion sur le mérite respectif des deux auteurs, je dirais que partout le style de l'abbé Coquereau m'a paru facile, pur, correct, élégant; que j'ai trouvé celui de M. de Las Cases empreint d'une simplicité grave et noble, exempt de toute prétention, révélant un chroniqueur scrupuleux, digne élève de son illustre père, que l'Institut Historique se glorifie de compter dans ses rangs.

Peut-être reprocherais-je au premier d'avoir trop laissé courir sa plume élégante et facile, d'avoir trop coloré son style de cette teinte constamment pompeuse et cadencée que l'habitude de la chaire donne aux grands prédicateurs, d'avoir moins écrit *l'histoire* que la *philosophie de l'histoire* de l'expédition de Sainte-Hélène.

Je dirais au second que plus d'une fois il est tombé dans l'excès contraire; que si un style constamment tendu devient fatiguant et monotone, un style trop simple, trop sans apprêt, marchant un peu au hasard, sautant quelquefois par-dessus l'harmonie et la forme, ne plait pas toujours aux lecteurs qui ont conservé le culte des bons modèles. Je lui dirais encore que des épisodes, quelque intéressants qu'ils soient, ne doivent jamais étouffer, dans un écrit, l'intérêt de l'action principale, et qu'avec quelque plaisir qu'on lise des détails curieux, inédits, sur le gouvernement d'Haïti, sur l'expédition du Mexique, sur la question d'Orient, etc., ce n'est pas dans un ouvrage qui traite de la translation des cendres de l'empereur de Sainte Hélène à Paris, qu'on s'attendrait précisément à les trouver.

Du reste, je serais désolé que cette double critique franche, impartiale, sans arrière-pensée aucune, pût déplaire à deux hommes de mérite, dont personne plus que moi n'honore le talent et le caractère.

EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.



AJAX,

TRADUCTION DE SOPHOCLE,

PAR M. VINCENT.

Traduire un poète n'est pas chose facile; le traduire en vers, de manière à en faire passer toutes les beautés dans une autre langue, est une chose presque impossible ; et pourtant c'est en vers qu'il faut traduire les poètes, si l'on ne veut faire descendre la langue des dieux au langage des humains.

M. Vincent, notre honorable collègue, l'a fort bien senti : voulant traduire Sophocle en français, c'est une traduction en vers qu'il a songé à nous donner ; et comme échantillon de son travail, il a publié *Ajax furieux*, dont j'ai à vous entretenir.

Je me rappelle un savant de mérite, un professeur de la Sorbonne, M. Lemaire, doyen de la Faculté des lettres, analysant un morceau des *Géorgiques* de Virgile, avec la traduction que nous en a laissée l'abbé Delille. Ce critique érudit trouvait bien à modifier, bien à reprendre; et pourtant la traduction des *Géorgiques* de Delille passe, à juste titre, pour la meilleure que nous ayons.

Les critiques que l'on peut faire sur une traduction ne peuvent guère être que des critiques de détails. Aussi ce ne sera que sur des détails que rouleront mes observations au sujet du travail de notre savant collègue.

Il m'a semblé que chez lui la rime n'est pas toujours suffisante. Tels sont, par exemple, *sein* et *sien* (p. 20), *biens* et *assassins* (54).

La mesure du vers me semble avoir parfois fait mettre à M. Vincent certaines épithètes que le goût approuve peu, tel est vigilance alerte (p. 9), puis méprisables et *bas* (32), pour rendre οὐκ εὐγενής, et tente *guerrière* (43) ; tel est encore :

> Sont-ce là des amis,
> De si digne amitié dignes d'être chéris? (59)

et :

> Souviens-toi qu'un silence prudent
> O femme, de ton sexe est le digne ornement; (p. 22)

J'aime beaucoup mieux la simplicité du vers grec :

> Γύναι, γυναιξὶ κόσμον ἡ σιγὴ φέρει.

Je crois qu'il y a aussi dans cette traduction certaines hardiesses qui pourraient bien passer pour des fautes ; je citerai : mon cœur palpite *de terreurs* (p. 16), *répandre une nue*, pour envelopper d'un nuage.

Je blâmerais encore : *Aucuns dangers*, quoique Racine ait dit :

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui;

Ainsi que :

C'est le dieu des combats ou Diane en courroux
Qui *vengent* quelqu'oubli, *punissent* quelqu'outrage (p. 18).

Vengent et *punissent* doivent, à mon avis, être mis au singulier.

Voilà les principales critiques que j'aurais à soumettre à M. Vincent, et ce serait même le cas de lui dire avec Horace :

Ubi plura nitent in carmine non ego paucis
Offendar maculis quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura;

car il y a des morceaux traduits de verve et vraiment dignes de Sophocle, qui nous permettent de citer, à la louange de l'auteur, le vers qu'il a pris pour épigraphe :

Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno.

Voyez, par exemple, à la page 38 :

C'en est donc fait; des dieux je reconnais les lois;
Des Atrides aussi je respecte les droits.
Ils sont chefs ; inclinons nos fronts sous leur puissance ;
La nature partout n'offre qu'obéissance.
L'hiver, environné de neige et de frimats,
Quand vient l'été fécond, ne lui cède-t-il pas?
Ne voit-on pas des nuits l'obscurité profonde
Fuir devant le soleil qui ranime le monde?
Ne voit-on pas les flots des mugissantes mers
Céder aux doux zéphirs, calmes enfants des airs,
Le sommeil, qui tient tout sous sa main souveraine,
Lui-même, tour-à-tour, nous quitte et nous enchaîne.
Pourquoi vouloir moi seul combattre et résister?
Docile à ces leçons, je les veux imiter.

Dans les chœurs, où, comme l'a si bien dit M. Vincent, le cri de la loi naturelle s'adresse à la conscience du spectateur pour lui faire tirer les véritables enseignements, les véritables moralités que le poète cherchait à répandre, l'habile traducteur, en face de grandes difficultés, a su s'en tirer d'une manière digne de son talent :

Toutefois ce puissant, qu'il jalouse et déchire,
Le faible délaissé peut-il vivre sans lui?
Du puissant, à son tour, que deviendra l'empire,
S'il n'a le faible pour appui?

Si l'on peut quelquefois reprocher à M. Vincent de manquer d'énergie et de concision, ce n'est certes pas dans ce passage, où il marche l'égal de son sublime modèle.

Ce n'est pas non plus dans ce beau morceau où Ajax, décidé à se donner la mort, fait ses derniers adieux à la nature qui l'environne :

Fleuves, sujets des mers, antres voisins des ondes,
Rivages ombragés, et vous, forêts profondes,
Recevez mes adieux; vous ne me verrez plus.
Non! plus vivant, du moins. Vous qui m'êtes connus,
Flots du Scamandre, amis des enfants de la Grèce,
Salut, salut encore, votre onde enchanteresse
Ne doit plus contempler ni revoir un guerrier
Que ses concitoyens n'ont su qu'humilier,
Que vous voyez couvert de tant d'ignominie,
Et qui, parmi tous ceux qu'a produits sa patrie,
Eut toujours des rivaux et n'eut jamais d'égal.

Les quatre derniers vers de ce morceau expriment deux sentiments : l'un d'humiliation, l'autre d'orgueil. Sophocle finit par celui d'humiliation :

....Τανῦν δ᾽ ἄτιμος
ὧδε πρόκειμαι.
Maintenant me voilà déshonoré, abattu.

Je crois que M. Vincent aurait bien fait de ne pas intervertir ces deux sentiments, car la dernière idée d'Ajax doit être une idée de découragement. Mais, à part cela, il nous a donné dans ce passage, si difficile à traduire, ainsi que dans une foule d'autres, des modèles de vraie poésie.

Les beautés du travail de M. Vincent en surpassent de beaucoup les légers défauts; et, pour peu qu'il veuille bien y jeter un dernier coup-d'œil, on peut lui prédire qu'il ne trouvera dans les critiques que des approbateurs.

P. Thommerel,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES RAPPORTS LUS AUX CLASSES.

Analysant l'ouvrage de M. Scipion Marin, publié sous le titre de *Événements et Aventures en Égypte*, M. Dufey s'exprime ainsi :

« Sous ce titre modeste, l'auteur n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire de l'Égypte, mais, comme il dit lui-même, de réunir des notions exactes et récen-

tes sur les principaux événements et les hommes les plus influents de notre époque qui ont entrepris l'œuvre de rénovation de cet intéressant pays, berceau des sciences, des arts des temps les plus anciens, et esquisser le tableau fidèle de son état actuel.

«Finances, marine, administration, état militaire, commerce, agriculture, impôts, il passe tout en revue, non pas par de simples exposés, mais par des tableaux animés ; c'est de l'histoire mise en actions ; son but a été de dissiper beaucoup d'illusions, de rectifier de graves erreurs et de présenter les hommes et les choses sous leur véritable point de vue ; il nous montre dans l'intimité du foyer domestique, dans les conseils et sur les champs de bataille cet étonnant Méhémet-Ali, son fils Ibrahim, et ce brave et habile Français qui a créé leur armée et s'est généreusement associé à leurs efforts, à leurs travaux, pour développer les germes de cette civilisation progressive commencée par la célèbre expédition dirigée par le plus grand homme d'Etat, et exécutée par une puissance dont les exploits ont brillé d'un si grand éclat dans cette partie de l'Orient.

«M. Scipion Marin a coordonné, avec autant de talent que de bonheur, les diverses parties de son œuvre dans un cadre éminemment dramatique ; deux personnages épisodiques lui ont suffi : leurs aventures personnelles se lient sans efforts, et avec un intérêt toujours croissant, aux grands événements politiques de l'année 1839, qui ont préparé la terrible péripétie qui fixe aujourd'hui l'attention de l'Europe et de l'Asie-Mineure.

«Tous les personnages qui ont figuré dans ce long drame politique, dont le dénouement ne se fera pas attendre, quels que soient leur rang, leur position, leur caractère, figurent dans ce curieux panorama.

« L'auteur a supposé un jeune Parisien enthousiaste de la civilisation de l'Orient, et il se hâte d'observer par lui-même ce Méhémet-Ali, *qui imprimait le mouvement* à ce monde créé par ses mains. L'autre personnage épisodique est une jeune et belle femme, qu'il nomme Caroline, épouse du voyageur. Ce plan, habilement conçu et habilement exécuté, a donné à l'ensemble de l'ouvrage tout le charme d'un roman et toute l'importante gravité d'un récit historique.»

On trouve dans la suite de ce rapport une analyse des idées de l'auteur sur le caractère de Méhémet-Aly et sur des questions que les derniers événements ont décidées.

— M. Lucien de Rosny a rendu compte du travail de MM. Brun-Lavainne, et Elie Brun, intitulé : *Les sept Siéges de Lille.*

« Ce livre, a-t-il dit, est rédigé à la manière des bénédictins, c'est-à-dire qu'il est accompagné de pièces justificatives, et qu'il fait honneur à ces laborieux écrivains.»

Le rapporteur a fait sur la Flandre des études toutes spéciales et s'estime heureux de pouvoir louer sans réserve l'ouvrage qu'il analyse ; il se borne donc à faire remarquer que l'auteur a peut-être eu tort de *rajeunir* le style des anciens

écrivains dont il a invoqué le témoignage ; il reste aussi un certain nombre de *siéges de Lille* qu'on aurait pu ajouter à ceux qui font proprement le sujet du livre.

— M. le docteur Haspel a examiné l'ouvrage du docteur Cholet *sur la peste qui a régné à Constantinople en* 1834 *et sa non contagion.*

M. Cholet passe d'abord en revue les diverses causes à la réunion desquelles on a voulu de tout temps attribuer l'origine et le développement de la peste ; car, il faut bien le dire ici, de tout temps les hommes ont cherché à découvrir le mal de la grande énigme ; il rapporte à ce sujet l'opinion des auteurs qui rattachent avec Aristote, Platerus, Léonard de Capoue, Eusèbe, Villami, Arnaud, Platina, etc., l'apparition de la peste aux grands phénomènes de la nature, tels que les éruptions volcaniques, les tremblements de terre ; il cite la peste de Rome décrite par Tite-Live, qui coïncida avec la famine; celle de 1533, qui se déclara dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, à la suite de cinq années de famine ; il en fut de même de la peste de Marseille, l'an 1719, où les blés, l'huile et le vin manquèrent; enfin on l'a attribuée encore à l'action d'une atmosphère chaude, humide, sans mouvement et surchargée des effluves délétères qui s'élèvent des marais ou des matières animales en putréfaction.

L'auteur recherche ensuite si dans la topographie médicale de Constantinople, et surtout des villages environnants, il ne trouvera pas l'explication, la cause de ces pestes qui assiégent si fréquemment ce malheureux pays : et voici comment il s'exprime en parlant de certains quartiers de Constantinople : « J'y ai remarqué des rues sales, obscures, étroites, quelquefois couvertes de berceaux de verdure, dont les ruisseaux, ne trouvant point d'écoulement, croupissent et finissent par se dessécher en produisant des miasmes très délétères ; les rues, en général, ont un pavé raboteux, souvent avec des creux dans lesquels séjournent des immondices ; la grande rue de Péra, centre de la civilisation lévantine, ne m'a guère paru plus propre ; de nombreux cadavres de chiens et de chats à moitié putréfiés se trouvent souvent dans les rues et sur les deux rives du Bosphore, quand le courant ne les entraîne pas, et annoncent assez qu'on ne s'occupe pas plus à Constantinople de notions hygiéniques que de police sanitaire. A tant de causes d'insalubrité s'en joint une autre non moins puissante, déjà signalée par MM. Pariset, Larrey et Brayer ; je veux parler du mode vicieux chez les musulmans d'enterrer leurs morts : outre que leurs fosses sont peu profondes, on laisse toujours sur le visage, au moyen d'un petit blindage en planche, une communication à l'air extérieur, par laquelle ne doivent pas tarder à s'exhaler des miasmes nuisibles à l'homme. De vastes et épaisses forêts de cyprès, dont sont ombragées les tombes, ne permettent ni au vent de les transporter au loin, ni à la lumière du soleil d'y pénétrer pour les volatiliser ; aussi j'ai toujours senti une odeur fade, et je n'ai pas tardé à éprouver une gêne dans la respiration, chaque fois que j'ai parcouru ces immenses cimetières, qui, contre toutes les règles de

salubrité, occupent les sommités de plusieurs collines, ainsi que leur partie méridionale; ils dominent parconséquent et entourent les trois villes dont se compose cette vaste capitale. »

Sans doute M. Cholet a accumulé bien des causes d'insalubrité; mais, qu'il y prenne bien garde, suffisent-elles seules pour produire la peste? on retrouverait alors cette maladie partout où ces causes existent. Cependant l'étude des épidémies, et un long séjour en Afrique, à Bone surtout, où toutes ces conditions morbifiques se trouvent réunies à la fois au suprême degré, ne me permettent pas de partager entièrement l'opinion de l'auteur à cet égard. D'abord, ce n'est pas la chaleur qui l'occasionne, puisqu'elle n'existe pas dans tous les pays chauds; on ne peut pas l'attribuer à l'humidité, puisqu'elle ne se manifeste pas dans tous les pays humides; d'après le rapport des observateurs, elle apparaît dans presque toutes les circonstances hygiéniques indifféremment; elle ne dépend pas non plus constamment de la famine, car la famine ne l'entraine pas toujours à sa suite; en vain on voudrait la faire provenir des exhalaisons marécageuses : nous savons fort bien qu'elle n'est pas endémique dans le voisinage de tous les marais; convenons donc que ces causes ne suffisent pas seules; qu'il y a quelque chose de mystérieux, d'invisible, un je ne sais quoi, *quid divinum*, comme disait Hippocrate, inappréciable à nos moyens actuels d'investigation, et qui tient sous sa dépendance les autres phénomènes; ne tranchons donc pas la question si vite, attendons de l'expérience de nouveaux faits avant de nous prononcer. Dès le frontispice l'auteur annonce que la contagion ne doit pas entrer dans le calcul des vraies causes de l'épidémie: partout il cherche à le démontrer, on voit que c'est le but principal de l'auteur, l'idée qui domine dans tout l'ouvrage; et le chapitre que j'analyse surtout roule essentiellement sur la proposition suivante :

La peste est-elle de nature contagieuse?

Pour prouver que la peste n'est pas contagieuse, il raconte les faits tels qu'ils se sont présentés à lui, ou tels qu'ils lui ont été rapportés par plusieurs personnes dignes de foi; il étudie quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur la peste de ce pays, et, après avoir rapproché, comparé les faits, il conclut que l'opinion des contagionistes est erronée; c'est la partie la plus intéressante de l'ouvrage, parcequ'elle contient des faits généralement intéressants qu'on doit ajouter à la collection de ceux qu'on possède déjà relativement à cette maladie, et que les faits sont toujours plus concluants que les arguments et toutes les théories possibles; cette question, d'ailleurs, nous paraît en général tranchée trop rapidement ou étayée, dans bien des cas, de faits contradictoires. Ici, comme dans toutes les questions médicales, grandes, intéressantes, capitales, sont accourus les argumentateurs, les dissertateurs, les commentateurs, qui, étudiant la peste dans leur cabinet, au coin de leur feu, ont constamment embrouillé la matière et jeté les ténèbres sur des ténèbres.

Je crois avoir indiqué en 1836, dans une des feuilles médicales les plus ré-

pandues (*Journal des Connaissances médico-chirurgicales*), la cause des contradictions qui existent dans la science ; ainsi je m'exprimais page 396 : « Si tant de travaux ont été jusqu'à nos jours presque infructueux ; s'ils n'ont produit qu'un petit nombre de vérités, il ne faut en accuser que l'obliquité des routes qu'on avait suivies jusqu'alors, l'imperfection des moyens, l'abus des hypothèses et l'impatience téméraire de l'esprit humain, qui, dédaignant la marche trop lente de l'observation, ou armée d'un petit nombre de faits, veut s'élever de suite à des lois générales auxquelles il soumet ensuite tous les autres faits ; car, de tout temps, les hommes se sont mis à stigmatiser les connaissances acquises bien avant l'heure où leurs éléments pouvaient être connus et appréciés ; aussi, comme ces principes non soumis à l'analyse, n'avaient pas non plus pour base une observation suffisante, une étude approfondie des faits, ils devaient bientôt être remplacés par d'autres principes, d'autres conceptions de l'esprit ; les idées victorieuses, hier chancelantes, le lendemain cédaient bientôt le pas à des idées nouvelles. » Et plus loin je disais encore dans le même journal, en supposant aux observateurs la meilleure bonne foi possible : « Il est aisé de s'apercevoir que la préoccupation d'une série d'idées exclusives les a entraînés souvent hors des sentiers de la véritable observation. Beaucoup de nos observateurs s'avancent dans l'arène avec un système tout fait ; ils expérimentent dans le dessein de trouver la preuve d'une idée qui justifie leur illusion ; alors, tantôt ils forcent l'expression d'un phénomène de prédilection, tandis qu'ils affaiblissent et effacent les autres, etc., etc. »

Voilà, je crois, la cause de l'incertitude, du vague qui règnent encore sur la question si intéressante de la contagion. C'est parcequ'on a mal observé, plus mal interprété encore ; c'est parcequ'on est arrivé avec des idées préconçues, qu'on n'a pu acquérir une solution définitive du grand problème de la contagion : ce reproche, nous ne l'adresserons pas à M. le docteur Cholet, dont l'étude consciencieuse des faits a seule formé l'opinion. « En arrivant en Turquie, dit-il, j'avais des idées de contagion bien prononcées à l'égard de cette maladie ; mais en voyant les dépouilles des pestiférés passer en tant de mains, les idées de contagion se dissipèrent entièrement. » Quoi qu'il en soit, je ne dirai pas que M. Cholet a résolu le problème, ni même qu'il a jeté une très vive lumière au milieu de ce chaos d'opinions ; je me servirai seulement des paroles de Montaigne, et je dirai : *Ce livre est un livre de bonne foi.*

Passant ensuite à la description de la peste de 1834, il la divise en trois périodes qu'il décrit minutieusement ; elles paraissent affecter particulièrement les voies digestives, les voies sécrétoires de la bile et de l'urine, le système nerveux. Les principaux caractères sont l'apparition d'un ou de plusieurs bubons aux aines, aux aisselles ou à ces deux régions à la fois, aux jarrets et au cuir chevelu, précédée de douleurs sourdes dans ces régions : parotides, charbons plus ou moins nombreux sur la poitrine et souvent à l'épigastre, aux membres, au visage et principalement au nez.

La maladie, quelquefois très bénigne, débutait inopinément ou souvent avec des symptômes précurseurs de courte durée; d'autres fois elle passait rapidement par ses diverses périodes, et enfin elle était très aiguë; on a vu le malade périr en vingt-quatre heures ou en quelques heures seulement, sans aucune apparition de charbons ni de bubons : ces derniers peuvent même survenir après la mort. L'auteur nous donne ensuite sur le sang des pestiférés quelques documents très intéressants; il paraîtrait qu'à mesure que les saignées se répètent, il se couvre d'une couenne inflammatoire aussi épaisse que dans les pleurésies les plus intenses.

Il signale dans un récit rapide les abus qui existent dans les lazarets, les pratiques ridicules autant qu'inutiles qui s'y exercent; il s'étaie de l'autorité du professeur Desgenette et du docteur Chervin, qui ont démontré l'inefficacité en même temps que l'absurdité des moyens employés dans les établissements de ce genre contre l'invasion du fléau pestilentiel; il termine enfin son ouvrage en concluant que la peste de Constantinople n'y est pas contagieuse, qu'en conséquence elle ne peut être importée au moyen des laines, des cotons et des tissus; mais, comme un homme qui n'est pas bien sûr de son opinion ou qui s'est trop avancé, après avoir nié la contagion, il dit : « Espérons que tous les gens de l'art chargés de l'importante révision des mesures sanitaires s'efforceront de les mettre en harmonie avec l'état actuel de la science en les adoucissant autant qu'il leur sera possible sans perdre de vue les précautions que doit leur suggérer la prudence, en attendant que la grande question de la contagion soit décidée. »

Enfin un livre purement historique avait été déposé à l'Institut; c'était celui de M. le baron Nougarede de Fayet, intitulé : *Histoire du siècle d'Auguste.* — M. Henri Prat l'a analysé; il en a indiqué le plan, il s'est plu à rendre justice à la profonde érudition de l'auteur, à la sagesse de ses vues, à la clarté d'exposition qui brille dans toutes les parties de ce travail. — Il a surtout appelé l'attention de la première classe sur le passage relatif à l'importance commerciale et politique de la Méditerranée, bassin central de l'Ancien-Monde.

Une seule fois, M. Prat n'a pas été en parfait accord avec M. le baron Nougarede de Fayet. Ce savant historien a cru pouvoir soutenir l'authenticité des discours si nombreux que les historiens romains mettent dans la bouche des personnages les plus marquants. Le rapporteur ne prétend pas nier que quelques-uns de ces discours n'aient été écrits et ne se soient conservés. — Mais une lecture attentive des pièces du débat lui a fait penser que beaucoup plus souvent Tite-Live et Tacite avaient donné à ces discours une forme qui leur était propre. — Il croit facile d'y retrouver la couleur qui distingue le style de ces grands écrivains.

MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES,

PUBLIÉS PAR M. JULES GAILHABAUD.

L'ouvrage que M. Jules Gailhabaud a commencé à publier sous le titre de *Monuments anciens et modernes* est une des plus importantes entreprises de notre époque, en même temps qu'elle sera, j'en suis certain, une des plus utiles.

Les artistes, les écrivains qui s'occupent de l'histoire de l'art, ne peuvent parcourir l'univers entier pour recueillir les matériaux qui doivent faire la base de leurs travaux ; et la plupart des dessins que nous possédons, surtout pour certains pays, sont d'une inexactitude déplorable, et rarement présentent réunies les quatre données nécessaires pour bien apprécier le style et la disposition d'un monument; je veux parler de l'élévation, de la coupe, du plan et des détails.

Telles sont les conditions que s'est proposé de remplir M. Jules Gailhabaud. Chacune des livraisons de sa publication contient deux planches offrant tous les renseignements que l'on peut désirer sur un monument, accompagnés d'une notice renfermant : 1° une description complète du monument; 2° une appréciation estétique résumant tous les travaux antérieurs ; 3° un aperçu chronologique et historique ; 4° une bibliographie. Chaque livraison forme ainsi un ouvrage complet et distinct, et, à quelque point que s'arrête la publication, ce qui aura paru aura toujours un intérêt, formera toujours un corps d'ouvrage où l'on pourra puiser les documents les plus précieux.

Par bonheur, M. Jules Gailhabaud est plus qu'un éditeur, c'est un savant, c'est un homme connaissant parfaitement l'histoire de l'art, l'ayant envisagé sous toutes les faces et dans tous les pays. Il est le créateur de l'ouvrage qu'il publie, et il saura lui continuer une bonne direction et apprécier les travaux de ceux qu'il appellera à la collaboration de son œuvre.

Les noms qu'il a déjà inscrits en tête de sa liste sont de sûrs garants du tact avec lequel il a fait son choix ; ce sont ceux de MM. Jomard, Champollion-Figeac, Langlois, L. Dubeux, Raoul Rochette, Vaudoyer, et celui de notre savant collègue M. Albert Lenoir.

M. Lemaître, le plus habile de nos graveurs de paysage, cet artiste auquel nous devons la plus grande partie des planches de l'ouvrage sur la Morée et du voyage dans l'Asie-Mineure de M. Texier, est chargé de l'exécution des gravures de l'ouvrage de M. Gailhabaud, et celles qui ont paru jusqu'à ce jour sont de véritables chefs-d'œuvre.

Les cartons des artistes, des architectes les plus distingués, sont mis à contribution, et des gravures déjà existantes ne seront reproduites que lorsqu'il y aura impossibilité absolue de se procurer des dessins originaux et inédits.

Tous les âges, tous les styles seront ainsi passés en revue, et l'ouvrage terminé deviendra une encyclopédie monumentale, où seront enregistrées toutes les œuvres connues de l'architecture, depuis la naissance de l'art jusqu'à nos jours.

Sept livraisons ont déjà paru. Elles contiennent la description du *Speos d'Athor à Ebsamboul*, par M. Jomard; du *Kelaça*, temple indien, par M. Langlois; du tombeau persan de *Naschki-Roustam*, par M. Dubeux, du *temple pélasgique de l'île de Gozo*, par M. Albert Lenoir; du temple grec de *Ségeste*, par M. Raoul Rochette; de *Saint-Clément de Rome*, par M. Albert Lenoir; enfin de l'*Arc de Trajan à Bénévent*, par M. Vaudoyer. Ces notions sont tellement substantielles, les faits y sont tellement accumulés, qu'il est impossible de les analyser; mais elles n'ont chacune que trois à quatre pages in-4°, et je ne puis mieux faire qu'engager ceux d'entre vous qui s'occupent de l'histoire de l'art à les lire avec attention; ils y trouveront une foule de faits neufs et intéressants, et je suis certain qu'ils ne regretteront pas d'avoir consacré quelques heures à cette lecture aussi instructive qu'attachante.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

ESSAI SUR

L'EXISTENCE DE DIEU ET SUR L'EXISTENCE DE L'AME,

Conçu d'après un nouveau plan et destiné aux gens du monde, avec des notes et un recueil de pensées philosophiques.

PAR L'ABBÉ CONSTANTIN DE PIETRI.

Vous m'avez chargé de vous rendre compte de cet ouvrage. Je m'empresse d'accomplir cette tâche. Je suis heureux de pouvoir le faire en peu de mots, et de n'avoir que de bonnes émotions à vous faire partager.

M. de Pietri est un ecclésiastique animé d'un zèle à la fois ardent, éclairé : et dont il n'est pas permis de douter après la lecture de son livre. On se demande toutefois comment il a cru pouvoir être utile en traitant un sujet que tant de grands écrivains ont traité avant lui, sur lequel se sont exercés les plus beaux génies, non-seulement du christianisme, mais encore du paganisme; un sujet en vue duquel la piété et la science, souvent si discordantes, se sont associées heureusement dans une œuvre commune. C'est que M. de Pietri s'adresse à cette classe de personnes qu'il désigne par le nom de *gens du monde*, sorte de gens qui ont besoin d'être amenés à la vérité par des sentiers fleuris, par lesquels la métaphysique est loin d'être bien accueillie, et auxquels le langage aus-

tère et positif de la religion semble inspirer de l'effroi. Il existe, en effet, une catégorie nombreuse de personnes dont on ne saurait rendre l'intelligence accessible aux grandes et difficiles solutions, et dont on ne saurait davantage rendre la conduite accessible aux sérieuses et salutaires agitations.

Descartes a été, dans ses méditations, métaphysicien profond; et quel homme du monde lit aujourd'hui les méditations de Descartes? Clarke a été, dans son *Traité sur l'existence de Dieu*, ontologiste hardi et dialecticien habile; quel est l'homme du monde qui lit aujourd'hui le Traité de Clarke? Fénélon, si simple, si touchant, dans une partie de son livre sur l'existence de Dieu, devient abstrait, presque subtil dans la seconde partie. Quel est l'homme du monde qui entreprendrait aujourd'hui cette lecture? Ainsi se sont succédé plusieurs écrits admirables, mais empreints d'un caractère philosophique qui empêche les gens du monde de les rechercher, écrits qui ne sauraient se trouver dans les mains que d'une classe peu nombreuse de personnes déjà éclairées d'ailleurs par un enseignement préalable.

Et puis, ce n'est pas tout. Autres temps, autres nécessités. Le XIVe siècle déploie des grandeurs, étale des misères inconnues aux siècles antérieurs. Avec un renouvellement si complet de doctrines et d'institutions sociales, de nouveaux arguments ont pu prendre naissance, de nouvelles lumières ont pu briller à l'horizon.

L'auteur a réuni en faisceau tous les arguments anciens et nouveaux; aux lumières anciennes il a ajouté les lumières nouvelles, et son livre, parfaitement conçu et parfaitement écrit, a le rare mérite d'éclairer sans chercher à éblouir, d'amener doucement les esprits à la connaissance de la vérité sans exiger de profondes et souvent impossibles méditations. L'auteur a voulu que des pensées philosophiques ou religieuses, extraites de divers écrivains, vinssent y exhaler leur parfum de touchante et sainte simplicité, comme s'il craignait que quelques pages écrites avec science et logique, sous forme didactique, fussent déjà un écueil redoutable. Je désire que les gens du monde connaissent son livre et le lisent; mais je désire aussi que M. de Pietri, s'il en publie une deuxième édition, soit moins avare de ces démonstrations scientifiques, que sa plume saurait parfaitement rendre agréables et faciles, et que les progrès de la science rendent d'ailleurs indispensables. Pourquoi les généralités philosophiques qui jaillissent des découvertes faites par notre siècle n'y trouveraient-elles pas leur place? L'auteur eût rencontré dans les travaux récents des naturalistes et des physiciens, dans les événements mieux appréciés de l'histoire, et dans les vicissitudes nombreuses de la politique, des éléments précieux d'une chaleureuse et intelligente démonstration; il eût revêtu les arguments anciens d'une forme originale, nouvelle, sans rien sacrifier à l'esprit nouveau qui a pourtant ses droits et ses légitimes prétentions, il eût pu le flatter davantage dans ses goûts de prédilection et dans son attitude plus scientifique que poétique. Il faut savoir être habile en même temps que vrai, dans l'intérêt du vrai et du juste. J'ajouterai que je regrette

vivement que M. de Pietri se soit renfermé dans les limites d'un pur déisme. Ceci n'est pas de l'habileté, comme nous venons de la recommander; c'est une condescendance fâcheuse qui peut faire manquer au livre le but que l'auteur s'est proposé. Plus que personne il doit savoir que le déisme en général n'engage à rien ceux qui le professent; s'il a craint, en allant plus loin, de heurter trop longuement l'incrédulité, il s'est trompé, car le déisme n'est autre chose que le masque religieux dont elle se pare. Je le répète : je regrette que M. l'abbé de Pietri se soit arrêté en si beau chemin, sans se douter que donner à l'incrédulité un costume d'emprunt, c'est risquer beaucoup de ne pas la convertir.

L. Cerise.

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 7 janvier, sous la présidence de M. Dufey; huit membres étaient présents; après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, M. Ernest Breton communique un rapport sur l'ouvrage du chevalier Francesco Fabi Montani, intitulé : *Angela Prosperi*, etc.—Ce rapport est renvoyé aux archives.

M. Dufey (de l'Yonne) a alors ouvert la discussion sur les causes qui ont facilité l'invasion des Francs dans les Gaules, aux IVe et Ve siècles. — MM. Prat et Ottavi ont pris part à cette discussion. — La question a été renvoyée au Comité des travaux pour devenir question du congrès.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 13 janvier.

Elle a entendu diverses communications de MM. Leudière, Dufey (de l'Yonne), Vincent, Nigon de Berty.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 20 janvier sous la présidence de M. l'Abbé Badiche.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs ouvrages allemands intitulés : *Vues sur la dernière conquête et la colonisation d'Alger*, par M. de Schœnberg.

Esquisses sur Alger, sous le point de vue médical. — *Biographie du con-*

seiller-d'État Schomnaer. — *Biographie du docteur et professeur Michel Troya.* — *Le Nécrologe de* 1833. — *Le Nécrologe de* 1838. — *La Biographie du docteur Ralf.* — *Communications sur le docteur Jean Herdolt.*

La Société reçoit en outre une brochure de M. Lortet, intitulée : *du Rhin et de la Syrie.*

La Revue étrangère et française de législation. — *La Bibliographie universelle.* — *La Revue catholique.* — Un ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur la philosophie et les lettres au* XVIIIe *siècle.* — Une thèse de M. Salles-Girons sur *les Principes métaphysiques des sciences naturelles.* — *L'Épistémonomie*, par M. Vander Maœlen. — *Le Législateur*, journal théorique et pratique par M. Cellier.

M. Josat est appelé à la tribune pour faire un rapport sur un ouvrage de M. le baron de Mortemart de Boyle, intitulé : *Voyage dans les Landes de Gascogne et dans la colonie d'Arcachon.* Le rapporteur fait un grand éloge de la Compagnie d'Arcachon, qui cherche à éteindre la mendicité en fertilisant les Landes ; M. de Mortemart a parfaitement compris son sujet, et l'a traité avec tout le talent d'un habile écrivain et le dévouement d'un homme consciencieux qui cherche à connaître les misères humaines pour contribuer à leur soulagement. M. Josat émet aussi quelques idées personnelles sur ce même sujet, et il dit qu'il est inouï et même odieux de voir un pays civilisé et essentiellement agricole perdre ainsi six cent mille hectares de terrain qui restent incultes depuis si longtemps; et si la Compagnie d'Arcachon a eu en vue plutôt son intérêt pécuniaire que celui de l'humanité, on ne doit pas moins lui savoir gré du résultat de ses efforts, puisque ce résultat sera un bienfait pour les habitants de ces tristes contrées.

M. Favrot demande le renvoi du rapport de M. Josat au Comité du journal. Ce renvoi, appuyé par M. Julien, est prononcé à l'unanimité.

M. Nigon de Berty remplace M. Josat à la tribune et lit un rapport sur un travail de M. l'abbé Barret, intitulé : *Théorie catholique de la Société.* M. Barret démontre que la liberté n'est point incompatible avec la religion. M. le rapporteur félicite M. Barret sur le but de son ouvrage, mais il en critique le style ; l'imagination méridionale de M. l'abbé Barret, dit-il, l'entraîne souvent trop loin, et il en résulte que son livre manque parfois de clarté.

Ce rapport est, comme le précédent, renvoyé à la Commission du journal, à l'unanimité.

Le même membre fait un autre rapport sur plusieurs ouvrages de M. Cellier, sur le notariat. L'auteur fait l'éloge de l'institution du notariat ; il cherche à la relever en demandant aux notaires une instruction plus solide et des connaissances plus étendues; il exigerait aussi d'eux plus de probité, et ils devraient surtout se borner aux fonctions que la loi leur attribue sans se faire banquiers, agents de change, etc., comme la plupart ont coutume de le faire chaque jour. Ce rapport est également renvoyé à la Commission du journal.

M. Alix lit la première partie d'un mémoire sur la question suivante : *Indiquer l'influence que les grands hommes ont exercée sur les destinées des peuples.* L'auteur lit toute la partie relative à l'histoire ancienne; cette lecture, pleine d'intérêt, captive vivement l'attention de la Classe.

M. Alix continuera dans une prochaine séance, et lira tout ce qui se rapporte à l'histoire moderne.

M. l'abbé Badiche prend à son tour la parole pour faire un rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Maurette, intitulé: *Vie du bienheureux Jean de Châtillon.* M. le rapporteur fait ressortir tout l'intérêt qui se rattache à l'histoire du bienheureux Jean de Châtillon, il fait l'éloge de l'ouvrage de M. Maurette, et rappelle que c'est lui qui, pendant la terreur, a contribué à sauver les restes du bienheureux dont il s'est fait un devoir de retracer la vie et les vertus. M. le rapporteur appelle l'attention de la classe sur M. Maurette, homme vertueux et écrivain distingué et consciencieux.

*** La 60ᵉ assemblée générale de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi 29 janvier 1841. — sous la présidence de M. Leudière.

M. Pickerin, secrétaire chargé de la correspondance étrangère de la *Société américaine des Antiquaires,* siégeant à Boston, nous adresse les dernières publications de cette Société, et nous informe que, par une décision récente, elle a arrêté qu'elle entrerait en correspondance avec l'Institut Historique et ferait avec lui l'échange de ses mémoires. La présente lettre nous a été remise par M. Frédéric Stalltenecht, de l'Université de Cambridge aux États-Unis, que M. Pickerin recommande à l'Institut Historique.

Plusieurs membres demandent que la proposition soit acceptée, et que l'examen des trois volumes soit renvoyé aux classes compétentes.

M. de Monglave craint que cette marche ne soit bien longue.

M. Dufau demande qu'on nomme d'abord un seul rapporteur, sauf à en nommer ensuite plusieurs. Le premier rapporteur nommé présentera son compte-rendu de l'ouvrage à l'assemblée générale de février.

Cette proposition est adoptée, et *M. Renzi* nommé rapporteur.

M. le docteur Victor Martin, notre collègue, écrit à l'Institut Historique qu'il va faire un voyage d'exploration en Amérique, en Asie, en Océanie. Il trace son itinéraire, et annonce qu'il recueillera principalement les matériaux d'une géographie médicale, mais qu'il s'occupera aussi de l'histoire physique et politique, des races, des mœurs, des coutumes, des antiquités. Il demande à l'Institut Historique ses instructions, une lettre pour le ministre de l'instruction publique, et des recommandations pour nos membres correspondants des pays qu'il va parcourir.

M. Leudière pense qu'il faut renvoyer au conseil la partie de cette lettre re-

seiller-d'État Schomnaer. — *Biographie du docteur et professeur Michel Troya.* — *Le Nécrologe de* 1833. — *Le Nécrologe de* 1838. — *La Biographie du docteur Ralf.* — *Communications sur le docteur Jean Herdolt.*

La Société reçoit en outre une brochure de M. Lortet, intitulée : *du Rhin et de la Syrie.*

La Revue étrangère et française de législation. — *La Bibliographie universelle.* — *La Revue catholique.* — Un ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur la philosophie et les lettres au* XVIIIe *siècle.* — Une thèse de M. Salles-Girons sur *les Principes métaphysiques des sciences naturelles.* — *L'Épistémonomie*, par M. Vander Maœlen. — *Le Législateur*, journal théorique et pratique par M. Cellier.

M. Josat est appelé à la tribune pour faire un rapport sur un ouvrage de M. le baron de Mortemart de Boyle, intitulé : *Voyage dans les Landes de Gascogne et dans la colonie d'Arcachon.* Le rapporteur fait un grand éloge de la Compagnie d'Arcachon, qui cherche à éteindre la mendicité en fertilisant les Landes ; M. de Mortemart a parfaitement compris son sujet, et l'a traité avec tout le talent d'un habile écrivain et le dévouement d'un homme consciencieux qui cherche à connaître les misères humaines pour contribuer à leur soulagement. M. Josat émet aussi quelques idées personnelles sur ce même sujet, et il dit qu'il est inouï et même odieux de voir un pays civilisé et essentiellement agricole perdre ainsi six cent mille hectares de terrain qui restent incultes depuis si longtemps; et si la Compagnie d'Arcachon a eu en vue plutôt son intérêt pécuniaire que celui de l'humanité, on ne doit pas moins lui savoir gré du résultat de ses efforts, puisque ce résultat sera un bienfait pour les habitants de ces tristes contrées.

M. Favrot demande le renvoi du rapport de M. Josat au Comité du journal. Ce renvoi, appuyé par M. Julien, est prononcé à l'unanimité.

M. Nigon de Berty remplace M. Josat à la tribune et lit un rapport sur un travail de M. l'abbé Barret, intitulé : *Théorie catholique de la Société.* M. Barret démontre que la liberté n'est point incompatible avec la religion. M. le rapporteur félicite M. Barret sur le but de son ouvrage, mais il en critique le style ; l'imagination méridionale de M. l'abbé Barret, dit-il, l'entraîne souvent trop loin, et il en résulte que son livre manque parfois de clarté.

Ce rapport est, comme le précédent, renvoyé à la Commission du journal, à l'unanimité.

Le même membre fait un autre rapport sur plusieurs ouvrages de M. Cellier, sur le notariat. L'auteur fait l'éloge de l'institution du notariat ; il cherche à la relever en demandant aux notaires une instruction plus solide et des connaissances plus étendues; il exigerait aussi d'eux plus de probité, et ils devraient surtout se borner aux fonctions que la loi leur attribue sans se faire banquiers, agents de change, etc., comme la plupart ont coutume de le faire chaque jour. Ce rapport est également renvoyé à la Commission du journal.

M. Alix lit la première partie d'un mémoire sur la question suivante : *Indiquer l'influence que les grands hommes ont exercée sur les destinées des peuples.* L'auteur lit toute la partie relative à l'histoire ancienne; cette lecture, pleine d'intérêt, captive vivement l'attention de la Classe.

M. Alix continuera dans une prochaine séance, et lira tout ce qui se rapporte à l'histoire moderne.

M. l'abbé Badiche prend à son tour la parole pour faire un rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Maurette, intitulé : *Vie du bienheureux Jean de Châtillon.* M. le rapporteur fait ressortir tout l'intérêt qui se rattache à l'histoire du bienheureux Jean de Châtillon, il fait l'éloge de l'ouvrage de M. Maurette, et rappelle que c'est lui qui, pendant la terreur, a contribué à sauver les restes du bienheureux dont il s'est fait un devoir de retracer la vie et les vertus. M. le rapporteur appelle l'attention de la classe sur M. Maurette, homme vertueux et écrivain distingué et consciencieux.

*** La 60e assemblée générale de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi 29 janvier 1841. — sous la présidence de M. Leudière.

M. Pickerin, secrétaire chargé de la correspondance étrangère de la *Société américaine des Antiquaires,* siégeant à Boston, nous adresse les dernières publications de cette Société, et nous informe que, par une décision récente, elle a arrêté qu'elle entrerait en correspondance avec l'Institut Historique et ferait avec lui l'échange de ses mémoires. La présente lettre nous a été remise par M. Frédéric Stallteneebt, de l'Université de Cambridge aux États-Unis, que M. Pickerin recommande à l'Institut Historique.

Plusieurs membres demandent que la proposition soit acceptée, et que l'examen des trois volumes soit renvoyé aux classes compétentes.

M. de Monglave craint que cette marche ne soit bien longue.

M. Dufau demande qu'on nomme d'abord un seul rapporteur, sauf à en nommer ensuite plusieurs. Le premier rapporteur nommé présentera son compte-rendu de l'ouvrage à l'assemblée générale de février.

Cette proposition est adoptée, et *M. Renzi* nommé rapporteur.

M. le docteur Victor Martin, notre collègue, écrit à l'Institut Historique qu'il va faire un voyage d'exploration en Amérique, en Asie, en Océanie. Il trace son itinéraire, et annonce qu'il recueillera principalement les matériaux d'une géographie médicale, mais qu'il s'occupera aussi de l'histoire physique et politique, des races, des mœurs, des coutumes, des antiquités. Il demande à l'Institut Historique ses instructions, une lettre pour le ministre de l'instruction publique, et des recommandations pour nos membres correspondants des pays qu'il va parcourir.

M. Leudière pense qu'il faut renvoyer au conseil la partie de cette lettre re-



De tous ces documents il ressort sans aucun doute que le vassal habitant était le menu-usager, et le seigneur gros usager ou tréfoncier, le roi suzerain foncier. On écrivait aussi tréfôcier et fôcier. A coup sûr la qualification de fossier ne comporte pas un titre nobiliaire, mais un droit d'usage dans les bois royaux, droit qu'obtenaient toujours très facilement les abbés des monastères et les grands vassaux, droit du reste fort utile et très profitable à tous, en Normandie.

Encore aujourd'hui, et à travers toutes les révolutions, malgré même les procès sans cesse renaissants, les changements si divers de notre état social et législatif, M. le marquis d'Aligre, propriétaire de la forêt de Chaumont, près du Sap (Orne), en fait exploiter les bois, et n'emploie ou ne vend que celui de charpente et le bougon, dit bois de corde; la branche ou le fagot (bourrée) est livrée à l'habitant qui a du reste « conservé son droit d'y couper la bruyère et l'herbe ô le fauquet, et celui d'y mener paître ses bestiaux toutesfois que métier en a. »

Je ne doute pas que déjà vous n'ayez reçu sur le même sujet des renseignements tout aussi satisfaisants, ma lettre sera même tardive; mais si elle peut être utile à la société, j'en serai bien aise, et je vous autorise à en faire l'usage que vous croirez convenable.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Epistémonomie ou *Tables générales d'inondations*, par Vander Maœlen; brochure in-8.

Thèse sur les principes métaphysiques des sciences naturelles, par M. le docteur Salles-Girons, de Saint-Girons (Ariége); brochure in-8.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence, etc., etc., par M. Fœlix, janvier 1841; in-8.

Coup d'œil sur la philosophie et les lettres en Europe, au XVIIIe siècle, par M. Roux-Ferraud; brochure in-8.

La Mère institutrice, par M. Lévi, novembre 1840; brochure in-8.

Enseignement maternel, Cours complet d'études, par M. Henri Prat.

Institution royale des sourds-muets de Bordeaux; brochure in-12.

Revue d'Auvergne, par M. de Saint-Poncy; in-8.

Bulletin de la Société de géographie, 83me numéro de novembre 1840; in-8.

Théorie catholique de la société, par M. Barret; vol. in-8°.

Pour le Secrétaire perpétuel, Henri Prat.

L'administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES.

HISTOIRE DU THÉATRE-FRANÇAIS.

Le théâtre de la France n'est pas, comme on a cru longtemps, le résultat d'une révélation subite, qui nous serait directement arrivée de l'antiquité païenne. Il est le produit lent et graduel de notre société; il est né avec elle, il s'est successivement empreint de ses idées, de ses mœurs, de ses sentiments; il mourra avec elle.

Dès le v[e] siècle, les ordonnances des chefs guerriers des Burgundes, des Goths et des Francs témoignent de l'existence des jeux scéniques. Vers la fin du VIII[e] siècle, Charlemagne s'en occupe également dans ses capitulaires.

Nous ferons remarquer ici que le théâtre uniquement figuratif précède toujours le théâtre complet, qui est celui où l'instinct d'imitation se manifeste également par la parole et par le tableau, par l'image et par l'harmonie. Le signe a de tout temps devancé l'expression. Ainsi ces premiers jeux scéniques ne consistaient d'abord qu'en danses et en gesticulations, souvent accompagnées de musique.

C'est devant les jubés, sous les voûtes élancées des églises, que ce théâtre figuratif s'est montré dans tout l'appareil des pompes religieuses, avec ses scènes les plus émouvantes et son caractère le plus élevé. Parmi tous les drames de cet ordre qui se sont joués dans leur enceinte, l'un des plus remarquables est sans contredit celui qui avait lieu à Bruxelles, le jour du vendredi saint. On feignait de crucifier un homme condamné à mort, lequel obtenait ainsi sa grâce. Cette cérémonie avait lieu dans l'église des Augustins. Au pied de l'autel, on élevait un vaste échafaud sur lequel était dressée une croix, haute de vingt pieds. A droite et à gauche on construisait des loges d'où les nobles, les dames et les magistrats jouissaient de ce singulier spectacle. La nef, inondée des flots de la foule, était le parterre de ce pieux théâtre. Avant le crucifiement, le patient assistait à une procession générale qui, après s'être assemblée à six heures du matin dans la cathédrale de Sainte-Gudule, parcourait la ville au son lugubre des instruments et des tambours. Les confrères de la Miséricorde, le visage masqué, les pieds nus, en habits de la confrérie, marchaient à la tête du cortége. Après les prisonniers venaient les religieux augustins travestis en juifs, et au milieu d'eux le représentant du Sauveur, garrotté, couronné d'épines, revêtu d'une robe de pourpre. Derrière étaient les chanoines, les prêtres et le

peuple. Les religieux augustins, après avoir ainsi promené le représentant du Christ à travers toutes les rues de la ville, le conduisaient au lieu du supplice, armés de clous et de marteaux, de tous les instruments, enfin, de la passion. Là, ils montaient avec lui sur l'échafaud, qu'entouraient les confrères de la Miséricorde. Aussitôt ils le dépouillaient de tous ses vêtements, qu'ils tiraient au sort, et l'étendaient ensuite sur la croix, où ils lui attachaient les pieds et les mains avec des courroies.

Nous devons encore placer en regard de ces tableaux tragiques ces scènes joyeuses, nées également au sein de l'Église, et connues sous les noms divers de *Fêtes des fous*, des *innocents*, des *calendes*. Instituées primitivement dans le but très simple et très innocent de procurer aux clercs un jour de divertissement, elles dégénérèrent plus tard en parodies. Ces cérémonies bizarres ne doivent pas être jugées au point de vue du rationalisme de notre siècle ; dans des temps de simplicité, de candeur et de foi, on trouvait un sujet de récréation ou d'édification dans ce qui serait pour nous un sujet de scandale.

Nous devons toutefois reconnaître qu'au milieu de ces saturnales du peuple la comédie se manifestait déjà avec une rare puissance d'ironie. Mais nous ferons observer ici que les gestes étaient souvent accompagnés de chants. Quoiqu'il ne nous soit rien resté de ces chants, nous ne devons pas douter qu'ils ne fussent le commentaire de la pensée railleuse qui existait au fond de ces parodies tout-à-fait carnavalesques. C'est donc déjà la comédie. C'était aussi le temps où le drame commençait à prendre une forme plus scénique. Depuis longtemps déjà les mystères se jouaient dans les cloîtres des abbayes ou devant les jubés des églises. Saint Grégoire de Naziance avait le premier, dès le IVe siècle, donné une forme plus régulière à l'histoire dialoguée de la passion. Mais, comme le parterre de ces pieuses représentations se composait le plus souvent de moines lettrés, les poètes dramatiques de ces vieux âges, qui ont gardé le secret de leur nom, se servaient de la langue latine. Ce n'est qu'au XIe siècle qu'on voit apparaître dans les mystères l'introduction de la langue vulgaire. Encore s'y sert-on alternativement, comme dans celui des *Vierges sages et les vierges folles*, de l'une et de l'autre.

Les représentations dans les églises ne sont pas seulement le berceau de la tragédie et de la comédie, mais encore celui de toutes les pompes théâtrales que l'on a appelées à l'aide de l'intérêt et de la splendeur des représentations. C'est surtout en Italie et en Espagne que les *autos sacramentales* et les *divines comédies* ont été entourés, dès le XIVe et le XVe siècle, d'une magnificence qui ressemble à celle de nos représentations d'opéra. Ces pièces sacrées étaient mêlées de déclamation, de chants, de musique et de danses, ainsi que de prestiges de décorations dont l'historien des beaux-arts a conservé le souvenir.

Bruneleschi, qui n'était pas seulement un très grand architecte, s'est fait une réputation égale à celle de Servandoni, par les machines et les peintures qu'il exécuta dans l'église du Saint-Esprit à Florence ; il y représenta une gloire im-

mense, au milieu de laquelle on voyait des personnages mobiles figurant les anges et les bienheureux. Non-seulement la peinture était très remarquable, mais les effets combinés d'une multitude de lumières qui étaient alternativement couvertes et découvertes avec la plus grande promptitude produisaient des effets magiques pour ce genre de spectacle. Vasari attribue à Brunelleschi l'invention de ces décorations.

Nous avons encore vu exécuter des *mystères* à Valence. Nous avons vu également dans la cathédrale de Séville, pendant la semaine sainte, une troupe de jeunes enfants de chœur, habillés de l'ancien costume espagnol, danser et chanter en même temps, en s'accompagnant de castagnettes, devant le saint Sacrement exposé sur l'autel. La musique, composée pour cette cérémonie par un des chanoines de la cathédrale, était admirable. Ces danses et ces chants ne paraissaient nullement ridicules, ni scandaleux pour la sainteté du lieu. La musique était suave et religieuse; la danse, qui était grave, avait beaucoup de rapports avec celle des peuples chrétiens de l'Orient qui ont encore conservé des traditions de l'antiquité.

Nous voici arrivés à l'époque où le théâtre échappe par degrés aux mains de l'Église pour se séculariser entre les mains des associations dramatiques formées par les corps de métiers et les compagnies de judicature. Dès le xe siècle nous rencontrons dans tous les documents historiques des acteurs qui deviennent les premiers interprètes des troubadours et des trouvères, les premiers poètes qui aient élevé au rang d'un art les jeux de la scène française.

C'est ici que nous voyons apparaître ces sociétés ambulantes qui, sous la direction d'un ménestrel et sous le nom de ménestrandies, s'en allaient, dès le XIIe siècle, courir de ville en ville et se montraient surtout dans les palais des rois et dans les châteaux des comtes, à l'époque des cours plénières.

Ils se divisèrent alors en trois classes et furent appelés, selon la spécialité propre de leur talent, jongleurs, chanteurs, conteurs. Cependant cette classification ne fut jamais rigoureuse, et la plupart du temps le même homme réunissait la triple fonction de jongleur, de chanteur et de conteur, comme le troubadour ou le trouvère joignait presque toujours à la qualité de poète le titre de ménestrel, et à ce titre organisait la représentation des pastorales, des chanterels, des comédies, des jeux et des miracles dont il avait composé la musique, après en avoir écrit les paroles. Le troubadour, aussi bien que le trouvère, était souvent acteur lui-même. Ainsi un grand nombre d'entre eux, après avoir noté leurs poésies, les chantaient en s'accompagnant de la viole. Toutefois les troubadours et les trouvères de quelque renom se contentaient de noter la musique des paroles qu'ils avaient rimées. Ceux-là abandonnaient même aux bardes de second ou de troisième ordre la direction des ménestrandies, auxquelles ils se bornaient à livrer leurs œuvres. Aussi, malgré la fusion des rôles qui devait nécessairement exister à cette époque dans les personnes, comme la confusion des genres existait dans les choses, on doit cependant distinguer le troubadour et

le trouvère, ou l'auteur des paroles et de la musique, du ménestrel qui se chargeait de donner des représentations scéniques, comme on doit également distinguer ce ménestrel des chanteurs et des conteurs qu'il avait à sa suite. Qui ne reconnaîtra tout de suite dans ces ménestrandies la naissance d'une exploitation théâtrale moderne?

Les ménestrandies devaient disparaître et disparurent en effet avec la vie féodale des castels, qui les avait protégées et soutenues. Dès le XIVe siècle nous retrouvons les jongleurs, les chanteurs et les conteurs, confondus de nouveau sous le titre unique et général de jongleurs ou plutôt de ménestriers. A leur déclin, ils ne furent plus que des joueurs d'instruments, tous logés, par ordre de la police, dans une rue que l'on appela de leur nom la rue Saint-Julien-des-Ménestriers.

Mais le temps était venu où le théâtre allait enfin se montrer avec ses loges et sa rampe, avec ses représentations régulières et fixes. En 1398, quelques bourgeois de Paris louèrent, dans le bourg de Saint-Maur, une vaste salle, firent construire à leurs frais le premier théâtre que nous ayons possédé, demandèrent aux poètes des drames pieux, qui prirent le nom déjà connu de Mystères, et annoncèrent bientôt, par des affiches, la première représentation du *Mystère de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, composé en langue vulgaire.

L'affluence fut si considérable qu'il en résulta des accidents et des désordres. Le prévôt des marchands, qui en voulait prévenir le retour, fit publier une ordonnance, datée du 3 juin 1398, qui défend la représentation publique des miracles et des mystères. Mais ce spectacle était devenu un besoin de l'époque. Il y avait déjà longtemps que la curiosité du peuple se nourrissait de ce pieux divertissement, qui était apparu d'abord sur la place sous la forme uniquement figurative, dans les jours de réjouissances publiques. Ce théâtre, qui était le résultat des idées du temps, et que l'enchaînement successif des faits avait produit, ne pouvait périr par ordonnance. En effet, Charles VI, après avoir assisté lui-même à une troisième représentation du *Mystère de la Passion*, autorisa, par ses lettres patentes de 1402, la constitution de la Société des Confrères de la Passion, qui s'intitulèrent *les maîtres et les gouverneurs de la Confrérie de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur*. Cette confrérie avait déjà fondé son service dans l'hôpital de la Trinité. Elle y établit aussi son théâtre, dans une salle qui lui fut louée par les religieux Prémontrés, à qui l'hôpital appartenait dès son origine. Ce fut là que les Confrères de la Passion jouèrent jusqu'en 1540, c'est-à-dire durant un siècle. L'hôpital de la Trinité ayant alors été rendu à sa destination primitive, les confrères de la Passion furent forcés de transporter ailleurs leur scène déjà vieillie. Ils se réfugièrent à l'hôtel de Flandre, où ils ne firent que passer. En 1548, ils s'établirent non loin de l'église de Saint-Eustache, dans leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, théâtre construit à leurs frais, sur un terrain dont ils s'étaient rendus les propriétaires, par un con-

trat passé le 31 avril de la même année. Mais déjà tout accélérait fatalement la décadence et la ruine du théâtre des mystères.

Pendant que les confrères poursuivaient le cours de leurs représentations à l'hôpital de la Trinité, deux autres associations dramatiques s'étaient formées; la première, sous le nom de Société des Clercs de la Basoche; la seconde, sous le nom de Société des Enfants sans-souci.

Les Clercs de la Basoche, comme l'indique leur titre, appartenaient au palais, et ce fut Philippe-le-Bel qui consacra leurs prérogatives. Cette association, dans le but ou sous prétexte de célébrer le jour de sa fête, s'était avisée de personnifier les vices et les vertus dans des œuvres appelées *Moralités*, et de fronder sans ménagement les vices de la cour et de la ville dans des œuvres nommées *Farces*; leurs représentations n'avaient lieu qu'à certains jours de l'année, dans la grande salle du Palais-de-Justice, ou sous les vieux piliers des halles.

Les Enfants sans-souci n'étaient qu'une association libre et joyeuse d'enfants de famille, qui s'était promis de railler la sottise du genre humain en feignant de se railler elle-même. Elle compta Clément Marot au nombre de ses membres, et ses œuvres obtinrent, sous le nom de *Sotties*, un succès si prodigieux, que les Confrères de la Passion, que le public commençait à délaisser, se les associèrent afin de varier leur répertoire et de ranimer le spectacle des mystères par la gaîté de pièces moins sérieuses et plus nouvelles.

Les Clercs de la Basoche et les Enfants sans-souci, souvent inquiétés par les parlements, qui condamnèrent plusieurs fois la licence des farces et des sotties, disparurent, après une brillante mais courte apparition. Les Confrères de la Passion, installés dans leur établissement de l'hôtel de Bourgogne, survécurent à ces deux associations, mais sans éclat et sans prospérité. Le règne des mystères était fini : le parlement en avait même interdit la représentation, par son arrêt du 17 novembre 1548, qui permettait l'ouverture du théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Après y avoir végété pendant quarante ans, les confrères cédèrent, moyennant une redevance, la location de leur salle et de leur privilége à une troupe de comédiens de province. Cela se passait en 1588, trente-six ans après la première représentation de *Cléopâtre captive*, tragédie de Jodelle, qui fut jouée sur deux théâtres de collége, aux grands applaudissements de la foule. C'était la première œuvre qui appartînt à la renaissance. Il y avait dans cette représentation le germe de toute une révolution théâtrale, qui fut accomplie le jour où les Confrères de la Passion furent contraints de se retirer devant les interprètes des disciples de Jodelle, après avoir joué longtemps dans la solitude.

Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne ne resta pas toujours seul en possession du privilége des Confrères. Les comédiens qui avaient loué ce privilége partagèrent bientôt le sceptre de la scène française avec une société rivale, qui s'établit, en 1600, au Marais, dans l'hôtel d'Argent, où elle vécut jusqu'en 1673, époque à laquelle Louis XIV ordonna la réunion des acteurs de l'hôtel d'Argent

et des acteurs du Palais-Royal. Ce troisième théâtre avait été fondé, en 1660, par Molière, qui en fit la gloire et la fortune, comme Corneille avait longtemps soutenu la prospérité du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, comme Racine était le poète favori du théâtre de l'hôtel d'Argent.

Ainsi, trois sociétés rivales avaient en quelque temps une existence simultanée. Deux d'entre elles venaient déjà de se fondre en une seule, et avaient transporté leur scène rue Guénégaud. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne ne tardèrent pas à les aller rejoindre dans ce nouvel établissement, qui fut le berceau de la comédie française. C'est là, en effet, qu'elle fut constituée, pour la première fois, en vertu d'une lettre de cachet du 22 octobre 1680, que Louis XIV expédia à son lieutenant-général de la police; lettre de cachet qui ordonnait la réunion définitive des acteurs de l'hôtel de Bourgogne aux acteurs de la rue Guénégaud, sous le titre de *Comédiens du Roi*. La Comédie Française, qui existe encore aujourd'hui sous le même nom et sur sa base première, était fondée.

Ce résumé, Messieurs, a dû vous prouver que j'avais raison de croire à un théâtre romantique antérieur au théâtre du grand siècle; et vous voyez, ce n'est pas le romantisme qui est le caractère le plus nouveau de la littérature française. Ce caractère était le sien dès son origine, et il n'a fallu rien moins qu'une révolution dans les idées pour l'effacer pendant trois siècles des œuvres de notre scène.

Cependant le classicisme, qui est l'élément de la tradition, n'absorba pas tout d'abord l'élément de l'actualité, qui est le romantisme. Jodelle, Garnier, Hardi, Rotrou n'ont fait ni du théâtre grec, ni du théâtre latin. L'esprit de nationalité luttait encore contre l'envahissement des idées et des sentiments de la Grèce païenne. Les écrivains du XVIe siècle se sont inspirés de la beauté des formes de l'art antique, qu'ils s'efforçaient de calquer dans leurs œuvres; mais ils n'ont pas cessé d'être chrétiens et Français par les mœurs et par les pensées.

Puisque je vous parle des poètes de cette époque si poétique, permettez-moi de vous rappeler que l'un d'entre eux surtout s'est distingué par l'élévation de son âme. C'est Mairet, qui a transporté dans les actes de sa vie privée la noblesse des sentiments que respire son théâtre tragique.

Mairet, l'humble écrivain, osa provoquer la colère de Richelieu, le ministre puissant, et dédier sa *Sophonisbe* à la veuve de l'infortuné duc de Montmorency, décapité à Toulouse. Mairet ne pensait pas qu'il fût permis d'oublier dans leur abaissement ceux dont on avait adoré la fortune. Ce fut sans doute cet acte de courage qui l'empêcha d'être compris au nombre des membres de l'Académie, lorsqu'elle fut fondée par Richelieu.

Le théâtre espagnol a exercé aussi de son côté une grande influence sur le théâtre français à cette époque. Corneille lui-même s'en est quelquefois inspiré. Nous ne devons pas oublier la *Célestine*, première pièce qui ait eu la forme d'une

comédie, et qui est aussi bien une nouvelle dramatique dialoguée qu'une pièce. Cette œuvre, qui fut terminée en 1492, est de Rojos, qui n'avoue cependant que les derniers actes, dont la publication n'a suivi que de loin celle du premier. Moratin dit que la comédie espagnole doit ses premiers éléments à la *Célestine*. Nous avons nommé plusieurs écrivains tragiques qui ont précédé les grands maîtres ; nous ne devons pas oublier non plus Cyrano de Bergerac, qui s'est distingué parmi les écrivains comiques qui ont précédé Molière ; il fut du nombre de ceux que l'auteur du *Tartuffe* n'a pas dédaigné d'imiter dans quelques scènes de ses pièces. Le *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac, a fourni, comme on sait, à Molière quelques-unes de ses inspirations les plus gaies.

Ce n'est que sous le règne de Louis XIV que l'élément de la tradition absorba complètement l'élément de l'actualité, dans le domaine du moins de l'imagination, qui ne s'inspira plus que de la muse antique. Ce fait anormal ne s'accomplit cependant pas sans une lutte opiniâtre et sans une vive résistance. Corneille, qui appartient au règne du grand roi, mais dont les premières impressions s'éveillèrent au dernier souffle du XVI[e] siècle, conserve quelque chose encore de cette allure plus fière et plus mâle, plus libre et plus originale, qui semblait devoir caractériser le théâtre de la France, lorsque la révolution dès longtemps préparée dans le monde de l'art par l'esprit d'école acheva de lui fermer sa voie naturelle.

Les souvenirs d'Athènes et de Rome cessèrent alors de n'être qu'une source d'étude et de comparaison : ils créèrent dans les mœurs, les idées et les sentiments comme une seconde nature, comme une seconde existence. Il y eut enfin dans les régions élevées de l'intelligence une double vie, l'une contemporaine, nationale et chrétienne, qui resta celle du philosophe ; l'autre païenne, étrangère, rétrospective ; et celle-ci, qui avait ses racines dans le passé, devint celle de l'artiste, soit que cet artiste formulât sa pensée par la poésie, soit qu'il la traduisit par la peinture ou par la statuaire. Il est à remarquer, en effet, que cette vie factice, que cette vie d'emprunt, qui fut peut-être une conséquence inévitable d'études sérieuses et profondes sur les arts de l'antiquité, ne pénétra pas cependant dans la sphère de la philosophie. Bossuet dut la pompeuse régularité de sa forme et la magnifique unité de son style à la grandeur uniforme qui distinguait alors les sommités de la nation française dont se composait son auditoire. Sous ce rapport aussi Bossuet fut de son siècle, comme il le fut en restant catholique français dans les inspirations de sa sublime éloquence. Mais il n'en est pas de même des romanciers et des dramaturges ; les dieux de la Grèce, les héros de Rome inondèrent le monde de la littérature du flot de leurs vertus et de leurs crimes, de leurs passions et de leurs sentiments. La poésie et les arts pouvaient se prêter à ces jeux de l'imagination, ils pouvaient emprunter leurs inspirations et leurs formes à l'antiquité ; cela n'était possible ni dans la vie civile, ni dans la vie religieuse.

Hâtons-nous toutefois d'ajouter que la comédie, essentiellement contempo-

raine par sa nature même, n'a subi que légèrement dans le fond l'influence de cette importation de la société païenne dans une société chrétienne. La comédie, mieux inspirée dès l'origine que le roman, n'a pas eu ses *Clélie*. Il n'a pas dépendu de Molière qu'elle n'ait également échappé dans sa forme à la férule de l'esprit d'école. On ne peut lire ses œuvres sans reconnaître que cet homme, d'un si rare génie, a, lui aussi, défendu la liberté de la muse comique, comme Corneille a réclamé la liberté de la muse tragique. Vaincue sur ce terrain par l'entraînement de toute une époque, la comédie, forcée de se mouvoir dans le cercle des unités, y a peut-être perdu le mouvement de l'action. Mais du moins, sans cesse renouvelée sans effort dans ses mœurs, elle a gardé la variété des tableaux. La comédie de Regnard et la comédie de Destouches n'étaient déjà plus la comédie de Molière. La comédie de Lesage s'en éloigne davantage encore. Le spirituel Marivaux ne ressemble en rien à ses devanciers, et le satirique Beaumarchais n'a pas continué l'auteur des *Fausses Confidences*. Le théâtre de Picard n'a rien emprunté au *Barbier de Séville*, et la comédie de Scribe est bien celle de notre époque.

La tragédie, qui place dans le passé la perspective de ses peintures, eut des destinées différentes. Dans le fond, elle s'inspira aux sources de la vie antique et de la théogonie païenne, dont les esprits les plus éclairés du grand siècle étaient tous imprégnés; dans la forme, elle s'étudia surtout à réaliser, par l'harmonie des détails et par l'unité de l'ensemble, ce sentiment de la beauté qui existait à un si haut degré à la cour la plus élégante et la plus polie de l'Europe. La tragédie de Racine, enfin, dans ses conceptions les plus hautes et les plus élevées, devint la personnification idéale la plus complète de toute cette époque si magnifique que Louis XIV domina de tout l'éclat de sa grandeur et de sa puissance. Racine est sans contredit le plus merveilleux de tous les poètes classiques; son génie a donné tout ce que peut donner l'analyse la plus détaillée des mystères du cœur; il a su trouver dans les agitations de l'âme tout ce que les passions peuvent avoir d'éloquence.

Racine écrivait aussi pour plaire aux élégantes et belles femmes de la cour de Versailles; il a fait un théâtre conforme au caractère et à l'esprit de son siècle, théâtre où il a déployé ses profondes connaissances du cœur et les admirables ressources de son style.

Lorsqu'on se reporte au théâtre de l'hôtel d'Argent ou de l'hôtel de Bourgogne, rempli par la première noblesse de France, et dont la scène était occupée par une partie des spectateurs qui entouraient les acteurs, on comprendra de reste que les tragédies de Racine devaient être surtout d'éloquents dialogues; elles se jouaient moins sur un théâtre de la multitude que dans un salon de l'aristocratie; c'était presque une assemblée de beaux-esprits plutôt qu'un public de spectacle. Mais Racine, à coup sûr, quoique devenu par ses œuvres la personnification la plus complète du système qu'elles semblent avoir consacré, se préoccupait surtout du soin de séduire son auditoire; il adoptait les lois d'Aris-

tote, parceque de son temps on y croyait; il mettait sur la scène les dieux de la Grèce et les héros de Rome, parceque de son temps ces dieux et ces héros avaient seuls le prestige du merveilleux et du grandiose qui seconde si bien le génie du poète. Racine partage, du reste, avec les grands écrivains de l'antiquité le privilége d'être un modèle qui ne cessera jamais d'être admirable tant que subsistera la langue française. Il faut étudier Racine comme on étudie Sophocle, afin surtout d'apprendre à chercher, comme il a toujours fait, cette beauté de la forme qui est la condition essentielle de toutes les productions de l'esprit. Les œuvres d'art ne passent à la postérité que par la beauté de la forme.

En historien véridique, il faut dire que les lois d'Aristote, repoussées par les maîtres de l'art avant cette époque, furent combattues alors même qu'elles régnaient d'une manière si absolue; on essaya même de ramener la poésie à des inspirations contemporaines.

Le roman rentra dans la vie moderne et réelle. Au temps où Lesage peignait les mœurs de son siècle et de sa patrie sous le costume espagnol, au temps où Rousseau s'éleva aux plus ardentes extases de la passion, l'œuvre de rénovation était commencée dans cette branche de notre littérature. Bernardin de Saint-Pierre et madame de Staël, l'un dans *Paul et Virginie*, l'autre dans *Corinne*, prêtèrent à la réforme tentée par leurs devanciers l'autorité d'un style ravissant et d'une imagination puissante. Enfin *René* vint, *René*, ce chef-d'œuvre de notre siècle, où le génie de M. de Chateaubriand s'est si bien inspiré de cette mélancolie du doute moderne qu'il est allé chercher dans le cœur même de notre société pour lui en offrir la désespérante image; *René*, ce portrait si simple, si profond et si vrai de l'homme de notre temps, que l'auteur des *Martyrs* a trouvé dans les profondeurs les plus mystérieuses de l'âme. La rénovation était accomplie; sur ce terrain la cause du romantisme est aujourd'hui gagnée. L'ode et l'élégie ont lutté plus longtemps contre la pensée catholique, contre l'inspiration nationale. Il n'a fallu rien de moins que les immenses déchirements qui ont bouleversé la société tout entière pour produire des poètes nés de ses propres entrailles. Nous avons désigné Lamartine et Victor Hugo.

Vaincu partout ailleurs, le classicisme semble disputer encore le sceptre de la scène au romantisme; mais ce n'est déjà plus qu'une imitation de ce théâtre du XVIII[e] siècle dont toutes les tragédies semblent être calquées l'une sur l'autre; cette imitation s'est même prolongée jusqu'au quart du XIX[e] siècle. Toutefois nous devons ici faire une exception; les tragédies de M. Casimir Delavigne ne sont point des calques; il est entré dans une voie nouvelle; ses œuvres ont leur couleur et leur forme. Nous devons citer aussi le *Sylla* de M. de Jouy.

Quelques disciples de Voltaire qui, à l'exemple du maître, se sont occupés du drame, ont aussi demandé des réformes. Diderot surtout s'est distingué parmi les novateurs par la création du drame intime et bourgeois; il a le premier ouvert cette voie où Mercier l'a suivi, Mercier que nous osons à peine nommer,

parcequ'il lui manquait cette forme dont nous avons parlé tout-à-l'heure, et qui seule consacre les œuvres du génie de l'homme.

Un écrivain qui appartient beaucoup moins au drame qu'au roman, et que le charme de son style, non moins que la beauté de son imagination, classe d'une manière très distinguée dans la belle école de M. de Chateaubriand, mérite d'être cité ici pour cette forme exquise et pure qui restera éternellement le cachet de ses œuvres : c'est Charles Nodier. On a toujours trouvé dans ses productions cette liberté littéraire réglée par le goût, que nous n'avons cessé de défendre. La poésie actuelle semble devoir rester au théâtre. Depuis quinze ans, quelles tragédies avons-nous vu représenter sur le modèle des tragédies du XVIIIe siècle? Un homme d'un beau génie, M. Alexandre Soumet, a, dans sa pièce intitulée *Une fête de Néron,* prouvé que tous les vrais talents de notre époque ont compris la révolution qui s'opère. Mais, au milieu de ces violents débats et de ces luttes ardentes, une œuvre d'une conception hardie a été méconnue : le *Caligula* de M. Alexandre Dumas méritait de rester au théâtre.

Je ne puis d'ailleurs que désapprouver les excès des nouvelles écoles ; mais je crois que les lettres de notre temps se retremperont aux sources de la religion et de la philosophie, et se renouvelleront dans les mœurs contemporaines.

Le baron TAYLOR,

Président et membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE LA VILLE DE MAYENNE

ET DE SES PREMIERS SEIGNEURS,

DEPUIS SA FONDATION, JUSQU'EN 1161 (1).

La ville de Mayenne est appelée dans les titres latins *Medanua*, *Medana, Medania*, *Mediania ;* elle porte le même nom que la rivière qui coule au bas du vallon où elle est située.

On ignore l'époque précise de sa fondation; cependant nous savons que saint Aldric, évêque du Mans, fonda vers 850 deux monastères, l'un de Saint-Martin *in Diablentico*, et l'autre de Saint-Jean *ad Meduanam*, nommé plus tard Saint-Jean-de-Berne.

Les Normands ayant, en 869, pris et pillé la ville du Mans, se répandirent

(1) *L'Histoire de la ville de Mayenne*, déjà terminée, fait partie d'un travail plus considérable sur l'ancienne province du Maine, dont l'auteur s'occupe depuis longtemps.



dans le Maine, et ruinèrent les églises et les monastères de Saint-Jean-sur-Mayenne, de Saint-Martin *in Diablentico*, et l'abbaye d'Évron (1). Ce monastère de Saint-Martin doit être celui qui est situé dans le faubourg de Mayenne, qui se trouvait en effet dans le pays des Diablintes, et il est probable qu'un certain nombre de maisons étaient, suivant la coutume, groupées autour des bâtiments des moines. Peut-être existait-il déjà une tour ou forteresse sur le bord de la rivière, l'emplacement était tellement avantageux pour une place forte, qu'il dut, de bonne heure, être choisi pour cet usage ; et comme nous trouvons les premiers seigneurs de Mayenne existant vers le IXe siècle, on peut présumer qu'ils eurent alors une forteresse en ce lieu.

MÉEN (2).

Il paraît que les premiers seigneurs de Mayenne étaient Bretons. Un manuscrit composé par un religieux de Saint-Mars-sur-la-Futaie, et qui est le plus ancien titre où l'on parle de ces seigneurs, dit positivement que Méen était un prince breton, et qu'il était aussi seigneur de Fougères et de Saint-Méen de Gaël en Bretagne. Ce prince, qui vivait dans le IXe siècle, nomma, d'après le même manuscrit, cette ville Méénne, dont on fit plus tard par corruption Meyenne et Mayenne. Il eut une fille nommée aussi Méenne, qui épousa Théel de Chateaubriant, à condition que le second fils qui naîtrait de leur union prendrait le nom de Méénne. Ils en eurent deux ; le premier, nommé Hermer, dont il n'est pas autrement parlé, hérita sans doute des seigneuries que possédait son père en Bretagne. Le second, nommé Ruelland, ajouta à son nom celui de Méenne, et le laissa à ses descendants, avec la possession de cette terre.

Les seigneurs de Mayenne avaient sans doute alors pour souverains les anciens rois bretons ; en effet, d'après la chronique de Nantes (3), Nomenoë, roi de Bretagne, se rendit maître d'une partie du Maine, jusqu'à la rivière de Mayenne. Il mourut en 851, et son fils Erispoë, qui lui succéda, prend aussi le titre de souverain de la Bretagne jusqu'à la rivière de Mayenne. Salomon, son successeur, obtint du roi de France Charles-le-Chauve le pays situé entre les rivières de la Mayenne et de la Sarthe.

RUELLAND DE MÉENNE OU MAYENNE.

On ignore le nom de la mère et de l'épouse de Ruelland ; on trouve seule-

(1) Lecorvaisier.

(2) J'ai trouvé de nombreux renseignements sur la ville et les seigneurs de Mayenne, dans un manuscrit sans nom d'auteur et sans date, composé d'après l'ouvrage de Legoué, (dont parle Ménage, page 182 de son *Histoire de Sablé*) et que j'ai trouvé assez important pour en prendre une copie.

(3) Chronicon Nannettense (Duchesne).

ment dans le manuscrit déjà cité qu'il eut une fille unique nommée Mélissende, qui épousa Aubert, fils de Geslin, seigneur de la terre du Petit-Maine, en la paroisse de Saint-Ellier, à qui elle apporta en dot la seigneurie de Mayenne, à condition qu'il en porterait le nom (1).

AUBERT DE MAYENNE.

Il n'est connu dans l'histoire que par des fondations de monastères. L'an 922, il fonda le prieuré de Notre-Dame en la paroisse de Saint-Mars ou Saint-Médar-sur-la-Futaie, sur la limite du Maine et de la Normandie. Il y établit des moines de l'ordre de Saint-Benoît. On lui doit aussi la fondation du prieuré de Saint-Jacques-d'Ernée, et de l'ermitage de Saint-Barthélemy-de-l'Habit, dans la forêt de Mayenne.

Charles-le-Simple, pour se mettre à couvert des incursions des Normands, ayant donné la Normandie à leur chef Rol ou Rollon, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, et sa fille Giselle en mariage; il paraît que Mayenne fut compris dans cette donation, et ses successeurs en jouirent pendant cinquante ou soixante ans.

GEOFFROI DE MAYENNE.

Si l'on en croit nos anciens auteurs, Geoffroi était fils d'Aubert, auquel il succéda. Il épousa une fille de la maison de Bretagne, dont on ignore le nom, et il en eut trois fils : Juhel, Aubert et Guérin. On place sa mort en 980.

JUHEL Ier DE MAYENNE.

Les seigneurs de Mayenne ne nous sont bien connus qu'à partir de Juhel Ier, qui est appelé dans les anciens titres *Juhellus*, *Juchellus* et *Judicaël*, ce dernier doit être le vrai nom, dont Juhel est la contraction.

Il s'illustra par la construction du château de Mayenne. Ce château, alors très considérable, et l'un des plus forts du royaume, était situé sur un rocher escarpé au pied duquel coule la Mayenne, qui de ce côté le rendait imprenable. De fortes tours et des murailles en formaient l'enceinte, et du côté opposé à la rivière il était encore défendu par des étangs et des marais qui, desséchés plus tard, ont formé la place des Halles, le Champ-de-la-Croix et le quartier environnant.

L'intérieur du château étoit séparé par un mur et un fossé dont on retrouve encore les traces, et formait ainsi deux forteresses distinctes, dont l'une est désignée dans les auteurs du XIe siècle par le mot *castrum*, et l'autre est appelée *arx*. C'est ce qu'on a appelé plus tard le grand et le petit château.

(1) Le manuscrit que j'ai sous les yeux ajoute : « et les armes »; mais c'est une erreur. En effet, Aubert vivait au commencement du Xe siècle, et l'on sait que les armoiries, servant de signe distinctif aux familles, ne prirent naissance qu'au XIIe.

Cette forteresse en remplaça probablement une moins considérable, qui devait être le manoir des prédécesseurs de Juhel; mais celle-ci parut tellement importante, que le nom de son fondateur y resta attaché, et c'est de lui qu'on a appelé la ville, Mayenne-la-Juhel.

Ce seigneur mourut l'an 1017 : il avait épousé Étiennette, fille du comte de Dol, et il eut de ce mariage un fils nommé Geoffroi, qui lui succéda.

GEOFFROI II DE MAYENNE.

Le comte d'Anjou Geoffroi-Martel, étant parvenu à s'emparer de l'autorité souveraine dans le comté du Maine, Geoffroi de Mayenne dut le reconnaître comme son suzerain et le secourut de tout son pouvoir dans les démêlés qu'il eut avec Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Ce dernier, pour s'en venger, s'avança à la tête d'une nombreuse armée, et se rendit maître d'Ambrières, où il fit bâtir une forteresse (1) pour tenir le pays sous sa domination. Il envoya alors défier le comte d'Anjou, que Geoffroi de Mayenne sollicitait vivement de venir à son secours. Malgré ses instances, Geoffroi Martel n'arriva devant Ambrières qu'après le départ de Guillaume (2). Il assiégea aussitôt la place et la pressa vivement; mais elle était remplie de guerriers d'élite qui la défendirent vaillamment, et Guillaume-le-Bâtard étant accouru en personne à son secours, le comte d'Anjou ne voulut pas l'attendre et se retira prudemment. Geoffroi de Mayenne, resté seul en face d'un si redoutable ennemi, tint encore la campagne et se défendit en désespéré; mais il fallut céder à la force, et il fut contraint de se rendre à Guillaume et de lui faire serment de fidélité.

Geoffroi de Mayenne ne tarda pas à entreprendre une nouvelle guerre contre Guillaume Talvas, deuxième du nom, seigneur d'Alençon et du Perche, au sujet des limites de leurs territoires (3) du côté de Domfront et du Saosnois. Geoffroi fut vaincu, et tomba entre les mains de son ennemi qui ne voulut point entendre parler de lui rendre la liberté, qu'il n'eût fait démolir le château de Montaigu, dont le voisinage l'inquiétait. Ce château appartenait à un seigneur nommé Guillaume Géroyan ou plutôt Giroye, qui était vassal de Geoffroi de Mayenne, et qui, pour rendre la liberté à son seigneur suzerain, fit raser lui-même son propre château. Geoffroi de Mayenne, pour reconnaître un pareil service, lui donna le château de Saint-Cérénic, qu'il fit bâtir exprès sur le bord de la Sarthe, et qui plus tard devint célèbre dans l'histoire de notre province.

Geoffroi II mourut en 1059. Il avait épousé une fille de Hugues II, comte du Maine, et en eut trois enfants : Geoffroi III qui lui succéda, Drogon mort jeune, et une fille nommée Mabille, qui épousa Hugues de la Guerche.

(1) Il n'en reste plus aucune trace. — (2) Guillaume de Poitiers. — (3) Pesche.



GEOFFROI III DE MAYENNE.

Geoffroi III fut le plus puissant seigneur de la province, et celui qui résista le plus longtemps à Guillaume-le-Bâtard, lorsqu'il vint s'emparer du Maine. Ce fut à la fois un politique rusé et un guerrier brave et entreprenant.

Il avait, ainsi que les autres seigneurs du Maine, fait serment de fidélité à Guillaume-le-Bâtard, lorsque ce dernier reçut du comte Herbert, le Maine en héritage, à l'occasion des fiançailles de son fils Robert avec la jeune Marguerite, fille du comte du Maine. Ce mariage n'ayant pu s'accomplir, par suite du décès de la jeune fiancée, Geoffroi se regarda comme délié de son serment de fidélité à Guillaume, et commença par s'emparer de la forteresse d'Ambrières (1); mais bientôt il la perdit de nouveau. En vain le puissant duc de Normandie, qui, à la tête d'une armée nombreuse, venait de s'emparer du Mans, pressait Geoffroi de se reconnaître pour son vassal; il ne put obtenir sa soumission, et fut obligé de marcher contre lui avec toutes ses forces. Geoffroi s'était retiré dans son château de Mayenne, qui, comme nous l'avons dit, passait alors pour imprenable. Le rocher sur lequel était située cette forteresse était entouré d'un côté par la Mayenne, et de l'autre par des étangs et des marais. Des bois et des rochers complétaient cette enceinte extérieure, et défendaient l'approche du château, entouré du reste de murailles élevées et flanqué de tours.

Aussi Geoffroi, bien pourvu de vivres, s'inquiétait peu de se voir assiégé par Guillaume, qui fit avancer toute son armée et entoura le château autant que le permettaient les obstacles qui en défendaient l'approche. On s'étonnait de voir le prudent duc de Normandie s'acharner à une conquête presque impossible, et on pensa que son dessein était de réduire la place par la famine, ce qui aurait entraîné un siége de plus d'une année (2).

Déjà les troupes commençaient à murmurer, lorsque Guillaume imagina un stratagème qui réussit complètement. Les enfants des assiégés sortaient souvent de la place, et ceux du camp venaient jouer avec eux; le rusé duc de Normandie chargea deux de ces enfants d'entrer avec les autres dans le château, ce qu'ils firent facilement. La nuit étant venue, ils exécutèrent fidèlement les ordres qu'ils avaient reçus, en mettant le feu aux magasins. Le mal était déjà grand lorsqu'on s'en aperçut; alors toute la garnison courut éteindre l'incendie, et dans la confusion d'un pareil moment, la garde de la porte fut négligée. Guillaume, comptant sur l'effet de sa ruse, avait fait approcher ses troupes, et quand il vit les flammes s'élever au-dessus des murs, ses soldats pénétrèrent jusqu'aux portes qui étaient mal gardées, et entrèrent dans le château. Ce fut alors une scène de confusion horrible; les assiégés la plupart sans armes, se trouvaient pressés entre les flammes d'un côté, et de l'autre l'épée des Normands; ceux qui

(1) Orderic Vital. — (2) Guillaume de Poitiers.

purent se réfugier dans le petit château s'y enfermèrent, et se rendirent le lendemain. Guillaume y trouva des chevaux de prix, des armes et un riche butin qu'il abandonna à ses soldats ; il répara les dégâts faits par le feu, et y laissa une forte garnison. Ce siége mémorable eut lieu en 1064 (1).

Geoffroi était parvenu à s'échapper à la faveur de la nuit. Il réunit quelques troupes et voulut encore résister ; mais il fut vaincu et forcé de faire hommage à Guillaume. Sa défaite entraîna le reste de la province, qui se soumit à contre-cœur au duc de Normandie.

L'année suivante, les Manceaux, et Geoffroi avec eux, se révoltèrent de nouveau et chassèrent du Mans la garnison normande. Guillaume revint alors dans le Maine, à la tête d'une armée de trente mille hommes, et, pour s'assurer la possession de la ville du Mans qu'il avait reprise, il y fit bâtir un château-fort et y laissa une nombreuse garnison.

Guillaume étant alors passé en Angleterre pour en faire la conquête, le Maine, qui ne pouvait s'accoutumer au joug des Normands, se révolta de nouveau, et cette fois, Geoffroi de Mayenne fut choisi pour conduire cette nouvelle guerre. Il n'avait jamais pardonné aux habitants du haut Maine le peu d'appui qu'il en avait reçu lorsque Guillaume s'était emparé de son château de Mayenne, et, dans l'intention de se venger d'eux, tout en résistant à la domination normande, il se prépara à jouer un double rôle qui ne pouvait convenir qu'à un esprit aussi fin que rusé.

Il commença par faire venir de Gênes, Azon, marquis de Ligurie, avec Hersende (1) sa femme et Hugues leur fils, pour les mettre en possession du comté du Maine, auquel ils avaient des droits. Humfroy, qui était gouverneur du Mans pour le duc Guillaume, ayant été massacré avec toute la garnison normande, Geoffroi livra le château et la ville à Azon, qui ne put s'y maintenir et qui ne tarda pas à repasser en Italie. Il avait cependant laissé sa femme et son fils, et avait chargé Geoffroi de Mayenne de les faire rentrer dans leur héritage ; mais ce dernier, qui entretenait depuis longtemps une liaison criminelle avec Hersende, et qui gouvernait souverainement sous son nom, accabla tellement d'impôts les malheureux habitants déjà ruinés par la guerre, qu'ils voulurent secouer le joug de ces étrangers, et chasser de leur pays Hersende, Hugues son fils et ceux qui étaient de leur parti. Pour y parvenir, ils formèrent ce qu'on appelait dans ce temps une commune, c'est-à-dire qu'ils se réunirent pour résister (2), jurèrent tous de se soutenir et devinrent si puissants, qu'ils forcèrent les seigneurs du

(1) Orderic Vital. — (1) Renouard.

(2) Factâ igitur conspiratione quam communionem vocabant, sese omnes pariter sa« cramentis astringunt, et ipsum Gaufridum et cœteros ejusdem regionis proceres, quam« vis invitos, sacramentis suæ conspirationi obligari compellunt..... Congregato exercitu, « episcopo et singularum ecclesiarum presbyteris præeuntibus, cum crucibus et vexillis, « ad castrum silliacum, cum furibundo impetu diriguntur..... » (*Ex gestis Pont. cænoman.*)



pays, et entre autres Geoffroi de Mayenne, à entrer malgré eux dans leur révolte et à s'engager à leur cause par serment.

L'un des seigneurs des environs, nommé Hugues de Sillé, ayant injurié cette nouvelle commune, les Manceaux résolurent de l'assiéger dans son château. Ils forcèrent l'évêque Arnaud et son clergé à marcher à leur tête, avec la croix et la bannière; et Geoffroi de Mayenne les ayant accompagnés dans cette expédition, établit son camp auprès d'eux (2).

Le matin du jour où l'on devait donner l'assaut, il fit courir le bruit parmi ces habitants armés, que les Normands s'étaient rendus maîtres du Mans pendant leur absence. Alors les Manceaux oublièrent leur premier dessein, coururent en désordre pour reprendre leur ville ; c'était où Geoffroi les attendait. Il se hâta de prévenir Hugues de Sillé de cette retraite précipitée, et ce dernier s'étant mis à leur poursuite, en tua un grand nombre et fit beaucoup de prisonniers, entre autres l'évêque Arnaud, qu'il traita avec bonté et renvoya sans rançon.

Les malheureux Manceaux ne tardèrent pas à savoir quel était l'auteur de cette perfidie, et Geoffroi, pour éviter leur ressentiment, fut obligé de se réfugier dans son château de la Chartre-sur-le-Loir. . . . .

Geoffroi III mourut en 1099, détesté des habitants du haut-Maine, dont il s'était si cruellement vengé. Il avait épousé Hildeburge, fille de Judicaël, comte de Nantes, et il en eut deux fils : Gautier et Guillaume. Ce dernier mourut en Angleterre en 1099; Gauthier lui succéda.

GAUTHIER DE MAYENNE.

Il fut un des chevaliers qui se croisèrent à la voix de Pierre-l'Ermite, et partit avec eux pour la Terre-Sainte; mais auparavant, il donna à l'église du Mans tous les ornements de sa chapelle. Hildebert, alors évêque du Mans, envoya à Mayenne, pour recevoir cette offrande, Gervais Payennel, grand archidiacre, et Hugues-de-Lavardin, archiprêtre. Les objets qu'ils rapportèrent annonçent, que déjà, au XIIe siècle, les arts et la richesse des ornements avaient pénétré dans cette province reculée; en voici le détail : Une table d'or artistement travaillée, sur laquelle on avait gravé la tête de saint Démétrie; une châsse couverte de lames d'argent, renfermant une côte de saint Étienne; deux livres d'Évangile et deux missels couverts d'or massif; deux chandeliers, deux burettes, un encensoir, un calice et une croix d'argent doré ; le tout orné d'améthystes, d'émeraudes, de topazes et de rubis; enfin plusieurs habits pontificaux, et parements d'autel ornés d'une magnifique broderie. L'évêque reçut ces riches présents avec grande pompe, et les fit déposer dans le trésor de Saint-Julien. . . . .

Gauthier mourut vers 1124. Ce fut pendant la vie de ce seigneur que l'on

(1) « ..... Gaufridus, cujus supra mentionem fecimus, ipsorum comitatui fraudulenter « adjunctus, non longe ab eis castra posuit..... » (Ex gestis pontificum cænomanensium).



rebâtit l'église Notre-Dame de Mayenne, qui ne se composait auparavant que d'une longue nef. Ce nouvel édifice n'était pas tel qu'on le voit aujourd'hui avec toutes ses chapelles, mais ne comprenait que la nef, les deux ailes formant la croix et le cancel; peu de temps après on y ajouta la chapelle de la Sainte-Trinité, placée au chevet. Ce grand travail fut terminé en 1110. L'arête de rocher sur laquelle on éleva ce monument, fût agrandie par des constructions inférieures; mais il résulta de cet emplacement mal choisi, que l'accès du temple fut assez difficile, et que la façade fut complètement masquée. Peut-être doit-on aussi attribuer à la difficulté du terrain l'irrégularité de cette façade, qui est du plus mauvais goût.

On fait aussi remonter à cette époque la construction du pont de pierre et des grands moulins sur la rivière. Auparavant les voitures passaient l'eau au gué de Saint-Léonard, nommé ainsi d'une chapelle qu'on y éleva pour donner, dit-on, aux voyageurs la facilité d'entendre la messe, à cause de l'éloignement de la ville.

JUHEL II DE MAYENNE.

Un des premiers actes du nouveau seigneur de Mayenne fut de donner aux moines de Marmoutier (1), établis, comme nous l'avons vu, de l'autre côté de l'eau, la chapelle de son château avec plusieurs terres et priviléges. Guillaume, alors abbé de Marmoutier, ayant consulté sur cette affaire Hildebert, évêque du Mans, ce dernier vint à Mayenne pour assister à cette offrande, et reçut l'acte de donation de la main de Juhel, qui le lui présenta par le cordon du sceau pour le remettre entre les mains des moines.

Par cet acte, Juhel leur donne tout le territoire dépendant de cette chapelle, depuis les fossés du château jusqu'à la forêt, alors sans doute moins éloignée de la ville; la chapelle de Lassai; la dîme des biens qu'il avait acquis et de ceux qu'il pourrait acquérir en Angleterre (1); de ceux qu'il avait entre les rivières de Mayenne, de Colmont et d'Ernée; un moulin dépendant du château, situé proche le boulevart et appelé le moulin de Beaudais, et plusieurs autres terres et priviléges. . . . .

L'abbé de Marmoutier s'était engagé à faire bâtir la nouvelle église et le logement des moines. Juhel devait lui donner, d'après l'acte de donation, tout le terrain situé entre la rivière et la chapelle; mais une partie appartenait à deux hommes nommés Renaut Dragolin et Garin Prud'homme. Juhel les pria de lui vendre ce terrain. Renaut le céda gratuitement; Garin ne voulut donner ni vendre sa part. Juhel, irrité de ce refus, lui fit de terribles menaces, et lui aurait fait sentir sur l'heure les effets de sa colère, si Clémence sa femme, Hildebert évêque du Mans, et l'abbé de Marmoutier, ne l'eussent emmené de force dans son

(1) Marmoustier, par contraction de *Martini monasterium*. — (2) Par suite de la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant, en 1066.



appartement. Le lendemain on lui représenta qu'il était injuste de vouloir contraindre Garin à céder malgré lui un bien qui lui appartenait légitimement, puisque ayant été affranchi par le père de Juhel, il en avait reçu ce fonds et la permission de s'y faire bâtir un logement de pierre près de la porte du château. Juhel prétendait que cette donation était nulle, parceque l'usage était de faire consentir les enfants aux donations de leurs pères, ce qu'il n'avait pas fait, quoiqu'il fut alors en âge de raison. Enfin Clémence et Chotard de Mayenne, homme estimé et parent de Juhel, firent la paix du malheureux Garin aux conditions suivantes. Il abandonna aux moines sa maison et ce qu'il possédait entre la chapelle et la rivière; et Chotard, pour obtenir sa grâce et la confirmation de son affranchissement, fit présent à Juhel d'un palefroi qu'il avait reçu à Dijon du duc de Bourgogne, et lui rendit un congé du roi d'Angleterre, que Juhel lui avait mis entre les mains pour gage de 500 sous. Garin, pour reconnaître les bons offices de Chotard, dut encore lui donner un pré qu'il avait acquis pour 300 sous, et qui était situé proche le jardin et le taillis des moines (1). Ces diverses conventions eurent lieu au plus tard en 1125, car cette même année Hildebert, que nous voyons y figurer, fut transféré de l'évêché du Mans à l'archevêché de Tours. . . . .

Le château de Mayenne était alors dans toute la splendeur que comportait un manoir féodal au XIIe siècle, et Juhel II y tenait une petite cour. En 1151 il y reçut Henry, comte de Penthièvre, prince breton, qui épousa à Mayenne, le 4 septembre, Mathilde, fille de Jean, comte de Vendôme, en présence de Engelbaud, archevêque de Tours, de Josto, évêque de Trégnier, et de Garnier, abbé de Marmoutiers.

Quelques années après, cette ville fut témoin d'une cérémonie plus imposante, dont le détail nous a été conservé par un moine de Saint-Mars-sur-la-Futaie (2). Saint Bernard avait prêché la seconde croisade, et les chevaliers de France et d'Allemagne, entrainés par l'exemple du roi Louis-le-Jeune, partaient à l'envi pour la Terre-Sainte. Juhel II, déjà vieux, n'y alla pas lui-même, mais il y envoya plusieurs de ses fils. Guillaume de Passavent, évêque du Mans, revenant du Mont-Saint-Michel, passa par Mayenne pour donner la croix à ces nouveaux soldats du Christ.

Plusieurs gentilshommes du Maine et des provinces voisines s'y étaient réunis dans le même but, au nombre de cent huit, et le jour de la cérémonie, en présence d'une foule immense de peuple, ils se réunirent en l'église Notre-Dame, où ils reçurent des mains du prélat la croix, dont ils se signèrent sur le front, la bouche et le cœur. Ils mirent ensuite sur leur épaule une pièce d'étoffe rouge, chargée d'une large croix blanche, ainsi que la portaient les croisés anglais (3), car dans ce temps Henri II, roi d'Angleterre, était comte du Maine. Le

(1) Manuscrit anonyme de Mayenne. — (2) Ménage, *Histoire de Sablé*. — (3) Les croisés français portaient la croix rouge.

doyen de Saint-Julien du Mans, nommé Audouin, prit alors la grande croix sur le maître-autel, entonna le cantique *benedictus Dominus*, etc., et, sortant hors du temple, entraîna à sa suite les nouveaux croisés, le clergé et le peuple. Ils firent ainsi le tour de l'église, et à leur retour, s'étant mis à genoux, ils firent le serment « de consacrer à Dieu, pendant trois ans, leurs armes, leurs biens, leur « vie, et leurs vassaux pour la défense de la foi, et des chrétiens qui gémissaient « sous le joug des infidèles; promettant de ne quitter la croix du Seigneur, ni « sur terre, ni sur mer, ni dans le chemin, ni dans les villes, jusqu'à leur retour « dans leurs foyers, s'il plaît à Dieu (1). »

Alors Juhel II, se levant, promit à haute voix et jura devant Dieu et tous les assistants de prendre sous sa garde et de défendre pendant le même temps les croisés, leurs épouses, leurs fils et leurs filles, leurs serviteurs et leurs servantes, ainsi que tous leurs biens; et l'évêque du Mans ayant fait à chacun le signe de la croix sur le front, leur dit : « Tous vos péchés vous sont remis, si vous tenez ce que vous avez promis. »

Les cent huit croisés partirent pour la Terre-Sainte sous la conduite de leur chef, Geoffroi de Mayenne, fils aîné de Juhel II. Il n'en revint que trente-cinq, plus de trois ans après, les autres étant morts en Palestine, en exécution de leur vœu (2).

Juhel II mourut le 23 novembre 1161, et n'eut pas le bonheur de voir le retour de ses fils, qui ne revinrent qu'en 1162. Il fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye d'Évron, à côté de plusieurs de ses ancêtres. Il avait épousé Clémence de Bellesme, et il en eut six fils : Geoffroi, qui lui succéda, Gautier, Hamelin, Guillaume, Gui et Juhel.

Juhel II passe pour être l'auteur des armes de Mayenne, qu'il composa de six écussons d'or sur un fond de gueules, pour rappeler, dit-on, le souvenir de ses six fils. On voit, en effet, sur un sceau de Juhel III, placé au bas d'un acte de 1197, que chacun de ces six écussons est chargé d'une molette d'éperon, qui indique en blason la qualité de chevalier.

D. Rozière, de Laval,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

(1) « ...... Reversique ante altare, omnes peregrini sacramentum fecerunt hoc modo, « scilicet: Promiserunt Deo arma, bona, vitam, et eorum homines impendere per triennium « pro defensione christianæ fidei, et pro defensione fidelium qui sub intolerabili paganorum jugo premuntur; nec crucem Domini derelicturos, neque in terrâ, neque in mari, « neque in via, neque in urbe, donec reversi fuerint in domos suas, si Deus det. Quo facto, « dominus Jubellus, altâ voce, coram Deo et omnibus assistantibus, promisit et juravit dic« tos peregrinos et uxores, et filios et filias, servos et ancillas, et omnia bona eorum, in « suâ manu et custodiâ, idem tempus ex tunc ponere et accipere. . . . . »

(2) « Ipsi dicti peregrini usque ad trigenta quinque hominum reversi sunt septima die « mensis novembris anno domini 1162, cum magno labore. Cæterique occubuerunt pro « fide in Sina. . . . . »



NOTICE HISTORIQUE

SUR LE COMMERCE DE LA MUSIQUE A PARIS ET EN FRANCE,

SUIVIE D'UNE ESQUISSE

DU CARACTÈRE MULTIPLE DE L'ÉDITEUR DE MUSIQUE.

Avant la révolution de 1789, le commerce de la musique était presque nul à Paris; la plupart des partitions d'opéras sérieux et d'opéras-comiques n'étaient éditées qu'en petite quantité, et même, sous le règne de Louis XIV, la gravure sur étain était presqu'inconnue en France. A cette époque, l'impression sur bois jouissait d'une grande vogue; et l'on voit à la bibliothèque du Conservatoire la collection des opéras de Lully, Campra et Rameau gravée de cette manière. Ce fut à Venise, en 1588, que parut la première pièce de musique gravée sur bois; et cet essai donna au monde musical des exemplaires du premier opéra, l'*Euridice* de Peri. L'instrumentation était si peu avancée, même encore avant l'arrivée de Gluck en France, en 1770, que le format des partitions était alors celui d'un petit in-4° oblong.

Les bouffons italiens, appelés à Paris vers 1750, répandirent dans le public le goût d'une musique plus mélodieuse que celle des maîtres français du temps; et la spéculation des airs détachés des opéras de Pergolèse, Gulio et Rinaldini fit surgir des graveurs sur étain pour en multiplier les épreuves, et des marchands de musique pour les négocier.

L'histoire nue du commerce de la musique serait assez fastidieuse, si elle était séparée de la peinture vraie du caractère multiple de l'éditeur de musique lui-même.

Je vais donc, en essayant de tracer l'une, vous donner le croquis de l'autre; et j'espère que cette nouvelle manière de faire l'historique d'une industrie en y mêlant l'étude des caractères si différents de ceux qui l'exercent, donnera un peu d'intérêt à mon travail, fort léger d'ailleurs.

Vers la fin du siècle précédent, les marchands de musique étaient peu nombreux à Paris, et en province ils étaient a peine connus; trois ou quatre d'entre eux se partageaient le monopole de la vente de la double-croche dans la capitale; et pourtant, Paris avait un théâtre lyrique de plus que de nos jours : mais, dans ce temps de simplicité artistique, on n'avait pas encore inventé es procédés à l'aide desquels un opéra nouveau est dépecé avec autant d'art qu'une pièce de venaison, et chaque spécialité avait sa musique composée *ad hoc*. Que dirait l'amateur du coin de la reine, fougueux gluckiste de 1776, s'il assistait à un ballet où on lui donnât pour *avant-deux* le grand air de *Didon*, ou pour *été final* le monologue de *Roland!* il se signerait en versant des larmes de sang sur la décadence de l'art moderne.

Sans pousser si loin le scrupule, nous ne pouvons que déplorer cette tendance industrielle qui déflore tout ce qu'elle touche, avide qu'elle est d'en tirer de l'or, toujours de l'or! et rien pour l'honneur de l'art. Ce n'était pas ainsi que les Siéber, les Imbault, les Frère et les Corbeau, vénérables doyens du commerce de la musique, comprenaient leur utile industrie! Siéber surtout, que je dois citer le premier entre tous les créateurs de l'industrie qui nous occupe, contribua puissamment à la popularité en France des symphonies, quatuors, duos, etc., de Haydn, Mozart et Beethoven.

Il est vrai que le luxe typographique des éditions musicales de l'ancien régime était moins brillant que celui mis à la mode par nos marchands de musique modernes; mais généralement il y avait plus de fond et de portée dans la musique qu'ils mettaient en circulation parmi les amateurs. Donc la composition était bien plus à l'avantage de ces derniers qu'elle ne l'est de nos jours.

Depuis que les éditeurs se sont mis marchands d'estampes et de lithographies, le goût du public qui, quoi qu'on en dise, est encore dans l'enfance, s'est faussé sans rémission; et la musique, ayant un frontispice dû au crayon facile et élégant de Devéria ou de Jules David, sera toujours, pour le commun des exécutants, la production la plus belle et par suite la seule digne d'être étudiée. On compte à peu près quarante éditeurs dans la capitale, et un marchand de musique par chaque chef-lieu de département. Ces derniers n'éditent jamais, mais servent d'entrepositaires à leurs confrères de Paris.

La composition qui, ainsi que la poésie dramatique, rapportait fort peu aux musiciens et aux auteurs, il y a cinquante ans, est devenue dans notre siècle une mine féconde que le génie n'exploite pas toujours, il est vrai, mais qu'au moins le talent et le savoir-faire mettent en plein rapport.

Gluck, le régénérateur de l'opéra tragique en France, Gluck, ce musicien d'un génie si profond, ne vendit que six cents livres à l'éditeur Deslauriers son chef d'œuvre lyrique, l'*Armide*, enfin! De nos jours, M. Meyerbeer, qui s'est créé un genre mixte entre Rossini et Weber, a vendu *trente mille francs* la partition de *Robert-le-Diable* à l'éditeur Maurice Schlesinger. Ces deux prix de vente si différents suffiront à l'appréciation du commerce ancien et moderne de la musique à Paris, et par suite dans toute la France.

Dès qu'une partition en cinq actes et applaudie est acquise par un éditeur de musique, plus de cent personnes ont du travail assuré pour six mois au moins. D'abord les potiers d'étain préparent les planches sur lesquelles les graveurs et les graveuses reproduisent, soit à l'aide de l'estampille, soit à l'aide du burin, le manuscrit du compositeur; puis viennent les imprimeurs en taille-douce, et avant eux les fabricants et marchands de papier. Ce n'est pas tout: l'éditeur, afin de tirer tout le parti possible de l'œuvre qu'il a souvent payée fort cher, charge un accompagnateur de réduire pour le piano les parties multiples de la partition de l'orchestre, et met bientôt en vente les morceaux de chant détachés de l'opéra. Ensuite, les *arrangeurs* de tous les étages, depuis le joueur

de flageolet jusqu'au superbe pianiste gants-jaunes, pressurent les motifs originaux afin d'en tirer la matière première nécessaire à la fabrication de *duos*, *fantaisies*, *airs variés*, *pots-pourris*, etc., etc. Ces nouveaux bourgeons du grand arbre musical mettent encore une fois à l'œuvre les potiers d'étain, graveurs, papetiers, imprimeurs, brocheurs et relieurs. Le fisc se présente alors, son timbre à la main, et l'appose sans façon sur le papier encore vierge de toute impression. Il faut donc que l'éditeur vraiment digne de ce titre possède des capitaux suffisants pour parer à tant de frais divers; car l'écoulement des exemplaires de grands ouvrages est souvent très lent, et ce n'est que par la vente rapide des petites compositions que les marchands de musique font ordinairement une fortune sinon éblouissante, du moins presque toujours assez considérable.

On peut évaluer à une somme de 8 ou 9 millions le roulement de fonds occasionné, année commune, dans toute la France par le commerce de la musique : une grande partie de cette somme est fournie par la province et surtout l'exportation dans tous les pays du monde civilisé; car il n'y a encore que dans notre patrie où l'art de la gravure sur étain soit poussée au plus haut point de perfection possible.

Les Richomme, les Parault, les Benoît et les Merquerie y ont procréé de véritables chefs-d'œuvre en ce genre.

Les éditeurs de musique sont en général fort peu versés dans l'art musical; mais, en revanche, ils possèdent un tact exquis pour discerner ce qui sera de vente. Malheur au musicien qui, en écrivant sa partition, n'a pas songé aux exigences de la mode capricieuse, et qui, loin de *quadrilliser* ses pensées musicales, leur a donné l'allure grave et sévère des cantilènes des grands maîtres anciens! L'éditeur repoussera son œuvre consciencieuse, et s'il n'a pas, comme M. Onslow par exemple, une fortune qui lui permette de *s'éditer* lui-même, sa partition irréprochable, mais *non dansante*, ne verra jamais le jour!

Les marchands de musique n'indiquent jamais sur leurs éditions ni la date de publication , ni le prix réel de vente. Ils semblent, dans le premier cas, redouter les caprices de la mode, qui considérerait comme vieillie une œuvre de musique datée antérieurement de deux ans seulement; dans le second cas, le système de remise adopté par eux explique leurs prix fictifs. En effet, une pièce de musique marquée 9 fr., par exemple, se vend 3 fr. à un confrère, et 6 fr. au public. Quant aux professeurs, ils ont une remise qui tient un honnête milieu. De plus, toute personne qui achète sept exemplaires d'un ouvrage quelconque ne paie que le prix de six, sans renoncer pourtant au bénéfice de la remise d'usage.

J'ai dit que les éditeurs de musique possèdent, en général, fort peu de connaissances dans l'art qu'ils exploitent; j'ajouterai de plus qu'ils sont très méfiants sur le mérite de l'œuvre de tout musicien qui se présente à eux sans avoir encore un *nom connu*. Cette défiance si naturelle aux éditeurs me

rappelle une petite anecdote contemporaine qui, je l'espère, intéressera mes auditeurs.

En 1830, un jeune musicien anversois, encouragé par tout ce qu'on lui avait raconté de l'urbanité française, quitta sa patrie pour venir tenter la fortune dans la capitale du monde civilisé. Trop modeste pour oser frapper à la triple porte d'un théâtre lyrique, il alla tout simplement frapper à celle d'un éditeur, et lui offrit une mélodie de sa façon ; mélodie pleine de sentiment et d'une forme toute populaire ; de plus, la poésie à laquelle il avait associé les accords de sa lyre juvénile était dramatique et palpitante d'intérêt ; il y avait enfin dans cette dualité artistique les éléments d'un beau et productif succès. Eh bien ! l'éditeur écouta à peine l'humble mais digne requête du jeune compositeur belge. Etendu nonchalamment sur la banquette de son comptoir, il ne daigna pas même jeter un regard sur la chaude page de musique qui lui était présentée (mais, en ceci, il se rendait une justice tacite, car à peine eût-il pu la lire!). Froissé d'être si mal reçu, le compositeur se retira l'âme triste et découragée, et bientôt il revit sa patrie en jurant de ne revenir à Paris qu'avec un *nom tout fait*. Par bonheur pour lui, Nourrit, dans une de ses tournées dramatiques, eut l'occasion d'entendre la romance dédaignée par l'éditeur omnipotent ; il fut ravi de cette musique, la chanta en public, et bientôt on ne voulut plus entendre partout que la *Folle* de Grisar, car c'était cette romance, devenue depuis européenne, on peut le dire, qui avait été si mal reçue par l'industriel parisien.

Si la prudence rend si circonspect l'éditeur, son intérêt ne lui défend pas de publier sans bourse délier une production étrangère dont le débit est assuré. Aussi la *Folle* fut-elle éditée par presque tous les marchands de musique de la capitale. A son retour à Paris, Grisar voulut protester contre un pareil procédé, mais ce fut en vain ! Sa romance avait été publiée à l'étranger, en Belgique enfin ; dès-lors elle appartenait au premier cuistre français, allemand ou espagnol, qui voudrait lui décerner les honneurs de la gravure.

Si j'essayais de relater ici tous les traits d'ânerie musicale à la louange des éditeurs de musique, je craindrais d'abuser de la patience de mes auditeurs. Cependant l'astre du commerce de la musique pâlira bientôt, si les procédés nouveaux d'impression et de lithographie musicales prennent une extension désirable dans l'intérêt de la propagation de l'art en France.

MM. Duverger, Cordel et Tanteinstein, imprimeurs de musique, ont importé en France et perfectionné à un tel point les caractères mobiles, que maintenant la plupart des ouvrages théoriques surtout sortent de leurs presses justement renommées.

Un autographiste, M. Bobeuf, a essayé non sans fruit de remplacer la gravure sur étain par une espèce de lithographie imitant la copie manuelle, et la remplaçant au meilleur marché possible.

La tentative de M. Bobeuf n'est pas encore assez avancée pour que l'on puisse la mettre en comparaison avec les procédés typographiques de MM. Cordel et

Tanteinstein, qui, par leur belle édition des *Études élémentaires de la musique*, des psaumes de Neuckom, des Chorals allemands, des méthodes de Mainzer et du *Manuel d'harmonie* rédigé par l'auteur de cette notice, rivalisent à s'y méprendre avec le burin de Benoît, le célèbre graveur sur étain.

Enfin, l'éditeur de musique peut se diviser en trois catégories. Dans la première, on remarque le marchand de musique en plein vent; c'est chez lui que l'émule de Collinet trouve, arrangées en duos pour flageolet, toutes les ouvertures, depuis celle de la *Caravane* jusqu'à celle de *Robin des Bois* inclusivement.

Ce marchand, qui s'intitule *éditeur* (quoiqu'il n'édite jamais rien), expose à l'intempérie de toutes les saisons les œuvres des maîtres les plus illustres dont s'honore l'art musical; il est, enfin, une espèce de fripier harmonique chez lequel chacun trouve une musique écrite à la taille de son talent, et de la couleur qui convient le mieux à son caractère.

L'éditeur de la seconde catégorie paie patente, lui, monte sa garde en brave citoyen, et voue sa vie à la publication du fretin musical. C'est chez lui qu'on trouve, coulées dans le moule du quadrille, les pensées les plus sublimes des maîtres contemporains italiens et allemands; et tout ce qui est tombé dans le domaine public appartient de droit à cet éditeur-là. Mais, comme il ne peut faire l'acquisition des partitions à la mode, à cause du prix où la cupidité des compositeurs les élève de nos jours, notre éditeur du second ordre fait un peu de tout. Il vend des cordes de Naples *filées à Paris*, tient le vulnéraire suisse *cueilli à Montmartre*, et débite enfin dans la belle saison *l'insecto-mortifère* de Leperdriel.

Mais voici venir l'éditeur de la troisième catégorie. Voyez quelle assurance dans son maintien! comme le feu du génie des auteurs qu'il édite brille dans son regard plein de majesté! Oh! courbez la tête bien bas, petits musiciens encore inconnus! voici celui qui dispense la gloire et l'or, suivant son bon plaisir!... Taillez vos plumes, arrangeurs de tous les étages, qui, à tant la page, consentez à *déranger* les partitions des hommes de génie, pour former avec leurs lambeaux épars quelques petits monstres qui, sous les noms de *rondoletto*, *caprice*, *fantaisie*, *bagatelle*, etc., exciteront l'admiration stupide de quelques amateurs d'une ville de province de septième ordre!

Je pourrais, en terminant, citer les noms de nos principaux éditeurs parisiens, mais cette notice n'est pas une réclame détournée, écrite de façon à indiquer des adresses tout en ayant l'air de faire seulement l'historique d'une industrie devenue d'une importance réelle. Qu'il me suffise seulement de faire remarquer que de toutes les industries luxueuses qui se disputent l'argent des oisifs et des heureux de la terre dans la grande Babylone moderne, celle de l'éditeur de musique offre à peine le tableau affligeant de deux ou trois faillites depuis le commencement du siècle. — Cet éloge est le plus beau que l'on puisse faire du commerce de la musique, et c'est avec une très grande satisfaction que j'en prévois l'extension.

A. Elwart,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LES SOURDS-MUETS,

AVANT ET DEPUIS L'ABBÉ DE L'ÉPÉE,

Ouvrage couronné par la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise,

PAR M. FERDINAND-BERTHIER,

Sourd-muet, doyen des professeurs de l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris.

Il vient de paraître un mémoire de M. Ferdinand-Berthier, professeur sourd-muet à l'Institut royal de Paris, auteur bien connu de plusieurs ouvrages qui ont su intéresser et charmer à la fois la curiosité du lecteur, tant par le choix des sujets qu'il traite que par l'élégance du style et la richesse des pensées qui le caractérisent. Ce mémoire, qui a obtenu, le 26 mars 1840, la médaille d'or proposée par la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, porte ce titre : *Les Sourds-Muets, avant et depuis l'abbé de l'Épée*. Il a eu pour objet de résoudre la question suivante posée par cette Société : « Rechercher quelle fut, dans les temps antérieurs à l'abbé de l'Epée, la condition sociale des Sourds-Muets, et quels furent les moyens mis en usage pour leur éducation? — Déduire de ces deux séries de recherches une juste appréciation du mérite de cet homme célèbre, en le considérant sous le double rapport de bienfaiteur de l'humanité et de fondateur d'une institution nouvelle. »

Qu'on se figure avec quel religieux empressement, avec quelle expansive reconnaissance l'auteur sourd-muet a saisi l'occasion qui lui était offerte de payer un tribut d'admiration à la mémoire « du Saint-Vincent de Paul des sourds-muets, de celui à qui tout un peuple de malheureux a dû son émancipation intellectuelle ». Pour mieux faire ressortir le bienfait de l'éducation dont ils lui sont redevables, il commence par examiner la position dans laquelle ils languissaient lorsqu'ils étaient abandonnés à eux-mêmes, et le rang qu'ils occupaient dans le corps social quand personne encore ne leur avait tendu une main compatissante. Il parcourt rapidement l'histoire philosophique et législative de ces temps d'obscurité et d'ignorance, où ils étaient stigmatisés du sobriquet d'*êtres à part*. Il examine particulièrement les lois de Lycurgue, de Solon et de Numa, ces lois, considérées, sous le rapport de l'éducation publique, comme les meilleures de leur époque, et qui pourtant se montraient encore si barbares à l'égard des pauvres sourds-muets. Dans ces siècles de préjugés, il cite un auteur regardant comme un prodige un sourd-muet qui savait tresser des filets pour la pêche. Ami avant tout de la vérité, M. Berthier ne croit pas devoir amener son

pavillon devant l'autorité de l'abbé Sicard qui, lui-même instituteur de sourds-muets, n'a pas rougi de les comparer à des automates vivants, à des statues de la création de Condillac, et qui allait jusqu'à trouver leur organisation inférieure à celle des animaux; toujours observateur scrupuleux et impartial, il s'empresse de signaler les contradictions de son maître, il enregistre les aveux précieux qui lui sont échappés plus tard dans ses écrits, quand il leur a restitué enfin les facultés dont il les avait si cruellement dépouillés. Ici trouve naturellement sa place une revue succincte des ouvrages et des procédés des instituteurs tant français qu'étrangers qui, jusqu'à l'avènement de l'abbé de l'Epée, ont tous erré loin du but. Les uns se bornaient presque exclusivement à la parole artificielle, comme le meilleur mode de communication mis à l'usage des sourds-muets; les autres, avec plus de raison, selon M. Berthier, paraissaient préférer la pantomime à tous les autres moyens. Cette comparaison conduit l'auteur à envisager sous son véritable aspect la dactylologie, langage des doigts, rejeté par les uns, adopté par les autres; il démontre clairement la différence qui existe entre l'alphabet labial et l'alphabet guttural, en assignant à chacun le véritable rôle qu'il doit remplir. Témoin de la bizarre enveloppe dont plusieurs célèbres auteurs des siècles passés se sont plu à revêtir le langage des gestes, il s'empresse de l'en dépouiller, il le rétablit dans sa dignité première, il lui rend son génie particulier, il en dévoile avec amour la simplicité et l'universalité, ses deux principaux caractères, et énumère les ressources immenses qu'il recèle; enfin il le considère sous les deux points de vue différents dans lesquels il se résume comme instrument et comme art. Ces observations nous conduisent à la *Mimographie* de M. Bébian, ancien censeur des études de l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris, excellent ouvrage dont l'auteur, riche de longues méditations et de laborieuses recherches, s'attachait à affecter des caractères spéciaux à chaque mouvement du bras ou de la physionomie; il insiste sur l'influence que le langage mimique exerce sur le développement intellectuel des sourds-muets, tandis que la prononciation, loin d'être pour eux un instrument d'enseignement régulier, se réduit à leur égard à une espèce d'art conjectural, dans lequel les organes jouent trop souvent un rôle purement machinal, sans que l'esprit prenne la moindre part au développement progressif des idées.

Enfin paraît l'abbé de l'Epée. Suivons ce saint apôtre du malheur dans sa laborieuse carrière, depuis le jour ou, embrasé du feu de la charité, il vint donner une nouvelle vie intellectuelle à de pauvres êtres abandonnés du monde entier. Ce sauveur des sourds-muets dit à la France étonnée : « Cette langue universelle que vos savants cherchent inutilement et qu'ils renonçent à trouver, la voici : elle existe sous vos yeux; c'est la mimique des sourds-muets, elle seule vous donnera la clé de toutes les langues..... » Désireux de convaincre tous les esprits, il eut l'excellente idée d'admettre le public à ses cours, et tout le monde sortait de ces exercices de plus en plus émerveillé de la méthode de ce bienfaiteur de l'humanité.

M. Ferdinand-Berthier, après avoir signalé de légères erreurs qui s'étaient glissées dans cette méthode, et qui consistaient principalement à faire cadrer le signe avec le mot plutôt qu'avec l'idée, se hâte de déclarer qu'elles sont loin de ternir la gloire de cet esprit créateur, et que tous ses écrits sont empreints d'une puissante conviction ; il dépeint la lutte à laquelle il appelait les plus redoutables adversaires de sa théorie, lutte dont il sortait toujours vainqueur après avoir glorieusement répondu aux objections qui s'élevaient de toutes parts.

Vint à son tour Condillac, qui, après avoir jugé les sourds-muets incapables de concevoir des idées métaphysiques, se rétracta plus tard et reconnut que l'abbé de l'Épée, avec un art méthodique aussi simple que facile, inculquait à ses élèves des idées de toute espèce, des idées plus exactes et plus précises que celles qu'on acquiert communément par le secours de l'ouïe.

L'auteur, plein d'admiration pour l'esprit régénérateur de l'abbé de l'Epée, se plaît à citer quelques-uns des traits de vertu qui ont honoré sa carrière, et à énumérer les privations qu'il s'imposait en faveur de ses enfants d'adoption. « C'était, dit-il, le Las-Casas des sourds-muets. Qui n'a pas assisté au drame de M. Bouilly, drame écrit plus encore avec le cœur qu'avec l'esprit ? Qui n'a pas versé des larmes à la scène de l'histoire de ce jeune sourd-muet abandonné, n'ayant pour protecteur que l'abbé de l'Epée ? » M. Ferdinand Berthier, tout enthousiasmé des prodiges de son esprit et de son cœur, s'écrie avec conviction : « Instituteurs des sourds-muets, que ces ouvrages soient donc l'unique étude de votre vie, votre code de tous les jours.....! » Et dans un autre passage : « Qu'elle s'énorgueillisse, notre chère patrie, d'avoir produit dans la personne d'un de ses enfants cette alliance immortelle du génie le plus sublime, et de la charité la plus ardente, alliance devant laquelle tant de gloires s'éclipsent, devant laquelle tant de sceptres se sont inclinés.....! »

Le livre de M. Ferdinand Berthier donne une haute opinion de son esprit et de son cœur. Il se recommande surtout, comme les autres ouvrages de l'auteur, par une qualité bien extraordinaire chez un sourd-muet, par une harmonie soutenue, qui séduit, entraîne, domine le lecteur. L'âme, fascinée par cette douce musique, s'abreuve avec complaisance aux sources de ce rare savoir. Vous oubliez que votre guide ne parle pas, qu'il n'a pour communiquer avec vous que ses doigts éloquents et ce style gracieux que plus d'un écrivain en renom lui envie. Peut-être quelques parties du travail laissent-elles à désirer plus de méthode. Mais ce n'est qu'à la réflexion que cette idée vous vient, et il est possible qu'elle n'ait aucun fondement. La critique a peine à se dessaisir de ses droits ; il ne faudrait pas cependant qu'elle tombât dans l'injustice.

E. Garay de Monglave,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

RECHERCHES SUR LA FUSION

DU FRANCO-NORMAND ET DE L'ANGLO-SAXON,

PAR M. THOMMEREL.

Les premières notions des Saxons au IIe siècle de notre ère nous donnent le géographe Ptolémée (II, c. 2), qui les trouve en possession des îles, à l'embouchure de l'Elbe et des pays voisins, le Holstein et Hadeln.

Leurs expéditions maritimes contre les côtes de la mer du Nord furent tellement funestes au IIIe siècle, que les empereurs *Dioclétien* et *Maximilien* nommèrent pour gouverneur et protecteur de ces côtes Caransius (1) de Menapia dont le successeur portait le titre de *comes litoris saxonici* (2).

Les terribles Saxons rendirent cette position si importante, que Caransius, profitant de l'embarras que causa le *Bagandu* des Gaulois aux empereurs, entreprit, à l'aide des Saxons, de se rendre indépendant du sceptre romain. Il fortifia Boulogne et usurpa le titre d'empereur en *Britannia*.

L'empereur Maximilien dut le reconnaître comme tel, sans pouvoir mettre fin aux pirateries de la mer du Nord, de l'Océan et de la Méditerranée.

Les actions de Caransius apprirent à l'Angleterre qu'en secouant le joug des empereurs elle pouvait aussi se protéger contre les Saxons. Caransius, d'origine (3) allemande, germanisait l'Angleterre par des alliances avec les Saxons qui s'établissaient sur les côtes des Gaules et de l'Angleterre.

Quelques géographes ont dérivé le nom de *Litus Saxonicum* (4), près de Bayeux, des ravages des Saxons auxquelles ces côtes furent exposées; mais il est plus que probable qu'il y a eu des colonies saxonnes qui remontent peut-être jusqu'aux IIIe-IVe siècles. Le Bessin résista longtemps aux mœurs et à l'idiome français, la faiblesse des Romains sur ces côtes en est une preuve, ainsi que la dénomination de Litus Saxonicum en Belgica II (Flandre) (5) prouve que les Saxons ont fait plus que passer sur ces côtes.

L'empereur Probus avait attiré en Angleterre beaucoup de Francs et de Saxons, qui s'y établissaient. Le règne de Constantin Chlorus était très favorable: sa femme l'impératrice Héléna (6) était fille ou parente d'un prince anglais. L'empereur lui-même passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre. Il

(1) Galfr. Monmouth V, c. 3. Eutrope l'appelle *vilissimo natus;* Aur. Victor.

(2) Cf. *Notitiæ dignitatum imperii;* Lappenberg gesch. Englands. — (3) Lappenberg, I, p. 4, 2. — (4) Eutrope, l. c. Palgrave, *the rise and progress of english commonwealth*. Beda, H. ecclés., I, c. 6. — (5) Duchesne, Hist., t. I, p. 3. Les Capitulaires de Charles-le-Chauve désignent cette contrée : *Otlingua saxonica*. Bouquet, VII, 616. Fortunati Carm., III, c. 8. — (6) Panegyr. veteres, p. 192 et 207. Galfr. Monmouth, V, c. 6 et 11.



mourut à York où son fils Constantin fut proclamé empereur à l'aide d'un duc allemand (1). Il fallait donc qu'il y eût des guerriers germains en Angleterre.

Lorsque Rome eut abandonné l'Angleterre, ce pays se trouva sans défense contre les invasions des Pictes et des Calédoniens (2). Le prince Vortigern de Kent demandait du secours aux Saxons. Les princes Hengist et Horsa de Jutland, d'où ils avaient été chassés, d'après Galfrid de Monmouth et Nennius, arrivèrent en 449, sur trois (3) *cynles* ou vaissaux longs, en Angleterre. Il serait difficile de préciser le nombre de leur suite, qui n'aura certes pas monté jusqu'à seize cents, comme le croit M. Thommerel.

On a beaucoup discuté sur les noms de ces deux chefs de Saxons, Hengist et Horsa : tous deux signifient en plusieurs langues germaniques *cheval*. On a pensé à ce que dit Tacite sur la vénération des chevaux chez les Germains, aux armes de la ville de Kent qui est aussi un cheval blanc ; mais de toutes ces discussions on n'a pu tirer aucun résultat soutenable. Beda donne (I, c. 15) aussi l'histoire de ces deux princes comme un conte.

Le poème anglo-saxon le *Beondulf* dit que Hengist est frison, et il s'accorde en ceci avec *Occo Scherlensis*, historien (4) frison du xe siècle, d'après lequel *Hengist* et *Horsa* sont fils de *Udolph Haro*, dernier duc des Frisons, et de *Suana*, sœur de *Hengist* et *Horsa* morts avant elle. La grande ressemblance des langues frisonne et anglo-saxonne appuie en outre cette origine. Jusqu'au xe siècle, les différents dialectes des langues germaniques ne différaient pas tant qu'aujourd'hui (5) : le roi Alfred chantait dans le camp des Danois, Anlax dans le camp des Anglo-Saxons, et un Saxon en Danemark ; enfin on chantait beaucoup en ces temps (6). De là la difficulté d'attribuer tel ou tel mot à telle ou telle langue analogue. D'après un passage de Beda (II, c. 5), il faut conclure qu'il y a même eu une différence entre la langue des Angles et des Saxons.

J'arrive plus spécialement à l'ouvrage de M. Thommerel, divisé en deux parties très principales, l'une historique, et l'autre linguistique. Je laisse maintenant la partie historique sur les Normands et les Anglo-Saxons, que je n'aurais qu'à copier pour vous engager aux mêmes éloges que je lui dois. En peu de pages il réunit les matières d'un gros volume, et y combine si ingénieusement les documents de tout ce qui existe sur sa matière chez les auteurs anciens et chez les auteurs modernes, que, malgré la diversité entre les sources mêmes, il en produit un ensemble bien serré, mais aussi bien clair et bien surprenant.

(1) Aurel Victor. Lappenberg, I, p. 44. — (2) Chron. Saxonne, Beda, I, 15. — (3) Geldas, c. 23. Cynlis l. c. *navibus longis*. — (4) Lappenberg, I, p. 77. — (5) Gervinus, *Litteratur gesch.* — (6) Sacristain de Cluni :

Usage est en Normandie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chanson à l'hoste.



Dans la partie philologique, encore plus consciencieuse et plus soignée, j'aurai cependant de légères remarques à faire, qui au reste ne regardent que la forme. Dans les déclinaisons gothiques, que l'auteur compare aux déclinaisons anglo-saxonnes, j'ai en vain cherché le vocatif qui ne ressemble pas au nominatif, par exemple le N. Fisks (poisson) a (1) au vocatif *fisk*, Hargis au vocatif *hari*. J'aurais de même désiré que l'auteur eût mis la forme de l'accusatif *s* au lieu d'une barre — car il a ainsi que le vocatif *fisk*.

Suivent ensuite des observations ingénieuses sur la transition, le changement et le mélange des lettres et des mots, qui montrent que l'auteur n'a pas seulement étudié la langue dans toutes ses nuances, mais qu'il l'a même sentie, et qu'il force souvent le lecteur d'imiter par les organes oraux toutes ses inductions et conséquences, toujours appuyées sur des documents cherchés et trouvés partout.

L'auteur poursuit les deux langues dans toutes les directions, dans l'origine, dans le changement, dans la décadence, dans la composition, et ici on trouve ce tableau étonnant, dans lequel il démontre ce qui entre de toutes les langues dans l'anglais, où il me surprend cependant de trouver si peu de mots danois.

L'Angleterre d'alors fut tellement germanisée, que malgré la spoliation de tous genres dont Guillaume-le-Conquérant, impitoyable, frappait ce peuple malheureux, et malgré ses misères que M. A. Thierry (2) a si éloquemment dépeintes, (vol. II, *passim*) encore aujourd'hui l'élément saxon prédomine de beaucoup dans la langue anglaise.

Je finis avec la remarque que M. Thommerel n'a pas seulement profité de toutes les recherches faites avant lui, mais qu'il a fait du progrès, et qu'il est arrivé à des résultats nouveaux et certains, marchant et s'appuyant sur l'histoire. Ceci suffit pour mériter notre encouragement et nos éloges sincères et consciencieux.

NOLTE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

LA REVUE D'ARCHITECTURE,

DIRIGÉE PAR M. CÉSAR DALY, ARCHITECTE.

Le meilleur moyen, je dirai même le seul moyen de faire faire de véritables progrès à une science, à un art, c'est de réunir en un faisceau, de ramener à un centre commun toutes les connaissances acquises à cette science, à cet art, toutes les découvertes nouvelles qui viennent en augmenter le domaine. Les

(1) Grimm. Grammatik, I. — (2) La Conq. de l'Angleterre, vol. II, passim.



traités spéciaux, les dictionnaires, les encyclopédies satisfont plus ou moins à la première de ces conditions; la seconde est rarement remplie. Elle ne l'avait point encore été pour l'architecture, et c'est le but que s'est proposé M. César Daly, en fondant la revue dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui. Une revue périodique a sur un ouvrage une fois publié l'immense avantage de pouvoir suivre et enregistrer les progrès, les découvertes, au fur et à mesure de leur apparition, et de les porter immédiatement à la connaissance de tous ceux que leur carrière et leurs études appellent à en profiter. Il n'eût pas suffi cependant de consigner seulement les faits nouveaux, en supposant aux lecteurs la connaissance absolue des faits anciens; c'eût été d'ailleurs fermer la carrière la plus productive peut-être, et la plus inépuisable, celle surtout dont l'exploitation vous offre le plus d'attrait, je veux parler de l'histoire. Les grandes données historiques de l'architecture et l'archéologie devaient donc trouver place dans la Revue; et en effet elles y occupent le premier rang. Chaque numéro de la Revue est ouvert par un article de fond, dont le sujet est toujours puisé dans l'histoire de l'art. Parmi ces articles vous ne serez pas étonnés quand je vous dirai que les plus importants par le fond comme par la forme sont jusqu'à ce jour ceux de notre savant et laborieux collègue, M. Albert Lenoir. Son histoire de l'architecture bysantine en Orient, de cette architecture qui exerça une si grande influence sur celle de l'Occident aux XIe et XIIe siècles, la description des basiliques, premiers édifices consacrés par la religion chrétienne, sont deux morceaux complets, après lesquels il ne reste plus rien à dire. Je citerai ensuite dans cette première partie un article de M. Tournal, sur un projet de musée d'architecture, projet conçu par notre honorable président, M. le baron Taylor; une description des fontaines et des aqueducs turcs, par l'illustre voyageur, M. Ch. Texier; un article de M. de Guilhermy, intitulé *Des artistes au moyen-âge et des monuments élevés à leur mémoire;* un autre article du même auteur sur les fabliaux représentés dans les églises en général, et en particulier sur le lai d'Aristote, d'Henri d'Andely, sculpté sur une console de la cathédrale de Lyon, et sur un médaillon de Gaillon; enfin du rédacteur en chef de la Revue, de M. César Daly, jeune architecte plein de présent et d'avenir, un voyage architectural en Angleterre, et plusieurs articles sur l'architecture domestique de Paris.

La seconde partie de la Revue est consacrée à la théorie et à la critique de l'art. J'y ai remarqué une histoire des ponts en général, et des ponts suspendus en particulier, par M. Boudsot, ingénieur civil; un article sur l'amélioration des voies publiques, contenant une histoire des chemins chez les différents peuples et dans tous les temps, et la critique raisonnée de tous les systèmes proposés de nos jours; un article fort curieux de M. César Daly, sur les maisons portatives essayées en Angleterre, la critique et la description du réservoir construit au Muséum d'Histoire Naturelle en 1836, par M. Charles Rohault; de l'exposition des produits de Sèvres et de l'industrie, des travaux d'architecture envoyés

au dernier Salon; du monument de Juillet, avec l'histoire de l'emplacement qu'il occupe, enfin du monument érigé cette année à Strasbourg en l'honneur de Guttenberg.

La pratique n'était pas le point le moins important que devaient traiter les rédacteurs de la Revue; c'était là que devaient trouver place toutes les inventions nouvelles, toutes les améliorations, soit accomplies, soit projetées; elles devaient être décrites, discutées, adoptées comme bonnes et praticables, ou rejetées comme inutiles et inexécutables. Les articles les plus saillants que l'on trouve dans cette troisième partie de la Revue sont une notice sur un nouveau système de charpente en bois et en fer, par M. Camille Polonceau ; une notice sur le pont jeté sur le James-River à Richmond (Virginie), par M. Moncure Robinson; par M. Michel Chevalier, des articles sur les bitumes et leurs divers emplois; sur les constructions en briques crues dans le midi de la Russie, par M. Potier, lieutenant-général du génie au service du czar; sur le tunnel de Londres, et sur les bétons, par M. Polonceau; sur le niveau à réflexion de M. Burel, et sur le robinet à clapet de M. Ch. Deloncbant, par M. César Daly ; enfin, j'ai lu avec le plus vif intérêt les renseignements aussi curieux que précis sur le prix de revient et le produit des chemins de fer, par M. E. Teisserenc. Sous le titre de mélanges, la dernière partie de la Revue forme une sorte de chronique où trouvent place tous les documents qui peuvent intéresser l'archéologie, l'architecture et l'industrie. Dans deux articles pleins de logique et de calculs consciencieux, M. César Daly établit d'une manière positive et palpable que les fortifications de Paris, dont la dépense totale est évaluée à 140 millions une fois payés, coûteront 100 millions de revenus, c'est-à-dire l'intérêt d'un capital de 2 milliards. Je conseille à tous ceux qui s'occupent de cette question d'actualité de lire l'article de M. César Daly; ils verront ce qu'on doit penser de cette mesure, que je me garderai bien d'apprécier ici, de peur de faire une excursion sur le terrain défendu de la politique.

Il me reste à vous dire quelques mots des planches qui accompagnent la Revue; elles sont exécutées avec le plus grand soin, et avec un luxe véritablement remarquable; il suffira de signaler les détails des monuments de Juillet et de Guttenberg, et la fontaine de Sainte-Sophie de Constantinople, lithographie coloriée et rehaussée d'or à l'impression, à l'aide du procédé de M. Engelman, auquel l'art de la lithographie est redevable de tant de perfectionnements et d'utiles innovations.

Je ne dirai pas, en terminant, que le besoin d'une revue d'architecture se faisait généralement sentir; je craindrais de rappeler le prospectus d'un certain journal de salon, imprimé sur papier rose, prospectus qui commençait par ces mots aujourd'hui consacrés : Le besoin d'un journal *rose* se faisant généralement sentir, etc. Il est probable que si j'employais cette formule, même avec une variante, je pourrais bien m'exposer à quelque ridicule; et pourtant je ne dis que l'exacte vérité quand j'affirme que la Revue d'architecture comble avec

bonheur une lacune réelle, et que cette publication est appelée à rendre à l'art de véritables services.

ERNEST BRETON,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DU PORT DU HAVRE,

PAR M. FRISSARD, INGÉNIEUR.

L'ouvrage de M. Frissard nous ayant été communiqué en deux livraisons faites à des époques très éloignées, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur la première partie. Je regrette qu'un aussi long intervalle ait séparé les deux envois faits par l'auteur, et je crains que le travail que j'ai l'honneur de vous soumettre se ressente beaucoup de cet inconvénient, qui à l'avenir me semble devoir être évité dans l'intérêt de nos travaux.

La seconde division, qui nous parvient aujourd'hui, bien différente de la première, qui était toute historique, est consacrée à la partie technique et aux travaux exécutés à diverses époques par M. Frissard comme ingénieur maritime. Ces travaux consistent en écluses, ponts-tournants, etc.

L'écluse de la Barre, par laquelle l'auteur commence ses descriptions, auxquelles sont joints les plans, coupes et élévations, a fourni à l'habile ingénieur l'occasion de déployer son talent, par les nombreuses difficultés que l'exécution a présentées. Il nous apprend que plus d'une fois il a fallu lutter contre les difficultés du sol : tous les détails d'exécution gravés sur une grande échelle expliquent d'une manière très claire tous les moyens employés par l'auteur pour construire les chasses de l'écluse, le mouvement des portes et le mode de leur fixation. L'auteur joint à ses nombreux dessins l'historique des travaux, leur prix et les différentes époques de leur exécution, renseignements utiles à consigner pour les ingénieurs.

La seconde écluse est celle dite Lamblardie et d'Angoulême, qui s'ouvre sur le bassin du Roi. Cette écluse a pris son nom de M. Lamblardie, ingénieur, qui a proposé d'y appliquer un système de pont nouveau et de son invention, un pont-tournant ne pouvant être exécuté dans cet endroit sans qu'il en résultât de graves inconvénients auxquels il a obvié.

M. Frissard joint à sa description les plans, coupes, élévations et détails de ce pont à bascule qui est conçu d'une manière très ingénieuse.

L'écluse du bassin du Roi est ensuite examinée par l'auteur, qui fit reconstruire le pont tournant en bois, après avoir inutilement proposé de le rétablir

en fer, sur le modèle de ceux que l'on exécute en Angleterre. Les détails qu'il donne sont de la même nature que les précédents.

L'écluse d'Harfleur est décrite avec les difficultés d'exécution qui s'y sont présentées en raison des fortifications qui l'avoisinent : les dessins font voir un pont à bascule analogue à celui de l'écluse Lamblardie.

Ici se termine la description des grands travaux exécutés. M. Frissard fait connaître ensuite plusieurs projets qu'il a proposés, et dont quelques considérations qu'il fait connaître ont suspendu l'exécution. Le plus important de ces projets était celui d'une forme ou bassin destiné à recevoir les navires pour les restaurer : cette forme devait avoir 68 mètres de longueur sur 18 mètres de largeur.

Un autre projet est un dock hydrostatique, destiné au même usage, et dont l'exécution n'a pas eu lieu par les mêmes considérations. Dans ce dock, établi sur un système nouveau déjà adopté en Amérique, les navires seraient soulevés sur un plancher par des presses hydrauliques.

Deux planches indiquant les détails de pieux d'amarres en forme de canon, des porte-réverbères, grues et cabestans complètent la partie relative aux travaux du génie.

Vient ensuite un projet d'église exécuté à Graville, auprès du Havre, et des maisons particulières, construites tant à la ville qu'à la campagne.

L'une de ces maisons remplace une habitation qui fut construite en 1523; l'auteur donne le détail d'une sculpture en bois qui décorait le poteau d'angle de cette maison; il représente deux hommes dans une barque, et un cavalier sous des arcades décorées de pampres.

Albert Lenoir,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

PHILOSOPHIE DU NOTARIAT,

OU LETTRES SUR LA PROFESSION DE NOTAIRE;

RÉFORME NOTARIALE ET VÉNALITÉ DES OFFICES;

COURS DE RÉDACTION NOTARIALE,

OU NOUVEAU RECUEIL DE MODÈLES DES ACTES ET CONTRATS, ACCOMPAGNÉS DE TABLEAUX SYNOPTIQUES, OU DEUXIÈME ÉDITION DE LA LÉGISLATION SIMPLIFIÉE, AUGMENTÉE DE TEXTES,

PAR M. CELLIER.

Jamais peut-être, à aucune époque, les notaires ne furent appelés à jouer dans la société un rôle plus important que de nos jours. Dans notre siècle posi-



tif, les lettres, les arts, les sciences, le mariage, tout est devenu une affaire qui se traite à prix d'argent dans l'étude de ces officiers publics. En outre, ils ont remplacé près des grands seigneurs les intendants et les régisseurs, dont le nombre va toujours diminuant, et près de la classe moyenne les receveurs de rentes, dont les fonctions parasites sont maintenant à peu près inutiles; enfin ils ont publiquement ouvert des maisons de prêt et de banque. En devenant des hommes d'argent, les notaires ont considérablement multiplié leurs relations, et se sont attaché, par des services pécuniaires, leurs clients qui sont aussi, la plupart du temps, leurs débiteurs. Ainsi s'explique l'incontestable influence qu'ils exercent dans les élections communales et politiques.

Pourquoi faut-il que les notaires, se laissant entraîner, d'un côté par la puissance de la routine, et de l'autre par une insatiable cupidité, amoindrissent et détériorent eux-mêmes la belle position que l'esprit du siècle leur assure?

Frappé des abus qui déconsidèrent le notariat, M. Cellier a conçu l'excellente pensée de l'améliorer par une plus large instruction, et de le vivifier par une plus forte moralité; dans ce noble but, il a composé les trois ouvrages dont je vais vous rendre compte.

Dans les deux premiers il a fait justement ressortir l'importance des fonctions de notaire. Ce n'est pas un scribe, un instrument aveugle, une machine écrivante, comme ont prétendu quelques personnes en interprétant dans un sens trop restreint l'art. 1er de la loi du 25 ventose an XI; c'est un guide éclairé, un conseil expérimenté, le magistrat des familles, le législateur des conventions des parties : *Quodcumque notamus est lex*, telle est l'inscription un peu fastueuse, mais exacte, que quelques chambres de notaires ont fait graver sur leurs médailles. Considéré sous ce point de vue, qui est le seul vrai dans l'usage, le notaire ne peut dignement remplir sa mission, si, absorbé par le courant quotidien des affaires, il ne se livre pas à l'examen approfondi des lois qu'il applique chaque jour. Fils de la routine, il se condamne, dans ce cas, à végéter toute sa vie; mais si, au contraire, il joint la théorie à la pratique, il s'élèvera promptement à la hauteur de ses fonctions. Après avoir apprécié l'institution du notariat, ses conséquences et sa juste influence dans la société, M. Cellier énumère les dispositions que le débutant doit apporter dans cette carrière; il lui apprend à remonter aux sources des lois, à connaître leur style, à rédiger et même à improviser les actes; comme s'il avait besoin d'ajouter à d'aussi bons avis le poids d'une autorité, il cite en entier un remarquable morceau de Jérémie Bentham sur la promulgation des raisons des lois. Puis M. Cellier démontre les avantages de la méthode synoptique, et rapporte à l'appui de son opinion un long extrait de l'introduction de l'ouvrage de M. Maine de Biran, intitulé *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*. Ici se termine la rapide analyse du premier livre de l'auteur sur *la Philosophie du Notariat*.

Dans la *Réforme notariale* il commence avec raison par la base, c'est-à-dire par l'éducation des clercs; il déplore la manière dont ces aspirants à une profession grave consument une partie de leurs plus belles années; sans aucunes connaissances théoriques, sans vocation décidée, ils entrent dans une étude, expédient longtemps des actes, puis ils en rédigent en s'aidant du souvenir de ce qu'ils ont copié tant de fois; après avoir gaspillé un temps considérable de la journée en courses, en commissions, en propos frivoles ou licencieux, ils vont le soir s'abandonner à tous les désordres d'une jeunesse sans principes et sans frein. C'est ainsi que les clercs se préparent à traiter les affaires les plus importantes et à mériter la confiance des familles.

Suivant la judicieuse observation de M. Cellier, les banqueroutes, les faux, les escroqueries dont les notaires se rendent coupables proviennent le plus souvent de leur ignorance ou de leur immoralité; c'est donc en détruisant ces deux causes permanentes de tant de malheurs privés, que l'on pourra régénérer le notariat. Des examens sérieux, de nombreuses garanties de science et d'aptitude, des cours publics de notariat, un long stage, voilà les moyens de prévenir les funestes effets de l'ignorance; une éducation religieuse, des exemples de probité et de loyauté sans cesse donnés aux clercs par leurs patrons, de fréquentes exhortations à la pratique des vertus qui doivent distinguer un notaire, tels sont les plus puissants obstacles aux maux incalculables qu'entraîne l'immoralité.

Dans ce second ouvrage M. Cellier, longtemps témoin, comme notaire, des fautes de ses anciens confrères, veut du moins en préserver ceux qui leur succéderont; il s'adresse aux jeunes gens, comme un vieil ami qui songe à leur avenir et à la dignité de leur profession commune; mais ces sages conseils seront-ils écoutés?...

Dans le troisième ouvrage l'auteur s'occupe exclusivement de la pratique; il expose succinctement les principes qui doivent être présents à l'esprit du notaire au moment de recevoir un acte; puis il joint des modèles et des tableaux synoptiques qui initieront les gens du monde eux-mêmes aux secrets minutieux du notariat. Ce troisième ouvrage est le plus complet et le meilleur des trois; mais une analyse plus développée de ce cours de rédaction notariale paraîtrait peut-être un peu aride à une Société littéraire.

Les deux premiers étaient d'une exécution plus difficile; aussi laissent-ils quelque chose à désirer sous le rapport de la clarté et de l'enchaînement des idées, de l'ordre et du choix des matières traitées dans les divers chapitres. Quelquefois M. Cellier se laisse aller à des abstractions métaphysiques qui seront peu à la portée de la plupart des notaires de campagne. Quand on s'adresse à des hommes qu'on accuse d'être routiniers, il ne faut pas se jeter dans des raisonnements trop éloignés de leurs habitudes; on doit en quelque sorte leur mesurer leur nourriture intellectuelle, comme une mère prévoyante qui proportionne à l'âge et aux forces de son fils nouveau-né les aliments qu'elle lui donne.

Du reste, la réforme notariale est une entreprise éminemment louable, que l'on ne saurait trop encourager dans l'intérêt bien entendu des notaires et de leurs clients, surtout des hommes illettrés, si souvent victimes de l'imprudente confiance qu'ils leur accordent; que M. Cellier poursuive donc avec fermeté et persévérance l'œuvre si utile à laquelle il a consacré ses loisirs; qu'il développe ses idées fécondes dans de nouveaux ouvrages, mais qu'il s'abstienne d'y multiplier autant les longues citations. Il vient de nous prouver qu'il est capable de composer à lui seul un bon livre.

NIGON DE BERTY,

Membre de la première classe.

NOTICE SUR LES TOMBEAUX

DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE ET DE MARIE DE BOURGOGNE,

PAR M. LE MARQUIS DE VILLENEUVE-TRANS.

Charles de Bourgogne, dit le Téméraire, ayant été tué à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477, son corps presque méconnaissable fut retiré d'un étang glacé et transporté dans les murs de Nancy. Le duc René de Lorraine, qui l'avait vaincu, lui fit faire de magnifiques obsèques et le fit inhumer dans l'église collégiale de Saint-Georges, qui était alors la sépulture des ducs de Lorraine et le lieu où ils prêtaient serment de conserver les priviléges du pays, abandonnant aux chanoines de Saint-Georges le destrier d'honneur qui avait servi à leur entrée solennelle.

René présida aux funérailles de Charles de Bourgogne, vêtu d'une longue robe de deuil et portant une longue barbe de fils d'or, comme les anciens preux, en signe de victoire.

Malgré la solennité des funérailles de Charles, sa famille refusait de croire à sa mort : le fait est que son corps ne fut pas reconnu par les traits du visage, mais par certaines cicatrices qu'il avait en diverses parties du corps.

On sculpta pour le duc de Bourgogne un cénotaphe dont la matière est maintenant inconnue, et sur lequel le duc Charles était représenté sans cotte d'armes, comme vaincu, mais ayant l'épée dans le fourreau, et les talons éperonnés, reposant sur un chien couché.

Sur des lames de plomb placées aux côtés du cénotaphe on lisait deux inscriptions qui exaltaient beaucoup le mérite du Bourguignon, mais qui, rappelant toutes deux sa défaite, témoignaient assez que c'était l'orgueil du vainqueur qui les avait placées aux côtés de cette tombe.



Au bas d'une inscription se trouvait un vers latin, dans lequel certaines lettres allongées, considérées comme chiffres, formaient, par la somme des nombres qu'elles représentaient, le nombre 1476, époque de la mort de Charles de Bourgogne. L'année commençait alors à Pâques, comme cela devrait être.

Le chapitre de Saint-Georges possédait le corps du duc de Bourgogne ; mais plus tard ses entrailles et son cœur furent déposés aux Cordeliers de Nancy.

En 1550, Charles-Quint et sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie, firent demander à leur mère Catherine de Danemarck, duchesse de Lorraine et mère de Charles III, alors mineur, la dépouille mortelle de Charles-le-Téméraire, et la duchesse acquiesça à la demande de ses parents. Depuis cette époque, la collégiale et le mausolée ont disparu entièrement, et à Nancy il ne reste plus rien du guerrier bourguignon que la tapisserie de sa tente, conservée à la Cour royale, et la colonne de l'étang Saint-Jean où son corps fut retrouvé après la bataille où ce prince avait reçu la mort.

Charles-Quint fit déposer le corps à Bruges ; mais Philippe II ordonna, en 1558, l'érection d'un magnifique mausolée en l'honneur du duc de Bourgogne. Sur ce monument disposé à peu près comme celui de Nancy, et qui subsiste encore, le prince était représenté la tête couverte d'une riche couronne, et les pieds posés sur un lion. La statue est en cuivre doré ; divers écussons désignent les nombreuses souverainetés du duc de Bourgogne ; puis trois lignes d'écussons représentant la descendance de Charles, remplissent les côtés latéraux, et des inscriptions font connaître ces descendants séparément.

Antérieurement à l'époque de l'érection du monument de Charles, on avait placé dans le même lieu celui de sa fille, Marie de Bourgogne. Cette princesse mourut en 1488, onze ans après son père, âgée de vingt-cinq ans, laissant deux enfants qu'elle avait eus de Maximilien d'Autriche, depuis empereur. Elle fut beaucoup regrettée : elle avait une figure extrêmement douce.

Ces deux sarcophages sont placés dans la chapelle latérale à droite du maître-autel. On prétend que Louis XIV, en voyant ces deux tombeaux, s'écria : « Voilà donc d'où sont sorties toutes nos guerres! »

Napoléon étant allé à Bruges, un mois après son mariage avec Marie-Louise, entra en grande cérémonie dans l'église, et s'arrêta longtemps devant le mausolée du duc de Bourgogne, qu'il considéra d'un air pensif. N'oublions pas de dire que l'empereur donna une somme de 10,000 francs pour la restauration et l'embellissement de la chapelle où reposent les corps du formidable duc de Bourgogne et de sa douce et pieuse fille Marie.

M. le marquis de Villeneuve-Trans a accompagné sa notice, fort bien écrite du reste, de notes curieuses relatives à l'époque de la mort du prince bourguignon et au détail de ses obsèques.

Le moule en plâtre de ces deux tombeaux, pris par M. Jacquet, figure dans une des salles du palais du Louvre, en attendant d'être transporté au musée de Versailles.

Dans la même salle est moulée une magnifique cheminée qui décore la salle du Palais-de-Justice, à Nancy. A droite on voit Charles-le-Téméraire et Marguerite d'Angleterre ; à gauche Maximilien et Marie de Bourgogne ; au milieu Charles-Quint, debout sous un dais.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 3 février, sous la présidence de M. Ottavi ; quinze membres étaient présents. Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, M. de Monglave communique un rapport sur les relations de MM. Las Cases et l'abbé Coquereau touchant leur voyage à Sainte-Hélène. — Ce rapport est renvoyé au Comité du journal. La discussion s'est alors rouverte sur les causes qui ont facilité l'invasion des Francs dans les Gaules, aux IVe et Ve siècles.

M. Dufey résume les considérations qu'il a émises dans la séance précédente sur les causes qui ont amené la chute des Gaules, soutient que les Gaulois ont toujours été braves, courageux, qu'ils étaient les meilleurs soldats de l'empire, et conclut que leur chute doit être attribuée au défaut de nationalité.

M. Dufau, rejetant l'assertion de M. Dufey, s'efforce d'établir que la chute des Gaules a surtout été obtenue par deux causes : 1° le défaut de centralisation dans l'administration ; 2° l'abrutissement dont le despotisme des proconsuls romains avait frappé les Gaulois.

M. Leudière démontre par des faits historiques que les Gaulois ont toujours déployé un courage héroïque, et que leur invasion n'a été amenée : 1° que par la jalousie mutuelle qui s'était emparée des généraux romains ; 2° par l'imprudence même de ces derniers, qui, dépouillant les bords du Rhin des légions qu'ils y avaient placées, ouvrirent ainsi la porte des Gaules aux Barbares.

Après une discussion où MM. Mary-Lafon, de Monglave, de La Pylaie ont tour à tour été entendus, la séance est levée à dix heures et demie.

⁂ La 2e classe s'est réunie le 10 février, sous la présidence de M. Mary Lafon. Elle a entendu un rapport de M. de Monglave sur un travail de M. Ferdinand Berthier, relatif aux sourds-muets.

MM. Mary-Lafon, Dufey (de l'Yonne), Eugène de Monglave et Buchet de Cublize ont ensuite pris part à une savante discussion qui s'est engagée au sujet du mémoire de M. Vincent, lu dans la séance de janvier. Ce mémoire avait

pour objet de déterminer les rapports qui peuvent exister entre la littérature de notre temps et celle des siècles de la décadence de Rome.

*** La 3e classe s'est réunie le 17 février, sous la présidence de M. Bernard-Jullien ; elle a admis M. l'abbé Maurette comme membre. — Elle a ensuite entendu plusieurs rapports de M. Favrot, et a chargé M. le docteur Cerise de proposer quelques sujets de recherches à notre collègue le docteur Victor Martin, qui va faire un voyage en Océanie.

*** La 4e classe s'est assemblée le 24 février, sous la présidence de M. Ernest Breton. Une intéressante discussion a occupé cette séance ; elle se rapportait à cette question : *Quelle était la forme des théâtres chez les Grecs et chez les Romains?* — Y ont pris part MM. Leudière, Ernest Breton, Ferdinand Thomas.

L'assemblée générale a eu lieu le 26 février. Après l'adoption du procès-verbal, elle a validé l'élection de M. l'abbé Merklen, curé d'Ensisheim, homme de lettres, présenté pour membre correspondant de la 1re classe, par MM. les abbés Anselme et Cacheux, et de M. l'abbé Maurette, curé à Marignac (Haute-Garonne), présenté pour membre correspondant de la 3e classe, par MM. Dantier et Espic de Sainte-Foix. L'assemblée a reçu l'hommage de différents ouvrages qui lui ont été offerts par leurs auteurs, après quoi l'on a repris la discussion sur le titre nouveau à placer en tête de celui du journal. Après quelques débats, il a été décidé que le journal de l'Institut Historique porterait désormais le titre de *l'Investigateur*, sous lequel il paraît actuellement. La séance a été levée à onze heures.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice sur le tombeau de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, par le marquis de Villeneuve-Trans ; brochure in-8.

Inauguration du monument de Léopold, dans l'ancienne eglise des Cordeliers de Nancy; brochure in-8.

Necrolog Boertilt, etc.; brochure in-12.

Elogio storico della contessa Angela Scaccerni Prosperi ; scritto par le chevalier Fabi Montani, deuxième édition ; brochure in-12.

Bulletin de la Société de géographie, n° 83 (novembre), du tome XIV de la deuxième série ; livraison in-12.

Pour le Secrétaire perpétuel, HENRI PRAT.

L'administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRE.

QUELLE EST L'ORIGINE DES IDÉES RÉPANDUES SUR LA CONTAGION DES MALADIES EN GÉNÉRAL?

Pour déterminer avec quelque précision la source des idées répandues sur la contagion des maladies en général, il est indispensable de fixer tout de suite la valeur du mot *contagion*.

Contagion, pour beaucoup de personnes, signifie transmission d'une maladie, de quelque manière et par quelque voie que ce soit. Or il est évident, même pour l'observateur le moins attentif, que toutes les maladies communicables peuvent être transmises soit immédiatement, soit médiatement, c'est-à-dire soit par le contact des malades, soit par leurs émanations ou leur atmosphère ambiante. De là pour nous la nécessité d'exprimer par deux mots ce double mode de transmission. *Contagion* exprimera la communication d'un mal par le *contact* de celui qui en est atteint; *infection*, la communication par *voie indirecte*.

Peu importe, en effet, ici que la distinction entre la contagion et l'infection soit ou non constamment réelle, et qu'il existe des maladies pouvant se propager à la fois par l'une et par l'autre. Peu importe encore, pour la solution de la question qui nous occupe, que l'on puisse ou non fixer exactement la ligne de démarcation entre les maladies transmissibles par le contact seulement, et celles qui se répandent par infection : il suffit que ces deux voies de communication existent en général, pour que les idées répandues au sujet de la transmission des maladies aient des sources différentes, et pour que chez les différents peuples les précautions sanitaires aient varié, non-seulement selon la nature du mal, mais encore selon l'idée que l'on avait de son mode de transmission.

J'ai donc à déterminer :

1° L'origine des idées répandues sur la contagion ainsi entendue;

2° L'origine des idées répandues sur l'infection.

La transmission directe et immédiate de toute modification anormale d'un corps organisé vivant, à un ou plusieurs autres corps organisés en général de même espèce, doit prendre le nom de contagion.

Dès la plus haute antiquité, depuis la formation des premières familles en tribus, plus loin que le flambeau de l'histoire peut nous guider, et dans les lieux où le soleil semble avoir eu de tout temps la double puissance de vivifier

la nature et de donner la mort aux hommes, régna cette idée désolante, que tout homme malade pouvait communiquer son mal à celui de ses semblables que la nécessité ou l'insouciance mettait en rapport immédiat avec lui. Or, d'où naquit cette idée? Fut-elle dans le principe une pure conception théorique, justifiée plus tard par les faits observés, ou les hommes la puisèrent-ils toute formée, distincte, évidente, dans un cas pathologique humain, recueilli avec son cortége de circonstances, de causes, de symptômes et d'analogies? Ni l'un ni l'autre, selon moi. Et pourtant je suis loin de prétendre m'éloigner de l'opinion commune, qu'en tout les faits ont amené les théories.

L'idée que toute maladie pouvait se transmettre par le contact immédiat d'un homme à un autre, les premiers humains la prirent, avant de se l'appliquer en quelque sorte, dans les phénomènes sans nombre que les trois règnes de la nature leur prodiguaient sans cesse. Partout, en effet, depuis la production la plus chétive jusqu'à l'animal le plus élevé dans l'échelle, le contact de ce qui est sain avec ce qui est malade est funeste au premier. Des pommes touchant à des pommes de la même espèce, mais déjà gâtées, éprouvent bientôt la même altération (1); la mort d'une branche d'arbre amène la mort de la branche voisine, et bientôt celle du tronc. Le blé *rouillé* communique son mal au blé qui le *touche*. Tous les cultivateurs savent que, dans un champ de froment, si les épis sont pressés, la rouille y exerce ses ravages, tandis que, s'ils sont écartés ou séparés par des épis de seigle, les ravages de la maladie sont nuls ou presque nuls. Une fleur, qui, étant séparée et isolée, répand le parfum le plus suave et l'éclat des couleurs les plus vives, pâlit, se décolore et s'étiole au contact de fleurs pâles, décolorées et étiolées. Duhamel plante une grande quantité de térébinthes autour d'un pistachier femelle qui ne portait point de fruits: quelle fut sa surprise en voyant ce même pistachier chargé de fruits la saison suivante! le tamarisc fournit du sel de glauber quand il croît dans les plages maritimes, parcequ'il se trouve alors en contact avec des plantes marines qui en contiennent plus ou moins; mais s'il est éloigné de la mer, ce même tamarisc ne donne plus que du tartre vitriolé. Que de faits analogues dans la nature, et dont l'observation plus facile encore a dû inévitablement appeler l'attention sur des phénomènes semblables dans l'espèce humaine! Oui, le contact des minéraux entre eux, des végétaux, des animaux, produit constamment des changements plus ou moins marquées suivant l'état réciproque dans lequel se trouvent les substances ou les individus qui se touchent. Telle fut certainement la source primitive des idées qui se répandirent sur la contagion; d'où je conclus que, dans le principe, tous les observateurs durent être et furent en effet contagionistes, c'est-à-dire que l'on ne distinguait point les maladies en contagieuses et non contagieuses; cette

(1) Cette altération est plus lente à s'emparer des fruits et d'espèces différentes; aussi les ménagères ont-elles la double précaution de mêler les espèces et d'inspecter souvent leur fruitier.



distinction est le fruit de l'expérience et de l'observation mieux appliquée : mais, aux yeux des premiers hommes, toute affection reconnue d'une certaine gravité fut regardée comme transmissible par le contact, et il y eut en conséquence du dévouement à secourir son voisin. La tendresse et le devoir purent seuls faire affronter le danger.

2° *Est-il aussi facile de déterminer la source des idées répandues sur l'infection ?*

Mais d'abord, pour ne pas cesser de procéder avec méthode, que faut-il entendre par *infection ?* Le transfert de toute affection morbide par un véhicule quelconque. Cette définition comprend : 1° Une infection due à des miasmes délétères, fournis par des substances animales ou végétales, privées de la vie, désorganisées ; je l'appellerai infection inorganique, infection morte ; 2° une infection due à des miasmes morbides, transmis d'un ou plusieurs animaux malades à d'autres qui ne le sont pas, et n'en ont au plus que la disposition. Je lui donne le nom d'infection vive, d'infection organique ou même miasmatique. Je suis amené à cette division de l'infection par la conviction que non-seulement une maladie transmise par infection morte peut différer de celle qui sera transmise par infection vive, mais encore que cette dernière doit émettre l'affection, quand elle reste la même, avec une énergie bien plus redoutable. Le sens-commun dit assez qu'il doit y avoir une différence marquée entre l'action d'un véhicule, mis en œuvre, poussé pour ainsi dire, lancé par l'activité d'un animal convalescent, et celle d'un miasme balancé en quelque sorte par l'atmosphère et absorbé par l'animal qui s'y trouve plongé.

Ces développements étaient nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre.

En premier lieu, d'où est née la pensée qu'un mal pouvait être produit par la décomposition de substances animales ou végétales, par l'infection morte, en un mot ? Il n'en est pas ici comme de la contagion : je ne trouve dans les phénomènes naturels rien qui ait pu faire naître l'idée de cette espèce d'infection avant que les faits l'eussent en quelque sorte réalisée ; et je n'hésite pas à affirmer qu'avant de prêter une vertu *morbifique* ou *mortifère* aux effluves provenant de substances animales ou végétales sans vie, il a fallu que des victimes vinssent proclamer par la maladie ou par la mort cette épouvantable puissance de produire l'une et de donner l'autre. Aussi voyez comme les maladies dues évidemment pour nous à des causes de cette nature, telles que les fièvres intermittentes par exemple, sont restées longtemps en dehors des précautions sanitaires dirigées contre les maladies contagieuses proprement dites ! L'Orient tout entier subissait le tribut prélevé sans cesse par le typhus sur le genre humain, et la peste avait déjà bien des fois renouvelé l'Egypte, quand elle imagina les premiers moyens de se soustraire à ses ravages.

Cette interprétation, qui satisfait si pleinement au bon sens et aux faits en même temps, s'applique-t-elle également à l'infection vive ? L'homme imagina-t-il, par exemple, que la phthisie, qui lui dévorait le poumon, pût s'irradier

en quelque sorte et saisir son semblable pour le dévorer à son tour? Trouva-t-il autour de lui quelques faits pour lui faire exercer les analogies, ou fallut-il que des hécatombes humaines vinssent proclamer la vertu morbifique de l'infection vive, pour en faire naître l'idée? Je ne le crois pas. L'homme s'est de tout temps trouvé environné d'un trop grand nombre de phénomènes d'infection vive, étrangers à son espèce, pour ne pas en avoir eu l'idée avant d'en devenir la victime. Les épizooties précédèrent les épidémies; et les premiers hommes, entourés des animaux dont le nombre faisait leurs richesses, observèrent certainement l'influence pernicieuse d'un malade sur tous. Ouvrez les annales de l'économie rurale, et vous verrez les épizooties bien plus fréquentes, bien plus générales, bien plus funestes que les épidémies. La raison en est sûrement que les animaux de même espèce se trouvent réunis et nourris uniformément, tandis que chaque homme à son idiosyncratie, sa manière de vivre, son éducation, ses passions, ses préjugés, ses habitudes. J'ai lu dans les mémoires de la Société royale de médecine que, parmi les vaches, s'il arrive que l'une d'elles avorte, sa voisine avortera presque infailliblement, mais plus inévitablement surtout qu'une troisième plus éloignée de la première. On a cherché à donner une raison de ce singulier fait en disant que les cotylédons en putréfaction dans le corps d'une de ces vaches disposent à la même altération les cotylédons d'un animal de la même espèce. Cette interprétation se corroborerait d'un fait bien connu des chasseurs, savoir : que la grippe chez les chiens se manifeste en même temps pour ceux de ces animaux qui sont de la même portée.

Quoi qu'il en soit, je rentre dans mon sujet pour conclure :

1° Que l'idée du transfert d'une maladie d'un homme à un autre par le simple contact découle de ce grand fait de la nature, que toute substance inorganique ou organisée, animée ou inanimée, communique à celle qui la touche son état, en tout ou en partie. Cette loi paraît même dominer le monde des intelligences ; et en réalité il y a des contagions *morales*, comme il y a des contagions physiques (1). Le mal des âmes passe aux âmes comme le mal du corps aux corps

(1) Il semble même qu'il y ait des contagions de *santé* comme il y a des contagions de *maladies*. En effet, il est d'observation que des malades au milieu d'hommes bien portants recouvrent plus rapidement la santé, ou que du moins leur convalescence est constamment plus rapide et plus sûre. J'ai fait de cette observation un principe que je mets souvent en pratique. Une jeune fille de treize ans, chez laquelle une phthisie tuberculeuse au deuxième dégré était bien manifestement établie fut confiée à mes soins. Sans faire concevoir à la famille plus d'espoir que je n'en avais moi-même, je n'employai pas moins à la traiter toutes les ressources connues des praticiens et quelques-unes qui me sont propres. J'obtins la cohabitation constante, permanente, le jour et la nuit, dans un lit commun, de la malade avec une autre jeune fille moins âgée de deux ans, et d'une santé-modèle : la malade est aujourd'hui guérie; mais sa compagne si fraîche, si colorée, si parfaitement bien portante en un mot, est devenue pâle, maigre, triste et malade, et ce n'est que par des soins

qui le touchent. La corruption morale est aussi réelle que la corruption physique (1);

2° Que, pour admettre la production des maladies par la décomposition des matières animales ou végétales, par l'infection morte en un mot, il fut indispensable que cette infection eût manifesté bien évidemment son affreuse puissance de mort sur un grand nombre de victimes; c'est pour ce motif que l'Egypte doit être regardée comme le berceau des idées reçues sur cette espèce d'infection en même temps que celui des précautions qu'on lui opposa dans l'antiquité;

3° Enfin que la première pensée sur la transmission des maladies par la voie de l'infection vive dut naturellement jaillir de l'observation, facile pour des hommes pasteurs, que, chez les animaux, ceux qui sont malades communiquent leur mal à ceux de même espèce qui vivent autour d'eux. En un mot, la contagion proprement dite, reconnue funeste pour les hommes, après avoir été manifestement reconnue telle dans chacun des règnes de la nature; l'infection morte après qu'elle eut exercé son influence évidente sur l'espèce humaine; et enfin l'infection vive n'eut qu'à porter l'observation des animaux sur l'espèce humaine.

Le docteur Josat,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

soutenus et un traitement méthodique qu'elle arrive lentement à une guérison qui, je l'espère, ne se fera plus longtemps attendre.

(1) On conçoit que l'une comme l'autre puisse être *bénigne* ou *maligne*, suivant le degré d'influence et d'énergie du *malade* sur celui qui n'a que la disposition à l'être. L'homme robuste de corps ou d'esprit reçoit difficilement l'impression morbifique du contact d'un malade ou d'un esprit corrompu. D'ailleurs cette *influence* sera toujours d'autant plus intense et plus prompte dans ses effets que le mal qui la produit sera davantage à la périphérie, sera plus extrinsèque, si je puis ainsi dire.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

VOYAGE

PITTORESQUE ET HISTORIQUE

AU BRÉSIL,

SÉJOUR D'UN ARTISTE FRANÇAIS DANS CET EMPIRE DE 1816 A 1831, DEPUIS L'AVÉNEMENT JUSQU'A L'ABDICATION DE DOM PEDRO Ier,

PAR J.-B. DE BRET,

Premier peintre et professeur de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Rio-Janeiro, peintre particulier de la maison impériale, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts (1).

DEUXIÈME ET TROISIÈME VOLUMES. (2e *et dernier article.*)

« Je me suis proposé, dit l'auteur, de suivre dans cet ouvrage le plan que me traçait la logique, c'est-à-dire la marche progressive de la civilisation au Brésil. J'ai dû commencer par reproduire les tendances instinctives de l'indigène sauvage, et rechercher pas à pas ses progrès dans l'imitation de l'industrie du colon brésilien, héritier lui-même des traditions de sa mère-patrie. La fusion de ces deux êtres commence avec défiance, et déjà elle s'opère par la réciprocité des services, lorsqu'elle est lâchement arrêtée par l'emploi de la force; mais elle doit s'achever plus tard sous l'empire des lois.

Jeté sur les côtes du Brésil le Portugais d'abord se fortifie timidement dans les bois voisins de la plage. L'indigène, effrayé de l'apparition de cet homme inconnu, l'observe de derrière ses épais réseaux de forêts vierges.

Pourtant une secrète sympathie les attire l'un vers l'autre ; la bonhomie de l'indigène succombe à la séduction de l'Européen. Des services réciproques cimentent cette union, la reconnaissance va confondre les deux races, quand l'avidité des rois de l'Europe lance entre elles leurs baïonnettes brutales.

L'indigène se retranche dans ses positions inexpugnables. Après une lutte à mort, le Portugais enfin établi au Brésil renonce pour quelque temps à le soumettre. Il fait acheter sur la côte d'Afrique des nègres qui, tout en combattant, défrichent ce sol qui recouvre l'or et le diamant.

Tout pèse au Brésil sur l'esclave nègre : à la *roça* (à la campagne), il arrose de ses sueurs les cultures du colon ; à la ville, il charrie les fardeaux du négociant ; il alimente le rentier de ce qu'il gagne comme ouvrier ou comme commissionnaire. Mal nourri, à peine vêtu, maltraité, il contracte parfois les vices de nos domestiques, subit d'ignominieux supplices, et, vendu au Mineur, expire en grattant le sol dans l'intérieur des terres.

Sans passé qui le console, sans avenir qui le soutienne, l'Africain se distrait

(1) Chez Firmin Didot, rue Jacob.



du présent par les jeux, le chant et la danse. Il savoure, à l'ombre des cotonniers, le jus de la canne à sucre, et, las comme eux de produire, il s'anéantit, oublié à deux mille lieues de sa patrie.

La civilisation était stationnaire au Brésil, lorsqu'on y vit arriver en 1808 la cour de Portugal. 1816 unit sur la tête de dom Jean VI la triple couronne du Brésil, du Portugal et des Algarves; mais l'impulsion la plus active fut donnée six ans après à l'ancienne colonie américaine, quand dom Pedro devint défenseur perpétuel du Brésil, puis empereur constitutionnel de sa patrie adoptive, désormais arrachée la métropole.

Rio-Janeiro devint la capitale du nouvel empire, le centre d'où la civilisation rayonne sur toutes les parties de ce vaste territoire. Le luxe y crée des artisans habiles; les sciences, des Sociétés d'encouragement; les arts, des élèves; la tribune, des orateurs. Le jeune Brésilien visite à son tour notre Europe, et, riche des documents précieux qu'il y recueille, devient aussi l'espoir de sa patrie régénérée.

Le gouvernement portugais a déterminé par onze dénominations usitées dans le langage vulgaire la classification générale de la population brésilienne, d'après son degré de civilisation.

1° Le Portugais d'Europe, *Portuguez legitimo*, ou fils du royaume, *filho do reino*.

2° Le Portugais né au Brésil, de génération plus ou moins ancienne, brésilien, *brazileiro*.

3° Le mulâtre né d'un blanc et d'une négresse, *mulato*.

4° Le métis, mélange des races blanche et indienne, *mamalucco*.

5° L'indien pur, autocthone, *indio;* femme, *china*.

6° L'indien civilisé, *caboclo*, *indio manço*, indien doux.

7° L'indien sauvage, *indio bravo*, *gentio*, *tapuya*, *bugro*.

8° Le nègre d'Afrique, *negro de naçao*, *da costa; moleke*, négrillon.

9° Le nègre né au Brésil, *criolo*.

10° Le métis de la race nègre et mulâtre, *bodè;* femme, *cabra*.

11° Le métis de la race nègre et indienne, *ariboco*.

M. de Bret, d'après Ferdinand Denis, évalue cette population totale à 4,741,558 individus, dont 2,534,889 hommes libres, 1,136,669 esclaves, et 800,000 Indiens sauvages; mais d'abord l'exactitude minutieuse des trois premiers chiffres doit nous les rendre suspects dans un pays où les recensements sont si mal faits, si tant est qu'on en fasse. Quant au quatrième, son *à peu près* nous effraie tout autant. Quoi! pas une fraction après de si fugitives fractions? Et puis, qui donc a pu avoir un accès assez libre chez ces enfants du désert, pour les compter ainsi comme des troupeaux? Il est une idée trop généralement répandue dans notre Europe : c'est que la race des maîtres primitifs de l'Amérique a disparu avec la conquête. Cela est incontestable pour les Antilles et quelques parties du littoral; mais, quant à l'intérieur, les Indiens, pour avoir été acculés et agglomérés au

pied des Andes, n'en sont pas moins nombreux ; j'ai même de fortes raisons de croire qu'ils le sont davantage, car ces peuples bruts et entassés produisent à outrance et pullulent; et ce qu'en détruisent par-ci par-là les armes européennes est loin d'établir une compensation.

Après avoir raconté en peu de mots la découverte du Brésil, par Vincent Yanez Pinzon et par Pedro Alvarès Cabral; après avoir dit qu'il doit son nom de *brazil* au mot portugais *braza,* braise, employé pour désigner la couleur vive du brésillet ou bois du Brésil, *cesalpina*, et en langue indienne *ibirapitanga,* l'auteur décrit la splendide baie de Rio-Janeiro et les commencements de cette ville, qui ne remonte qu'à 1566. Il nous entretient de ses délicieux environs, de ses iles, de ses forts, de ses églises, de ses couvents, de ses riches faubourgs, de ses rues un peu étroites, mais bien alignées et munies de trottoirs, de ses places, de son modeste palais impérial, de sa douane, de sa bourse construite par un architecte français, de son aqueduc qui semble être l'œuvre des Romains, de ses deux arsenaux, de son beau théâtre, de sa promenade publique, de ses résidences de Boa-Vista et de Santa-Cruz. Puis il déroule sous nos yeux dans un ordre méthodique le Brésil entier, province par province. Nous aimons à assister avec lui à la naissance de *la colonie de Saint-Paul*, qui ne se composait dans son origine que d'une centaine de familles issues d'Indiens et de Portugais, et qui produisit bientôt un nouveau peuple, belliqueux, turbulent, entouré de sauvages et sans cesse occupé à braver et à repousser ces dangereux voisins. Cette guerre continuelle devint pour eux une spéculation : leurs prisonniers furent leurs esclaves. Les premiers Paulistes durent à leur valeur le nom redouté de *Mamelucks*, déjà célèbre en Égypte.

Les jésuites, par leur tolérance et leur charité, avaient civilisé bon nombre de bourgades indiennes : ils étaient indignés des attaques et des massacres que commettaient les Paulistes contre le droit des gens. Urbain VIII fulmina contre eux l'anathème; mais les Paulistes coururent aux armes et chassèrent les jésuites. C'est une curieuse histoire que celle de cette petite république militaire, qui d'abord fait tout trembler avec ses esclaves, et qui plus tard, repoussée du Paraguay, devient la plus intrépide exploratrice de mines d'or. M. De Bret décrit avec un rare bonheur ces mines jadis si fécondes, puis, nous promenant de merveilles en merveilles, il arrive au district des diamants avec ses deux armées ennemies de contrebandiers et de douaniers, sa société aimable et brillante d'employés du gouvernement, son sol aride et ses nuées de pauvres. De là nous passons au pays des topazes blanches et jaunes, des améthystes et des aigues-marines, aux larges plateaux recouverts de forêts naines, de carascos et de cattingas, aux mines de fer, aux plantations de cotonniers, aux certoes peuplés de chevaux et de bœufs, qui se désaltèrent dans le Rio-de-San-Francisco, au milieu de myriades d'oiseaux aquatiques.

En 1826 l'Assemblée législative a fondé une école de droit à Saint-Paul. L'affluence des élèves est considérable. Le gouvernement, plus exigeant que ce-

lui de France, a fixé la durée du cours à cinq ans. Il y a aussi, depuis l'avènement de dom Pedro II, des sociétés savantes, patriotiques et philanthropiques, qui ont rendu de grands services. Enfin la valeur des habitants se rattache honorablement à toutes les époques où la ville de Rio-Janeiro a pu avoir besoin de leur secours.

Le vieillard brésilien, retiré dans son habitation rurale, a le ton dur par habitude et criard par nécessité, placé qu'il est entre des agents qui le trompent et des esclaves que la paresse domine; mais son cœur n'en souffre pas, et vous le trouverez toujours généreux et hospitalier.

Le Brésilien est bien fait, il porte la tête droite; sa physionomie est expressive, son sourcil bien arqué, noir comme sa chevelure, son œil grand et animé, son visage mobile, son sourire agréable. Sa mise à la ville est toujours d'une propreté exquise. Le luxe européen le séduit. Dans ses réunions brillent la danse et la musique, au milieu de toilettes élégantes que Paris ne dédaignerait pas.

Le député de cette jeune nation se montre orateur éloquent et subtil à la chambre, orgueilleux de son érudition récente, un peu verbeux et connaissant mieux que nous les moindres épisodes de notre grande révolution.

Tel est, au résumé, l'homme qui a parcouru en trois siècles toute la civilisation européenne, et auquel le ciel réserve, si je ne me trompe, de belles destinées.

A ces divers tableaux, tracés de main de maître, dont la liaison secrète échappe souvent à l'œil curieux du lecteur, mais qui pour cela ne lui offrent que plus de charme, succède subitement le récit du voyage de la petite colonie française, qui, partie du Havre le 22 janvier 1816, alla porter nos beaux-arts au Brésil. Après vingt-trois jours d'une traversée orageuse, ils passent devant les Canaries et saluent le beau pic de Ténériffe, dont M. De Bret nous donne un dessin. Puis ils débarquent à une des îles du cap Vert, l'imperceptible île de Mai, dont les Américains fréquentent les salines, et dont le gouverneur lilliputien, véritable Sancho à Barataria, les accueillit avec un laisser-aller, une bienveillance admirables, les régalant de cocos, de bananes et de lait de chèvre. Vient ensuite la cérémonie du baptême de la ligne, qui ressemble à toutes celles que vous savez, mais que l'auteur, après tant d'autres, a su rajeunir encore fort spirituellement. On salue le cap Frio et le Pain-de-Sucre, et l'on entend les dernières détonations du canon funèbre qui rappelle de cinq en cinq minutes la mort de la reine de Portugal, inhumée à Rio-Janeiro depuis six jours.

La nuit est venue; on ne distingue que la silhouette de la végétation qui couronne les montagnes voisines; le silence des forêts permet d'entendre le son affaibli des cloches et d'apercevoir au loin des bouquets de feu d'artifice solennisant quelques fêtes d'église. Toutes les illusions des artistes français se réveillent; l'architecte rêve le monument funèbre de la reine décédée; le sculpteur, sa statue; le peintre, un tableau d'histoire; et le graveur, son portrait; sans

compter la perspective de l'élévation au trône du prince son fils. On croira sans peine qu'on ne dormit pas de la nuit à bord du vaisseau.

Le tableau que trace M. De Bret, le lendemain, de l'admirable baie de Rio-Janeiro, étincelle de style et de vérité, et vaut peut-être mieux encore que celui dont nous sommes redevables à son savant crayon. Enfin la colonie artistique débarque à la rampe de la place du Palais, le 26 mars 1816, à six heures et demie du soir.

Quarante-neuf planches illustrent ce second volume. C'est toujours la nature prise sur le fait avec le même bonheur. Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter à chacune d'elles, et surtout aux descriptions qui les accompagnent et qu'on dirait détachées souvent de Gil Blas ou de Saint-Simon.

Après avoir dépeint dans son premier volume l'état sauvage chez le peuple brésilien, après avoir, dans le second, réuni de rares et curieux documents sur l'industrie de cette nation soumise au joug portugais, l'auteur, dans le troisième, rentre dans l'histoire politique et religieuse du Brésil régénéré, élevé au rang d'empire; histoire intéressante par sa spécialité, et réflétant néanmoins de temps à autre les combinaisons diplomatiques de l'Europe. Mais là comme partout ailleurs il faut se hâter d'écrire, car de rapides progrès dénaturent chaque jour le type primitif et les vieilles coutumes nationales. Ce n'est pas un spectacle ordinaire qu'offre un pays, réveillé, après trois siècles d'apathie, par l'arrivée d'un roi fugitif que lui envoie l'Europe; abandonné bientôt par cet inconstant protecteur; faisant un empereur indépendant de son fils aîné; rompant, grâce à ce monarque adoptif, tous les liens qui l'attachent à la métropole ingrate que gouverne son père; puis renversant du trône le souverain de son choix, pour y faire asseoir son fils à peine sorti du berceau. L'auteur, après avoir sauvé de l'oubli les noms des personnages portugais et brésiliens qui figurèrent en première ligne dans ces révolutions qui substituèrent le pouvoir national au pouvoir étranger, unit sa plume et son pinceau pour recueillir et reproduire des documents exacts et sauver la vérité du mensonge et de l'oubli.

D'abord il décrit l'arrivée de Jean VI au Brésil et sa résidence à Rio-Janeiro, tous les embellissements que reçoivent la capitale et les provinces, et auxquels plus tard se rattache le nom d'un artiste français, M. Pézerat, élève de l'école d'architecture de Paris et de l'école polytechnique. Puis il jette un coup-d'œil sur l'instruction publique et sur l'éducation des femmes en particulier, paragraphe peu étendu, mais qui révèle à notre Europe tout un monde d'idées nouvelles. Dès 1816, de jeunes brésiliens répandus sur l'ancien continent s'y distinguent par la rapidité de leurs progrès dans les diverses branches des connaissances humaines, auxquelles ils continuent de s'appliquer avec succès à leur retour au sein de la patrie. L'auteur nous initie à la création et aux progrès de la *Société d'encouragement pour l'Industrie nationale*, et de la Société de médecine de Rio-Janeiro, qui compte encore parmi ses fondateurs deux Français. Plus tard la capitale du Brésil aura aussi son Institut Historique et Géographi-

que, calqué sur le nôtre, et dont les premiers fondateurs seront deux de nos membres correspondants, le chanoine da Cunha Barbosa et le maréchal da Cunha Mattos, savant militaire, enlevé trop tôt à sa patrie adoptive, et qui des plus humbles échelons de la vie sociale était arrivé par son seul mérite au faîte des connaissances et des dignités humaines.

M. De Bret passe à l'ordre judiciaire brésilien : il décrit rapidement les tribunaux ordinaires, les tribunaux administratifs et mixtes, les tribunaux militaires, les tribunaux ecclésiastiques, nous dévoile le mystère qui couvre les registres de l'état civil, suppute les traitements de l'ordre judiciaire, analyse la législation qui régit les peuplades indiennes. Arrivant au culte religieux, il vous fait assister aux procession de saint Sébastien, de san Antonio, de notre Seigneur portant sa croix, du triomphe de Jésus-Christ, de l'inhumation du Rédempteur, de la Fête-Dieu, de l'Octave et de la Visitation de la Vierge. Vous pénétrez avec lui dans l'hospice de la Miséricorde, dans la maison de Secours pour les enfants-trouvés, dans l'hôpital militaire. Il ne vous fait pas grâce d'une seule superstition de ce peuple qui en a tant, car pour lui, l'église est un théâtre où l'appellent le luxe et le plaisir, les belles toilettes des femmes et les fusées tirées en plein jour.

Le chapitre suivant renferme des notes fort curieuses sur les fêtes qui suivirent le débarquement de dom Jean VI ; sur le mariage de la princesse Marie-Thérèse, fille de ce prince, avec dom Carlos d'Espagne, son cousin, amené par la cour à Rio-Janeiro ; sur l'union de dom Pedro avec l'archiduchesse Léopoldine ; sur les fêtes de l'acclamation de dom Jean VI comme roi de Portugal, du Brésil et des Algarves ; sur la naissance de dona Maria da Gloria ; sur l'acclamation de dom Pedro comme empereur constitutionnel du Brésil ; sur le mariage de ce monarque avec la fille de notre prince Eugène. Les fêtes de cour ont toujours joué et joueront longtemps encore le premier rôle dans la vie sociale de la classe moyenne au Brésil, classe affamée d'un luxe qui n'est pas toujours de bon goût.

J'arrive avec M. De Bret aux événements politiques. Cette partie, une des mieux traitées de l'ouvrage, abonde en renseignements précieux que vainement on chercherait ailleurs ; l'auteur promet de les compléter encore dans un recueil de lettres qu'il publiera sur le Brésil. Quoique peintre particulier de l'empereur, et sincèrement attaché à sa personne, il fait preuve partout d'une impartialité qui devient de plus en plus rare dans l'histoire contemporaine.

Qu'on me permette de transcrire ici la traduction littérale de quelques pièces relatives à l'abdication de dom Pedro, pièces trop peu connues en France.

LETTRE D'ADIEU DE L'EX-EMPEREUR, INSÉRÉE DANS LES FEUILLES DE RIO-JANEIRO.

Comme il ne m'est pas possible d'écrire en particulier à chacun de mes vrais



amis, pour prendre congé d'eux, les remercier des services qu'ils m'ont rendus, et leur demander pardon des torts que j'aurais pu leur faire, certains qu'ils doivent être que si, en la moindre chose, j'ai manqué à ce que je leur devais, ça été sans la moindre intention de leur déplaire, j'écris cette lettre, afin que, livrée à l'impression, elle atteigne le but que je me propose. Je me retire en Europe avec le regret amer de quitter la patrie, mes enfants et tous mes vrais amis. Quitter des objets aussi chers, ce serait un sacrifice bien pénible pour le cœur le plus dur; mais les quitter pour rester fidèle à l'honneur, je trouve là une gloire insigne, qu'il n'est pas donné à tout le monde de recueillir. Adieu, patrie! Adieu, amis! Adieu pour toujours!

A bord du vaisseau anglais *le Warspites*, le 12 avril 1831.

D. Pedro de Alcantara de Bragance.

ADIEUX DE L'IMPÉRATRICE AMÉLIE AU JEUNE ENFANT EMPEREUR, ENCORE ENDORMI.

Adieu, enfant chéri, délices de mon âme, bonheur de mes yeux, fils que mon cœur avait adopté, adieu pour toujours! Adieu!

Oh! que tu es beau dans ton sommeil! Mes yeux baignés de larmes ne se rassasient pas de te contempler; la majesté d'une couronne, la débilité de ton enfance, l'innocence des anges, tout se réunit pour ceindre ton front gracieux d'une auréole mystérieuse qui fascine l'esprit.

Quel spectacle plus touchant la terre pourrait-elle offrir? La grandeur et la faiblesse de l'humanité confondues dans un enfant! Un sceptre et un hochet! Un trône et un berceau!

La pourpre impériale sera ton premier lange; mais celui qui commande des armées, celui qui gouverne un empire, sera privé de tous les soins d'une mère.

Ah! cher enfant, si j'eusse été ta véritable mère, si mon sein t'eût porté, aucun pouvoir n'eût pu me séparer de toi, aucune force n'eût pu t'arracher de mes bras. Prosternée aux pieds de ceux-là même qui ont abandonné mon époux, je leur aurais dit tout éplorée : « Ne voyez plus en moi votre impératrice, mais une mère réduite au désespoir. Permettez-moi de veiller sur votre trésor; et qui pourra le garder, le soigner avec plus de dévouement? S'il ne m'est point permis de lui rester attaché avec le titre de mère, faites-moi sa servante, faites-moi son esclave! »

Mais toi, ange d'innocence et de beauté, tu ne m'appartiens que par l'amour que j'ai voué à ton auguste père. Un devoir sacré m'oblige à l'accompagner dans son exil, à travers les mers, jusqu'aux contrées étrangères. Adieu donc pour toujours! Adieu!

O Brésiliennes, vous qui êtes envers vos petits enfants aussi douces, aussi



caressantes que les tourterelles de vos bois et les colibris de vos belles campagnes, remplacez-moi auprès de lui, adoptez l'orphelin couronné, réservez-lui toutes une place dans votre famille et dans votre cœur !

Entourez son lit des feuilles de l'arbre constitutionnel (1) ! Embaumez-le des plus riches fleurs de votre éternel printemps ! disposez-les en couronne autour de cette tête si délicate, que le lourd diadème d'or aura bientôt meurtrie !

Nourrissez-le de l'ambroisie de vos fruits les plus délicieux ! Réchauffez-le dans vos bras ! Bercez-le de vos plus suaves modinhas (2) !

Chassez de son berceau les oiseaux de proie, la subtile vipère, le tigre moucheté et les vils flatteurs qui enveniment l'air qu'on respire dans les cours !

Si la méchanceté et la trahison lui dressent des embûches, armez vos époux pour sa défense !

Enseignez à sa tendre voix les paroles de miséricorde qui consolent l'infortune, les paroles de patriotisme qui exaltent les âmes généreuses, et, de temps en temps, dites tout bas à son oreille le nom de sa mère adoptive.

Brésiliennes, je vous confie ce précieux gage de la félicité de votre pays et de votre nation ; qu'il se conserve au milieu de vous, aussi beau, aussi pur que le premier fils de l'homme dans le paradis. En le déposant dans vos bras, je sens mes larmes couler avec moins d'amertume.

Il dort..... Ah ! je vous en conjure, ne le réveillez pas avant que je sois partie. Sa petite bouche, mouillée de mes pleurs, sourit comme le bouton, humide de la rose matinale. Il sourit..... et son père et sa mère l'abandonnent pour toujours !

Adieu, orphelin empereur, victime d'une grandeur que tu ne connaissais pas encore ! Adieu, ange d'innocence et de beauté, adieu ! reçois ce baiser ; et cet autre..., et ce dernier... Adieu ! pour toujours ! Adieu !

En rade de Rio-Janeiro, le 12 avril 1831.

Quel parfum de mélancolique sensibilité dans ces lignes tracées au Brésil, par la fille du prince Eugène, princesse de Bavière, qui s'est nourrie du miel des poètes allemands ! Elle semble ne devoir qu'effleurer ce qui est bonheur dans la vie. Toute jeune, elle voit son père abandonner le trône de Milan pour secourir Napoléon, qui l'entraîne dans sa chute. A la fleur de l'âge, à peine impératrice, il lui faut quitter le Brésil, et suivre, simple duchesse de Bragance, son époux en France. A peine épouse, elle verra dom Pedro mourir en Portugal avant d'avoir consolidé sa victoire. Une consolation lui sourit dans l'union de son frère avec sa belle-fille dona Maria, et en moins d'un an la jeune reine sera veuve !

M. De Bret parle des beaux-arts au Brésil, et d'abord il emprunte à trois jeunes Brésiliens, ses collègues à l'Institut Historique, MM. Magalhaens, Torres-

(1) Le croton panaché. — (2) Romances nationales.



Homen et Araujo Porto-Alègre, de curieux détails sur la littérature, les sciences et les arts de leur patrie, détails que nous avons été assez heureux pour publier dans un numéro de notre journal. Il emprunte à la *Revue Brésilienne*, recueil qui vit le jour à Paris, et dont on a regretté la disparition soudaine, un article piquant du même M. Araujo, sur la musique de sa patrie. Enfin, il daigne m'emprunter à moi-même et au journal de l'Institut Historique un examen de cette Revue glorieusement éphémère, examen dont le seul mérite est d'être consciencieux.

Mais notre auteur a hâte de redevenir lui-même. Le voilà qu'il trace l'histoire particulière de l'Académie des beaux-arts de Rio-Janeiro, que seul il était capable d'écrire et qu'il a écrite avec un talent supérieur. On y verra à combien d'intrigues et de persécutions nos artistes français furent en butte avant de parvenir à élever le monument transatlantique auquel ils voulaient attacher leur nom. C'est que sur l'une et l'autre rive de l'Océan il n'est pas facile d'accomplir quelque bien.

M. De Bret couronne son beau travail par le tableau des expositions des beaux-arts dont Rio-Janeiro, grâce à la colonie française, devint le théâtre; par les noms des élèves brésiliens dont les succès signalèrent l'installation de l'Académie; par les divers décrets qui constituent et développent cette institution; et enfin par la liste des productions des artistes français durant leur séjour au Brésil. Ce sont là les parchemins de noblesse de notre ami : il peut les montrer avec orgueil aux peuples et aux rois des deux hémisphères.

Les lithographies de ce volume sont peut-être encore plus exactes et plus attachantes que celles des volumes précédents.

Rien d'aussi entraînant que ce pêle-mêle artistique, cette fantasmagorie, cette lanterne magique, lancée avec tant d'esprit et de philosophie, et qui, en quelques minutes, vous initie aux plus intimes secrets de la vie brésilienne. M. De Bret n'a pas eu de modèles dans cette carrière, il n'aura pas d'imitateurs.

Les notes historiques qui terminent l'ouvrage contiennent de précieux détails inédits sur la vie de l'empereur défunt; sur la révolution du Brésil; sur l'embarquement de dom Pedro à bord de la frégate anglaise *la Volage*, la même qui avait transporté Napoléon à l'île d'Elbe; plusieurs pièces authentiques d'un haut intérêt, et le remarquable rapport fait en août 1839 à l'Académie des beaux-arts de France sur l'œuvre importante de M. De Bret. A mon tour, dans mon humble sphère, j'ai été chargé de la faire connaître à l'Institut Historique, qui s'honore de compter parmi ses hauts fonctionnaires l'artiste aussi modeste que savant, aussi savant qu'infatigable, qui a porté si loin par-delà les mers, la gloire impérissable de notre école française. On m'excusera si je suis resté au dessous de ma tâche.

EUG. GARAY DE MONGLAVE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.



GRAMMAIRE LATINE

DE M. BURNOUF,

Membre de l'Institut, lecteur et professeur royal au collége de France, inspecteur-général honoraire des études.

Le principal mérite qu'on recherche dans une grammaire, c'est qu'elle soit complète, et que, si elle ne renferme pas tous les détails, elle renferme au moins tous les principes sous lesquels ces détails viennent se ranger.

Dans les langues vivantes je ne crois pas qu'il soit possible d'arriver à cette perfection grammaticale. La raison en est simple: Une langue vivante est un véritable Protée, toujours mobile, toujours changeant. Quand vous lui croyez une forme, elle en a déjà revêtu une autre. Je n'affirmerais pas que par-là elle se perfectionne, ou, comme on dit, qu'elle progresse; mais ce qui me paraît évident, c'est qu'elle marche et que, pendant que vous la constatez dans une de ses phases, elle en est déjà sortie pour entrer dans une autre, à peu près comme en marchant dans la plaine, votre horison se renouvelle à chaque pas.

Mais il n'en est point ainsi des langues mortes. Celles-ci ont, en quelque façon, toute l'immobilité de la tombe. Semblables aux momies égyptiennes, elles sont trop bien enlacées dans les langes de la mort pour qu'elles puissent, par un mouvement quelconque, déranger les observations du savant qui les étudie. Rassemblez tous les monuments écrits en ces langues et qui font autorité; soumettez-les, à grand renfort de travail et de patience, à une analyse minutieuse; que rien ne vous échappe dans cette élaboration pénible, et, si vous êtes pourvu d'un de ces esprits exacts qui, après avoir tout noté, savent tout coordonner, diviser, préciser, généraliser, restreindre, vous arriverez à avoir la grammaire complète de ces langues, telle qu'elle est renfermée, et pour ainsi dire fossilisée dans ces monuments.

A ce travail préliminaire, hâtons-nous toutefois de le dire, aucune vie d'homme n'aurait jamais pu suffire. Mais tout naturellement la besogne en cela, comme pour beaucoup d'autres choses, s'est partagée. Chacun de ceux qui ont, jusqu'à nos jours, composé des grammaires latines de quelque valeur, a fourni sa pierre au grand édifice qui ne pouvait manquer de trouver plus tard un architecte. Et quand l'architecte est venu, il a trouvé les matériaux prêts.

Avant que nous entrions dans le détail des qualités qui font le mérite de l'excellente grammaire latine que M. Burnouf vient de publier, peut-être ne serat-on pas fâché de retrouver ici un historique abrégé des principaux travaux grammatologiques qui ont été successivement exécutés sur la langue latine, depuis les siècles où le latin se parlait encore. Par ce côté, du moins, le compte-rendu dont

j'ai été chargé se rattachera au but de notre Institut, qui est d'envisager en tout, de préférence le côté historique.

Le premier de tous est M. T. Varron, qui vivait vers l'époque de la naissance de J.-C. Il se mêla aux querelles de partis, très vives comme on sait dans ce siècle. Il servit d'abord Pompée; puis, après la mort de ce chef, il passa au parti de César. César l'attacha à sa bibliothèque en qualité de conservateur. Il fut proscrit par Antoine; mais, sous Auguste, il revint avec les autres bannis. A partir de ce moment, il coula le reste de ses jours dans le calme de la vie champêtre : son ouvrage sur la langue latine avait vingt-quatre livres; mais il ne nous en reste que le cinquième et le sixième qui traitent de l'étymologie, et les livres septième, huitième et neuvième sur l'analogie de la langue latine. On n'a, de tout le reste, que des fragments. Ces précieux restes de l'ancienne érudition sur la langue latine sont dignes assurément, soit par leur ancienneté, soit par leur exactitude, d'être mis en tête de tous les travaux faits depuis sur cette langue. On lui reproche généralement deux choses : de la prolixité dans son examen des mots, et une prétention excessive à démontrer l'origine indigène des expressions latines. Mais ces défauts n'empêchent pas que ce ne fût une témérité d'écrire une grammaire latine aujourd'hui, sans avoir lu et relu Varron.

Asconius Pedianus, natif de Padoue, est celui qui se rencontre après Varron, dans le Ier siècle. Il avait écrit des observations sur quelques discours de Cicéron; mais il ne nous en reste que quelques fragments.

Au IIe siècle, se présente Aulu-Gelle, dont les *Nuits attiques*, compilation assez désordonnée, faite à Athènes pour l'instruction de ses enfants, sont loin sans doute de présenter l'ensemble d'une grammaire parfaite, mais qui renferment une foule d'observations isolées, très utiles pour le philologue et le critique.

Censorinus appartient au siècle suivant. Le temps l'a fort mal traité. On ne connaît que par des citations de Priscien, dont nous parlerons bientôt, quelques fragments de son traité des *accents*. Et il est d'autant plus fâcheux que ce traité soit à peu près perdu, qu'il aurait pu nous donner une idée de l'ancienne prononciation de la langue latine.

Au IVe siècle, Nonius Marcellus, né à Tivoli, et professeur de langue à Rome, donna un traité *de Proprietate sermonum*. Ce traité est également précieux pour le grammairien, qui y trouve un grand nombre d'excellentes remarques, et pour l'érudit, qui y trouve plusieurs fragments d'anciens auteurs et qui ne les trouve que là. A la même époque, selon toute apparence, Sextus Pomponius Festus écrivait un ouvrage *De Verborum veterum significatione*, en vingt livres, qui ne sont guère qu'un extrait d'un grand ouvrage de grammaire de *Verrius Flaccus*.

Au IVe siècle encore fleurit Donat, célèbre professeur de grammaire à Rome, et maître de saint Jérôme : il nous reste de lui un commentaire sur cinq comédies de Térence, ouvrage plein de goût, et en outre plusieurs articles de

grammaire, qui sont surtout pour les philologues modernes une source très féconde d'observations. Ils traitent des éléments de la langue et de la prosodie.

Saint Augustin a laissé aussi un traité de grammaire qui nous a été conservé.

Macrobe, non-seulement dans son commentaire sur le Songe de Scipion, mais encore dans ses sept livres intitulés *Saturnales* ou *Entretiens de table*, a su renfermer quantité de détails très instructifs et très intéressants, vers la moitié du ve siècle. Le philologue trouve beaucoup à profiter dans ces traités; toutefois il a composé un autre ouvrage plus spécialement encore grammatical : *Sur l'Affinité et la Différence des Mots romains et grecs*. De cet ouvrage nous ne possédons plus qu'un extrait, fait par un nommé Jean, que l'on croit être Jean Erigena d'Ecosse.

Vers le milieu du vi^e siècle parut Priscien, natif de Césarée, qui enseignait à Constantinople la grammaire latine. Il composa, en dix-huit livres, des *Commentaires de Grammaire*. C'est l'ouvrage le plus ample que nous ayons sur les éléments de la langue latine, et il a obtenu une autorité classique dans son genre. Il y traite au long de toutes les parties du discours, et dans les deux derniers il expose les principes de la construction.

Diomède, autre grammairien de la même époque, s'il n'est pas antérieur à Priscien, a écrit des ouvrages de grammaire concernant le style en général, les parties du discours et les différents genres d'éloquence. Charisius paraît appartenir encore à la même date. Il était chrétien, et a composé en cinq livres des *Institutions grammaticales*.

Tels sont les principaux ouvrages de grammatologie que virent éclore les six premiers siècles de notre ère. Chacun de ces siècles eut donc au moins un docteur, pour conserver les traditions de cette langue romaine qui avait dicté des lois à tout le monde civilisé.

Mais à partir du viie siècle on ne voit plus de ces hommes supérieurs s'appliquant aux détails de la grammaire. La langue latine, défigurée, envahie par les langues barbares, paraissait ne plus valoir la peine d'être enseignée grammaticalement. On se contentait de l'apprendre comme langue usuelle et même liturgique ; mais elle semblait morte pour la littérature. Non-seulement on ne s'occupait guère à faire de nouveaux travaux grammatologiques sur une langue réputée finie, mais je ne sais même pas si on attachait grande importance aux ouvrages si importants toutefois que je viens de rappeler.

Dès l'aurore de la renaissance, aussitôt que le goût de la belle antiquité reparut dans les écoles, on songea à renouer le présent au passé. Pour étudier les chefs-d'œuvre de la langue latine, il fallait se procurer des guides sûrs ; ces guides, c'étaient des grammaires.

D'une part on se mit à étudier les ouvrages de philologie légués à la postérité par la littérature latine expirante; de l'autre (car je pense, comme M. Leudière, que ces deux moyens sont indispensables) (1), on se mit à explorer de nouveau

(1) Préface de son *Traité complet de la Langue latine*, page 14.

10

les auteurs latins eux-mêmes, soit pour vérifier les règles données par les grammairiens, soit pour constater les exceptions et en dresser des listes.

Alors de nouveaux grammairiens parurent. Le premier, qui eut une grande renommée, fut Despautère, dont la grammaire, écrite en latin, fut longtemps suivie, et mérite encore d'être consultée. Elle parut dans les premières années du XVIe siècle. Scaliger publia aussi en latin, vers 1540, son traité *De Causis linguæ latinæ*. Mais ces grammaires n'étaient plus en rapport avec les exigences du siècle. L'idiome latin n'était plus assez généralement compris pour qu'il fût possible encore longtemps d'enseigner le latin avec des grammaires latines. C'était partir de l'inconnu pour aller à l'inconnu, et cette méthode avait trop d'inconvénients pour durer. La gloire de débarrasser l'étude de la langue latine des derniers obstacles était réservée aux savants solitaires de Port-Royal.

Leur *Nouvelle Méthode* non-seulement avait mieux classé que tous les grammairiens précédents toutes les règles de la langue latine, en profitant de tous les travaux déjà exécutés; non-seulement elle était plus complète sous tous les rapports; mais, par-dessus tout, elle avait l'immense avantage d'être écrite en français. Elle parut en 1664 et n'a cessé jusqu'à nos jours de jouir d'une estime et d'une autorité incontestées.

L'exemple donné par Lancelot ne fut pas imité à l'étranger. Le savant Vossius publia, en 1695, ses *Institutiones grammaticæ*, ouvrage rempli d'érudition, mais où l'on désirerait, ainsi que l'a remarqué M. Leudière, trouver des citations plus multipliées et mieux choisies (1). En 1714, Sanctius, autrement *Sanchez de las Brocas*, publia sa *Minerva*.

Depuis l'ouvrage de Lancelot jusqu'à nos jours, aucun travail véritablement important n'a été exécuté en France sur la grammaire latine. Tout s'est borné à des abrégés plus ou moins méthodiques, plus ou moins complets de la *Nouvelle Méthode*. Guéroult, Tricot, Lhomond, ne sont autre chose que des abréviateurs de Lancelot, trop volumineux, à dire vrai, pour être appris sur les bancs, et qui n'a jamais trop servi qu'aux professeurs eux-mêmes.

Il restait pourtant quelque chose à faire pour l'étude du latin; M. Leudière l'avait bien montré par son *Traité complet de la Langue latine*, que malheureusement il n'a point achevé. Et M. Burnouf, dont la grammaire grecque a eu tant de succès, vient de prouver, en donnant à cette aînée une sœur cadette qu'elle attendait depuis longtemps, combien un esprit juste et méthodique comme le sien sait jeter d'ordre et de lumière sur un sujet si difficile.

M. Burnouf ne cherche point à dissimuler l'usage qu'il a fait des grammairiens antérieurs à lui. Ni ceux des six premiers siècles, ni ceux qui sont venus à la renaissance des études, n'ont échappé à ses investigations. Il a surtout mis à contribution les savants allemands, toujours si profonds quand il s'agit d'études phi-

(1) *Ib.* On regrette que M. Burnouf, en citant les auteurs où il puise ses exemples, n'ait pas jugé à propos d'indiquer aussi l'endroit de chaque ouvrage où l'exemple se trouve.

lologiques et grammaticales. Voici ce qu'il dit lui-même dans sa préface (1) : « Je n'ai rédigé cette méthode qu'après une étude longue et sérieuse de toutes « les grammaires publiées dans ce pays (2). L'exposition lumineuse et facile du « docteur Zumpt, la riche collection d'exemples rassemblés par Brœder, Gro- « tefend, Ramshorn ; la marche toute scientifique d'Aug. Grotefend, Billroth, « Weissenborn ; les traités plus élémentaires de Blume et de Bischoff; le cours si « complet de Reisig ; les opuscules de Gernhard et de Wagner ; les savantes re- « cherches de Schneider et de Struve ; la Théorie du style latin par Grysar ; les « Particules de Hand et tant d'autres ouvrages que je pourrais ajouter à cette « liste, m'ont été, je me plais à le reconnaître, d'une grande utilité. Je ne parle « pas ici des livres plus anciens de Sanctius, de Vossius, de Ruddimann, ni des « grammairiens latins. J'ai tout consulté, et, autant que le plan et le but de mon « travail le permettaient, j'ai tout mis à profit. »

On devine quel travail a demandé cette revue, et surtout quelle critique judicieuse et indépendante, quel choix habile et libre il a fallu à notre savant grammairien pour qu'un si grand amas de notes et d'extraits ne devînt pas la source d'une grande confusion. Tout est sagement coordonné dans la nouvelle grammaire, et vous diriez, à la lire, que toutes ces parties étaient naturellement destinées à se joindre et à former un ensemble méthodique.

Le premier livre traite des mots ou parties du discours. L'auteur y passe en revue les nombres, les genres, les cas, les déclinaisons relatives au nom substantif, et s'étend principalement sur la troisième déclinaison, la plus difficile de toutes, sans cependant en venir encore aux exceptions, qui ne feraient qu'embrouiller les idées des commençants. Vient ensuite l'adjectif considéré dans ses espèces, dans ses degrés de comparaison; les adjectifs numéraux, cardinaux, ordinaux, démonstratifs, déterminatifs, conjonctifs ou relatifs, interrogatifs, sont tour-à-tour examinés ; après quoi les pronoms des trois personnes, et les adjectifs pronominaux, possessifs, sont expliqués et déclinés. C'est par là que finit le premier livre.

Le second est consacré au verbe, cette partie si essentielle de la phrase et de la pensée humaine, ce flambeau qui seul peut envoyer un reflet de nos pensées dans les intelligences des autres. Le verbe substantif, le premier de tous, celui qui à la rigueur pourrait suppléer tous les autres, est analysé de manière à lever toutes les difficultés que présentent ses formes au premier coup d'œil. Après quoi viennent les quatre conjugaisons actives et passives, réduites en des tableaux si simples qu'on ne voit pas ce qui pourrait en échapper à l'intelligence la plus bornée et à la mémoire la plus ingrate.

Dans le troisième livre M. Burnouf traite des prépositions, des adverbes, des conjonctions et des interjections. Après quoi vient un supplément aux noms, pour chaque déclinaison; un supplément aux adjectifs, aux pronoms personnels

(1) Page 1. — (2) L'Allemagne.

et aux verbes. Dans cette partie, rejetée si loin, sans doute parceque dans la pensée de l'auteur on ne doit pas forcer les commençants à s'en occuper, il explique toutes les exceptions aux règles générales, toutes les formes particulières et peu usitées de certains mots ; en un mot, tout ce qui s'écarte peu ou beaucoup de la marche régulière des déclinaisons et conjugaisons déjà expliquées. Pour quiconque sait ce que la troisième déclinaison et la troisième conjugaison offraient de difficultés dans les grammaires ordinaires, les listes, les tableaux que présente la grammaire de M. Burnouf paraîtront de vrais chefs-d'œuvre.

La syntaxe est divisée en deux parties : syntaxe générale, et syntaxe particulière. La première s'occupe de l'analyse de la proposition, des propositions coordonnées et des propositions subordonnées.

Dans la syntaxe particulière, ce qui a rapport aux degrés de comparaison, à *plus* répété, aux noms de nombre, aux adjectifs démonstratifs, aux pronoms personnels, à l'usage particulier de chaque cas, aux questions de lieu, aux questions de temps, aux verbes en général, aux prépositions, aux négations, à l'interrogation et aux conjonctions. Après quoi vient un petit traité des gallicismes et de la manière de les rendre en latin.

En faisant passer sous vos yeux une partie de la table des matières que M. Burnouf a placée à la suite de sa grammaire, je me suis proposé deux choses : la première, de vous faire remarquer que la méthode de M. Burnouf est la même, quant au cadre, que celle de tous les autres grammairiens; la seconde, qu'il a su aussi s'abstenir de toute nouvelle terminologie, ce qui n'est pas un mérite ordinaire, presque tous les grammatographes actuels se croyant obligés de refaire de fond en comble, et l'ordre dans lequel ils traitent les matières, et les noms des choses qu'ils ont à passer en revue.

M. Burnouf a adopté la division en paragraphes, comme pour sa grammaire grecque. Chaque paragraphe ayant un numéro se prête plus facilement aux renvois. De la sorte, les comparaisons se multiplient, l'esprit saisit plus aisément les ressemblances et les différences, et les choses se gravent mieux dans la mémoire.

Jusqu'ici rien n'indique que la grammaire latine de M. Burnouf ait reçu aucune faveur universitaire. Sans doute elle est encore d'apparition trop récente pour que le mérite en soit suffisamment constaté. Eh bien ! il le sera dans la suite avec d'autant plus d'autorité. Nul ne pourra dire que c'est l'aînée qui aura fait faire le chemin à la cadette ; mais si, par une raison quelconque, l'Université laissait en dehors de l'enseignement un livre aussi bien fait, certes à nos yeux elle se ferait plus de tort qu'elle n'en ferait à M. Burnouf. Son livre est de ceux qui, à la longue, ne sauraient manquer de triompher de l'obstination et de la routine. Avant peu la langue latine ne s'apprendra plus qu'à l'aide de la grammaire de M. Burnouf, de même que c'est à l'aide de sa grammaire grecque que l'on apprend le grec. Il aura acquis par-là un double droit à la reconnaissance de la jeunesse studieuse.

Pour moi, qu'on me permette de profiter de cette circonstance pour payer ma dette à ce maître vénérable que je n'ai point l'honneur de connaître, mais pour qui je professe depuis longtemps un respect vraiment filial. C'est à lui seul que je suis redevable d'avoir pu me glisser parfois dans le sanctuaire des lettres grecques. Je venais d'achever mes études dans un petit collége de province, et, je dois le dire, jamais mes yeux ne s'étaient arrêtés sur la forme d'un caractère grec, jamais mes oreilles n'avaient entendu prononcer un son de cette langue harmonieuse. Un jour (je m'en souviens encore), il me tomba sous la main un Esope en tête duquel était un alphabet : je n'eus point de repos que je ne fusse parvenu à déchiffrer l'écriture mystérieuse ; puis, m'étant mis en quête d'une grammaire, j'eus le bonheur de rencontrer une grammaire grecque qui venait de faire son apparition dans le monde : c'était la grammaire de M. Burnouf. Grâce à l'ordre et à la clarté de ce livre, je pus entreprendre seul l'étude de la langue d'Homère, dans un pays où, je puis l'assurer, âme qui vive n'aurait pu m'en donner les moindres leçons. Depuis je n'ai plus abandonné ce guide si sûr. Après m'en être servi pour moi-même, j'ai appris aux autres à s'en servir ; et j'ai toujours vu ses leçons produire les plus heureux résultats.

Sans doute la grammaire latine ne sera pas moins utile. Et ma voix, je l'espère, n'est ici que l'interprète des générations contemporaines et des générations futures, quand elle remercie M. Burnouf, au nom des lettres latines et des lettres grecques, des services que sa science et son érudition leur ont rendus.

J.-L. Vincent,

Ancien censeur des études au collége royal de Versailles, ancien chef d'institution, et vice-président adjoint de la deuxième classe de l'Institut Historique.

VIE
DU BIENHEUREUX JEAN DE CHATILLON,
DIT AUTREMENT
SAINT JEAN-DE-LA-GRILLE,
PAR M. L'ABBÉ MANET.

Cet opuscule, que vient de publier un des membres les plus savants et les plus vénérables de l'Institut Historique n'intéresse pas seulement le lecteur religieux à qui il offre de précieux exemples de la vertu, de la charité, du zèle d'un homme que sa modestie cacha à l'ombre du cloître et que son mérite porta à l'épiscopat ; il intéresse aussi, et peut-être à un plus haut degré, le savant, l'érudit, l'homme curieux de statistique, de discussions géographiques, etc.

Un compte-rendu rapide suffira pour le prouver.

M. l'abbé Manet a divisé son volume en quatorze sections ou paragraphes, dont le dernier, quoiqu'il ne rèntre pas nécessairement dans son plan, en est cependant un accessoire utile et instructif. L'auteur commence par des notions préliminaires sur l'état primitif des deux villes où saint Jean-de-la-Grille a vécu et où il a donné des preuves d'un zèle si édifiant et si patriotique, comme diraient quelques-uns.

Saint-Malo est aujourd'hui une ville connue de tout le monde ; tout le monde sait que ce beau port a produit des hommes célèbres dans le commerce, dans la marine, dans les voyages, dans la littérature, et qu'il s'enorgueillit aujourdhui d'un nom que la France entière prononce avec admiration et respect (1).

Mais, hors de la Bretagne, on ignore généralement que cette ville n'a d'importance commerciale, ni même d'existence réelle, que depuis sept siècles, et qu'elle doit l'une et l'autre à un saint évêque, dont le nom, le culte et l'histoire n'ont guère été conservés que par les agiographes du pays.

Aucun n'a mieux fait connaitre ce personnage si cher aux Bretons que M. Manet dans cette Vie, qui est autant une dissertation savante qu'une biographie pieuse. Il ne le qualifie néanmoins que de *principal bienfaiteur* et de *second créateur* de Saint-Malo.

Jean de Châtillon, qui n'appartenait pas, à ce qu'il paraît, à la célèbre famille des Châtillon-Blois, si connue en Bretagne, était originaire de l'Armorique, bien que certains auteurs aient avancé une opinion contraire. Il naquit à la fin du XI[e] siècle, d'une famille honnête, mais médiocrement favorisé des dons de la fortune. Après de fortes et solides études, qui lui ont valu d'honorifiques épithètes dans les chroniques du temps, il entra, non dans l'ordre naissant des religieux de Cîteaux (erreur de quelques historiens), mais certainement dans l'institut des chanoines réguliers, qui le compta toujours pour une des gloires de sa famille, et qui célébrait sa fête à Sainte-Geneviève de Paris. Une des liaisons qui lui fait le plus d'honneur est celle qui l'unit étroitement à saint Bernard. En 1143 il fut élu simultanément évêque de Tréguier et d'Aleth, mais il préféra ce dernier siége. Quelle était cette ville d'Aleth ? Voilà une question que se feraient souvent aujourd'hui même des savants et des érudits. Ceux qui ont visité les côtes de la Bretagne ont remarqué cette ville de Saint-Servan, tantôt faubourg de Saint-Malo, tantôt rivale de cette dernière ville, selon que le flux ou le reflux de la mer lui permet d'être l'un ou l'autre. Au centre de Saint-Servan on voit encore les restes d'Aleth, désignés sous le nom peu explicatif de *Cité*, et se perdant de plus en plus, à dater du XII[e] siècle, quand l'île d'Aaron, préférée par l'évêque, devint le chef-lieu du diocèse et la ville célèbre de Saint-Malo. Tous les historiens bretons ont parlé de cette translation, mais personne ne l'a fait d'une manière lucide, étendue, intéressante, comme M. l'abbé

(1) M. de Chateaubriand est de Saint-Malo.

Manet dans le livre qu'il vient de publier. Il fallait, pour y réussir comme lui, être sur les lieux et joindre aux lumières de la critique l'affection de la patrie et le goût des recherches les plus minutieuses. C'est aux soins qu'il prend d'expliquer comment et pourquoi le saint évêque crut pouvoir s'installer dans sa nouvelle église que les lecteurs doivent s'en rapporter pour justifier pleinement une entreprise qui semble d'abord blesser les droits établis des religieux de Marmoutiers, à qui l'église avait été légalement donnée. Le pape, juge né de tels différends, pesa les raisons respectives des religieux et du prélat, qui gagna ce procès important pour la ville de Saint-Malo.

Nous ne pouvons ni ne devons suivre l'auteur dans tout son récit. Il raconte, toujours avec intérêt, le reste d'une vie utile, mais dont le mérite principal consistait dans son intérieur. Il sait mêler à son texte des notes curieuses ; dans ce texte, dans ces notes, il fait des excursions dont les lecteurs seront loin de se plaindre, bien qu'elles soient nombreuses. Jean de Châtillon, âgé de soixante-cinq ans, mourut le 1er février 1163. Les miracles opérés à son tombeau firent que bientôt il fut couvert d'*ex-voto* offerts par la gratitude des pèlerins, qui affluaient même des lieux éloignés. Le culte public y devança le jugement de l'Eglise, et cet hommage prématuré a été ratifié par l'autorité ecclésiastique. Je crois devoir signaler un genre d'hommage qu'on lui rendit à une époque même rapprochée de la nôtre, sauf quelques modifications. On venait faire sur ce tombeau vénéré les serments juridiques commandés par la législation du temps (page 70). Le grillage dont il était environné amena l'habitude, qui dure encore, de donner au bienheureux le titre de saint Jean-de-la-Grille. Voici une des nombreuses anecdotes que l'auteur a jointes à son récit : « Une dame de qualité (dit-il page 71), laquelle jouissait vraisemblablement des honneurs féodaux dans la chapelle de son village, et qui n'avait jamais vu Saint-Malo, y vint un des jours les plus solennels, le 15 novembre 1751. Afin de mieux voir ce qui allait se passer au grand autel, elle se plaça immédiatement derrière le sépulcre du saint. Le moment des encensements arrivé, l'officiant ne manqua point aux trois coups d'encensoir qu'on avait coutume de faire au tombeau, hommage que l'innocente étrangère prit tout bonnement pour elle. Elle y répondit par une révérence gracieuse, et, au sortir de l'église, elle ne sut à qui vanter l'extrême politesse du prêtre à son égard. »

M. Manet raconte comment ce monument sacré fut violé au temps de Robespierre, et comment le corps fut soustrait aux profanations. A cette occasion il consacre un chapitre étendu à l'histoire de la persécution à Saint-Malo. C'est encore là ce que quelques personnes appelleront peut-être un hors-d'œuvre ; mais quand on lira les faits qu'il rapporte, et qui n'auraient point trouvé place ailleurs, qui même un peu plus tard n'auraient point été écrits ; quand on jouira du charme que procurent le ton et le style qu'il a su prendre, on regrettera que l'estimable auteur n'ait pas abusé davantage de son intéressante fécondité.

M. Manet avait été l'un des principaux conservateurs des reliques de son bé-

ros; c'était à lui d'en donner le témoignage public et de se faire son historien. Il nous apprend comment, après de mûres informations et de prudentes difficultés, l'autorité ecclésiastique du diocèse a consulté Rome, où un jugement motivé a prononcé tout récemment sur l'identité du corps du Bienheureux, et permis de le vénérer de nouveau. La piété de M. Manet avait prévu depuis longtemps cette heureuse issue de ses soins et de ses démarches : son talent avait consacré au Bienheureux des pièces en vers latins et en vers français, que je regrette de ne pouvoir citer ici, mais qui mériteraient leur insertion dans l'office du saint. L'opuscule est terminé par une notice savante sur les béatifications et canonisations des saints en général. C'est un appendice utile pour toutes sortes de lecteurs.

Qu'on me permette, à l'occasion de l'ouvrage, de céder au besoin que j'éprouve de dire un mot de l'auteur. Sa position, son âge, ses nombreux travaux, tous dans la spécialité de l'*Institut Historique*, méritent peut-être cette exception en faveur de ce vénérable ecclésiastique.

Le journal de l'*Institut Historique* donnait, il y a quelques années, la nécrologie d'un savant membre de cette Société, M. Le Boyer, professeur au collége de Nantes, qui, passé du département de la Manche en Bretagne, semblait avoir adopté cette province pour sa patrie, et qui prouvait par de curieuses publications qu'il en connaissait parfaitement l'histoire. C'est aussi au département de la Manche que le département d'Ille-et-Vilaine est redevable de M. Manet, et depuis soixante ans il est devenu Breton par choix, par adoption légale, par son affection et par tous ses écrits. Il était professeur au collége de Dinan, quand un illustre écrivain, qu'on peut appeler le prince de la littérature moderne, y reçut la tonsure ecclésiastique. A des monographies curieuses et intéressantes M. Manet a joint des ouvrages plus étendus. C'est lui qui a publié les illustrations de Saint-Malo sous le titre de *Malouins célèbres*. Il a écrit l'histoire de Bretagne, et un ouvrage curieux sur l'état ancien et actuel du mont Saint-Michel. C'est à l'âge de soixante-seize ans qu'il a publié le volume que je viens de parcourir ; il y renvoie souvent à ses nombreux *manuscrits !* Mais hélas ! où les lire ? où les consulter ? Qu'il se hâte donc de les imprimer ! L'âge de l'auteur et l'intérêt du public m'enhardissent à lui faire cette prière. Dirai-je que M. Manet a toujours tenu, même dans les temps les plus difficiles, une conduite digne d'un prêtre, qu'il s'est toujours signalé par la diversité de ses travaux et par la portée de son esprit ? Après cela, je me demande comment il se fait qu'il soit aujourd'hui sans titres honorifiques, sans autre position que celle que donnent la vertu et les lettres ? Mais j'ai vu si souvent cette exception ! Pourquoi m'en étonner ? Ai-je besoin d'ajouter, en finissant, que l'hommage que je viens de rendre à un si vénérable collègue est tout-à-fait désintéressé ? Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai jamais eu de rapports avec mon savant compatriote, et que je ne l'ai même jamais vu.

L'abbé Badiche,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

SEPTIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE,

CONVOQUÉ

PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

Dans le local ordinaire de ses séances, rue Saint-Guillaume, 9, faubourg Saint-Germain, près de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne,

POUR LE MERCREDI 15 SEPTEMBRE 1841.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux Académies et Sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au septième Congrès Historique qui s'ouvrira le mercredi 15 septembre 1841.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les Membres du conseil de l'Institut Historique:

Le marquis de PASTORET, président; le baron TAYLOR, vice-président; P. ROYER-COLLARD, vice-président-adjoint; EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE, secrétaire-perpétuel; A. RENZI, administrateur-trésorier.

DUFEY (de l'Yonne), président de la 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*); H. PRAT, vice-président; OTTAVI, vice-président-adjoint; ROBERT (du Var), secrétaire; ROZIÈRE, secrétaire-adjoint.

MARY-LAFON, président de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*); LEUDIÈRE, vice-président; VINCENT, vice-président-adjoint; NOLTE, secrétaire; THOMMEREL, secrétaire-adjoint.

N. DE BERTY, président de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); l'abbé BADICHE, vice-président; JOSAT, vice-président-adjoint; H. BARBIER, secrétaire; FOULON, secrétaire-adjoint.

ERNEST BRETON, président de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*); ALBERT LENOIR, vice-président; ELWART, vice-président-adjoint; FERDINAND-THOMAS, secrétaire; O. MAC'CARTHY, secrétaire-adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but d'encourager et de propager les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne peut établir dans la science un cen



de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire ;

Que les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce double résultat sont, indépendamment des travaux intérieurs, de convoquer des Congrès, de provoquer l'émission de questions sur l'histoire, et de proposer des prix dans les quatre spécialités de l'Institut Historique,

Arrête :

Le septième Congrès historique s'ouvrira à Paris le mercredi 15 septembre 1841. Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, seront décernés, s'il y a lieu ; et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics avec les conditions des concours.

Pour ce septième Congrès, les questions suivantes sont mises en discussion :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et histoire de France*).

1. Indiquer un criterium pour l'appréciation des faits historiques et de leur influence.

2. Quelle influence a eue sur la civilisation des Gaules la caste des Druides, considérés comme législateurs, comme prêtres, comme magistrats et comme corps enseignant ?

3. Déterminer les principales causes qui ont facilité l'invasion et l'établissement des peuples du Nord dans les Gaules aux IIIe, IVe et Ve siècles.

4. Appréciation des principaux événements du règne de Philippe-le-Bel.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quelle a été l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge ?

2. Quels sont les éléments de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale ? Faire l'histoire de cette langue depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours.

3. De l'influence des littératures étrangères sur la littérature française à partir du XVIe siècle.

4. Quel fut l'état des lettres en Angleterre sous le règne d'Élisabeth ?

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

1. Les théoriciens ont-ils accéléré la marche de la civilisation et le bonheur de l'humanité ? et dans quelle proportion les lumières ont-elles contribué au développement moral des sociétés ?

2. Quel était l'état des sciences mathématiques aux IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, et quelle influence ont-elles pu exercer sur la construction des grandes cathédrales ?

3. Retracer et apprécier le rôle politique de Grégoire VII pendant son pontificat.

4. Quels sont les secours que Christophe Colomb a trouvés dans les connaissances géographiques antérieures à son époque pour réaliser la découverte de l'Amérique ?



QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des beaux-arts*).

1. Déterminer par l'histoire et par l'étude de la physiologie l'action des beaux-arts sur le développement des peuples.

2. Quelles furent les principales formes des temples chez les divers peuples de l'antiquité?

3. Caractériser par l'histoire l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture gothique.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS DE 1841.

I.

1. Le septième Congrès historique s'ouvrira le mercredi 15 septembre 1841.

Le nombre des séances est fixé à quinze.

Elles auront lieu le mercredi 15 septembre, le vendredi 17, le dimanche 19, le mardi 21, le jeudi 23, le samedi 25, le lundi 27, le mercredi 29, le vendredi 1er octobre, le dimanche 3, le mardi 5, le jeudi 7 et le samedi 9.

2. Le présent programme sera adressé aux corps savants et aux personnes qui s'occupent de travaux historiques en France et à l'étranger.

3. Il sera distribué des billets d'entrée qu'on devra présenter à chaque séance, et qui seront valables pour la durée du Congrès.

4. Il n'y aura qu'une séance par jour; elle s'ouvrira à une heure très précise.

II.

5. Le tableau des questions de la séance du jour et de la séance suivante sera affiché dans la salle du Congrès.

6. L'ordre du jour n'indiquera que les questions sur lesquelles des mémoires auront été remis la veille au matin au secrétariat de l'Institut Historique.

Tout mémoire annoncé par l'ordre du jour sera lu, soit par l'auteur, soit, en son absence, par un membre du bureau.

7. Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées par le Congrès devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 14 septembre.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au secrétaire perpétuel, également avant le 14 septembre, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

8. L'organisation des séances sera faite, autant que possible, de telle sorte qu'une séance soit consacrée à la lecture des mémoires, et la séance suivante à la discussion des questions traitées dans ces mémoires.

A cet effet, les mémoires seront déposés, immédiatement après la lecture, au secrétariat de l'Institut Historique, pour être communiqués sans déplacement aux personnes qui voudraient prendre part à la discussion.

9. Le Congrès étant exclusivement consacré à la science historique, il n'y sera point traité de question étrangère à la nature de ses travaux.

10. Aucune des discussions soulevées dans le Congrès ne devra se terminer par un vote.

11. Les mémoires lus au Congrès appartiennent de droit à la publication du compte-rendu des séances. Ils seront déposés *immédiatement* entre les mains du secrétaire perpétuel et livrés à l'impression.

Les auteurs pourront corriger leurs épreuves, à la condition de donner le *bon à tirer* le lendemain du jour où elles auront été communiquées. Ce terme écoulé, le secrétaire perpétuel est autorisé à donner le *bon à tirer*.

L'auteur pourra en obtenir, à ses frais, des exemplaires tirés à part. Il reste libre de disposer de son travail pour toute publication ultérieure.

III.

12. Pendant les séances du Congrès, le bureau sera composé comme il suit :

I. Du président, du vice-président, du vice-président-adjoint, du secrétaire perpétuel et de l'administrateur trésorier, assistés des présidents, vice-présidents et vice-présidents adjoints des classes;

II. Des secrétaires et secrétaires adjoints des classes.

Toute personne étrangère au bureau ne pourra y être admise, sous quelque prétexte que ce soit.

13. Des places seront réservées aux sténographes de l'Institut Historique et à MM. les journalistes.

14. Le Congrès sera présidé par le président, par le vice-président, ou par le vice-président-adjoint de l'Institut Historique.

Ils pourront être remplacés par l'un des présidents, vice-présidents, ou vice-présidents adjoints des classes dont les questions seront à l'ordre du jour.

15. Le secrétaire perpétuel de l'Institut Historique sera le secrétaire du Congrès; les secrétaires et secrétaires adjoints des classes l'assisteront; et l'un deux le remplacera en cas d'empêchement.

16. Le président dirigera seul la tenue des séances, l'ordre des lectures et des discussions.

Il accordera ou refusera la parole, et la retirera à ceux des orateurs qui s'écarteraient du sujet en discussion.

Dans les cas graves, le président consultera le bureau.

17. Le président ne pourra intervertir les matières à l'ordre du jour, ni l'ordre d'inscription pour les discussions, sauf le cas de force majeure.

18. Lorsque le président voudra prendre une part directe aux discussions, il cèdera le fauteuil à celui des membres du bureau qui aura le droit de présidence après lui.

19. A l'ouverture de chaque séance, un des secrétaires donnera lecture du procès-verbal sommaire de la dernière séance. Il lira également les articles du règlement relatifs à la police des séances et à l'ordre à observer dans les lectures et les discussions.

20. Chaque lecture de mémoire ne pourra excéder la durée d'une demi-heure; et, dans la discussion, chaque orateur ne pourra garder la parole plus d'une demi-heure.

21. Les orateurs qui voudraient prendre part aux discussions, se feront inscrire sur la liste tenue à cet effet par l'un des secrétaires.

22. Il y aura une feuille de présence à l'entrée de la première salle.

23. Toute réclamation, quelle que soit la personne qui juge à propos de la faire, et quel qu'en soit le sujet, sera transmise, par écrit et signée, au président, s'il s'agit d'un fait d'actualité des séances; dans le cas contraire, elle devra être adressée au conseil de l'Institut Historique.

24. Les séances des classes et les assemblées générales de l'Institut Historique sont suspendues pendant la durée du Congrès, les quinze jours qui précèdent, et les quinze jours qui suivent.

25. Il sera pourvu par un règlement spécial à la police intérieure des séances du Congrès.

26. Le présent règlement sera imprimé et distribué.

Il sera affiché dans le lieu des séances du Congrès.

Délibéré et adopté en assemblée générale de l'Institut Historique, le vendredi 30 juillet 1841. Pour copie conforme :

Le secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

LA
REQVESTE
présentée
A NOSSEIGNEVRS
DE PARLEMENT

par les marchands bovrgeois et artisans de cette ville de Paris pour la diminution d'une demie année des loyers des maisons, chambres et boutiques,

fait en parlemeñt le 19 iuin 1652.

A
NOSSEIGNEVRS
DE
PARLEMENT

Svplient humblement Iacques Motteron, Iacques Rouguon, Guillaume Bourgeois, Ieau Nansse, Ioseph Boutiffard, Marin Dauid, Edme Farcy, Desprez Iouuellet, François Maurice, Iacques Le Fresne, Iacques Raymault, Iullien de Bray, Claude Mignot, Charles Vailland, Pierre Bourgeoin, François Philippart, Françoise Chaudun veufue, Charles de Combes, Jean Corriasse, ——, de Barry, Iacques Mallasye, Michel Fillassier, Iacques Bazin, François Vincent, Charles Godefroy, Nicolas le Dreux, Pierre Desmarres, Georges Guillard, Iacques Migoullet, Iacques Chuppin, Iacques de la Mare, Guillaume Dufour, Romain Boutelleux, Pierre Danisy, ——, Dantan, ——, Chenard, ——, Vatin, ——, Mazé, R——, Morin, Charles Dutol, Thomas le père, Micloul maire, Isaac le Fébure, Iean du Foua, Iean Parlot, Antoine Vailly, Gabrielle Bouche, Iacques Preuost, Alexandre Chenet, Hubert Chandellier, Iean Mouppellon, Iérémie Blanchard, Charles Sansc, Lucas Dupuis, Iean Desert, Iean Granueau, Claude Vallerin, Gilbert Charton, Claude Tiphane, Nicolas Lambert, ——, Ctenon, ——, Feuche, ——, Iacques Delihu, ——, Coustellier et Michel Guillaume, Pierre Isenbert, P. Besson, Charles le Lieure, Germain Gobert, Martin Fontaine, Luc Nauarte, François Norquier, Pierre Cointerel, Iean Oliue, Charles Barbereau, Simon Barteau, Pierre Fromantin, Jean Forestier, Louis Denis, Iacques Tatou, Antoine Mansart, Louis Denis, Alexandre Lesselin, Pierre Poncet, Ieanne Amiot, Nicolas de Combes, Denis Mesnidrieu, Louis Lami, Iean Maglin, Nicolas Lambert, Simon Baudin, François Leclerc, Isaac de l'Estang, Iean Lesselin, Iean Ioly, touts marchands Bourgeois et artisans de cette ville de Paris, demeurants tant sur les ponts Sainct Michel, au Change, rue de la Barillerie et ès enuirons du

Palais et lieux adjacents, principaux locataires et sous locataires des maisons, chambres et boutiques scizes et scituées ès-dits lieux : Disans que quelques particuliers au mois de mars dernier auroient presenté leur requeste à la cour, Tendante à ce qu'à cause des troubles qui sont dans le Royaume et que le commerce a cessé vniversellement partout le dit Royaume et en autres lieux circonuoisins d'iceluy, au moyen de quoy les supplians qui n'ont autres revenus pour le maintien de leur famille que leur traficq ordinaire et le quel n'ayant plus de lieu, ils sont reduits à vne extrême disette ne pouuant auoir moyen de viure et subsister. Pour raison de quoy ils requeroient par la susdite Requeste qu'ils fussent deschargez des loyers qu'ils pouuoient debuoir du Terme de Noël à Pasques : mais la Cour n'ayant voulu prononcer diffinitiuement elle auroit renuoyé lesdits Particuliers à eux pouruoir pardeuant le Preuost de Paris qui auroit donné jugement tout ambigu et insoustenable puisque par iceluy il est fauorable aux vns et non aux autres, ce qui auroit donné sujet d'appel tant d'icelle sentence que des Exécutions faites sur les biens des supplians, et par ainsi la cour sera toutiours importunée si elle n'en retient la connoissance et ne donne arrest diffinitif. Ce considéré, Nosseigneurs, attendu qu'il vous appert de la nécessité publique causée par l'effet de la guerre, que les supplians n'ont autre moyen de viure et entretenir leur pauure famille que leur traficq ordinaire et lequel ayant cessé comme il est notoire, ils sont réduits à une disette extrême, joint que la pluspart du temps leurs boutiques sont fermées, estant obligés d'auoir les armes sur le dos et faire garde aux portes, aussi que les propriétaires des maisons et boutiques qu'ils occupent tirant des loüages excessifs pouuant mieux subsister qu'eux, aussi qu'il ne seroit pas raisonnable qu'ils fussent exempts d'essuyer en partie le mauuais temps present. Il vovs plaise de vos graces ordonner que lesdits supplians seront deschargez des loyers du dit terme de Pasques passé, comme aussi de celui de Sainct Iean mil six cens cinquante deux, avec deffences ausd. proprietaires et sous-loccataires de faire faire aucune contrainte pour lesdits termes de Pasques et Sainct Iean jusques à ce qu'autrement par la cour en ayt esté ordonné et vous ferez bien.

Parlent sommairement les parties à Maistre le Nain Conseiller du Roy. Fait en Parlement le 19. iour de Iuin 1652.

A la Requeste de Maistre François Parent le jeune, Procureur en Parlement et de . . . soit sommé et interpellé Maistre . . . . . . de comparoir à dix heures du matin à la Barre de la Cour par deuant monsieur le Nain Conseiller, pour estre oüys et réglez sur la Requeste presentée à la dite cour le dix-neuf du present mois et an par le dit . . et les y desnommez; de laquelle coppie a esté baillée à ce que le dit . . . aye à deffendre si bon luy semble, dont acte.

CORRESPONDANCE.

STATUETTE DE BRONZE

DÉCOUVERTE A ESBARRES (CÔTE-D'OR).

Le maire de la ville de Seurre, M. Gauthier-Stirum, notre correspondant, à qui l'Institut Historique doit déjà la communication du résultat de plusieurs fouilles faites dans le département de la Côte-d'Or, a adressé à la Société d'excellents dessins, et un mémoire très intéressant sur une découverte bien plus importante encore que celles qu'il nous avait signalées jusqu'à ce jour.

Le 18 juillet 1840, un laboureur de la commune d'Esbarres, située non loin de Broin (Côte-d'Or), crut apercevoir une fourchette sortant de terre ; il voulut la prendre, mais elle résista à ses efforts. Dépourvu d'instruments propres à soulever la terre, il se mit à l'œuvre avec ses mains, et parvint à arracher la fourchette, qui n'est autre chose qu'un trident que tient à deux mains une figure de bronze, dans l'attitude d'un homme qui attend de pied ferme son adversaire. Les yeux de cette statue sont d'argent; sa hauteur est de 0^{m}, 25^{c}. « Ses formes, dit M. Gauthier-Stirum, sans être d'un fini parfait, montrent un ensemble très régulier, et chaque partie du corps mise à sa place; c'est la nature savamment modelée, élégante et gracieuse ; c'est l'homme dans toute la vigueur de la jeunesse, sans exagération et sans flatterie. Cette statue semble représenter un soldat romain anobli, à en juger par les bracelets dont il est orné, et que l'on n'accordait qu'à l'homme qui avait donné des preuves de grande vertu. »

S'appuyant sur plusieurs textes savamment rapprochés, attestant la passion de Commode pour la profession de gladiateur, et sur la découverte de diverses médailles de cet empereur, M. Gauthier-Stirum s'efforce ensuite d'établir que sa statuette représente Commode en costume de gladiateur. L'espèce de chevelure qui couvre la tête lui paraît être un réseau métallique en forme de *cabacet*, maintenu par des jugulaires.

M. Ernest Breton a été chargé de faire à la quatrième classe de l'Institut Historique un rapport sur cette découverte. « Messieurs, a dit le rapporteur, c'est avec regret que je me vois forcé de combattre les conclusions de notre honorable correspondant. Il croit voir une marque honorifique dans les bracelets que porte la figure. Il en était ainsi quelquefois des bracelets, mais les anneaux aux jambes, que porte également la figure, sont toujours des marques d'esclavage. Il n'existe aucun rapport entre la tête de cette statue et celle de l'empereur Commode, telle que nous la connaissons par les bustes et les médailles. Lorsque Commode est représenté jeune, il est entièrement imberbe, comme sur la médaille qui porte au revers la légende : *Spes publica*. Or je ne

puis admettre, avec M. Gauthier-Stirum, que la coiffure de la statuette n'est pas composée de cheveux et de favoris, mais bien d'un réseau métallique et de jugulaires imitant les cheveux. Je crois mon opinion justifiée par une foule de bustes et statues à coiffures semblables, que j'ai vus dans les divers musées d'Italie. Dans cette hypothèse, la statuette d'Esbarres ne pourrait représenter Commode jeune, puisqu'elle porte des favoris. Lorsqu'au contraire Commode est représenté plus âgé, comme dans la médaille dont le revers nous le montre sacrifiant avec sa femme Crispina, il porte des favoris et une longue barbe pointue. La statuette est imberbe. Le type de la famille des Antonins est un nez proéminent et pointu, qu'il est impossible de retrouver ici. Cette figure est fort curieuse, mais son style me paraît moins pur que ne l'avance notre correspondant; elle me semble appartenir à une époque plus voisine de la décadence, sans doute à la première moitié du IIIe siècle, vers le règne d'Alexandre Sévère (1). Je pense donc qu'il faut renoncer à trouver dans cette figure l'empereur Commode, mais qu'elle n'en est pas moins intéressante pour ne représenter qu'un *rétiaire*, ce gladiateur qui combattait armé d'un trident et d'un filet, et qui poursuivait le poisson que portait le casque de son adversaire, le *mirmillon*, pendant que le peuple chantait la fameuse chanson : *Non te peto, piscem peto ; quid me fugis, Galle ?* »

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1e classe (*Histoire générale* et *Histoire de France*) s'est assemblée le 3 mars sous la présidence de M. Ottavi. — Dix-neuf membres étaient présents. Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, M. Dufau demande la parole pour rectifier un fait qu'il prétend lui avoir été imputé à tort dans la discussion qui a eu lieu le mois dernier, sur *les causes qui ont facilité l'invasion des Franks dans les Gaules*. L'orateur soutient n'avoir jamais prétendu que les Gaulois, défendant leur territoire, avaient manqué de courage et de résolution. Il a, au contraire, positivement attribué leur chute, comme M. Dufey (de l'Yonne), au défaut de nationalité, au manque de centralisation administrative, à l'abrutissement, il faut le dire, dont le despotisme des proconsuls romains avait frappé le pays.

(1) Nous profitons de cette occasion pour rectifier une faute d'impression qui s'est glissée dans le *Coup d'œil sur l'Histoire de l'Architecture*, par M. Ernest Breton, inséré dans le n^o de février. Au lieu de : *avec le IIe siècle et le règne de Septime-Sévère...* lisez : *avec le IIIe siècle, etc.*

M. Dufey (de l'Yonne) adopte très volontiers la rectification de M. Dufau, qui, de son côté, déclare ne rien rectifier. On entend encore sur la question MM. Leudière, de Monglave, de La Pylaie et Mary-Lafon,

M. J. Ottavi rend compte verbalement à la classe du beau travail historique et géographique que prépare notre collègue, M. le marquis Cuneo d'Ornano, sur l'île de Corse, leur commune patrie. Cet ouvrage monumental, qui est achevé, sera très prochainement livré à l'impression.

M. O. Mac'Carthy entretient l'assemblée des publications curieuses de l'Institut Historique et Géographique du Brésil, fondé par nos correspondants à Rio-Janeiro. Les livraisons qui ont déjà paru et qui se sont succédé sans interruption renferment de précieux documents sur l'état des peuplades indigènes avant l'arrivée des Européens, sur les premières découvertes et les premiers voyages des Portugais dans l'intérieur du pays, et sur plusieurs monuments et d'étonnantes inscriptions qu'on a trouvés dans l'intérieur des terres. Il en est surtout une en caractères éthiopiens qui a excité au plus haut point l'intérêt de la classe, et dont le *fac simile* est déposé sur le bureau. M. Mac'Carthy promet de revenir incessamment sur cette découverte et de soumettre à ses collègues différents objets de comparaison.

*** Le 10 mars, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Leudière. — Dix-sept membres sont présents. Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, la discussion continue sur la question posée par M. Vincent : *Des rapports qui peuvent exister entre la littérature de notre temps et celle des siècles de la décadence de Rome.* Plusieurs membres prennent part à cette discussion.

La classe s'occupe ensuite de deux intéressants mémoires envoyés par deux de ses membres, MM. Mary-Lafon et Thommerel, au concours ouvert par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour le prix de *philologie comparée*, fondé par M. le comte de Volney. Le premier a pour titre : *Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale,* en partie imprimé et en partie manuscrit ; le second : *Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon*, imprimé.

*** Dans son assemblée générale extraordinaire, tenue le vendredi 12 mars, l'Institut Historique s'est occupé, sous la présidence de M. J.-B. De Bret, de la proposition, faite par le conseil, d'*ouvrir un congrès de huit séances, le* 15 *avril prochain, et de tenir huit autres séances à l'époque accoutumée.*

M. Renzi fait observer que le conseil n'a pas cru devoir nommer un rapporteur parcequ'il a pensé que l'ordre du jour inséré dans la circulaire de convocation adressée à tous les membres était suffisante. « De quoi s'agit-il d'ailleurs ? poursuit l'orateur ; de scinder pour cette année seulement le congrès, attendu

que nous sommes forcés de nous réunir en septembre pour la distribution des prix. » M. Renzi dit que l'expérience a prouvé que l'époque de septembre est mauvaise pour le congrès : la plupart des membres de Paris sont alors à la campagne ou en province ; et ceux des départements qui passent leurs vacances à Paris aiment mieux employer leur temps à visiter la capitale qu'à fréquenter le congrès. L'orateur ajoute que pour l'avenir on verra ce qu'il y aura de mieux à faire.

M. Ernest Breton développe l'opinion de M. Renzi, qui n'est pas appuyée par M. de Monglave.

Il est donné lecture d'une lettre de M. B. Jullien, absent, qui s'oppose à toute division du congrès, à toute translation même à une autre époque. Il déplore la facilité du conseil à improviser des séances extraordinaires pour discuter des questions importantes. Les membres les plus zélés, pris à l'improviste, ne peuvent assister à ces séances ; et de graves mesures sont votées sans leur concours.

La proposition, développée par M. Renzi, devient l'objet d'une discussion longue et animée, à laquelle prennent part MM. A. de Grandval, E. de Monglave, E. Breton, Dufau, Dufey (de l'Yonne), Delepine, Mary-Lafon et Cellier. La question est mise aux voix en ces termes : *L'époque du congrès sera-t-elle changée pour l'année courante?* Cinq boules blanches se prononcent pour l'affimative, quinze pour la négative. La proposition n'est pas adoptée.

⁂ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 17 mars sous la présidence de M. Josat. — Vingt-et-un membres sont présents.

Un ouvrage de M. l'abbé Polge sur *les Doctrines du christianisme* est renvoyé à M. l'abbé Badiche pour un rapport.

M. Bernard Jullien désirerait que le comité des travaux donnât l'impulsion à des recherches sur l'*Histoire de la médecine*. Il a vu dans un des numéros du journal de la société un petit mémoire de M. Lafon-Gouzi (de Toulouse) sur cette matière : il pense qu'elle peut offrir le plus grand intérêt. — Cette proposition est adoptée.

Rapport verbal du même membre sur une *Charte divine* ou *Théorie de l'ordre providentiel du monde*, par M. Victor Calland. Il pense que ce travail n'a rien d'historique, il en critique les théories, et blâme surtout l'auteur d'avoir voulu expliquer les mystères. Une discussion s'engage sur ce rapport entre MM. l'abbé Badiche, Leudière et B. Jullien.

M. Mary-Lafon lit un mémoire sur *la croisade contre les Albigeois*. M. l'abbé Badiche entame une discussion assez vive sur ce travail avec M. Lafon. M. Leudière présente aussi quelques observations. M. Dufau défend le pape Innocent III. La croisade, suivant l'orateur, eut un but politique et religieux. Ses résultats furent immenses. M. Lafon répond aux objections des différents orateurs.

∴ Le mercredi 24 mars, séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidée par M. Ernest Breton. — Vingt-trois membres sont présents.

M. Jules de Berton envoie des détails curieux sur les ruines qu'il visite en Syrie. Il a remarqué sur un tombeau romain une menace d'amende pécuniaire pour quiconque violerait le monument.

M. Ernest Breton croit cette formule d'épitaphe sans exemple.

M. de Monglave en cite une du même genre, découverte dans le pays basque français.

Un extrait de la lettre de M. de Berton, fait par M. Breton, sera envoyé au comité du journal, avec l'observation de M. de Monglave.

M. Adrien Beuque signale un manuscrit sur les anciens monuments de Vienne. M. Breton est chargé de prendre des renseignements sur cet ouvrage.

Le président de la société libre des Beaux-Arts invite l'Institut Historique à s'associer à la souscription d'objets d'art qui doit avoir lieu dans cette réunion au profit des inondés du Midi. Plusieurs membres déclarent faire hommage de quelques-uns de leurs ouvrages. Un appel sera adressé à nos collègues par le journal de l'Institut Historique.

M. l'abbé Audierne, chanoine de Périgueux, inspecteur des monuments historiques, demande à faire partie de la 4e classe. MM. de Brière, comte Roger de Saint-Poncy et Dufau sont nommés commissaires pour examiner ses titres.

M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, persiste à croire, contrairement à l'opinion de M. Breton, que la statuette de gladiateur qu'il a découverte dans la Côte-d'Or est celle de l'empereur Commode. Il envoie à l'appui de sa version de délicieux dessins des deux profils de la statuette et d'une médaille de cet empereur. Plusieurs membres prennent la parole, et il est décidé qu'un résumé consciencieux de cette polémique sera présenté à la prochaine séance.

M. Thommerel commence la lecture de son mémoire *Sur le rôle de l'imitation dans l'art*. M. Mary-Lafon s'oppose à la lecture de la 2e partie de ce travail qui lui paraît en dehors de la spécialité de la classe. M. Thommerel répond au préopinant : il pense que la philosophie de l'art a le droit de marcher de front avec la philosophie de l'histoire. Une discussion s'élève, à laquelle prennent part MM. de Monglave, Dufau, Dufey (de l'Yonne), M. de Berty et Ferdinand Thomas. La classe décide que la seconde partie du mémoire de M. Thommerel sera lue à sa prochaine séance.

∴ L'assemblée générale du mois de mars (les quatre classes réunies) a eu lieu le 26, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Trente-trois membres étaient présents.

M. le baron Emmanuel de Las-Cases fait hommage du *Journal de son Voyage à Sainte-Hélène*. Il prie la société de voir dans cette démarche le témoignage de sa haute considération pour son activité et ses consciencieux travaux.

On apprend la mort récente de trois membres de l'Institut Historique,

MM. Bonnaire-Mansuy, de Saint-Mihiel; Saint-Prosper, rédacteur en chef de la *Gazette du Dauphiné*; et le comte de Carpegna, directeur du Musée d'artillerie de Paris. Des notices nécrologiques leur seront incessamment consacrées.

Treize volumes ou brochures sont offerts à la société par plusieurs membres.

M. Dufau achève, au nom du conseil et du comité des travaux, son rapport sur les améliorations à introduire dans le journal. Elles roulent principalement sur une *Revue mensuelle* que devrait fournir chaque classe; sur des rapports détaillés qui seraient faits des cours professés à l'Institut Historique; sur des tirages à part qui seraient offerts comme récompense aux rédacteurs, etc.

La discussion est ouverte : MM. N. de Berty, Dufau, B. Jullien, de Monglave, D. Rozière, Vincent, Renzi, l'abbé Duplessy, le comte Roger de Saint-Poncy, l'abbé Badiche, y prennent part. *La revue mensuelle* de chaque classe est admise en principe, ainsi qu'un rapport sur chaque cours, lorsque ce cours sera terminé. La question du tirage à part pour les rédacteurs et de l'application du revenu des abonnements à la rédaction est renvoyée au conseil comme rentrant dans ses attributions. Enfin, l'ensemble du projet d'amélioration du journal est adopté par l'assemblée générale.

COURS PUBLICS.

Dans les derniers mois qui viennent de s'écouler, huit cours ont été professés par des membres de l'Institut Historique dans le local de la Société. M. Dufau y a traité *de l'Histoire de la Papauté pendant les temps modernes;* M. H. Prat, *de l'Histoire de France à partir de François Ier;* M. Dufey (de l'Yonne), *de l'Histoire du Droit public français;* M. de Brière, *des Hiéroglyphes égyptiens et des religions anciennes;* M. J. Ottavi, *de l'Histoire des Journaux en France;* M. Leudière, *de l'Histoire de la Littérature française aux XVIe et XVIIe siècles;* M. Robert (du Var), *de l'Histoire de la Philosophie depuis Descartes;* et M. N. H. Cellier, *de l'Histoire de la Littérature et de la Législation comparées.*

Quatre de ces cours sont terminés. Ce sont ceux de MM. Prat, Ottavi, Leudière et Dufau. Voici le résumé rapide des seize leçons qu'a professées ce dernier membre.

Toutes les institutions, celles même qui ont été données à la terre par le mauvais génie des hommes, sont providentielles. Une seule est divine, selon M. Dufau, c'est-à-dire communiquée immédiatement aux hommes par la Divinité : cette institution, c'est *le catholicisme*, que le professeur tient à ne pas voir confondre avec *le christianisme*. « En effet, dit-il, le christianisme comprend les schismatiques grecs, ainsi que les différentes sectes qui divisent le protestantisme. Or ces différentes religions ont sans contredit un caractère providen-

tiel, mais elles ne sont pas des institutions divines, par cela seul qu'elles ont eu un commencement et que ce commencement a été l'ouvrage des hommes. Elles ont eu un commencement, elles peuvent avoir aussi une fin : autre raison qui prouve qu'elles ne sont pas l'œuvre immédiate de Dieu. Le catholicisme seul, qui n'est, à tout prendre, que le complément et le développement du mosaïsme, a eu un commencement, non pas humain, mais tout divin, la révélation, et il n'aura d'autre fin, ajoute M. Dufau, que celle qui est assignée au monde.

« Si par religion, poursuit-il, on entend les rapports immédiats de Dieu avec l'homme, le catholicisme seul est une religion. Toutes les autres sectes, celles même qui reconnaissent Jésus-Christ comme fondateur, ne sont pas des sectes religieuses, mais bien plutôt des sectes philosophiques. Et la preuve c'est qu'historiquement elles ne peuvent revendiquer une origine divine et qu'elles n'auront jamais la folle prétention de se croire immortelles. »

Arrivant à la papauté, le professeur l'appelle la personnification du catholicisme. Le pape, selon lui, c'est le représentant et le conservateur des idées catholiques. Le catholicisme, comme institution divine, ajoute-t-il, ne peut faillir : mais il se hâte d'ajouter que la papauté, qui est aujourd'hui le gage et le symbole de cette infaillibilité, n'en a pas toujours été, pour ainsi dire, le dépositaire. La papauté elle-même n'a pas commencé d'exister avec le catholicisme. « Saint Pierre, dit M. Dufau, est le prince des apôtres, mais il n'est pas pape comme l'ont été plus tard saint Léon, Grégoire-le-Grand, Nicolas Ier, Sylvestre II, Grégoire VII. Les successeurs de saint Pierre, dans les premiers temps de l'Eglise, étaient les chefs spirituels des archevêques et des évêques, comme saint Pierre le fut des apôtres ; mais ils ne jouirent pas de l'influence immense qu'exercèrent dans la suite les hommes illustres que j'ai cités. A cette époque, les vrais représentants de l'Eglise catholique furent tous les martyrs, tous les écrivains célèbres qui défendirent leur religion et qui moururent pour elle. A partir même du IVe siècle jusqu'au IXe, ce ne sont pas encore les papes qui sont considérés comme tels. Les conciles œcuméniques ont une puissance à laquelle est subordonnée celle du pape, et partant garantissent seuls l'infaillibilité du catholicisme. »

L'histoire politique de la papauté, celle que M. Dufau nous semble avoir étudiée d'une manière spéciale, ne commence que vers le VIIIe siècle. Ses premiers actes sont : 1° la substitution de la race des Carlovingiens à la famille Mérovingienne ; 2° le sacre de Charlemagne comme empereur d'Occident. Dans le premier fait la papauté agit dans un intérêt frank ou plutôt gaulois. Les Gaules sont en effet dans une anarchie causée par l'incapacité des Mérovingiens. Pepin-le-Bref peut seul leur donner l'unité, et le pape le reconnait comme le légitime roi des Franks. Dans le deuxième fait, la papauté agit dans un intérêt européen. L'Europe, du temps de Charlemagne, est dans le même désordre, dans le même chaos que la Gaule du temps de Pepin. Un empereur seul pourra

lui imprimer une certaine unité et un peu d'ordre : le pape confère ce titre à Charlemagne.

L'histoire politique de la papauté n'a guère été connue et dignement appréciée que de nos jours, et (chose étonnante !) ce sont des protestants allemands qui l'ont répandue et complétement réhabilitée (1).

« L'histoire en main, il est facile, dit M. Dufau, de prouver que la papauté a toujours plutôt agi dans l'intérêt général de l'humanité que pour des causes personnelles, que dans un intérêt privé. »

Pour bien apprécier l'histoire de la papauté, il faut surtout l'étudier, comme il l'a fait, dans les grands hommes qui en ont été les représentants. Autant de divisions et autant de périodes qu'il y a eu de grands hommes. Jusqu'à Grégoire VII inclusivement l'on peut compter : 1° Léon-le-Grand ; 2° Grégoire-le-Grand ; 3° Nicolas Ier ; 4° Sylvestre II ; 5° Grégoire VII. — État politique et religieux de l'Europe à l'avénement et à la mort de tous ces papes.

Le professeur s'est arrêté à la mort de Grégoire VII, arrivée en 1085. C'est son histoire qu'il a spécialement développée, parceque, a-t-il dit, si ce n'est pas à lui que commence précisément l'histoire de la papauté, considérée dans ses rapports politiques avec les États de l'Europe, du moins c'est bien sous son pontificat qu'elle a pris ses plus grands développements.

M. Dufau voit deux hommes dans Grégoire VII : le réformateur de l'Église et le chef politique. Comme réformateur de l'Église, il ne mérite, selon le professeur, que des éloges, puisqu'au moment où il monte à la chaire de saint Pierre la corruption des mœurs était effroyable parmi les membres du clergé. Comme chef politique il ne mérite, non plus, d'après lui, que des éloges. L'Europe était alors sous la domination de princes qui tyrannisaient à plaisir les peuples. Grégoire VII voulut que la papauté pût appeler les rois devant son tribunal, et leur demander compte et raison de leur conduite.

M. Dufau a pensé qu'on ne pouvait faire une histoire équitable et impartiale de Grégoire VII, comme de tous ses prédécesseurs, qu'en se faisant pour ainsi dire leur contemporain. C'est de ce point de vue qu'il juge la papauté ; et l'intérêt qui en résulte est immense. Il se propose de continuer cette histoire dans le cours qu'il professera l'année prochaine.

C'est le lundi 8 mars que M. Dufey (de l'Yonne) a ouvert son cours de *droit public français*. La première séance a été consacrée à l'exposition du plan général que le professeur se propose de suivre. Il comprendra l'histoire de nos institutions politiques, civiles et religieuses, depuis l'expédition de Ségovèse et de Bellovèse jusqu'à la révolution française (de 162 de l'ère romaine à 1789 de l'ère vulgaire). M. Dufey examine l'institution des druides considérés comme

(1) *Histoire de Gregoire VII*, par Voigt. — *Innocent III et ses contemporains*, par Hurten. — *Histoire de la Papauté au XVIe et au XVIIe siècle*, par Ranke.



législateurs, prêtres et magistrats ; leurs doctrines, leurs dogmes ; l'origine, les progrès et l'extinction du grand collége des druides de l'île de Sains (Bretagne); l'influence de cette institution sur les mœurs et les usages des Gaulois ; les changements opérés par la domination romaine dans le gouvernement, la législation et les croyances religieuses; les causes qui ont facilité l'établissement des Burgundes et des Goths, et l'invasion des Franks pendant les IIIe, IVe et Ve siècles; enfin la révolution qu'ont opérée les événements qui ont eu lieu pendant la période mérovingienne.

Ce cours continuera tous les lundis, à trois heures très précises.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique vient de faire une perte cruelle dans la personne de M. de Saint-Prosper aîné. Antoine-Jean Cassé de Saint-Prosper était né à Paris, le 16 novembre 1790; il appartenait à l'une de ces vieilles familles parisiennes qui avaient conquis le privilége de remplir les charges municipales. Ce fut longtemps un brevet d'honneur et de probité; mais alors la grande révolution de 89 avait détruit les priviléges de la bourgeoisie comme ceux de la noblesse et du clergé ; et notre collègue ne put recueillir parmi les siens que de bons souvenirs et de bons exemples.

L'éducation publique, qui devait incessamment se régénérer avec éclat, laissait encore beaucoup à désirer : M. de Saint-Prosper eut le courage de refaire la sienne au sortir de l'école. Puis, à peine adolescent, il étudia le droit. Mais, au moment où il espérait mettre à profit le fruit de ses études, il fut enlevé par la conscription, à laquelle il avait échappé une première fois. C'était en 1813, après la funeste campagne de Moscou. Il fallait recomposer à tout prix de nouvelles légions : on rappela tous les hommes que les réquisitions précédentes avaient oubliés, et M. de Saint-Prosper fut forcé de prendre les armes. Il alla jusqu'à Dresde ; mais les fatigues de la route altérèrent tellement sa santé qu'on l'autorisa à rester à Grossenhorf, où il s'était déjà fait des amis parmi de jeunes étudiants allemands dont les parents tenaient un rang distingué dans la ville. Grâce aux soins qui lui furent prodigués et aux secours de toute espèce qu'il rencontra, il réussit à échapper aux épidémies qui moissonnèrent tant de milliers de soldats français. Enfin il revit sa patrie en 1814, après avoir été échangé contre des prisonniers russes.

Ses liaisons en Saxe lui avaient permis d'étudier les mœurs du pays. Admis dans l'intérieur des familles, il avait pu voir ce que n'aperçoivent pas les voyageurs qui n'habitent que les auberges, ou qui ne sont introduits que dans quelques salons. Il était d'ailleurs en état de tirer profit de ce qu'il voyait. Rentré en France, il se voua exclusivement à la littérature, et travailla dans plusieurs

journaux en harmonie avec ses opinions, tels que *la Quotidienne*, *la Gazette*, le *Journal de Paris*. Plus tard il devint rédacteur en chef de plusieurs feuilles politiques; mais, pour nous renfermer dans la littérature, nous nous occuperons exclusivement des travaux de ce genre qui ont mérité à son auteur une place distinguée parmi les contemporains.

Ces travaux sont aussi nombreux que variés : avant son départ pour l'armée, il avait débuté en 1812 par un *Essai sur la Comédie;* à son retour il fit paraître d'abord dans un journal, puis en un petit volume in-18, un *Recueil de Pensées*. Cet ouvrage, grossi par la suite, forme le principal titre littéraire de l'auteur. Nous voulons parler de l'*Observateur au XIX*e *siècle*. Nous y reviendrons.

Occupons-nous d'abord d'un roman intitulé *la Famille Lillers*, ou *Scènes de la vie*. Rien de plus original, de plus vrai que le caractère du principal personnage. « Éloigné, dit-il, de la France pendant la Révolution, j'ai dû à mon « retour m'instruire d'une manière positive des événements qui s'y étaient « passés. Qu'ai-je fait? un travail fort simple, une quintescence historique. Dans « un tableau j'ai réuni tous les grands hommes d'état du siècle. A côté de leurs « noms j'ai placé trois petites colonnes intitulées : *Places*, *pensions* et *opinions* : « par ce moyen tout est expliqué : l'opinion par la pension, la pension par la « place ; et d'un coup d'œil j'ai la vie entière d'un homme. » Tout le volume abonde en pensées ingénieuses, exprimées en un style vif et simple à la fois. Certains débuts de chapitre rappellent ceux de *Tom Jones*.

Mais c'est son *Observateur* surtout qu'on regarde avec raison comme son plus beau titre littéraire. Là Saint-Prosper poursuit avec bonheur l'œuvre commencée chez les anciens par Théophraste, et continuée chez nous par Pascal, La Bruyère, Duclos, Vauvenargues, et plusieurs autres écrivains moins connus quoique dignes d'estime. Il n'a pas tenté, à l'exemple de La Bruyère, de tracer des portraits, et s'est ainsi privé peut-être d'une chance de succès, en n'offrant pas une pâture assurée à la malignité contemporaine. Ce fut, on s'en souvient, ce qui popularisa surtout l'œuvre du siècle de Louis XIV; les vues élevées et profondes, les aperçus fins et délicats qu'il y avait semés à pleines mains, furent d'abord à peine appréciés; on s'occupa avant tout à chercher les originaux des portraits tracés avec tant de verve et d'esprit. A l'époque où nous vivons, une pareille tentative était difficile à une âme surtout aussi franche, aussi loyale que celle de Saint-Prosper. D'ailleurs les feuilles publiques laissaient alors bien peu de chose à faire à la satire. Quoiqu'il en soit, notre collègue a fait un livre qui ressemble un peu pour la forme et même pour le fond à celui de La Bruyère. On peut du moins assurer que sous le rapport politique il offre des idées bien plus neuves et plus étendues; cela tient à ce qu'au temps de La Bruyère il était, d'une part, fort difficile d'écrire sur les matières qui avaient trait au gouvernement, et de l'autre que, les esprits n'étant pas tournés vers ce but, les écrivains ne devaient guère s'en occuper. Dieu nous garde cependant d'avoir l'idée d'éta-

blir la moindre comparaison entre *les Caractères* et *l'Observateur!* Tout ce que nous avons voulu dire, c'est qu'on trouve sous la plume de l'écrivain du XIXe siècle une foule de choses qu'on ne rencontrerait pas dans l'écrit du philosophe du XVIIe, et qu'une foule de passages du livre de M. de Saint-Prosper sont, grâces à son époque et à son talent, neufs par le fond et par la forme. La Bruyère n'a touché qu'à la surface de la société, Saint-Prosper a quelquefois pénétré plus avant. Il se rapproche sous ce point de vue de Vauvenargues. En un mot, il a continué, sans trop de défaveur, la tâche entreprise par ses maîtres, et n'a pas laissé dépérir leur héritage entre ses mains. Qu'on relise *l'Observateur*, et l'on reconnaîtra qu'il a heureusement glané dans un champ que tout le monde croyait épuisé. On pensait alors comme aujourd'hui qu'il n'y avait plus rien à dire sur l'amour, sur l'amitié, sur l'honneur, sur tous les sentiments qui remplissent le cœur de l'homme. Eh bien! Saint-Prosper a su encore découvrir mille nuances qui avaient échappé à ses prédécesseurs, et il les a mises en relief en les enchâssant dans un style aussi vif que précis. Au reste, le public a été de cet avis, puisque *l'Observateur* a eu, sous différents formats, les honneurs de cinq éditions; ce fait bien constaté vaut tous les éloges.

M. de Saint-Prosper avait conçu le projet de mettre en action, dans un cours complet de morale, les pensées qu'il avait recueillies dans *l'Observateur;* cette idée l'occupa longtemps, et *les Aventures d'un Promeneur* virent enfin le jour. Là il se met en scène lui-même, mais c'est avec tant de bonhomie, avec tant d'amabilité, que personne n'est tenté de lui en vouloir, et qu'on sent qu'il peut le faire sans manquer à la modestie imposée à tout homme qui écrit. Il parcourt dans ce livre toutes les conditions de notre société en s'y mêlant à propos. Tour à tour il attache et amuse le lecteur, qui voit passer sous ses yeux des personnages si pleins de vie, si ressemblants, que maintes fois il se rappelle les avoir rencontrés sur son passage. L'auteur a entremêlé ses récits de petits drames pleins d'esprit et d'originalité. On a souvent cité le combat des pauvres sous le porche de Saint-Eustache un jour de mariage. C'était la nature prise sur le fait, la nature repoussante, il est vrai; mais à cette scène triste en succède une autre d'une éloquence pathétique qui console l'âme et la ramène à sa propre dignité. Les *Aventures d'un Promeneur* sont parsemées d'histoires pleines d'intérêt, et si l'auteur avait pu terminer cet ouvrage, il eût été le digne pendant de son *Observateur.*

M. de Saint-Prosper a de plus enrichi le *Dictionnaire de la Conversation*, cette vaste encyclopédie du XIXe siècle, dirigée par notre secrétaire perpétuel M. de Monglave, de nombreux articles de morale, remarquables par la justesse des pensées, la finesse des aperçus, l'ingénieuse précision du style. Il avait le projet de réunir un jour tous ces articles et d'en former un dictionnaire qui eût été le complément de ses œuvres de morale.

Le flambeau de l'histoire le guidait dans ses travaux; de bonne heure il vint s'asseoir sur les bancs de notre Institut, et ne lui fit jamais défaut dans ses

congrès et ses grandes solennités. Ses recherches dans ce genre, poursuivies avec activité, lui profitèrent lorsqu'il conçut le projet d'écrire une *Histoire de France;* elle ouvre la belle collection intitulée LE MONDE, et forme deux volumes in-8°, imprimés à double colonne, comprenant la matière d'environ cinq ou six volumes in-8° ordinaires. Cet espace, quoique étendu, était cependant resserré, comparativement à l'importance du sujet, qui embrasse toute la monarchie française, depuis son origine jusqu'en 1838. Ce travail est un des plus complets qui existe sur cette matière; M. de Saint-Prosper n'a pas omis un seul fait essentiel; il n'a passé sous silence que ces détails de discussion qui intéressent les seuls érudits. Il a jugé avec impartialité les hommes et les choses, sans se laisser influencer par aucun système; il n'a point fait la faute, si commune à tant d'historiens, d'isoler un homme de son siècle et de prononcer sur ses vertus et ses vices avec des idées d'une autre époque. Il n'a pas non plus détruit la moralité de l'histoire en justifiant les crimes et les fautes des personnages qui ont influé sur les destinées des peuples, et les représentant comme entrainés au mal par un ascendant fatal qui ne leur permettait pas d'agir autrement. Le travail de M. de Saint-Prosper tient le milieu entre les histoires générales, beaucoup trop étendues pour le commun des lecteurs, et les précis presque toujours trop resserrés, ne donnant que des notions incomplètes et ne produisant que des demi-savants, race d'hommes qui pullule de nos jours. Le style de cette *Histoire de France* est remarquable par sa concision et sa rapidité. On a donné de justes éloges à sa peinture de la Saint-Barthélemy, morceau de main de maître.

M. de Saint-Prosper a écrit plusieurs biographies; la plus étendue est celle de Bossuet, qui figure en tête d'une édition des œuvres complètes de ce grand orateur chrétien. Elle a servi de texte à un article sorti de la plume d'un des rédacteurs les plus distingués du *Journal des Débats*, M. Fiévée, qui en a fait un éloge aussi mérité que senti. Nous citerons encore la vie de Massillon, et celle du maréchal de Brissac, insérées dans le *Plutarque français*; et la biographie de M. de Pradt, l'ancien archevêque de Malines, qu'on trouve dans *la Revue d'Auvergne*, patrie de ce prélat diplomate.

Comme rédacteur en chef, notre collègue a dirigé un recueil moitié littéraire, moitié politique, qui eut un grand succès sous la Restauration; nous voulons parler des *Lettres champenoises;* c'est là que parurent pour la première fois plusieurs chapitres de son *Observateur*. Il avait aussi commencé un examen des œuvres complètes de M. de Chateaubriand. Le deuxième et dernier numéro de ce travail, qui ne fut pas achevé, offre une analyse fort bien faite du *Génie du Christianisme*. On sent que le critique était digne d'apprécier son modèle, et qu'il n'est pas resté au-dessous de sa tâche. Le nom de M. de Chateaubriand nous rappelle que, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, il honora de sa bienveillance notre collègue et essaya de le venger d'une injustice qui venait de le frapper. Il occupait depuis deux ans un modeste emploi au ministère de l'in-

térieur, lorsque tout-à-coup il s'en vit dépouiller uniquement pour faire place à deux protégés d'une association qui avait alors une influence décisive dans les affaires. M. de Chateaubriand, n'ayant pu faire réintégrer M. de Saint-Prosper, lui assigna de son propre mouvement une pension sur les fonds disponibles de son ministère. La disgrâce du protégé suivit de près celle du protecteur. Il ne put profiter du bienfait, mais il conserva toujours la plus vive reconnaissance pour le bienfaiteur.

De nouveau M. de Saint-Prosper se voua exclusivement à la politique et aux lettres jusqu'en 1830, époque où il quitta pour ainsi dire le monde pour vivre dans la retraite. Mais les années qui suivirent, années d'un repos toujours occupé, ne furent pas perdues pour la science. Ce fut durant cette période qu'il exécuta son grand travail sur l'histoire de France. Mais la fortune n'accompagne pas toujours le mérite, et M. de Saint-Prosper, qui cultivait les lettres avec amour, rencontra dans cette carrière plus d'honneur que de profit ; aussi se vit-il forcé, vers la fin de 1840, de rentrer dans la politique à laquelle il pensait avoir dit adieu pour toujours : il accepta les fonctions de rédacteur en chef de *la Gazette du Dauphiné*, et les remplit pendant quelques mois avec autant de zèle que de talent. Il se disposait cependant à revenir à Paris, au sein de sa famille, lorsque, le 28 février 1841, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva en quelques heures, malgré les secours aussi prompts qu'énergiques qui lui furent prodigués.

En résumé, et à part les écrits politiques, il nous a légué son *Observateur au XIXe siècle*, ouvrage qui ne peut que grandir avec le temps et qui lui a mérité une place au premier rang des moralistes de notre époque ; ses *Aventures d'un Promeneur*, travail remarquable d'histoire contemporaine que la mort ne lui laissa pas malheureusement le temps d'achever ; et sa consciencieuse *Histoire de France*, dont nous avons signalé la portée.

Il possédait en outre au suprême degré ces rares vertus qui ne se rencontrent pas toujours avec les dons de l'esprit, mais qui les relèvent encore quand elles les accompagnent. Idolâtré d'une épouse qui avait su le comprendre, d'un frère qui fut son élève et son collaborateur, d'une fille adoptive qui lui avait voué la plus tendre reconnaissance, c'est au milieu de ces êtres si chers, au sein d'une vie simple et modeste, qu'il se sentait heureux et satisfait. Jamais ses amis ne l'implorèrent en vain : il courait au devant de leurs vœux ; et lui qui avait dirigé plusieurs publications littéraires ne comptait pas un ennemi parmi les littérateurs, race d'ordinaire si susceptible et si envieuse. Sa modestie égalait son savoir : il soutenait franchement, consciencieusement son opinion, mais pour rien au monde il n'eût voulu affliger ses contradicteurs en leur prouvant trop qu'ils avaient tort. Quoique fréquentant peu le monde il n'y était pas déplacé, tant s'en faut ; il y distribuait au contraire sans affectation *la monnaie de son esprit*, ce tact exquis, ce bon ton, cette vivacité, cet agrément qu'il avait su répandre dans ses livres. Sa conversation abondait en mots piquants,

assaisonnés d'une gaîté communicative. Toutes les personnes qui l'ont connu particulièrement seront ici de notre avis ; sa famille, la société, la littérature, l'Institut Historique, font en lui une perte immense ; mais une tâche reste à remplir par son frère. Qu'il termine ses œuvres inachevées, qu'il les publie avec ses œuvres inédites, qu'il poursuive la route dont son frère lui a facilité l'accès, et notre bon, notre excellent Saint-Prosper ne sera pas mort tout entier.

— Notre collègue, M. Onésyme Leroy, fait lui-même imprimer en ce moment à Valenciennes le manuscrit français de l'*Imitation de Jésus-Christ*, découvert par lui dans cette ville en 1837, et dont nos collègues, MM. Villenave et Eugène Garay de Monglave, ont parlé avec intérêt dans notre journal et au dernier congrès.

— Dans la séance publique annuelle des cinq Académies, qui a eu lieu le lundi 3 mai 1841, sous la présidence de M. Cousin, président de l'Académie des sciences morales et politiques, un rapport a été fait sur le concours ouvert pour le prix de *philologie comparée*, fondé par M. le comte de Volney et consistant en une médaille d'or de 1,200 francs. La commission a partagé le prix entre deux membres de la 2e classe de l'Institut Historique, celle qui s'occupe spécialement de l'*Histoire des langues et des littératures :* M. Mary-Lafon, président de cette classe, auteur d'un *Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale*, en partie imprimé, en partie manuscrit, in-8° ; et M. Thommerel, secrétaire-adjoint de la même classe, auteur des *Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon*, imprimé, in-8°. Elle a décerné à chacun des auteurs une médaille d'or de 600 francs.

Un autre membre de l'Institut Historique, M. le docteur Cerise, ancien président de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), a remporté le prix décerné le 17 décembre 1840, après concours, sur cette question posée en septembre 1838 : *Déterminer l'influence de l'éducation physique et morale sur la production de la surexcitation du système nerveux et des maladies qui en sont un effet consécutif.*

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRE.

LE JARDIN DES PLANTES

OU

LES VIEUX VERBES FRANÇAIS.

J'étais allé, dans le mois d'août dernier, revoir cet admirable Jardin des Plantes que son éloignement du centre de Paris fait si souvent négliger à ceux même qui l'aiment le plus.

J'y rencontrai mon ancien élève Tireau, que des raisons d'économie avaient forcé de prendre, au moins temporairement, les fatigantes fonctions de maître d'études.

Il semblait lire avec attention un ouvrage qu'il tenait à la main. Je m'approchai de lui, et après les premiers compliments : « Le livre que vous lisiez, lui dis-je, lorsque je vous ai interrompu, vous intéressait beaucoup sans doute?

— Je ne le lisais pas, répondit-il.

— Comment! vous le teniez ouvert, et vous paraissiez si absorbé dans votre lecture!

— Cela peut être, reprit-il, mais c'était bien sans aucune intention formelle, et mon esprit errait ailleurs.

— Ah! ah! se perdait-il dans les espaces imaginaires?

— A peu près, me dit-il en riant : j'évoquais devant moi des morts auxquels je redonnais l'existence et le mouvement.

— Bon! repris-je, comme l'enchanteur Faustus fit autrefois revenir devant Elisabeth d'Angleterre les plus célèbres beautés des temps anciens, à commencer par Hélène, dont la reine, par parenthèse, blâma fort le teint de porcelaine et les pieds mal tournés (1).

— Non, non, me dit-il, je ne remonte pas si haut! Il nous reste quelque chose des morts dont je parle; il ne s'agit que de les ranimer.

— J'entends, répliquai-je; vous avez retrouvé la fiole de l'alchimiste Mahmoun, qui disait à son fils au moment de mourir :

Regardez bien cette fiole-ci:
Elle renferme une liqueur vermeille,
Trésor unique et fruit de mainte veille.

(1) Ant. Hamilton, *Contes*, tome I, page 267, édition in-18 de Renouard, 1820.

Dans les trois jours qui suivront mon trépas,
Dans les trois jours, au moins, n'y manquez pas,
Si par vos mains, dans ma bouche glacée,
Cette liqueur goutte à goutte est versée,
Entre vos bras soudain vous me verrez,
Me ranimant, renaître par degrés (1).

— Vous n'y êtes pas, répondit-il. Au reste, je ne veux pas vous faire chercher plus longtemps le mot de l'énigme : les individus dont je parle ne sont pas, comme vous le croyez, des hommes ou des femmes; ce sont tout simplement des verbes, ou plutôt quelques verbes appartenant à la langue française.

— Des verbes ! lui dis-je; mais alors que parlez-vous de leur rendre la vie?

— Les verbes dont il est question, reprit-il, sont ceux ou quelques-uns de ceux que la langue a perdus. Vous savez ce qu'Horace dit à ce sujet :

Multa renascentur quæ jam cecidêre, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi (2).

— Eh bien ! répondis-je, que pouvons-nous faire à l'usage?

— Nous pouvons l'éclairer, dit-il. N'est-ce pas une chose malheureuse que les verbes souvent les plus utiles, les plus importants de la langue française, aient perdu successivement leurs personnes, leurs temps et leurs modes; qu'ils n'apparaissent plus dans les dictionnaires que pour mémoire, c'est-à-dire à la forme infinitive, et avec cette note : *le reste manque*, ou celle-ci : *on ne l'emploie que dans cette phrase?*

— Mais enfin, objectai-je, vous ne pouvez pas faire que le mot actuellement inusité soit actuellement usité ?

— Non sans doute, répondit-il, et ce n'est pas là ce que je désire; mais si nos écrivains n'emploient pas ces mots, si nous ne nous en servons pas dans la conversation, croyez bien que ce n'est pas parceque le dictionnaire les déclare inusités, mais parceque nous les ignorons; et ce serait, à mon avis, rendre service à la langue et aux auteurs que de leur montrer dans leur entier ces conjugaisons si outrageusement mutilées aujourd'hui. Je parle, bien entendu, des verbes importants.

— Voilà deux fois, observai-je, que vous employez ce terme; qu'entendez-vous donc par un verbe important? Tous ne le sont-ils pas également, en ce sens qu'ils expriment tous une idée spéciale?

— Ces idées elles-mêmes, répondit-il, peuvent avoir des valeurs très diffé-

(1) Andrieux, *l'Alchimiste et ses enfants*, Conte, t. IV, page 229; édition in-18, 1822, chez Nepveu. — (2) Horace, *Art poétique*, vers 70. Les mots aujourd'hui tombés en désuétude renaîtront peut-être; ceux qui sont en honneur tomberont peut-être à leur tour, si l'usage le veut, l'usage qui est le maître absolu et la règle du langage.

rentes ; les plus abstraites et les plus générales se représenteront à tout moment dans le langage (1), tandis que celles dont le sens est plus restreint reviendront rarement ou même ne paraîtront que dans certaines circonstances tout-à-fait particulières. Que ferez-vous, par exemple, du mot *congréer* (2), qui signifie remplir le vide qui règne extérieurement entre les contours des torons d'un cordage, ou du verbe *cohober* (3), qui veut dire distiller plusieurs fois de suite une liqueur sur son résidu? N'est-il pas clair que ces mots ne peuvent avoir d'emploi que dans le cas très particulier pour lequel on les a créés? Partout ailleurs ils nous sont inutiles, comme ces livres où l'on ne trouve qu'une bonne pensée ou qu'un beau vers; on les laisse sans regret moisir dans un coin de sa bibliothèque. Mais les verbes généraux, comme *être*, *penser*, *agir*, *faire*, *tendre*, *jeter*, etc., reviennent à tout moment dans nos discours; nous ne pouvons pas nous passer d'eux ; ils sont comme les cahiers qu'il faut, suivant le précepte d'Horace, feuilleter jour et nuit.

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ (4).

C'est vous, ajouta-t-il, qui m'avez le premier fait expliquer l'ouvrage où se trouve ce vers; vous voyez que j'ai profité de vos leçons et que j'en fais volontiers l'application.

— C'est très bien, lui dis-je ; et tous les verbes dont vous me parlez sont-ils importants de la même manière et par la même raison ?

— Non sans doute; quelques verbes sont précieux, comme je viens de vous le dire, par la généralité de leur idée propre ; d'autres le sont par le grand nombre de dérivés ou de composés qu'ils forment; quelques-uns par la parfaite précision de leur signification, et parcequ'ils diffèrent sensiblement de leurs synonymes.

— Donnez-moi quelque exemple de ces derniers.

— Volontiers. Nous avons distingué soigneusement dans l'expression de nos sensations l'état passif ou actif de notre âme, c'est-à-dire sa sensibilité pure ou son attention; ainsi nous *touchons* par hasard une table ou une chaise, mais nous *tâtons*, nous *palpons* l'objet que nous voulons reconnaître par le tact ; nous *goûtons* le vin et les aliments que nous mangeons pour satisfaire notre appétit; nous *dégustons* les liqueurs ou les mets qui flattent notre sensualité ; nous *odorons* une fleur, un parfum, un tas d'ordures, quand ces divers objets font sur notre odorat une impression indépendante de notre volonté ; nous *flairons*, au contraire, quand nous voulons nous rendre compte d'une odeur ou déterminer ce qu'elle indique ; nous *voyons* de même ce qui frappe nos yeux, et nous *regardons* quand nous concentrons sur une chose toute la force de

(1) Bernard Jullien, *Thèse sur la Grammaire*, note 16. — (2) Terme de marine. — (3) Terme de chimie. — (4) Horace, *Art poétique*, 268.



notre vue. Voilà pour quatre de nos sens. Si vous passez au cinquième, à l'ouïe, qui est certainement un des plus importants pour l'homme civilisé, vous avez bien le mot *écouter* pour exprimer le désir de percevoir un son; mais le verbe indiquant la sensation même, ce verbe, vous ne l'avez pas.

— Bon! m'écriai-je, et *entendre?*

— *Entendre*, répondit-il, n'exprime pas la sensation; *entendre* est un composé d'*en* et de *tendre*, parcequ'en effet à l'audition d'un son l'oreille se *tend* en quelque sorte, ou nous *tendons* l'oreille *en* ce bruit; et cela est si vrai que Joinville, voulant peindre un lion qui s'élance sur une pièce de drap que le chasseur laisse tomber devant lui, dit : *Le lion s'entendait au drap* (1), c'est-à-dire tendait en ce drap. Mais il est misérable de ne pouvoir exprimer la plus simple de nos idées, je veux dire une sensation pure, que par un composé indiquant le mouvement physique déterminé en conséquence de cette sensation. Le verbe *entendre* est si peu le signe verbal de l'audition qu'il s'emploie lui-même et très naturellement dans le sens de *comprendre;* EXEMPLES : « Je n'y *entends* pas malice; » et dans *le Mariage de Figaro* une scène presque entière roule sur cette signification : « C'est une promesse de mariage, dit Marceline, accompagnée d'un prêt d'argent. — J'*en-entends*, répond Brid'oison, et cætera, le reste. — Non, monsieur, point d'et cætera. — J'*en-entends*, vous avez la somme. — Non, monsieur, c'est moi qui l'ai prêtée. — J'*en-entends* bien, vou-ous redemandez l'argent. — Non, monsieur, je demande qu'il m'épouse. — Hé mais, j'*en-entends* fort bien; et lui veu-eut-il vous épouser? — Non, monsieur, voilà tout le procès. — Croyez-vous que je ne l'*en-entende* pas le procès (2)? »

Au reste, tout cela devient évident par l'exemple que voici. Montaigne cite dans ses *Essais* (3) ces beaux vers de Pacuvius rapportés par Cicéron (4) :

Nam istis qui linguam avium intelligunt
Plusque ex alio jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.

Le commentateur (5) donne au bas des pages la traduction des passages empruntés par Montaigne aux langues étrangères ; il met ici : « Pour ceux qui *en-* « *tendent* le langage des oiseaux et qui sont plus éclairés par le foie d'un animal « que par leur propre raison, je pense qu'il vaut mieux les écouter que les « croire (6). » Or cette version renverse absolument, sinon la pensée, au moins la phrase de Pacuvius. Celui-ci avait dit qu'il y a quelque chose de mieux à faire que de les écouter, *audiendum magis quàm auscultandum*, et le traducteur

(1) Joinville, *Histoire de saint Louis*, édition in-12, donnée en 1826 d'après celle de Ducange en 1668, page 161. — (2) Beaumarchais, *le Mariage de Figaro*, acte III, scène 12. — (3) Montaigne, *Essais*, t. II, page 45; édition stéréotype in-12. — (4) Cicéron, *de Divin.*, I, 57. La même opposition se trouve dans un fragment de Caton, conservé par A. Gelle, I, 15. — (5) Naigeon, ou plutôt Coste. — (6) *Ibid.* au bas de la page.



écrit que les écouter est préférable à une autre chose dont l'auteur n'avait pas parlé.

— Il est vrai, dis-je, que c'était un peu embarrassant; s'il avait mis : « Il vaut mieux les entendre que de les écouter, » tout le monde aurait pris *entendre* dans le sens de *comprendre*, comme s'il y avait : « Il vaut mieux saisir le sens caché de leurs prophéties que de les écouter longuement. » Le traducteur a espéré qu'il conserverait à peu près le sens en ménageant entre les mots qu'il employait une gradation analogue à celle qui distingue *audire* d'*auscultare*.

— Je le crois, reprit Tireau, et je ne doute pas de sa bonne intention; toujours est-il qu'il n'a pas rendu le sens du latin, et que ce sens était rigoureusement : « Il vaut mieux les ouïr que les écouter. »

— En effet, repris-je, nous avons le verbe *ouïr*.

— Sans doute, continua-t-il, c'est là le seul verbe convenable, il n'y en a pas d'autre, et vous voyez par-là combien il est précieux pour nous; mais qu'est-ce qu'il vous en reste dans la langue commune et dans les dictionnaires?

— Hélas! répondis-je, l'infinitif et le participe passé, et à grand'peine le prétérit de l'indicatif et l'optatif (1).

— C'est vrai, reprit-il; eh bien! je veux, moi, vous le montrer dans son entier, et cela papier sur table, non pas en imaginant, comme le font quelquefois les ignorants, des formes plus ou moins barbares, et qui n'ont d'existence que dans la tête de leur inventeur, mais en vous présentant un relevé de phrases anciennes où ce mot aujourd'hui oublié se trouve à toutes les personnes, dans tous les temps, et toujours sous des formes aussi élégantes que régulières.

— Voyons cela! m'écriai-je; je serais curieux de connaître cette restauration d'un mot si nécessaire : car j'ai toujours été affligé de la légèreté d'un savant (2) qui, dans une dissertation sur le *Génie de la langue française* (3), écrit : « Il était trop barbare de prononcer *j'ois, j'oyais, j'ouisse* (4). » En quoi donc *j'ois* est-il plus barbare que *la joie*; *j'oyais*, qu'un *joyau*; *j'ouisse*, que *je jouisse?* Le critique attribue à la barbarie ce qui n'est que le résultat de la désuétude; il ne voit pas qu'une raison si déraisonnable condamnerait successivement tous les mots dont on aurait été quelque temps sans se servir.

— Examinons d'abord, reprit Tireau, les modes impersonnels : INFINITIF PRÉSENT, *ouïr*. Racine a dit :

> Ses rois, à vous ouïr, m'ont paré d'un vain titre (5).

INFINITIF PASSÉ, *ouï* (invariable). « Vous avez *ouï* le langage de la ville de paix (6). » Nous le retrouverons tout-à-l'heure au participe passé. PARTICIPE PRÉ-

(1) *Dictionnaire français*, d'après Rivarol, mot *ouïr*. — (2) M. Auguis. — (3) Cette dissertation se trouve annexée au *Supplément au Glossaire de la langue romane*, par Roquefort; Paris, 1820. — (4) Page 75. — (5) Racine, *Iphigénie*, acte IV, scène 6. — (6) Pascal, *Provinc.*, XIV, à la fin de la page 90, t. II, édition in-18, 1815.



SENT, *oyant.* Vous trouvez dans Rabelais : « Ce que *oyants* les assistants dirent que vraiment il devrait avoir ce nom de Gargantua (1). PARTICIPE PASSÉ, *ouï, ouïe,* etc. Lisez Boileau :

> Que ses faits surprenants soient dignes d'être ouïs,
> Qu'il soit tel que César, Alexandre ou Louis (2).

Et dans le conte du chevalier qui entendait la messe pendant que la sainte Vierge était pour lui au tournoi, on trouve :

> Le chevalier qui repéroit
> Des messes qu'ouies avoit (3).

— Passons maintenant aux modes personnels : l'indicatif présent sera régulièrement *j'ois, tu ois,* il *oit,* nous *oyons,* vous *oyez,* ils *oient;* et l'impératif qui s'en forme, *oi, oyons, oyez.* En effet, Marot a dit :

> J'ois en entrant grand bruit et grand tumulte (4).

Et Sénecé, en parlant du chevalier que Camille a enfermé dans une tour :

> La nuit arrive et personne avec elle :
> Il oit sonner l'horloge du château (5).

Gassendi écrivait à Descartes : « C'est vous-même qui *oyez* les sons (6). » Et dans le roman de Dolopatos on trouve : « Ils *oient* (7). L'impératif est encore usité ; on lit dans La Fontaine :

> Il ne faut jamais dire aux gens
> Écoutez un bon mot, oyez une merveille (8).

Le futur et le conditionnel sembleraient devoir être *j'ouirai, tu ouiras,* etc., mais c'était plutôt *j'orrai, tu orras* :

> Si tu me veux plévir ta foi
> Que tu jà ne m'encuseras
> D'une rien que dire m'orras (9).

c'est-à-dire que tu ne m'accuseras d'aucune chose que tu m'entendras dire.

C'est sous cette forme qu'on trouve constamment ces temps dans Joinville et

(1) Rabelais, *Gargantua*, I, 7 ; il y a *ouyans* dans le texte ; mais on conçoit que j'ai dû ramener le tout à une orthographe constante. — (2) Boileau, *Art poétique,* III. — (3) Barbazan, l'*Ord. de cheval.* et *Contes anc.*, p. 143 ; il y a *oïes* dans le texte. — (4) *Vieux Poëtes franç.*, III, p. 47, collection Crapelet. — (5) Sénecé, Conte *de filer le parfait amour.* — (6) Voyez l'édition de Descartes, par M. Garnier, II, p. 182, 5e objection, par M. Gassendi, n° 9. — (7) *Essai sur les Fables indiennes* etc. (in-8°, Paris, 1838 ; Techener), p. 158. — (8) La Fontaine, *Fables*, XI, 9. — (9) *Vieux Poëtes fr.*, t. I, p. 391, collection Crapelet.



dans le roman des *Sept Sages de Romme* (1), et ailleurs : « Dieu le garda si comme *orrez* ci-après (2) ; pour ce que vous et vostre frère et les autres qui l'*orront* y puissent prenre bon exemple (3). » Et à la première personne : « Si *orrons* le prestre répondre (4). »

Ces deux temps sont si rigoureusement réguliers et se tirent si immédiatement l'un de l'autre sans aucune exception qu'il n'est pas nécessaire d'en citer d'autres exemples.

J'ajoute pourtant qu'on les a formés aussi de l'infinitif régulièrement : « L'on *oyroit* sa belle harangue (5), comme vous *oïrez* ci-après (6). M. Guizot cite une ordonnance de saint Louis où les deux formes sont employées concurremment : « L'on *oïra* d'une partie et d'autre les témoins (7), le baillif *orra* la querelle jusques as preuves (8). »

L'IMPARFAIT de l'INDICATIF et le SUBJONCTIF sont régulièrement j'*oyais*, tu *oyais*, il *oyait*, nous *oyions*, vous *oyiez*, ils *oyaient* ; et que j'*oie*, que tu *oies*, qu'il *oie*, que nous *oyions*, que vous *oyiez*, qu'ils *oient*. On trouve en effet dans le titre d'un conte cité ci-dessus : « Le chevalier qui *oyoit* la messe (9). » Et Joinville dit « que le soir saint Louis *oyoit* ses Complies (10). » Toutes les personnes de l'imparfait sont régulières, comme on le sait, et se déduisent ainsi facilement d'une seule ; il en est de même du subjonctif, qui se tire de l'imparfait, excepté dans quelques verbes, où son singulier et la troisième personne du pluriel ont une forme particulière (11) ; c'est ici justement le cas ; aussi Joinville dit-il : « Séez-vous ci, bien près de moi, pour ce qu'on ne nous *oie* (12). »

Deux temps restent seulement à examiner, le PRÉTÉRIT et l'OPTATIF ; mais ces deux temps, qui sont dans tous les verbes d'une régularité parfaite, sont restés dans le verbe *ouir* les plus usités :

D'une église qui près estoit
Ouit les saints que l'on sonoit
Pour la sainte messe chanter (13).

Et dans Ronsard :

Cybèle qui ouist
La voix Troyenne, au ciel s'en réjouit (14).

(1) Voyez l'*Essai sur les Fables indiennes* cité ci-dessus. — (2) Joinville, édition citée, p. 24. — (3) Joinville, *ibid.* p. 5. — (4) Rutebeuf, le Testament de l'âme, *Vieux Poëtes fr.*, t. I, page 339, collection Crapelet. — (5) Rabelais, *Gargantua*, I, 18. — (6) Comines, *Mémoires*, II, 14. — (7) Guizot, *Histoire moderne*, cours de 1830, 14ᵉ leçon, t. V, p. 57, édition 1830-1832. — (8) *Id.*, *ibid.* — (9) Barbazan, *Ord. de cheval.* et autres Contes, p. 140 ; il y a *ooit* dans le texte et *oioit* à la p. 93. — (10) Joinville, éd. cit., p. 18. — (11) B. J. *Abrég. de gr. fr.* p. 37, et *Thèse sur l'étude de la gramm.*, 1836, p. 25. — (12) Joinville, *ibid.*, p. 11. — (13) Barbazan, *Ord. de cheval.* et autres Contes, p. 141 ; il y a *oï* dans le texte. — (14) Ronsard, *Œuvres compl.*, édit. de 1584, p. 410, I.

Joinville dit aussi : « Ce que je vis et *ouïs* par l'espace de six ans (1) ; » et ailleurs : « Quand les barons de France *ouirent* ce (2). »

On trouve la première personne du pluriel dans ces mots de Comines : « Nous *ouïmes* ceux qui estoient en ces tranchées (3) ; » et le seconde en ces vers :

Car je vous dirai tel merveille
C'onques n'ouïtes la pareille (4).

Et l'optatif dans ces phrases : « Si lor dit que ils *oïssent* messe del Saint-Esprit (5); avant qu'il *ouït* ses vespres (6), et encore ne m'avait-il parlé de la reyne ni des enfants que je *ouïsse* (7). »

Voilà donc, comme vous le voyez, le verbe *ouïr* complétement restitué ; car, à ne compter que les temps simples, nos verbes n'ont jamais que douze temps : quatre pour les modes impersonnels, huit pour les modes personnels (8).

Sur ces douze temps il y en a quatre, le futur et le conditionnel, le prétérit et l'optatif, qui ne sont soumis à aucune espèce d'exception dans aucun des verbes de la langue ; ainsi une seule personne d'un de ces temps donne le temps tout entier, et de plus son dérivé (9).

Les trois personnes du singulier du présent indicatif se déduisent rigoureusement l'une de l'autre ; ainsi une seule donne les trois (10).

Le pluriel du présent, celui de l'impératif, celui du subjonctif pour les deux premières personnes et l'imparfait tout entier se tirent du participe présent avec une grande régularité; ainsi une seule de ces formes donne toujours toutes les autres (11).

Quant aux personnes du singulier du subjonctif et aux troisièmes personnes plurielles du présent indicatif et du subjonctif, elles dépendent du participe présent presque toujours ; quelquefois, et dans des circonstances bien connues, du présent indicatif singulier (12).

Enfin le participe passé et l'infinitif passé sont le même mot, variable dans le premier cas, invariable dans le second (13).

Il suffit donc, pour reconstruire un verbe tout entier, d'avoir au plus six formes de ce verbe, prises dans chacun des groupes ci-dessous : 1° infinitif présent ; 2° futur ou conditionnel, quand ils ne se tirent pas régulièrement de l'infinitif ; 3° participe passé ou infinitif passé ; 4° participe présent, imparfait de l'indicatif, première ou deuxième personne du pluriel du présent indicatif, de

(1) Joinville, éd. cit., p. 5 ; il écrit *vi*, *oy*, *anz* ; voyez la note ci-dessus. — (2) Joinville, éd. cit., p. 28. — (3) Comines, *Mém.*, I, 9. — (4) Barbazan, *Ord. de cheval.*, et *Contes anciens*, p. 144. — (5) Villehardoin, *Conq. de Const.*, 15. — (6) Joinville, éd. cit., p. 18. — (7) *Id. ibid.*, p. 195. — (8) Bern. Jul., *Abr. de Gr. fr.*, l. II, ch. 5, B., p. 35. — (9) *Id.*, *ibid.* — (10) *Ibid.*, p. 38. — (11) *Ibid.*, p. 36 et 37. — (12) *Ibid.*, p. 37. — (13) *Ibid.*, p. 36.



l'impératif ou du subjonctif; 5° singulier du présent indicatif ou de l'impératif; 6° prétérit ou optatif.

— Et jusqu'à présent, lui dis-je, avez-vous restitué beaucoup de nos verbes?

— Quelques-uns, me répondit-il. Je n'ai pas, au reste, l'intention de pousser bien loin cette recherche, quoique l'on pût faire un très grand et très beau travail sur les verbes français tombés en désuétude, même en rejetant de la liste ceux qui n'ont réellement que peu d'importance, comme *plévir*, *chauvir*, *loisir* (1), et négligeant ceux qui se sont seulement modifiés et qui font, sous une forme plus douce ou plus agréable, partie du langage moderne, comme *vouloir*, par exemple, qui faisait autrefois je *weil* (2), il *volt* (3), ils *vourront* (4), ils *voussissent* (5), et qui fait aujourd'hui je *veux*, il *voulut*, ils *voudront*, ils *voulussent*.

Pour moi, je me suis restreint dans un cercle beaucoup moins large; j'ai choisi, dans la liste des verbes qu'on nous donne ordinairement comme irréguliers ou défectifs, ceux qui, par la généralité de leur idée propre, ou parce-qu'elle était de nature à se représenter fréquemment, ou enfin à cause de leurs dérivés ou composés, pouvaient nous offrir quelque intérêt; et j'ai examiné s'ils étaient aussi défectifs qu'on nous l'avait dit, et si l'on ne pouvait pas, en employant, bien entendu, l'orthographe actuelle, les reconstruire et les montrer dans leur entier.

— Mais, lui dis-je, c'est un sujet d'autant plus intéressant que l'ouvrage doit être court; puisque je suis de loisir et que vous êtes encore loin de l'heure où vous reconduirez vos bambins chez eux, ne pourriez-vous me faire connaître ceux que vous avez trouvés jusqu'ici, soit que vous veuilliez continuer ce travail, ou que, content d'avoir montré la route, vous disiez à vos successeurs :

On le peut, je l'essaie, un plus heureux le fasse.

— Je ne demande pas mieux, répondit-il, ce sera pour moi une bonne fortune d'avoir un interlocuteur dans l'exercice de mes fonctions; seulement vous m'excuserez si je ne mets pas beaucoup d'ordre dans mon examen.

— Allez toujours, lui dis-je; à la campagne comme à la campagne; vous n'avez pas ici un juge bien vère : les bois inspirent l'indulgence.

— C'était, reprit-il, un beau mot de la langue latine que cet *ardere*, d'où nous avons encore le mot *ardent*, qui semble indiquer à la fois chaleur et lumière, tandis que *brûlant*, qui le remplace, n'exprime que la chaleur : « Un fer *brûlant*, sa main était *brûlante*. » Et dans ce sens, l'eau, quelque chaude qu'elle soit, ne fera jamais que brûler, tandis que les inventeurs de l'eau-de-vie, voyant qu'on pouvait l'enflammer, lui donnèrent le nom d'*eau ardente* (6) comme les

(1) Voyez l'*Enseignement*, p. 486. — (2) Joinville, éd. cit., p. 163. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 150. — (4) *Id.*, *ibid.*, p. 141. — (5) *Id.*, *ibid.*, p. 152. — (6) Ou Esprits ardents; voyez les Dictionn. de chim. « Chaque brave recevra une double mesure d'*aguardiente* » (d'aigue ardente), dit le nègre Biassou à ses noirs, dans *Bug-Jargal*, ch. 29.

sauvages l'ont depuis appelée *eau de feu*. Mais le verbe d'où vient *ardent* est-il donc tellement perdu pour nous que nous n'en puissions retrouver les débris? On le croirait, à lire cet article de l'Académie : « *Arder*, vieux mot qui n'est plus en usage, mais dont il reste quelques traces dans cette phrase populaire d'imprécation : *Le feu saint Antoine vous arde* (1). » Mais *arder* lui-même n'est qu'une forme de l'infinitif, qui était triple, puisqu'on disait aussi *ardre* et *ardoir* (2); les futur et conditionnel étaient j'*ardrai* et j'*ardrois*. Rutebeuf fait dire au vilain mire, ou médecin malgré lui :

Le plus malade en eslirai,
Et en cet feu le méterai;
Si l'arderai en icel feu,
Et tuit li autre en auront preu (3).

Le participe passé était *ars, arse* : « Nous sommes perdus et *ars*, » dit Joinville (4). Le roman des *Sept Sages de Romme* (5), dit « qu'Ypocras eut ses livres *ars*. » Et nos vieux historiens ne rapportent-ils pas que Jeanne d'Arc la Pucelle fut *arse* par les Anglais? Le participe présent, l'imparfait, le subjonctif, le pluriel du présent indicatif et de l'impératif, étaient *ardant,* j'*ardois*, que j'*arde* : « Les barons vinrent, *ardant* et destruyant d'une part (6); il meisme *ardoit* ses villes (7). — Que le feu de saint Antoine t'*arde*, » dit l'Académie au subjonctif (8). Et Hugues de Cambrai dit, dans la *Male Honte* :

Li roi s'aïre, si l'esgarde :
Vilains, fit-il, li maus feu t'arde (9).

Scarron dit encore au même temps, dans un vers ridicule :

Las! faut-il donc pour vous que notre poitrine arde (10)?

Joinville a dit de même au présent indicatif : « Se ils *ardent* nos chastiaus et nos demeures (11). » Et Molière, à l'impératif :

Ardez le beau museau
Pour nous donner envie encore de sa peau (12).

La Fontaine dit du paysan qui avait offensé son seigneur, et à qui celui-ci voulait faire manger *trente aulx sans boire* :

Bref il en fut à grand'peine au douzième

(1) Académie, mot *arder*, édit. de Nîmes, 1778. — (2) *Ess. sur les Fab. ind.*, roman des *Sept Sages de Romme*, p. 71. — (3) Rutebeuf, *le Vilain Mire*, t. I, p. 328 des *Vieux Poët. fr.*, collect. Crapelet. — (4) Joinville, édition citée, p. 68. — (5) *Ess. sur les Fab. ind.*, 2e partie, p. 28. — (6) Joinville, éd. cit., p. 28. — (7) *Id.*, *ibid.*, et *Ess. sur les Fab. ind.*, 2e partie, p. 45. — (8) Voy. ci-dessus. — (9) Hug. de Cambr., *La Male Honte*; voy. *Vieux Poët. fr.*, III, p. 381. — (10) Scarron, *Jodelet*, III, 4. — (11) Joinville, éd. cit. p. 68. — (12) Molière, *Dépit amour.*, IV, 3.



Que s'écriant : Haro ! la gorge m'ard !
Tôt ! tôt ! dit-il, que l'on m'apporte à boire (1).

Enfin le prétérit et l'optatif sont réguliers : « Il *ardit* Espargnay et Vertus et Sezenne (2) ; des Sarrazins jetèrent le feu grégois au chas et l'*ardirent* tout (3). »

— Par ma foi, lui dis-je, voilà le verbe complet ; et les mots *ardeur, ardent, ardemment, ardillon, ardu, arsin,* ont maintenant en français un primitif incontestable, et qui exprime bien leur idée commune.

— Il en sera de même, reprit-il, du verbe *gésir*, venu du latin *jacere*, et qu'on devrait, en conséquence, écrire par un *j ;* on aurait ainsi le triple avantage de conserver l'étymologie, de mieux représenter la prononciation, et d'avoir une conjugaison régulière quelle qu'elle soit : au reste, elle est complète, ainsi que le montrent les exemples suivants, choisis dans les six groupes de temps ou de personnes que j'ai précédemment déterminés :

1[er] *groupe :* « S'il ne voit un autre homme *gésir* à li (4). »

2[e] *groupe :* C'aiez tout a dès en mémoire
La mort et la terre où girrez,
Dont venistes et où irez (5).

Dans le roman des *Sept Sages de Romme*, on trouve moins bien : « Vous *gerrez* (6). » Et dans Joinville de même : « Leurs héberges là où vous *gerrez* encore en nuit (7). »

3[e] *groupe :* « Quand el lit ot un peu *géu* (8). » Ce même mot est aussi mieux écrit par un *j* (9).

4[e] *groupe :* Le participe présent est double, c'est *gisant* et *gissant.* Ce dernier se trouve dans une épigramme contre le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, père de notre Henri IV, qui fut tué d'un coup d'arquebuse au siége de Rouen tandis qu'il lâchait de l'eau :

Ami Français, le prince ici gissant
Vécut sans gloire et mourut en pissant (10).

Les exemples suivants font au contraire remonter au participe *gisant :* « Le pauvres femmes qui *gisaient* d'enfant (11) ; — Nous *gisions* si à l'étroit (12) ; — Les Béharis *gesoient* dedans les tentes au Soudane (13) ;

Car en cest lit gisent mi ostes (14).

c'est-à-dire : *mes hôtes sont couchés en ce lit.* »

(1) La Fontaine, *Contes*, t. I, p. 38, édit. stéréot. — (2) Joinville, éd. cit., p. 28. — (3) *Ibid.*, p. 71. — (4) Joinville, éd. cit., p. 116. — (5) Hue de Tabarie, *Ord. de chev.*, v. 164. Voy. Barbazan, *Cont. anc.*, p. 120. — (6) *Ess. sur les Fab. ind.*, 2[e] part., p. 40. — (7) Joinville, éd. cit., p. 84. — (8) Hue de Tabarie, *Ord. de chev.*, v. 133 ; voy. Barbaz., ouvr. cit., p. 118. — (9) *Ess. sur les Fab. ind.*, 2[e] part., p. 57. — (10) Voltaire, note (*n*) du 2[e] ch. de la *Henriade.* — (11) Joinville, 6, p. 234. — (12) Joinville, éd. cit., p. 115. — (13) *Id., ibid.*, p. 92. — (14) Jean de Boves, *Gombert et les deux clercs*, t. I, p. 367, des *Vieux Poët. fr.*, collection Crapelet.



5e *groupe :* Le présent singulier est assez connu par la formule *ci-gît ;* Boileau aimait cette épigramme :

> Ci-gît ma femme : ah ! qu'elle est bien
> Pour son repos et pour le mien.

Et La Fontaine a dit dans cette épitaphe qu'il composa pour Molière, et qui témoignait également de son amitié pour ce grand homme et de l'excellence de son jugement :

> Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
> Et cependant le seul Molière y gît :
> Leurs trois talents ne formaient qu'un esprit
> Dont le bel art réjouissait la France.
> Ils sont partis, et j'ai peu d'espérance
> De les revoir malgré tous nos efforts ;
> Pour un long temps, selon toute apparence,
> Térence et Plaute et Molière sont morts (1).

— Et La Fontaine, interrompis-je, nous montre aussi par ces admirables vers quel parti les poëtes ou les prosateurs auront à tirer de ces vieilles formes de langage. Où en serions-nous s'il avait fallu dire que Térence et Plaute étaient couchés ou étendus dans le tombeau?

— C'est ce que je vous disais, répondit-il, et c'est ce qui m'a fait chercher à compléter la conjugaison de ces vieux verbes ; il ne faut plus, pour celui-ci, que le prétérit et l'optatif, savoir : je *jus* et que je *jusse,* écrits régulièrement par un *j :* « Et *just* le roi et son ost devant le chastel d'Arsur (2) ; — Et sa fille *jut* toute seule (3) ; — Cil qui se *jut,* ne se put taire (4). »

> S'il savoit que o vous geusse
> Il cuideroit que je eusse
> De vous fetes mes volentiés (5).

— Voilà encore un verbe complet, lui dis-je ; et l'on peut même remarquer, par votre avant-dernier exemple, que ce verbe se prenait comme réfléchi ; toutefois cet emploi me paraît moins naturel et en même temps moins beau que le simple.

— Je suis de votre avis, dit-il, et puisque nous avons le verbe *coucher* pour désigner l'action, et *se coucher* pour l'action faite sur soi-même, on peut et l'on doit garder *gésir* pour indiquer l'état, sans y joindre un pronom inutile. J'ai retrouvé, ajouta-t-il, un autre verbe non moins utile que les précédents ; c'est

(1) La Fontaine, *Œuv. div.*, t. I, pag. 101, éd. stéréot. — (2) Joinville, éd. cit., pag. 184. — (3) Jean de Boves, *Gombert et les deux clercs,* t. I, p. 365, des *Vieux Poët. fr.*, collection Crapelet ; voy. aussi le roman des *Sept Sages*, etc., p. 27. — (4) Rutebeuf, de *la dame qui fit trois fois le tour du moutier,* t. I, p. 334 ; collect. Crapelet. — (5) Jean de Boves, lieu cité.

le verbe *issir*, venu du latin *exire*, et dont nous n'avons plus guères aujourd'hui que le participe passé *issu*, *issue*.

Tout ensement com l'enfechons
Nés de péchié ist hors de fons
Quand de baptesme est apportés,
Sire, tout ensement devez
Issir sans nulle vilounie (1).

L'infinitif passé invariable s'employait avec le verbe avoir : « Li emperères n'avoit *issu* hors de Romme (2). » Le participe passé s'employait comme il s'emploie aujourd'hui, avec ou sans le verbe *être* : « Li vavassor s'en est *issuz* sur son cheval (3). » Le futur est *istrai*, le conditionnel *istrais* ; on trouve dans une chanson de Thibaut, comte de Champagne :

Jà de prison n'istrai vis
Et morrai loiaux amis (4).

Et dans une autre de Charles d'Anjou :

Encor tenez mon cuer en tel tourment
Dont jà n'istrai nul jor de mon vivant (5).

Rutebeuf a dit aussi, dans le conte du Vilain Mire :

Quant vous istrez de cette cort
Tout ainsi com cil ruissiaus sort (6).

Et Joinville : « Qui jamès n'en *istront*, se li roys s'en va (7). » Et dans le roman des *Sept Sages de Romme*, on trouve le conditionnel « ils *istroient* (8). »

Le participe présent *issant* (9) a donné les formes suivantes : « Nul n'*issoit* hors de Romme (10). » et avec la particule réduplicative : « Si se metoient en l'ost par darières les dos des chevaus et r'*issoient* avant que le jour feust (11). » Et dans une chanson de François Ier :

Tu cuides qu'elle efface
A mon advis les fleurs qui de moy yssent (12).

Le présent de l'indicatif est j'*is*, tu *is*, il *it* ou *ist* :

De la salle ist lui et sa gent (13).

(1) Hue de Tabar., *Ord. de chev.*, v. 113, ou Barbazan, *Contes anc.*, p. 117. — (2) *Ess. sur les Fab. ind.*, etc., 2e partie, p. 64. — (3) *Ibid.*, p. 17. — (4) *V. Poët. fr.*, t. II, p. 7, collect. Crapelet. — (5) *Ibid.*, p. 15. — (6) *Ibid.*, t. I, p. 322. — (7) Joinville, éd. cit., p. 138. — (8) Ouvr. cité, p. 6. — (9) Rabelais, *Garg.*, I, 23. — (10) *Ess. sur les Fab. ind.*, 2e part. p. 51 ; Rabelais, *Gargant.*, I, 33. — (11) Joinville, éd. cit., p. 59. — (12) *V. Poët. fr.*, t. III, p. 26, coll. Crapelet. — (13) *V. Poët. fr.*, t. I, p. 327, coll. Crapelet.



dit Rutebeuf; et ailleurs :

Car li maus fruit ist de male ente (1).

Et Durand dit aussi, dans le conte des *Trois Bossus :*

De leenz ist et si descend
De la méson et si s'en va (2).

Le prétérit et l'optatif sont régulièrement *j'issis et j'ississe*. Voici les exemples :

Je m'en issi et m'en vins ça (3).

dit Le Gallois d'Aubepierre. Et le roman des *Sept Sages* écrit : « Si que le sang en *issit* (4). Et Joinville : « Quand il *issi* de la chapelle (5), et sitôt comme nous *issimes* de l'ost (6). » Et Jean de Bores :

S'en issirent andui ensemble (7).

Et Joinville derechef : « Comment ils *ississent* du servage (8). »

— En vérité, interrompis-je, il est dommage de perdre un verbe aussi court, aussi nettement significatif, et qui n'est remplacé qu'imparfaitement par *sortir*, puisque celui-ci, venu de *sort* (9), représente étymologiquement les numéros que l'on tire d'une urne ou d'un sac; aussi a-t-il analogie avec *sorte* et *assortir, ressort* et *ressortir*, et d'autres; et il porte toujours en lui-même le sens d'une action tranquille et lente; le verbe *issir* a donc un sens bien plus net; « le carreau (10) *issit* de l'arbalète, la flèche *issit* de l'arc avec une vitesse prodigieuse, » me semblent des phrases très rationnelles; je ne dirai « la balle *sortit* du fusil, ou la flèche *sortit* de l'arbalète, » que si je veux représenter leur chute à terre, parcequ'on les aurait ajustées maladroitement dans le tube de l'arme.

— Et ajoutez, reprit-il, que l'on employait *issir* et *s'en issir* comme *aller* et *s'en aller;* vous l'avez vu par deux ou trois des exemples que je vous ai cités; quelquefois il est bien avantageux pour les poëtes de pouvoir choisir entre deux formes à peu près synonymes. C'est cette raison qui me fait regretter le discrédit où sont tombés les mots *maindre* ou *manoir*, tirés du latin *manere*, et leurs composés *remaindre* et *remanoir*, tirés de *remanere*.

— Ceux dont M. Butet, interrompis-je, a dit dans des vers techniques mieux faits que ne l'exige le genre (11) :

Manoir, pour demeurer, en verbe réfractaire

(1) *Vieux Poët. fr.*, p. 318. — (2) *Ibid.*, p. 390. — (3) *Ibid.*, p. 355. — (4) *Ess. sur les Fab. ind.*, 2e partie, p. 17. — (5) Joinville, éd. cit., p. 39. — (6) *Id.*, *ibid.*, p. 177. — (7) *V. Poët. fr.*, I, 378. (8) Joinville, éd. cit., p. 155. — (9) Roquefort, *Dictionnaire étymologique*, mot *sortir*. — (10) Sorte de flèche courte et terminée par un fer en forme de pyramide quadrangulaire. — (11) Butet, *Cours théor. d'instruct. élem.*, p. 54, 1818, Éverat, in-8°.



N'indique qu'un logis comme un nom seulement;
Tandis que *remanoir*, pour rester, au contraire,
Constant a préféré l'exil au changement.

— Justement, répondit-il, le dernier vers exprime, comme Butet le dit dans son explication en prose, que *remanoir* est tombé en désuétude. Il était pourtant commode, et signifiait autre chose que *rester*, *demeurer*, *s'arrêter*, par lesquels on le remplace : et l'on trouve encore presque toutes ses formes dans les vieux auteurs : « Ja por battre ne *remaindra* (1), » de Rutebeuf; *remez*, du même, pour le participe passé · « Li vilains est à cort *remez* (2). » Le mot *manant*, employé comme substantif aujourd'hui, fut dans l'origine le participe présent de *manoir*, ainsi que le prouvent ces vers de Durand :

Or soit aussi come à Douay
Un borgois y avait manant (3).

c'est à-dire qu'il y avait un bourgeois *manant* ou demeurant à Douai. Ce mot *manant* amène naturellement le composé *remanant*, que Joinville écrit *remenant* : « Et du *remenant* au mort sont aumônes (4), » mais qu'on trouve aussi par un *a* : « Que vous aiez le *remanant* (5). »

Du participe viennent les temps je *remanais*, que je *remane*, nous *remanons*, etc.; le présent singulier était probablement je *remains*, tu *remains*, il *remaint*; le prétérit et l'optatif, je *remessis*, et mieux encore je *remainsis* ou je *remaignis*, comme font tous les verbes en *aindre*. On trouve les deux formes dans le roman des *Sept Sages de Romme* « Nous *remessimes* seul à seul, moi et vos (6). » Et un peu plus bas : « Vous remainsites (7). »

— Je n'aime pas tant ce verbe, lui dis-je, que les précédents; il me semble ussi que vous en avez trouvé de moins nombreux exemples; du moins vos citations sont-elles moins riches.

— Vous avez raison, reprit-il; mais en voici un qui ne vous laissera, je crois, rien à désirer : c'est le verbe *férir*, tiré du *ferire* latin, et que nous remplaçons par plusieurs verbes, comme *frapper*, *toucher*, *piquer*, etc., tant il est vrai que lui-même nous manque; mais il ne manquait pas à nos pères.

L'infinitif est encore du beau style : *sans coup férir* est une locution proverbiale; l'auteur de *la Table ronde* a dit :

Férir ce que l'on aime
C'est cent fois pis que se férir soi-même (8).

Le futur et le conditionnel étaient je *ferrai*, je *ferrais* ; un de nos vieux romans (9) représente une statue de bronze tenant un arc, et faite avec tant d'art

(1) *Vieux Poët. fr.*, t. I, p. 322, collect. Crapelet. — (2) *Ibid.*, p. 326. — (3) *Ibid.*, p. 386. — (4) Joinville, éd. cit., p. 10. — (5) Barbazan, *Ord. de chev.*, v. 356. — (6) *Ess. sur les Fab. ind.*, 2e partie, p. 73. — (7) *Ibid.*, p. 73. — (8) Cr. de Lesser, *la Table ronde*, ch. XVI. — (9) *Ess. sur les Fab. anc.*, 2e partie, p. 50 : c'est le roman des *Sept Sages*.

qu'au moindre coup qu'elle recevrait elle décocherait sa flèche, et sur cette statue étaient gravés ces mots : *Qui me ferra, je trairai jà*; c'est-à-dire : Si l'on me frappe, je tirerai aussitôt.

L'infinitif et le participe passés, *féru* : nous disons encore : « Le cœur *féru* de nouvelles amours; avoir le cœur *féru*. » Et Joinville écrivait : « Monseigneur Erart de Syverey fut *féru* d'une espée parmi le visage (1). »

Le participe présent est *férant* : « Ils vindrent *férant* des espérons vers nous (2).

Et quant la table fu ostée
De la paume q'ot grant et lée
Fiert si sa fame lez la face
Que des doiz i parut la trace (3).

On conclut de là que le présent indicatif est je *fiers*, tu *fiers*, il *fiert*, nous *férons*, vous *férez*, ils *fièrent* ; l'impératif, *fiers*, *férons*, *férez* ; l'imparfait, je *férais*, etc.; EXEMPLE : « Car le soudan porte les armes d'or là où le soleil *féroit*, qui fesoit les armes resplendir (4). » Et le subjonctif, que je *fière*, que tu *fières*, qu'il *fière*, que nous *férions*, que vous *fériez*, qu'ils *fièrent* : « En tel manière que Dieu ne *fière* en li ni en ses choses cruellement (5). »

Le prétérit et l'optatif sont régulièrement je *féris* et je *férisse* : « Le clerc le *féri* du fauchon parmi la tête (6) ; nous *férîmes* des espérons (7) ; il et toute sa gent *férirent* aux Turs qui s'enfuioient devant eulz (8) ; les establissements que il leur donna ..... furent tels que nul n'y ravist autrui chose ne que l'un ne *férit* l'autre (9) ; je li requis ce ..... pour ce que les Sarrazins ne se *férissent* en nos héberges (10). »

— Il est vrai, lui dis-je, que voilà un beau verbe, d'un beau sens et d'un beau son. Quelle cause peut l'avoir fait tomber en désuétude, si ce n'est peut-être l'homophonie avec les formes analogues des verbes *faire*, agir, *ferrer*, garnir de *fer*, et *férer*, venu du latin *ferre*, et racine d'*afférer*, *conférer*, *différer*, etc. ?

— Cette raison, me répondit-il, n'est pas suffisante; d'abord nous avons beaucoup d'homonymes bien plus parfaits que ceux-là qui se sont cependant conservés dans deux, trois, quatre sens différents ; tels sont les verbes *souffrir* et *soufrer*, *recouvrir* et *recouvrer*, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, à l'impératif et au subjonctif ; *ressortir*, sortir pour la seconde fois, et *ressortir*, être du ressort de, au futur et au conditionnel, au prétérit et à l'optatif. Ensuite examinez ces homonymies, et vous verrez combien elles sont incomplètes ; son futur se rapproche de celui de *faire*, je *ferai*, je *ferrai*, mais il n'y a pas moyen

(1) Joinville, éd. cit., p. 74. — (2) Joinville, éd. cit., p. 52. — (3) *Le Vilain Mire*, t. I, p. 319 des *Vieux Poët. fr.*, collect. Crapelet. — (4) Joinville, éd. cit., p. 49. — (5) Joinville, éd. cit., p. 13. — (6) Joinville, éd. cit., p. 40. — (7) *Ibid.*, p. 66. — (8) *Ibid.*, p. 72. — (9) *Ibid.*, p. 155. — (10) *Ibid.*, p. 57.



de les confondre ; le futur de *ferrer*, qui s'en rapproche plus, est trisyllabe ; il est vrai que le participe présent de ces deux verbes est homophone ou à peu près, car l'*e* de *férir* est plus bref que celui de *ferrer ;* et dans les temps qui s'en forment, tous ceux qui se terminent par un *e* muet prennent la dipthongue *ié* dans l'un, et gardent *e* dans l'autre : ils *fièrent* et ils *ferrent.* Il n'y a donc pas à s'arrêter pour une homophonie partielle, et il serait à désirer que nos bons écrivains employassent ce verbe dorénavant et le remissent en honneur.

Cela serait d'autant plus convenable qu'il formait jadis, outre le substantif *féris*, pour signifier un battement multiple et désordonné ; « Ainçois estoit le *féris* de masses et d'espées (1), » le composé *aférir*, *frapper*, *toucher juste au but*, et parconséquent, *convenir*, *être bienséant* ou *utile à ;* EXEMPLES : « Fai premier ce qu'il *afiert* à Dieu (2) ; il n'*aférait* pas que il donnast à nostre gent trève (3). »

Notre vieux Froissart fait chanter une jeune fille dans un virelai dont le refrain est :

On dit que j'ai bien manière
D'être orguillousette ;
Bien affiert à estre fière
Jeune pucelètte (4) ;

Et Christine de Pisan a dit aussi dans une jolie ballade où elle s'excuse auprès de son doux ami de faire bonne mine à tout le monde :

Mais ce seroit à moi trop grand'folie
De ne faire fors à vous bonne chière ;
Ce n'est pas droit ne chose qui affière
Devant les gens, pour faire apercevoir
Les médisants qui veulent tout savoir (5).

Le vidame de Chartres terminait ainsi une chanson pleine de sentiment qu'il envoyait à sa dame pour adoucir ses rigueurs :

Chanson, di madame au partir
En qui Dex tant de biauté mist
Qu'onc nule autre n'i pout partir,
N'onc nule plus belle ne fist :
Di-li qu'à li pas n'afférist
De son ami lessier morir
Tant sans merci (6).

— J'avoue bien volontiers, répartis-je, que ces exemples me font vivement

(1) Joinville, éd. cit., p. 76. — (2) Joinville, éd. cit., p. 2. — (3) *Ibid.*, p. 101. — (4) *V. Poët. fr.*, t. II, p. 146, collect. Crapelet. — (5) *Ibid.*, p. 169. — (6) *V. Poët. fr.*, t. II, p. 27, coll. Crapelet.



regretter le verbe *férir;* c'était une part notable de la richesse de notre langue ; comment l'avons nous laissé perdre ?

—Il y a d'autres mots perdus qui étaient plus importants encore, non que leur sens fût plus général que celui de *férir*, mais parcequ'ils tenaient à un plus grand nombre de dérivés ; tel est le mot *clore*, par exemple, que je n'hésite pas à nommer l'un des plus beaux mots de la langue française, d'où sont issus *éclore*, *enclore*, *forclore*, *reclore*, *parclore*, et, en changeant la voyelle, *conclure* et *exclure*.

Le sens de *clore*, venu du latin *claudere*, était parfaitement net et déterminé ; on l'a remplacé dans l'usage ordinaire par le mot *fermer*, qui, venu de *ferme* ou de *firmare*, signifie au propre *affermir*, *fortifier*, *rendre solide ou stable;* EXEMPLES : « Le roi vouloit aller *fermer* un tertre là où il ot jadis un ancien chastel au temps des Machabiex (1). Les barons distrent au rey que il li serait plus grand honneur de *refermer* le bourg de Sajette que les Sarrazins avaient abattu (2). » Vous voyez que *fermer un tertre* c'est le *fortifier; refermer un bourg* c'est *refaire ses fortifications*.

Par une métonymie assez naturelle, comme une *clôture* suppose toujours que la *cloison* ou la chose qui *clot* est *ferme* ou *stable*, comme, en d'autres termes, une porte ne peut être close sans être en même temps *fermée* ou *arrêtée*, tandis qu'elle est mobile quand elle est ouverte, on a dit *fermer* pour *clore*, et cela s'est trouvé juste dans beaucoup de circonstances, même dans des expressions figurées, comme *fermer les yeux*, *fermer la main*, *fermer la bouche;* les doigts, les paupières, les lèvres s'appuient alors et s'affermissent, et se ferment par conséquent pour se *clore*. Il n'en est pas tout-à-fait de même de l'oreille, qui ne se meut pas ostensiblement dans l'homme, de sorte que, quand on a dit *fermer l'oreille*, on a détourné le mot *fermer* de sa signification propre pour l'appliquer dans une expression métaphorique avec un sens qu'il n'a déjà lui-même que par catachrèse. C'est, en général, un défaut dans le style que cet abus de figures entassées dans un seul mot ; et vous sentirez parfaitement combien il peut devenir blâmable si, employant le même mot *fermé* dans le même sens que tout-à-l'heure, mais dans une expression inusitée, je dis *qu'il est nuit fermée* au lieu de dire *qu'il est nuit close*. Cette dernière phrase est très belle et très juste : la précédente est non-seulement inusitée; comme *l'oreille fermée*, elle est étymologiquement absurde. Il en est de même de l'*é*, qu'on nommait autrefois *clos*, et qu'on appelle aujourd'hui *fermé*, à tort.

Mais, sans nous arrêter à cette difficulté, il suffit d'observer que les autres mots de la même famille, *affermer*, *affermir*, *infirmer*, *confirmer*, n'ont pas du tout le sens de *clore*, tandis que ce sens se retrouve dans tous les composés *enclore*, *éclore*, *conclure*, *exclure*, *forclore*, etc.; il est donc important de voir si le radical *clore* et ses composés immédiats manquent de la plupart de leurs temps.

(1) Joinville, éd. cit., p. 180. — (2) *Ibid.*, p. 181.

L'infinitif *clore* donne immédiatement les futur et conditionnel, je *clorai*, je *clorais*, qui sont encore usités aujourd'hui ; l'infinitif passé *clos* et le participe passé *clos*, *close* sont au nombre des mots les plus usités de la langue, soit dans le simple, soit dans les composés ; le singulier du présent indicatif et le singulier de l'impératif, je *clos*, tu *clos*, il *clot*, ne peuvent non plus donner lieu à aucune difficulté ; il n'y en a réellement que sur le participe présent et le prétérit, et les temps qui en dérivent.

Quant au participe présent, Butet donne *closant* (1), qui n'est ni dans l'Académie (2), ni dans l'étymologie latine *claudens*, ni surtout dans les composés *conclure*, *exclure*, qui font *concluant*, *excluant*, et non *conclusant*, *exclusant*. Le participe régulier est donc *cloant*, et c'est ainsi que l'on disait autrefois ; au moins trouvons-nous dans Joinville : « Monseigneur Guyon Malvoisin descendoit la lice qui *clooit* notre ost (3). » Et dans le composé : « Il *s'enclooit* en la chapelle (4). » Toutefois Philippe de Commines intercale un *y*, il dit : « Ils *cloyoient* la pluspart de son ost (5). »

Ce verbe se doit donc conjuguer régulièrement nous *cloons*, vous *cloez*, ils *cloent*, comme nous *concluons*, vous *concluez*, ils *concluent* ; imparfait : je *cloais*, etc., comme je *concluais* ; subjonctif : que je *cloe*, que tu *cloes*, qu'il *cloe*, que nous *cloions*, etc., comme je *conclue*, tu *conclues*, il *conclue*, nous *concluions*, etc. ; il en sera de même des composés. Il faut pourtant ajouter que le pluriel ils *éclosent* et le subjonctif qu'il *éclose* sont usités et indiquent le participe *éclosant*, et que celui-ci mène au simple *closant* : toutefois *cloant* me semble plus régulier.

Quant au prétérit, il est plus difficile à déterminer ; il y a bien des exemples qui feraient croire qu'il était terminé en *os* ; Joinville dit : « L'on *reclost* la porte, et l'en boucha-t-on bien (6). » Et ailleurs : « Les mariniers ..... accoururent en nos petits vessiaus et nous *enclorreut* (7). » Et plus loin : « Lors il *s'enclost* en sa garderobe et mit mes deux mains (8). » Mais lorsque c'est une des lois fondamentales de la langue française, au moins à présent, que tous nos prétérits se terminent sans exception en *ai*, *is*, *us*, *ins*, et nos optatifs en *asse*, *isse*, *usse*, *insse*, on ne peut admettre une terminaison en *os* et en *osse* ; il faut donc renoncer à ces mots.

Toutefois, si l'on remarque que *conclure* et *exclure* sont complets dans leurs conjugaisons et qu'ils ont le prétérit en *us*, que quelques-uns des composés de *clore*, comme *enclore*, *parclore* et *reclore*, ont leur participe passif en *os* et en *us*, *enclos* et *inclus*, *parclos* et *perclus*, *reclos* et *reclus*, peut-être pensera-t-on que le prétérit de *clore* et de ses composés est en *us*, je *clus*, j'*éclus*, je *forclus*, j'*inclus*, comme je *conclus* et j'*exclus*, à moins qu'on ne préfère l'addition de la

(1) Butet, *Cours théor. d'instr. élém.*, p. 64. — (2) Édition de Nîmes, 1778. — (3) Joinville, éd. cit., p. 89. — (4) *Ibid.*, p. 172. — (5) Philippe de Com., *Mém.*, I, 1. — (6) Joinville, éd. cit., p. 42. — (7) *Ibid.*, p. 92. — (8) *Ibid.*, p. 199.

finale *is*, qui est d'ailleurs employée par Philippe de Comines : « Ils commandèrent qu'on nous *cloist* (1). »

— Cette conclusion, dis-je en riant, ne sera pas acceptée sans réclamation ; peut-être feriez-vous aussi bien d'abandonner ces prétérits et ces optatifs, dont on fait d'ailleurs peu d'usage.

— Aussi je n'y tiens, reprit-il, que pour la régularité de la conjugaison. C'est ce désir d'avoir des verbes réguliers et complets qui m'a fait chercher si les composés de *traire* étaient aussi dénués qu'on le dit ordinairement de prétérits et d'optatifs.

— Eh bien ! qu'avez-vous trouvé ?

— Qu'au lieu de manquer de ces temps, comme on le prétend, il les ont doubles.

— En vérité ?

— Vous l'allez voir tout-à-l'heure ; disons d'abord un mot du verbe *traire ;* il est aujourd'hui exclusivement et mal-à-propos consacré à l'acte de tirer le lait du pis de la vache ou des femelles qui en donnent habituellement, tandis qu'autrefois il signifiait en général *tirer*, *faire partir*, *sortir*, *marcher*, etc., *traire l'espée*, *traire une flèche*, etc., et l'on voit tout de suite combien il importait de conserver le sens général de ce mot, puisque c'est un des plus riches en dérivés et en composés : il en a certainement plus de cent cinquante (2).

Pour ne parler ici que des verbes qui le contiennent intégralement, on trouve *abstraire*, *attraire*, *distraire*, *extraire*, *fortraire*, *pourtraire* ou *portraire*, d'où vient portrait, *retraire* et *soustraire ;* or, tous ces verbes se conjuguent très bien et très régulièrement, à l'exception du prétérit et de l'optatif, dont on les dit défectifs.

Mais, pour peu qu'on lise les vieux auteurs français, on ne tarde pas à y retrouver ces temps, savoir, selon la première forme : « Je me *traïs* vers le roy tout coste à coste (3) ; et à grand'peine on me *traït* hors du bain jusques à mon lit (4) ; nous *traïmes* tout souef vers li (5) ; il nous dit que nous nous *tréissions* emprès une meson defaite (6). » Et selon la seconde forme : « Si près de la ville que l'on y *traisist* bien d'un arbalestre à tour (7) ; nous nous *traisîmes* entre eux en tel manière (8) ; il looit qu'il se *traisist* à main dextre sur le flum (9) ; je commande à nos arbalestriers qu'ils *traisissent* à ceux à cheval (10). »

Ces nombreux exemples, pris dans le même auteur et choisis tous sur le simple seulement, montrent combien était fréquent l'emploi de ce verbe.

Quant aux deux formes du prétérit, on voit qu'elles sont formées l'une et l'autre selon des analogies incontestables ; la première de ces analogies est que dans la plupart des verbes en *re* le participe présent a une grande ressemblance

(1) Philippe de Comines, *Mémoires*, I, 4. — (2) Roquefort, *Dict. étymol.*, mot *traire*. — (3) Joinville, édit. cit., p. 76. — (4) *Ibid.*, p. 132. — (5) *Ibid.*, p. 59. — (6) *Ibid.*, p. 74. — (7) *Ibid.*, p. 178. — (8) *Ibid.*, p. 79. — (9) *Ibid.*, p. 76. — (10) *Ibid.*, p. 89.



avec le prétérit, *ceindre*, *ceignant*, je *ceignis*; *coudre*, *cousant*, je *cousis*; *nuire*, *nuisant*, je *nuisis*, etc.; selon cette règle, *traire* et tous ses composés avaient *trayant*, je *trayis*, comme dans l'exemple ci-dessus : « Je me *trayis* vers le roi. »

D'un autre côté, le prétérit latin est *traxi*; or, cet *x*, en passant dans le français, a pu et a dû s'adoucir en *s*, comme *conduxi*, je conduisis, etc., et, selon cette analogie, *traire* et ses composés peuvent faire au prétérit et à l'optatif, je *traisis* et je *traisisse*, *j'extraisis* et *j'extraisisse*, etc., comme Joinville l'a dit : « L'on y *traisit* bien d'une arbalestre à tour. »

— J'accepterai volontiers cette conclusion, lui dis-je; j'ai toujours regardé comme impertinente cette soustraction de deux temps dans des verbes aussi importants; il en est de même, si je ne me trompe, du verbe *soudre*, peu usité aujourd'hui, et je ne sais pourquoi; Bayle a dit : « Qu'on se tourne de tous les côtés, comme ont fait Lucrèce et Gassendi, pour *soudre* cette difficulté (1). » Ce mot ne vaut-il pas ici le composé *résoudre*, que nous employons plus souvent? Si nous disons en chimie une *solution de potasse*, ne faut-il pas bien que la potasse ait été *soute* ou *solue*. Quoi qu'il en soit, on a refusé à ce verbe et à ses composés, *absoudre* et *dissoudre*, les deux temps en question, mais c'est sans aucune raison. Amyot dit « qu'Apollophanes le grammairien *solut* une question tout sur-le-champ (2). » Et le prétérit je *résolus* est employé tous les jours; il est incontestable que ces mêmes temps doivent exister dans les autres composés, et pour moi je n'hésiterais pas à dire : « A peine eut-il parlé qu'on l'*absolut* tout d'une voix; je voudrais que vous *dissolussiez* un peu de cuivre dans de l'acide nitrique (3). »

— « *Pedibus et manibus descendo in tuam sententiam* (4), » me dit-il, et je ne conçois pas qu'on en fasse une question. Mais nous ne serons pas si à notre aise pour les verbes *cheoir* et *seoir*, accompagnés de leurs composés *écheoir*, *décheoir*, *mécheoir* et *asseoir*, *rasseoir*, *messeoir* et *surseoir*. Je ne vous cache pas que j'attache à ces verbes un intérêt particulier, non-seulement parcequ'ils sont courts, ont un sens bien général et une physionomie toute française, mais aussi parcequ'ils ont derrière eux, outre les composés que je viens de citer, des familles fort nombreuses de dérivés et de composés.

— Je m'y intéresserai bien volontiers aussi, lui répondis-je; mais où voulez-vous en venir? car ce préambule, je vous l'avoue, me fait redouter une de ces propositions devant lesquelles reculent les plus déterminés courages.

— Il n'y a pas encore à s'épouvanter, répliqua-t-il; je crois, pour moi, que ces verbes sont ou doivent être complets et réguliers; tout le monde ne partagera pas sans doute cette opinion, mais enfin c'est la mienne.

(1) Bayle, *Dictionnaire hist. et critiq.*. — (2) Plut., *des Prop. de table*, V, 10, trad. d'Amyot. — (3) Bern. Jull., *Abr. de Gram. fr.*, p. 41, Dieppe, 1832. — (4) Molière, *Pourceaugnac*, I, II.



— Prouvez-la, lui dis-je.

— Si je pouvais le prouver, continua-t-il, ce ne serait plus une opinion, ce serait une vérité reconnue, désormais incontestable, et nous n'en sommes pas là ; mais consultons à la fois les livres anciens et les règles plus modernes des grammairiens; et tâchons de former ces verbes dans leur entier ou plutôt leurs simples, d'où nous conclurons les composés tout-à-l'heure.

Je commence par *choir* : ce verbe s'est écrit autrefois *chéoir*, puis *cheoir;* il aurait dû s'écrire toujours ainsi, car le futur s'en forme régulièrement, je *cherrai*, et tous les composés sont réguliers en ces temps : je *décherrai*, il *décherra*; l'infinitif passé et le participe sont partout et incontestablement *chu*, *déchu*, *échu ;* et les prétérit et optatif, qui étaient jadis je *chéis* et je *chéisse* ; EXEMPLES : « Il *chéit* en la mer et fut noyé (1) ; il semblait que les estoiles *chéissent* (2) ; de peur que je ne *chéisse* (3) » sont aujourd'hui et partout je *chus*, je *déchus*, il *échut;* il n'y a donc de doute que sur les temps qui se forment du participe présent et du présent indicatif. Le participe présent de *cheoir* est *chéant*, qu'on retrouve dans le composé *échéant ; le cas échéant*. Les dictionnaires refusent ce temps à *déchoir*, mais c'est sans raison; il est nécessairement *déchéant* (4), indiqué d'ailleurs par le substantif *déchéance*. Le présent de l'indicatif fut autrefois je *chiès*, tu *chiès*, il *chièt*, contracté depuis en *chès*, *chèt*.

Aventure est quand bien en chièt,
On voit souvent qu'il en meschiet (5).

« Les chevaus leur *chéent* sur les corps et les noient (6). » Mais il a nécessairement changé et est devenu je *chois*, tu *chois*, il *choit*, puisque le verbe *décheoir*, le plus complet de cette famille, fait à son présent indicatif je *déchois*, tu *déchois*, il *déchoit ;* il en est de même d'*écheoir* (7), quoiqu'on écrive et qu'on prononce quelquefois *si le cas y échet.*

Avec ces données nous pouvons former tout le verbe, dont les temps se conjugueront ainsi : je *chois*, tu *chois*, il *choit*, nous *chéons*, vous *chéez*, ils *choient;* imparfait : je *chèais*, tu *chèais*, il *chéait*, nous *chèions*, etc.; subjonctif, que je *choie*, que tu *choies*, qu'il *choie*, que nous *chèions*, que vous *chèiez*, qu'ils *choient.*

Le verbe *décheoir* doit suivre la même analogie, et il faut rejeter les formes nous *déchoyons*, vous *déchoyez*, qui ne sont formées de rien, et qui, si elles avaient un sens, signifieraient nous *cessons*, vous *cessez de choyer;* il en est de même au subjonctif, où les personnes terminées par des *e* muets peuvent seules avoir le son *déchoie*; les autres sont, comme pour l'imparfait je *déchèais*, nous *déchèions*, vous *déchèiez*, etc.

(1) Joinville, éd. cit., p. 51. — (2) *Ibid.*, p. 102. — (3) *Ibid.*, p. 131. — (4) Dictionn. d'après Rivarol, mot *déchoir*. — (5) Barbazau, *Contes anc.*, p. 177. — (6) Joinville, édit. cit., p. 72. — (7) Voy. l'Acad., 1778.



— Après tout, lui dis-je, vous n'exigez ici que le sacrifice des deux personnes très peu usitées nous *déchoyons*, vous *déchoyez*; je crois qu'on peut vous l'accorder, d'autant plus qu'on y gagne l'imparfait tout entier. Serez-vous plus exigeant pour *seoir* et ses composés?

— Je n'en sais rien, répondit-il; au reste, jugez-en : on écrit *seoir*, *asseoir*, *rasseoir*, *messeoir*, *surseoir*, et l'on fait bien : le futur régulièrement formé sera je *sérai*, j'*asserai*, je *rasserai*, cela *messéra*, je *surserai*; et je crois que c'est ainsi qu'il faudrait dire, en dépit des habitudes contraires.

— On ne vous accordera pas cela, repris-je.

— Tant pis, dit-il, mais continuons : le participe passé, l'infinitif et le prétérit sont incontestablement *sis*, *sise*, je *sis*, et de même dans les composés. Le participe présent est double : il a été *séant*, *te*, il est devenu *seyant*, dans *asséyant* et *rasseyant*, les verbes les plus usités de cette famille; il convient de donner ce participe à tous ces verbes, et de dire *surseyant*, *messeyant*; et aux temps qui s'en forment, je *surseyais*, cela *messeyait*; l'imparfait je *surseoyais* sera toujours insupportable pour une oreille française.

Le présent singulier est je *sieds*, tu *sieds*, il *sied*; nous *seyons*, vous *seyez*, ils *seyent*, quoique inusités, se tirent immédiatement du participe présent et se déduisent des formes semblables d'*asseoir* et *rasseoir*. Les mêmes terminaisons doivent appartenir à *surseoir*; il faudra donc dire je *sursieds*, tu *sursieds*, il *sursied*, plutôt que je *surseois*, qu'on donne partout, mais qui n'est pas moins une anomalie à rejeter.

— Je ne puis, lui dis-je, accepter toutes vos idées maintenant comme je les admettais au commencement de notre conversation; mais c'est que votre rôle a changé; d'abord vous vous borniez à recueillir historiquement les débris de notre vieux langage, et je vous suivais avec plaisir dans cette utile excursion. Depuis que vous avez abordé les verbes qui tiennent à des familles plus ou moins nombreuses, vous cédez peut-être au désir de les soumettre à des règles sans exception ; mais déjà ce ne sont plus des faits que vous nous donnez, ce sont vos théories par lesquelles vous voulez remplacer le fait.

— Mais ces théories, interrompit-il, ne valent-elles pas mieux que le désordre qui existe ?

— Je ne le conteste pas, répondis-je; seulement je remarque que le débat est entre vous et l'usage, non entre vous et moi; laissez donc ces idées théoriques, ces régularisations du langage, sur l'avantage desquelles personne n'est en doute, mais qu'il est extrêmement difficile cependant de faire adopter au public; et reprenez, si vous le trouvez bon, la restitution de quelques vieux verbes.

— Je n'en ai plus, me dit-il, à citer qu'un petit nombre, encore sont-ils plus curieux qu'utiles. Le plus important de tous est sans contredit *tollir*, venu du latin *tollere*, et qui vaut mieux indubitablement qu'*enlever*, par lequel nous le remplaçons : « Le démon voit que les bonnes œuvres que l'homme a faites ne li

peut-il *tollir* (1). » L'infinitif passé et le participe sont *tollu*, *tollue* : « Et en même temps nous eût *tollu* la vue de la terre (2) ; de chose que ils leur eussent *tollue* ou robée (3) ; les terres que le roys de France avoit *tollues* au roi Jehan d'Angleterre (4). » Le participe présent est *tollant;* et les temps qui s'en forment sont : nous *tollons*, je *tollais*, que je *tolle :* « Mais je vous en prie, sire, que les Sarrazins ne le vous *tollent* (5). » Le présent singulier est je *tols*, tu *tols*, il *tolt :* « Les soudans les fait mourir en la prison et à leur femme *tolt* ce qu'elles ont (6). » Enfin le prétérit et l'optatif sont régulièrement je *tollis* et je *tollisse*, EXEMPLES : « Le venin se férit au vif et li *tollit* tout le pooir de la moitié du corps (7) ; ils trouvèrent le clerc que vous véez-ci, et li *tollirent* toute sa robe (8) ; nule viande ne nous venoit de la mer que les Sarrazins ne nous *tollissent* (9). » Et tous ces exemples, ajouta-t-il, sont, entre beaucoup d'autres, pris dans la courte histoire de Joinville.

— C'est, lui répondis-je, ce qui prouve l'importance du mot puisqu'il revient si souvent ; au reste, c'est un beau verbe, et dont la prononciation est fort harmonieuse ; il est d'ailleurs fort régulier et bien complet.

— Oui, dit-il; je puis vous en citer d'autres qui seront moins entiers : les verbes *paroir* et *apparoir*, remplacés aujourd'hui par *paroître* et *apparaître*, qui en sont des formes allongées, étaient autrefois usités à tous leurs temps ; *parant* et *apparant* en étaient les participes :

Por ce vos di, tot en apert
Que son temps perd qui félon sert (10).

Nous disons aujourd'hui encore, au présent indicatif, il *appert :* « comme il *appert* par plusieurs traits de cet ouvrage, » dit Voltaire (11). On disait autrefois *il pert :* « Bien pert que pour fol me tenez (12). » Et au pluriel, *pèrent* :

Et prend une robe truande
Qui soit dépéciée et déroute
Si que parmi pèrent ti coute (13).

« Prends une mauvaise robe, toute déchirée et rompue, si bien qu'à travers paraissent tes coudes. » Le futur était je *perrai*, il *perra ;* l'imparfait, il *paroit :* « Mès onques si bel armé ne vis, car il *paroit* desur toute sa gent dès les epaules en amont (14); » c'est-à-dire il *paraissait*. On voit que ce mot serait aujourd'hui homophone au présent indicatif de *paraître* et à l'imparfait de *parer*.

(1) Joinville, éd. cit., p. 13. — (2) *Ibid.*, p. 43. — (3) *Ibid.*, p. 82. — (4) Guill. de Nangis, p. 245, édit. in-f° de 1761, cit. par M. Guizot, *Cours d'hist. mod.*, 1830. Leç. 14. — (5) Joinville, p. 107. — (6) *Ibid.*, p. 93. — (7) *Ibid.*, p. 48. — (8) *Ibid.*, p. 39. — (9) *Ibid.*, p. 180. — (10) Barbazan, *Contes anc.*, p. 151, *du preud'homme*, etc. — (11) Voltaire, *la Pucelle*, préf. — (12) Rutebeuf, *la Dame qui fit trois fois le tour*, etc., *V. Poët. fr.*, t. I, p. 384, coll. Crapelet. — (13) Le Gal'oi d'Aubepierre, *la Bourse pleine de sens*, t. I, p. 848 des *V. Poët. fr.*, coll. Crapelet. — (14) Joinville, éd. cit., p. 75.

— Et c'est une raison de plus, repris-je, pour qu'on n'en désire pas beaucoup le retour; il faut d'ailleurs ajouter qu'il ne nous apporterait aucun sens nouveau, et ne ferait que remplacer le mot *paraître* ou *apparaître*, comme ceux-ci l'avaient déjà remplacé.

— J'en conviens. Il n'en est pas tout-à-fait de même des mots *souloir* ou *soloir*, qui signifie être habitué à, avoir coutume de, et *douloir*, qui veut dire avoir du chagrin, être dans la peine. Ces mots nous manquent, et nous ne les remplaçons que par des périphrases traînantes; ils avaient pour participe présent *solant*, conservé dans *insolent*, qui fait quelque chose contre la coutume, et *dolant* ou *dolent*, que nous avons gardé, ainsi que son composé *indolent*. L'imparfait se formait régulièrement :

> Mais quanque li sires voloit
> Nuns de ces sers ne s'en doloit (1).

On trouve encore : « Jà me *soliez* tant amer (2); » et notre La Fontaine a écrit dans son épitaphe et en parlant de lui-même :

> Quant à son temps, bien sut le dispenser:
> Deux parts en fit, dont il souloit passer
> L'une à dormir et l'autre à ne rien faire (3);

comme notre vieux Bertaut avait dit sur une paire de gants, tirés des mains d'une belle dame :

> Gants, qui souliez couvrir cette sensible ivoire,
> Et ce marbre vivant, dont la douce rigueur
> M'a tiré sans pitié tant de traits dans le cœur
> Qu'encor la playe en saigne au fond de ma mémoire (4).

Ces vers sont d'une grande douceur si les idées en sont un peu disparates et incohérentes; mais j'aimerais mieux *solais* que *soulais*; il serait plus conforme à l'étymologie, à la formation des temps, et éviterait la confusion avec l'imparfait de *soûler*.

Le présent de l'indicatif était je *seuls* (5), je *deuls*; le dernier se retrouve dans le vieux mot il me *deult*; le premier, dans ces vers :

> Alors me souvient de Mabille,
> Une garse de ceste ville
> Que je soel amer par amors (6).

(1) Rutebeuf, *le Testament de l'âne*, t. I, p. 338 des *V. Poët. fr.*, coll. Crapelet. — (2) Le Gallois d'Aubepierre, *la Bourse pleine de sens*; même ouvrage, p. 351. — (3) La Font., *Œuv. div.*, t. I, p. 31. — (4) Voy. t. I, p. 139 des *V. Poët. fr.*, collect. Dabo, 1821. — (5) Butet, *cours théor. d'inst. élément.*, p. 46. — (6) Le Gall. d'Aubep., *la Bourse pleine d'escus*, t. I, p. 354, des *V. Poët. fr.*, coll. Crapelet.



Ces mots, s'ils eussent vécu, se seraient peut être contractés en je *seus* et je *deus*, comme l'ancien je *weil* (1) est devenu je *veux*. Le prétérit était je *dolus* ou je *doulus* : « Les anciennes escriptures racontent que Titus se *dolut* et fut desconforté d'un jour qu'il n'aoit donné nul bénéfice (2); la reine d'Arragon se *doulut* de la sentence (3). »

Peut-être disait-on aussi je *solus* ou *soulus*; mais nous retombons dans les hypothèses.

— Au moins, dis-je, ne sont-elles pas sans intérêt quand les mots qui y donnent lieu ont eux-mêmes de l'importance. Je ne sais, ajoutai-je, si vous avez trouvé quelques exemples des mots *ramentevoir*, pour signifier *se ressouvenir*, et *semondre*, pour exprimer invitation pressante et presque grondeuse?

— Oui certainement, me répondit Tireau; le dernier était régulier; ses temps primitifs sont *semondre*, *semons*, *semonnant*, je *semons* : « Quand li Romins s'oï *semondre* (4), » dit Jean de Boves; et ailleurs :

Et li vilains coite et semond
Ferrant qui trait et tire fort (5).

Rutebeuf dit aussi : « Il fut *semons* (6). » Le vidame de Chartres : « Chascuns me *semond* de chanter (7). » Et Joinville : « Je *semonnoie* tous les riches hommes de l'ost; dont il convenoit que le roy empruntast aucune fois de ceulz que j'avoie *semons* (8). » Je n'ai pas jusqu'ici trouvé son prétérit, qui devait être je *semondis*, par analogie avec tous les verbes en *ondre*.

Quant à *ramentevoir*, c'était un beau mot, qui ne signifiait pas seulement se ressouvenir, et surtout se ressouvenir de loin, mais encore rappeler à quelqu'un ou le faire souvenir de quelque chose. Ses temps primitifs étaient *ramentevoir*, *ramentu*, *ramentevant*, je *ramentois*, je *ramentis*; il se conjuguait donc exactement comme *recevoir*, si ce n'est au prétérit, qu'il avait en *is* au lieu de *us*.

Voici des exemples : Infinitif passé : « Je vous ai *ramentu* (9). » Participe passé :

Et se cele se fust téüe
Jà ne li fust ramentue
Ceste chose (10).

Participe présent, imparfait, subjonctif et pluriel du présent indicatif : « Et ces choses vous *ramentevois-je* pour ce que se Diex ne m'eust aidié (11); et quant les prêcheurs et les cordeliers li *ramentevoient* aucun livre qu'il oyst volentiers (12). » Indicatif présent : « Et ces choses vous *ramentois-je* pour vous fère entendant

(1) Joinville, édit. cit., p. 163. — (2) Joinville, p. 234. — (3) Comines, *Mém.*, II, 8. — (4) *V. Poët. fr.*, I, p. 377, coll. Crapelet. — (5) *Ibid.* — (6) *Ibid.*, p. 339. — (7) *Ibid.*, II, p. 26. — (8) Joinville, édit. cit., p. 164. — (9) Joinville, édit. cit., p. 57. — (10) *Barbazan, Contes anc.*, p. 176. — (11) Joinville, éd. cit., p. 39. — (12) Joinville, éd. cit., p. 218.



aucunes qui affièrent à ma matière (1). » Prétérit indicatif : « Et ceste chose me *ramentit* le père le roy (2). »

— Je vous remercie, lui dis-je, de m'avoir rendu ce verbe dans son entier ; c'est un de ceux que je regrettais le plus ; car je considère quelquefois notre vieux langage, non pas comme vous, sous le point de vue purement grammatical, mais surtout relativement au parti qu'en pourraient tirer les écrivains. La Fontaine est peut-être de nos classiques celui qui a fait le plus d'emprunts, et d'emprunts heureux, à ces vieux tours ; pourquoi quelque poëte bien inspiré comme lui ne pourrait-il pas fonder sa réputation en même temps qu'il tirerait de la poussière ces formes si belles et souvent si énergiques ? Il ne s'agit que de bien placer les mots pour vous les rendre en quelque façon familiers. Notre fabuliste n'a pas craint de réunir dans le même vers deux termes aujourd'hui hors d'usage :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne soi-même (3).

Et il ajoutait, il y a près de deux cents ans :

J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui,
Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.

Mais il n'est pas trop vieux dans ses vers ; et il n'est personne qui ne comprenne parfaitement le sens, aussi bien d'*engeigner* que de *cuider*, ce mot que nous n'avons plus, et qui nous était pourtant si nécessaire pour exprimer une opinion née ou venue chez nous sans examen (4) ; *cuider* n'était ni *penser*, ni *croire*, ni *songer*, ni *rêver*, ni *supposer*, ni *imaginer* ; c'était autre chose, et nous l'avons perdu.

— Nous l'avons perdu, reprit-il, vous dites bien ; oui, il y a une infinité de mots qui étaient jadis pleins d'énergie, d'harmonie ou de rapidité, dont le temps nous a privés aujourd'hui ; j'en pourrais *remémorer* dans tous les genres, si déjà nous n'étions *remés* trop longtemps, et si l'heure que j'*oi* sonner ne me *semonnait* de partir ; mais avant d'*issir* du jardin, je vous *ramentevrai* que le travail du grammairien est insuffisant pour *traire* de la tombe et produire au jour les paroles et expressions anciennes ; ci faut l'aide du poëte et de l'orateur. Tant que le premier s'*enclora* dans ses longues et fastidieuses recherches, tant que ses exemples *remaindront* isolés, en vain aura-t-il, pour les savants comme lui, *tollu* le voile du vieux langage, en vain *cuidera*-t-il obtenir un grand succès dans son entreprise ; il ne fera rien qui y *afière*, et ne pourra que se *douloir* de l'indifférence publique.

— Ainsi qu'il *appert*, lui répondis-je en riant, il vous *estuet* (5) joindre

(1) Joinville, éd. cit., p. 62. — (2) *Ibid.*, p. 7. — (3) La Fontaine, fab. IV, 11, *la Grenouille et le Rat*, t. I, p. 81, éd. stéréot. — (4) *Cuider*, vient de *cogitare* ; *penser* de *pensare*, peser, comparer ; *croire* de *credere* ; *songer* de *somniare*, etc. — (5) *Tibi statuitur*, il vous est résolu ; V, N, *Poët. fr.*, t. I, p. 372.



l'exemple au précepte; pour moi je ne pourrais vous suivre dans cette carrière où vous vous *gaudissez* (1) et vous *ébaudissez :* j'y *cherrais* dès les premiers pas, et de peur de vous voir me *lédir* (2) en ce *poignis* (3) où vous ne *solez* (4) peut-être pas ménager vos coups j'aime mieux *toucher à fuie* (5) *et à tant* (6); *remaindre* votre serviteur.

Nous nous séparâmes en disant ces mots, fort contents l'un et l'autre, à ce qu'il me parut, et de la petite passe d'armes où nous avions paradé à qui mieux mieux. Sous cette apparence de plaisanterie, sous cette forme de jeu, il y avait pourtant quelque chose de sérieux. Pour moi, je remerciai mon ancien élève du plaisir qu'il m'avait procuré, et je l'engageai, quoique peut-être il n'en dût pas obtenir promptement la récompense, ou, comme il aurait dit, le *guerredon*, à continuer avec courage et persévérance cette restauration des vieux verbes français, et, le cas échéant, celle des autres mots.

B. Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 7 avril sous la présidence de M. Ottavi. — Vingt-quatre membres étaient présents.

Après l'adoption du procès-verbal le secrétaire perpétuel lit une demande d'admission de M. Huilard-Breholle, à qui l'on doit une traduction de *la Chronique de Mathieu Pâris*. La classe décide que les nom, prénom et titres du candidat seront affichés dans le local des séances, et nomme commissaires pour examiner ses titres MM. Ernest Breton, Henri Prat et Delepine.

L'ordre du jour appelle les élections des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire-perpé-

(1) *Se réjouir :* il se prenait autrefois intransitivement : *l'un veut railler, l'autre gaudir et rire*, (Marot, t. III, p. 79, de la coll. Crapelet); aujourd'hui on le fait réfléchi. — (2) *Lédir*, de *lædere*, blesser : *ne vous fêtes plus l'édir* (Rutebeuf, t. I, p. 329, de la coll. Crapelet.) — (3) *Poignis*, de *pugna* ou de *poing ;* combat : *et commença le poingnays fort et grand*(Joinville, éd. cit., p. 34). — (4) De *soloir, souloir*. — (5) *M'enfuir*, Joinville, p. 30. — (6) En ce point; *à tant l'un de l'autre se part* (Le Gallois); *à tant sire Gombers s'éveille* (J. de Boves), t. I, p. 350 et 369 de la coll. Crapelet.



tuel lit les articles des statuts relatifs à ces élections auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés au scrutin secret : président de la 1re classe, M. Dufey (de l'Yonne); vice-président, M. Henri Prat; vice-président-adjoint, M. J. Ottavi; secrétaire, M. Robert (du Var); secrétaire-adjoint, M. Daniel Rozière.

*** Le 14 avril, séance de la 2e classe (***Histoire des langues et des littératures***) sous la présidence de M. Mary-Lafon. — Dix-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal il est fait hommage à la classe du ***Journal littéraire et scientifique italien de Bologne;*** de ***la Bibliothèque italienne*** du mois d'octobre dernier; de ***la Parola***, feuille hebdomadaire italienne, nº 12; du ***Messager de Turin, journal des lettres, sciences et arts*** et des ***Annales littéraires, scientifiques et industrielles de l'Auvergne***, nos de janvier, février, mars et avril.

L'ordre du jour appelle les élections des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire-perpétuel lit les articles des statuts relatifs à ces élections, auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés au scrutin secret : président de la 2e classe, M. Mary-Lafon; vice-président, M. Leudière; vice-président-adjoint, M. Vincent; secrétaire, M. Nolte; secrétaire-adjoint, M. Thommerel.

M. Vincent lit un rapport sur *la grammaire latine* de M. Burnouf. Après quelques observations de MM. Leudière, Mary-Lafon et Eugène G. de Monglave, ce rapport est, au scrutin secret, unanimement renvoyé au comité du journal.

M. N. de Berty rend compte des travaux littéraires sur lesquels M. Théophile Mercier appuie sa candidature aux fonctions de membre résidant de la 2e classe. Conformément aux conclusions du rapporteur, le candidat est admis au scrutin secret, sauf la décision de la prochaine assemblée générale.

*** La 3e classe (***Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques***) s'est assemblée le 21 avril sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, il est donné lecture des instructions formulées, au nom de la classe, par M. le docteur Cerise, pour M. le docteur Victor Martin de Moussy, notre collègue, qui va parcourir l'Amérique et l'Asie, chargé d'une mission de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine.

Une lettre de M. Lucien de Rosny contient quelques données sur le régime moral des prisons. — Renvoi aux archives.

Il est fait hommage à la classe des ***Mémoires des Académies et Sociétés savantes de Rouen, Troyes, Toulon, Bordeaux, Dijon, Marseille et Lyon;*** d'un ***Coup d'œil sur le pays d'Aoste,*** par M. l'abbé Orsière; ***de la Revue étrangère et française de législation, jurisprudence et économie politique,*** de M. Fœlix; du ***Mémorial encyclopédique***, de M. de Lavalette, etc.

M. le docteur Cerise fait un rapport verbal sur le livre de M. l'abbé Orsière. Il s'arrête de préférence sur la partie de l'ouvrage consacrée aux infirmités, telles que les *goîtres* et le *crétinisme*, qui affligent les habitants du pays d'Aoste. Le rapporteur pense que les habitations malsaines et l'air atmosphérique surtout exercent une grande influence sur ces infirmités. Ce qui prouve bien, suivant M. Cerise, l'influence atmosphérique, c'est que les étrangers qui se fixent dans le pays d'Aoste ont des enfants crétins. Il croit que les conseils donnés par M. Orsière ne sont pas suffisants, et qu'il faudrait recourir à des améliorations matérielles que le gouvernement seul peut entreprendre.

M. Favrot demande à M. Cerise quels moyens il croirait utile d'employer pour arriver à la destruction du *crétinisme*. M. Cerise répond qu'il craindrait d'abuser de l'attention de la classe en les développant. Il se propose de traiter la question *in extenso* dans un mémoire qu'il a l'intention de publier incessamment et à propos duquel il présente quelques observations fort intéressantes.

M. l'abbé Badiche demande s'il est vrai que les habitants s'applaudissent d'avoir un crétin dans leur famille et prétendent que *ça leur porte bonheur*.

M. Ernest Breton cite une réponse semblable qui lui a été faite dans le Valais.

L'ordre du jour appelle les élections des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire-perpétuel lit les articles des statuts relatifs à ces élections, auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés au scrutin secret : président de la 3e classe, M. N. de Berty; vice-président, M. l'abbé Badiche; vice-président-adjoint, M. le docteur Cerise.

M. Cerise déclare que, quoique très reconnaissant de la nouvelle marque de confiance que ses collègues viennent de lui accorder, il ne peut l'accepter, d'abord parceque ses nombreuses occupations s'y opposent, puis, parceque, bien qu'appelé chaque année par la confiance de ses collègues à quelque fonction du bureau de sa classe, il a toujours pensé que la marche qu'on suivait était mauvaise, et que ces fonctions, considérées comme honneur ou comme charges, doivent être remplies tour-à-tour par tous les membres sans exception. Plusieurs des assistants repoussent l'offre de démission de M. Cerise, qui, mise aux voix, n'est pas acceptée par la classe.

M. Ch. Favrot est élu secrétaire de la classe; M. Bernard Jullien, secrétaire-adjoint.

M. B. Jullien déclare qu'il a toujours refusé toute fonction dans sa classe et qu'il persiste dans cette détermination. M. Leudière est d'avis qu'on ne doit pas accepter la démission de M. B. Jullien. Une discussion s'élève au sujet de ces démissions; MM. l'abbé Badiche, l'abbé Auger, le docteur Cerise et M. B. Jullien y prennent part. La démission offerte n'est pas acceptée.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Jacomy Régnier qui demande que la classe nomme une commission chargée d'examiner un procédé

industriel dont il est auteur. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Favrot, Mary-Lafon, l'abbé Badiche et Eug-G. de Monglave, l'ordre du jour demandé par M. Lafon et appuyé par M. Badiche est adopté.

La classe reçoit une *Biographie du pâtre calculateur Henri Mondeux.* Elle charge M. Foulon de lui faire un rapport sur cet ouvrage.

, Le 28 avril, séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidée par M. Ernest Breton. — Vingt-quatre membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le comte Roger de Saint-Poncy s'excuse de ne pouvoir faire le rapport dont il a été chargé sur la candidature de M. l'abbé Audierne, savant antiquaire, auteur de plusieurs ouvrages estimés. Mais, aucun de ces ouvrages n'étant parvenu au commissaire, il pense devoir ajourner son rapport jusqu'à ce qu'il les ait reçus, afin de procéder régulièrement. — Adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lucien de Rosny, relative à plusieurs découvertes archéologiques faites dans les environs de Melun. — Renvoi à M. Ernest Breton pour un rapport.

Il est fait hommage à la classe de la 11e livraison des *Annales de la Société libre des beaux-arts.*

L'ordre du jour appelle les élections des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire-perpétuel lit les articles des statuts relatifs à ces élections, auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés au scrutin secret : MM. Ernest Breton, président; M. Albert Lenoir, vice-président; M. A. Elwart, vice-président-adjoint; M. Ferdinand-Thomas, secrétaire ; et M. O. Mac'Carthy, secrétaire-adjoint.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Ernest Breton sur le mémoire et les ingénieux dessins de notre collègue, M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), relatifs à une statuette de bronze découverte à Esbarre. (V. la 81e liv. du journal, avril 1841, p. 135.)

Autre rapport de M. Ernest Breton sur une lettre écrite de Beyrouth par notre collègue M. Jules de Bertou, dans laquelle il est fait mention d'une menace d'amende pécuniaire inscrite sur un tombeau romain pour quiconque violerait le monument. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de La Pylaie, de Brière, E. Breton et Dufey (de l'Yonne), le rapport, conformément à une décision de la classe, du 24 mars dernier, est renvoyé au comité du journal.

Le conseil et le comité des travaux avaient chargé une commission de rendre compte, suivant l'usage, dans notre journal, de *l'exposition actuelle des objets d'art.* La commission ne s'est pas assemblée. Une discussion s'engage sur l'utilité ou l'inutilité, l'opportunité ou l'inopportunité de ces comptes-rendus du salon. Diverses opinions sont émises par MM. Aristide Husson, Eug. G. de Monglave, Dufey (de l'Yonne), Ferdinand-Thomas, Leudière ; et la classe décide qu'il n'y aura pas de rapport cette année.

M. de la Pylaie rend compte d'un travail manuscrit de notre vénérable collègue M. Espic de Sainte-Foy (Gironde) sur *l'origine et l'état actuel de l'établissement thermal de Bagnères de Luchon*. A ce mémoire l'auteur a joint une pièce de vers imprimée sur le cardinal de Cheverus, cet archevêque de Bordeaux si aimé durant sa vie, si regretté depuis sa mort, hommage écrit avec le cœur, et qui obtient un grand succès dans le diocèse du défunt prélat.

Sur la proposition de M. Dufey (de l'Yonne), des remerciements sont adressés à l'auteur ; et son double travail est déposé aux archives.

Rapport de M. de Brière sur l'inauguration, dans l'ancienne église des Cordeliers de Nancy, d'un monument élevé à la mémoire de Léopold, duc de Lorraine et de Bar. Ce n'est qu'en 1828, quatre-vingt-dix-neuf ans après la mort de Léopold, que l'idée de rendre ce juste hommage à cet excellent prince a germé dans l'esprit de notre collègue M. Noël. Une souscription par lui provoquée a produit 5,792 fr. 20 c., et un petit obélisque a été élevé avec le buste de Léopold et deux statuettes représentant la Foi et la Prudence. — Renvoi du rapport au comité du journal.

M. Thommerel est appelé à la tribune pour lire la deuxième partie de son mémoire sur le *rôle de l'imitation dans l'art;* mais, avant de reprendre sa lecture, il désire savoir si la classe pose en principe qu'un membre peut être admis à traiter des questions d'art dans son sein.

Une discussion s'élève à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), Ernest Breton, Eug. G. de Monglave, Leudière et Ferdinand-Thomas. — M. Thommerel insiste. — M. de Monglave pense qu'on ne peut mettre en question les attributions de la classe. — La classe, sans rien préjuger, invite M. Thommerel à continuer la lecture de la deuxième partie de son mémoire. — M. Thommerel se rend aux instances de la classe et s'engage à reprendre cette lecture à la séance de mai.

*** L'assemblée générale du mois d'avril (les quatre classes réunies) a eu lieu le vendredi 30, sous la présidence de M. Mary-Lafon. — Trente-huit membres sont présents.

M. Noël (de Nancy) annonce l'envoi de son cinquième mémoire imprimé sur l'*Histoire de la Lorraine*. — Renvoi à la 1re classe.

M. l'abbé Manet (de Saint-Malo) envoie une notice inédite sur l'*Histoire de la ville d'Auray*. — Même renvoi.

MM. le comte de Goethals-Peestein de Gand et le chevalier de la Basse-Mouturie, de Lille, adressent, franc de port, à l'Institut Historique, un magnifique buste, avec piédestal, du célèbre *Henri Goethals de Gand*, surnommé *le docteur solennel*. Ils y joignent six exemplaires de l'histoire de sa vie, par M. Huet. — Des remerciements sont votés par acclamation aux donateurs.

M. O. Gigli, littérateur romain, adresse des exemplaires d'une notice qu'il vient de publier en Italie sur notre association, à laquelle, dit-il, il a voué de-

puis longtemps une grande estime et dont il désire faire partie. Il nous annonce plusieurs de ses ouvrages, entre autres un recueil de documents sur l'histoire de l'Italie.

Trente-six volumes ou brochures sont offerts à la Société par divers membres.

M. Théophile Mercier, qui s'est mis sur les rangs pour une place de membre résidant vacante à la 2e classe, et qui y a été admis sur un rapport de MM. N. de Berty, Thommerel et Trémolière, se présente à l'assemblée générale pour faire sanctionner son admission, qui est accueillie à l'unanimité, au scrutin secret.

M. le secrétaire-perpétuel proclame les résultats définitifs des élections des bureaux des classes.

1re classe (*Hist. générale et Hist. de France.*

Président,	MM. Dufey (de l'Yonne).
Vice-président,	Henri Prat.
Vice-prés.-adj.,	J. Ottavi.
Secrétaire,	Robert du Var.
Secrétaire-adj.,	Daniel Rozière.

3e classe (*Hist. des sc. phys., math., soc. et philosoph*).

Président,	MM. N. de Berty.
Vice-président,	l'abbé Badiche.
Vice-prés.-adj.,	le docteur Cerise.
Secrétaire,	Ch. Favrot.
Secrétaire-adj.,	Bernard Jullien.

2e classe (*Hist. des langues et des littératures*).

Président,	MM. Mary-Lafon.
Vice-président,	Leudière.
Vice-prés.-adj.,	Vincent.
Secrétaire,	Nolte.
Secrétaire-adj.,	Thommerel.

4e classe (*Hist. des beaux-arts*).

Président,	MM. Ernest Breton.
Vice-président,	Albert Lenoir.
Vice-prés.-adj.,	Elwart.
Secrétaire,	Ferdinand-Thomas.
Secrétaire-adj.,	O. Mac'Carthy.

Avant de passer aux élections du bureau général de l'Institut Historique, M. le secrétaire-perpétuel donne lecture des articles des statuts qui les régissent.

Une discussion préparatoire s'engage entre MM. Ottavi, E. G. de Monglave, Robert (du Var), Leudière, Mary-Lafon, Bernard Jullien et Dufey (de l'Yonne), à la suite de laquelle, sur la proposition de M. Leudière, M. le duc de Doudeauville est nommé par acclamation président-honoraire de l'Institut Historique.

On passe à l'élection au scrutin secret, suivant les statuts, du bureau général de l'Institut Historique.

Au premier tour, M. le marquis Amédée de Pastoret est proclamé président de l'Institut Historique pour 1841-1842. Les membres qui ont ensuite réuni le plus de voix sont MM. Mary-Lafon, le comte Le Peletier-d'Aunay, Buchez, Ottavi et de Bret.

Deux scrutins successifs pour la vice-présidence sont annulés, le nombre des votes dépassant celui des votants. Au troisième tour, M. le baron Taylor est élu vice-président. Les membres qui ont ensuite obtenu le plus de voix sont MM. Mary-Lafon, Buchez et P. Royer-Collard.

Un premier tour de scrutin pour les fonctions de vice-président-adjoint ne donne aucun résultat. Les voix sont réparties entre MM. Buchez, Mary-Lafon, P. Royer-Collard, Foyatier, le comte Le Peletier-d'Aunay et Dufey (de l'Yonne).

Un second tour a le même sort. Les voix sont réparties entre MM. Royer-Collard, Foyatier, Buchez, Dufey (de l'Yonne), Ottavi et Delepine. — M. Mary-Lafon avait annoncé qu'il retirait sa candidature.

Un scrutin de ballottage a lieu, conformément aux statuts, entre MM. P. Royer-Collard et Foyatier. — M. Royer-Collard est proclamé vice-président adjoint de l'Institut Historique.

M. Mary-Lafon croit devoir protester contre l'initiative qu'a prise le conseil dans les élections qui viennent d'avoir lieu. Les membres élus n'assistent pas, dit il, régulièrement aux séances, à l'exception de M. le baron Taylor, qui, malheureusement encore, part pour l'Orient.

MM. B. Jullien et Ottavi parlent en faveur de ce qui s'est passé. Ils croient les réunions préparatoires fort légales et affirment que dans toute cette affaire le conseil a agi officieusement et non officiellement.

M. Delepine demande l'ordre du jour.

M. Leudière l'appuie.

M. Mary-Lafon persiste dans sa protestation. Il juge de son devoir de réserver par cette démarche solennelle tous les droits de l'assemblée générale, et cède la présidence à M. Dufey (de l'Yonne), qui, pressé par quelques-uns de ses collègues, vient occuper le fauteuil.

M. Renzi, chargé d'émettre une opinion sur les intéressants *Mémoires de la société des antiquaires de l'Amérique du Nord*, pense qu'ils méritent de devenir l'objet d'un rapport étendu. L'assemblée confie ce travail à M. Renzi.

On entend encore MM. Leudière, Mary-Lafon, Bernard Jullien et N. de Berty sur l'incident soulevé par M. Lafon.

CHRONIQUE.

— L'Institut Historique vient de faire une perte bien cruelle dans la personne de son président honoraire, M. le duc de Doudeauville, un de ses membres les plus dévoués et les plus exacts malgré son grand âge. Dans notre prochaine livraison nous consacrerons une notice nécrologique à sa mémoire.

— Déjà la Société avait eu récemment à regretter M. le comte de Carpegna, directeur du Musée d'Artillerie de Paris.

Le comte Philippe de Carpegna appartenait à une des familles les plus illustres de l'Italie, établie à Rome depuis le XVe siècle. Il était né en 1782, et avait fait ses études au collége Clémentin. Il y était encore en 1798, lorsque l'occupa-

tion de Rome par les Français fut cause de la suppression de ce collége, où, sous le gouvernement papal, on n'admettait que des enfants de familles nobles. En 1802, il alla rejoindre en Espagne son père, qui y était établi, et prit du service dans les gardes wallonnes, corps qui, à cette époque, était tout composé d'étrangers et particulièrement d'Italiens. Il y entra en qualité de cadet. En 1804, le prince de la Paix réduisit de moitié le nombre des bataillons des gardes wallonnes, ce qui entraîna le licenciement de la moitié des officiers de ce corps. M. de Carpegna fut du nombre des cadets réformés. Il demanda et obtint son admission dans le corps royal d'artillerie après un examen de capacité qu'il alla subir au collége militaire de Ségovie. Dans ce collége, destiné à l'éducation et à l'instruction des cadets du corps royal d'artillerie espagnole, tous les professeurs, les inspecteurs des études, etc., étaient pris parmi les oficiers d'artillerie. M. de Carpegna fut choisi, n'ayant encore que le grade de lieutenant, pour être du nombre de ces professeurs.

Peu de temps après, Rome étant devenue partie intégrante de l'Empire, M. de Carpegna devint lui-même Français, et passa au service de France lorsque le trône d'Espagne fut occupé par le frère de l'empereur Napoléon. M. de Carpegna fit toutes les campagnes d'Espagne, d'abord en qualité de capitaine d'artillerie, et ensuite comme chef d'escàdron. Il combattit dans les rangs de l'armée française aux batailles de Tudela, d'Ocana, de Talavera, de Despenaperros, de Chiclana, de la Albuhera, de los Arapiles, de Vittoria, et aux siéges de Saragosse, de Cadiz et de Badajoz.

Rentré en France en 1813, après la malheureuse affaire de Vittoria, il continua encore à faire partie du corps d'armée commandé par le maréchal duc de Dalmatie, et prit part à toutes les opérations de ce corps jusqu'à la paix.

En 1815 il renonça au service militaire actif, et obtint au concours la place de professeur de sciences appliquées, à l'école d'artillerie qui venait d'être rétablie à Grenoble, et qui, en 1817, fut transportée à Valence. Après dix ans d'exercice de professeur dans ces deux écoles, M. de Carpegna fut appelé à Paris au Musée d'Artillerie. Il en avait à peine pris la direction que la révolution de 1830 lui fournit une occasion de prouver son zèle pour la conservation de ce précieux établissement. Le peuple en foule s'était porté dans les salles où sont conservées les collections les plus rares d'armes anciennes et modernes, et voulait tout emporter, croyant que tout devait être employé à la défense de la liberté, et que rien ne devait être épargné. La destruction de ce bel établissement était inévitable si M. de Carpegna avait un seul instant manqué de présence d'esprit et de courage; mais les mesures nécessaires furent par lui si bien prises, que les objets les plus importants furent sauvés; ses paroles eurent un tel ascendant sur la multitude que la plupart des gens du peuple consentirent à abandonner les armes dont ils ne connaissaient pas l'usage, et à se contenter de celles qui pouvaient leur être utiles pour le combat. La perte, ainsi réduite aux armes blanches, aux armes à feu de date récente, et à quelques autres, était

encore très considérable. M. de Carpegna n'abandonna pas l'espoir d'en recouvrer une grande partie. Le 30 juillet même, le calme étant à peine rétabli, il fit adroitement des recherches et des démarches auprès des personnes qui étaient venues s'emparer de ces armes, et il eut le bonheur d'en voir restituer une grande partie. C'est ainsi que le Musée d'Artillerie a été conservé à Paris et à la France. Le zélé directeur ne s'était pas contenté de sauver de la dévastation ce bel établissement, il y avait mis un ordre qui fait l'admiration de tous ceux qui vont visiter ces archives archéologiques des instruments de guerre, et par des augmentations qui d'après ses demandes y avaient été faites, par des recherches historiques auxquelles il s'était livré pour éclaircir des points douteux, il avait donné au Musée d'Artillerie une importance et un degré d'utilité qu'il n'avait pas encore eus.

Mort à l'âge de 59 ans, il laisse un vide immense à la tête de cette précieuse collection et dans les rangs de l'Institut Historique où sa présence ne fit jamais défaut dans les circonstances importantes.

— Notre collègue M. A. Renzi a rendu compte à la 1re classe (*Histoire générale*) d'un nouveau travail que vient de publier notre collègue M. le docteur Friedlander, de Bruxelles, et qui, sous le titre modeste de *Chronologie de l'Histoire générale, à l'usage des collèges et des pensionnats*, contient, en outre, un dictionnaire historique substantiel et un appendice destiné à expliquer plusieurs mots que la politique a introduits dans le langage constitutionnel. L'auteur, dans la première partie, embrasse les dates les plus remarquables de l'histoire ; il a, dit-il, suivi la méthode des chronologistes allemands en la resserrant et en y ajoutant ce qui lui a paru nécessaire. La seconde partie n'est qu'un recueil bien ordonné de noms propres suivis d'un fait ou de l'appréciation rapide d'une époque. M. Friedlander laisse les détails au professeur et au travail de composition de l'élève; mais une simple indication, un nom, une époque suffit souvent pour rappeler à ce dernier l'ensemble des faits qui se pressaient sans ordre dans son esprit. Voilà l'ouvrage que M. Renzi était chargé de faire connaître à l'Institut Historique ; il le juge propre à remplacer beaucoup de ces tableaux chronologiques dont on a tant abusé. « Peut-être, dit-il, le mélange des noms propres, anciens et modernes, présente-t-il quelque chose de choquant au premier aspect, mais ce défaut est commun à tous les dictionnaires historiques. Peut-être encore regrettera-t-on l'absence de certains noms propres, bien connus, mais n'oublions pas que ce n'est qu'un abrégé, et que le choix à faire était bien difficile. » M. Renzi est de l'avis de M. Friedlander, qui unit à beaucoup de savoir une longue expérience acquise dans l'enseignement : comme lui il pense que les livres élémentaires d'histoire et de littérature trop étendus ont l'inconvénient grave d'entretenir la paresse des élèves, qui trouvent plus commode d'y copier une composition toute faite que de la faire eux-mêmes. C'est là le grand écueil que notre collègue a voulu éviter; il pense que le meilleur professeur de

l'élève est l'élève lui-même, et que l'instruction qu'il puise dans ses propres idées sagement dirigées est préférable à celle qui résulte continuellement d'emprunts faits aux idées d'autrui. L'œuvre de M. Friedlander mérite donc d'être encouragée, et l'Institut Historique ne cessera de faire des vœux pour le succès complet de sa laborieuse tentative.

— C'est M. A. Elwart, professeur au Conservatoire de musique, ex-pensionnaire du roi à Rome et vice-président-adjoint de la 4[e] classe de l'Institut Historique (*Histoire des beaux-arts*), qui a été chargé de composer la musique exécutée dans l'église métropolitaine de Notre-Dame aux fêtes du baptême du comte de Paris. On ne saurait qu'approuver un choix qui a fourni à ce jeune et savant compositeur une nouvelle occasion de développer un talent dont il a, jeune encore, donné déjà de si fréquentes preuves.

— Il est de notre devoir d'annoncer aux membres de l'Institut Historique, et à tous ceux qui s'occupent d'études et de travaux entrant dans sa spécialité, la prochaine apparition d'un ouvrage en quatre volumes, dû à un membre de cette Société, M. Mary-Lafon. Il s'agit d'une histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Voici comme l'auteur explique son but :

« De Grégoire de Tours, dit-il, aux chroniqueurs du moyen-âge, tous les travaux d'exploration ont tendu à représenter la tente de Clovis comme l'unique berceau national. De cette manière, tout ce qui était antérieur aux Franks, tout ce qui s'est passé en dehors de leur influence, ou malgré eux, a été condamné à l'oubli.

« Se renfermant tous dans le système unitaire de leurs devanciers, les écrivains modernes ont fait du trône le pivot immuable de leurs histoires, et, comme ce trône se trouvait placé au Nord, le Nord est devenu le centre d'action, le foyer où se sont trouvés réunis tous les rayons épars et divergents de la nationalité française.

« Qu'est-il résulté de cette manière d'envisager l'œuvre historique? Tout le monde le voit aujourd'hui, c'est que le passé des pays dont l'existence ne se lia que fort tard à l'existence sociale des tribus germaniques a été, ou, laissé dans l'ombre, ou omis.

« De toutes les contrées sacrifiées, le midi de la France actuelle est la plus importante à étudier et à connaitre. A lui seul le Midi forme près de la moitié de la France. Vingt générations avant l'arrivée des hommes du Nord, les hommes du Midi ne s'étaient-ils pas rendus célèbres par le courage, les grands travaux, l'intelligence? Les forêts d'outre-Loire n'étant pas encore abattues, trois cents cabanes de roseaux composant encore Lutèce, les temples de marbre, les aqueducs monumentaux, les cirques ne décoraient-ils pas le Midi? Longtemps avant que de pauvres pirogues ne vinssent courber les glaïeuls de la Seine, le

Lacydon de Marseille n'abritait-il pas des milliers de navires? Est-ce que cette noble phocéenne, est-ce que Toulouse, Cahors, ne voyaient point accourir les disciples en foule pour apprendre la poésie et l'éloquence? Plus tard, après la chute de l'Empire, n'est-ce pas vers le Midi que se replia l'admirable civilisation romaine, chassée par les Barbares? Il y a six cents ans à peine, toute cette civilisation, toute la littérature, toutes les idées, n'étaient-elles pas exclusivement le partage des peuples d'Oc?

« Jamais pays n'offrit un passé plus beau, plus riche en faits éclatants, plus noblement rempli, plus honorable pour ses enfants, et cependant plus inconnu.

« Ce qu'il y a cent ans écrivait Haute-Serre, dans son latin énergique, est vrai aujourd'hui comme alors : l'*Aquitaine est ignorée, même des Aquitains.* « Ce serait, ajoutait-il, une sainte et digne pensée, une résolution vraiment « patriotique et nationale, que d'arracher aux ténèbres de l'oubli cette perle de « l'empire romain et de la rendre à la lumière. »

« Voilà le but de cet ouvrage. Embrassant tous les temps appréciables, on racontera la vie sociale, politique, religieuse et littéraire du Midi, depuis les Celtes et les Ibères jusqu'au jour présent.

« On appelle Midi toute cette étendue de pays séparée obliquement du Nord par la Loire, qui touche, en se développant, aux Alpes, aux Pyrénées et à l'Océan, et comprend l'Ardèche, l'Allier, les Alpes (hautes et basses), l'Aveyron, l'Aude, l'Ariége, les Bouches-du-Rhône, la Creuse, la Corrèze, le Cantal, la plus grande partie du Cher, les deux Charente, la Dordogne, la Drôme, la Gironde, le Gers, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, l'Isère, le Lot, le Lot-et-Garonne, les Landes, la Loire (haute), la Lozère, les Pyrénées (hautes, basses et orientales), le Puy-de-Dôme, le Tarn, Tarn-et-Garonne, le Var, Vaucluse, et les deux Vienne.

« Comme cet ouvrage, fait par un Méridional, est un acte, non de réaction contre le Nord, mais de réparation solennelle, de justice historique envers le Midi, l'individualité méridionale y dominera franchement. La nation, qui existe toujours, cette antique nation qui ne forme comme autrefois qu'une seule famille de quatorze millions de frères, parlant tous la même langue, ayant mêmes intérêts et mêmes souvenirs, se relèvera dans son intégrité et son unité.

« Dans cette histoire, on emploie les pièces originales et les manuscrits inédits encore, tant des troubadours que des chroniqueurs provençaux. On appuie les assertions des vieux auteurs et les témoignages contemporains des traditions orales, recueillies sur les lieux et ayant trait aux diverses époques. Ajoutons que la philologie comparée et l'étude de l'antiquité celtique sont également appliquées à l'histoire. On a, de plus, mis constamment en saillie dans la narration tout ce qui pouvait peindre les mœurs, l'esprit, la vie de famille de nos pères. Puis, à mesure que les Celtes, les Grecs, les Romains, les Goths, les

Franks, les Arabes, les Anglais, apparaissent dans ce vaste miroir des temps passés, ils s'y réfléchissent avec leur type individuel, avec le caractère tranché de leur race; ils y laissent l'empreinte lumineuse de leur passage... »

Les quatre volumes sont divisés en 16 parties, 4 par volume : Premier volume. — Partie 1. Celtes, Grecs, Romains. — Partie 2. Établissement du Christianisme. Goths. — Partie 3. Invasions des Sarrasins. — Partie 4. Franks.

Deuxième volume. — Partie 1. Troubadours, littérature méridionale. Communes. — Partie 2. Croisade contre les Albigeois. — Partie 3. Guerres et domination des Anglais. — Partie 4. Armagnacs.

Troisième volume. — Partie 1. Naissance et organisation du protestantisme. — Partie 2. Sa lutte. — Partie 3. Sa victoire par l'avénement d'Henri IV. — Partie 4. Sa défaite sous Richelieu. La Fronde. Révocation de l'édit de Nantes. Dragonades. Camisards.

Quatrième volume. — Partie 1. État politique et financier du Midi sous Louis XV. — Partie 2. Convocation des États-Généraux. Influence des députés du Midi. Le jour de l'alarme. La Gironde. — Partie 3. Etablissement de la république. Insurrection fédéraliste. - Partie 4. Siége de Toulon. L'Empire et 1815.

Une carte géographique sera jointe à chaque volume. — La première retrace l'état du Midi sous les Celtes, les Grecs et les Romains ; — la seconde reproduit la division féodale en duchés, comtés, villes libres et communes, avant la guerre albigeoise ; — la troisième, les cercles protestants ; — la quatrième, l'organisation monarchique des gouvernements, sénéchaussées, diocèses, généralités (1).

On souscrit, à Paris, chez M. Capin, éditeur, 11, quai des Grands-Augustins, et à tous les dépôts d'ouvrages pittoresques ; dans les départements, chez tous les principaux libraires.

L'Institut Historique doit également signaler aux lecteurs de son journal deux publications périodiques qui se distinguent de la foule : *l'Écho du Monde savant*, qui paraît le mercredi et le samedi, rue des Petits-Augustins, 21, sous la direction de M. le vicomte de Lavalette ; et *l'Écho de l'Instruction publique*, qui se publie tous les dimanches, quai des Grands-Augustins, 57, sous celle de M. Alph. Fresse-Montval, un des membres les plus instruits et les plus zélés de l'Institut Historique. La rédaction de ces deux feuilles se recommande par une grande variété de documents, l'à-propos des nouvelles qu'elles insèrent et la portée de la plupart des articles qu'on y lit. Ces deux collections sont indispensables à quiconque ne voit pas avec indifférence la marche progressive des lumières et les améliorations dont notre système d'éducation publique est susceptible.

(1) L'ouvrage sera publié en 64 livraisons. Il en paraîtra une tous les mardis, à partir du 20 avril 1841. — Le prix de la livraison, pour Paris, est fixé à 50 c., et pour les dép., à 60 c. — On recevra avec la dernière livraison de chaque volume une carte géographique. — *Nota*. Pour MM. les souscripteurs qui paieront l'ouvrage entier à l'avance, le prix sera de 30 fr. et franco par la poste, 36 fr.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De l'importance et de l'utilité de l'Institut Historique de France, par M. O. Gigli, rédacteur en chef du journal italien *Il Tiberino*, broch. in-8°.

Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand, surnommé le docteur solennel, par François Huet, vol. in-8°.

Biografiske Efteelnagene D. Og. Pof. Nahlff, etc.; brochure in-18.

Dernières livraisons de *la Biographie des hommes du jour*, 2 volumes in-4, par MM. Sarrut et Saint-Edme.

Revue étrangère et française de la législation, de jurisprudence et d'économie politique, par M. Fœlix, avocat, numéros 1 et 2 (janvier et février), du tome IV de la deuxième série; in-12.

Le Législateur, journal théorique et pratique, par M. Cellier, ancien notaire; brochure in-12.

Revue catholique, trois livraisons, décembre, janvier et février 1841 (cinquième année); brochure in-8.

Bibliographie universelle de l'Institut Italien, livraisons de novembre et décembre 1840, réunies en une seule; in-8°.

Naoch tag zu der Geschchite der pest zu noja, etc., brochure petit in-4.

Biographie des D. Elud, professore, Michel Troja, broch. petit in-4°.

Du Rhin et de la Syrie, par M. Lortet, broch. in-8.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, durant l'année 1840; 1 vol. in-8°.

Discours de clôture des travaux du Congrès de l'Institut Historique, prononcé le 11 octobre 1840, par le baron Taylor; 1 vol in-8°.

Les Destinées du Christianisme, par l'abbé Polge, professeur à la Faculté d'Aix; 1 vol. in-8°.

La Mère institutrice ou *Lectures religieuses, morales et littéraires*, 5e et 6e livraisons, février et mars 1841, par M. Lévi Alvarès, professeur..

Méthode pour étudier la langue latine, par M. Burnouf, membre de l'Institut; 1 vol. in-12.

Le Secrétaire-perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L' dministrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'OFFICE DE CHANCELIER DE FRANCE.

§. Ier.

Dans tous les gouvernements, anciens ou modernes, dans les républiques comme dans les monarchies qui leur ont succédé, on trouve toujours un ou plusieurs fonctionnaires chargés spécialement de l'administration supérieure de la justice, de la rédaction ou de la garde des lois et ordonnances.

Sous la première race des rois de France ce fonctionnaire ministériel prenait le titre de protonotaire, de référendaire; le titre *d'aponisiaire*, emprunté au gouvernement du Bas-Empire, ne s'appliquait exclusivement qu'à des ecclésiastiques, chargés de rendre compte à l'empereur des affaires qui concernaient la discipline ou l'administration de l'église.

L'auteur de l'*Histoire de la Chancellerie de France*, le père Anselme, Tessereau, Ducange, Miraumont et d'autres annalistes placent à la tête de la nomenclature des chanceliers de France le gaulois Aurelius; ce n'est ni vrai ni vraisemblable; ils fondent leur assertion sur quelque qualification donnée à Aurelius par Aimoin, par Hincmar et par l'auteur des *Gestes des Français;* mais Aimoin écrivait à la fin du Xe siècle, et Hincmar à la fin du IXe. Aimoin et l'auteur des *Gestes des Français* ne font, pour les temps antérieurs à celui où ils vivaient, que copier Grégoire de Tours. L'auteur des *Gestes* qualifie Aurelius de *legatorius* ou *missus Clodovei;* Aimoin, de *familiarissimus Clodoveo regi;* Hincmar de *conciliarius* ou *legatorius regis*. On ne peut traduire aucune de ces qualifications par le mot *chancelier*.

Il est vrai qu'Aimoin, en parlant des règnes de Dagobert Ier et de Clovis Ier, donne à *Audoenus*, plus connu sous le nom de saint Ouen, le titre de *regiæ dignitatis cancellarius*. On cite aussi les vieilles chartes de saint Denis. Mais il faut se rappeler qu'à l'époque où écrivait Aimoin le titre de chancelier existait déjà; que ce fut à cette époque que pour la première fois Baudoin Ier, comte de Flandre, reçut le titre de chancelier de France, sous le règne du roi Robert: Aimoin a pu appliquer à des temps antérieurs une qualification nouvelle. Toutes les corporations religieuses, sans en excepter celle des Bénédictins de Saint-Maur, ont souvent exagéré l'importance et l'ancienneté des hautes dignités politiques dont quelques-uns de leurs supérieurs ont exercé les fonctions. J'ai vu dans mon jeune âge, à l'abbaye de Saint-Denis, une ancienne tapisserie où

Suger était représenté avec les insignes de la prélature et le titre de vice-roi. Or il est certain que les abbés de Saint-Denis n'ont été autorisés à porter la crosse et la mitre que vingt ans après la mort de Suger, et que la qualification de *vice-roi* n'a jamais été donnée en France à personne. Plusieurs abbés de Saint-Denis avaient exercé les fonctions de référendaire. Le moine Aimoin appartenait au même ordre, et par anticipation il aurait pu qualifier de chancelier le fonctionnaire ministériel qui jusqu'à son époque n'était appelé que référendaire.

La nomenclature des chanceliers de France ne doit donc commencer qu'à Baudoin, à la fin du Xe siècle. Avant lui les référendaires avaient presque tous été pris dans la prélature. Les conseils du roi des deux premières races étaient composés de chefs militaires. Les référendaires étaient plus guerriers que magistrats. Les référendaires-évêques eux-mêmes étaient aussi hommes de guerre. Je citerai entre autres *Audoenus* (saint Ouen), référendaire de Dagobert Ier. Les historiens le signalent comme l'un des plus braves et des plus habiles capitaines de son temps. Guerin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et évêque de Senlis, chancelier de Philippe-Auguste, commandait un corps d'armée à la bataille de Bouvines, et contribua par son intrépidité et l'habileté de ses manœuvres au gain de la bataille. Pierre Flotte, chancelier de Philippe-le-Bel, le ministre le plus brave, le plus avare et le plus laid du XIVe siècle, joignait aux talents d'un habile homme d'Etat et d'un grand orateur politique, cette puissance de volonté qui domine les événements; il était chef d'une nombreuse famille; il mourut sur le champ de bataille de Courtrai, en 1302. Ses successeurs à la chancellerie furent, trois exceptés, choisis parmi les ecclésiastiques.

A cette époque, l'une des plus importantes attributions du chancelier était de déterminer la valeur légale du marc d'argent. On sait quelles variations subirent les monnaies sous les règnes de Philippe-le-Bel et de ses successeurs immédiats. C'était un abus, sans doute, et un abus inique et désastreux pour toutes les classes de citoyens; mais c'est à tort qu'on a qualifié Philippe-le-Bel, le roi Jean, Charles V, etc., de *faux monnayeurs*. L'abus était dans la loi même. Le roi alors avait seul le droit de battre monnaie, et les ministres, qui se sont toujours exagéré les prérogatives de la royauté, prétendaient que du droit de fabriquer la monnaie dérivait celui d'en fixer arbitrairement la valeur. Cette sorte d'attribution a depuis passé à un autre ministère.

Ces référendaires, ces chanceliers, choisis parmi les hommes de guerre et d'église, étaient peu propres à diriger l'action de la magistature. Etrangers à l'étude des lois civiles, comment auraient-ils pu, je ne dis pas connaître, mais comprendre toute l'importance des devoirs de leur charge?

Cette haute dignité ne pouvait être utilement et justement exercée que par les notabilités des cours judiciaires. La nécessité d'adopter un nouveau mode dans cette importante partie de l'administration publique se fit enfin sentir à la fin du XIVe siècle. L'émancipation des communes, l'établissement des Etats-Géné-

raux et des juridictions municipales, en pleine activité depuis près de deux siècles, avaient amené un ordre de choses nouveau ; de nouvelles mœurs et les bienfaits d'une civilisation naissante, mais déjà forte, réclamaient pour la direction des affaires judiciaires des hommes spéciaux, qui seuls pouvaient éclairer quelques parties de ce chaos de législation. Il était réservé à un homme du peuple, à Michel Lhospital, de jeter les fondements d'un corps de lois uniforme pour toute la France.

Au XIVe siècle rien n'était prévu pour cette réforme. Le mode d'élection du chancelier était déjà un progrès. L'office de chancelier allait s'élever au rang de magistrature nationale,

En 1356, et pendant la session des fameux Etats-Généraux qui délibérèrent cette grande charte constitutionnelle qui aurait dû être pour la France ce que fut pour l'Angleterre celle d'un autre roi Jean, une assemblée nombreuse de membres des cours souveraines, de prélats et de barons, etc., se réunit au Louvre et procéda par *voie de légitime scrutin* à l'élection d'un chancelier, le 21 février 1371. Guillaume de Dormans, alors chancelier du Dauphiné, fut élu chancelier de France, et le même jour Pierre d'Orgemont, président du parlement de Paris, fut élu chancelier du Dauphiné en remplacement de Guillaume de Dormans.

Le même Pierre d'Orgemont fut élu chancelier de France après la mort de Dormans. L'historien de la chancellerie de France, qui publie les procès-verbaux de ces assemblées, ne cite plus qu'un seul exemple d'élection, il est du 1er octobre 1380. L'élu était aussi de la famille de Dormans.

La démence de Charles VI, l'épouvantable anarchie qui désola la France, les intrigues criminelles d'Isabeau de Bavière, qui livra au roi d'Angleterre la main de sa fille et le trône de son époux, la lutte sanglante des factions d'Orléans et de Bourgogne, avaient brisé tous les ressorts de l'action gouvernementale ; la France périssait, mutilée, écrasée par le double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère. Sous l'usurpateur Henri V, et pendant la régence du duc de Bedford sous Henri VI, un Anglais siégeait à la chancellerie de France. Le successeur légitime de Charles VI n'avait de roi que le nom. Ce beau pays de France, naguère si puissant, était réduit au territoire de la ville de Bourges.

Louis XI, qu'il faut admirer comme homme politique, avait compris tout ce que la royauté avait à perdre en conférant aux cours souveraines l'élection du chancelier,... du chef suprême de la magistrature ; il fit table rase de tous les ministres établis par ses prédécesseurs, et ne voulut être environné que d'hommes nouveaux, dont il pût exploiter le talent et le dévouement au profit de l'autorité royale... Il destitua le chancelier Juvenal des Ursins, et le remplaça par Pierre de Morvilliers.

Ainsi l'office de chancelier, auquel l'élection avait imprimé le caractère de magistrature nationale, ne fut plus qu'une simple charge, un office ministériel. Cependant un usage, consacré par une ancienne tradition, distinguait

encore ce ministre des autres. Le chancelier ne portait jamais le deuil; il restait toujours vêtu de la simare, et, tant qu'il vivait, le titre de chancelier ne pouvait être donné à un autre. Mais, tout en respectant la tradition, les rois en rendirent l'application inutile en substituant aux fonctions réelles du chancelier titulaire un garde des sceaux, dont les attributions étaient les mêmes. Le titre n'était même pas nouveau. Le garde du *scel* ou de l'anneau royal, dans les deux premières dynasties, n'était autre que le chancelier dans la troisième.

Les chanceliers n'ont acquis une grande importance politique que depuis l'établissement des états-généraux. Ils ont exercé, surtout sous les règnes des derniers Valois et des Bourbons, une grande influence sur les conseils des rois et l'administration générale.

§. II.

Sans avoir le titre de premier ministre, le chancelier en avait l'autorité. Il présidait le grand conseil et le conseil étroit ou privé; il pouvait refuser de rendre exécutoires les édits ou lettres-patentes; une ordonnance de Philippe-le-Long, donnée à Bourges, le 16 novembre 1319, défendait même au chancelier de sceller aucune lettre ou édit qu'il jugerait contraire aux lois et aux intérêts de l'Etat.

Cette défense est reproduite dans une ordonnance de Charles VI. Elle se trouve modifiée dans la formule du serment du chancelier Duprat, du 14 février 1514. « Quand on vous apportera, y est-il dit, à sceller quelque lettre « signée par le commandement du roi, si elle n'est de justice et raison, ne la « scellez point, encore que ledit seigneur le commandât par une ou deux fois; « mais viendrez devers ledit seigneur et lui remonstrerez tous les points par lesquels ladite lettre n'est raisonnable; et après que aura entendu lesdits points, « s'il vous commande la sceller, la scellerez, car alors le péché en sera sur ledit seigneur et non sur vous, et ainsi le jurez, promettez. »

Voilà comme on entendait alors la responsabilité des ministres. Les états-généraux de 1355 avaient compris la question en provoquant la destitution des ministres prévaricateurs et leur mise en jugement. Le chancelier Duprat fut plus coupable qu'eux; il vendit à la cour de Rome les libertés de l'Eglise gallicane et fit substituer à la pragmatique-sanction le honteux et funeste concordat entre Léon X et François Ier.

Tout a été dit sur les chanceliers Duprat et Poyet. Je ne ferai à ce sujet qu'une seule observation, pour prouver quel soin la cour de Rome apportait à s'assurer une influence puissante dans les conseils des Valois. Les papes récompensaient largement les ministres dévoués au saint siége. Le chapeau de cardinal, les plus riches bénéfices, les grandes dignités de l'Eglise, étaient le prix de leur dévouement à l'étranger.

Dans l'espace de moins de cinquante ans trois chanceliers, pères de famille et devenus veufs, reçurent eux-mêmes le sacerdoce, le chapeau de cardinal, des

archevêchés et d'opulentes abbayes. Il suffit de nommer Duprat, Bertrandi et Biragne.

Jusqu'au milieu du XVI$_e$ siècle on compte quelques hommes d'état chargés de la garde des sceaux, lorsque les chanceliers titulaires étaient en disgrâce; mais ce ne fut que sous le règne de Henri II que la charge de garde des sceaux fut érigée en titre d'office. Le chancelier François Olivier, trop honnête homme pour accepter volontairement la complicité d'une injustice, n'avait pas assez de fermeté pour s'y opposer. Depuis le supplice du malheureux Anne Dubourg, dont il avait dirigé la procédure, Olivier était dévoré de remords. Toutes les infirmités qui affligent la vieillesse, et que, jusqu'à ce fatal procès, il avait ignorées, l'accablèrent à la fois; il offrit sa démission, à la seule condition de conserver, suivant l'usage traditionnel, le titre et les émoluments de cette dignité. Le parlement, consulté sur cette prétention, décida que le titre appartenait à celui qui exerçait les fonctions. Pour tout concilier on créa une sorte de vice-chancelier sous le titre de garde des sceaux. L'usage s'en est conservé. Le garde des sceaux avait ordinairement la survivance du chancelier titulaire.

A François Olivier, à Bertrandi succèda Michel Lhospital. Né plébéien, Lhospital subit dès ses jeunes ans toutes les calamités de l'exil et de la proscription; il ne dut son élevation et ses dignités qu'à ses vertus et à ses talents. Cette grande figure de Lhospital domine tous les événements, toutes les célébrités de ce seizième siècle, si fécond en grands événements et en hommes célèbres ou fameux. Tous les historiens lui attribuent l'abolition de l'inquisition en France. Il y a erreur dans les circonstances du fait. Lhospital fit plus qu'abolir l'inquisition en France, il empêcha qu'elle y prit racine. Il sacrifia au salut de son pays sa popularité et sa réputation. La mort de François II et l'avénement d'un prince enfant au trône avaient paru aux Guises une occasion favorable pour s'emparer du pouvoir. Le cardinal de Lorraine avait tout disposé pour établir en France le tribunal de l'inquisition. (*Essai sur la vie et l s ouvrages de Lhospital*, t. I, p. 95.)

Le pape pressait l'exécution de ce projet; le conseil, la reine-mère l'avaient approuvé. Lhospital, entré récemment au pouvoir, ne pouvait lutter avec avantage contre une résolution arrêtée d'avance. Il tourna la difficulté qu'il ne pouvait attaquer de front; il proposa un contre-projet, qui attribuait aux évêques, c'est-à-dire aux officialités, la connaissance du crime d'hérésie. Il savait qu'une telle innovation était contraire aux lois établies et qu'elle excédait les attributions du conseil; que l'édit qu'il présentait n'aurait point d'avenir. Mais il fallait à tout prix empêcher l'établissement d'un tribunal odieux, dont il eût été impossible de se délivrer.

Cet édit de Romorantin fut désapprouvé par tous les partis. Catholiques et protestants, tous s'élevèrent contre un édit sans portée et même sans application possible. Le parlement refusa d'abord de l'enregistrer; Lhospital s'y rendit lui-même, avec des lettres de jussion, et força la cour à enregistrer. Tous les amis

qu'il avait au parlement, à la Sorbonne et même parmi les chefs de la réforme, jetèrent un cri unanime de réprobation. Lhospital acceptait toutes les conséquences de son œuvre. Il savait qu'il compromettait sa réputation, sa popularité et même son existence politique ; il se borna à répondre aux amis dont l'estime lui était chère : « Mon édit ne tiendra pas ; mais, l'inquisition une fois établie, quel eût été le terme de sa durée? »

Cet acte de la vie de Lhospital l'honore comme homme d'état et comme citoyen. Il osa tenter une entreprise d'une plus haute importance : heureux d'avoir obtenu la convocation des états généraux, il proposa un corps de lois sur toute la partie de l'administration publique. Ce code général était une œuvre immense; et, dans le cours d'une session de moins de deux mois, ce code, connu sous le titre d'*Ordonnances d'Orléans*, fut délibéré et voté par l'assemblée des trois ordres et reçut immédiatement la sanction royale. La partie relative au commerce intérieur et extérieur, sous le titre *de la marchandise,* est devenue la loi commune de toutes les nations commerçantes.

Comment un seul homme a-t-il pu suffire à une telle œuvre, au milieu de tous les genres de préoccupations? Comment a-t-il pu remplir, avec une si scrupuleuse exactitude, tous les devoirs que lui imposait le plus important des ministères, la présidence du conseil? C'était plus qu'un travail de cabinet, c'était une lutte passionnée, incessante, contre les factions qui divisaient la cour, la capitale, les provinces, et les armées, et les parlements.

Lhospital semblait se délasser d'un travail par un autre. Il trouvait encore d'heureuses distractions dans la culture des lettres. Ses poésies le placent au premier rang des hommes qui ont écrit dans la langue d'Horace et de Virgile. Le seizième siècle fut une ère de rénovation sociale en religion, en politique, dans les sciences, les lettres et les arts; et Lhospital fut la plus grande gloire de ce siècle.

Forcé d'abandonner une haute position où il ne pouvait plus faire le bien, il s'était retiré au Viguai ; mais la patrie occupait toutes ses instants, et eut toutes ses pensées. Son testament, qu'il dicta à son gendre deux heures avant d'expirer, est le tableau le plus vrai de tous les principaux événements depuis le règne de François Ier. Les hommes et les faits y sont appréciés avec une clarté, une énergie étonnantes. Ce document est le dernier mot d'un grand homme d'état et d'un grand citoyen. Il insiste sur la nécessité de faire la paix, et de mettre un terme aux dissidences religieuses, qui ne servent que des ambitions hypocrites et atroces.

Permettez-moi de vous en citer ce court fragment : « Je fis place aux armes, « lesquelles étaient les plus fortes, et me retirai aux champs avec ma femme, « ma fille et mes petits-enfants, priant le roi et la reine, à mon partement, de « cette seule chose, que, puisqu'ils avaient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avaient traité de la « paix, et qu'ils me récusaient de la cour pour ce qu'ils avaient entendu que

« j'étais contraire et mal sentant de leur entreprise, je les priai, s'ils n'ac-
« quiesçaient à mon conseil, et tout le moins, quelque temps après *qu'ilz au-
« raient saoulé et rassasié leurs cœurs du sang de leurs sujets*, qu'ils em-
« brassassent la première occasion de paix qui s'offrirait, devant que la chose
« fût reduite en une extrême ruine, car, quelque issue qu'aurait cette guerre,
« elle ne pouvait être que très préjudiciable au roi et au royaume. »

J'ai suivi la traduction de Brantôme dans cet extrait; l'original du testament est en latin, les expressions sont plus énergiques et plus incisives.

D'autres passages semblent annoncer la fin déplorable des derniers Valois. Les dernières paroles des mourants sont souvent des prophéties, et la dernière heure de Lhospital allait sonner; il était déjà sur le seuil de l'éternité.

Un mot encore sur le personnel et le budget de son ministère et des dépenses.

Il avait associé à ses travaux ministériels Hurault de Belesbat, son gendre, et un avocat. Quelques scribes suffisaient aux expéditions.

Deux mulets, l'un pour le chancelier, et l'autre pour la chancelière. Lhospital proposait un crédit supplémentaire pour l'achat d'un cheval de bât (bardeau) qui porterait les dépêches, si toutefois l'état des finances permettait cette dépense.

J'aurais désiré ajouter à cette notice, déjà trop longue, quelques lettres importantes de l'illustre chancelier de Catherine de Médicis et de Charles IX. Elles trouveront leur place ailleurs.

Depuis la mort du législateur de la France du XVI[e] siècle, l'histoire de la chancellerie n'est plus que l'histoire de la cour et des parlements. Cette lutte a éclaté avec plus de recrudescence encore à la fin du XVIII[e] siècle. Je m'arrête à la période que Lhospital a rendue si intéressante. Il n'avait point eu de modèle, il n'a eu depuis ni rivaux ni imitateur. Je ne placerai pas après son nom ceux de Maupeou et de tant d'autres dont la turbulente et l'impitoyable ambition a eu un si grand retentissement. De cette ambition privée et de l'esprit de corps des grands de la magistrature est sortie la révolution de 1789. Une rénovation sociale était devenue pour la France une condition d'existence.

DUFEY (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LA VILLE DE BEAUVAIS.

Les Bellovaques étaient, à l'époque de la conquête de Jules César, un des plus puissants peuples de la Gaule belgique, puisque, selon l'auteur des Commen-



taires, ils pouvaient lever 100,000 combattants, dont 60,000 d'élite, et qu'ils se vantaient d'être capables de résister seuls aux Romains. César ajoute plus loin : *Civitas erat magna et quæ inter Belgas auctoritate ac hominum multitudine præstabat.* Il dit encore au VIe livre : *Civitatem Bellovacorum in Galliâ maximam habere opinionem virtutis.* Enfin, nous lisons dans le VIIIe livre d'Hirtius Pansa : *Bellovaci belli gloriâ Gallos omnes Belgasque præstabant ;* selon le même écrivain, ils n'étaient pas moins habiles dans le conseil que sur le champ de bataille : *Consilia eorum plena esse prudentiæ, longèque à temeritate barbarorum remota esse.* Il est facile sans doute d'expliquer cette supériorité des Bellovaques par leur position entre les Celtes, les plus civilisés, et les Belges, les plus braves des Gaulois.

Le territoire des Bellovaques était borné au nord par les *Vadicasses*, à l'est par les *Suessiones*, au midi par les *Silvanectes*, à l'ouest par les *Veliocasses*. La fondation de leur capitale est attribuée par plusieurs historiens, et entre autres par Simon (*Supplément à l'histoire de Beauvais*) à Bellovèse, neveu d'Ambigat, roi des Gaules, vers l'an 164 de Rome, et par d'autres à Belgius XIV, autre roi des Gaules. Ces assertions, dépourvues de preuves, selon M. Graves (*Notice archéologique sur le dép. de l'Oise*) dont nous partageons entièrement l'opinion, n'ont d'autre source que l'analogie, plus ou moins grande, du nom de *Bellovacum* avec celui de Bellovèse, général gaulois, mentionné dans Tite-Live, l. V, et avec le nom de Belgius, l'un des chefs qui accompagnèrent Brennus, d'après Pausanias, l. X, et Justin, l. XXV. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, toujours est-il que cette ville remonte à une haute antiquité, et de nombreux monuments romains découverts en différents endroits ne permettent aucun doute à cet égard. Ainsi que plusieurs autres cités anciennes, la capitale des Bellovaques a porté le nom de *Cæsaromagus*, de César qui s'en empara 54 ans avant J.-C. ; elle ne paraît pas avoir conservé longtemps ce nom que lui donne Ptolomée (*Géogr.*, l. II). La table de Peutinger désigne plutôt sous ce nom l'établissement que les Romains fondèrent dans cette capitale. Elle a porté successivement les noms de *Belvacus*, *Belgivagus*, *Belvagus*, *Belloacus*, etc., d'où est venu Beauvais. On est maintenant certain que ce n'est pas, comme on l'avait cru longtemps, à Beauvais qu'il faut chercher le *Bratuspantium* des Commentaires, bien qu'on soit loin d'être d'accord sur l'emplacement de cet *oppidum*.

A partir de la conquête des Romains, Beauvais disparaît dans l'histoire, car il n'est point de rôle pour une ville asservie. Nous ne nous arrêterons point à des faits douteux ou apocryphes, tels que la prédication et le martyre sous Trajan de saint Lucien, que Louvet fait compagnon de saint Denis, qui ne vint dans les Gaules qu'au IIIe siècle ; tels que plusieurs autres légendes de sainte Maure, sainte Brigide, saint Eurost, saint Evremond, saint Germer, etc. ; la résidence de Constantin à Beauvais, la surprise de cette ville par Attila en 445, et la mort de 600,000 hommes lorsque Clodion s'en empara sur les Romains et ajouta le

Beauvaisis, l'Amiénois, l'Artois, le Tournesis et le Cambrésis à la nouvelle couronne de France.

Le premier fait constaté dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, est l'entrée de Chilpéric à Beauvais, en 571. Suivant Belleforest, en 850, les Normands commandés par Oscheri, après avoir mis à feu et à sang la Frise et le Brabant, pénétrèrent en Picardie et brûlèrent Beauvais; mais, ayant été surpris par les troupes de Charles-le-Chauve, ils furent presque tous taillés en pièces. Beauvais au moins ne resta pas sans vengeance comme Paris, Rouen, Saintes, Nantes, Périgueux, que les bandes normandes avaient dévastés les années précédentes. Il paraît toutefois que cette ville eut bientôt réparé ses désastres, ou qu'elle n'avait pas été entièrement détruite, puisqu'en 880, les Normands s'étant jetés sur la Neustrie, les habitants de Tournay et d'Arras furent tellement effrayés qu'ils se réfugièrent à Noyon et à Beauvais. Cette crainte n'était que trop fondée puisque nous lisons dans la vie de saint Waast qu'en 881, c'est-à-dire l'année suivante, les religieux du monastère de Saint-Waast furent contraints, pour éviter la fureur des Normands, de transporter les reliques de leur saint patron en la ville de Beauvais. En 886 et en 1018 cette ville devint la proie de deux incendies, mais l'histoire ne nous apprend pas la cause de ces événements. En 925, nouveau pillage des Normands, malgré le traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui avait été conclu en 912 entre Rollon et Charles-le-Simple. En 1015 Eudes, comte de Beauvais, concède à son frère, l'évêque Roger, ce comté en échange de celui de Sancerre, et Beauvais passe ainsi des mains séculières dans celles du clergé. Louvet nous a conservé la charte du roi Robert qui ratifie cet échange.

Les capitulaires de Charlemagne nous apprennent que sous son règne il y avait un comte de Beauvais autre que l'évêque; dans la suite ces comtes se rendirent héréditaires. Le comté étant devenu la propriété de l'église de Beauvais, le domaine fut partagé entre l'évêque et le chapitre; mais le titre de comte et la pairie qui y était inhérente restèrent à l'évêque qui jouissait de grandes prérogatives; il était le premier des trois anciens comtes-pairs ecclésiastiques, et au sacre des rois il portait le manteau royal. Philippe de Dreux reçut le premier cet honneur au sacre de Philippe-Auguste, en 1179. Les évêques de Beauvais et de Laon avaient le droit dans cette cérémonie de demander au peuple *si le prince qu'on allait sacrer lui était agréable;* il est vrai que, pour être plus sûrs de la réponse, ils se chargeaient de la faire eux-mêmes.

L'évêque de Beauvais avait, dans les XIIIe et XIV siècles, le privilége de battre une monnaie qui avait cours forcé dans tout son diocèse; elle était composée de deux tiers d'argent et d'un tiers d'airain. Malgré tant de prérogatives le pouvoir de l'évêque était loin d'être illimité. Depuis Philippe-Auguste les habitants furent gouvernés par un maire et douze pairs qui étaient renouvelés tous les ans. Le nombre des pairs fut réduit à six vers la fin du XVIIe siècle. Le

roi nommait un capitaine ou châtelain de la ville ; son lieutenant avait, ainsi que le maire, une des clés de chaque porte.

En 1084 une querelle survenue au jeu d'échecs entre Louis, fils de Philippe Ier roi de France, et Robert et Henri, fils de Guillaume-le-Conquérant, amena une reprise d'hostilités, pendant laquelle Robert Courte-Heuse s'empara de Beauvais. Cette animosité s'accrut encore, trois ans plus tard, de la plaisanterie de Philippe, que tout le monde connait, et qui devait aboutir pour Guillaume à la terrible catastrophe de Mantes.

Au commencement du règne de Louis-le-Gros, Anselin, comte de Dammartin, alors posesseur de Beauvais, s'était joint à Thibault, comte de Champagne et de Brie, à Guy de Crécy, aux comtes de Chaumont et de Clermont, aux seigneurs de Montlhery, de Montfort-l'Amaury, de Coucy, de Montmorency, de Beaumont-le-Roger, de Mouchy-le-Châtel, et à d'autres principaux vassaux révoltés contre leur suzerain. Le roi, après avoir soumis la plupart de ces rebelles, vint mettre le siége devant Beauvais, qu'il prit en 1109, après deux années de siége. Furieux d'une aussi longue résistance, il démolit la ville et fit pendre les habitants. Toutefois, bien que rapportée fort au long dans un ancien recueil intitulé *la Mer des histoires et chroniques de France*, cette cruelle vengeance ne me paraît ni bien constatée, ni même bien probable, d'autant plus que nous voyons cinq ans plus tard, en 1114, un concile national assemblé à Beauvais par Conon, légat du pape Paschal II, qui en tint deux autres dans la même ville en 1120 et 1124. Le concile de 1114 avait pour but de réprimer les usurpations de Thomas de Marle, seigneur de Crécy, qui s'était emparé de plusieurs terres et châteaux appartenant au clergé.

On fait honneur à Louis-le-Gros de l'affranchissement des communes, parceque les sept ou huit chartes de communes les plus anciennes qu'on connaisse furent données ou plutôt confirmées par lui ; la charte de Beauvais est du nombre. Bien que nous ne la possédions pas, nous ne pouvons révoquer en doute son existence prouvée par deux lettres du roi Louis-le-Jeune, fils de Louis-le-Gros, datées, l'une de 1144, l'autre de 1151. La première porte ces mots : *Communiam illam quam à patre nostro Ludovico, per multa ante tempora, homines Belvacenses habuerunt, sicut priùs instituta fuit et jurata ; cumque ejusdem consuetudinibus, salvâ tamen fidelitate nostrâ, nos quoque ipsis concedimus et confirmamus.*

Un siècle s'écoule sans autre événement que deux incendies, l'un en 1180, qui dévore une partie de la ville, l'autre en 1225, qui détruit le chœur de Saint-Pierre. En 1232 les bourgeois de Beauvais se constituèrent spontanément en commune à la suite de désordres occasionnés par l'élection d'un maire ; ils rédigèrent une nouvelle constitution que l'évêque fut forcé de jurer. Cette charte renferme des articles dignes de figurer dans une charte constitutionnelle du XIXe siècle. Saint Louis accourut pour apaiser le désordre, mais

il n'y réussit qu'à grand' peine, et eut avec l'évêque Milon des démêlés si graves que celui-ci osa l'excommunier.

Ce fut à Beauvais qu'en 1357 prit naissance la fameuse sédition connue sous le nom de la *Jacquerie*, qui de là s'étendit dans plusieurs provinces de France, et ne fut apaisée que par la destruction d'une grande partie des malheureux qui y avaient pris part.

En 1417 un grand nombre de villes se déclarèrent pour le duc de Bourgogne, qui avait promis à celles qui suivraient son parti une exemption de tailles, aides, dîmes et gabelles. La plupart des villes du Beauvoisis ouvrirent leurs portes aux troupes bourguignonnes, et la capitale fut du nombre. Cette ville passa ensuite au pouvoir des Anglais avec presque tout le reste de la France; mais, lorsque les troupes de Charles VII eurent reconquis une partie des provinces septentrionales, les habitants se rendirent au roi, après avoir chassé l'évêque Pierre Cauchon, l'infâme assassin de la Pucelle.

Le 7 juin 1433 Beauvais manqua de retomber au pouvoir des Anglais, qui surprirent la porte de l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui porte d'Amiens. Le sang-froid et le courage de deux de ses habitants firent échouer l'entreprise. C'est en mémoire de cet événement que fut instituée la procession qui se faisait autrefois le jour de la Trinité, à la porte de l'Hôtel-Dieu.

Bientôt va briller pour Beauvais l'époque la plus glorieuse de son histoire; bientôt une femme moins célèbre que Jeanne d'Arc, parcequ'elle n'influa pas comme elle sur la destinée de la France entière, mais non moins courageuse peut-être, donnera l'exemple du plus héroïque dévouement.

La mort du duc de Guyenne, ayant enlevé à son frère Louis XI l'adversaire qu'il redoutait le plus, le roi avait rompu brusquement le traité désavantageux qu'il venait de conclure avec le duc de Bourgogne. La rage de Charles-le-Téméraire ne connut pas de bornes; il avait été joué, tous ses projets semblaient s'écrouler par la base; il était alors à Arras avec une puissante armée; il passe sur-le-champ la Somme et entre dans le royaume en jurant de tout mettre à feu et à sang. Il commence par s'emparer de Nesle, qu'il brûle et dont il égorge les habitants et la garnison; il entre dans Roye sans coup férir et vient mettre le siége devant Beauvais, le 27 juin 1472, à la tête de 80,000 combattants.

La ville n'avait pour garnison que quelques gentilshommes de l'arrière-ban qui s'y étaient réfugiés avec le sire de Baligny après la capitulation de Roye; le duc croyait s'en emparer sans coup férir; mais les cruautés exercées par les Bourguignons à Nesle étaient connues, les habitants de Beauvais résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Partout la résistance fut héroïque, une procession des reliques de sainte Angadresme, la protectrice de la ville, le courageux exemple d'une femme, électrisèrent les Beauvaisins. Jeanne Laisné, dite Fourquet, plus connue sous le nom de *Jeanne Hachette*, marche à la tête de ses compagnes; elle s'élance sur la brèche, armée d'une *hache*; elle précipite

dans les fossés un soldat bourguignon qui s'efforçait de planter son drapeau sur la muraille; elle encourage toutes ces femmes, toutes ces filles, qui font pleuvoir sur les assiégeants des pierres, de la cendre rouge, de la poix bouillante. L'ennemi est repoussé, les secours arrivent, et Beauvais est sauvé. Le 22 juillet Charles, le grand *Téméraire*, forcé de lever honteusement le siége pendant la nuit, et de fuir devant des femmes, se dirigeait vers la Normandie, incendiant et saccageant tout sur son passage; et, pour ajouter encore à son humiliation, son fou cherchait vainement les *clefs de Beauvais* parmi les nombreuses pièces d'artillerie de son maître.

En récompense de la glorieuse défense de Beauvais, Louis XI, par lettres-patentes datées de Senlis le 22 février 1473, accorda à Jeanne Laisné et à Colin Pillon, qu'elle venait d'épouser, l'exemption de toutes tailles et charges publiques. D'autres lettres-patentes de Louis XI instituèrent une procession pour le 14 octobre, jour de sainte Angadresme. Cette procession, interrompue pendant les premières années de la révolution, a lieu maintenant toutes les années, le dimanche le plus voisin du 14 octobre, et cela, en vertu d'un décret du 12 décembre 1806. Dans cette cérémonie les femmes ont le pas sur les hommes, elles tirent plusieurs coups de couleuvrines et portent en triomphe l'étendard de Jeanne Hachette. Cet étendard est dans le plus grand état de vétusté, et pour le maintenir on a été obligé de l'appliquer sur une forte toile; il en manque même une partie. On y voit encore les armes de Charles-le-Téméraire, la figure de saint Laurent, deux arquebuses croisées et les lettres BURG, commencement du mot *Burgundia;* il a été publié par Willemin dans son grand recueil de monuments; j'en ai moi-même donné un dessin d'après nature dans le 4e volume du *Magasin Universel*, janvier 1837.

Beauvais refusa de prendre part aux guerres de la ligue. Cette ville conserva une stricte neutralité tant que dura le règne de Henri III, mais elle se soumit avec empressement à Henri IV par un traité signé à Amiens le 22 août 1594.

A dater de cette époque elle ne fut le théâtre d'aucun événement important. Ravagée par une peste violente de 1623 à 1637, par des inondations en 1658 et 1692, par la famine en 1693, elle fut traversée par Pierre-le-Grand en 1717.

La Terreur n'y fit pas couler des torrents de sang, comme dans d'autres villes de France; on renversa seulement la statue de Louis XIV, qui avait été apportée sur la grande place, peu d'années auparavant, du château voisin de Crillon-Boufflers. Le 14 juillet 1800 (25 messidor an VIII), le préfet, M. Cambry, savant auteur de *la Description du département de l'Oise*, et *des monuments celtiques*, posa sur cette même place la première pierre d'une colonne sur laquelle devaient être inscrits les noms des braves du département morts à l'armée; ce monument n'a jamais été exécuté.

Beauvais, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Oise, était auparavant la capitale du Beauvoisis, province séparée, à l'est, de l'Ile-de-France par l'Oise, et au midi par la Seine; à l'ouest, de la Normandie par l'Epte, et au nord, de la

Haute-Picardie par la Somme. Grevin, médecin et poète de la fin du XVIe siècle, nous a laissé la description de cette contrée dans des vers assez curieux, conservés par Louvet :

> Elle s'estend iusqu'à la rive platte
> D'un fleuve doux, qui sa campagne afflatte,
> Qui, s'escoullant par Compiègne et Pontoise,
> Dessous Conflans deloisse le nom d'Oise ;
> Puis, attouchant la haute Picardie,
> Plante ses bornes ès-fins, dont Normandie
> Voit au matin l'aurore s'élever
> Et ses chevaux contre mont estriver.

Les armes de Beauvais sont un témoignage honorable de son courage et de sa fidélité ; elles portent *de gueule, au pal d'argent*, avec cette devise :

Palus ut hìc fixus, constans et firma manebo.

Beauvais doit un autre genre de célébrité aux hommes illlustres à différents titres, dont il a été la patrie ; il suffira de citer les noms de Jean de Dormans, fondateur du collége de Dormans, Jean et Philippe de Villiers-de-l'Ile-Adam, Claude de la Sangle, Adolphe et Adrien de Vignacourt, tous cinq grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Vincent de Beauvais, Philippe de Crèvecœur, Jean Loisel, Enguerrand le Prince, habile peintre verrier, Brocard, Denis Simon, J.-B. Dubos, Pierre Restaut, etc.

Beauvais n'est pas moins intéressant sous le rapport monumental que sous le rapport historique ; on retrouve dans son enceinte des traces de presque tous les âges, et sa cathédrale peut rivaliser avec les plus beaux monuments de l'architecture ogivale.

L'emplacement de *Cæsaromagus*, ou de l'établissement romain, n'a pas cessé d'être connu à Beauvais sous le nom de *Cité*. Au moyen-âge on l'appelait le *châtel*. Il est situé au N.-O., dans la partie haute de la ville; et l'on peut retrouver son périmètre malgré les dégradations énormes que l'enceinte a subies depuis 200 ans; il équivaut environ au huitième de la ville actuelle. On découvre encore des restes assez considérables de tours et de murailles des Romains dans les rues du *Petit-Thérain*, et du *Théâtre*, et au palais épiscopal. Ces constructions sont en petit appareil rectangulaire, divisé par des cordons de briques horizontales, d'où il résulterait que l'enceinte n'est pas antérieure à la dernière moitié du IIIe siècle.

Beauvais offre un monument romain d'une bien grande importance, car, avec la petite église Saint-Jean de Poitiers, c'est le seul exemple en France d'un édifice d'origine chrétienne et de construction romaine. L'église *Notre-Dame-de-la-Basse-OEuvre* fut, dit-on, bâtie au IVe siècle sur l'emplacement

d'un temple de Jupiter. Quelques auteurs ont voulu lui contester son antiquité; mais il suffit de jeter les yeux sur ses murailles de petit appareil, séparées par des cordons de briques, pour y reconnaître immédiatement l'ouvrage des Romains; d'ailleurs sa forme est entièrement celle des basiliques primitives. Cette église servit de cathédrale jusqu'en 1272. Placée autrefois sous l'invocation de la Vierge et de saint Pierre, elle prit le nom de la *Basse-OEuvre* lorsqu'on commença la nouvelle cathédrale qu'on appella la *Haute-OEuvre*. Cet antique monument, converti en magasin, est aujourd'hui enclavé dans des constructions modernes.

Une tour qui flanque la muraille N.-O. du palais épiscopal, deux maisons situées place Saint-Pierre et rue Saint-Antoine, appartiennent au moins en partie à la période romane, qui a vu s'élever aussi l'église la plus importante après la cathédrale; je veux parler de Saint-Etienne, qui était primitivement sous l'invocation de saint Waast. Si l'on en croyait la tradition, cette église aurait été fondée en 220 par saint Firmin, mais nous savons seulement avec certitude que celle que nous voyons fut construite à la fin du Xe siècle. A l'angle de la façade s'élève un clocher carré, massif, flanqué d'une tourelle ronde, presque isolé du corps de l'église. Le portail était orné de quantité de figures de saints, malheureusement mutilées à la révolution. A gauche, sur l'un des piliers, était un charmant bas-relief de la renaissance représentant une transfiguration; il est presque entièrement detruit. L'église est divisée en trois nefs, d'une construction antérieure à celle du chœur, ainsi qu'il est facile de s'en apercevoir à la bizarrerie des chapiteaux. Saint-Etienne possède des vitraux magnifiques de la plus belle conservation; plusieurs sont l'ouvrage d'Angrand ou Enguerrand le Prince, célèbre peintre verrier mort en 1530, et que j'ai déjà cité parmi les illustrations de Beauvais.

Désirant suivre, autant que possible, l'ordre chronologique, je me vois obligé de quitter un instant les édifices sacrés pour parler des murailles qui avaient remplacé l'enceinte romaine. Ces murailles entouraient la ville, dont la superficie était, comme je l'ai dit, beaucoup plus considérable que celle de la cité; leur construction eut lieu pendant le cours des XIIe et XIIIe siècles. Elles sont aujourd'hui, surtout dans toute la partie orientale, remplacées par de beaux boulevards; déjà le temps et les siéges les avaient considérablement endommagées, mais leur démolition officielle, si j'ose m'exprimer ainsi, ne fut commencée qu'en janvier 1803. Quelques parties ont cependant échappé à la destruction; ainsi, au confluent de l'Avelon et du Thérain existe un rempart avec une galerie voûtée et une grosse tour ronde appelée la *Tour de Boileau*, baignée par les eaux des deux rivières, et dont on n'a pu m'expliquer la dénomination que par un détestable calembourg; ainsi, la poterne Sainte-Marguerite est accompagnée d'une autre tour de forme elliptique; ainsi, la poterne Saint-Louis, située à l'ouest sur le bord de la rivière, n'est qu'une petite porte percée dans un reste des anciens murs.

Me voici arrivé au principal monument de Beauvais, à cette cathédrale de Saint-Pierre, le chef-d'œuvre de l'art gothique, si elle avait pu être terminée. Voici ce qu'écrivait Loisel au commencement du XVIIe siècle : « Je croy que tout ainsi que l'on a demouré près de 600 ans à se contenter du chœur, 100 ans à faire la croisée, l'on demourera quasi autant à parachever la nef et les tours et clochers que l'on projette d'y faire, et que ce sera vrayement l'ouvrage de sainct Pierre, comme l'on dit vulgairement, qui ne sera jamais achevé. »

La prédiction de Loisel ne s'est que trop accomplie ; l'église est restée ce qu'elle était alors, et aujourd'hui on paraît avoir renoncé entièrement à son achèvement.

L'ancienne cathédrale de Beauvais fut fondée vers l'an 991 par Hervée, quarantième évêque de cette ville, puis continuée par son successeur Roger, élu évêque en 996. Cette première église, bâtie avec une certaine magnificence, fut incendiée à deux reprises, en 1180 et en 1225. Ce fut après cette dernière catastrophe que Miles de Nanteuil, évêque, entreprit d'élever l'édifice que nous voyons aujourd'hui, sur un plan beaucoup plus vaste. Pour subvenir aux frais de cette construction, on décida qu'on y consacrerait chaque année le dixième des revenus de l'évêque et des chanoines, et la première année de toutes les cures vacantes dans le diocèse.

Les piliers du chœur étaient trop éloignés pour soutenir les voûtes; aussi celles-ci s'écroulèrent-elles à deux reprises, en 1272 et 1284. Ces accidents n'ayant que trop prouvé l'insuffisance des tirans de fer pour empêcher le déversement des piliers, qui, attendu leur immense hauteur, ne présentaient pas assez de résistance pour contrebuter la poussée des voûtes, on prit le parti d'élever entre les piliers d'autres piliers avec des arcades en ogive; et l'on consacra quarante ans à ces importantes réparations. En 1338 on entreprit d'achever le chœur sous la direction d'un habile architecte, Enguerrand, dit le Riche ; mais les travaux, interrompus par les guerres contre les Anglais, ne furent repris qu'en l'an 1500, sous l'épiscopat de Villiers-de-l'Ile-Adam ; ils furent alors confiés aux deux architectes Jean Wast de Beauvais et Martin Lambiche de Paris. L'évêque accorda la permission de faire usage de beurre pendant le carême à ceux qui contribueraient par leurs dons à l'exécution de ce grand projet. On sait que le produit des mêmes dispenses servit à élever la principale tour de la cathédrale de Rouen, qui porte encore le nom de *Tour de-beurre*.

Le premier élan étant passé, la libéralité des fidèles s'était ralentie; et les travaux de Saint-Pierre étaient près de cesser, quand Louis XII vint en aide à l'entreprise en lui accordant le produit d'un nouvel impôt sur le sel, secours qui fut continué par son successeur François Ier. Après leur mort, les deux architectes furent remplacés par Jean Wast, fils, et François Maréchal, qui achevèrent le transept en 1555.

Il n'était bruit alors que de l'admirable coupole de Saint-Pierre de Rome, élevée par Michel Ange. Les architectes de Beauvais, jaloux d'égaler la renom-

mée de ce grand artiste, au lieu de terminer la nef dont ils avaient déjà commencé une travée, construisirent au-dessus de la croisée un clocher pyramidal, véritable merveille de délicatesse et de légèreté, élevé de 288 pieds, ce qui donnait à partir du pavé une hauteur totale de 455 pieds, 31 pieds de plus que la coupole du Vatican. Cette admirable flèche dont la construction avait coûté treize ans de travail et des sommes énormes, ne subsista que cinq années; elle s'écroula en 1573, le jour de l'Ascension, enfonçant la voûte de la partie centrale de la croisée.

On s'empressa aussitôt de déblayer les décombres, qui jonchaient le sol, de refaire le comble, et on construisit au-dessus un petit clocher couvert en plomb pour remplacer celui qui venait d'être détruit. On continua à élever les deux premières travées de la nef du côté du chœur, dont les fondements avaient été jetés depuis longtemps. Malheureusement l'insuffisance des sommes destinées à cette immense construction força de suspendre les travaux, qui n'ont jamais été repris, et de clore par un mur de refend qui s'élève jusqu'à la voûte cette partie condamnée à demeurer imparfaite.

La façade principale, placée à l'extrémité du transept méridional, offre tout ce que l'architecture ogivale, bien que sur son déclin, pouvait réunir de richesse et d'élégance. Partout on y voit les salamandres de François Ier, qui la fit exécuter pour témoigner sa reconnaissance au chapitre, lequel avait offert à l'état une partie de ses richesses pour la rançon du roi. La façade septentrionale, quoique datant également du XVIe siècle, est loin d'offrir la même richesse.

Quelques vitraux sont d'une belle conservation ; on croit que ceux des roses du nord et du midi sont des fameux peintres Jean et Nicolas Lepot; dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul une magnifique verrière d'Enguerrand Le-Prince offre une figure de saint Paul qui rappelle, par sa noblesse, les apôtres de Raphaël à *saint Paul aux Trois Fontaines*, près de Rome, ou le sublime Isaïe de *san Agostino.*

Sous le bas-côté gauche est le tombeau en marbre blanc du cardinal Forbin de Janson, évêque de Beauvais; la statue du prélat est de Nicolas Coustou. On voit à côté une grande horloge fort ancienne présentant les phases de la lune.

Telle est cette cathédrale, dont le chœur sera toujours cité comme le *nec plus ultrà* de la hardiesse, de l'élégance de l'architecture ogivale, et qui a donné lieu au dicton plus fameux que juste : « Pour composer une église parfaite, il faudrait les clochers de Chartres, le portail de Reims, la nef d'Amiens et le chœur de Beauvais.

Le palais épiscopal, voisin de la cathédrale, est un édifice d'ancienne construction, dont les dehors annoncent une forteresse, et, pour me servir de l'expression de Loisel, l'une des maisons de France qui *ressentent le mieux leurs comtes et seigneurs;* il est entouré de hautes murailles et flanqué de deux hautes tours. Ces tours et les bâtiments qui y sont attenants forment la partie la plus ancienne

du palais, à l'exception toutefois de la tour romane dont j'ai parlé ; ils furent élevés en 1306, par Simon de Clermont, dit Simon de Nesle, évêque de Beauvais, dont l'image et les armes y sont sculptées. Le prélat subvint à cette dépense au moyen d'une somme de 8,000 livres parisis, que la ville de Beauvais fut obligée de payer en expiation d'une émeute pendant laquelle on avait mis le feu à l'évêché. L'évêque Louis de Villiers fit rebâtir le palais au commencement de XVIe siècle, et la façade intérieure présente quelques détails fort élégants, appartenant à cette époque. Une grande partie des fortifications a disparu, et on chercherait vainement aujourd'hui le pont-levis par lequel le prélat pouvait sortir de la ville. A la révolution l'évêché fut converti en préfecture ; la chapelle fut consacrée au dépôt des archives, qui bientôt devinrent la proie d'un incendie ; la chapelle elle-même fut à peu près détruite. Depuis environ quinze ans l'évéché est rendu à sa première destination.

Beauvais ne renferme aucun édifice important appartenant au style de la renaissance ; mais c'est une des villes de France qui possède le plus de maisons anciennes ; sous ce rapport elle a le droit d'intéresser les artistes. On trouve un catalogue complet et une description fort exacte de ces maisons dans l'excellente notice de M. Graves.

La place, d'une très grande étendue, est entourée de trois côtés de maisons à pignon, qui lui donneraient l'aspect le plus pittoresque, si le quatrième n'était occupé tout entier par un grand édifice moderne, l'Hôtel-de-Ville, dont la première pierre fut posée le 30 avril 1733, et qui fut élevé sur les dessins de l'architecte Bayen. C'est dans ce monument qu'est conservé l'étendard de Jeanne Hachette.

Je dois encore citer l'Hôtel-Dieu et le Théâtre, de construction récente, le collége, ancien couvent d'Ursulines, la Cour d'Assises, le Bureau des Pauvres, enfin la fameuse manufacture royale de tapisseries, fondée en 1644 par Louis Hinard, trois ans avant celle des frères Gobelins, et qui peut s'enorgueillir d'avoir eu pour directeur le plus habile peintre d'animaux que la France ait possédé, J.-B. Oudry, qui mourut à Beauvais le 30 avril 1755.

Tels sont les principaux faits que présentent les annales historiques et archéologiques de Beauvais ; je me suis efforcé de les rattacher autant que possible à ceux qui s'accomplirent dans le reste de la France, et qui en furent la cause ou le résultat. Je ne sais si j'ai réussi à remplir ma tâche, mais je crois que ces notions sur les principales villes de France, rédigées par des plumes plus habiles, ne seront pas sans utilité, et j'ose espérer que l'imperfection de l'œuvre de celui qui a été chargé d'ouvrir la carrière n'empêchera pas de reconnaître l'importance du travail entrepris par l'Institut Historique.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

SUR L'EMPLOI DE L'ARMÉE

AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE,

PAR M. LE COLONEL DU GÉNIE D'ARTOIS.

Avant tout, et pour bien juger cette question, qu'il me soit permis de rappeler sommairement l'histoire de l'emploi des troupes aux ouvrages entrepris par les gouvernements, soit travaux publics, soit travaux de guerre, dans leur nombreuse variété.

Cette histoire rapide, bien loin d'être un hors-d'œuvre, aidera, je l'espère, à préparer l'opinion sur la question importante que soulève M. le colonel d'Artois.

Sous Louis XIV, tous les grands monuments, hors ceux qu'érigèrent les corps de ville, furent exécutés par des régiments. Citadelles et palais, routes et canaux, ports, bassins et quais, tout fut créé par les mêmes bras qui avaient déjà repoussé ou qui plus tard repoussèrent les armées ennemies, arrondirent la France, reculèrent ses frontières et lui acquirent une prépondérance militaire qui n'a pu être atteinte depuis par aucun peuple de la terre.

Si vous avez lu ou si vous voulez bien lire les *Mémoires de Saint-Simon*, vous serez souvent frappés des réflexions amères qu'inspire à ce caustique censeur l'emploi des régiments dans les travaux du grand siècle. Mais, en supposant vrais les inconvénients de ce mode d'exécution et les pertes d'hommes qui en furent les conséquences, toujours signale-t-il l'immensité des ouvrages entrepris ou achevés par la main du soldat. Sous le règne du modeste et infortuné Louis XVI fut commencé et achevé un monument gigantesque : je veux parler du port et de la rade de Cherbourg. Depuis la funeste bataille de La Hogue où fut anéantie la marine du grand roi, on avait compris la nécessité, au centre de la longue côte qui borde la Manche, d'un point naval et militaire où pussent s'abriter nos flottes. Ce point fut choisi à l'extrémité de la terre qui forme aujourd'hui le département de la Manche, presque sur l'emplacement témoin du désastre de Tourville. Un port fut creusé dans le granit, un golfe entier, une petite mer en devint la rade; et une longue chaussée de pierre, se liant à des montagnes factices renfermées dans des caisses de charpente, en défend désormais l'entrée aux tempêtes et aux ennemis.

Tous ces travaux, que les siècles à venir regarderont comme fabuleux, furent exécutés par des régiments.

Je ne parlerai point des travaux de Dieppe et de ceux du Port-Vendres, point extrême de notre côte méditerranéenne, conception de ce roi citoyen qui, après avoir créé une marine à la France, creusa des ports pour la recevoir, de ce

Port-Vendres, large et profonde excavation, entourée d'une ville fortifiée, ni des admirables bassins de Toulon, dus au génie du célèbre ingénieur Grognard, si ce n'était pour répéter que ces œuvres gigantesques, qui font aujourd'hui la force et la beauté de la France, furent toutes exécutées par la main du soldat..

Sous ce règne existaient, je crois, plusieurs régiments de pionniers militairement organisés. Ce que je puis affirmer, c'est l'existence de celui auquel on a dû en 85 et 86 la construction du chemin qui, au sortir de Versailles, au bout de l'avenue de Saint-Cloud, comble et franchit le vallon par une belle et large chaussée, perce et nivelle la butte de Picardie et vient se terminer à l'étang de Ville-d'Avray, à l'ancien chemin de Versailles à Saint-Cloud.

Longtemps avant nous, chez les Romains, l'armée construisait des routes. Je citerai, entre mille exemples, l'immensité des travaux de l'armée de César. A mesure que le grand capitaine avançait dans les Gaules il assurait ses communications par de magnifiques routes qu'il faisait exécuter par ses légions. Elles sont comparées par M. de Chateaubriand aux mailles d'un réseau dans lequel les Romains enveloppaient les populations conquises.

Tous ces immenses travaux le grand capitaine les fit faire par ses soldats, premièrement pour les occuper quand il ne les menait pas au combat, suivant la constante maxime de ne jamais laisser le soldat oisif, et puis, parcequ'il n'aurait pu trouver des bras dociles dans le pays qu'il parcourait.

La France, sous Louis XIV, n'avait pas l'immense population dont elle est couverte aujourd'hui. Il lui eût fallu beaucoup de peine pour réunir un nombre de travailleurs civils capable de mener à fin des œuvres aussi considérables. Faute des bras du peuple, le grand roi trouva plus expéditif de recourir aux bras de l'armée.

A cette immense population des campagnes et des villes il faut donner aujourd'hui du travail et du pain; c'est par elle qu'il faut faire exécuter les travaux civils.

Il n'en est pas de même, à mon avis, des ouvrages de fortification et autres dépendances militaires; ceux-là, je le pense, doivent être réservés au soldat.

Une haute raison dominant toute la question qui nous occupe, c'est que le militaire occupé aux travaux civils perd de vue ses officiers, il les oublie d'autant plus, si ces travaux durent longtemps, qu'obligé de reconnaître de nouveaux chefs, pour lesquels il n'a aucune considération, dont il n'a aucune crainte, aux ordres desquels il obéit souvent mal et quelquefois pas du tout, i contracte des idées d'indépendance et d'indiscipline avec lesquelles il se retrouvera plus tard en face de ses chefs naturels. Il en résultera une mollesse d'obéissance excessivement nuisible au service, et ce ne sera qu'au bout d'un long temps de patience, d'exactitude et de sévérité, que les chefs parviendron à retremper le régiment et à le refaire ce qu'il était le jour où il commença à être employé à des travaux publics.

Mais, dans les travaux militaires, si le soldat perd ses chefs particuliers, il ren

contre des supériorités militaires, des officiers des corps du génie ou d'artillerie. Là il voit encore des épaulettes, il obéit comme par le passé aux épaulettes, il n'en perd point le respect, et ce respect il le rapporte à ses propres officiers lorsque les travaux sont finis.

Au peuple donc, je le répète, les travaux civils! au soldat, les travaux de guerre! C'est précisément l'opinion de M. le colonel d'Artois, opinion admirablement bien assise, bien raisonnée, logiquement déduite et appuyée, selon moi, sur des observations sans réplique. Ce petit livre est, en outre, un modèle de style militaire. Je crois accomplir un devoir de conscience en le recommandant aux hommes du métier et à ceux qui, éloignés par leurs études de l'art de la guerre, aiment à ne pas laisser échapper une seule occasion de s'instruire.

Le marquis DE GRAS PREIGNE,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

THÉORIE CATHOLIQUE DE LA SOCIÉTÉ,

OU RECHERCHES NOUVELLES SUR L'IDENTITÉ MORALE DE LA LIBERTÉ AVEC LA RELIGION, PROUVÉE PAR LES RAPPORTS DES TROIS FAITS SOCIAUX :

DIEU, LE ROI, LA LIBERTÉ,

Par M. l'abbé BARET, chanoine de Périgueux.

La théorie catholique de la société est fondée sur ces trois principes que M. l'abbé Baret nomme trois faits sociaux : Dieu, le roi, la liberté, c'est-à-dire la religion, la royauté, l'indépendance individuelle. Ces trois principes, en effet, sont la base essentielle de toute société organisée d'une manière solide et durable. Ils ont été perfectionnés et garantis par le catholicisme; mais lui appartiennent-ils si spécialement, si exclusivement qu'ils forment le caractère distinctif d'une société catholique, qu'ils servent à établir entre elle et les autres sociétés qui l'ont précédée une différence évidente et décisive? C'est une question qu'il me paraît difficile de résoudre dans un sens absolu. Avant le catholicisme toutes les sociétés ont reconnu la nécessité d'une religion, d'un pouvoir quelconque, et l'indépendance de l'homme qui seulement alors était restreinte à quelques castes privilégiées. Sous ce rapport, on peut donc contester à M. Baret l'exactitude du titre qu'il a donné à son ouvrage; il semble annoncer que l'auteur va envisager la société d'une façon particulière au catholicisme; mais on ne trouve pas dans le livre tout ce que promet son titre. J'aurais préféré qu'il eût été intitulé : *Théorie rationnelle et historique de la société perfectionnée par le catholicisme*.

Les trois faits sociaux signalés par M. Baret forment la division naturelle de sa composition. Après avoir examiné ce qu'on entend par souveraineté du peu-



ple et par la véritable souveraineté, il considère : 1° *Dieu*, comme point de jonction de la monarchie et de la liberté ; 2° *le roi*, comme point de jonction de la religion et de la liberté ; 3° *la liberté*, comme point de jonction de la religion et de la monarchie.

Suivant l'auteur, le catholicisme lie si étroitement entre eux ces trois principes qu'ils composent un système d'unité, destiné, s'il était convenablement appliqué, à constituer la société sur des fondements inébranlables. La souveraineté humaine ou terrestre doit ressembler à la souveraineté divine ; or la révélation nous enseigne que la Trinité renferme un Dieu père qui bénit, un Dieu fils qui juge, un Dieu esprit qui persuade et qui touche ; il doit en être de même d'une société d'hommes que Dieu a créés en disant : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* Dès lors la société doit également avoir une religion qui bénit, un roi qui juge, une liberté qui inspire.

M. Baret, se laissant entraîner par le désir de justifier cette idée-mère de son ouvrage, découvre partout des preuves de cette trilogie humaine ; il compare la société au soleil ; suivant lui, le midi de la société, c'est Dieu ; le coucher, c'est le roi ; l'aurore, c'est la liberté. Cette société est tour à tour gouvernée par trois espèces de pouvoirs, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. L'homme a son enfance, son âge mur, sa vieillesse. M. Baret oublie ici une partie importante de la vie de l'homme, qui décide souvent de son existence tout entière, c'est-à-dire sa jeunesse ; mais cette omission est probablement volontaire parcequ'il lui fallait absolument rencontrer partout le nombre trois pour confirmer sa trilogie.

Tel est le plan du travail de l'auteur ; il est difficile d'en approuver tous les développements ; mais il n'est guère possible de ne pas adopter sa conclusion : qu'aucun de ces trois faits sociaux : *Dieu*, *le roi*, *la liberté*, n'est complet ni ne peut produire toutes ses conséquences si les deux autres ne lui sont pas unis et s'ils ne se réalisent pas simultanément dans une parfaite harmonie.

Déjà en 1835 M. l'abbé Baret s'est fait connaître par un *Essai historique sur l'identité morale de la liberté avec la religion.* Dans ce premier ouvrage, comme dans celui qui nous occupe, cet estimable ecclésiastique s'est proposé un but éminemment utile, auquel nous ne saurions trop applaudir ; il a voulu prouver, et cette démonstration emprunte une nouvelle force de son caractère de prêtre, que la religion, loin d'être incompatible avec la liberté, ainsi que l'ont faussement prétendu quelques philosophes du XVIIIe siècle, avait avec elle de nombreux rapports ; que toutes deux, devant à Dieu leur noble origine, pouvaient se fortifier en s'unissant, et que leur alliance, si féconde en heureux effets, était surtout nécessaire à la liberté qui ne peut se passer de contre-poids. Quel inappréciable service M. Baret rendrait au catholicisme si son livre pouvait détruire les préventions, encore trop répandues de nos jours, sur les tendances politiques de cette religion et surtout de ses partisans !

Malheureusement l'imagination méridionale de M. Baret l'emporte souvent

trop loin ; il ne formule pas sa pensée d'une manière claire et précise ; ses arguments sont trop métaphysiques ; ses raisonnements ne s'enchaînent pas dans un ordre logique et facile à saisir ; ses phrases sont généralement vagues, obscures, quelquefois même emphatiques. Quoique le style de son second ouvrage soit meilleur que celui du premier, il laisse pourtant beaucoup à désirer sous le rapport de la correction et de la netteté.

Dans notre siècle positif et qui devient de plus en plus prosaïque, le mode le plus sûr de populariser une excellente idée, c'est de la revêtir d'une forme qui la mette à la portée des intelligences les plus vulgaires.

NIGON DE BERTY,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

LETTRE D'UN HOMME DU PEUPLE,

RELATIVE A LA PRISE DE LA BASTILLE ET AUX ÉVÉNEMENTS QUI L'ONT SUIVIE.

Cette lettre, communiquée à l'Institut Historique par un de ses membres, M. Aristide Tuvache, a été découverte dans les archives du château de Fortmoville (Eure), arrondissement de Pont-Audemer. Ce castel, récemment démoli par les spéculateurs de *la bande noire*, s'élevait sur une éminence, tout flanqué de tourelles et tout entouré de fossés.

L'orthographe de la pièce a été fidèlement respectée. Les faits qu'elle contient n'offrent rien de bien neuf, ils sont même généralement dénaturés. Mais l'histoire n'est pas seulement le récit plus ou moins exact de tel ou tel événement. C'est encore le tableau et même l'esquisse des croyances et des préjugés populaires de telle ou telle époque. Sous ce rapport la lettre qui suit nous a paru digne de l'impression.

Paris ce 30 juillet 1789.

« Monsieur et ami,

« Depuis si long temps que jay reçeu de vos nouvelle impatient de savoir letat de vôtre santé et davoir un recit des misere qui doivent regner dans nos pays, quoyque nayant pour toute consolation que de plaindre les malheureux sans leur procurer du soulagement, ce pays cy ou le plus grands calme regne



mai ntenan nétait pas aussy tranquil il y a eu dimanche 8 jour. Aurenvoy de m. Necker administrateur de finances lemotion a soulve tout les esprits a la destitution dun ministre aussy respectable. Tout le monde en partie les vagabons se sont atroupés et ont été faire cesser tous les spectacle. Apres ont éte aux barriere culbuter tout et y mettre le feu. La revolte du peuple contre plusieurs regiment etrangers sest declaré alinstant ou le prince Lambesse sest trouvé son regiment avec des Husard aux champs Elizé qui faisoient feu sur la populace. Ayant eu du renfort il ont ete obligé dabandonner. Heureusement qu'il ni a pas u beaucoup de personne de tué. Le lendemain toute la ville dans la plus grande alarme a reste les boutique fermé ; ensuite linstant dune guerre civille se faisait entrevoir. Par les trahysons les plus grande du royaume apres le Roy, toujours en mouvement et la crainte de trente mil homme de troupe dans les environs de Paris, on a cherché les moyens de s'armer. Une partie de Messieurs et Bourgeois se sont présentée à la grille des Invalides. Le gouverneur après quelques difficultés a fait ouvrir les porte et ont ses emparée de tous les armes. Ayant cherchez dans les souterains il si en est trouvée de toute espece tant fusils pistolets que carabinne etc. Dans lespace dune heure plus de 60,000 homme ont ete armée. Non content decela ils se sont transportée à la Bastille pour y faire les meme demandes. Le gouverneur ayant eu lair de les accueillir et fait baiser le pont Levis et a donne ordre de fusillier, les personne qui étoient entre ayant fait relever le pont il neut pas de peine a sen rendre maistre. La plus grande partie a ete tué dans la cour du gouvernement. La nation indignée dune action ausy noire sest rassemblée. A laide ont commande les Gardes-Française avec leurs forte piece de canons. Elle a investie........ de toute parts avec empresment de tirer sur des ennemis aussy redoutable. Il ont tiré plusieurs coups de boulets qui ont faits breche. Il y a eu deux grenadiers ont monté à l'assaut dont un a péri au mesme instant. Lautre ausy anime que corageux il a avance et a coupé le poignet dun coup de sabre a un cannonier qui allait metre le feu à la meche en tirant sur le peuple. Layant saizi il a jette du haut en bas de la tour. Plusieurs autre se sont sauvée a laspec dun guerier aussy intrepide qui a eu du secours. Un instant apres, on sest emparé de leurs munition et arme. On a delivré les prisonnier et pris le gouverneur un major avec l'administrateurs des poudres et plusieurs cannonier qui ont ete conduits a la place de Greve. Ayant trouve des lettre de communication de cettre trahison venant du prevost des marchands, plus de cent mille hommes se sont rendus chez luy et lont amenée de meme a la place de Greve, ou on luy a donnée plus de 50 coups de bayonnette et un coups de pistolets. Pour le finir on luy a tranché la tête ainsy quau gouverneur et au major lesquelle tete ont été promenée toute sanglante en triomphe pendant 2 jours. Tous les autre ont eté pendus sur le champ et le soldat qui avoit monté a lassaut a été couronnée portant le cordon bleuds et decoré de la croix de saint Louis du gouverneur, conduit dans une voiture elegante a la tête dun nombreux cortege. Tout le monde lembras-

soit avec la plus grande de reconnaissance, comme premiere cause de la tranquilite de la capitalle, peut estre de tout le rauyaume. Quand le Roy a apprit cette nouvelle il a restée dans la consternation et ne pouvoit pas croire quun objet un edifice aussy solide bati sous le regne de Charles V eut ete pris dans lespace de 3 heures ayant deja eu des attaques imprenable. La nation reunie a decide quelle seroit demolis pour y bastir un temple de liberté accessible a tous citoyens. A linstant il y a eu plus de huit cents ouvriers qui travailloit a cette effet avec le plus grands courage. Apres un grand desordre, le Guet a cheval et a pied ne suffissant pas, ont a établi une milice bourgeoise et chaque particulier et oblige de monter la garde a son tour. Tous mes amarades lont deja montée. Jen ay eté exempt jusquapresent. Il n'y a pas une personne grand et petit qui naye une cocarde rouge blanc et bleu. Dans les commencement on a eu des verte, mais ayant reflechit que cetait la couleur de la livrée du Compte d'Artois, le regardant comme complice de la trahisson il a été defendu expressement den porter de la part de la paupulace sous peine de punition severe. Toujours en mouvement et craignant des suite plus funeste les habitans de Paris ont demande que le Roy vienne à lhostel de ville. Il sy est transporte pour faire voir qu'il avoit eté trompé se decidan daccepter toutes les propositions qui pourront luy estre faite relativemant la regeneration de letat et du bien public. Pour mieux prouver ses bonne intentions il prit la cocarde en proclamant qu'il tiendroit toujours pour le tiers etat, raport à M. necker. Il a renvoye les gueux de ministre qui ont toujours eu lartifice de leur bonne foy. Apres daussy agreable nouvelle il a sorty de lhotel de ville accompagné des deputes qui lon conduite da sa voiture a la vûe du peuple inombrable sous les armes et sur quattre rangs depuis Paris jusqua Versaille qui a son pasage faisoit retentir lair des airs joyeux de *vive le roy* qui leur repondit pour satisfaction avec des scaluts reiterée et grandeur dame *eh ma nation!* Tous les lis sont transportée sur son passage. Ceux des Invalides, de la Bastille, de larcenal faisoient un bourdonnement incroyable. Tout Paris etait en feu et plus de cinq cents mil homme armée tant bourgeois négocians artiste ouvriers que soldats. Il na peutetre jamais paru rien de si beau et rangé avec tant dordre. Tous les jours on fait des decouverte sur les mauvais desseins qui se tramoient depuis longtemps. On trouve des magasains de poudre d'arme de canons et des sousterreins ou on devait faire jouer la mine et tout engloutir par lacces des carrières qui traversent tout Paris et le secours de cette indigne Bastille et dun couvent sur une haute montagne, à côté du faubourgs Monmartre et saints Denis, donc ont a sçu gagner labesse pour y mettre cinquante pièces de canons qui auroient tout ravagé. Je vous apprend de plus que vendredi dernier Mrs Foulon, ancien controleur général et Mrs Bertier de sauvigny son gendre jntendant de Paris comme traistres tous deux à la nation ont été pendus le premier a 5 heures du soir, le second à 9 heure un quart. Ont leur a aussi tranche la tête qui ont ete portée au bout dune pique et promenee dans toute les rues de Paris, et leur corps trainèes

ygnominieusement dans les ruisseaux. Voila le recit le plus fidelle de ce qui est passé depuis une quinzaine de jours.

Je suis toujours votre amy sincere

CHARLE JEAN.

CORRESPONDANCE.

M. Ernest Breton a communiqué à la 4e classe l'extrait suivant d'une lettre datée de Beyrouth, qu'il a reçue de notre collègue, M. Jules de Bertou, qui vient d'achever un second voyage d'exploration en Syrie :

« Depuis mon arrivée en Asie j'ai eu peu de loisir pour m'occuper d'étude; cependant je mets autant que je le puis mes courses à profit pour recueillir des croquis et les renseignements historiques et ethnologiques qui me paraissent dignes d'intérêt. Je vous dirai en courant deux mots sur un lieu qui, bien que peu éloigné de Beyrouth, est fort peu connu des voyageurs. Son nom est Deir-el-Kaala دير القلعة, *Couvent du Château*. On y trouve les ruines de plusieurs temples et des inscriptions votives et dédicatoires dans lesquelles Beyrouth est désignée comme colonie romaine sous le nom de *Julia Felix*, ce qui ne permet pas de faire remonter l'origine de ces monuments au-delà du temps d'Auguste. Plusieurs inscriptions font mémoire des écoles de droit qui existaient à Beyrouth, et semblent leur accorder une grande célébrité. Deux autres inscriptions, l'une grecque, l'autre latine, contiennent la dédicace du monument principal à Jupiter *Baal-Macordi* ou *Baal-Makardos*. Cette épithète donnée au dieu Baal ne se rencontre, je crois, nulle part ailleurs. Ces temples, élevés par une colonie de marchands phéniciens, seraient-ils dédiés à une divinité dans laquelle il faudrait reconnaître un Hermès, et Makardos serait-il la traduction de מָכַר, *makar*, *vendere*, *tradere?* Je laisse à de plus savants le soin d'examiner et de décider cette question ; je sais combien le système des étymologies est un terrain glissant, et je ne veux pas me laisser séduire; aussi je ne vous livre celle-ci qu'accompagnée d'un renfort de ??? Je copierai toutes les inscriptions de Deir-el-Kalaâ. Je lèverai les plans, et j'ai déjà dessiné ce qui reste de ces monuments. Nous ferons, à mon retour, si d'ici là vous n'avez rien découvert sur l'origine du très vénérable Baal-Makardos, des recherches plus sérieuses. Si mon séjour se prolonge jusqu'au printemps, je sais où trouver des mines bien riches que je n'ai pu encore exploiter. Les ruines de Markab, si célèbres dans l'histoire des croisades, et celles de Djibaïl, *Byblos*, auront mes premières visites.

Je vous transmets une inscription curieuse, à cause de la pénalité qu'elle

contient ; elle est gravée sur un tombeau qui a éte trouvé dans un jardin à Beyrouth ; elle est dans un état très fruste, mais je crois l'avoir convenablement restaurée :

D. M.
AVRELIO . DOMITIO . TRI . EPARC
CL . PP . ANTONINIANE . RAVENNAT
P. V.
VETTIA . V . FILIA . HERES . MARITO . BENE
MERENTI POSVIT
SI . LA (NP) ERVERIT . ALIVTVE . CORPVS
(sic) (sic)
INVEXERIT . VABIT . FISCO . CAESARIS
H . S . ☰ NVMMVM.

Il est assez curieux, a ajouté M. E. Garay de Monglave, de rapprocher de cette inscription, trouvée en Asie, une inscription en langue basque, également antique et contenant aussi une menace d'amende contre le violateur. En voici le texte :

Hemen Escualdunec
hein Agrippa handia
eta
haren legione hesgaytsac
garayturic
haren adiskide Gallus Capitonem
erraüsta
ehortsi dute eternitatean
erearuaren lehenbicico idetan
çaspi ehun eta hogoy eta bederatci urte
heren Erroma eguin
onduan hein contra iralkutsi duen animaren
sari........................
diru garbisco hamar minen daynua
harri humen aspia
hunkitcen duen
Escualdun edo Erromanuari.

En voici maintenant le mot à mot bien exact :

Ici les Escualdunacs,
de *leur* Agrippa-le-Grand
et
de ses légions terribles
ayant été vainqueurs,

ygnominieusement dans les ruisseaux. Voila le recit le plus fidelle de ce qui est passé depuis une quinzaine de jours.

Je suis toujours votre amy sincere

CHARLE JEAN.

CORRESPONDANCE.

M. Ernest Breton a communiqué à la 4e classe l'extrait suivant d'une lettre datée de Beyrouth, qu'il a reçue de notre collègue, M. Jules de Bertou, qui vient d'achever un second voyage d'exploration en Syrie :

« Depuis mon arrivée en Asie j'ai eu peu de loisir pour m'occuper d'étude; cependant je mets autant que je le puis mes courses à profit pour recueillir des croquis et les renseignements historiques et ethnologiques qui me paraissent dignes d'intérêt. Je vous dirai en courant deux mots sur un lieu qui, bien que peu éloigné de Beyrouth, est fort peu connu des voyageurs. Son nom est Deir-el - Kaala دير القلعة, *Couvent du Château*. On y trouve les ruines de plusieurs temples et des inscriptions votives et dédicatoires dans lesquelles Beyrouth est désignée comme colonie romaine sous le nom de *Julia Felix*, ce qui ne permet pas de faire remonter l'origine de ces monuments au-delà du temps d'Auguste. Plusieurs inscriptions font mémoire des écoles de droit qui existaient à Beyrouth, et semblent leur accorder une grande célébrité. Deux autres inscriptions, l'une grecque, l'autre latine, contiennent la dédicace du monument principal à Jupiter *Baal-Macordi* ou *Baal-Makardos*. Cette épithète donnée au dieu Baal ne se rencontre, je crois, nulle part ailleurs. Ces temples, élevés par une colonie de marchands phéniciens, seraient-ils dédiés à une divinité dans laquelle il faudrait reconnaître un Hermès, et Makardos serait-il la traduction de מָכַר, *makar, vendere, tradere?* Je laisse à de plus savants le soin d'examiner et de décider cette question ; je sais combien le système des étymologies est un terrain glissant, et je ne veux pas me laisser séduire; aussi je ne vous livre celle-ci qu'accompagnée d'un renfort de ??? Je copierai toutes les inscriptions de Deir-el-Kalaâ. Je lèverai les plans, et j'ai déjà dessiné ce qui reste de ces monuments. Nous ferons, à mon retour, si d'ici là vous n'avez rien découvert sur l'origine du très vénérable Baal-Makardos, des recherches plus sérieuses. Si mon séjour se prolonge jusqu'au printemps, je sais où trouver des mines bien riches que je n'ai pu encore exploiter. Les ruines de Markab, si célèbres dans l'histoire des croisades, et celles de Djibaïl, *Byblos*, auront mes premières visites.

Je vous transmets une inscription curieuse, à cause de la pénalité qu'elle

M. Noël, de Nancy, adresse en double exemplaire la 5e livraison de ses *Recherches sur l'histoire de Lorraine.* — Renvoi à M. Dufey (de l'Yonne), chargé de rendre compte de l'ouvrage.

Une demande de M. Noël, ayant pour but d'obtenir que le prix des livres offerts et l'adresse des éditeurs soient ajoutés aux annonces du bulletin bibliographique, est renvoyée au comité du journal, après quelques observations de MM. Dufey, G. de Monglave et de Brière.

M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de notre collègue M. Fabi-Montani de Rome, qui lui envoie un diplome de membre correspondant de l'*Académie Tibérine.* — M. le secrétaire perpétuel est chargé des remerciements à faire.

Il est fait hommage à la classe de divers ouvrages italiens renvoyés à M. Ernest Breton pour un rapport ; ce sont : l'*Éloge de Monti*, par M. Fabi-Montani; le *Compte-rendu des travaux de l'Académie Tibérine*, le *Journal Tiberino*, et la *Biographie de Scarpellini,* par notre correspondant le docteur Trompeo.

Un autre de nos correspondants, M. Thomas, de Montpellier, offre à la classe sa *Géographie ancienne du département de l'Hérault* (rapporteur, M. Mary-Lafon); et M. le comte Armand d'Allonville, les tomes III et IV des *Mémoires secrets de* 1770 *à* 1830 (rapporteur, M. de Monglave).

M. Ernest Breton fait un rapport favorable sur la candidature et les travaux de M. Huilard-Bréholle, traducteur de *Mathieu Pâris.* Le candidat est unanimement admis, au scrutin secret, sauf la décision de l'assemblée générale.

M. Ottavi demande qu'il soit fait mention dans le journal des prix obtenus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par deux de nos membres, MM. Mary-Lafon et Thommerel.

M. N. de Berty rappelle qu'un autre de nos membres, M. le docteur Cerise, a obtenu un prix à l'Académie de Médecine.

Ce triple succès sera signalé dans la prochaine livraison du journal.

M. l'administrateur-trésorier est chargé de demander à M. Noël, fils de feu notre collègue M. F. Noël, ancien inspecteur-général de l'Université, des renseignements pour sa notice nécrologique, dont M. Ottavi est chargé.

Rapport de M. A. Renzi sur la *Chronologie de l'Histoire* de notre collègue M. Friedlander, de Bruxelles. — Renvoi au comité du journal.

Élection annuelle des membres des trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés, au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Aguesse, Delepine, Dantier, Buchet de Cublize et Guillot.

Comité du journal : MM. Auguste Husson, baron de la Pylaie et Dufau.

Comité du règlement : MM. Buchez, baron Nougarède de Fayet et Malioche.

Lecture par M. Dufey (de l'Yonne) de la 1re partie de son *Mémoire sur la chancellerie de France.* — Renvoi au comité du journal.

⁂ Le mercredi 12 mai, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des*

littératures), sous la présidence de M. Moreau de Dammartin. —Vingt membres sont présents.

M. Lévi Alvarès fait hommage de la dernière livraison de *la Mère-Institutrice*.

M. Bernabo lit un mémoire sur *la Décadence de la poésie en France*. Il pense que la vie matérielle nous absorbe trop pour que nous puissions nous livrer à la poésie. La comédie, selon l'orateur, n'existe plus. La langue française devient barbare. Il attaque le romantisme et lui reproche sa bizarrerie et ses fautes de goût.

M. de Berty pense que la poésie ne vit pas seulement de fictions, témoin le poëme didactique. Quant à l'épopée, elle lui semble impossible aujourd'hui. La politique a fait tort à la poésie.

M. Dufau est d'avis que la politique, loin de nuire à la poésie, lui ouvre une carrière inconnue aux anciens; il cite *la Némésis* et les chansons de Béranger. Les poëtes sont aujourd'hui plus nombreux que jamais, même sous Louis XIV. Comparaison des poëtes des deux époques.

M. E. G. de Monglave cherche en vain la décadence dont on parle tant. On ne fait pas fausse route, on suit seulement une route nouvelle. On a bien fait de renoncer au vieux Parnasse qui n'était plus dans nos mœurs. Éloge de MM. de Lamartine et de Victor Hugo. Opinion sur M. Scribe.

M. Dufau croit le préopinant trop sévère pour l'auteur du *Verre d'eau*. A des conditions inégales il est pour notre siècle ce que Molière fut pour le sien.

M. Bernard Jullien reconnaît beaucoup de mérite et d'habileté à M. Scribe. Le goût des siècles change. Nos pièces actuelles sont plus attrayantes que celles du siècle de Louis XIV. Beaumarchais a ouvert une nouvelle voie. M. Casimir Delavigne est plutôt un poëte dramatique qu'un poëte lyrique. Le contraire a lieu pour M. Victor Hugo.

M. E. G. de Monglave se plaint de la sévérité avec laquelle on a traité Molière.

M. Bernabo cherche partout le bon et le beau; mais notre littérature actuelle lui paraît manquer de but, de mesure, de décence. La tendance de notre siècle est vers le positif, vers la fortune.

M. B. Jullien cherche vainement plus de six à sept poëtes dans le siècle de Louis XIV. Il en trouve davantage de nos jours. Il loue l'harmonie sans égale de M. de Lamartine, la forme si pure de M. Delavigne, la pensée concise de M. Victor Hugo. Il ne pense pas que nous soyons en décadence.

M. Bernabo résume la discussion et persiste dans l'opinion qu'il a émise. — Son mémoire est renvoyé au comité du journal.

Élection annuelle des membres des trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés, au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. P. Trémolière, Bernabo, Moreau de Dammartin, Alix, Théophile Mercier.

Comité du journal : MM. le comte Roger de Saint-Poncy, Villenave, Grandin.

Comité du règlement : MM. Bernabo, Jacomy-Regnier, Moreau de Dammartin.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 19 mai sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-trois membres sont présents.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Cerise, qui persiste dans la démission par lui offerte des fonctions de vice-président-adjoint de la classe. — MM. Vincent, E. G. de Monglave, B. Jullien, Leudière et N. de Berty sont entendus. — La démission est acceptée par la classe. — On procédera dans la séance au remplacement de M. le docteur Cerise.

Il est fait hommage à la classe de la *Biographie du Clergé contemporain*, par un solitaire, (rapporteur M. Alph. Fresse-Montval); d'une *Vie de la sainte Vierge*, par l'abbé Malavergne (même rapporteur); de la *Revue française et étrangère de Législation*, de M. Foelix; du *Législateur*, de M. Cellier; du *Mémorial Catholique*, de M. Henri Prat; des *Études historiques sur la ville de Nîmes*, par M. Félix de La Farelle (rapporteur, M. B. Jullien).

Élection, au scrutin secret, d'un vice-président-adjoint, en remplacement de M. le docteur Cerise. Le choix de la classe appelle M. le docteur Josat à ces fonctions.

Élection annuelle des membres des trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés, au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. le docteur Maigne, Cellier, Fresse-Montval, Hippolyte Barbier et Foulon.

Comité du journal : MM. le docteur Cerise, Fresse-Montval, Hippolyte Barbier.

Comité du règlement : MM. le docteur Cerise, Hippolyte Barbier, le docteur Colombat (de l'Isère.)

Une analyse fort consciencieuse et fort détaillée de M. Aristide Tuvache sur un *Essai d'Histoire politique et constitutionnelle de la Belgique* est déposé aux archives. M. Leudière est chargé de rendre compte du livre.

Rapport de M. Foulon sur la *Vie du jeune pâtre calculateur Henri Mondheux*, par M. Hippolyte Barbier. — Renvoi au comité du journal.

*** Le mercredi 26 mai, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), présidée par M. Ernest Breton. — Vingt membres sont présents.

Livres offerts : *Promenade dans Toulon ancien et moderne*, par M. Vienne, archiviste de la ville; *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*, mises en ordre par M. Miel (2e volume).

Élection annuelle des membres des trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés, au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Pigalle, Aristide Husson, de Brière, Foyatier, J.-B. de Bret.

Comité du journal : MM. Aristide Husson, Henri de Bertou et Victor Darroux.

Comité du règlement : MM. Malpièce, Henri de Berton, le docteur Haspel.

M. Dufey (de l'Yonne) émet le vœu que la 4e classe envoie dans le plus bref délai au comité central des travaux les questions que ses membres destinent à être traitées au prochain congrès. — M. Aguesse appuie la proposition.

M. Thommerel lit la seconde partie de son travail sur les beaux-arts. L'orateur pense qu'il y a là autre chose que la simple imitation de la nature. Les arts ont à s'exercer sur cinq points d'imitation : les contours, la couleur, les lignes, les sens et le discours : de là la sculpture, la peinture, l'architecture, la musique et la poésie. M. Thommerel fait à chacun des arts sa part spéciale, trace leurs caractères, formule leurs différences, et donne ensuite une définition de l'art en général.

M. Nolte déclare ne pas partager toutes les opinions de M. Thommerel, notamment celles qui regardent la musique et la poésie. Il présente de ces deux parties une théorie qui diffère de celle du préopinant.

Ses conclusions donnent naissance à une discussion à laquelle prennent part MM. Ernest Breton, Nolte, Thommerel, baron de la Pylaie et Moreau de Dammartin.

M. Thommerel résume la discussion, et tend à démontrer par de nouvelles preuves la vérité des assertions qu'il a émises.

M. Devals aîné, de Montauban, auteur d'un *Essai sur les monuments* de sa ville natale, sollicite l'honneur de faire partie, comme membre correspondant, de la 4e classe de l'Institut Historique. Il se présente sous les auspices de M. le baron de la Pylaie et de M. Mary-Lafon, qui donnent les détails les plus satisfaisants sur les connaissances et la moralité du candidat. — La classe ordonne l'inscription au tableau des noms et titres de M. Devals. Elle désigne pour lui faire un rapport sur cette candidature MM. Mary-Lafon, Nolte et de Brière.

⁂ L'assemblée générale du mois de mai (les quatre classes réunies) a eu lieu le vendredi 28, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret, président de l'Institut Historique. — Trente-neuf membres sont présents.

MM. Amédée Jaubert et Eugène Burnouf, président et secrétaire de la Société Asiatique, invitent le bureau de l'Institut Historique à la dix-neuvième séance générale annuelle de cette Association, qui aura lieu le 31 du mois. — Remerciement.

M. L. Timagène Houat, de l'île Bourbon, auteur d'un volume de poésie et d'un mémoire qui a obtenu une mention honorable à la Société de l'Abolition de l'Esclavage, demande à être admis dans la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*). — Renvoi à M. l'administrateur-trésorier pour faire régulariser cette demande.

M. Francis Lavallée, notre collègue, vice-consul de France à l'île de Cuba, envoie la traduction d'un nouveau document inédit, relatif à la découverte des Antilles. — Remerciements et renvoi à la 1re classe (*Histoire générale*).



M. Aristide Tuvache, notre collègue, à Beuzeville (Eure), envoie deux pièces inédites, une d'un homme du peuple sur la prise de la Bastille, l'autre sur le château de Fortmoville, où cette pièce a été découverte. — Remerciements et renvoi à la même classe.

Vingt-six volumes ou brochures sont offerts à la Société par divers membres.

Le programme du neuvième congrès scientifique de France qui doit s'ouvrir à Lyon le 1er septembre prochain, est déposé sur le bureau.

Notre collègue M. le chevalier de La Basse-Moutûrie, de Lille, présent à la séance, et à qui nous devons déjà, ainsi qu'à notre collègue M. le comte de Goethals-Peestein, de Gand, un magnifique buste, avec piédestal, du célèbre Henri Goethals, de Gand, surnommé *le docteur solennel*, fait hommage à l'Institut Historique d'un portrait de Grotius, peint sur bois par Francis Flore. — Des remerciements sont votés au donateur.

Il est donné lecture par M. le secrétaire-perpétuel du résultat des élections des délégués des quatre classes aux comités des travaux, du journal et du règlement. (*Voir ci-dessus les procès-verbaux des quatre classes.*)

M. Huilard-Bréholle, auteur de plusieurs travaux historiques et traducteur de la *Chronique de Mathieu Pâris*, qui s'est mis sur les rangs pour une place de membre résidant, vacante dans la 1re classe, et qui y a été admis sur un rapport favorable de M. Ernest Breton, est présenté à l'assemblée générale, qui sanctionne son admission, à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle le rapport des trois commissaires délégués par le Conseil pour l'examen des comptes de M. l'administrateur-trésorier. Ces commissaires sont : MM. Mary-Lafon, Ernest Breton et Ferdinand-Thomas. M. Breton monte à la tribune :

Il résulte de son rapport que les dépenses ordinaires de l'année se sont éle-

	fr.	c.
vées à.	7,727	50
Que l'administration a payé pour arriéré.	2,652	46
Qu'elle avait en caisse au 31 mars dernier.	569	16
Total.	10,949	12
Que les recettes se sont élevées à.	8,060	91
Et les versements faits par M. l'administrateur à	2,888	21
Somme égale.	10,949	12

La commission reconnaît que toutes les dépenses sont justifiées et que la tenue des livres est régulière. Elle rend hommage à l'activité que M. Renzi a imprimée à la marche financière de la Société et à l'ordre qu'il ramène dans ses affaires.

Elle propose, en conséquence, à l'unanimité, de déclarer apurés les comptes de 1840-1841.

Le budget de 1841-1842, présenté par M. l'administrateur-trésorier, se compose de :

3,000 f. pour le journal.			
1,020 pour le loyer.			
3,120 f. pour le personnel, dont	1,200	f.	administrateur-trésorier.
	960		employé.
	960		garçon de bureau.
900 pour prix à donner.			
1,874 f. pour frais gén., dont	204	f.	entretien des salles.
	120		ports de lettres.
	250		frais de bureau.
	200		chauffage.
	150		éclairage.
	650		affranchissement du journal.
	300		imprévu.
Total. 9,914 f.			

A laquelle somme de dépenses M. l'administrateur se propose de faire face par les recettes suivantes :

8,240 f.	412 cotisations courantes à 20 fr.
1,000	50 cotisations nouvelles présumées.
674	qu'on pourra recouvrer sur l'arriéré.
9,914 f.,	total égal à la dépense.

La commission remarque que le nouveau budget dépasse de 1,514 fr. celui de l'année dernière ; mais il faut en déduire une somme de 900 fr., affectée à des prix et dont la dépense a été votée.

La commission maintient cette somme de 900 fr., et propose même qu'on y ajoute les 300 fr. pour dépenses imprévues, afin de donner, d'une part, aux prix plus d'importance, et, de l'autre, parceque ces dépenses imprévues, contre lesquelles on a si souvent réclamé, ne lui paraissent pas strictement justifiées.

Ici s'arrête la première partie du rapport. La seconde, relative aux comptes de l'ancienne administration, a été renvoyée par le conseil à une commission de liquidation, composée de MM. N. de Berty, Daniel Rozière et Vincent.

Le conseil a apuré les comptes de l'administation actuelle, suivant le vœu unanime de la commission du budget, et il les soumet (ainsi que le budget de 1841-1842) à la sanction générale du mois de mai, conformément à l'art. 39 des statuts.

M. le président propose à l'assemblée, conformément à la décision du conseil, de renvoyer à la commission qu'il a nommée la seconde partie du rapport, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'ancienne administration. — Adopté.

Quant à la première partie du rapport, il la divise en deux parts : les comptes du dernier exercice 1840-1841, et le budget du nouveau 1841-1842.

Personne ne demandant la parole sur la première, elle est mise aux voix et adoptée, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur le budget de 1841-1842. Elle roule sur les 300 fr. que la commission veut transférer de l'imprévu aux prix.

M. E. G. de Monglave donne des explications à ce sujet.

M. Dufey (de l'Yonne) demande le renvoi de la difficulté au Conseil.

M. de Monglave croit que c'est impossible, le budget, d'après les statuts, devant être voté aujourd'hui même.

MM. Delépine et Renzi pensent que cette somme serait moins utile aux prix qu'aux congrès et aux cours.

Sont encore entendus MM. Leudière, B. Jullien, Mary-Lafon, le marquis de Pastoret, Ernest Breton et N. de Berty.

M. Mary-Lafon a toujours fait la guerre à certaines dépenses qu'il ne croit pas indispensables, telles que ports de lettres, etc. Après s'être entendu avec ses collègues de la commission du budget, il retire la partie de sa proposition qui a trait à l'augmentation du fonds des prix ; mais il demande formellement qu'on retienne les 300 fr. de dépenses imprévues, sauf à les rendre à l'administration, si elle en a besoin dans le courant de l'année.

On entend sur cette nouvelle proposition MM. Delépine, B. Jullien, Amédée de Grandval, Villenave, Ernest Breton, le marquis de Pastoret, le chevalier de La Basse-Mouturie, N. de Berty.

M. le président met aux voix la question de savoir si la somme de 300 fr., portée pour dépenses imprévues au budget de 1841-1842, en sera détachée et inscrite en réserve à la fin de ce budget, et si, pour en disposer en totalité ou en partie, M. l'administrateur devra en demander l'autorisation.

L'assemblée se prononce unanimement pour l'affirmative sur l'une et sur l'autre question. Le budget, avec cette modification, est adopté à la même unanimité.

Rapport de M. l'administrateur-trésorier sur la situation de la Société au 31 mars 1841. Il s'étend d'abord sur la gravité des circonstances au milieu desquelles il est entré en fonctions, et sur les besoins impérieux auxquels il a été obligé de faire face quand les ressources étaient épuisées. Pour rétablir les communications interrompues, pour rattacher au corps les membres épars, éloignés, il a commencé par rappeler au souvenir de nos collègues et du public le but moral et scientifique de l'institution en fondant des prix. Il a apporté tous ses soins à la publication du journal, unique planche de salut de la Société. Il a ouvert une correspondance suivie avec une grande partie de ses membres. Sa sévérité lui a sans doute attiré bien des critiques, mais les encouragements ne lui ont pas manqué.

« Si quelques membres, dit-il, se sont retirés, de bien plus nombreux sont restés, et d'autres, qui voulaient nous quitter, ont cédé à l'expression de nos regrets et à l'espérance de voir prospérer notre institution. La confiance de notre imprimeur, si nécessaire à notre avenir, nous est acquise par notre exacti-

tude à remplir nos engagements. Le journal avait, pour ainsi dire, cessé de paraître : neuf livraisons arriérées ont vu le jour, et j'ai publié les douze livraisons correspondant à l'année qui a fini le 31 mars. J'ai répondu à toutes les réclamations concernant le journal, les diplômes, les ouvrages. J'ai échangé notre bulletin contre les principales publications académiques et les principaux recueils français et étrangers qui deviendront l'objet du sérieux examen de nos collègues. Notre journal commence à être recherché depuis les améliorations qu'il a reçues et depuis que son apparition est devenue régulière. Plusieurs membres ont demandé à compléter leurs collections ; enfin, par tous les moyens en mon pouvoir, j'ai assuré la publicité de nos congrès et de nos cours publics et gratuits.

« La confiance, continue M. l'administrateur, commence à renaître, et il y a à s'en réjouir quand on réfléchit au découragement qui avait succédé à l'enthousiasme excité par la création de l'Institut Historique, due à notre secrétaire perpétuel. Malgré nos pertes, il nous reste des membres nombreux, aussi distingués par leur position que par leur talent. On a vu leur empressement à venir au secours de l'Institut Historique quand il s'est agi d'un emprunt. On peut compter sur leur dévouement quand il s'agira d'élever un monument à la science historique en publiant un ouvrage collectif. Cent membres au moins s'offriront pour collaborateurs ; le zèle des autres ne nous fera pas défaut. C'est un grand projet que je cherche à réaliser par tous les moyens possibles....

« Du reste, dit M. Renzi, si notre Société a besoin de ressources extraordinaires pour des publications utiles, elle les trouvera dans son sein. Nous aurons désormais force et indépendance, si tous les membres respectent religieusement notre principe de vie inscrit dans l'art. 55 des statuts. Point de privilége ici ! Égalité pour tous ! Le membre qui ne remplit pas ses devoirs ne peut rester parmi nous. Malgré cette juste sévérité, les admissions, bien loin de décroître, se sont élevées dans le courant de l'année dernière à vingt-deux, et nous avons tout lieu d'espérer que ce nombre ne fera qu'augmenter l'année prochaine.

« Notre bibliothèque, ajoute M. l'administrateur, a reçu pendant l'année 50 volumes et 150 brochures. Le catalogue en est achevé, grâce au concours spontané, au dévouement à toute épreuve de notre collègue M. Daniel Rozière. Elle se compose actuellement de 1150 volumes et 1560 brochures. »

M. Renzi demande, en finissant, que la liste des membres de l'Institut Historique soit publiée. On entend sur cette proposition MM. de Monglave, Mary-Lafon, le chevalier de La Basse-Mouturie, Bernard Jullien, Ernest Breton, Dufey (de l'Yonne), Amédée de Grandval, Ottavi. L'impression de la liste est votée, sauf le mode et l'époque qui seront fixés par le conseil.

M. le président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion sur l'improvisation de M. H. Prat, relative aux *Événements du règne de Philippe-le-Bel et au procès des Templiers.*

M. Dufey (de l'Yonne) déclare qu'il est prêt à répondre, mais que l'heure est avancée et M. H. Prat absent.

La discussion est renvoyée à l'assemblée générale de juin. M. B. Jullien demande que, comme les autres Sociétés savantes, l'Institut Historique ait, indépendamment de ses congrès, une séance annuelle où on lise un rapport sur les travaux de la Société et les meilleures pièces adoptées par les classes et les assemblées générales dans leurs séances mensuelles.

On entend sur cette proposition MM. Delépine, Dufey (de l'Yonne), E. G. de Monglave, le marquis de Pastoret, le docteur Cerise, Ernest Breton, Ottavi, etc. Elle est renvoyée, à une immense majorité, au conseil et au comité des travaux.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique a perdu dernièrement un de ses membres les plus dévoués, M. le comte Alexandre de La Rochefoucauld. Son éloge funèbre a été prononcé à la Chambre des pairs par le plus ancien de ses amis, M. le marquis de Pange. L'orateur a rendu hommage à sa droiture, à sa loyauté; à la fermeté, à la sagesse de ses principes; à sa capacité dans les affaires, à son excellent jugement, à son affabilité, au charme de ses rapports, à son bon cœur, à ses actes journaliers de bienfaisance et de charité, à l'attachement, enfin, que lui avaient voué les pauvres et les malheureux, dont il était le père.

Le comte Alexandre, issu de l'antique famille de La Rochefoucauld, qui, depuis huit ou dix siècles, s'est illustrée tour à tour dans les armes et dans les lettres autant que par son patriotisme et sa philanthropie, naquit en 1767. Ses premières années furent consacrées à la carrière des armes. Au commencement de 1792, voyant les étrangers menacer nos frontières, il partit avec le général La Fayette pour les défendre. Puis, quand les jours de Louis XVI furent en péril, donnant sa démission, il essaya, de concert avec son père et son frère, de sauver le roi et la reine. Mis hors la loi, il dut chercher son salut dans la fuite et vécut quelques années dans la retraite.

Il s'y trouvait encore lorsque parut sur la scène du monde ce grand génie qui devait tout reconstituer. M. de La Rochefoucauld avait épousé la fille du comte de Chastulé, officier aux gardes-françaises, riche colon de Saint-Domingue, allié à la famille de Joséphine. Ces relations préparèrent celles qui allaient s'établir entre le comte Alexandre et le premier consul. Celui-ci le décida à renoncer à la retraite, et de ce moment il saisit toutes les occasions de se l'attacher. Quand il monta sur le trône impérial, il nomma Mme de La Rochefoucauld dame d'honneur de l'impératrice, et maria sa fille au prince Aldobrandini, frère du prince Borghèse, qui avait épousé lui-même la sœur de l'empereur. A

la création des préfectures, il avait confié à M. de La Rochefoucauld celle de Seine-et Marne; puis il le nomma chargé d'affaires en Saxe.

Les ratifications de la paix de Lunéville n'étaient pas encore échangées quand le comte Alexandre arriva à Dresde, et il réussit à ramener l'électeur à des dispositions plus favorables à la France. Il fut bientôt jugé digne d'un plus grand théâtre, et, après trois ans de résidence en Saxe, il fut appelé à l'ambassade de Vienne, en remplacement de M. de Champagny, au milieu de tous les signes précurseurs d'une guerre prochaine. Là ses rapports trop véridiques ne cadrèrent pas toujours avec les vues de Napoléon, presque exclusivement dirigées contre l'Angleterre. Cependant l'empereur finit par lui rendre justice; et le langage fier qu'il lui prescrivait de tenir devint la mesure de ce qu'il se sentait en état d'entreprendre et d'accomplir. Alors s'ouvrit cette glorieuse campagne si promptement terminée par la bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg.

M. de La Rochefoucauld, qui n'avait demandé ses passeports qu'au commencement d'octobre 1805, se trouva, dès le mois de janvier 1806, réaccrédité à Vienne. Il ne s'agissait plus d'explications à demander, mais de nombreuses négociations à mener à bonne fin. Le comte Alexandre suffit à tout, et, au milieu de ce pêle-mêle journalier d'événements diplomatiques, l'empereur lui adressa plusieurs lettres particulières qui attestent à la fois, et la confiance intime qu'il plaçait dans son ambassadeur, et la haute portée de ses vues politiques.

Cependant les mouvements des troupes russes et les armements de l'Autriche n'étaient plus un mystère. Il fallait un officier-général pour les surveiller. Le général Andréossi fut nommé ambassadeur à Vienne, en remplacement de M. de La Rochefoucauld, qui fut chargé d'aller prémunir l'électeur de Saxe contre les dangers de sa position. Il prit une part active aux négociations importantes qui assurèrent à ce dernier pays une existence politique d'un ordre plus élevé, et dont il jouit jusqu'en 1813.

En 1808 nous retrouvons le comte Alexandre ambassadeur en Hollande, dans la position la plus difficile, obligé, pour faire respecter les ordres de l'empereur, de lutter chaque jour contre le roi son frère, qui avait franchement épousé la cause de son peuple. La nécessité de repousser de la Zélande l'expédition projetée par l'Angleterre suspendit un instant cette lutte. M. de La Rochefoucauld fit des prodiges d'activité quand il fallut préserver Anvers d'une destruction qui semblait imminente.

L'empereur allait épouser une archiduchesse d'Autriche ; le roi de Hollande fut appelé à Paris avec les autres souverains pour être témoins de ce grand événement. Ce monarque pouvant accuser l'ambassadeur absent et hors d'état de se défendre, M. de Champagny lui écrivit qu'un congé lui était accordé.

A son retour il trouva les idées de résistance aux volontés impériales plus fortes que jamais en Hollande. Il lui fallait à la fois céder et contenir, ménager des susceptibilités orageuses, résister à une malveillance évidente, concilier des

choses en apparence inconciliables. L'irritation des esprits était portée, dans Amsterdam surtout, à un si haut degré, qu'il s'y trouva exposé en 1810 à quelques dangers personnels, tandis, d'autre part, que l'empereur, furieux de l'abdication de son frère, semblait reporter sur M. de La Rochefoucauld toute sa mauvaise humeur. Mais l'ambassadeur, avant de quitter le pays, accordait un appui actif, désintéressé, décisif, à l'emprunt que la Prusse cherchait à y négocier pour arriver à remplir les obligations qu'elle avait contractées envers la France.

Fixé à Paris après la réunion de la Hollande, il renonça à la carrière diplomatique et vécut heureux au sein de sa famille, entourant de ses soins une mère qu'il chérissait et répandant le bien-être autour de lui. Une calamité pesait-elle sur le peuple des cantons où il avait ses propriétés, c'était lui qui portait secours à ceux qui en étaient les victimes. L'ouvrage manquait-il, il employait des centaines d'ouvriers, faisait élever des terrassements, faisait ouvrir des routes, fondait une filature pour les pauvres du canton. Tous les hivers une multitude de malheureux recevaient de lui leur nourriture et leur chauffage. Aussi son retour était-il une fête publique; partout des arcs de triomphe étaient élevés, partout la foule couvrait son passage.

Les suffrages de ses concitoyens ne pouvaient manquer de venir solliciter sa modestie. Ils l'appelèrent, en 1822, 1828, 1830, à la Chambre des députés, où il se distingua par le même patriotisme, par le même dévouement. Entré par élection, en 1831, au conseil-général de son département, il n'a pas cessé d'y être maintenu jusqu'à sa mort. Pair de France depuis 1833, il était cité, parmi ses collègues, pour son zèle et son assiduité. Malgré les souffrances et les infirmités qui commençaient à l'atteindre, il passait, dès le matin, avant les séances de la Chambre, des heures entières à recevoir et à écouter tous ceux qui venaient réclamer de lui des secours, des conseils ou quelques services, et qui ne parvenaient jamais à lasser sa patience.

Mais ses forces trahissaient son zèle; son médecin s'en alarmait. Dès le commencement de cette année il manifesta à sa famille, à ses amis, de sérieuses inquiétudes sur son état; elles n'étaient que trop fondées. Aux premiers jours de février sa santé éprouva une vive altération; le mal fit de rapides progrès, mais sans abattre son courage, sans altérer la sérénité de son caractère. On crut pouvoir prévenir le danger par des opérations douloureuses; il en calcula toutes les chances avec une rare présence d'esprit et s'y soumit sans hésiter, avec calme, avec courage.

En voyant approcher sa fin, il puisa dans la religion et dans le témoignage de sa conscience cette tranquillité d'âme, première récompense que Dieu réserve à l'homme de bien. Entouré des témoignages d'affection d'un excellent frère, des soins les plus tendres de la piété filiale, des consolations d'une famille nombreuse, au sein de laquelle l'esprit d'union et les vertus patriarcales se transmettent religieusement de génération en génération, il expira le 2 mars 1841.

Depuis quelques heures à peine il avait fermé les yeux lorsqu'arrivèrent de Rome deux de ses petits-fils, les jeunes princes Borghèse, qui venaient partager les soins dont on entourait leur aïeul. Les malheurs du prince Marc-Antoine Borghèse, l'aîné des deux frères, ont retenti dans le monde : ils avaient profondément affecté M. de La Rochefoucauld. Perdre subitement une jeune femme douée des plus rares vertus, resplendissante de santé, de jeunesse, de beauté, l'ange des malheureux sur la terre; perdre, quelques jours après, trois de ses enfants, et, pauvre jeune homme, n'arriver à Paris que pour trouver un nouveau cercueil et verser de nouvelles larmes sur les cendres, non encore refroidies, d'un grand-père qui avait pris tant de part à sa douleur, quelle catastrophe! et combien les heureux du jour paient souvent cher les moments de félicité qu'ils passent sur la terre!

Nous avons annoncé, dans le dernier numéro de notre journal, que MM. Mary-Lafon et Thommerel, nos collègues, avaient partagé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix de philologie fondé par le comte de Volney. Nous devons ajouter qu'un autre collègue, M. de Brière, avait obtenu le prix Volney en 1837 pour un mémoire relatif à la transcription des langues.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ce que la France avait raison de vouloir dans la question d'Orient, par M. G. de Dumast ; brochure in-8°.

Bibliographie universelle, ou *Résumé périodique des publications nouvelles*, janvier et février 1841 ; brochure in-8°.

Revue Catholique, 5e année, mars 1841 ; brochure in-8°.

Considérations sur les lois de la progression des langues, par M. V. Derode ; 1 vol. in-8°.

Le Bibliographe, journal des littérateurs, des savants, etc., par de Lav ; brochure in-8°.

L'Écho de l'Instruction publique, journal hebdomadaire de M. Fresse-Montval.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts, publiées par cette Société ; 11 livraisons pour les années 1837, 1838, et le commencement de 1839 ; in-8°.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne pour l'année 1840 ; vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ; année 1839-1840 ; vol. in-8°.

Coup-d'œil historique sur le pays d'Aoste, par M. Orsières, chanoine, docteur en droit, etc. ; brochure in-8°.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du

département de l'Aube, numéros 74, 75 et 76 de l'année 1840; en deux livraisons.

Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 2 année, 2e trimestre; vol. in-8o.

Vie de Henri Mondeux, jeune pâtre mathématicien, par M. Hippolyte Barbier; petit vol. in-12.

Revue Catholique, bulletin mensuel (no du 15 avril 1841).

Bulletin de la Société libre d'Émulation de Rouen, 1er trimestre de l'année 1840.

Revue encyclopédique des connaissances humaines, dirigée par M. le vicomte de Lavalette; numéro de mars 1841; in-8o.

Inauguration du bief de partage du canal du Nivernais; brochure in-12.

Giornale letterario, scientifico, italiano; no 6 de la 2e année; in-8o.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne; janvier, février, mars et avril 1840, du tome XIII; in-8o.

Revue d'Auvergne, 11e livraison (janvier 1840); in-8o.

Compte-rendu des travaux de la Société d'Éducation de Lyon; séance du 14 janvier 1841; brochure in-8o.

Messagiere Torinese; numéro de mars 1841.

La Parola; foglio ebdomadario, numéro du 24 mars 1841.

Biblioteca italiana; no d'octobre 1840; petit vol. in-8o.

Bulletin de la Société de Géographie, numéros 85 et 86 (janvier et février 1841); in-8o.

Le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux; poëme historique, par M. J.-B. Espic; brochure in-8o.

Mémoire pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël; 2 vol. in-8o.

Madame de Lavalette, nièce de Joséphine, avec *fac-simile*, par M. Théophile Mercier; 1 vol. in-8o.

Chant séculaire à l'occasion de l'inauguration du monument de Guttenberg, par le même; broch. in-8o.

Harpe des peuples, ou *Paroles d'un Croyant, de Lamennais*, mises en vers français, par le même; 1 vol. in-8o.

Programme du neuvième Congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Lyon le 1er septembre prochain; brochure in-8o.

Vie de la sainte Vierge, par M. l'abbé Malavergne; petit vol. in-32.

Le Secrétaire-perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRE.

HISTOIRE DES PRÉCAUTIONS SANITAIRES ADOPTÉES PAR LES DIFFÉRENTS PEUPLES (1).

Si j'ai réussi à bien déterminer l'origine des idées répandues sur la contagion en général, on doit s'attendre à voir les précautions sanitaires varier chez les différents peuples, non-seulement selon l'état plus ou moins avancé de leur civilisation, mais encore suivant l'idée qu'ils se feront du mode de transmission de la maladie dont ils chercheront à se garantir.

En effet, lorsque les hommes se sont arrêtés à la pensée de la transmission d'un mal par la contagion proprement dite, ils ont soustrait ceux qui s'en trouvaient atteints au contact immédiat de leurs semblables encore sains, ou crus tels, et l'humanité s'est alors trouvée aux prises avec ces scènes d'épouvantable barbarie que nous ne rencontrons jamais dans l'histoire sans un saisissement d'horreur. Ils n'ont point agi de même dans les cas où ils rapportaient l'origine du mal, soit à l'infection *vive*, soit à l'infection *morte*. J'ai hâte de le prouver, mais je dois prévenir d'abord que je n'exposerai point avec détails les mesures sanitaires dirigées contre des maladies de second ordre, surtout si elles ont sévi chez des peuples peu connus. Le moyen de ne rien avancer de suspect est de prendre un grand fléau chez un peuple dont l'importance n'est point contestée et dont l'histoire est bien connue.

Or, parmi les maladies dont l'origine par contagion proprement dite n'a jamais été révoquée en doute, il n'en est sûrement aucune qui ait inspiré plus d'effroi, fait un plus grand nombre de victimes, nécessité de plus grandes et de plus nombreuses précautions sanitaires que la *lèpre*, *cette fille aînée de la Mort*, comme l'appelle le prophète.

Née en Arabie, comme la plupart des affections de la peau, elle a parcouru successivement l'Egypte, l'Asie, l'Europe, l'Amérique, se modifiant plus ou moins avec le ciel sous lequel elle sévissait, mais se montrant partout avec son caractère de contagion. Il est nécessaire que je rapproche brièvement les principaux traits de cette maladie, recueillis à bien des sources, mais surtout dans la Bible et dans Sprengel.

La peau commençait par être le siége d'une démangeaison insupportable dans les doigts et dans les mains, en même temps que les organes intérieurs étaient en proie à des douleurs atroces. Cependant les téguments devenaient épais, écaillés, rudes à l'instar de la peau des quadrupèdes; il s'y manifestait des

(1) Voyez la 81e livraison de *l'Investigateur*, avril 1841, page 199.

taches bleuâtres, rouges et même parfaitement noires, comme dans Job ; puis arrivait rapidement l'insensibilité complète de la peau, qui devenait dure et raboteuse comme l'écorce des arbres. Le mal gagnait bientôt le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os ; tout le corps se couvrait d'ulcères rongeants, de tumeurs cancéreuses ; les doigts, les mains, les pieds, les membres se tuméfiaient, acquéraient des dimensions énormes, se détachaient et tombaient successivement en lambeaux, à tel point que les lépreux, quand ils allaient en certain nombre, marquaient leur route en la couvrant de lambeaux de chairs livides, hideuses et horriblement fétides. Le visage se décomposait et prenait une forme bizarre, qui, selon Aristote, se rapprochait assez de celui des satyres. Les poils tombaient, la tête se dénudait, la voix devenait rauque ; le malade, accablé d'idées noires, tombait dans une mélancolie profonde. Cependant les fonctions intérieures se maintenaient dans un état parfait, et la mort ne venait qu'à pas lents mettre un terme aux souffrances du lépreux, comme si ce mal hideux, dit de Pons, préférait s'attaquer aux formes qu'à la vie, et fît bien plus consister son triomphe à dégrader qu'à détruire.

Le peuple juif est de tous les peuples anciens celui qui a déployé le plus grand nombre de précautions sanitaires contre la contagion de la lèpre. « Tout homme, dit Moïse, qui sera infecté de lèpre et qui aura été séparé des autres par le jugement du prêtre, aura les vêtements décousus, la tête nue, le visage couvert de son vêtement, et il criera qu'il est impur et souillé, et, pendant tout le temps qu'il sera impur et souillé, il demeurera seul, hors du camp, de peur de communiquer aux autres sa lèpre. S'il se trouve une maison frappée de la plaie de la lèpre, celui à qui appartient la maison ira en avertir le prêtre.... ; alors le prêtre ordonnera qu'on emporte tout ce qui est dans la maison avant qu'il y entre et qu'il voie si la lèpre est dans la maison, de peur que tout ce qui s'y trouve ne soit condamné au feu. Si la maison est frappée de lèpre, il en sortira et la fermera aussitôt sans l'ouvrir pendant sept jours. Il reviendra le septième, et, s'il trouve que la lèpre est augmentée, il commandera qu'on arrache les pierres, qu'on les jette hors de la ville dans un lieu impur. Toute maison où la lèpre serait enracinée sera détruite incontinent; on en jettera les pierres, les bois, toute la terre et la poussière hors de la ville en un lieu impur. Celui qui entrera dans une maison impure, fermée par le prêtre, sera impur lui-même jusqu'au soir, et celui qui y dormira et y mangera quelque chose lavera ses vêtements. »

Moïse, comme on voit, croyait que la maladie pouvait se transmettre, non-seulement par infection, mais encore, mais surtout par contagion.

Sans être l'objet d'une législation aussi rigoureuse, les lépreux, chez les autres peuples de l'Orient, furent toujours impitoyablement proscrits de la société humaine. Les Perses les expulsaient des villes aussitôt après l'apparition du plus léger symptôme, persuadés, dit Schilling, qu'il suffisait de toucher un malade ayant une seule tache de lèpre pour contracter soi-même la maladie. Cependant,

chez ces mêmes Perses, les règlements de cette nature pliaient quelquefois, au moins pour les rois, puisque Plutarque nous apprend qu'Artaxerxe Mnémon, je crois, aimait plus qu'il n'aurait dû sa sœur Atossa, qui avait pourtant tout le corps couvert d'une lèpre blanche. Les Indiens séquestraient et séquestrent encore les lépreux, et font déposer chaque jour à leur porte de quoi les faire subsister, lavant scrupuleusement au vinaigre tout ce qui a servi à ces infortunés. Il m'a été impossible de trouver nulle part rien qui pût me faire connaître les précautions des Chinois contre la contagion de la lèpre, qui fait pourtant chez eux un si grand nombre de victimes. En Égypte, les rois, pour se délivrer de la lèpre quand ils en étaient atteints, avaient coutume de se baigner dans le sang humain. (Pline, *Hist. nat.*, l. XXVI, ch. 5; et Marcellus Empiricus, *De med.*, ch. 19). — Tibère abolit, par une ordonnance, la coutume qu'avaient les Romains de s'embrasser en s'abordant. D'après Roger et Roland, un grand nombre de peuples anciens avaient recours à la castration comme moyen de guérir infailliblement de la lèpre. Rhotaris, roi des Lombards, rendit, en 630, contre les lépreux des ordonnances de séquestration d'une sévérité presque égale à celle de Moïse, ce qui n'empêche pas de retrouver au VIIIe siècle la lèpre exerçant d'affreux ravages chez ces mêmes Lombards, à tel point que le pape Sylvestre crut devoir dissuader le roi de France d'épouser une princesse lombarde, sous le prétexte qu'il existait en elle une disposition à la lèpre (*Hensler*). En Allemagne, saint Ottomar fonda, pendant le VIIIe siècle, des établissements destinés à recevoir les lépreux, que le dégoût public avait forcés jusque-là à se retirer dans des espèces de tanières où ils vivaient et mouraient ignorés du genre humain. En France, Pépin et Charlemagne, pendant le VIIIe et au commencement du XIe siècle, secondèrent par des ordonnances, et le premier par des dispositions testamentaires, le zèle charitable de saint Nicolas à fonder des asiles pour les lépreux. En Angleterre on ne tarda pas à suivre l'impulsion donnée, et bientôt il y eut dans presque toute l'Europe des établissements pour isoler les lépreux et se soustraire ainsi aux causes de transmission de leur hideuse infirmité.

Mais ce fut surtout lorsque les Croisades eurent en quelque sorte coulé l'Europe dans l'Asie que la lèpre, en multipliant ses ravages, obligea de multiplier les précautions sanitaires. Alors surgirent ces ordres de généreux chevaliers qui passaient avec un si admirable dévouement de l'infirmerie au champ de bataille. —Nobles chevaliers de Saint-Lazare, je vous propose pour modèles à ces hommes pusillanimes dont la profession est de soulager les maux de leurs semblables, et que l'on voit se cacher lâchement aux jours des grands fléaux.

L'Asie et l'Europe, l'Europe surtout, se couvrirent bientôt d'établissements destinés à la séquestration et au soulagement des lépreux. Ces établissements s'appelèrent presque indifféremment *Léproseries*, *Mezelleries*, *Ladreries*, *Maladreries*, *Lazarets*. Il y a tout lieu de croire que ces maisons, dans le principe surtout, dûrent être desservies par les chevaliers de Saint-Lazare. Les ordres

de chevaliers qui ont voulu leur contester ce noble privilége ne me paraissent pas avoir la raison de leur côté. Quoi qu'il en soit, si l'on juge des ravages de la lèpre par le nombre des léproseries, ils durent être innombrables, puisque, en 1225, sous *Louis Cœur-de-Lion*, on en comptait 2,000 en France seulement; et Matthieu Pâris avance qu'il y en avait au moins 19,000 dans toute la chrétienté. Mais, comme les meilleures institutions humaines dégénèrent tôt ou tard et amènent des abus plus ou moins funestes, celle dont il est ici question n'échappa point à cette loi générale. On en vint jusqu'à faire subir l'épreuve d'un véritable enterrement au lépreux, avant de lui donner asile dans les léproseries : un prêtre, revêtu d'une étole et d'un surplis, allait, en pompe, précédé de la croix, chez le lépreux préparé d'avance à cette cérémonie. Le ministre sacré commençait par l'exhorter à souffrir patiemment et en esprit de pénitence la plaie incurable dont Dieu le frappait. Il l'arrosait ensuite d'eau bénite et le conduisait à l'église. Là le lépreux dépouillait ses habits et prenait un vêtement noir, préparé exprès, se mettait à genoux devant l'autel entre deux tréteaux, et entendait la messe, après laquelle on l'arrosait encore d'eau bénite. Je l'ai dit, c'était une vraie cérémonie funèbre. En le conduisant de sa maison à l'église on chantait les mêmes psaumes qu'aux enterrements, et, après la messe, qui était aussi la même que celle des morts, on chantait le *Libera*. Le malade était ensuite reconduit à sa maison comme en un cimetière. Là le prêtre lui faisait une nouvelle exhortation et lui jetait une pelletée de terre sur les pieds. On le couvrait d'un capuchon, d'une tunique, on lui donnait deux chemises, une *esclavine*, un barillet, un entonnoir, des cliquettes, un couteau, une baguette et une ceinture de cuir. Avant de le quitter, le prêtre lui défendait de paraître en public, d'entrer dans les églises, les moulins, les lieux où on cuisait le pain, de laver ses mains ou ses pieds dans les fontaines, les ruisseaux, de toucher aux denrées autrement qu'avec sa baguette, d'entrer dans les maisons ou dans les cabarets, de répondre à ceux qui l'interrogeraient, de s'engager dans les chemins étroits, de toucher aux enfants : en un mot ces infortunés étaient des *morts-vivants*, qu'on me passe l'expression. L'historien auquel j'emprunte ces détails, Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, ajoute que leurs enfants n'étaient point baptisés sur les fonds; l'eau qui servait à leur baptême était incontinent jetée dans les lieux retirés. Un aubergiste qui aurait reçu un lépreux voyait sa maison rasée ; quand un lépreux marchait dans l'obscurité ou pendant la nuit, il était obligé de faire du bruit avec ses cliquettes. Il y avait un impôt mis sur la commune qui ne déclarait pas ses lépreux. Je n'en finirais point si je voulais raconter toutes les mesures dont ces infortunés étaient le cruel objet. Partout où cette hideuse infirmité était regardée comme un signe de la vengeance céleste, les malheureux qui la portaient étaient chassés de la société de leurs semblables. Les autels des dieux, ceux de Junon surtout, étaient chargés de victimes d'expiation. Chez les juifs, la religion s'alliait à la politique pour sévir contre eux. Toutefois, j'ai hâte de le dire, la sévérité des règlements faiblit chez quelques

peuples, puisque nous voyons le roi de Syrie converser avec Naaman. Elle fut même annulée chez plusieurs autres où, par une contradiction dont la raison humaine ne donne que trop d'exemples, les lépreux, loin d'être chassés et méprisés, étaient au contraire fort vénérés, revêtus des premières charges de l'Etat et admis dans les temples. Il y eut une époque où, même en Occident, l'interprétation de la parabole du Lazare donna lieu aux mêmes excès en faveur des lépreux. Mais reprenons l'histoire des mesures usitées chez d'autres peuples contre la propagation de la lèpre.

En Amérique, il y a quelques siècles, on reléguait tous les lépreux dans l'île de la Désirade. La lèpre, si commune dans l'Ile-de-France, décida, il n'y a pas très longtemps, l'administration coloniale à faire transporter tous les lépreux dans l'île de Coitivy, qui fut ainsi métamorphosé en une sorte de léproserie. L'île de Samos semblait être devenue celle de toute l'Asie-Mineure; on y rassemblait les lépreux, en plus ou moins grand nombre, dans des chambres fort peu spacieuses. Rien de plus déplorable que le sort de ces malheureux, insupportables les uns aux autres, et repoussés de l'univers. L'Espagne possédait aussi des léproseries.

Cependant la lèpre se perdait peu à peu, en Europe surtout, par suite de la séquestration des lépreux dans les maladreries autant que par l'influence d'une température si différente de celle où la maladie était née et s'était propagée. Les maisons de lépreux reçurent dès lors diverses destinations, laissant dans beaucoup de villes une attestation de leur existence dans leur nom imposé à certains quartiers, ou à certaines rues. Ce n'est pas cependant que la lèpre ait jamais cessé de se montrer en Europe. Plusieurs cas de cette maladie observés en France, en Italie, en Espagne, etc., prouvent qu'elle s'y montre encore; mais le nombre des lépreux est devenu tellement minime, et la maladie si bénigne, qu'il n'y a plus lieu de déployer contre elle ces formidables précautions sanitaires dont elle fut l'objet au moyen-âge. — J'arrive à d'autres maladies contagieuses.

La gale, dont la contagion est si bien établie de nos jours, paraît avoir eu si peu ce caractère aux yeux de plusieurs peuples anciens que Moïse dit formellement dans le *Lévitique* que, si le prêtre chargé de constater la lèpre ne trouve que la gale, le galeux ne sera l'objet d'aucune mesure de santé. Il n'en est pas ainsi de nos jours : la connaissance parfaite de la nature de cette maladie donne lieu, dans presque toute l'Europe, en France surtout, à des précautions qui deviendront de plus en plus sévères à mesure que l'hygiène publique, l'hygiène privée surtout, rendront plus évidente, par leur perfection, la transmission presque exclusive de la gale par le contact immédiat. On ne verra plus alors, comme j'en ai un exemple sous les yeux en ce moment, des familles honorables et opulentes frappées de cette maladie dégoûtante par un domestique galeux.

La syphilis, inconnue aux anciens selon toute apparence, ne les a point préoccupés, tandis que les peuples modernes déploient contre ce hideux fléau des

mesures qui pourraient peut-être le bannir à jamais de notre société, si elles étaient bien exécutées. Or le plus sûr moyen de la faire disparaître, le seul peut-être, serait d'exercer une police active sur les prostituées, et de séquestrer impitoyablement celles qui seraient reconnues en être atteintes. Les maisons de tolérance offrent l'avantage d'une surveillance facile, et, dans les localités où cette surveillance est bien faite, on est arrivé à ne plus trouver qu'une femme malade sur cinquante et une. Resterait à résoudre le problème suivant pour arriver à l'extinction complète de la syphilis : Trouver le moyen d'empêcher la maladie de s'embarquer avec les matelots et les militaires, et d'empêcher sa transmission des enfants à leur nourrice et récciproquement.

La rage, si manifestement, si exclusivement transmissible par contagion, fait plus que jamais aujourd'hui l'objet des méditations de tous les vrais amis de l'humanité. Les précautions sanitaires dirigées contre cette désespérante affection sont, ou si mal conçues, ou si mal observées, qu'elle fait annuellement quelques centaines de victimes humaines en France seulement.

Les anciens ont très-certainement connu la rage. Je n'en voudrais pour preuve que la fable d'Actéon dévoré par ses chiens, et l'épithète de *chien enragé* donnée dans Homère à Hector par Teucer. Polybe parle de la mort prompte des enragés, et Ménandre fait allusion à leur horreur pour les boissons. A cette époque éloignée il paraît que l'on avait l'horrible coutume de se débarrasser des enragés en le étouffant. Cet usage de Cannibales s'est retrouvé dans quelques-uns de nos départements. Dans quelques autres, les enragés sont chargés de chaînes et plongés dans un cachot pour y pourrir. Les principales mesures employées de nos jours contre la rage se réduisent à abattre inexorablement tout animal suspect, les chiens surtout, s'ils sont trouvés errants et démuselés. On a souvent proposé en France et jamais exécuté d'établir un impôt sur les chiens, de reconnaître à certains signes ceux qui sont soumis à cet impôt et de tuer sans miséricorde tous les autres (1). Ce moyen, on le sent, n'atteindrait que trop indirectement le but proposé. Il faut bien le dire, les meilleures mesures sanitaires à l'égard de cette maladie, sans en excepter celles qui sont en usage à Erfurt et à Bâle, ne pourront tout au plus que diminuer le nombre des cas, sans parvenir jamais à l'éteindre entièrement. Frappé plus que je ne puis dire, il y a quelques années, de cette inutilité définitive des expédients les plus rationnels contre la rage, je me posai à moi-même ce problème : — Soustraire l'homme à la rage en prévenant le développement de cette maladie chez le chien. — Ce problème, je le dis avec un frémisse-

(1) D'après les dernières statistiques, il existe en France deux millions de chiens ; en évaluant la nourriture de chacun d'eux à une demi-livre de pain par jour, on trouve par jour un million de livres, trente millions par mois, et par conséquent trois cent soixante-trois millions par an, ce qui assurerait la vie d'un million d'individus. Or un simple impôt de 10 fr. par an sur chaque chien en diminuerait le nombre et réduirait d'autant les cas d'hydrophobie.



ment d'orgueilleux bonheur, peut-être l'ai-je résolu. Je sens le besoin irrésistible de dire ici toute ma pensée à ce sujet et de prendre rang pour ma découverte, si elle se réalise, comme je l'espère.

Tout le monde sait que les animaux des genres *canis* et *felis*, tels que le chien, le loup, le renard et le chat, sont seuls sujets à la rage spontanée, et encore cela n'a-t-il pas lieu dans tous les pays, tandis que les autres quadrupèdes, les oiseaux et l'homme lui-même (1) ne la contractent jamais que par inoculation. Si donc on pouvait prévenir son développement spontané chez les animaux qui y sont sujets, au moins chez ceux qui vivent au milieu de nous, tels que le chien, on en garantirait infailliblement l'espèce humaine.

Marochetti, médecin italien, cherchant à vérifier l'exactitude d'une assertion d'Ettmuler, qui l'avait lui-même empruntée à Pline, savoir : qu'il existe sous la langue des chiens de petits vers, dont l'extraction, faite à temps, prévient constamment le développement de la rage, crut pouvoir établir que le virus rabique, après avoir passé dans le torrent de la circulation, vient se concentrer sous la langue de l'animal, où il se traduit de chaque côté du frein de cet organe, du troisième au neuvième jour, par de petites pustules dans lesquelles il paraît être renfermé. Je ne me fais point l'apôtre de la théorie de Marochetti, qui a trouvé d'éloquents contradicteurs; mais, sans m'occuper comme lui du mode de formation de ces pustules ou vésicules, je crois pouvoir affirmer leur existence (2). Cela posé, je me suis demandé si les *lysses*, car c'est le nom que l'on donne à ces vésicules, ne pourraient pas être destinées à jouer le rôle d'une espèce de *cow-pox*, permettre une sorte de vaccination, ou tout au moins d'inoculation, et prévenir, ou seulement atténuer les effets de la rage. L'expérience seule pouvait se charger de la réponse. Or je l'ai consultée trois fois en inoculant sur des chiens en parfaite santé la matière recueillie sur des lysses de chiens enragés (3). Ces trois expériences ont confirmé ma théorie, à mes yeux du moins, mais je comprends que l'on peut encore se refuser à croire à leur exactitude, et je ne fais que prendre ici date de ma découverte si elle doit se confirmer un jour.

Cependant le lecteur a déjà tiré de lui-même la conclusion qui en découle : « Pour exterminer la rage, ou du moins la rendre incommunicable, ou sans effet, inoculer la matière des lysses recueillie en temps opportun sur les animaux domestiques qu'elle attaque spontanément, et particulièrement sur le chien. » Dès

(1) M. Breschet pense avoir démontré que, non-seulement la rage ne se développe pas spontanément chez le cheval et l'âne, mais encore que ces animaux, après l'avoir contractée par inoculation, sont impropres à la communiquer à d'autres animaux.

(2) Les plaisanteries auxquelles ont donné lieu les prétendues découvertes du baron Portal n'ont pu m'empêcher de rechercher ces pustules. Que d'autres s'arment du même courage, et ils trouveront ce que j'ai trouvé deux fois sur trois expériences.

(3) Ces expériences, que je m'occupe de rédiger et, que je me propose de livrer à la publicité quand je pourrai les corroborer de quelques autres, répondront suffisamment aux nombreuses objections qui me viennent de toutes parts.



lors l'anéantissement de cette maladie devient le résultat d'une simple ordonnance de police.

Je rentre dans la question pour passer à l'histoire des précautions sanitaires dirigées contre les maladies transmissibles par *infection*, et d'abord par *infection morte*.

Je rappelle que j'entends par infection morte le transfert d'une affection morbide par des miasmes délétères fournis par des substances végétales, ou animales, privées de la vie. Il ne faut pas oublier, non plus, qu'il a été démontré que les hommes n'ont pu penser à lui attribuer ses propriétés mortifères qu'après en avoir été victimes, et que les mesures déployées contre elle sont filles des faits et point du tout de la théorie. Je me demande donc tout de suite quel peut avoir été le peuple qui a dû surtout et peut-être le premier avoir à lutter contre l'influence pernicieuse de l'*infection morte*. Or, évidemment pour moi, ce peuple ne saurait être que celui dont le pays nous est représenté comme étant encore sous son premier roi un long marais, encaissé à droite et à gauche par une double chaîne de montagnes, couvertes de forêts épaisses et labourées par des torrents de pluie, qui, se précipitant en larges cascades, creusèrent les ravins et les gorges profondes dont elles sont encore sillonnées. Une fois répandues dans la plaine, ces eaux y séjournaient indéfiniment au milieu d'une végétation abondante, vigoureuse, variée, sans cesse torréfiée par les rayons du soleil de la zone équinoxiale. Qu'on se figure ce vaste foyer d'émanations putrides, alimenté sans cesse par des myriades d'insectes, de grenouilles, de crocodiles, de poissons de toutes sortes, de serpents, de singes, de sangliers, d'ours, de loups, d'hyènes, de chacals, d'oiseaux carnassiers de toute espèce, de sauterelles, etc., et on n'hésitera pas à regarder l'Egypte comme ayant été incontestablement le berceau de l'infection morte en même temps que celui des magnifiques ressources que nous allons voir dirigées contre elle.

C'est donc au milieu du peuple égyptien, peuple médecin, dont chaque citoyen, quand il voyageait, était consulté comme tel, à l'instar de l'Européen de nos jours quand il parcourt les tribus de l'Amérique, c'est au sein de ce peuple que nous trouvons les plus belles pages de l'histoire des précautions sanitaires enfantées par l'infection morte. Ces précautions se résument dans les desséchements et les embaumements.

Tout le monde connaît l'histoire de ce lac Mœris, de ces canaux en nombre infini, de ces encaissements du Nil, de tous ces merveilleux travaux d'assainissement, dont l'Egyptien trouva le moyen de faire le triple emploi à la culture, au commerce et à la salubrité publique. Passons à l'embaumement.

Je lis la surprise sur le visage de plus d'un lecteur. Quoi, les embaumements? Mais les embaumements chez les Egyptiens étaient une pratique religieuse, et non un moyen de salubrité publique!...

Il y a déjà quelques années que je trouvai dans Volney l'idée, qui me parut bizarre, que l'embaumement en Egypte devait être regardé comme une précau-

tion sanitaire. En y réfléchissant à plusieurs reprises, je me suis convaincu que cette assertion de Volney était une vérité, que j'ai vu plus tard M. Pariset adopter et développer avec le talent qu'il apporte dans tout ce qu'il écrit. Il s'agit donc ici de livrer bataille à l'opinion générale, pour ne pas dire universelle, que les embaumements ont été une pratique religieuse avant d'être un moyen d'assainissement. Voyons d'abord en quoi consistaient les embaumements.

L'art d'embaumer, que nous allons voir porté si haut en Egypte, n'est point né parfait. Comme tous les arts, l'histoire nous le montre d'abord enfant, puis passant successivement par les divers degrés qui l'ont mené presque à la perfection chez ce peuple prodigieux. L'Egyptien commença donc à embaumer d'une manière aussi simple qu'uniforme. Dans le principe, riches et pauvres furent traités de la même manière; mais, l'art se développant, les hommes portèrent jusque sur leurs restes les distinctions que leur orgueil avait recherchées pendant la vie. Chaque mortel prétendit garder jusque dans l'empire de la mort le rang qu'il avait occupé dans le monde. De là naquirent et la variété dans les embaumements, et une sorte de hiérarchie dans le tombeau, qui se montrait depuis la simple pierre tumulaire du désert jusqu'à la plus gigantesque pyramide de Memphis.

Cependant l'art d'embaumer, jusque-là restreint à l'homme, embrassa plus tard jusqu'aux animaux de l'espèce la moins noble, variant son luxe suivant les classes; et, suivant que cet animal se nommait ibis ou souris, il fut modestement déposé sous la table ou somptueusement enfermé dans des tombeaux de pierre habilement ciselés. Pour faire imaginer, si cela est possible, l'incroyable merveilleux que déploya l'Egyptien dans les embaumements, je ne puis mieux faire que de placer ici le tableau de la grotte de Samoun.

A la hauteur de Montfalont, vers le terme qu'atteignait le long marais qui formait l'Egypte inférieure, sur le plateau de la chaîne arabique, se trouve, à fleur de terre, l'ouverture de cette grotte, creusée dans le cœur de la montagne par les seules mains de la nature. Elle se compose d'une suite de salles irrégulières, vastes, élevées, liées entre elles par des couloirs si étroits qu'on n'y marche qu'en rampant, séparées l'une de l'autre par des cloisons de stalactites, aujourd'hui noircies par la fumée des flambeaux et la suie grasse d'un long incendie, mais qui, dans l'origine et lorsque l'homme y fit descendre pour la première fois de la lumière, ont dû briller de tout l'éclat du cristal, séjour caché aux hommes, sinueux, profond, et dont, après une investigation de quatre ou cinq heures, on n'a pas encore atteint les limites. C'est là, c'est dans ce dépôt ténébreux, qu'à une époque que l'on ne peut plus assigner ont été portées des momies de crocodiles de toutes les dimensions, disposées, pour les plus grands, par couches successives depuis le bas des énormes salles jusqu'à la voûte, ou par paquets isolés de cinquante ou de soixante pour ceux de moyenne taille, entremêlés çà et là de momies d'hommes qui ont été dorées, et de larges bancs de cette résine où ont été entassés, par millions de millions, les petits cro-

codiles, dont les rachis desséchés se croisent en tous sens, et de grands amas de ces œufs de crocodiles, encore si entiers qu'ils semblent nouvellement éclos. Ce qui frappe surtout dans cette grotte, c'est la prodigieuse quantité de grands crocodiles de dix, douze, quinze pieds de long. Une particularité non moins surprenante, c'est la prodigieuse quantité de linge dont ces animaux sont couverts : on en chargerait plusieurs bâtiments. Ces tristes débris sont mieux vêtus que ne le sont de nos jours les paysans égyptiens; soit imprudence, soit mauvais dessin, le feu a été mis à ces linges desséchés, et il a brûlé sourdement pendant plus de trois années. A l'aspect des tas de cendres que l'incendie a laissés, on croit que tout a été détruit ; à l'aspect de ce qui reste, on croit que rien n'a été entamé. En passant d'un compartiment à l'autre de la grotte, M. Guilhon s'est plus d'une fois traîné sur d'énormes monceaux de cendres, d'où il a retiré des portions de peau de crocodiles, dures comme du fer, de grands os calcinés, des vertèbres d'hommes et d'animaux, vitrifiées par la chaleur. Au sortir de ce labyrinthe sépulcral, étonné, saisi de l'étrange spectacle qu'il avait eu sous les yeux, M. Guilhon s'écriait : « Ce que j'ai vu est-il un rêve? est-ce une réalité? A présent je puis tout croire des Egyptiens (1). »

Je le demande maintenant : quel peut avoir été le but d'un si grand travail, l'idée-mère de tant de prodiges? La religion?... Voyons!... L'art des embaumements en Egypte était porté au point que le peuple égyptien est parvenu, comme nous voyons, à donner à ses momies la même durée qu'à ses pyramides. Cet art s'est associé une foule d'autres arts qui supposent eux-même des travaux, des progrès, et, par analogie, des siècles infinis, l'art des tissus, l'art de la teinture, l'art de fondre, de façonner, de colorer le verre et les métaux, l'art de graver, de façonner le bois, de le peindre, de le décorer, de lui donner tout l'éclat de l'or, du vernis, des émaux, l'art de préparer les parfums et de faire pénétrer jusque dans les chairs les poudres, les essences, les résines odorantes. Il n'est pas de momie tant soit peu magnifique qui ne présente une sorte d'encyclopédie des arts industriels (2); or il n'y a qu'une grande infortune, une grande calamité publique, une nécessité implacable, qui ait pu donner le jour à une industrie dont la perfection va jusqu'au prodige. En Egypte on commença par inhumer les corps, moyen aussi simple, aussi naturel qu'il est conforme à la piété si naïve des premiers humains. Examinez les idées morales, qui sont toutes des idées primitives, et voyez si vous trouverez dans leurs expressions premières les traces de l'industrie fille du besoin. Ainsi, pour en finir avec la question des embaumements, convenons que, vivant au sein d'une population nombreuse, sous un ciel brûlant, sur un sol fécond, profondément humecté plusieurs mois chaque année, la rapide putréfaction des animaux et des végétaux privés de vie, ayant donné naissance à quelque fléau meurtrier, l'Égyptien

(1) Pariset, *de la Peste en Orient.*
(2) *Idem.*

travailla à s'y soustraire en inhumant d'abord les cadavres loin des habitations, puis en prévenant leur putréfaction par l'embaumement; et que la religion, qui trouve si bien son compte à cette noble pratique, en aura profité pour l'étendre jusqu'aux animaux que l'Egyptien traitait en dieux. Ainsi se trouve exposée l'histoire de l'embaumement, considéré comme précaution sanitaire puissante contre l'*infection morte*.

J'arrive enfin à l'histoire des précautions sanitaires employées contre l'infection vive. Selon mon habitude, je rappellerai que j'ai défini l'infection vive le transfert d'un mal, de l'animal vivant qui en est atteint, à un autre qui peut être considéré comme y étant prédisposé par un véhicule quelconque. Les maladies dont le mode de transmission rentre dans cette sorte d'infection sont surtout les diverses espèces de typhus, un grand nombre d'affections exanthémateuses ou pustuleuses, etc., la phthisie pulmonaire et certaines maladies des animaux qui, dans les cas d'épizootie particulièrement, peuvent attaquer l'homme lui-même. C'est donc à tracer rapidement l'histoire des précautions sanitaires dirigées contre ces diverses maladies que se réduit cette dernière partie de mon travail; et cette histoire se renferme dans celles de la quarantaine, du cordon sanitaire, du lazaret, de la patente, des purges, du sereinage, des fumigations, et enfin de quelques mesures de police médicale, ou d'hygiène publique, usitées dans des maladies de second ordre relativement à leur degré d'infection.

La quarantaine, inconnue des anciens, ou du moins très imparfaitement connue et employée, consiste à isoler absolument, pendant un temps qui varie selon l'idée que l'on se fait de l'incubation de la maladie, les hommes, les animaux et jusqu'aux effets et objets de commerce qui arrivent d'un lieu infecté actuellement, ou bien qui l'est habituellement, ou accidentellement. L'origine de ce mot quarantaine vient très probablement de l'idée émise par Pythagore, et après lui par Hippocrate, que tout principe morbifère dans les épidémies pouvait ne donner des signes de sa présence qu'au quarantième jour. L'observation mieux dirigée a prouvé que l'opinion d'Hippocrate manquait de justesse, mais le mot quarantaine n'en est pas moins resté.

Je n'ai pas ici mission de faire le procès à la quarantaine, ou d'exalter son importance outre mesure, selon que je planterais mon drapeau parmi les anti-contagionistes ou parmi les contagionistes. L'histoire de cette institution doit seule m'occuper.

Il faut faire remonter la naissance de la quarantaine à l'époque de la fondation des premières maladreries, c'est-à-dire au VIIe siècle de notre ère, à moins que l'on ne veuille considérer les épreuves de séquestration auxquelles Moïse astreignait les lépreux présumés comme une sorte de quarantaine. « L'homme, dit le législateur des Hébreux, dans la peau ou dans la chair duquel il se sera formée une diversité de couleurs, ou une pustule, ou quelque chose de luisant

qui paraisse la plaie de la lèpre, sera amené au prêtre Aaron, ou à quelqu'un de ses fils, et, s'il voit que la lèpre se révèle sur la peau, que le poil ait changé de couleur et soit devenu blanc, que les endroits où la lèpre se montre soient plus enfoncés que la peau et que le reste de la chair, il déclarera que c'est la plaie de la lèpre et il le fera séparer de la compagnie des autres; mais s'il voit une blancheur luisante sur la peau sans que cet endroit soit plus enfoncé que le reste de la chair, et que le poil soit de la couleur qu'il a toujours été, le prêtre le renfermera pendant sept jours, et il l'examinera le septième jour; et, si la lèpre n'a pas crû davantage, il le renfermera encore sept autres jours; au septième jour il l'examinera, et, si la lèpre ne s'est point répandue sur la peau, il le déclarera pur, et cet homme lavera ses vêtements et il sera pur (Lév., ch. 13).» C'est bien là, en effet, une véritable quarantaine de quatorze jours, non pas, à la vérité, entourée de toutes les précautions usitées de nos jours, mais s'en rapprochant d'autant plus que les nouveaux règlements de police sanitaire sont à la veille de réduire les plus longues quarantaines au laps de temps ordonné par Moïse.

Quoi qu'il en soit, on ne peut guère trouver de traces bien marquées de l'existence de la quarantaine avant le XVe siècle, lorsque l'Occident, las de se déborder sur l'Asie, voulut lui renvoyer les fléaux qu'il en avait importés. C'est sans contredit aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem que l'on doit les premiers règlements sanitaires qui ont fixé la quarantaine, car je ne regarde pas comme tels les rares et insuffisantes mesures que les empereurs de Constantinople employaient contre les épidémies qui ravageaient leur capitale.

Cependant cette institution de la quarantaine ne fut pas longtemps à se montrer avec ce caractère d'exagération que les hommes donnent tôt ou tard aux meilleures innovations. D'abord on fixa rigoureusement sa durée au nombre de jours exprimés par son nom, sans tenir compte, ni de la durée de la traversée, ni de celle de l'incubation du mal, ni du temps pendant lequel ce mal conserve la propriété de se transmettre, ni du mode de propagation, ni de la nature de la maladie contre laquelle on se mettait en garde. Car, enfin, s'il est vrai, comme l'assure Van Swieten, que les variolés ne perdent qu'après neuf semaines toute propriété d'infection, ou de contagion, les mesures sanitaires prises contre la variole devraient évidemment différer de celles qu'on prendrait contre la rage, par exemple, attendu qu'il est prouvé que celle-ci peut se déclarer cinquante jours et plus après l'inoculation du virus; aussi, à l'école d'Alfort, soumet-on à une quarantaine de soixante jours les chiens mordus par un animal suspect de rage.

Cependant, à mesure que l'hygiène publique a fait des progrès, l'institution de la quarantaine s'est modifiée. Voici en quoi elle consiste aujourd'hui, ou plutôt en quoi elle consistait hier, car le gouvernement est à la veille de faire exécuter les nouveaux règlements sanitaires qu'il fait élaborer depuis plusieurs années.

Si un bâtiment vient d'un pays où sévit, de quelque façon que ce soit, une maladie que l'on croit susceptible d'être transmise, comme la peste, la fièvre jaune, par exemple, ce bâtiment n'entre dans le port qu'après que le capitaine a fait sa déclaration au bureau de santé et sous le sceau du serment; alors il obtient, ou non, la permission d'approcher et de débarquer; et, dans le cas même où cette permission est accordée, ce n'est qu'après que les hommes, les animaux et les marchandises ont subi, en un lieu désigné, ou même sur le bâtiment, une quarantaine, dont la durée est en rapport avec l'état de santé du lieu d'où ce bâtiment est parti, ou de ceux où il s'est arrêté en route. La durée de la quarantaine est déterminée par le bureau de santé du lieu où aborde le bâtiment. Or, le bureau de santé se règle : 1° sur ce que le pays d'où vient le bâtiment, ou les navires avec lesquels il a communiqué en route, ne sont atteints d'aucune maladie régnante; dans ce cas la quarantaine est de dix jours seulement; 2° sur ce qu'il existe, ou qu'il a existé des malades à bord; ici la quarantaine peut aller au délai de quarante jours.

On distingue : 1° la quarantaine des malades; 2° la quarantaine d'observation; 3° la quarantaine des marchandises; 4° la quarantaine conventionnelle; 5° la quarantaine particulière. La première consiste dans l'isolement, pendant un temps indéterminé, des malades à bord; la deuxième s'applique aux bâtiments que l'on suspecte d'apporter avec eux la maladie; la troisième, aux marchandises, ou même aux animaux arrivant de pays que l'on croit infectés; la quatrième, qui est l'œuvre des anticontagionistes, a été établie dans quelques ports de mer, comme Gibraltar, par exemple, non pas pour prévenir l'infection, à laquelle on ne croit pas, mais dans la seule vue d'être utile au commerce, que l'absence de cette espèce de quarantaine froisserait notablement; la cinquième enfin est celle qu'observent tous les bâtiments qui viennnent des échelles du Levant et des régions du Nouveau-Monde, où la peste et la fièvre jaune sont endémiques.

On appelle *cordon sanitaire* une ligne de surveillance établie dans l'intérieur des terres de manière à isoler un pays sain d'un autre qui est en proie à l'infection, ou même à la contagion; c'est une sorte de quarantaine terrestre à laquelle on soumet les hommes, les animaux et les marchandises qui viennent d'un lieu malade. L'origine du cordon sanitaire est bien postérieure à la quarantaine proprement dite, à moins cependant que l'on veuille considérer comme une espèce de cordon sanitaire les gardes que l'on plaçait autrefois autour des habitations particulières dans lesquelles se trouvaient les lépreux, ou même les fossés dont on entourait ces mêmes habitations particulières; mais on ne trouvera jamais là que des analogies, extrêmement éloignées, avec ces immenses lignes développées par les Etats modernes quand ils croient pouvoir, par ce moyen, se soustraire aux épidémies qui désolent leurs voisins. Le cordon sanitaire a plus ou moins d'étendue, suivant celle du théâtre de l'infection. Une fois que les accidents épidémiques ont disparu du sein du peuple qu'ils rava-

geaient, le cordon est dissous, tandis qu'il est quelquefois permanent si la maladie est endémique ; ainsi il y a un cordon permanent entre les frontières de l'Autriche et celles de la Turquie. Les mesures sanitaires, dans cette institution du cordon, consistent presque entièrement à empêcher les hommes, les animaux et les productions venant des lieux infectés de passer dans ceux qui ne le sont pas sans avoir préalablement séjourné, pendant un temps déterminé, dans un lieu où l'on puisse s'assurer de l'état de santé des hommes et des animaux, et où l'on trouve abondamment tout ce qui est nécessaire pour désinfecter les marchandises, les lettres, en un mot toutes les provenances. Cependant, comme toutes ces mesures ne sauraient mieux être exécutées que par des employés soumis à une discipline militaire, presque toujours les cordons sanitaires sont formés par des troupes réglées.

Dans la quarantaine terrestre comme dans la quarantaine maritime il y a des établissements destinés à recevoir les hommes et les choses que l'on veut soumettre à l'isolement ou à la désinfection. Ces établissements, dans la quarantaine maritime, ou quarantaine proprement dite, s'appellent lazarets ; il faut donc entendre par lazaret tout lieu dans lequel on reçoit les hommes, les animaux, les marchandises, les effets qui doivent être soumis à la quarantaine ; c'est une enceinte toujours fort vaste, isolée parfaitement, entourée de bâtiments et pourvue de gardes de santé et de tout le personnel qui constitue ce que l'on nomme un bureau de santé, lequel a sous ses ordres des bateaux de garde qu'on nomme *vigies*. Les lazarets sont approvisionnés avec toutes les précautions propres à empêcher la transmission de l'infection. Les passagers arrivant de pays reconnus sains peuvent voir et converser avec leurs connaissances, mais seulement à la barrière du lazaret ; si, au contraire, les passagers arrivent d'un lieu infecté, ils ne peuvent sortir de leurs chambres qu'au bout de quinze jours ; et, si un de leurs compagnons meurt de maladie quelconque, ils recommencent la quarantaine à dater du jour du décès. Il est indubitable d'ailleurs que nos lazarets d'aujourd'hui ne diffèrent des léproseries anciennes que par les améliorations matérielles et les mesures hygiéniques que les progrès de la civilisation y ont introduites.

La durée du séjour dans le lazaret est fixée d'après la patente présentée par le capitaine du navire au bureau de santé du lieu où il aborde.

On appelle patente, en hygiène publique, une *lettre officielle*, ordinairement délivrée par un consul au capitaine de navire qui part, ou passe par sa station. Cette lettre doit indiquer l'état sanitaire du lieu d'où le navire est parti, ou dans lequel il s'est arrêté.

On distingue : 1° la patente nette ; 2° la patente touchée ; 3° la patente soupçonnée ; 4° la patente brute.

La patente nette déclare que l'état sanitaire du lieu de départ est parfait ; il est toujours entendu que cela ne se rapporte qu'aux maladies communicables par infection, ou par contagion ; la patente nette se délivre encore aux bâtiments

partis d'un lieu infecté, pourvu que leur départ ait eu lieu plus de quatre-vingts jours après la cessation de la maladie; cette espèce de patente donne lieu à une quarantaine de dix à quinze jours seulement.

Tout consul doit délivrer une *patente touchée*, quoique la santé du lieu d'où part le bâtiment soit bonne, si dans ce même lieu il arrive des vaisseaux partis d'un lieu infecté, la situation sanitaire des équipages de ces vaisseaux fût-elle excellente d'ailleurs. Toute *patente touchée* nécessite une quarantaine dont la durée est au moins de vingt jours.

Règne-t-il une maladie, *soupçonnée* communicable, dans le lieu de départ du bâtiment, ou même ce pays jouit-il de relations libres avec les caravanes et les marchandises venant de lieux infectés,... la patente délivrée à ce bâtiment est dite *patente soupçonnée*, et la quarantaine peut dépasser le terme de quarante jours.

Enfin, si le vaisseau vient de quitter, soit un pays encore infecté soixante jours avant son départ, soit un pays encore actuellement infecté, ou même que ce vaisseau renferme seulement des marchandises provenant de pays malades, on délivre au capitaine de ce vaisseau une patente dite *patente brute;* et la quarantaine à subir sera au moins de quarante jours, surtout s'il a ou s'il a eu des malades à bord.

Il est facile d'entrevoir, par ce court exposé des règlements de quarantaine, de patentes et de lazaret, combien la loi laisse encore à désirer sous le rapport de cette partie de notre hygiène publique. Ainsi on n'y tient compte, ni de la durée du voyage, ni du temps nécessaire à l'incubation du germe de la maladie, ni de mille autres circonstances, qui, prises en considération, pourraient puissamment contribuer à modifier les règlements de santé en faveur du commerce sans aucun inconvénient pour le public. Le gouvernement français paraît en être convaincu; à en juger par les changements qu'il est à la veille d'apporter au régime des lazarets. C'est le seul fruit qu'aient produit les discussions, si funestes d'ailleurs, entre les contagionistes et les anticontagionistes.

Les règlements nouveaux partiront de ce principe, savoir : qu'il n'existe que deux foyers d'infection : un primitif et peut-être unique, l'Egypte; l'autre secondaire, Constantinople. Ce principe posé, la peste, par exemple, règne, ou non, dans l'un, ou dans l'autre de ces deux pays : dans le premier cas, leurs provenances seront considérées comme étant en patente brute; dans le deuxième, les communications par mer étant libres entre les pays infectés et la Syrie, la Caramanie, l'Anatolie, Tripoli, Tunis, Alger et Maroc, leurs provenances seront placées sous le régime de la patente suspecte. Toutefois, s'il peut être prouvé que dans ces pays même on se précautionne suffisamment contre les lieux qui se trouvent sous le coup des patentes brute et suspecte, la peste régnât-elle à Constantinople, ou en Egypte, leurs provenances seront placées sous le régime de la patente nette.

Les règlements sanitaires avaient jusqu'à présent divisé les marchandises en *susceptibles* et *non susceptibles*, fixant des quarantaines plus longues pour les premières, telles que le coton, par exemple, que pour les secondes, telles que la toile. Or, ainsi que me semble l'avoir bien démontré M. de Ségur-Dupeyron, la peste éclate presque toujours pendant la traversée, ou, si elle se manifeste pendant la quarantaine, c'est toujours trois jours au plus après le moment où le malade s'est mis en rapport avec l'objet contaminé, ce qui prouve la justesse de l'opinion de Bella, qui soutient que la plus longue durée de l'incubation ne dépasse pas onze jours. Enfin il ne parait pas y avoir de preuves positives que des marchandises aient communiqué la peste dans les lazarets; d'où il résulte que toutes les mesures de purification que je vais bientôt indiquer, étant bien prises, les quarantaines peuvent être réduites, la distinction des marchandises en *suspectes* et *non suspectes* abolie, et le navire, avec sa cargaison, admis à libre pratique le même jour : Ce qui produira :

1° Une patente brute imposée à tout pays infecté, et la quarantaine réduite à trente jours pour les navires, à vingt pour les marchandises, dont les ballots seront ouverts des deux côtés à la fois, enfin à vingt également pour les passagers ;

2° La patente suspecte pour l'Egypte et Constantinople, même quand la peste n'y règne pas; la même patente pour la Syrie, la Caramanie, Candie, Chypre, Rhodes, etc., quand la peste règne en Egypte; la même patente enfin pour les Dardanelles, Smyrne, Chio, Samos, Mételin, etc., quand la peste règne à Constantinople : Comme conséquence, on réduirait la quarantaine pour les navires à vingt jours; pour les marchandises, traitées préalablement comme ci-dessus, et, pour les passagers, à quinze jours ;

3° Enfin la patente nette pour la Syrie, la Caramanie, Candie, etc., quand la peste ne règne, ni en Egypte, ni sur les côtes, ou îles dépendantes de l'Asie, comprises entre l'Egypte et les Dardanelles; patente nette encore pour les Dardanelles, Smyrne, etc., quand la peste ne règne, ni à Constantinople, ni sur aucun des points compris entre les Dardanelles et la frontière grecque; patente nette enfin pour la Grèce, Tunis, Alger, Maroc et l'Andalousie, tant qu'on y conservera les précautions qu'on y prend actuellement contre les provenances du Levant : Comme résultat, la durée de la quarantaine réduite à douze jours pour les navires, à douze jours également pour les marchandises, traitées également comme ci-dessus, et à huit jours pour les passagers.

Hâtons-nous de dire toutefois que cette réduction dans la durée des quarantaines appliquées aux patentes diverses se trouvera subordonnée à plusieurs mesures sanitaires, secondaires si l'on veut, mais dont l'exécution n'en est pas moins de rigueur.

Les purges sont en première ligne. On appelle ainsi les fumigations diverses auxquelles on soumet les hommes et les effets appartenant à un bâtiment en

en quarantaine. Ainsi, par exemple, lorsque les localités permettent que les passagers ou les marins passent leur quarantaine à terre, on les reçoit au lazaret, où on les soumet, ainsi que leurs hardes et effets, à trois parfums : le premier, lors de leur entrée; la deuxième, à la moitié de la quarantaine; et le troisième, immédiatement avant qu'ils quittent le lazaret. Les fumigations guytonniennes ont de nos jours banni cette multitude de poudres fumigatoires, d'herbes aromatiques, de résines, etc., qui n'avaient d'autres propriétés que de vicier l'air, sans neutraliser les principes infectants, et de masquer la mauvaise odeur, sans en détruire les propriétés délétères, nonobstant le soufre et le salpêtre dont on saturait ces poudres.

Le sereinage, qui fait parti des purges, consiste à exposer à la rosée du soir et du matin les marchandises étalées dans un local très aéré. L'expérience a appr's en effet que les rosées contribuent puissamment à enlever aux effets infectés les principes morbifères qu'ils recèlent. La promptitude avec laquelle la rosée oxyde les métaux expliquerait jusqu'à un certain point sa propriété de décomposition sur les miasmes infectants.

Dans les purges rentrent encore la ventilation des effets, l'ouverture des écoutilles, l'emploi de la chaleur à 40 ou 50° au-dessus de 0 (Réaumur), comme cela se pratique à Semlin et à Kouleli, et enfin lo *spoglio*, qui consiste à changer d'habits, en sorte qu'une personne compromise quitte les vêtements qu'elle avait sur elle en venant du lieu suspect, et en revêt qui sont exempts de tout soupçon. Le *spoglio* est aujourd'hui jugé d'une telle importance que la réduction des quarantaines dans leur durée est subordonnée à la pratique du *spoglio*. C'est ainsi qu'au lieu de trente jours pour les navires, et de vingt pour les passagers et les marchandises sous patente brute, quand on ne pratique pas le *spoglio*, la quarantaine est réduite à vingt et à quinze jours quand on observe cette pratique. Les passagers abrègent aussi la durée de leur quarantaine en quittant le navire avant l'ouverture des écoutilles. Les règlements prescrivent l'exposition à l'air des hardes de l'équipage et des passagers pendant quinze jours pour la patente brute du Levant, et neuf pour la patente nette de la même contrée.

Ferai-je entrer dans l'histoire des précautions sanitaires contre l'infection vive cette multitude de recettes particulières, dirigées contre son influence, et qui ont joui, à diverses époques, d'une confiance proportionnée à la réputation de ceux qui les prônaient? Ainsi parlerai-je des frictions huileuses, si souvent employées par les anciens contre l'influence des climats nouveaux, ressuscitées par l'Anglais Georges Balwin, consul à Alexandrie, prônées par le baron Desgenettes et employées à Smyrne avec succès, en apparence du moins? J me presse d'arriver enfin à l'histoire des mesures déployées contre certaines maladies regardées généralement comme transmissibles par infection vive.

A leur tête je place la variole (petite-vérole), maladie ignorée des anciens, connue des Arabes dès l'an 572 avant J.-C., apportée en Espagne pendant le



XIe siècle, rapidement propagée dans le reste de l'Europe, et communiquée à l'Amérique immédiatement après sa découverte. Aucune maladie communicable par infection vive n'exerça autant de ravage sur l'espèce humaine; aucune cependant ne fut l'objet de moins de précautions; et, chose bizarre, aucune, de nos jours, grâce à la vaccine, n'est en possession d'un préservatif aussi spécial et aussi efficace tout à la fois. L'extirpation complète de ce fléau, sa disparition absolue n'est plus un problème aujourd'hui, car la vaccine, malgré un grand nombre d'insuccès, bien plus apparents que réels, dans ces derniers temps, n'en demeure pas moins une mesure sanitaire infaillible entre les mains d'un gouvernement philanthrope qui saurait la manier avec énergie et habileté. J'ai dit, nonobstant ses insuccès, car il n'est pas douteux qu'ils soient l'œuvre d'une opération mal faite, d'un virus imparfait, d'une réaction avortée quand elle n'est point entièrement nulle (1).

Tout le monde connait l'auteur de la découverte de la vaccine, cet immortel Jenner, qui retoucha, pour ainsi dire, la plus belle œuvre de Dieu, puisqu'il assura à la femme sa beauté.

La vaccine était connue depuis un siècle au moins en Angleterre, sous le nom de variole des vaches (cow-pox), lorsque Jenner, chargé de l'inoculation de la petite vérole dans le comté de Gloccster en 1775, vit, à sa grande surprise, que le virus de la variole, inoculé sur certains individus, restait sans effet, quoique ces individus n'eussent point eu la maladie. Il cherchait à s'expliquer ce phénomène bizarre, quand on lui apprit que quiconque, en trayant des vaches, avait gagné le cow-pox, était à l'abri des atteintes de la petite-vérole. Qu'on se figure l'avidité du médecin anglais à s'emparer de cette observation, à l'expérimenter de toutes les manières; une fois convaincu de la vérité, il publia ses recherches sur les effets et les causes du cow-pox, ou variole vaccinale. C'est dans cet ouvrage qu'il avance que le cow-pox n'est lui-même que le produit de la grease, maladie des chevaux, caractérisée surtout par un suintement qui s'établit au talon de ces animaux. Il suppose que cette maladie aurait été communiquée primitivement aux trayons des vaches par les garçons de ferme. Cette opinion, qui souleva tout d'un coup de nombreuses discussions, parut enfin avoir pris rang parmi les faits les mieux établis par une expérience qui eut lieu en 1812, à Paris, sur un cocher qui, n'ayant jamais eu la petite-vérole, portait au poignet des

(1) La vaccination simultanée des masses arrête immédiatement les épidémies varioliques. Si la vaccine n'est pas le préservatif absolu et infaillible de la variole, c'est au moins le plus certain et le plus exempt de dangers.

La varioloïde est la seule chance défavorable à laquelle, dans la pluralité des cas, les sujets vaccinés restent exposés, tant qu'il y a autour d'eux des individus aptes à contracter la variole primitivement.

La vaccination doit donc amener l'extinction définitive de la variole par la vaccination de l'universalité de la population. (Conclusions du rapport de la commission de vaccine, Académie royale de Médecine, séance du 18 mai 1841)

boutons qu'il avait vu se manifester après avoir prodigué ses soins à des chevaux atteints de la grease. L'inoculation de la matière de ces boutons sur plusieurs individus donna lieu constamment aux phénomènes de la vaccine la mieux établie, et ses effets n'en différèrent pas. Cette opinion de Jenner ne détruit pas celle des médecins en grand nombre qui assurent que le cow-pox se déclare spontanément sur les vaches.

Toute prévention nationale à part, je suis du nombre de ceux qui font honneur à un Français de la première idée qui conduisit à la découverte de la vaccine : Rabaut-Pommier, ministre protestant à Montpellier, se trouvant en 1781 avec le docteur Pew et un autre Anglais de ses amis, émit cette pensée « qu'il serait probablement avantageux d'inoculer à l'homme la picote des vaches parce qu'elle était constamment sans danger. » Cette opinion de Rabaut fut discutée longuement, et le docteur Pew finit par dire qu'à son retour en Angleterre il ne manquerait pas de faire part de ce nouveau genre d'inoculation à son ami Jenner. Que cette communication ait eu lieu ou non, Jenner n'en a pas moins la gloire incontestable d'avoir propagé le premier ce précieux moyen d'exterminer la variole. Je vais plus loin, Jenner n'a jamais pu ni voulu revendiquer le mérite de cette invention, puisque, d'une part, il convient lui-même avoir trouvé le fait de l'inoculation du cow-pox tout confirmé dans celles des personnes qui, en trayant les vaches, se trouvaient à l'abri des effets de l'inoculation, et que, d'autre part, il n'ignorait pas que, dès la plus haute antiquité, l'inoculation de la vaccine était répandue dans l'Inde, dans la Perse et même plus tard chez les habitants de la cordillière des Andes. J'avoue, pour ma part, que, si mes idées sur l'inoculation du virus *lyssique* contre la rage viennent à se confirmer, je m'inquiéterai fort peu du mérite d'en avoir eu la première idée, pourvu que j'aie celui de contribuer à sa propagation et d'être ainsi utile à mes semblables.

De l'Angleterre la découverte de Jenner parvint bientôt en France, où MM. de La Rochefoucauld-Liancourt et Thouret contribuèrent surtout à la populariser, malgré les préjugés de mille sortes, encore vivaces dans certaines localités routinières, où les meilleures choses ne pénètrent qu'après avoir fait le tour du monde, pour parler comme Broussais. Cependant, grâce aux règlements sévères qui éloignent impitoyablement aujourd'hui des écoles publiques quiconque se présente sans un certificat de vaccine, le nombre des indifférents ou des ennemis de cette belle découverte diminue chaque jour. Pourrait-on leur proposer un plus noble modèle que ce roi d'Espagne dont le nom rappelle involontairement une des plus grandes injustices de Napoléon, Charles VI, qui, pour procurer à toutes ses possessions d'outre-mer le bienfait de la vaccine, fit entreprendre autour du monde un voyage dont les résultats ont été si heureux qu'en plusieurs endroits, à Manille particulièrement, la petite vérole n'existe plus.

Il est une maladie contre laquelle tous les pays, la France exceptée, ont pris

ou prennent des précautions, parce qu'ils ont cru à sa transmission par infection vive. Je veux parler de la phthisie pulmonaire. Dans presque tous les pays méridionaux, en Espagne, en Portugal, en Italie surtout, il existe des règlements qui exigent que les vêtements, le linge, le lit qui ont servi au malade soient brûlés et la chambre blanchie à la chaux. L'opinion que la phthisie pulmonaire n'est communicable que dans les régions méridionales a prévalu en France et empêche qu'on s'y précautionne contre elle ainsi qu'on l'a fait ailleurs. Tout ce que peuvent accorder les partisans de cette opinion est que, si la phthisie se communique, ce ne peut être que lors de la dernière stade et à l'époque des sueurs colliquatives. Si cette double manière de voir a des ennemis plus éclairés et plus puissants, comme je n'en doute pas, elle n'en a point au moins qui soient plus profondément convaincus que je ne le suis qu'elle est chez nous la cause d'une multitude de malheurs. La transmission par infection vive de la phthisie tuberculeuse est à mes yeux un fait aussi évident que le soleil à midi. Depuis que j'étudie, et surtout depuis que j'étudie et pratique la médecine, j'ai recueilli un fort grand nombre d'observations qui prouvent toutes en ce sens (1). Il serait donc à souhaiter qu'une bonne police sanitaire s'opposât à ce que le linge de corps, les draps, les matelas, la chambre des phthisiques fussent employés, sans avoir été préalablement soumis à la plupart des moyens de désinfection dirigés contre les miasmes pestilentiels.

J'avais eu d'abord l'intention de m'occuper ici des scrofules et de leur transmission par l'infection vive; mais le temps me presse ; et ce mémoire; déjà fort long, s'étendrait beaucoup trop. J'ai hâte de terminer par quelques courtes réflexions sur les épizooties, considérées comme sources de maladies pour l'homme, soit par transmission directe ou contagion, soit par transmission indirecte ou infection.

Il en est des maladies qui règnent sur les animaux comme de celles qui frappent notre espèce; les unes sont contagieuses, les autres ne le sont pas ; et, parmi celles qui sont contagieuses, la transmission par contact direct ou par contact indirect ne s'opère pas dans tous les cas à l'égard de l'homme. Il n'y a heureusement qu'un très petit nombre des affections auxquelles les animaux sont exposés qui atteignent l'espèce humaine. La pustule maligne, ou charbon, et l'hydrophobie rabienne sont, je crois, les seules affections dont la transmission, soit par voie directe, soit par voie indirecte, se trouve, dans l'état présent de la science, bien évidemment établie. Nous n'avons plus à nous occuper des précautions préservatives de la rage; arrivons de suite à la pustule maligne.

On croit généralement que le charbon n'atteint que les quadrupèdes; c'est une erreur qui a été souvent funeste. Le charbon a été observé sur les oies, les canards, les poules, etc... Il est bon que l'on sache également que cette maladie est tantôt essentielle, tantôt symptomatique, c'est-à-dire qu'elle peut se montrer

(1) Voyez celle de la note de la page 112, 81e livraison de ce journal.

sans avoir été précédée d'aucun signe appréciable, ou ne se montrer qu'à la suite de symptômes plus ou moins évidents. On distingue plusieurs variétés dans le charbon, qu'il soit essentiel ou symptomatique. L'étude de ces variétés a de l'importance en ce que certaines espèces d'animaux sont exposées à quelques-unes de ces variétés qui en épargnent d'autres. Mais il est vrai de dire que le charbon, à quelque variété qu'il appartienne, peut toujours se transmettre à l'homme. Cette vérité est trop évidemment établie pour nous arrêter à la démontrer. Or on prévient cette transmission en brûlant le fumier provenant d'animaux atteints de la maladie; en enfouissant les cadavres de ceux qui y ont succombé, après avoir préalablement tailladé leur peau pour la mettre à l'abri de la cupidité; en prohibant la vente des divers produits qui proviennent de ces animaux, du lait surtout, aucun suc animal ne participant plus que lui aux altérations pathologiques de l'individu qui le fournit.

Tel est le tableau historique des principales précautions sanitaires usitées tant chez les peuples anciens que chez les peuples modernes. Puisse l'approbation de nos lecteurs nous récompenser des consciencieuses recherches que ce travail nous a coûtées!

Le docteur Josat,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉLANGES DE LITTÉRATURE ANCIENNE ET MODERNE,

PAR M. PATIN,

Professeur de poésie latine à la Faculté des Lettres de Paris.

Dans un pays tel que le nôtre, amateur de changement et de nouveautés, ou, comme nous disons maintenant, éminemment progressif, il suffit souvent qu'une institution compte plusieurs années d'existence pour qu'elle soit exposée à des attaques plus ou moins irréfléchies, plus ou moins passionnées. C'est ainsi que j'ai entendu critiquer avec amertume ces prix d'éloquence fondés par Balzac, et annuellement décernés par l'Académie Française. « Quoi de plus usé, de plus arriéré, me disait-on, que des discours académiques, aux pensées communes, au style ampoulé, aux périodes ronflantes! Qui aujourd'hui s'inquiète de ces compositions fastueuses, remplies de lieux communs, toutes modelées sur le même type; qui, loin de faire avancer la littérature, sont un obstacle invincible à tout progrès!.... » Ici je ferai volontiers l'aveu de mon peu d'intelligence : je reconnais donc humblement que je n'ai jamais pu comprendre qu'une chose soit excellente par cela seul qu'elle est nouvelle, ni qu'un usage soit essentiellement

mauvais uniquement parce qu'il date d'un certain nombre d'années. Au contraire, la sanction du temps me paraît une raison suffisante pour qu'on ne proscrive pas sans y avoir regardé à deux fois. Cette coutume de proposer des récompenses à ceux qui, dans un temps donné, auront le mieux traité un sujet désigné et circonscrit, ne mérite pas, selon moi, d'être condamné *à priori* : j'ose même espérer qu'elle nous survivra. Mais, quand bien même j'aurais partagé toutes les préventions qui existent contre les ouvrages enfantés par les concours et couronnés par les corps savants, j'aurais subitement *viré de bord* et complétement changé d'opinion en lisant l'ouvrage dont je dois rendre compte aujourd'hui. C'est que trois morceaux qui ont été de la part de l'Académie Française l'objet d'une distinction flatteuse, qui ont remporté ou partagé le prix d'éloquence; ces *Mélanges* de littérature ancienne et moderne rappellent presque à chaque page un homme dont l'admirable talent s'est révélé dans les concours, et qui, après avoir fortifié ses qualités brillantes dans ces utiles exercices, les a développées, depuis, d'une manière si heureuse, à la Sorbonne et à la tribune nationale; c'est que ces *Mélanges* présentent trois morceaux fort remarquables qui ont été l'objet de distinctions flatteuses, et que nous n'aurions pas sans l'institution dont je parle. Par ses cours de l'Ecole normale et de la Sorbonne, M. Patin, dont les premiers pas dans la carrière difficile du professsorat furent remarqués, pouvait, en peu d'années, cultiver et développer les rares qualités que réclame le haut enseignement; mais le talent plus rare encore qui est nécessaire à l'écrivain, qu'est-ce qui l'a éveillé et soutenu chez lui ? Je ne crains pas de le dire, ce sont les prix proposés par l'Académie Française.

L'éloge de Bossuet mérite une attention particulière. « Quel est cet homme prodigieux en qui se rencontrèrent la pureté du prêtre, le zèle de l'évêque, l'autorité du docteur, et l'empire d'une éloquence sans égale parmi les hommes ; génie puissant et sublime, jeté au milieu d'un siècle de grandeur et de lumières qu'il semblait encore éclairer et anoblir; à qui fut donnée sur les esprits les plus forts, comme les plus brillants et les plus délicats, sur les âmes les plus hautes, comme les plus tendres, sur les personnages les plus célèbres, les plus éminents en naissance et en dignité, une véritable domination morale, une sorte d'épiscopat nouveau ? » Si tel était l'homme, que dire de l'orateur et de l'écrivain ? On l'a dit, il faut presque du génie pour comprendre le génie; quelle portée d'esprit, quel talent ne faut-il pas pour l'expliquer, pour le faire justement apprécier, pour le célébrer dignement ! Quelque effrayante que fût cette tâche, il me semble que l'orateur n'est pas resté au-dessous : en s'inspirant heureusement de son sujet, il a fait un éloge digne de Bossuet lui-même.

S'il fallait de fortes, de nobles pensées, un style élevé, une haute intelligence pour bien comprendre et apprécier à sa juste valeur un des plus étonnants génies des temps modernes, d'autres qualités, non moins rares, étaient requises pour faire l'éloge du spirituel auteur de *Gil Blas et du Diable Boiteux*. Il fallait une finesse d'aperçus, une délicatesse de touche, un talent souple et facile,

une élégance soutenue, je ne sais combien de tours ingénieux, d'expressions heureuses, d'observations piquantes.

Inutile de dire que tous ces mérites se rencontrent dans le discours de M. Patin. On sait qu'il obtint le plus éclatant succès dans cette séance solennelle où il fut couronné, et que la lecture en fut souvent interrompue par les plus vifs applaudissements. Et comment ne pas applaudir à des passages tels que le suivant, qui nous donne une définition si juste et si parfaite du romancier !

« Le romancier va chercher des héros dans cette multitude sans nombre où ne pénètre point le regard de l'historien ; il fait revivre dans ses peintures ce qui passe, ce qui périt, ce qui change et varie sans cesse, ces rapports d'un moment qu'établissent entre les hommes les intérêts et leurs passions, ces accidents de tous les jours qui se pressent et se succèdent sur la scène changeante du monde : le romancier écrit en quelque sorte l'histoire de la vie privée, et, s'il lui est permis d'en retrouver les faits dans son imagination, il n'est pas dispensé de donner à ses récits, à la place de la vérité qui lui manque, cette autre vérité qui est le besoin commun de tous les arts. Il faut que l'homme se reconnaisse dans son image, qu'elle lui offre l'expression fidèle de ses passions, de ses vertus, de ses vices, de ses ridicules, et, sous l'apparence inconstante des mœurs et des usages, les inaltérables traits de la nature humaine. »

Depuis dix ans M. Patin a fait à la Faculté des Lettres de Paris, soit comme suppléant de M. Villemain, soit en sa qualité de professeur de poésie latine, un grand nombre de leçons d'un haut intérêt. S'il n'a pas traité des sujets neufs, on peut dire qu'il les a toujours rajeunis. L'habile professeur connaît l'art d'attirer avec bonheur l'attention d'un auditoire choisi sur les questions en apparence les plus rebattues, les plus vieillies, par de plus profondes études qui donnent lieu à des développements inattendus, par une manière nouvelle d'envisager les choses, par une méthode qui ne sent jamais le travail, bien qu'elle le suppose, par une élocution aisée, abondante, continue; il intéresse toujours, ou plutôt il plait et enchante.

On a souvent parlé de la servilité des écrivains du siècle d'Auguste de la manière la plus dure, et, presque toujours, on a compris Horace et Virgile dans l'anathème universel. M. Patin, sans condamner absolument ce blâme sévère, l'atténue considérablement; et par une pénétration et une sagacité qui ne laissent rien à désirer, par une admirable finesse d'aperçus, par le charme de détails intéressants et complets qu'on croirait puisés dans un écrivain contemporain, il vous attache et vous captive, comme s'il s'agissait de faits révélés pour la première fois. « Il y avait alors à Rome une littérature toute traditionnelle, tout officielle, qui vivait commodément des lieux-communs de l'imitation, qui reproduisait sans relâche les mêmes genres et les mêmes sujets, qui s'exerçait surtout assidûment à la louange du prince, plus tôt fatigué qu'elle de tant de panégyriques toujours les mêmes; littérature médiocre, copiste, obséquieuse, bruyante, importune, qui fatiguait le pouvoir, mais en était protégée ; en possession de

tous ces honneurs, grands et petits, qu'on décernait aux lettres; dictée dans les écoles, étalée chez les libraires, applaudie sur les théâtres et aux lectures d'apparat, couronnée dans le temple, conservée dans la bibliothèque d'Apollon Palatin. Horace et Virgile l'honoraient fort comme tout le monde; mais ils se gardaient de s'y confondre, s'en excusant avec une modestie peu sincère et suspecte d'ironie. Ces sujets rebattus étaient, disaient-ils, trop difficiles et trop hauts; ils n'osaient y prétendre, ils désespéraient d'y atteindre, ils devaient chercher quelque chose de plus à leur portée. La faiblesse de leur génie leur faisait craindre de compromettre en y touchant la gloire du souverain. Sans doute ils ne renonçaient pas à l'honneur de la célébrer, mais dans leur mesure, à leurs heures, selon l'occasion; et ils le faisaient en courtisans habiles, accordant ce qu'ils semblaient refuser, louant comme sans dessein, par rencontre, sous forme de prétermission et d'épisode; évitant soigneusement ces tours directs, insupportables même à la vanité qu'ils embarrassent, cette louange maladroite et brutale, contre laquelle Horace nous dit que regimbait la délicatesse d'Auguste. Du reste ils n'inquiétaient guère l'ambition des poëtes lauréats; ils leur abandonnaient complaisamment les riches récompenses, les honneurs éclatants, les applaudissements, le bruit; ils ne voulaient pour eux-mêmes qu'un peu d'aisance et de loisir, une retraite studieuse, le droit d'y amuser en paix leur fantaisie poétique, l'approbation obscure de quelques amis. Mais ces amis, c'étaient ceux de César, et César lui-même, les esprits les plus délicats, les meilleurs juges de Rome, ceux dont l'opinion devait infailliblement former l'opinion publique et préparer les arrêts de la postérité; mais, dans cette solitude où ils demandaient qu'on les laissât, dans ces sentiers infréquentés du Parnasse où ils voulaient errer seuls, loin des regards de la foule, ils retrouvaient les traces négligées de Théocrite et d'Hésiode, d'Alcée et de Sapho, de Philetas et de Callimaque. Par eux la poésie latine, embellie, rajeunie, s'enrichissait chaque jour de quelque nouveauté piquante; elle devenait ce qu'elle n'avait pas encore été, du moins au même degré, morale, lyrique, élégiaque, l'interprète des sentiments du poëte et des pensées de la société, la voix d'un seul et de tous, personnelle, universelle, romaine, originale. »

Lorsque M. Patin a eu à traiter de questions nouvelles, il l'a fait avec la même supériorité de talent et d'esprit. Voici comment il s'exprime au sujet d'une querelle dont le monde entier a retenti.

« Deux opinions littéraires règnent depuis quelques années parmi nous, ou plutôt elles se disputent l'empire, car elles ne sauraient le partager. Toutes deux sont également exclusives et intolérantes; l'une n'invoque que l'autorité des traditions et des exemples; l'autre réclame pour l'imagination une liberté illimitée; celle-ci outrage le passé, celle-là proscrit l'avenir; tout est fait dans les beaux-arts, dit la seconde; tout est à faire encore, répond la première. Peut-être y aurait-il moyen d'accorder par une sage transaction des prétentions si opposées; peut-être le temps viendra-t-il où ce que n'ont pu amener jusqu'ici toutes

les discussions de la critique, quelque ouvrage de génie l'accomplira sans effort. On verra ces deux opinions, si longtemps ennemies, reconciliées enfin par une admiration commune, reconnaître dans une même production les types divers de cette perfection idéale dont chacun s'était formé l'image. Alors cesseront ces disputes si vives sur le beau, sur le vrai, sur les principes du goût; les uns avoueront qu'en littérature, comme en tout le reste, il est quelques lois absolues et universelles, que n'emporte point la perpétuelle inconstance des idées et des mœurs, et qui doivent conserver une autorité immuable, parce qu'elles sont fondées sur la nature même de notre esprit; les autres accorderont à leur tour que ces grandes révolutions morales, qui renouvellent le monde, ne peuvent rester sans influence sur les beaux-arts; que, s'ils s'adressent à l'homme dont le fond demeure toujours le même, ils doivent toujours exprimer l'aspect changeant et divers des sociétés humaines; qu'il y a dans les codes qui les régissent, comme dans ceux qui règlent l'ordre politique et civil, une partie fondamentale à laquelle on ne peut toucher, et une partie réglementaire qui n'a pas droit au même respect. Et si, pour reconnaître les libertés de l'imagination, ils avaient encore besoin de quelque autorité *qui éclairât leurs doutes et levât leurs scrupules*, ils consentiront sans doute à en croire ce Despréaux, que *conduisait la raison, qu'éclairait le savoir*.

C'est lui qui leur dira par quel transport heureux
Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
Trop resserré par l'art, sort des règles prescrites,
Et de l'art même apprend à trancher leurs limites.

Partout se révèle l'homme d'un goût pur et délicat, d'un talent flexible et élevé, d'un style habile, exercé, varié, agréable, charmant. M. Patin, on en convient, est un de ces hommes si rares aujourd'hui, qui tiennent à maintenir la pureté, l'élégance, la dignité et la noblesse de la troisième langue littéraire du monde. Mais, pendant que les volumes s'impriment et se distribuent, pendant que les comptes-rendus se rédigent et se publient, le temps, qui ne se ralentit jamais, continue sa course rapide. M. Patin en connaît le prix et sait le mettre à profit, et, au milieu des occupations si assujétissantes du professorat, il trouve assez de loisir pour mettre en ce moment même la dernière main à un travail, selon moi de la plus haute importance, sur la tragédie grecque, qui aura enfin trouvé un historien, un critique digne d'elle. Ce sera un titre de plus pour l'admission de M. Patin à l'Académie Française. Déjà il y a sa place marquée : ce sera un de ces hoix heureux pour lesquels on a coutume de dire que le jugement des connaisseurs et des hommes de goût a prévenu les suffrages de l'illustre compagnie.

LEUDIÈRE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

MANUEL DU DROIT CIVIL FRANÇAIS,

PAR LE Dr LOUIS FREY,

EX-PROFESSEUR DE DROIT A L'UNIVERSITÉ DE BERNE.

Trois volumes in-8°, à Manheim (en allemand), 1840.

Après la conquête des Gaules par Jules César, le droit romain remplaça le droit des anciens Gaulois, qui, d'après le peu que nous en apprennent César et Tacite, ne paraît avoir été autre que le droit coutumier.

Le midi des Gaules fut régi exclusivement par le droit romain, tandis que les Gaulois du Nord conservèrent en partie leur droit national, circonstance qui plus tard favorisa l'adoption et le maintien des lois barbares dans cette partie des Gaules.

Avec l'invasion des Barbares cependant les lois romaines ne tombèrent pas entièrement en désuétude, car les lois barbares souffraient l'existence d'autres lois à côté d'elles ; et c'était un principe de tous les conquérants germains de se plier plutôt aux mœurs des pays et des peuples conquis, que de les soumettre à leurs lois et de les forcer à obéir à leurs volontés : *quemlibet suâ lege vivere.* Ce principe ne dut pas médiocrement faciliter l'invasion des Barbares, qui, une fois établis dans le pays conquis, en suivaient si bien les habitudes, que tôt ou tard leurs traces victorieuses n'étaient plus visibles.

Les Wisigoths furent les premiers de tous les peuples germaniques qui eurent des lois écrites à dater de leur roi Euric (466 à 484) (1). La loi Salique, qu'on a voulu faire remonter jusqu'en 422, au temps de Pharamond, ne saurait être aussi ancienne, car la préface ne mentionne que Clovis. Le passage où la chronique de Siegebert de Gembloux parle de cette loi ne prouve rien pour son antiquité (2). La loi des Burgundes (*lex Burgundionum Gundobada*, loi Gombette) date du règne du roi Gombauld, qui mourut en l'an 516 (3). La loi des Ripuaires est de la même époque (4).

(1) De Savigny. *Histoire du Droit romain pendant le moyen-âge*; *Isidori Hispalens. Chron. Hisp. : Sub hoc rege (Eurico) Gothi legum instituta scriptis habere cœperunt; anteà tantùm moribus et consuetudine tenebantur.*

(2) *Siegeberti Gemblacensis Chron. ad ann.* 422; *Epilogus legis Salicæ a Carolo Magno emendatæ*; chez Canciani, tome II, page 118.

(3) De Savigny. *Hist. du Droit romain*, etc. La loi Gombette commence par ces mots : *Vir gloriosissimus Gundebaldus, rex Burgundionum.... coram positis nostris optimatibus universa pensavimus, et tam nostra (regis) quàm eorum sententiâ mansuris in œvum legibus, sumpsimus statuta perscribi.*

(4) *Prologus leg. Ripuar : Theodoricus, rex Francorum, cum esset Cathalaunis, elegit viros sapientes qui in regno suo legibus antiquis eruditi erant, ipso autem dictante, jussit conscribere legem Francorum*, etc.



Toutes ces lois barbares se ressemblent quant aux principes. La conservation des biens, le traitement des serfs (esclaves), le *mundium* (tutèle), la composition (*wæregeldum*), l'asile et la protection des étrangers, la ligue offensive et défensive de plusieurs familles, l'achat de la fiancée, voilà les textes principaux de toutes.

Les lois romaines, suivies par les Romains habitant les Gaules, étaient le *Breviarium alaricianum*, publié en 506 par Alaric II, roi des Wisigoths (1), et la *lex romana Burgundionum*, également connue sous le nom de *Papiani liber responsorum*, publiée entre 517 et 534. Plus tard les lois barbares furent interprétées et accrues par les capitulaires des rois.

D'après les lois romaine et barbare on a l'habitude de diviser la France en pays de droit écrit et pays de droit coutumier (2). Dans le pays de droit écrit on suivait le droit romain ; dans le pays de droit coutumier on suivait le droit barbare, division que l'on a observée jusqu'à la révolution de 1789.

De ces lois qui ne s'identifiaient pas avec le territoire, mais qui étaient toutes personnelles, il devait nécessairement résulter des abus et des erreurs bien étranges. Plus tard on comprit sous le nom de pays de droit écrit la France méridionale, et sous celui de pays de droit coutumier la France septentrionale.

Je ne suivrai pas plus loin le développement de l'histoire du droit en France, spécialité curieuse qu'on trouve traitée d'une manière complète dans les ouvrages de Montesquieu, de Savigny, de notre collègue M. Michelet, et, pour l'histoire des communes, dans ceux de MM. Renouard, Guizot et notre collègue Dufey (de l'Yonne).

Au milieu de toutes ces divergences de législation, s'il y eut jamais un besoin généralement senti en France, ce fut celui d'un code uniforme, qui répandît ses bienfaits sur tout un peuple de frères, sur tous les habitants sans distinction d'un même pays, en les émancipant tous, en les déclarant tous égaux devant la loi. Elle est en effet très-morale et très-chrétienne la loi qui a fait une famille de frères de tous ces Français épars et morcelés depuis les frontières de la Belgique jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, et depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, la loi qui leur a révélé l'instinct de l'honneur national et leur a inspiré ce patriotisme unitaire qui depuis a fondé la force et la gloire de la France.

L'Allemagne, malgré l'opposition de Savigny et de ses plus grands jurisconsultes, était sur le point d'adopter unanimement les codes français, lorsqu'après les désastres de l'armée française en Russie et en Allemagne cette question fut mise hors de cause. Dans le grand-duché de Bade, dans les pays que la Prusse, la Bavière et la Hesse possèdent sur la rive gauche du Rhin, le Code Napoléon a été maintenu, et il y est encore aujourd'hui en vigueur, sauf quelques modifications.

(1) De Savigny. *Hist. du Droit romain.*

(2) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXVIII, chap. IV. — Savigny.



Les Allemands ne sont donc pas aussi étrangers qu'on le croit aux institutions françaises; et le Code Napoléon a une littérature presqu'aussi considérable par-delà le Rhin qu'en France. Le livre de notre savant confrère d'Allemagne ne contribuera pas peu à répandre l'étude du Code civil dans sa patrie; car la méthode analytique avec laquelle il recherche et explique tous les paragraphes, résoud toutes les difficultés, développe, en un mot, toute la science du *Droit français*, sa méthode, dis-je, ne laisse rien d'inintelligible au lecteur. Il joint à ce mérite un style si clair et si approprié au sujet, que son ouvrage, je ne crains pas de le dire, ne sera pas déplacé à côté de celui de l'illustre Zachariae sur le même sujet, ouvrage qui vient d'obtenir les honneurs d'une traduction française, et qui dans sa marche systématique groupe et explique si bien un si grand nombre de lois en si peu de mots.

Qu'on me permette, en finissant, une observation sur un fait qui ne m'a point paru exact. L'auteur, en s'appuyant sur Merlin et Sirey (1), dit, en parlant du serment, qu'un juif doit le prêter avec des imprécations, ce qui, tout le monde le sait, est hors d'usage. J'aurais désiré aussi qu'il joignît plus fréquemment ses interprétations aux lois qui en ont besoin, ou que du moins il les accompagnât des jugements qu'elles font naître; la profonde érudition de M. Frey en toute cette matière eût pu éclaircir bien des doutes qui ne sont pas encore dissipés.

Je termine en déclarant qu'à mon avis l'ouvrage de notre savant collègue lui fait le plus grand honneur, et qu'il ouvre une nouvelle carrière à la science dont il s'occupe, résultat infaillible, selon moi, quand l'étude et les recherches les plus consciencieuses s'unissent à un talent incontestable.

W. Nolte,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 juin, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt et un membres sont présents.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. le duc de Doudeauville, notre président honoraire, retenu par une maladie

(1) Vol. I, page 285.



grave à sa terre de Montmirail, écrit d'une main tremblante qu'il éprouve un vif regret de ne pouvoir prendre part à nos travaux.

M. Aristide Tuvache, notre collègue à Beuzeville (Eure), nous envoie deux pièces inédites, une d'un homme du peuple sur la prise de la Bastille; l'autre sur le château de Fortmoville, où cette pièce a été découverte. — Renvoi de la première au comité du journal. (*Voir livraison de juin* 1841, *num.* 83, *p.* 210.)

M. Francis Lavallée, notre collègue, vice-consul de France à l'île de Cuba, nous adresse une nouvelle notice très curieuse, traduite par lui de l'espagnol, sur l'*Histoire des Antilles à l'époque de leur découverte.* — Même renvoi.

Notre collègue M. Fabi-Montani, de Rome, nous entretient des travaux de l'Académie des Arcades.

Il est fait hommage à la classe de *Caudebec et ses environs*, par M. Saulnier (rapporteur, M. Ernest Breton); du dernier numéro du *Bulletin de la Société de Géographie;* de deux livraisons de l'*Histoire du Midi*, par M. Mary-Lafon; du *Mémorial catholique*, de M. H. Prat.

Lecture de M. Dufey (de l'Yonne), de la 2e partie de son *Mémoire sur la chancellerie de France.* — Renvoi au comité du journal. (*Voir livraison de juin* 1841, *numéro* 83, *page* 189.)

⁎⁎ Le mercredi 9 juin, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Leudière. — Dix-neuf membres sont présents.

M. Bernabo adresse quelques notes à la classe pour compléter le mémoire qu'il a lu dans la séanee du mois de mai *sur la Décadence de la poésie en France.* — On entend sur cette communication MM. Dufau, Leudière et Monglave; mais, la discussion ayant été close définitivement à cette époque, l'assemblée n'est pas d'avis qu'elle soit r'ouverte.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, ancien président de l'Institut Historique, écrit de Nice pour nous donner des détails sur les antiquités de cette ville, et indiquer quelques améliorations dont le journal lui paraît susceptible. — Renvoi aux comités des travaux et du journal.

M. Lévi fait hommage à la classe de sa *Mère Institutrice,* journal d'éducation.

M. Leudière lit un rapport verbal sur l'*Histoire de la langue française*, par M. Ampère. On entend sur le même sujet MM. Nolte, Eug.-G. de Monglave, Delépine, Dufau; et la classe vote le renvoi de l'examen si consciencieux de M. Leudière au comité du journal.

⁎⁎ La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 16 juin, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-trois membres assistent à la séance.

MM. Ch. Favrot et Bernard Jullien ayant donné leur démission de secrétaire et de secrétaire-adjoint de la classe, il est procédé à leur remplacement au

scrutin secret. M. Hippolyte Barbier est nommé secrétaire, et M. Foulon secrétaire-adjoint.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Vienne, archiviste de Toulon, nous annonce le prochain envoi des *Mémoires de la Société des Sciences et Belles-Lettres* de cette ville.

Une discussion s'engage entre MM. Dufey (de l'Yonne), l'abbé Badiche et Bernard Jullien sur les travaux historiques dont certaines localités sont le théâtre. On s'occupera de ceux que nous annonce M. Vienne quand un certain nombre de livraisons aura paru.

M. l'abbé Simil, chanoine d'Agen, nous adresse quelques détails sur les agarics et les champignons des environs. — Renvoi à M. le baron de La Pylaie pour un rapport.

M. de Caumont fait part à la Société de la réunion prochaine de la neuvième session du Congrès scientifique de France, qui aura lieu cette année à Lyon.

Hommage à la classe des dernières livraisons de l'*Écho de l'Instruction publique*, par M. Alph. Fresse-Montval; d'un *Cours philosophique sur les initiations* (rapporteur, M. Fresse-Montval); du dernier numéro de la *Revue étrangère et française de législation*, par M. Fœlix; de l'*Histoire de la civilisation*, par M. Roux-Ferrand.

Une discussion s'engage entre MM. Fontaine, l'abbé Badiche, Bernard Jullien, Fresse-Montval, Dufey (de l'Yonne), N. de Berty et Leudière, sur le rapport que demande l'éditeur de ce dernier ouvrage, et sur l'obligation de la remise à l'Institut Historique de deux exemplaires d'un livre pour en obtenir un rapport. Cette discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Rapport de M. Bernard Jullien sur l'*Histoire du Consulat dans la ville de Nîmes*, par M. de La Farelle. — Renvoi à l'unanimité au comité du journal.

Rapport de M. Nolte sur l'*Histoire du Droit français*, par M. le docteur Frey (de Neustadt). (*Voy.* la présente livraison, page 258.)

Une discussion s'engage sur ce rapport. M. Leudière, contre l'opinion de M. Nolte, soutient que les majorats ne sont pas abolis par la législation actuelle. MM. N. de Berty et Ernest Breton partagent cet avis.

A propos du serment des juifs, diverses observations sont faites par M. N. de Berty, Leudière et Bernard Jullien. — Le rapport de M. Nolte est unanimement renvoyé au comité du journal.

*** Le mercredi 25 juin séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidée par M. Ernest Breton. — Dix-neuf membres sont présents.

Les Statuts du Collége Archéologique et Héraldique de France, récemment fondé à Paris, sont déposés sur le bureau. M. Louis Dufau est nommé rapporteur de ces statuts.

L'ordre du jour appelle un rapport de M. Brière sur un ouvrage intitulé : *Lettre à un archéologue sur les hiéroglyphes égyptiens.* — Renvoi aux archives.

Rapport de M. le baron de La Pilaye sur la découverte de nouveaux monuments druidiques en Bretagne. — Renvoi au comité du journal.

Lecture de M. Ernest Breton, d'un épisode de son voyage en Italie.

M. Louis Dufau fait, séance tenante, son rapport sur *les Statuts du Collége Archéologique et Héraldique,* déposés sur le bureau à l'ouverture de la séance.

M. Nolte fait un rapport sur l'ouvrage de M. Devals (de Montauban), candidat de la classe, ouvrage relatif à l'*Histoire de cette ville et de ses environs.* Il conclut à l'admission du candidat.

On passe au scrutin secret.

M. Devals est élu, à l'unanimité, membre de la classe.

*** L'assemblée générale du mois de juin (les quatre classes réunies) a eu lieu le vendredi 25, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret, président de l'Institut Historique. — Quarante-deux membres sont présents.

Notre collègue M. Théophile Mercier fait hommage à la Société d'un *Chant français*, de sa composition, en réponse au *Chant allemand*, de Becker : *Ils n'auront pas le Rhin;* d'un volume in-8°, contenant ses œuvres publiées et inédites, et de deux vol. in-4° renfermant les œuvres de MM. Casimir Delavigne et Ancelot.

M. Vieusseux nous annonce qu'une Société de savants vient de se former à Florence pour publier, sous le titre d'*Archives historiques italiennes*, un recueil de documents inédits ou fort rares (en italien).

M. A. Renzi donne des détails sur cette publication dont les travaux ont déjà commencé, et qui compte à Paris des membres actifs explorant les bibliothèques et les grands dépôts.

Sur la proposition de MM. Daniel Rozière et Eug.-G. de Monglave, la lettre de M. Vieusseux est renvoyée au comité du journal, et il sera proposé à la nouvelle Société italienne un échange de ses publications avec les nôtres.

M. E. Descloseaux, maître des requêtes au Conseil-d'État et directeur au ministère de la justice, s'empresse, au nom de M. le garde-des-sceaux, de mettre à la disposition de l'Institut Historique un exemplaire du *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année* 1839. — Remerciements et renvoi pour un rapport à la 3e classe (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*).

Quinze volumes ou brochures sont offerts à la Société par divers membres.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale de la candidature de M. Devals aîné, de Montauban, admis comme membre correspondant dans la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*). M. Mary-Lafon donne à l'assemblée des détails étendus sur les travaux consciencieux et les découvertes importantes de ce jeune archéologue, qui est reçu à l'unanimité, au scrutin secret.

M. le marquis de Pastoret appelle la discussion de l'assemblée sur l'improvi-

sation déjà ancienne de M. Henri Prat, relative aux *événements du règne de Philippe-le-Bel* et au *supplice des Templiers.*

M. Dufey (de l'Yonne) regrette infiniment l'absence de M. Prat. « Le règne de Philippe-le-Bel, dit l'orateur, fut bien fécond en événements. La question des investitures entre le pape Boniface VIII et le roi de France y joue un grand rôle. C'est à tort qu'on a donné à ce dernier la qualification de *faux monnayeur.* Il ne la mérite pas : l'altération des monnaies qu'on lui reproche fut sans doute funeste à l'État et aux particuliers ; mais la mesure était parfaitement légale dans les usages d'alors, et plus d'un de ses prédécesseurs lui en avait donné l'exemple. Philippe-le-Bel avait de grands besoins d'argent; il chercha à s'en procurer par tous les moyens possibles. On connaît l'expulsion des juifs et leur retour moyennant finance. » — L'orateur décrit l'origine des états-généraux et celle de l'émancipation des communes, qui datait alors de deux siècles. Il parle des Croisades, qu'on a appelées *la barbarie marchant à la civilisation;* l'expression ne lui semble pas juste; elles ont seulement contribué à la civilisation; mais l'émancipation des communes y a contribué bien plus encore. — L'époque de l'érection des parlements est incertaine. Jusqu'à Philippe-Auguste le parlement suivait le roi partout. Ce fut ce monarque qui, pendant son éloignement de la France, voulut que ce corps résidât à Paris, près de sa mère Alix. Philippe-le-Long le composa de seigneurs et en exclut le clergé, qui ne doit pas, disait-il, s'occuper des choses de ce monde. Il ne faut pas croire cependant qu'il n'y possédait pas plus d'un banc; ceux de ses membres qui avaient des charges civiles y siégeaient naturellement, et l'un d'eux, l'abbé Chauvelin, y prépara plus tard l'expulsion des jésuites. M. Dufey (de l'Yonne) parle des lois somptuaires qui signalèrent le règne de Philippe-le-Bel. Le mot *luxe* est, suivant lui, un mot relatif. — Il passe à la condamnation de l'ordre des Templiers : il ne croit pas que la cupidité du roi en ait été la cause, comme on l'a prétendu ; et la preuve, c'est qu'aucune de leurs commanderies n'entra dans le domaine royal, et qu'un tiers seulement de leurs immeubles fut appliqué aux frais du procès. Il faut chercher principalement la cause de leur condamnation dans leur absence de foi catholique, dans les opinions qu'ils avaient rapportées de l'Orient et dans leur tendance politique. Partout ces chevaliers se trouvaient mêlés aux mouvements d'indépendance ; ils possédaient des biens considérables en Allemagne ; là ils tendaient à se créer souverains. Leurs propriétés dans ce pays furent données à l'ordre Teutonique, qui, héritant aussi de leur ambition, finit par arriver à la couronne de Prusse. — L'orateur, en se résumant, jette un coup-d'œil sur les apanages, dont il trouve l'origine dans le partage établi par *la loi salique.*

M. Bernard Jullien pense qu'il faut conserver à Philippe-le-Bel la qualification de *faux monnayeur*, que lui donnent les historiens. Certainement, d'après la législation d'alors, il avait le droit de faire ce qu'il faisait ; mais ce qu'il faisait n'était pas autre chose que ce que font les faux monnayeurs; c'était un vol

à main armée. Son crime doit être d'autant moins excusable à nos yeux que, d'après nos idées en économie politique, nous savons parfaitement aujourd'hui que l'argent est une denrée sujette aux fluctuations de toutes les autres marchandises. L'orateur ne nie pas, du reste, que Philippe ait rendu de grands services à la France.

M. Dufey (de l'Yonne) combat le préopinant et persiste dans son opinion. L'acte qu'il commettait était injuste, impolitique, arbitraire, mais il était légal. Les états-généraux fixaient le taux de la monnaie.

MM. Bernard Jullien et Villenave disent quelqnes mots de leur place.

M. le marquis de Pastoret ne s'est pas préparé à la discussion qui s'agite, mais il s'est longtemps occupé de la question, et il a fait, dans le but de l'éclaircir, de laborieuses recherches. Les maisons de Templiers étaient nombreuses dans le midi de la France. Partout il y a vu, dans d'obscurs réduits, un signe uniforme, *un serpent dévorant un enfant*, symbole qu'on retrouve en Égypte, et dans lequel on a cru reconnaître *la matière absorbant l'intelligence*. Les Templiers étaient des hommes fort avancés pour leur époque ; ils ont laissé peu de monuments écrits, mais dans leurs dépositions percent leurs croyances, leurs idées. En politique vous les trouvez mêlés aux nombreux mouvements qui ont troublé le règne de Philippe-le-Bel et les règnes précédents. Leurs dépenses étaient excessives. Ils passaient avec raison pour d'habiles commerçants. Promoteurs des animosités populaires, ils suscitaient un nouvel embarras aux monarques, qui avaient déjà bien assez de la noblesse, du clergé et du tiers-état.

MM. Leudière et Eug. G. de Monglave signalent une publication récente de notre infatigable et savant collègue, M. Michelet, sur les Templiers. Ils émettent le vœu que l'Institut Historique lui en fasse la demande, et qu'il en soit rendu compte dans une de nos séances.

M. Dufey (de l'Yonne) voudrait que l'on consultât aussi les manuscrits de Dupuy, mine précieuse pour quiconque veut étudier l'histoire du procès des Templiers.

M. Dufau reproche à M. Dufey d'avoir, dans la question des investitures, sacrifié Boniface VIII à Philippe-le-Bel. Son intention n'est de défendre ni l'un ni l'autre; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que Philippe était un homme d'une insigne mauvaise foi : il falsifia une bulle du pape avant de l'apporter au parlement; il est plus que douteux qu'il ait été l'ardent champion des libertés gallicanes. Son amour-propre était seul en jeu dans sa querelle avec Rome. Le bon droit se montre plutôt du côté de Boniface VIII.

M. Dufey (de l'Yonne) fait observer qu'il n'a allégué que des faits positifs. Il persiste à soutenir que les empereurs et les rois donnaient l'investiture, et qu'en s'y opposant Boniface a outrepassé ses pouvoirs. Certainement les lettres de Philippe ne sont pas des modèles de bon ton; mais, encore un coup, il était dans son droit.

M. l'abbé Badiche ne peut pas laisser passer sans la combattre une allégation de



M. Dufey. Ce n'était pas l'investiture proprement dite que donnaient les souverains avant cette époque. Boniface VIII était ambitieux, remuant; il avait tort dans la forme, mais il avait raison au fond.

M. Dufey (de l'Yonne) pense que les empiétements de Rome ne datent pas d'un jour. Grégoire VII ne s'est-il pas intitulé *le souverain des souverains?* Urbain, au concile de Clermont, n'a-t-il pas voulu primer sur les seigneurs temporels comme sur les seigneurs spirituels? Philippe-le-Bel a revendiqué un droit que les rois possédaient avant lui; il a bien fait.

M. Dufau blâme Boniface VIII d'avoir empiété sur le temporel; mais, dans la querelle qui nous occupe, lequel avait raison, de Boniface VIII ou de Philippe-le-Bel? Là est toute la question. Gardons-nous d'approfondir avec nos idées d'aujourd'hui des événements si éloignés de nous! L'orateur donne plutôt raison au pape qu'au roi. Celui-ci était un homme de mauvaise foi, tout le monde en convient; celui-là cédait à l'orgueil, il est vrai; mais il avait plus de bonne foi que son adversaire.

M. le marquis de Pastoret voit dans la question qui nous occupe l'éternelle lutte du spirituel et du temporel, qui se renouvelle depuis tant de siècles. Le pape eût dû se renfermer dans le spirituel, le roi ne se mêler que du temporel. Les passions des hommes confondirent et envenimèrent ce qu'il eût fallu laisser distinct.

Après quelques mots de M. B. Jullien, la discussion est fermée.

CHRONIQUE.

Une Société de savants vient de se former à Florence pour recueillir des documents et des manuscrits sur l'histoire d'Italie. Nous révéler la vie intérieure des Etats et des peuples, tel est le but principal auquel cette Société veut atteindre. L'infatigable activité de M. le marquis Cino Capponi, son amour passionné pour la science et pour la gloire de son pays, le zèle d'amis aussi dévoués qu'éclairés qui ont bien voulu s'associer à lui pour la rédaction des *Archives historiques italiennes*, tout garantit le plus brillant succès à une entreprise qui doit déjà exciter par elle-même un puissant intérêt. Cette Société s'adresse à tous les savants qui ont à cœur de rassembler des matériaux pour son œuvre en l'aidant à recueillir les documents historiques épars dans les archives et les bibliothèques publiques et privées, soit en Italie, soit à l'étranger. Répondre à cet appel, c'est faire acte d'un véritable dévouement à l'humanité entière, pour laquelle l'histoire de la politique, du droit, des mœurs, des sciences et des arts des peuples italiens doit avoir d'autant plus d'attrait que l'Italie a été le berceau de la civilisation moderne.

Cette entreprise a reçu déjà un commencement d'exécution. M. Vieusseux,

éditeur des *Archives historiques italiennes*, en a fait paraître à Florence le premier volume, qui sera suivi de deux autres dans l'année. Nous manquerions à la mission que nous nous sommes imposée, si nous gardions le silence sur une œuvre qui, par son importance et son utilité, est digne de tous nos encouragements.

Rédacteurs et éditeur rivalisent de zèle pour accomplir leur pénible tâche. Ils ne peuvent manquer de se concilier l'estime et la reconnaissance du public; la nôtre leur est déjà acquise.

—Notre collègue M. de Brière a terminé dans les salons de l'Institut Historique, le dimanche 30 mai, son cours sur les hiéroglyphes égyptiens et sur les religions anciennes. Ce cours a eu trente-six séances d'une et de deux heures. Le professeur, dans son introduction, a exposé les doctrines des auteurs qui l'ont précédé dans cette carrière. Il a étudié en particulier le système de M. Champollion, qui lui semble manquer de liaison, et qui, selon lui, n'a jamais pu être suivi en Égypte. De l'examen approfondi auquel il s'est livré il résulterait qu'il ne saurait y avoir rien de sérieux dans l'emploi simultané que cet écrivain suppose des même symboles comme signes d'idées et comme signes alphabétiques, et il en donne pour preuve les nombreux renversements, les fréquentes abréviations que M. Champollion est forcé de supposer dans les textes qu'il interprète.

Passant à l'examen des noms de rois déchiffrés au moyen de cette méthode, le professeur s'efforce de démontrer, par des monuments et par des données historiques, que ces noms ne peuvent être admis tels qu'on nous les présente.

Il expose ensuite les doctrines de Dupuy, de Court de Gebelin, de Creuzer, sur les religions anciennes, et il les combat par des moyens tirés des ouvrages mêmes de ces auteurs.

Dans la première partie de son cours proprement dit M. de Brière a démontré historiquement que les prêtres des divers peuples anciens tiraient tous, sans exception, leur origine de l'Égypte, et qu'ils avaient emprunté à la caste sacerdotale de ce pays leurs mœurs et leurs sciences. Ce point était important à fixer pour établir l'origine commune des religions anciennes.

Passant à l'examen des arts et des sciences cultivés dans le sanctuaire, il a reconnu tout d'abord, chez les prêtres égyptiens, l'existence d'un idiome sacré, différent de la langue vulgaire, et il a trouvé dans l'histoire la preuve que cette langue était commune à tous les prêtres de l'Orient; qu'elle leur servait, pour la démonstration des sciences et de la théologie aux initiés, et qu'elle était le fondement' de la magie. Il a composé une petite grammaire de cette langue, d'après des données historiques et monumentales.

Comparant les divers passages des écrivains, relatifs au système hiéroglyphique des Égyptiens, il a prétendu que les hiéroglyphes étaient des *rébus*, représentant, non des sons isolés, *mais des mots entiers, monosyllabes et polysyllabes,*

et les divers sens attribués à chacun de ces mots : saint Clément, mal interprété, avait paru s'éloigner de cette explication ; mais, convenablement traduit, il y rentre parfaitement.

L'exposition de la météorologie sacrée lui a fourni l'explication de la création du monde d'après la Bible. L'étude de l'uranographie hiéroglyphique lui a servi à démontrer, contrairement à l'opinion de certains savants, que les signes du zodiaque sont d'origine égyptienne. Enfin, l'examen de faits relatifs aux grandes périodes cosmiques lui a révélé le motif des représentations zodiacales qu'on remarque sur les monuments égyptiens et autres.

Dans la deuxième partie de son cours, le professeur a d'abord comparé les divers systèmes religieux pour en faire ressortir la ressemblance et la différence; puis il a démontré leur rapport avec la cosmologie antique, et a tiré de cette même cosmologie les idées relatives au sort de l'âme, selon les diverses nations. Il a vu l'origine des systèmes mythologiqnes dans la symbolisation hiéroglyphique des Égyptiens, imitée ou modifiée ensuite par chaque peuple.

Il a montré enfin le lien qui rattachait les objets consacrés au culte dans l'antiquité aux idées religieuses des diverses nations.

M. de Brière se propose de reprendre ce cours l'année prochaine ; de nouveaux programmes seront adressés à nos collègues.

— Nous nous empressons de faire droit à une réclamation que nous a adressée notre collègue M. Thommerel. Dans le compte-rendu d'une séance de la 4e classe, inséré dans notre dernier numéro, il a été donné, à notre grand regret, une analyse inexacte des paroles qu'il a prononcées et de la discussion qui en est résultée : M. Thommerel avait en effet demandé qu'on eût le droit de traiter de la théorie de l'art dans la 4e classe ; quelques membres prétendaient qu'on ne devait traiter de l'art que pour en faire l'histoire ; mais la majorité de la classe s'est prononcée en faveur de l'opinion émise par notre honorable collègue.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Promenade dans Toulon ancien et moderne, par M. Vienne, archiviste de la ville ; in-8°.

Revue étrangère de législation, de jurisprudence et d'économie politique (mai 1841), par M. Foelix ; in-8°.

Le Législateur, Revue, par M. Cellier ; in-8.

La Mère-Institutrice, par M. Lévi Alvarès ; in-8°.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.



INSTITUT HISTORIQUE.

PRIX D'HISTOIRE,

Fondés par l'Institut Historique.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des juges du concours.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis avec les mémoires aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions réquises.

PRIX BIENNAL DE 400 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 15 JUIN 1842. Ce prix sera décerné en septembre 1842.

QUESTION

EMBRASSANT LES SPÉCIALITÉS DES QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

« Indiquer avec précision et soumettre à une appréciation rigoureuse les diverses sources de l'histoire des peuples anciens en général, et en particulier de Assyriens, des Égyptiens, des Perses, des Phéniciens, des Hébreux et des Grecs. »

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits, LE 31 MARS 1842.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de mai 1842.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

« Faire l'histoire du Concile de Trente dans ses rapports avec la politique française. »

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

« Déterminer les causes qui ont fait parvenir la langue française au rang de langue internationale, et qui ont préparé son élévation définitive au rang de langue universelle succédant à la langue latine, comme celle-ci avait succédé à la langue grecque. »

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

« Faire l'histoire abrégée des divers systèmes économiques qui ont été enseignés ou essayés en France, depuis Colbert jusqu'à la fin de l'Empire. Montrer les relations qui existent entre ces systèmes et les diverses doctrines politiques qui se sont produites depuis deux siècles dans la société française. »

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des beaux-arts.

« Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la peinture à fresque jusqu'au XVIe siècle. »

S'adresser, pour les renseignements, au siége de l'Institut Historique.



MÉMOIRE.

DU ROLE DE L'IMITATION DANS L'ART,

ET LIMITES DE CE ROLE.

Les écoles philosophiques ont souvent retenti de ces mots : *Il n'y a rien dans l'intelligence qui ne soit venu par les sens;* et ce principe, par une conséquence nécessaire, a amené le matérialisme dans la société. Les arts, même dans ce qu'ils ont de plus pur, de plus idéal, n'ont paru qu'une imitation, en quelque sorte, matérielle d'une nature matérielle.

Cependant il s'est rencontré des penseurs qui n'ont pas voulu en croire ces philosophes sur parole, et qui, rentrant profondément en eux-mêmes, y ont trouvé autre chose que la matière. Un d'eux même, Leibnitz, poussé par un esprit de vérité à la fois et de conciliation, a réfuté et complété tout à la fois cet axiome matérialiste en y ajoutant : *excepté l'intelligence elle-même.* Je ne me propose pas de traiter ici la question de l'immatérialité de l'âme; cela n'est plus nécessaire. Je me bornerai à traiter celle de l'art, qui toutefois me semble s'y rattacher et en dépendre essentiellement. 1° J'essaierai de prouver qu'il y a dans l'art autre chose que ce qu'y a vu l'école matérialiste, autre chose qu'une imitation pure et simple de la nature; 2° je chercherai ensuite ce que l'art ajoute à cette imitation et en quoi il la dépasse.

1° DE L'IMITATION.

L'œuvre de l'art se manifeste à nous par les contours, les couleurs, les lignes, les sons et la parole. De là la sculpture, la peinture, l'architecture, la musique et la poésie. Chacun de ces arts tient à la nature d'une manière et à des degrés différents.

DE LA SCULPTURE.

De tous les arts, celui où l'imitation est la plus sensible, la plus matérielle en quelque sorte, c'est la sculpture. Dans ce genre, en effet, l'œuvre de l'artiste est non-seulement visible, elle est encore palpable, et la main même d'un aveugle pourrait presque en apprécier les contours et juger de son mérite.

Maintenant, prenons l'œuvre la plus simple d'un sculpteur, celle où il a cherché à reproduire aussi fidèlement qu'il est possible de le faire, par exemple, la tête d'un homme, comme cela se voit dans l'art grec à sa naissance; eh bien, même dans cette œuvre si simple, faite par un être intelligent, il y a autre chose que de l'imitation telle que la produirait le hasard ou une machine. En effet,



outre que le sculpteur ne peut donner une figure humaine à un bloc de marbre sans avoir dans l'esprit et l'idée du modèle et celle de la copie, il doit déjà, tout en conservant la ressemblance, choisir dans la variété des expressions de cette forme unique, celle qui convient le mieux à l'objet qu'il se propose d'imiter.

Cet effort de l'esprit est encore faible sans doute; mais bientôt il augmente lorsque l'artiste ne se borne plus à copier un modèle, et qu'il en choisit plusieurs d'après lesquels il veut se former un type unique, qu'il exprimera ensuite et rendra sensible. Tel est, dit-on, le plan que suivit Praxitèle (1) dans sa statue de Vénus, empruntant aux belles Athéniennes de son époque ce qu'elles avaient de plus beau.

Mais l'art s'ennoblit, s'agrandit encore lorsque, s'élevant, pour ainsi dire, au-dessus de la nature humaine, il nous représente sur l'ivoire de Phidias le souverain des dieux, le maître du tonnerre, ou, sur le marbre de Michel-Ange, le législateur des Juifs rempli de l'inspiration divine. C'est alors qu'on peut dire de ces deux grands génies que l'un, nouveau Prométhée, guidé par la sagesse, est réellement monté dans l'Olympe, où il a dérobé le feu céleste pour animer sa statue; tandis que l'autre, plein des souvenirs du sublime artiste qui, pétrissant un morceau d'argile, le vivifia de son souffle, a su retrouver en lui-même ce reflet de la Divinité dont les écrits de Moïse lui avaient inspiré l'idée.

La statuaire ne s'est pas bornée à nous montrer un seul objet : agrandissant, étendant toujours une idée, elle nous a représenté plusieurs personnages à la fois. Tel est le groupe de Laocoon et ses enfants, dévorés par deux énormes serpents; tels sont le bas-relief du Conseil des Grecs devant Troie (Musée royal, n° 177), et celui de la rançon d'Hector. Là c'est même plus qu'une idée; c'est une scène tout entière, où les dieux eux-mêmes descendent dans les conseils des hommes et y jouent leurs rôles.

PEINTURE.

La peinture n'a rien de palpable, et ce n'est qu'à l'œil qu'elle s'adresse. Son modèle est toujours dans la nature sans doute, et en cela elle fait également partie des arts plastiques; mais elle en modifie les caractères en montrant un corps sur une seule surface (2), et en remplaçant, par les effets de la lumière et de l'ombre, la diversité des contours. Que le peintre nous représente le por-

(1) Athen., lib. XIII, cap. 6; Clem. Alex., *Cohort. ad gent.*, p. 47; et Lucian., *In Amor.*, § 13; ap. Barthélemy, *Voyage d'Anach.*, ch. LXXII.

(2) ... Mich... wirst Du nicht verkennen,
Die heitre Schœpferin der tæuschenden Gestalt.
Von Leben blitzt es und die Farben brennen
Auf meinem Tuch mit glühender Gewalt.

SHILLER, *Die Huldigung der Künste.*



trait d'un seul individu, ou que, nouveau Zeuxis (1), il recherche par la force de son intelligence dans plusieurs beautés le type de la beauté qui se dévoile à son âme ; ou que, prenant un plus noble essor, à l'exemple de Raphaël (2), il ne cherche plus au-dehors, mais trouve en lui-même ce type idéal, une haute intelligence doit toujours présider à son œuvre. En effet, il lui faut toute l'aptitude de l'esprit humain à l'abstraction, et toute l'énergie de création dont est doué le génie, pour qu'il se distingue dans cet art qui est étroitement lié à la science.

Les sujets de la sculpture et de la peinture sont à peu près les mêmes. Que l'on voie représentés par les contours ou les couleurs Jupiter ou le Christ, Vénus ou la Madone, la rançon d'Achille ou la descente de Croix, ce sera toujours à peu près le même sujet, la beauté physique ou morale. Pourquoi donc les hommes se sont-ils donné la peine de se faire peintres ?

Ici, sans parler de la facilité plus grande d'embrasser dans un seul cadre un plus vaste sujet que dans la sculpture, il faut observer que le rapprochement des lignes, les effets de la perspective, les ondulations de la lumière et la gravité des ombres produisent dans un tableau une vie à peu près inconnue à la sculpture. La couleur, qui dans le principe ne faisait que servir aux contours, puis produire une sorte d'illusion d'optique, prenant un libre essor, est parvenue à imiter l'organe le plus précieux de notre âme, l'œil, dont l'expression divine avait été longtemps inaccessible à l'art. Ainsi l'idée de l'œuvre ne resta plus enfermée dans la matière. La vie se fit sentir comme animée, éclairée d'une lumière nouvelle. Variée comme la vie, la peinture la représenta sous toutes ses faces diverses ; et, comme l'intelligence du peintre avait une plus libre carrière que celle du sculpteur, le domaine du peintre s'agrandit presque à l'infini, tandis que celui du sculpteur resta toujours enfermé dans des limites étroites. De là cette variété de peintures et de sujets de peintures; de là ces nombreuses écoles qui ont illustré la Grèce, Rome, Venise, la Flandre, l'Espagne, l'Allemagne et la France, tandis que de nos jours encore on ne distingue guère qu'une école pour la sculpture, l'école de la Grèce.

(1) Tum Crotoniatæ publico de consilio virgines unum in locum conduxerunt, et pictori (Zeuxi) quas vellet eligendi potestatem dederunt. Ille autem quinque delegit... Neque enim putavit omnia, quæ quæreret ad venustatem, uno in corpore se reperire posse, ideo quod nihil, simplici in genere, omni ex parte perfectum natura expolivit. Cicer., *De Invent.*, II, 1.

(2) Per dipingere una bella, mi bisogneria veder più belle, con questa condizione che V. S. si trovasse meco a fare scelta del meglio. Ma essendo carestia e di buoni giudici, e di belle donne, io mi servo di certa idea che mi viene nella mente. Se questa ha in se alcuna eccellenza d'arte, io non sò; ben m' affatico d'averla. *Lit. Raph. Comit. Balth. Castiglione ap. Rafael von Urbino und sein vater Giovanni Santi.*

Von J.-D. Passavant. — Leipzig, 1839, t. I, 533.

ARCHITECTURE.

L'architecture, sans doute, ne fut guère autre chose, dans le principe, que quelques arbres ou quelques roches sous lesquels l'homme allait chercher de l'ombre ou un abri. Mais, en s'affranchissant à peu près de ces premières formes, en devenant en quelque sorte indépendante, peut-être même auparavant, elle a dû servir aux objets les plus saints de l'humanité. C'est à cette époque que l'idée est entrée dans les proportions que cet art adoptait. En effet, l'architecture devint alors, pour ainsi dire, le sanctuaire des créations les plus hautes de la pensée humaine. Que ce soit dans des forêts sacrées ou dans des temples aux lignes sévères ou élégantes, l'homme aime toujours à garantir son dieu contre l'irruption d'un monde profane.

L'architecture se distingue de la sculpture et de la peinture en ce que chez elle il y a, outre l'idée de l'édifice, une idée distincte de lui, et qui n'a pu y entrer qu'en partie. C'est un symbole qui est représenté, et qui n'est pas identifié avec les formes extérieures.

La manière dont les hommes ont envisagé la vie a dû contribuer à fixer les règles de l'architecture. La philosophie sombre de l'Égyptien, ses idées de grandeur matérielle, peu épurées par la religion, ce pays où règne une brûlante uniformité, ont dû donner à l'architecture un cachet particulier. Ces temples lourds et gigantesques, cette pyramide qui écrase de son poids la pauvre figure humaine cachée dessous, cette tombe orgueilleuse qu'a bâtie la servitude, n'ont-ils pas quelque chose qui les distingue de ces nobles voûtes portées par des colonnes élégantes, qu'éleva en Grèce, séjour des contrastes orageux, une religion sensuelle, mais humaine, aidée d'une imagination plus active et plus intelligente? Que dirai-je des temples du christianisme, où l'artiste, après avoir brisé l'idole des païens, a idéalisé toute son œuvre? La pierre, il l'a taillée, découpée, percée, de manière à la spiritualiser en quelque sorte, et à en faire l'emblème de l'âme, le symbole de la pensée. Le temple lui-même, c'est l'image de la croix; et l'œil est moins charmé de cette imitation que l'âme n'est remplie du souvenir du Christ et de la grande pensée de la Rédemption.

MUSIQUE.

On pourrait presque dire que tout est musique dans la nature : le vent souffle, le ruisseau murmure, la mer mugit, le tonnerre gronde, et les oiseaux, unissant leurs voix au reste de la nature, font entendre une sublime harmonie. Il y a, ce me semble, peu de musique qui remue plus que celle d'un torrent impétueux, ou de pins séculaires que le vent agite au sommet des Alpes ou des Pyrénées.

C'est sans doute cette harmonie générale du monde sensible qui a inspiré

Lucrèce, quand il a dit dans le cinquième chant de son poëme *De Naturâ Rerum* :

At liquidas avium voces imitarier ore
Antè fuit multò, quam lœvia carmina cantu
Concelebrare homines possent, auresque juvare;
Et zephyri cava per calamorum sibila primùm
Agrestes docuêre cavas inflare cicutas, etc.

Mais en doit-on conclure que la musique soit un art dont l'objet, comme dans les arts plastiques, est l'imitation de la nature? Je ne le pense pas.

Les éléments de l'art musical se trouvent sans doute épars dans le concert universel de la nature. Mais chaque être, à l'exception de quelques oiseaux, n'a, pour ainsi dire, qu'une note à nous faire entendre, note toujours monotone et souvent désagréable. Si l'on appelle art musical la réunion harmonieuse de ces sons épars, il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver le modèle dans cette imitation, et ce n'est pas là ce qu'on entend généralement par imitation de la nature.

Il existe, je le sais, un autre genre d'imitation qui consiste à se rapprocher autant que possible de chaque objet de la nature accessible à l'ouïe. C'est ainsi que Pergolèse, dans son *Stabat*, a voulu imiter le vibrement des verges dont on frappe Jésus-Christ; c'est ainsi que Grétry, dans son opéra des *Deux Avares*, a cherché à reproduire le bruit criard d'une poulie mal graissée. Mais dans la *Flagellation* on reconnaîtrait plutôt un air mondain de contredanse; et quant à l'*imitation* de Grétry, on ne s'en serait jamais douté s'il n'avait pris soin, par une tendresse toute paternelle pour son œuvre, de nous en instruire lui-même dans ses *Essais sur la musique* (1).

Je sais que la voix humaine et les instruments de l'art musical ont quelquefois réussi à reproduire agréablement quelque effet matériel sensible à l'ouïe. Par exemple, on s'est plu à entendre, dans la *Symphonie pastorale* de Beethoven, l'imitation assez heureuse du chant du rossignol, du murmure des eaux, du bruit d'un orage. Mais la musique peut-elle pour cela être considérée comme une imitation de la nature, et rabaissera-t-on cet art jusqu'à dire qu'il n'a d'autre objet que de rappeler à l'âme le vent ou la pluie, les animaux sauvages ou domestiques, les oiseaux des bois ou de la basse-cour?

Non, il n'en est pas ainsi. L'âme a son harmonie (2) comme la nature physi-

(1) Elwart, *Journal de l'Institut Historique*; février 1840.

(2) Was ahnungsvoll den tiefen Busen füllet,
Es spricht sich nur in meinen Tœnen aus;
Ein holder Zauber spielt um Deine Sinnen,
Ergiess' ich meinen Strom von Harmonien;
In süsser Wehmuth will das Herz zerrinnen,
Und von den Lippen will die Seele fliehn :

que ; harmonie pure et mystérieuse, dans laquelle elle épanche ses joies et ses douleurs, ses plaisirs et ses peines. C'est une langue universelle entre toutes les intelligences, langue que l'on comprend, que l'on goûte d'autant mieux que l'on est plus séparé des choses de la terre, à laquelle elle ne tient que par le son. C'est par cela, en effet, qu'elle réveille en lui ces sentiments; de même que ces sentiments, par un mystérieux accord, inspirent à l'artiste des sons enchanteurs dont la nature n'a pu donner le modèle, et qui transportent les auditeurs au delà des régions terrestres. Aussi l'antiquité, dans ses poétiques fictions, est-elle remplie de ses effets merveilleux.

Ici c'est une ville qui s'élève aux accords de la lyre; là ce sont les enfers eux-mêmes qui rendent son amante à un chantre inspiré. Parlerais-je de ces touchantes allégories de la religion chrétienne, de ces anges qui descendent sur la terre à la voix d'une jeune vierge, de ces chœurs de séraphins, de ces concerts célestes autour du Très-Haut, source éternelle de toute harmonie? (1)

POÉSIE.

Aristote a dit :

Ἐστὶ μιμητὴς ὁ ποιητὴς, ὥσπερ ἂν ἢ ζωγράφος ἤ τις ἄλλος εἰκονοποιός.

Horace, si l'on en croit l'interprétation trop commune de *ut pictura poesis*, est de la même opinion qu'Aristote.

Plutarque doute si peu de ce principe qu'il le donne comme une sorte de proverbe :

Καὶ μὴ μόνον ἐκεῖνο τὸ θρυλλούμενον ἀκηκοὼς ἔστω· ζωγραφίαν μὲν εἶναι φθεγγομένην τὴν ποίησιν, ποίησιν δὲ σιγῶσαν τὴν ζωγραφιάν.

Mais est-il bien vrai que la poésie ne diffère en effet de la peinture que parce que l'une parle et l'autre reste muette? Non, certes, il n'en est pas ainsi.

Il y a d'abord entre ces deux arts une grande différence, provenant des moyens à l'aide desquels ils paraissent au grand jour : la peinture emploie les

Und setz' ich meine Leiter an von Tœnen,
Ich trage Dich hinauf zum hœchsten Sœchnen,

SHILLER, *Die Huldigung der Künste.*

(1) Et (*Dominus*) ait ei (*Eliæ*) : Egredere, et sta in monte coram Domino. Et ecce Dominus transit, et spiritus grandis et fortis subvertens montes, et conterens petras ante Dominum. Non in spiritu Dominus, et post spiritum commotio : non in commotione Dominus.

Et post commotionem ignis : non in igne Dominus, et post ignem sibilus auræ tenuis.

Quod quum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio speluncæ, et ecce vox ad eum dicens : Quid hic agis, Elias? *Vid. Lib. Reg.*, III, cap. XIX, vers. 11, 12 et 13.



couleurs que lui fournit la nature, que tout le monde peut comprendre, peut juger, pour peu qu'il ne soit pas aveugle. La poésie, au contraire, se sert de signes conventionnels qui sont un des plus beaux produits de l'art, et qui n'ont de sens que pour ceux qui sont initiés à leurs mystères. Ces signes varient généralement suivant les pays, tandis que la pensée qu'ils expriment reste à peu près la même. Il y a une autre différence entre ces deux arts : la poésie décrit les objets dans tous leurs contours, les montre sous toutes leurs faces, les fait mouvoir de toutes les façons, et représente une action dans toute sa durée, tandis que la peinture ne représente qu'un seul moment d'une action (mais en cela elle est sublime, inimitable), et, quoiqu'elle simule le mouvement au point de paraître le donner à ses œuvres, ces œuvres n'en restent pas moins dans un éternel repos. Quand Virgile, parlant de Camille, nous dit :

Illa vel intactæ segetis per summa volaret
Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas;

quand Milton nous décrit Dieu :

Smooth-sliding without step,

le peintre ne peut que nous dessiner Camille immobile sur le bout d'un épi, et Dieu suspendu en l'air. Apollon, chez le peintre, a toujours sa flèche près de partir, tandis que le poëte, après avoir bandé l'arc, fait siffler la flèche à vos oreilles.

Mais indépendamment de la langue et des couleurs, du mouvement et du repos, de la durée ou du point de l'action, on ne peut pas dire *que la poésie soit comme la peinture,* si, en outre, son domaine est infiniment plus étendu et plus varié; c'est en effet ce qui a lieu. Or, tout ce qui est du domaine de la pensée, non-seulement tout ce que l'œil, mais encore tout ce que l'ouïe, tout ce que nos autres sens peuvent nous aider à comprendre de la nature extérieure, est du domaine de la poésie (1). Comment en effet le peintre nous rendra-t-il ces vers de

(1) Mich hælt kein Band, mich fesselt keine Schranke;
Frei schwing' ich mich durch alle Ræume fort.
Mein unermesslich Reich ist der Gedanke,
Und mein geflügelt Werkzeug ist das Wort.
Was sich bewegt im Himmel und auf Erden,
Was die Natur tief im Verborgnen schafft,
Muss mir entschleiert und entsiegelt werden,
Denn nichts beschrænkt die freie Dichterkraft;
Doch schœn'res find' ich nichts, wie lang ich wæhle,
Als in der schœnen Form — die schœne Seele.

SCHILLER, *Die Huldigung der Künste.*

Virgile :

> Ambrosiæque comæ divinum vertice odorem
> Spiravêre (1).
> Qualis populeâ mœrens Philomela sub umbrâ
> Amissos queritur fœtus (2), etc.
> Vox quoque per lucos vulgò exaudita silentes
> Ingens (3), etc.

Si la poésie, en décrivant l'objet, peut nous montrer sous toutes ses faces ce que la peinture souvent laisse deviner, il faut bien se garder cependant de supposer que la description soit une imitation de la nature. Qui peut jamais penser en effet que la tempête, si bien décrite dans le premier livre de Virgile, soit l'imitation d'une tempête, non plus que celles des batailles d'Homère, non plus que la mort d'Hippolyte dans Racine?

Je ne dis pas qu'une belle description ne puisse fournir des sujets pour de beaux tableaux; je dois même dire qu'un tableau peut illustrer d'une manière brillante une description poétique; toutefois la description n'en reste pas moins quelque chose qui diffère grandement de l'imitation de la nature.

Mais il est des sujets inaccessibles à tous les autres arts, et que la poésie seule peut aborder. Lorsque le poëte quitte la terre et s'élève par un sublime essor jusqu'au monde des intelligences, quel est le peintre qui, la palette en main, osera s'élever avec lui? Pour nous représenter un ange, le peintre ne peut que nous montrer un jeune homme avec des ailes, idée bornée et en quelque sorte matérielle. Le poëte, au contraire, nous inspirera un saint respect rien qu'avec deux mots : *l'Ange du Seigneur*. Dans le livre de Job, cet ange, cette image mystérieuse, qui n'a pas de forme, qui apparaît dans l'ombre de la nuit, et qui fait dresser les cheveux d'Éliphaz (4), n'a-t-il pas quelque chose de plus grand, de plus sublime, qu'un objet dont la peinture nous dessinerait les contours?

J'ai choisi à dessein cet exemple dans la Bible, car les idées religieuses de la Grèce et de Rome sont toujours recouvertes d'une enveloppe matérielle; cependant cette enveloppe même est parfois insaisissable au peintre. Telles sont, par exemple, la Discorde d'Homère et la Renommée de Virgile, à côté desquelles on pourrait placer le Satan et la Mort de Milton, la Mort surtout, cette forme,

(1) *Æneïd.*, I, 403.
(2) *Georg.*, IV, 511.
(3) *Ibid.*, I, 476.
(4) In horrore visionis nocturnæ, quandò solet sopor occupare homines, pavor tenuit me et tremor, et omnia ossa mea perterrita sunt :

Et cum spiritus me præsente transiret, inhorruerunt pili carnis meæ.

Stetit quidam, cujus non agnoscebam vultum, imago coram oculis meis, et vocem quasi auræ lenis audivi.

Numquid homo Dei comparatione justificabitur, et factore suo purior erit vir? *Job*, IV, 13 et seq.

si l'on pouvait appeler forme un être qui n'avait pas de forme distincte (1).

Convenons donc que les axiomes d'Aristote, d'Horace et de Plutarque sur la poésie et la peinture ne sont pas justes. Mais jusqu'à quel point manquent-ils de justesse? C'est ce que nous allons rechercher en considérant la poésie en elle-même.

Le poëte, plein des grandes scènes de la nature, des grands événements de l'humanité, parle en son nom ou au nom d'un autre, ou nous représente des personnages qui viennent parler et agir devant nous. De là trois genres de poésie : lyrique, épique, dramatique.

Quand le poëte, dans un noble enthousiame, nous représente les élans d'un cœur religieux, d'une ardeur guerrière, d'une ivresse amoureuse ; quand il nous exprime les joies ou les douleurs patriotiques, sa poésie, qui part toute de l'âme, n'a rien que l'instinct de l'imitation puisse revendiquer.

Quand, faisant abstraction de lui-même, il nous raconte ce qu'un autre a dit ou fait, qu'il nous décrit les peines et les jouissances qu'il a éprouvées, les combats qn'il a livrés, les voyages qu'il a faits sur terre et sur mer, il y a encore là peu de chose qui puisse appartenir au domaine de l'imitation.

Mais quand le poëte, disparaissant tout à fait, vous montre des personnages que vous connaissez, ou que par la puissance de son art il rappelle les morts à la lumière pour les faire parler et agir devant vous, ou refaire devant vous des choses dans lesquelles ils ont été témoins ou acteurs, c'est alors, et alors seulement, que la poésie est vraiment une imitation de la nature.

2º DE L'ART.

La nature est infinie dans la variété de ses productions et le caprice de ses formes et de ses caractères. Jetez les yeux sur un arbre couvert de milliers de feuilles, examinez ces feuilles si nombreuses, comparez-les entre elles, passez-les en revue les unes après les autres, et, après un sérieux et long examen, vous serez forcé de dire que vous n'avez pu en trouver deux qui se ressemblassent.

Examinez de même tous les arbres d'une forêt; ajoutez-y, si vous pouvez, tous les arbres de la nature, et vous serez forcé de convenir que tous les arbres de la nature ont chacun quelque chose qui le distingue plus ou moins des autres.

Vous voyez dans un vaste parc un grand troupeau de brebis; toutes se confon-

(1) .... The other shape,
If shape it might be called *that shape hade none*
Distinguishable, in member, joint or limb ;
Or substance might be called that *shadow* seemed ,
For each seemed either ; black he stood as night ;
Fierce as ten furies ; terrible as hell ;
And shook y deadly dart. What *seemed is head*
The likeness of a kingly crown had on. (*Paradise lost*, II, 666.)



dent à vos yeux, toutes vous paraissent semblables. Allez demander au pâtre qui les garde ce qu'il en pense, et il vous en dira les noms et les différences; et si par hasard une d'elles allait se mêler au troupeau du pâtre son voisin, il pourrait la reconnaître entre mille.

Cette variété infinie est encore plus évidente pour nous dans l'espèce humaine. Qui jamais, en effet, a vu deux hommes parfaitement semblables? Je sais qu'on a quelquefois parlé d'enfants jumeaux dont la ressemblance causait parfois à leurs parents une agréable erreur (1). Mais cette erreur n'a pas dû longtemps exister, même pour des parents dont la tendresse souvent aveugle pouvait se plaire à la maintenir.

La variété, dans le monde intellectuel, est peut-être plus difficile à saisir. Toutefois, quand on réfléchit avec un peu d'attention et qu'on examine avec quelque soin le caractère de chacun, on peut se convaincre que les intelligences sont aussi variées que les physionomies.

Cependant, au milieu de cette variété infinie, chaque objet d'une espèce, même le plus bizarre, excepté les monstres, a quelque chose de commun avec tous les autres de la même espèce, et d'essentiellement différent de ceux d'une espèce différente. Par exemple, tout homme peut distinguer facilement une feuille de peuplier d'une feuille de chêne, sans jamais les confondre entre elles. Il peut distinguer aussi avec la même facilité une brebis d'une chèvre ou d'un cheval, un homme d'un singe et de tout autre animal, et surtout l'esprit humain de tout autre être qui n'est pas lui, quelque différence que chacun d'eux ait d'ailleurs avec la généralité de son espèce.

Il résulte de ce développement que, si d'un côté la nature est infinie dans la variété de ses créations, de l'autre elle est uniforme dans les principes caractéristiques de chacune des espèces.

Ces vérités se font sentir plus vivement encore, s'il est possible, dans le règne minéral. Là, en effet, pas deux corps parfaitement semblables, même deux grains de sable, si on les considère à l'œil microscopique; et pourtant chaque genre a une forme qui lui est propre, des caractères spéciaux qui le distinguent essentiellement des autres genres; aussi les naturalistes les ont-ils généralement classés d'après le type qui se trouve dans chaque genre, en cubiques, rhomboèdres, exaèdres, à forme pyramidale, etc.

Que fera maintenant l'artiste qui, à l'exemple du Créateur suprême, veut aussi établir une cosmogonie à lui, qui veut reproduire la nature? Et ici n'examinons un instant que la nature inanimée. Cherchera-t-il à l'imiter dans toute sa diversité? pensée extravagante et qui ne peut que lui montrer tout le néant de son être; ou bien prendra-t-il un objet au hasard pour nous en faire une froide copie, avec toute la bizarrerie des formes que la nature lui a données? Mais ce que vous me montrez, ce n'est pas la nature, ce n'en est qu'un pâle reflet; et à quoi

(1) Virgile, XI, 392.

bon votre art s'il n'est qu'une doublure vulgaire d'un petit coin du manteau de la nature?

Non, ce n'est pas ainsi que doit procéder l'art, ce n'est pas ainsi non plus qu'il procède, même dans ses éléments. Supposez, par exemple, un jeune artiste qui veut peindre une rose; que fait-il? Il va dans un parterre, promène ses regards sur tous les rosiers, considère avec soin toutes les fleurs qu'ils portent, et ce n'est qu'après avoir bien considéré qu'il se détermine à cueillir son modèle. Mais qu'est-ce qui le décide plutôt pour une rose que pour une autre? La réponse est facile.

Nous avons vu le naturaliste classer les minéraux d'après un type qui leur est propre; ce type est dans son esprit avec une précision mathématique que la nature ne nous montre presque jamais. Le jeune peintre est de même; il a en lui le type d'une belle rose; mais, comme il ne l'a pas encore assez contemplé, il va chercher dans le parterre une rose individuelle, particulière, qui, pendant son travail, frappe constamment ses yeux et lui rappelle ce type. Plus tard, quand il se sera familiarisé avec cette idée, il en viendra jusqu'à corriger son modèle; il y ajoutera, en retranchera quelque chose, et finira même par n'avoir plus besoin de modèle, familiarisé enfin avec un modèle unique, parfait, qui résume la beauté de la rose dans toute la variété de ses nuances et de ses formes. Alors, et alors seulement, nous aurons vraiment une œuvre d'art.

On voit, d'après ce que nous venons de dire, que l'artiste a besoin de se familiariser avec ce type qui ne se dévoile pas toujours en entier, même au génie réfléchi; et c'est même ce qui explique les taches qui parfois déparent les œuvres les plus belles de l'esprit humain. Toutefois certains défauts viennent moins de notre intelligence que des moyens incomplets qu'elle trouve dans notre nature et dans la nature extérieure pour réaliser ses actes. De là ces nombreux exemples, constatés par l'histoire, d'artistes qui, trouvant leurs œuvres au-dessous de leur idée, les ont brisées ou jetées dans les flammes.

Cependant l'art doit se proposer généralement un but plus élevé que de reproduire, même dans son idéalité, une nature inanimée, asservie à tous les hasards de l'inerte matière. Ce que l'âme aime surtout à voir reproduire, c'est la vie qui lui rappelle son être : aussi se plaira-t-elle plus à contempler l'imitation d'un être animé, d'un cheval, d'un lion, etc., qu'à voir les objets que le règne minéral ou le règne végétal peuvent offrir à l'imitation humaine.

Mais il est un objet plus noble encore et plus digne d'occuper l'artiste. Cet objet, c'est l'homme.

En effet, ce que nous voyons de l'organisme animal dans sa vitalité même est bien la vie sans doute, mais ce n'est point, si j'ose parler ainsi, la plénitude de la vie, ce n'est point l'âme qui se montre à l'extérieur et paraît partout. Ce n'est point la vie intérieure, mais seulement des formations d'un degré inférieur à la vitalité proprement dite. Le siége de l'activité de la vie organique nous reste, pour ainsi dire, entièrement voilé dans la brute. Nous ne voyons que

les contours de sa forme, qui elle-même est presque partout recouverte de poils, de plumes, d'écailles, etc. Une telle couverture, bien qu'appartenant aux animaux, n'est cependant, en quelque sorte, qu'un produit végétal.

Le corps humain, au contraire, est formé d'après une échelle plus haute, et c'est chez lui surtout que l'on trouve la vie dans son unité parfaite. Sa peau, sauf quelques points, n'est pas couverte d'une enveloppe inanimée et végétale. Les pulsations de son sang paraissent à la surface, et le principe intime de sa vie est partout présent, et se montre à l'extérieur comme une animation particulière, comme une exubérance de la vie.

L'idée de l'homme se trouve, il est vrai, dans la totalité de ses organes, dont chacun présente une activité particulière; toutefois il en est un, l'œil, dans lequel la partie la plus noble de lui-même, l'âme, se reflète et se concentre pour ainsi dire tout entière; car alors l'œil ne sert pas seulement à l'âme pour voir, mais pour être vue. On peut donc dire avec vérité que si, d'un côté, le corps humain l'emporte ainsi sur l'organisme animal, tandis que son œil, et peut-être même tous les traits de son visage sont le siége de la manifestation de son âme, l'homme est un objet plus digne de l'art que les autres créatures.

Mais l'organisme humain est également infini dans la variété de ses formes, et il semble qu'en lui, outre le type général de l'humanité, il y ait un type spécial pour chaque genre et chaque âge, type que les mœurs modifient encore à l'infini. L'âme surtout, cette partie divine de notre être, et dont une seule production est plus noble que toute la nature organique, l'âme, infinie par sa pensée, toute bornée qu'elle est par les contours de la matière qu'elle anime; l'âme, dis-je, est aussi variée que l'organisme humain. Que fera donc l'artiste au milieu de cette nature nouvelle, et la seule vraiment au niveau de son art?

Rappelons-nous d'abord ce qu'a fait le peintre de la rose, et examinons ensuite comment agit un faiseur de portraits. Il veut reproduire une figure humaine; mais sont-ce les contours seulement qu'il cherchera à représenter, et toute cette frivole variété, telles que petites cicatrices, taches de la peau, etc., qui ne sont qu'un effet du hasard dans notre chétive existence? Oh! non, bien sûr, s'il a quelque habileté. Mais, dédaignant tous ces menus et insignifiants détails, et s'élevant jusqu'à l'âme, il s'efforcera de la montrer tout entière dans les traits où elle se reflète et dans lesquels il en distingue le type.

Supposons maintenant un artiste plus élevé, et dont le génie a été cultivé par l'étude; supposons un Raphaël peignant la mère du Christ avec son enfant. Prendra-t-il une femme au hasard avec un enfant sur ses genoux? Non; son imagination créatrice lui représentera, sous les traits purs d'une jeune et belle femme, le type de l'amour maternel béat et joyeux en même temps qu'humble et pieux. Toutes les femmes, sans doute, sont capables de ces sentiments; cependant toutes les formes n'exprimeront pas cette même profondeur de l'âme. En voulez-vous la preuve? Reproduisez un de ces tableaux vivants, comme on

en a fait quelquefois pour imiter les chefs-d'œuvre des grands maitres, et allez prendre une femme du commun qui vous remplira la place de la Vierge idéale de Raphaël : votre admiration cessera ; car vous avez remplacé le type par l'individu, l'âme par la matière.

Il en sera de même de la sculpture, de l'architecture et de la musique, où vous devrez rechercher l'expression du beau ou de l'unité idéale dans la variété des hasards de la nature.

Il en sera de même surtout dans le domaine de la poésie, dans le monde des intelligences, où un seul des êtres, cette image de l'Être par excellence, semble presque un monde par lui-même, en même temps que par sa puissance de création il devient l'auteur d'une cosmogonie nouvelle; il en sera de même, dis-je, du domaine de la poésie. Et ici, il faut bien le dire, l'esprit humain, même dans la variété de ses types, et sans doute par son assujettissement à la matière, porte, comme les créations organiques, l'empreinte des défauts de la réalité immédiate. Il est rare, en effet, pour ne pas dire impossible, de voir dans la nature un de ces caractères purs et sans alliage. Partout, au contraire, ou presque partout, la grandeur est unie à la bassesse, le dévoument à l'intérêt, la vertu au vice. En un mot, partout l'homme rappelle, par sa nature moitié divine, moitié terrestre, l'existence complexe des demi-dieux du paganisme, ou bien ces deux jumeaux de la fable qui montaient ou descendaient alternativement dans le ciel ou dans les enfers.

Frappé de ces vérités et guidé par un génie éclairé, le poëte, prenant l'homme, ce diamant brut, ce dieu asservi à la matière, le débarrassera de tout ce qui est étranger à sa nature et nous le présentera dans la perfection de son type idéal. C'est ainsi qu'en lisant un des chefs-d'œuvre de Sophocle nous pourrons contempler dans Philoctète l'idéal de l'héroïsme éprouvé par les souffrances, dans Ulysse la ruse confiante dans sa force, dans Néoptolème le courage naïf et loyal. C'est ainsi que dans Corneille nous admirerons l'honneur et l'amour du Cid et de Chimène luttant noblement l'un contre l'autre, et dans Racine l'amour fougueux de Pyrrhus, l'amour sombre d'Oreste, l'amour jaloux d'Hermione, et l'amour maternel, presque chrétien, de la veuve d'Hector; dans Schiller l'amour patriotique d'une vierge qu'un écrivain français avait voulu flétrir, et dans Shakspeare les fureurs d'une aveugle jalousie contrastant avec l'amour le plus pur et le plus innocent, ou l'ambition régicide qui assassine dans le sommeil, et à qui le remords vient bientôt crier : *Tu ne dormiras plus.*

Je ne finirais pas si je voulais énumérer, dans la poésie comme dans tous les arts, les nobles créations que le génie humain a reproduites d'après le type éternel que Dieu mit en nous lorsque, prenant en quelque sorte conseil avec lui-même, il dit : *Faisons l'homme à notre image.*

De tout ce qui précède on peut conclure, ce me semble : 1° que l'art n'est pas une imitation pure et simple de la nature; 2° que l'art est l'expression de l'unité

choisie dans la variété, ou autrement du beau, image de Dieu qui se reflète dans notre âme.

P. Thommerel,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ATLAS HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. LOUIS DUFAU,

Professeur suppléant d'histoire et de géographie au collége royal de Louis-le-Grand;

OUVRAGE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

Ce fut longtemps une rude tâche que celle d'entreprendre d'écrire une *Histoire de France*, dans laquelle on ne retrouvât pas les faux systèmes et les erreurs notables que l'expérience avait signalés dans toutes celles qui existaient. Le père Daniel, Le Ragois, le président Hénault, Mézeray, et même Vély, Villaret, Garnier, Anquetil nous tombaient des mains, sans que personne se sentit le courage de leur donner des successeurs. A peine si de courts abrégés, tels que ceux de Rabaut-Saint-Étienne et Félix Bodin, venaient protester de loin en loin contre l'éloignement que semblaient avoir les écrivains français à refaire leur histoire nationale.

Mais les choses ont bien changé de face aujourd'hui. S'il est une histoire explorée depuis un quart de siècle, c'est bien certainement l'histoire de France; pas un recoin, en effet, de sa vaste étendue qui n'ait été interrogé avec la plus minutieuse exactitude; pas une époque un peu obscure qui n'ait été débrouillée avec la plus consciencieuse patience. Les hommes les plus distingués de notre époque semblent regarder comme un devoir de patriotisme et de conscience de s'occuper avant tout de l'histoire du pays; nous citerons en tête de ce mouvement MM. Augustin Thierry et Guizot, nos collègues MM. de Chateaubriand et de Barante, MM. Thiers et Mignet, et le plus ingénieux, le plus attachant si ce n'est le plus profond de tous, notre collègue M. Michelet.

Mais oser après eux remuer encore d'un bras jeune et peu expérimenté ce sol creusé presque sans relâche par le travail généreux de tant d'hommes éminents, n'est-ce pas un acte de présomption bien grande, si ce n'est pas un acte d'excessive témérité? En y réfléchissant toutefois, malgré les œuvres si remarquables que nous avons citées, qui oserait dire que le vaste champ de notre histoire nationale ait été labouré dans tous les sens? qu'il ne

(1) Chez Dauphin et Lévêque, géographes-éditeurs, rue Dauphine, 5. — Prix : 15 f.

reste rien à faire? que les efforts d'un jeune ouvrier n'en puissent pas faire jaillir encore quelque source inconnue? D'ailleurs, à notre avis, ce terrain a beau avoir été exploré, ceux qui le connaissent le mieux ne pourront initier les autres à sa connaissance qu'en en étudiant eux-mêmes les différentes parties et en les faisant étudier les unes après les autres à ceux dont ils sont chargés de diriger les pas. C'est ainsi qu'il faudra scruter à part l'histoire politique, l'histoire religieuse, l'histoire littéraire de la France; et souvent, en traçant avec ardeur un de ces sillons, on se verra porté, sans s'en douter, à reconnaître tous les autres. Montesquieu prétendait qu'il n'avait jamais pu comprendre l'histoire de France qu'après avoir étudié d'une manière toute spéciale l'histoire de sa législation. L'opinion de l'auteur de l'*Esprit des Lois* est généralement adoptée aujourd'hui. On comprend et l'on comprendra de plus en plus la haute importance, dans l'investigation historique, d'ouvrages traitant d'une manière toute spéciale de certaines parties du grand tout qui nous occupe.

A ce titre il est de notre devoir de vous signaler l'*Atlas* que vient de publier un de nos collègues les plus ardents et les plus laborieux, M. Louis Dufau, professeur-suppléant d'histoire et de géographie au collége Louis-le-Grand. Jeune encore, M. Dufau s'est fait un nom dans l'enseignement par son zèle, ses recherches et sa méthode. Appelé à remplacer presque tous les anciens professeurs d'histoire de cet établissement, il a mérité leurs éloges, leur amitié, et fait faire à leurs élèves des progrès qui l'honorent. Son *Atlas* est le résultat de ses leçons, de ses études, de ses méditations. C'est une œuvre de conscience et de bonne foi qui lui a coûté deux années de courageuses exhumations et d'infatigables travaux; et en nous exprimant ainsi nous ne craignons pas d'être taxé d'exagération par ceux qui connaissent notre impartialité et qui ont vu M. Dufau à l'œuvre. D'ailleurs, pour se convaincre de tout ce qu'il a fallu à notre jeune collègue d'application et de persévérance pour mener à bonne fin l'*Atlas* qu'il publie aujourd'hui, il suffit de jeter un coup d'œil sur ces vastes pages, habilement disposées par MM. Dauphin et Lévêque, ses éditeurs; il suffit d'arrêter particulièrement ses regards sur les annotations nombreuses qui occupent le bas des pages, sur toutes les autorités que l'auteur cite à l'appui de ses assertions, sur toutes les sources auxquelles il nous annonce qu'il a puisé.

Il y a dans l'ouvrage de M. Louis Dufau deux parties bien distinctes: la partie géographique et la partie historique.

La première, la partie géographique, se compose de vingt-deux cartes, où sont indiquées avec soin les limites et les divisions de la France à toutes les époques de notre histoire.

Il ne serait pas sans intérêt d'examiner l'une après l'autre et d'étudier même à fond ces vingt-deux cartes. Nous regrettons que l'espace et le temps nous manquent pour nous livrer à un travail qui aurait son utilité. Nous allons essayer, du moins, de signaler à l'attention publique celles qui nous ont frappé le plus, et qui ont le mérite d'avoir été faites sans modèle aucun.

Après avoir consacré quatre cartes à nous faire connaître l'empire des Franks, 1° à la mort de Clovis, 2° en 613, 3° en 753, 4° à la mort de Charlemagne, l'auteur appelle nos méditations sur le tableau géographique des deux plus importants démembrements de l'empire carlovingien : 1° en 843, où, par suite du traité de Verdun, qui classa les peuples selon les convenances topographiques, on compta trois grands royaumes, la France, l'Italie et la Germanie; 2° en 888, où, lors de la déposition de Charles-le-Gros, on distinguait sept royaumes, la France, la Navarre, la Provence ou Bourgogne cisjurane, la Bourgogne transjurane, la Lorraine, l'Allemagne, sans faire entrer en ligne de compte l'Aquitaine et la Bretagne, qu'on pouvait bien à la rigueur considérer comme des royaumes ayant une existence particulière, quoique leurs chefs n'eussent que le titre de ducs.

La septième carte, une des plus intéressantes du recueil, fait passer sous nos yeux les cinquante-cinq principaux fiefs qui existaient à la fin du Xe siècle : l'auteur a eu soin d'écrire au-dessous du fief la date de son hérédité. C'est une esquisse complète de la France féodale à cette époque.

Dans la neuvième carte, représentant cette même France féodale en 1180, nos regards se sont arrêtés avec plaisir sur la nomenclature fort bien faite (avec la date présumée de l'affranchissement de chacunes d'elles au-dessous) des communes du Nord, telles que Le Mans, Cambrai, Noyon, Saint-Quentin, Laon, Amiens, Soissons, Sens, Reims, Vézelay, Abbeville, etc., qui jouèrent un si beau rôle dans l'histoire du XIIe siècle et ouvrirent la première ère de ces libertés qu'a conquises pas à pas la nation française.

Il est vraiment curieux de démêler dans cette même carte quel était alors le véritable domaine des rois de France dont les historiens de la monarchie nous ont fait une description si pompeuse. Réduit en quelque sorte aux cinq villes de Paris, Orléans, Étampes, Melun et Compiègne, il voyait tout ce qui se trouvait au delà de la Meuse, de la Saône et du Rhône, soumis à l'influence germanique, tout le sud au pouvoir des rois d'Espagne, et les plus belles provinces de l'intérieur reconnaissant pour souverain le roi d'Angleterre.

A l'Anjou, au Maine, à la Touraine, dont Henri Plantagenet avait hérité de son père, il avait ajouté la Normandie, puis le Poitou et l'Aquitaine, deux contrées que lui avait apportées Éléonore; le comté de Nantes, qu'il s'était fait céder par les Bretons; le Quercy, qu'il avait enlevé au comte de Toulouse, et la Gascogne, qu'il avait réduite à son obéissance. En 1154 il avait fait avec Louis VII un traité par lequel les deux châteaux-forts de Vernon et de Neumarché, situés dans le Vexin normand, lui avaient été restitués. En 1160 il s'était fait abandonner par les Templiers, dans cette même contrée, Gisors, Néaufle et Neufchâtel; plus tard, en 1166, il avait habilement profité du mécontentement des seigneurs bretons, et le duché de Bretagne s'était trouvé par le fait réuni à la couronne d'Angleterre. Enfin, la même année il était entré en Auvergne, où deux rivaux se disputaient une souveraineté : il les avait récon-

ciliés et les avait forcés de le reconnaître tous deux pour leur seigneur en sa qualité de duc d'Aquitaine.

Mais à l'occasion de cette carte, qui renferme du reste d'excellentes choses, nous aurons un reproche à adresser à M. Dufau. Pourquoi désigner la partie de la France qui se trouvait sous l'influence germanique sous le nom de *France germanique?* pourquoi donner le nom de *France espagnole* à celle qui était sous l'influence du roi d'Espagne? Ces contrées, pour être momentanément sous une domination étrangère, n'en étaient pas moins françaises. Et c'est en géographie et en histoire qu'il faut craindre surtout de faire naître dans les esprits de fausses idées par des dénominations qui ne sont pas entièrement justes. Nous en appellerons à l'auteur lui-même, et nous sommes certains qu'il sera de notre avis quand nous lui citerons textuellement une de ses phrases que nous transcrivons de ses détails historiques : « Par France, dit M. Dufau, nous avons entendu jusqu'à présent toute l'ancienne Gaule, les contrées qui sont resserrées entre deux mers, deux chaînes de montagnes et un large fleuve. »

Mais tout en lui adressant ce reproche consciencieux, nous lui saurons un gré infini d'avoir cherché à fixer d'une manière précise sur cette même carte les limites des langues d'*oc* et d'*oïl*, vaste champ de bataille de tous nos philologues modernes, sur lequel bien des flots d'encre seront peut-être encore répandus sans qu'on soit parvenu à s'entendre.

Dans la carte suivante l'auteur nous semble avoir apporté tous ses soins à bien déterminer l'étendue de ce cirque où les enfants d'une même mère, poussés par la superstition et le fanatisme, s'entr'égorgèrent au XIIIe siècle, à la satisfaction de tous les ennemis de la France; nous voulons parler de ce sanglant épisode de nos annales que l'histoire a stigmatisé du nom de *guerre des Albigeois*.

Mais une des cartes les plus intéressantes, les plus précieuses de cette collection, c'est la douzième, où nous trouvons : 1° les divisions ecclésiastiques de l'ancienne Gaule, avec l'indication exacte des archevêchés, des évêchés, des principaux monastères; 2° les expéditions et les établissements des Français en Europe, en Asie, en Afrique, dans les XIIe et XIIIe siècles; la fondation des duchés de Philippopoli, de Thèbes, d'Athènes, etc.; l'itinéraire suivi par les trois rois de France que le flot des croisades porta en Asie, l'indication de tous les lieux illustrés par la valeur française dans le cours de cette brillante période.

La quinzième carte nous offre le tableau du royaume de France et du duché de Bourgogne en 1453. Elle termine la première partie de l'*Atlas*, le moyen-âge de l'histoire de France.

Dans la seconde partie, consacrée aux époques les plus importantes des temps modernes et des temps contemporains, nous avons remarqué : 1° la dix-septième carte de l'*Atlas*, dans laquelle l'auteur a eu soin de faire entrer la Péninsule italique, afin que l'on puisse suivre les Français dans leurs expéditions, et se faire une idée bien exacte de la lutte de Charles-Quint et de François Ier, de la mai-

son de France et de la maison d'Autriche ; 2° la dix-huitième carte, représentant la France en 1610, à la mort de Henri IV : l'auteur y a relevé avec un soin scrupuleux tous les anciens noms des provinces, et a parfaitement signalé les nombreux domaines que le Béarnais ajouta à la couronne, circonstance importante passée sous silence par un trop grand nombre d'historiens ; 3° la vingtième carte, celle du royaume de France en 1661, avec une bonne partie de l'Allemagne, afin qu'on puisse suivre les campagnes des Français pendant le règne de Louis XIV. Des signes particuliers y indiquent les trente-deux grands gouvernements ou provinces, et les huit petits ou gouvernements des villes, ainsi que les archevêchés, évêchés et principaux monastères qui existaient avant la Révolution.

Les deux dernières cartes de l'*Atlas*, exécutées sur la plus grande échelle, nous ont paru, sinon les mieux conçues, du moins les plus importantes du recueil ; elles suffiraient à notre avis pour assurer le succès de cette précieuse publication. C'est d'abord la carte de France de 1789 en 1804, au moment où la France a atteint et dépassé ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. L'espace bien ménagé a permis à l'auteur d'y joindre le tableau de l'Égypte et de la Syrie, afin qu'on pût suivre nos armées dans les expéditions les plus lointaines. On s'arrête aussi avec un bien vif intérêt à l'indication exacte de tous les combats, de toutes les batailles livrées au delà des Alpes et du Rhin, et l'on sait gré à M. Dufau de n'avoir pas épargné sur cette carte les détails et les notes historiques les plus étendues.

La dernière carte ne contient pas seulement la France, mais l'Europe ; et ce n'est pas sans raison, car l'histoire de France à cette époque n'était autre que l'histoire de l'Europe entière. La France comprenait alors cent trente départements, sans compter le royaume d'Italie ; elle s'étendait des campagnes de Rome aux bouches de l'Elbe. Faisons remarquer, en passant, qu'il n'est pas une seule bataille, un seul combat, que l'auteur ait oublié sur la route de nos armées victorieuses, non-seulement pendant la période glorieuse de la République et de l'Empire, mais encore à toutes les époques de l'histoire de France. A côté de chaque lieu sont inscrits la date précise du combat ou de la bataille, et le nom du général vainqueur ou vaincu. Il est une foule de détails qui, au premier aspect, semblent minutieux, et qui pourtant n'ont point échappé à la perspicacité de M. Dufau. Dans la vingtième carte nous trouvons écrit au-dessous de Paris : *Port-Royal-des-Champs*, avec cette note : *détruit en* 1709.

Mais ce qui fera de cet ouvrage un livre éminemment classique, ce qui lui a valu surtout l'adoption flatteuse dont il a été honoré par le Conseil royal de l'instruction publique, indépendamment des excellentes cartes qu'il renferme, c'est le précis historique que l'auteur a placé en regard. Nous le féliciterons franchement d'avoir su puiser aux bonnes sources et de s'être approprié habilement ses découvertes en les revêtant d'un style animé, concis, rapide, ingénieux. Il y a beaucoup de tact dans l'appréciation qu'il fait de toutes les périodes, de toutes les péripéties de notre histoire nationale ; et, pour preuve, nous détache-

rons de son précis quelques passages qui feront mieux connaître encore l'ouvrage que tout ce que nous pourrions en dire.

Après avoir parlé des conquêtes de Charlemagne, voici comment M. Dufau termine l'histoire du règne de ce grand homme :

« Il avait fallu tout le génie de Charlemagne pour réunir sous une seule et « même domination tant de peuples différents par leurs mœurs et par leur lan- « gage. Il est vrai de dire que cela ne s'était fait que par la violence ; aussi cette « réunion toute factice ne devait-elle durer guère plus longtemps que celui qui « l'avait opérée. Les Saxons et les Frisons, décimés et tout meurtris par les armes « du conquérant, avaient bien adouci leurs habitudes barbares, oublié pour « un moment, pour toujours même, les idoles qu'ils avaient adorées ; mais ils « étaient tout autres encore que les Austrasiens, également de race germanique. « Les Austrasiens eux-mêmes ne ressemblaient guère aux Neustriens et aux Bur- « gondes ; ceux-ci étaient, pour ainsi dire, les représentants de l'élément gallo- « romain. Les Bretons, peuple à part, dernier débris de la race gallique, qui s'é- « tait réfugié dans la péninsule occidentale de la Gaule où elle était sans cesse « traquée, devaient protester les premiers contre la domination carlovingienne. « Les peuples de l'Italie, de l'Aquitaine et surtout de la Provence, semblaient « avoir conservé quelque chose de cette civilisation romaine qui les avait autre- « fois pénétrés. »

L'auteur nous semble avoir parfaitement compris les causes du démembrement de l'empire carlovingien et par conséquent les causes de la féodalité, quand il dit :

« La réunion de l'Europe occidentale avait été possible pendant la domina- « tion de Charlemagne. L'administration romaine, restaurée par ce grand « homme, avait mis de l'ordre et de l'unité dans des contrées habitées par tant « de peuples de race différente. A la mort de Chalemagne toutes les grandes « idées de centralisation avaient péri ; il semblait qu'il ne restât plus rien de « cet homme extraordinaire que des descendants incapables et méprisés. « Charles-le-Gros, le dernier des empereurs carlovingiens, avait été déposé à « cause de son imbécillité (887). Il y avait, au reste, de puissantes raisons pour « qu'un empire d'Occident ne pût exister alors dans les mêmes conditions que « sous Charlemagne. Sans parler de la diversité des races, qui semblaient toujours « protester contre toute idéé de centralisation, sans tenir même compte de tout « ce que la nature avait fait pour empêcher la réunion de tant de nations en « jetant entre elles des barrières presque infranchissables, il ne faut pas oublier « la profonde ignorance qui s'était emparée à cette époque de tous les peuples, « et qui leur interdisait toute espèce de communication. »

Nous avons également remarqué le passage où M. Louis Dufau nous dépeint le caractère des principaux peuples qui se partageaient la France vers la fin du XIIIe siècle.

« Par France, dit-il, nous avons entendu toute l'ancienne Gaule, les contrées

« qui sont resserrées entre deux mers, deux chaînes de montagnes et un large « fleuve. Est-ce à dire que dans ces contrées ne se trouvaient que des Français? « Non, sans doute. Dans cette ancienne Gaule habitaient des peuples qui diffé- « raient entre eux, non-seulement par leur nom, mais encore par leur origine, « par leurs mœurs et le plus souvent par leur langage.

« Le Flamand, bourgeois par nature, commerçant par instinct, ne prenant les « armes que pour défendre sa liberté personnelle, et partant pour protéger son « commerce, se distinguait essentiellement du Français, véritable type de la « chevalerie. Mais en Flandre il y avait déjà un peuple avec quelques cheva- « liers, tandis qu'en France beaucoup de chevaliers, et pas encore de peuple.

« Les Bretons n'aimaient pas les Français. Ils avaient plus d'inclination pour « leur mère-patrie, l'Angleterre, que pour la France. Pourtant ils n'étaient pas « non plus Anglais; ils étaient Bretons avant tout. C'est chez eux qu'était en- « core parlée la langue des anciens Galls.

« Au sud de la Loire jusqu'aux Pyrénées, et entre le Rhône, la Saône et les « Alpes, habitaient des peuples mous et efféminés. On trouvait là les débris « d'une foule de peuples. Galls, Ibères, Grecs, Romains, Goths, Sarrasins, tous « y avaient laissé des traces de leur passage. De la fusion de tous ces peuples « s'était formé un peuple moqueur, léger, impressionnable, tenant à la vie pour « jouir, mais n'y tenant passez pour lui sacrifier ses croyances. Il méprisait les « Français, dont il craignait les armes, et se donnait avec orgueil le nom de « *peuple provençal.*

« Enfin, à l'orient de la Saône et de la Meuse, dans une partie de ce qu'on « appelait encore le royaume d'Arles, ainsi que dans la Lorraine, habitaient des « Allemands, qui semblaient pouvoir se rattacher aux Français plus naturelle- « ment que les peuples dont nous venons de parler. »

En parlant de Charles VII et de l'époque désastreuse où le joug de l'Anglais pesait sur la France, l'auteur s'écrie :

« C'en était donc fait de la nationalité française, et Charles VII, qui n'avait « plus pour lui que le midi de la France, où il n'exerçait encore qu'une auto- « rité fort incertaine, était pour ses ennemis un objet de risée; ils lui avaient « infligé l'injurieuse dénomination du *roi de Bourges.* Ils voulurent même lui « enlever ce qui lui restait de son royaume, et ils vinrent mettre le siége de- « vant Orléans, la clef et la plus forte place du Midi. Tout était perdu pour « Charles VII, même l'honneur, car il pensait déjà à se retirer dans les pro- « vinces les plus éloignées de ses États. Les chevaliers eux-mêmes, tout braves « qu'ils étaient, ne pouvaient plus rien pour le salut de la France. Il ne fallait « pas moins qu'un miracle : le peuple, dont Jeanne d'Arc, pauvre et faible pay- « sanne de la Lorraine, n'était, pour ainsi dire, que le symbole, opéra ce mira- « cle. Elle commence par leur faire lever le siége d'Orléans, les force à fuir à « son approche, remporte sur eux maint et maint succès, et, après avoir accom- « pli sa providentielle mission en emmenant Charles VII à Reims pour y être

« sacré, elle tombe entre les mains de ses ennemis. Ceux-ci la traitèrent de sor-
« cière et la condamnèrent lâchement à la mort ; sa sorcellerie consistait à les
« avoir bravement battus, et à avoir ravivé dans le cœur de tous les Français l'a-
« mour de la patrie et la haine de l'étranger. »

Nous terminerons ces citations, que nous aurions désiré pouvoir rendre plus nombreuses, par ce passage relatif à notre grande révolution, que calomnient si souvent des fils ingrats, indignes héritiers de la fortune de leur mère, et que M. Louis Dufau nous semble bien apprécier quand il dit :

« Louis XVI avait cru, par la réunion des états généraux, prévenir les mal-
« heurs qui semblaient menacer la France; il ne se doutait aucunement des
« dangers bien plus réels auxquels se trouvait exposée la monarchie absolue,
« telle que l'avaient faite Richelieu et Louis XIV. Le clergé et la noblesse, qui
« avaient des priviléges à conserver, devaient prendre fait et cause pour la
« royauté; mais le tiers-état, expression vivante et passionnée du peuple, qui
« avait des droits légitimes à acquérir et des abus intolérables à détruire, allait
« faire une opposition formidable au clergé et à la noblesse. Le roi, que l'on
« n'avait pas d'abord songé à attaquer, ne pouvait que succomber dans la ruine
« des deux ordres privilégiés, parce que, homme du passé, il ne voyait pas ce qu'il
« y avait de juste et de providentiel dans l'avenir de cette révolution violente
« et sanguinaire au-dedans, il est vrai, mais pleine de grandeur et de gloire
« au-dehors. »

Toute la partie relative à Napoléon, tout ce qui a rapport à la Restauration et à la révolution de Juillet, nous semble traité convenablement. L'auteur, étranger à toute préoccupation mesquine et ne cédant à d'autre inspiration qu'à l'amour de la patrie, a étudié les événements avec calme, sagesse, impartialité. Il était difficile de rassembler tant de matériaux utiles en un aussi étroit espace. Nous n'avons pas d'Atlas qui fût à la hauteur des travaux historiques de notre époque, et que l'on pût consulter en lisant MM. Augustin Thierry, Guizot, Chateaubriand, Barante, Thiers, Mignet et Michelet, etc. C'était une déplorable lacune. L'Institut Historique doit se féliciter de la voir combler, quand surtout il est redevable de cette bonne fortune à un de ses membres les plus assidus et les plus dévoués.

Eug. Garay de Monglave,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.



DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

SUR L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE,

A L'ÉPOQUE DE LA DÉCOUVERTE.

(Traduction libre de *la Historia de los personages celebres del tiempo del descubrimiento.*)

VELAZQUEZ.

La découverte du Nouveau-Monde ouvrait un champ vaste à l'esprit martial et aventurier des Castillans qui avaient conquis Grenade. A la fin du XVe siècle, les Maures étaient chassés de l'Espagne ; la chevalerie espagnole cherchait de nouveaux chemins pour poursuivre ses exploits. Bien que très-opposées et sur deux points bien différents, deux voies se présentaient : l'une menait aux bannières du grand capitaine (le Cid) et de Charles-Quint, l'autre à la découverte et à la conquête de terres inconnues, et à la réduction de peuples idolâtres. Là ils trouveraient fatigues et honneur, ici célébrité et richesses ; les choix différèrent : plus d'un de ces guerriers, après avoir servi dans les armées cuirassées d'Italie et de France, vint mesurer ses forces contre les hommes nus de l'Amérique.

Le désir de la propagation de la foi, qui animait Isabelle-la-Catholique et Colomb, aurait produit d'heureux résultats pour l'humanité si cette flamme avait brûlé aussi pure dans l'âme des explorateurs ; mais ceux-ci, qui d'abord avaient l'intention pacifique de peupler et de convertir, changèrent dès qu'ils commencèrent à découvrir l'or des mines et des rivières, et à se distribuer les Indiens en *encomiendas*, comme de vils esclaves. La soif des richesses leur faisait totalement négliger les intérêts de la religion et de leur patrie pour soigner les leurs. Comme le dit un témoin occulaire, ils ne pouvaient pas enseigner aux Indiens la doctrine, puisqu'ils s'embarrassaient fort peu d'en être compris, toute leur ambition se bornant à leur faire entendre trois phrases : *daça el agua, daça el ore, vète à la mina* (donne-moi de l'eau, donne-moi de l'or, va à la mine). La cupidité se propagea à un tel point que le vertueux Barthélemy Las-Casas lui-même, ce zélé défenseur des Indiens, ne put éviter la contagion, et, comme lui-même l'écrivait plus tard avec une admirable sincérité : « Je commençais, moi aussi, à comprendre les moyens d'accumuler des richesses... » De là tant d'écarts lamentables qu'on ne peut lire sans gémir, mais qui trouvent leur explication et leur excuse dans le caractère de l'époque, dans la nature de la conquête, dans le naturel de la plupart des conquérants, qui par malheur ne sortaient point de la partie la plus noble de la nation ; c'étaient des hommes ignorants et superstitieux, manquant de tous les principes de la saine morale et de la véritable religion.

L'an 1511 s'écoulait, et à peine pensait-on à l'île de Cuba. Déjà, il est vrai,

en 1508, le commandeur Ovando avait envoyé son lieutenant Sebastian de Ocampo l'explorer et y essayer paisiblement quelques établissements espagnols; mais s'il y était débarqué, il n'y avait fait rien ou bien peu de chose. Ocampo cependant se trouvait encore dans cette île à l'arrivée du second amiral don Diego Colomb, qui bientôt choisit Velazquez pour la coloniser. Comme ce fut lui qui jeta les fondements des premières villes de Cuba, il paraît naturel et juste qu'il soit aussi le premier personnage dont nous entretenions nos lecteurs.

Diego Velazquez était né à Cuéllar, dans la province de Ségovie; on ignore l'année précise de sa naissance, mais on peut assurer qu'elle est comprise entre 1460 et 1470. Il avait une taille avantageuse, une belle figure blonde, une conversation agréable. Prudent, aimable et considéré, il était si jaloux de son autorité qu'il ne permettait à personne de lui parler autrement que debout, quelles que fussent sa hiérarchie sociale et sa naissance. Ses qualités étaient d'ailleurs obscurcies par sa conduite irascible envers ceux qui l'entouraient et par son excessive crédulité.

Il vint d'Espagne dans le second voyage de Colomb, en 1493; il pouvait avoir alors de trente-trois à trente-six ans. Il fut employé d'abord à Hispaniola (aujourd'hui Haïti), où il sut se concilier les bonnes grâces de ses supérieurs et particulièrement celles du gouverneur don Bartholomé, frère de l'amiral, dont il devint l'ami intime et le protégé. Là il réussit à amasser tant de richesses et à plaire tant à ses compatriotes que bien promptement il devint un des Espagnols les plus considérés de l'île, au point que Bobadilla ni Ovando, jaloux de ses succès, n'osèrent point l'offenser. Ce dernier, dont il était parvenu à capter la bienveillance, l'envoya même en 1508, pour faire rentrer dans le devoir la province de *Haniguayaga*, qui s'était soulevée. Velazquez en vint à bout en très-peu de temps et fit prisonnier le cacique rebelle. Dans la même année il fonda à Haïti *Salvatierra-de-la-Zabana*, *Villanueva-de-Jaquimo*, *San-Juan-de-la-Maguana-y-Azua*, et déploya enfin tant de talent et de zèle que le gouverneur le nomma son premier lieutenant dans ces quatre villes naissantes.

Cependant l'année suivante, 1511, le second amiral résolut de coloniser l'île de Cuba, et, comme on l'a déjà dit, il choisit pour chef de l'expédition Velazquez; et certainement il ne pouvait faire un meilleur choix, car outre ses belles qualités, exposées plus haut, et outre ses richesses, il était déjà très-expérimenté dans ces sortes d'entreprises.

L'expédition ayant été annoncée dans Hispaniola, grand nombre d'aventuriers se réunirent sous ses ordres, la plupart gens perdus, endettés et même récemment sortis des prisons; il y eut aussi quelques nobles, amis du capitaine, dont ils désiraient partager le sort; dévouement qui renfermait sûrement dans quelques-uns un sentiment caché d'ambition, ainsi que nous le verrons plus loin. Et tous réunis à *Salvatierra*, au nombre de trois cents environ, firent voile à la fin de novembre, et débarquèrent dans le port de *Palmas*, de la province de *Mayzi*, la plus orientale de l'île.

Mais la renommée avait précédé leur apparition; une multitude d'Indiens de la province de *Guahabà* s'étaient préparés à défendre leur île et à s'opposer au débarquement. Dans ce but ils se rassemblèrent sur le territoire de Mayzi, ayant à leur tête un cacique expérimenté et vaillant auquel les historiens donnent le nom de *Hatuey*, bien que Velazquez, dans une lettre à l'empereur, l'appelle indistinctement *Icahuey*, *Incahuey* ou *Iahatuey*. Ce chef avait pu ranger sous ses ordres une partie des naturels, d'ailleurs très-doux et pusillanimes. Cependant ils se défendirent deux mois entiers, et furent ensuite forcés de se retirer dans les bois, où les soldats les poursuivaient comme des bêtes fauves. Mais le principal but des Espagnols était de se rendre maîtres de Hatuey, et, afin de découvrir le lieu de sa retraite, ils faisaient mourir dans les tourments tous les Indiens qui tombaient entre leurs mains. Ils le surent enfin, et ce chef fait prisonnier fut condamné par Velazquez à être brûlé vif.

Les indigènes de Cuba, affables et d'un caractère joyeux, n'étaient pas dans leurs coutumes étrangers à la politesse et à la civilité. Leur langue était presque semblable à celle d'Haïti. Ils vivaient dans des villages dont quelques-uns renfermaient plus de trois cents maisons, se montraient fort sobres, châtiaient le vol et se mariaient indifféremment avec une ou plusieurs femmes. Les hommes en général étaient nus, et les Indiennes se couvraient la ceinture jusqu'aux genoux avec des pagnes de coton grossièrement tissu. Ils travaillaient la terre, chassaient et pêchaient de diverses manières, soit à l'aide d'un petit poisson qu'ils appelaient *guaycan*, nom qu'il porte encore aujourd'hui, et qui a la propriété de s'attacher fortement aux autres poissons; soit en faisant des barrages sur les rivières et dans les échancrures des baies, se servant aussi du dard de leurs flèches, et montant leurs pirogues dans les lieux un peu profonds. Leur religion avait des rites peu notables : il appelaient le ciel *Turey*, le diable *Cemi*; et à leurs augures, médecins ou prêtres, ils donnaient le titre de *Behiques*. Leurs principaux divertissements étaient le *batey*, la paume ou pelote, l'*areitos* ou danses très-régulières et très-expressives, le chant dont les airs suaves étaient souvent accompagnés d'une espèce de poésie ou de légendes historiques; et enfin d'ingénieux jeux de mains. Quant à leurs meubles, on n'en conserve pour ainsi dire aucun souvenir. On cite à peine leurs *hamacas*, leurs *jabas* en latanier, espèce de sac; *el cibucan*, ou long sac étroit dans lequel ils pressaient le manioc, et dont l'usage s'est conservé ainsi que plusieurs des précédents; enfin leurs siéges si bizarres en forme d'animal, avec des oreilles d'or. Les naturels de Cuba s'appelaient en général *ciboneyes*, les serviteurs *naborias*, et les chefs *caciques*.

Cette légère esquisse servira pour prouver combien il fut facile aux agresseurs d'assujettir un peuple aussi doux et sans défense pour la guerre, à laquelle il ne s'était presque jamais exercé.

La nouvelle des exploits de Velazquez étant arrivée à la Jamaïque, son gouverneur, Juan Esquivel, autorisa, au commencement de l'année 1512, Panfilo de

Narvaez à aller le rejoindre avec trente archers. Ce nouveau chef était un homme grave, avantageusement constitué, blond tirant sur le roux, beau parleur et aguerri, mais despote et téméraire à l'excès. Velazquez, toutefois, lui fit bon accueil, comme à un compatriote qui venait partager ses périls; il le nomma son principal capitaine, et il fut considéré dès lors comme son second dans toute l'île.

Le temps était arrivé de penser sérieusement à coloniser l'île; et en effet, près du rio *Macaniguas*, sur un port de la côte du nord, que les naturels appelaient *Baracoa*, on jeta les fondements de la première ville, à laquelle on donna le nom de *l'Assomption*, lui désignant pour habitants deux cent mille Indiens, quoiqu'alors Velazquez n'eût point le pouvoir ni de les rassembler ni moins encore de les assujettir. Ensuite Panfilo de Narvaez fut envoyé avec une partie de la troupe vers la province de *Bayamo*. Nous le laisserons suivre sa route, monté sur sa jument, les autres marchant à pied, et nous nous occuperons de ce qui se passait dans la nouvelle colonie.

Plusieurs de ses habitants, mécontents du gouverneur, peut-être parce qu'ils trouvaient qu'on ne les traitait pas aussi bien qu'ils le désiraient, fomentèrent quelques dissensions; et Velazquez, se voyant troublé dans son commandement, fit arrêter le principal moteur, Francisco de Morales, de Séville, capitaine considéré, et l'expédia prisonnier à l'amiral. Cette mesure rigoureuse ne servit qu'à exaspérer les mécontents, qui, ayant appris la nouvelle installation dans Hispaniola d'un tribunal supérieur, s'empressèrent de signer en secret un rapport contre leur chef, et choisirent pour l'aller présenter à la nouvelle audience le propre secrétaire de Velazquez, *Hernan-Cortès*, dont l'esprit fin et entreprenant devait en assurer le succès. Il n'avait été jusqu'alors occupé que de pacifiques devoirs, mais plus tard il devait se rendre célèbre par la conquête du riche empire mexicain. Au moment où il allait s'embarquer dans un canot pour remplir sa périlleuse mission, il fut découvert et arrêté par ordre du gouverneur furieux qui le menaça de la corde. Mais les prières de plusieurs amis le sauvèrent de la mort, et il fut décidé qu'il serait envoyé à Hispaniola. Il était même déjà embarqué quand il parvint à se débarrasser de ses fers, et, tandis que les gens du navire dormaient, il se jeta à la mer et revint au rivage, soit à l'aide d'une pièce de bois, soit dans un esquif. Quoi qu'il en soit, une fois sur la plage, triste et harassé, il se tint caché jusqu'à ce que l'occasion se présentât de se réfugier dans une église, près de la demeure de Juan Suarez, de Grenade, et de sa sœur Catalina, jeune femme estimable et très-belle, qui avait déjà attiré l'attention de Cortès, et, comme par passe-temps, il commença à la courtiser; mais un jour, en se rendant chez elle, il fut saisi par Juan Escudero, alguacil, qui l'emmena en prison.

Ici trouve sa place une action qui honore vraiment Diego Velazquez, parce qu'elle fait connaître en lui un cœur généreux. Justement irrité contre son perfide secrétaire, jugé avec une équitable rigueur par les alcaldes, il écouta pour-



tant Cortès qui invoquait le nom de son supérieur ; et non-seulement il sut apaiser sa haine et lui pardonner, à la prière de son ami Andrés de Duero, mais peu de temps après, satisfait de sa soumission, il lui donna des Indiens et une habitation dans la ville de Santiago, le nomma alcalde, et daigna enfin être le parrain d'un fils qu'il eut, on ignore si c'est de la belle Catalina Suarez qu'il avait prise pour épouse, ou de quelque autre fille de Santiago. Cette généreuse conduite de Velazquez l'anoblit plus aux yeux de l'histoire que toutes ses conquêtes, où se réfléchit la lumière sanglante du bûcher de Hatuey; car s'il est vrai qu'il ait été poussé par l'ignorance et par la barbarie de ces temps anciens et par la vengeance qu'engendre la guerre, cela même attriste davantage quand on considère que les esprits les plus privilégiés ne peuvent se défendre des préjugés vulgaires de leur époque.

En ce temps on vit débarquer à Baracoa le trésorier Cristobal de Cuéllar avec sa fille dona Maria, qui avait été dame d'honneur de la vice-reine de Tolède et fiancée à Velazquez. A peine celui-ci apprit-il cette nouvelle qu'il partit, laissant à sa place, avec cinquante hommes, Juan de Grijalva, jeune homme de peu d'expérience, mais considéré, et ayant pour conseil le moine Bartholome Las-Casas, qui jouissait déjà d'un grand crédit auprès des Indiens. Velazquez célébra ses noces un dimanche à Baracoa, avec une grande somptuosité, avec beaucoup de joie; mais ces fêtes furent bientôt transformées en pompes funèbres : le samedi suivant, la mort lui ravit son épouse, et il se vit obligé de changer ses brillants habits pour d'autres plus analogues à sa douleur.

Cependant l'année 1513 était commencée, et Velazquez, qui avait presque entièrement soumis les Indiens de Bayamo, inquiet du despotisme de Narvaez qui était revenu de son expédition sans avoir rien fait d'utile, l'expédia de nouveau avec cent hommes, lui donnant pour compagnon Bartholome de Las-Casas, le chargeant d'explorer l'île avec plus de fruit, et lui recommandant de traiter avec égard et douceur les naturels. Dans cette excursion il parcourut les provinces de *Cueiba*, *Zabane*, *Camagüey*, *Guamuhaya* et *la Habana*, où il lui arriva des choses notables, mais qu'il serait trop long de raconter ici, d'autant plus qu'elles sont en dehors de cette histoire spéciale.

Narvaez une fois parti, Diego Velazquez s'embarqua sur la côte du nord et visita en canot les provinces de *Bany*, *Bacajagua*, *Guaïmaya*, *Mahaha* et *Gueiba*, engageant partout ceux qu'il trouvait à rappeler les caciques et les Indiens. Ce fut dans ce voyage qu'il jeta les fondements d'une ville près du *rio Yaxa*, avec une église à laquelle il donna le nom de San-Salvador (de Bayamo), parce que ce fut dans ce lieu que les chrétiens furent délivrés de Hatuey; et il concéda aux habitants cinquante mille montones (1). Le 21 décembre il entra

(1) *Montones*, espèces de sillons que traçaient les Indiens pour la culture du manioc. Le temps que duraient les travaux s'appelait *demora*. La demora dans les mines fut d'abord de six mois, et ensuite de huit et plus.

dans la province de *Guamuhaya*, et le 23 il vit l'embouchure de la rivière *Tabaya*, à une lieue et demie du bourg de *Manzanillo*, où il s'arrêta à l'invitation de son cacique. Là il fut rejoint par Narvaez, qui revenait de la Habana ; et la première chose que fit Velazquez fut de mettre en liberté le cacique *Guayacayex*, injustement enchaîné par ce capitaine, malgré les ordres précis qu'il lui avait donnés de ne plus employer la rigueur envers les Indiens, et malgré les ardentes prières du vertueux Las-Casas.

De Manzanillo Velazquez se rendit à *Jagua* (1514), et ayant appris que, depuis la rivière de *Arimao* jusque dans la province de Guamuhaya, on recueillait une si grande quantité d'or que, en un seul jour, on en avait réuni quatre-vingts castellanos, il fonda dans ces lieux la ville de *la Trinidad*, et successivement celles de *Sancti-Spiritus*, de *Puerto-del-Principe*, de *Santiago de Cuba* et de *la Habana*. Celle-ci, dans le principe, fut assise sur la côte du sud, mais plus tard elle s'éleva définitivement là où elle se trouve aujourd'hui.

Les nouveaux habitants, dont la cupidité augmentait à mesure qu'ils s'enrichissaient, opprimaient cruellement les Indiens occupés dans les mines et à la culture; leur infortune s'accrut à un tel point qu'ils commencèrent à succomber sous le poids de travaux pénibles auxquels ils n'étaient pas accoutumés. Le mal ne s'arrêta pas là : une multitude de naturels accompagnait la troupe qui parcourait l'ile ; d'autres, en plus grand nombre, erraient cachés dans les bois, et. comme tous consommaient et ne semaient plus, une disette générale survint. Cependant tous ceux qui pouvaient se tenir debout allaient encore aux mines, et les villages n'étaient plus habités que par les vieillards et les malades ; et plus d'une fois il arriva qu'en passant dans leurs rues solitaires, les voyageurs, émus des plaintes qui frappaient leurs oreilles, entrèrent dans les cabanes pour en connaitre le motif, et furent témoins des angoisses de ces malheureux mourant de faim. Le fléau atteignait jusqu'aux enfants à la mamelle, car le lait des mères se tarissait par excès de travail et manque de nourriture. On violait ainsi les lois divines et humaines gravées dans tous les cœurs, et les ordonnances qui furent alors publiées, mais trop tard, en faveur des Indiens.

On était en 1515, et les maux continuaient et s'étendaient jusque dans Hispaniola, où la mortalité était encore plus grande ; et les Espagnols, voyant qu'ils allaient rester sans Indiens, sollicitèrent l'autorisation d'en amener de Cuba; mais le roi ne voulut point l'accorder sans consulter Velazquez, et celui-ci, comme il est naturel de le penser, s'y opposa. Le roi l'estimait beaucoup, et plus encore le trésorier Miguel de Pasamonte, arbitre des affaires des Indes ; c'est pourquoi l'ordre qu'apporta le licencié Lebron de le mettre en jugement ne fut point exécuté. Pour s'assurer de plus en plus la confiance de son prince et se soustraire à l'autorité de l'amiral, au nom duquel il gouvernait, Velazquez envoya en Espagne ledit Pasamonte avec une carte de l'ile de Cuba, faisant voir l'importance de la pacification qu'il avait presque terminée, et la possibilité prochaine de mettre en œuvre ses vastes projets de découvertes et de conquêtes dans la

Terre-Ferme (le continent américain encore inconnu). Et certes il ne se trompa pas dans son espoir, car en 1517 un ordre royal l'autorisait à gouverner l'île en dehors de la dépendance de l'amiral. Celui-ci s'en plaignit et obtint sa révocation ; mais très-promptement un nouvel ordre fut expédié qui défendait qu'on lui ôtât son gouvernement.

Cette même année François-Hernandez de Cordoba, choisi par Velazquez, partit de l'île pour aller à la découverte de quelques nouvelles terres, et découvrit en effet la péninsule de *Yucatan ;* mais en prenant terre il fut percé de douze flèches et perdit la vie. Cette nouvelle se répandit bientôt et retentit jusqu'à la cour, de sorte que les prétendants à la conquête du Yucatan ne manquèrent pas. Aussi Velazquez résolut-il de poursuivre l'entreprise avec ardeur, et il confia l'expédition (avril 1518) à Juan de Grijalba, avec la recommandation d'acheter tout l'or qu'il pourrait trouver, sans s'arrêter dans les lieux peuplés ni s'occuper d'autres intérêts. D'abord le sort de l'expédition causa de grandes inquiétudes, mais ensuite Pedro de Alvarado arriva avec une valeur de 15,000 piastres environ en or, que Grijalba envoyait à son chef, ainsi qu'un long rapport sur ses heureuses découvertes. Lui-même revint bientôt; et quand il attendait de Velazquez une honorable réception, il le trouva froid et chagrin, et essuya des reproches pour avoir trop bien suivi ses instructions. Le fait est que ce gouverneur ambitieux et jaloux ne pardonna jamais à Grijalba la découverte de *Panuco*, dans le territoire du Mexique, honteuse inconséquence causée par son irascibilité et accrue par la médisance qui poursuivait Grijalba, jeune homme d'ailleurs plein de douceur, et dont le caractère, d'après l'opinion du temps, aurait parfaitement convenu à un bon moine.

Un pays nouveau, aussi voisin de Cuba, devait exciter l'ardeur et le désir de le connaître et de le conquérir. Pour y parvenir avec plus de sûreté, Velazquez sollicita un ordre des moines de Saint-Jérôme, qui gouvernaient alors à Saint-Domingue, et envoya le prêtre Benito Martin à Madrid, avec de beaux échantillons d'or, et à sa suite Gonzalo de Gusman, chargé d'appuyer ses prétentions. Ces agents réussirent si bien que, le 13 novembre, ils obtinrent pour Velazquez le titre de gouverneur des pays qu'il découvrirait, et d'autres grâces plus ou moins importantes. Cependant celui-ci, ébloui de l'heureux avenir qui lui souriait, cherchait un chef digne de ces hautes destinées, chef, hélas! bien difficile à rencontrer; car il voulait un homme aussi intelligent que brave, capable de lui soumettre promptement le pays et ses habitants, et en même temps assez modeste pour se contenter d'un rôle secondaire et faire que toute la gloire de l'expédition rejaillît sur lui. Aussi ne trouvait-il personne selon ses desirs. Il pensa d'abord à Balthazar Bermudez ; mais cet Espagnol cachait de vastes pensées, et voulut imposer des conditions qui lui déplurent et obtinrent de sa part un refus absolu; il en fut ainsi de deux autres qu'on ne nomme pas. Enfin Amador de Lares, homme astucieux, contrôleur du roi, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire,

réussit, avec Andrés de Duero, à persuader Velazquez de choisir leur ami Hernan Cortès.

Attendu les desseins ambitieux de ce prétendant, Velazquez ne pouvait faire un plus mauvais choix, et on l'en prévint. Il avait l'habitude de visiter fréquemment les travaux du port. Comme il se promenait un jour sur le rivage, accompagné, entre autres personnes, d'un bouffon appelé *Francisquillo* qui l'entretenait de ses fadaises, celui-ci lui dit subitement, comme par inspiration : « Prenez garde, seigneur, à ce que vous faites, et ne vous exposez pas à être obligé de vous mettre à la poursuite de Cortès. » Cet incident, si simple au premier aspect, et qui d'abord fit rire Velazquez, produisit à la réflexion une impression profonde sur son esprit. Il prit cette boutade pour une prophétie, et commença à redouter Cortès, et ses rivaux cherchèrent à accroître sa méfiance en lui rappelant sa conduite passée. Mais il avait affaire à un homme dont l'astuce et la prodigieuse activité devaient heureusement combattre tous les efforts de ses ennemis ; et au moment où Velazquez, décidé à lui ôter son commandement, se dirigeait vers la plage, il l'aperçut déjà embarqué dans un navire bien pourvu d'hommes et d'armes, et il lui dit : « Comment donc, compère, vous vous en allez ainsi? Voilà une jolie manière de prendre congé de moi ! » A quoi l'autre répondit : « Seigneur; excusez-moi ! de semblables choses demandent à être exécutées aussitôt que conçues ; ordonnez ce qui vous plaira. » Et donnant l'ordre du départ, il sortit du port de Santiago-de-Cuba le 18 novembre 1518.

Il est vraiment extraordinaire qu'un homme comme Velazquez, aussi défiant qu'expérimenté, habitué au commandement et ayant la force en main, ait montré dans cette circonstance si peu de décision qu'il n'ait pas osé retirer le commandement à Cortès, et qu'il l'ait laissé employer deux ans à se concilier les bonnes grâces de la cour avec l'or qu'il lui envoyait. Enfin il se détermina à se rendre en personne au Mexique ; mais l'audience de Santo-Domingo, qui voulait éviter la guerre civile et prévenir le tort que ferait à Cuba l'absence de Velazquez, envoya l'auditeur Lucas Vasquez de Aillon mettre obstacle au voyage. La flotte étant prête, il ne voulut point perdre entièrement le fruit de ses efforts, et envoya à sa place Panfilo de Narvaez, malgré les représentations de l'auditeur, qui lui annonçait qu'il ne faisait qu'augmenter les forces de Cortès.

Ce n'étaient point là les seuls dégoûts qu'éprouvait le gouverneur : les plaintes réitérées de ses ennemis décidèrent l'amiral à envoyer auprès de lui Alonzo de Zuazo, chargé de provoquer une enquête de sa conduite ; cependant les procédés de ce juge décidèrent bientôt l'amiral à venir en personne vérifier les faits. Il arriva accompagné des auditeurs Marcelo de Villalobos et Juan Ortiz de Matienzo, et rendit à Velazquez le commandement qui lui avait été ôté.

Cette même année il parait que la tranquillité fut troublée à Sancti-Spiritus, pour des motifs semblables à ceux qu'avaient excités les fameuses communautés de Castille, et pour les apaiser on envoya Vasco Porcallo de Figueroa. Dans un conseil municipal celui-ci accusa Hernan Lopez, qui avait été élu alcalde et le

destitua de sa charge au nom de l'empereur. Sa réponse fut de mettre l'épée à la main; mais Porcallo le prévint en lui portant plusieurs coups de poignard. Il fit arrêter tout le conseil, dont il avait été obligé de combattre un des membres jusque dans l'église, séquestra les biens de tous, et livra les coupables dans Santiago au licencié Zuazo, l'invitant à les juger sans retard.

Sur ces entrefaites, le procès pendant entre Velazquez et Cortès se poursuivait à la cour : les succès de celui-ci et l'or qu'il envoyait le défendaient puissamment; l'autre avait pour défenseurs des personnages haut placés, tels que l'évêque de Burgos, président du conseil des Indes, et Juan Rodriguez de Fonseca, qui, selon les bruits d'alors, prétendait donner sa fille en mariage à Velazquez. Celui-ci, encouragé par ses amis de la cour, voulut tenter la fortune et s'embarquer pour le Mexique; mais le licencié Parada, qui l'accompagnait, l'en détourna, et, rebroussant chemin, il revint à Santiago pour ne plus en sortir. En effet, l'évêque de Burgos ayant été éloigné du conseil comme partial, et la cause ayant été examinée dans une junte particulière, l'intérêt national, ou (comme le dit le chroniqueur Herrera) la raison d'Etat, l'emporta sur tout ce qu'il y avait de justice dans la cause de Velazquez, et le 15 octobre 1522 une sentence fut rendue contre lui en faveur de Cortès. Ce coup était au-dessus des forces du malheureux gouverneur, qui, chassant enfin tous ses rêves de gloire et d'opulence, se trouva face à face avec la triste réalité, avec l'injustice des hommes, et dut dévorer en silence le triomphe de son ennemi, jadis son humble créature, et qu'il lui eût été si facile d'abattre. Tant de dégoûts durant ces cinq dernières années l'accablèrent au point de lui ôter son énergie et ses forces physiques, et en 1524, abandonné de ses flatteurs d'autrefois, il mourut pauvre et obscur; quelques-uns assurent cependant qu'il laisssa 1,000 ducats pour œuvres pies, somme que l'empereur appliqua à la construction de la cathédrale de Cuba.

Francis Lavallée,

Vice-consul de France dans l'île de Cuba, membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie le mercredi 7 juillet, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-quatre membres sont présents.



M. Randot rappelle à la classe le rapport dont elle a chargé un de ses membres sur son ouvrage intitulé : *la France avant la Révolution*. La classe décide qu'une lettre sera écrite au rapporteur pour l'inviter à hâter son compte-rendu.

M. Dufey (de l'Yonne) annonce qu'il met la dernière main au rapport que la classe lui avait confié sur les *Documents relatifs à l'histoire de Lorraine*, que publie M. Noël (de Nancy).

Il sera écrit à M. Robert (du Var) pour le presser de faire son rapport sur l'*Histoire de la vallée de Montmorency*, par M. Flamand-Grétry.

Rapport de M. Ernest Breton sur un recueil et trois brochures en italien. Ce travail, qui renferme d'intéressants détails sur le poëte *Michel-Ange Monti* et sur le savant professeur *Feliciano Scarpellini*, est renvoyé au comité du journal.

Rapport de M. Eug. Garay de Monglave sur l'ouvrage de M. le comte Armand d'Allonville, intitulé *Mémoires secrets tirés des papiers d'un homme d'État*.

Cette lecture, que la classe écoute avec attention, donne lieu à plusieurs remarques de M. N. de Berty, qui fait observer, contrairement à l'opinion de M. d'Allonville, que non-seulement *le bal des victimes*, cité dans les différents historiens de la Révolution, a eu lieu, mais encore qu'il se tenait dans la masure, aujourd'hui reconstruite, qui fait l'encoignure de la place Saint-Sulpice et de la rue des Canettes. M. N. de Berty conteste, en outre, la justesse de quelques expressions du rapport; il s'élève surtout contre cette phrase : *Le règne sanglant et glorieux de la Convention*, et combat l'étrangeté de cette opinion de M. E. G. de Monglave que *le style* de M. d'Allonville *est quelquefois brutal dans son exquise politesse*.

M. E. G. de Monglave explique cette dernière phrase en disant que l'auteur nie souvent les faits le plus généralement admis, et apporte parfois à l'appui de son opinion des preuves nombreuses; mais qu'en donnant ainsi un démenti brutal aux idées reçues, il présente toujours sa pensée sous une forme élégante et polie. Le rapporteur défend avec chaleur la justesse de ses expressions relatives à la Convention, et rappelle qu'entre autres grandes créations dont elle a doté la France on lui doit l'École Polytechnique.

M. Dufey (de l'Yonne) prend à son tour la défense de la Convention, et dit que cette immortelle assemblée a été sans modèle et sans rivale.

Le rapport de M. de Monglave est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

M. le baron de La Pylaie lit un mémoire archéologique sur le bourg de Lohéac, en Bretagne, et sur ses tertres artificiels. On n'y trouve plus, dit-il, de traces de l'ancien château, mais le cimetière est, suivant M. de La Pylaie, une ancienne *mansio* romaine. On y trouve des tuiles de différentes formes, qui attestent le séjour des conquérants de la Gaule. Des détails sur le prieuré de

Saint-André de Lohéac et sur les sculptures bizarres du moyen-âge captivent l'attention de la classe, qui renvoie ce mémoire à la commission du journal.

M. Nolte lit un mémoire sur l'*Éducation publique en Allemagne*. Ce travail, qui renferme une foule de renseignements curieux, est honoré du même renvoi.

*** Le mercredi 14 juillet, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Leudière. — Vingt membres sont présents.

La rédaction du procès-verbal donne lieu à une vive discussion en l'absence du secrétaire, M. Nolte. Sont entendus dans cette discussion MM. Leudière, Dufau, Monglave, de Berty et Bernard-Jullien.

M. Nolte, dans la lettre où il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, présente quelques observations critiques sur le rapport que M. Leudière a consacré à l'*Histoire littéraire de France*, de M. Ampère. — M. Leudière répond à ses critiques.

M. Desmares, chef d'institution à Paris, demande à être admis dans le sein de l'Institut Historique. Sa candidature est appuyée par MM. L. Dufau et Leudière. Le premier donne des détails sur M. Desmares et sur les ouvrages manuscrits qu'il présente. Ils se composent d'une petite grammaire, très-bien faite, et d'un excellent traité de morale. M. le baron de La Pylaie parle en faveur du candidat, dont le nom sera inscrit au tableau de présentation. Les commissaires nommés pour examiner ses titres sont MM. Dufau, Aguesse et de La Pylaie.

Hommage à la classe de plusieurs ouvrages offerts par M. Théophile Mercier, entre autres de sa *Réponse au poëte allemand Becker*; de *la Mère-Institutrice*, de M. Levy-Alvarès, et du *Poëme* de M. Espic, de Sainte-Foix (Gironde), *sur le cardinal de Cheverus*, archevêque de Bordeaux. (Rapporteur, M. Vincent.)

Improvisation de M. Leudière sur les patois du nord de la France. L'orateur rentre à ce sujet dans quelques détails sur la langue romane, discute les opinions de MM. Raynouard et Fallot. Étude des quatre dialectes du Nord. Coup d'œil sur la langue wallone. Cette improvisation rapide a constamment excité l'attention de la classe.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 juillet, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-quatre membres assistent à la séance.

La famille de M. Ciriac-Moreau, notre collègue, nous annonce sa mort prématurée. Une notice nécrologique lui sera consacrée aussitôt que les renseignements nécessaires nous seront parvenus.

M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, notre collègue, nous adresse le

dernier rapport annuel de la Société de la Morale chrétienne. (Rapporteur, M. l'abbé Duplessy.)

Lettre adressée à M. de Monglave par M. Sanson relativement à la navigation aérienne.

M. Lagarrigue, chef d'institution, auteur d'un *Abrégé de l'histoire sainte*, est présenté à la classe par MM. Fresse-Montval et H. Barbier. La classe vote l'inscription de son nom et de ses titres sur le tableau de présentation, et nomme commissaires, pour examiner sa candidature, MM. Fresse-Montval, Moreau (de Dammartin) et Foulon.

Plusieurs autres candidats présentés sont ajournés à la suite d'une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Renzi, B. Jullien, Leudière, Fresse-Montval, E. G. de Monglave, N. de Berty, L. Dufau, l'abbé Badiche et Dufey (de l'Yonne).

M. l'administrateur-trésorier est invité à écrire à tous ces candidats pour leur indiquer les conditions à remplir strictement pour être admis.

M. l'abbé Merklem, curé d'Ensisheim, annonce l'envoi prochain d'une histoire de cette ville, qu'il vient d'achever.

M. l'abbé Maurette annonce qu'il publie une *Entomologie française* avec son ami M. Braguier, qu'il présentera comme candidat à l'Institut Historique. On entend sur ce travail MM. N. de Berty, L. Dufau, l'abbé Badiche et Dufey (de l'Yonne).

Envoi par M. l'abbé Cacheux du dernier volume de son ouvrage sur *la Philosophie du christianisme*. (Rapporteur, M. l'abbé Badiche.)

M. Victor Calland annonce un travail intitulé *Théorie de la Providence;*

M. Allongue (de Saint-Tropez) des *Recherches sur le calendrier*. (Rapporteur, M. Foulon.)

L'*Athénée royal* invite l'*Institut Historique* à ses conférences publiques.

M. B. Jullien annonce également une prochaine séance de *la Société des Méthodes*, où notre collègue M. Dufau traitera la question de l'enseignement de l'histoire. Les membres de l'Institut Historique sont invités à y assister.

M. Vincent est chargé de rendre compte de la *Statistique de la justice criminelle en France en* 1839, dressée par M. le garde-des-sceaux.

Il est fait hommage à la classe des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Meaux*, de la *Revue anglo-française de Poitiers*, numéro de juillet; de la dernière livraison de la *Revue française et etrangère de législation et d'économie politique*, de M. Foelix; de l'*Histoire du synode de Dordrecht*, par M. F. Chatelain; de l'*Analyse raisonnée des travaux de Cuvier*, par M. Flourens (rapporteur, M. le docteur Cerise); de la *Revue catholique* de juin et juillet; de l'*Abrégé d'histoire sainte*, de M. Lagarrigue (renvoi à la commission chargée d'examiner les titres de ce candidat); de l'*Almanach d'Arezzo*, 1840 (rapporteur, M. Ernest Breton).

Rapport de M. l'abbé Badiche sur l'ouvrage intitulé *Destinée du Christianisme,* par M. l'abbé Polge, professeur à la Faculté de théologie d'Aix.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

M. Leudière combat le sens du mot hérésie, appliqué à l'éclectisme par le rapporteur.

Selon M. B. Jullien, le mot hérésie doit s'appliquer à tout système qui heurte la pensée catholique.

M. Dufau combat la désignation de l'éclectisme comme hérésie. « L'éclectisme, dit-il, n'a pas jailli du christianisme ; donc ce n'est pas une hérésie, pas plus que le panthéisme, le néoplatonisme, etc. »

M. Badiche, répondant aux précédents orateurs, pense que l'éclectisme, quand il touche aux matières religieuses, est une hérésie.

M. N. de Berty rappelle le sens du mot éclectique au temps des gnostiques. Alors l'éclectisme méritait le nom d'hérésie.

M. Vincent indique la différence qui doit exister entre les procédés de la philosophie, qui marche avec le raisonnement, et ceux de la théologie, qui s'appuie sur l'autorité ; d'où il suit, selon l'orateur, que l'éclectisme philosophique ne peut être une hérésie, tandis que l'éclectisme théologique le sera.

M. Leudière soutient que l'éclectisme est la seule méthode qui conduise à une bonne histoire de la philosophie, et qu'ainsi entendu il ne peut être taxé d'hérésie.

M. B. Jullien explique la pensée de M. l'abbé Badiche, qu'il partage dans le sens où il la restreint. Ainsi le panthéisme est une hérésie, en ce qu'il touche aux dogmes de la religion catholique avec lesquels il est en opposition flagrante.

M. Dufau pense qu'il y a abus de mot, confusion, innovation dans l'application qu'on fait du mot hérésie au panthéisme et à l'éclectisme.

M. Badiche développe sa pensée et persiste à dire que les éclectiques qui admettent des points en opposition avec la religion chrétienne catholique deviennent hérétiques.

Le rapport est renvoyé, d'une voix unanime, au comité du journal. Même renvoi pour un rapport de M. Fresse-Montval sur la *Biographie du Clergé contemporain.*

*** Le mercredi 23 juillet séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidée par M. Ernest Breton. — Dix-huit membres sont présents.

MM. Renzi et Élie Vannier (de Honfleur) présentent à la classe les trois candidats suivants : MM. Alexandre-Élie Vanier, avocat à la cour royale de Rouen; Nepveur, conseiller à la même cour royale; Lachèvre, maire de Honfleur.

Après quelques explications de MM. Renzi et de Monglave, la classe vote l'inscription au tableau des trois candidats, et désigne pour examiner leurs titres MM. de Brière, le baron de La Pylaie et Ferdinand Thomas.

M. Andrieux, inspecteur de l'Académie de Limoges, écrit que son travail sur les antiquités grecques est loin d'être achevé, mais qu'il lui sera possible d'en soumettre incessamment quelques passages à la classe.

M. Boysse, bibliothécaire de la même ville, annonce une notice historique sur la cité, la cathédrale et l'évêché de Grenoble.

MM. l'abbé Malavergne, Renzi et Fontaine proposent comme candidat à la 4e classe M. Henry, prédicateur du diocèse de Bordeaux.

L'inscription au tableau est votée. Sont chargés de rendre compte des titres du candidat MM. Nolte, Thommerel et Dufau.

M. l'abbé Maurette présente comme candidat son collaborateur M. Braguier, membre de plusieurs Sociétés savantes et professeur d'histoire naturelle à l'École normale de Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Cette candidature est appuyée par par MM. Fontaine et Renzi. M. Braguier est auteur de plusieurs ouvrages qu'il adresse à la classe, conformément aux statuts. L'inscription au tableau est votée, et MM. de La Pylaie, de Backer et Leudière sont chargés d'examiner les titres du candidat.

Livres offerts : *Annales de la Société libre des Beaux-Arts; Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France*, siégeant à Toulouse ; *Bulletin du Comité Historique des Arts et Monuments*, 4 livraisons ; de l'*Histoire monumentale du moyen-âge et de l'histoire monumentale en général*, par M. Fr. Martens (de Dusseldorff), architecte.

M. Ernest Breton propose l'échange des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* contre les deux derniers volumes du *Journal de l'Institut Historique* et le commencement du volume courant. — Adopté.

Rapport de M. Mary-Lafon sur la candidature de M. l'abbé Audierne, inspecteur des monuments historiques. Il conclut à l'admission. La classe consultée la prononce au scrutin secret.

Lecture de M. de Brière sur les nouvelles découvertes concernant le château d'Issy.

M. le baron de La Pylaie donne de curieux renseignements sur les cercueils récemment trouvés autour de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, lors du déblaiement de la place.

M. Nolte lit ensuite une version française, dont il est l'auteur, d'un mémoire de la Société des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague, *Sur les invasions des Normands dans la Péninsule hispanique*.

La classe l'invite à poursuivre cette traduction.

*** L'assemblée générale du mois de juillet (les quatre classes réunies) a eu lieu, le vendredi 30 juillet, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret, président de l'Institut Historique. — Vingt-sept membres sont présents.

M. le secrétaire perpétuel analyse rapidement une lettre de notre collègue



M. Ph. Aubé, de Longwy (Moselle), et les nouvelles livraisons de son *Brahmane*. Le tout est renvoyé à la 3e classe (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*).

Trente-quatre volumes ou brochures sont offerts à la Société par divers membres.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale de la candidature de M. l'abbé Audierne, accueillie par la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*). On entend MM. de Brière, de Monglave, B. Jullien et le docteur Cerise. M. l'abbé Audierne est définitivement élu au scrutin secret.

M. le marquis de Pastoret, chargé par l'Institut Historique de la notice nécrologique de M. le duc de Doudeauville, ancien président de la Société, est venu, malgré une fièvre brûlante, répondre à la confiance de ses collègues ; mais la première partie seule de son mémoire est écrite ; il improvisera le reste pour ne pas retarder davantage l'accomplissement de la tâche qu'on lui a imposée. Ce travail ingénieux, plein d'aperçus fins et délicats, écrit d'un style remarquable et dicté par un cœur reconnaissant, a excité les plus vifs témoignages de sympathie dans l'auditoire. Essayer de l'analyser serait en détruire tout le mérite.

M. E. G. de Monglave en propose le renvoi au comité du journal. Il croit être l'organe de la Société entière en invitant l'honorable président à achever de l'écrire. « Ce serait, dit-il, une bonne fortune pour notre journal. »

M. E. Breton appuie cette double proposition, qui est unanimement adoptée au scrutin secret.

On passe à l'examen des questions proposées par le comité central des travaux pour le Congrès qui s'ouvrira en septembre 1841. (Voir la 84e livraison, juillet 1841, pag. 229 à 232.)

Elles sont toutes adoptées successivement, et dans leur ensemble, après des discussions auxquelles ont pris part MM. Thommerel, Dufey (de l'Yonne), E. G. de Monglave, le marquis de Pastoret, N. de Berty, Ernest Breton, l'abbé Pélier de Lacroix, Vincent et Ferdinand Thomas.

On passe à la discussion du règlement pour le Congrès. Le comité central des travaux propose l'adoption de celui de 1840, sauf l'ouverture, qu'il désire voir fixer au dimanche 12 septembre, les quinze séances de deux jours en deux jours, et la remise des questions au 12 septembre.

M. Dufey (de l'Yonne) combat ces conclusions. « Tous les autres Congrès, dit-il, excepté celui de 1840, ont commencé le 15 septembre, quel que fût le jour. En 1840 on a voulu commencer par le dimanche le plus voisin du 15. Je demande qu'on revienne à l'ancien usage. »

L'assemblée consultée décide que le Congrès de 1841 commencera le mercredi 15 septembre, que les autres séances auront lieu de deux jours en deux jours, et que la remise des questions sera fixée au 14.

M. Thommerel demande que le Congrès ait lieu désormais au mois de mai.

M. de Monglave fait observer que l'époque de celui de cette année a été irrévocablement fixée, et qu'il ne peut s'agir que de celle du Congrès de 1842.

On entend MM. Ernest Breton, N. de Berty, Dufey (de l'Yonne), E. G. de Monglave et Vincent, et l'assemblée décide que la séance générale d'août sera exclusivement consacrée au rapport de la commission de liquidation et au vote sur ses conclusions ; mais qu'il y aura, pour s'occuper de l'époque du Congrès de 1842, une séance générale extraordinaire fixée à un des quinze premiers jours de septembre qui précéderont l'ouverture du Congrès de 1841.

CHRONIQUE.

M. Robert (du Var) a lu à la 1re classe de l'Institut Historique (*Histoire de France*) un rapport sur le second volume de l'ouvrage de M. Flamand-Grétry, intitulé *Itinéraire historique, géographique, topographique, statistique, pittoresque et biographique de la vallée de Montmorency*. Ce volume curieux renferme l'histoire complète de Saint-Denis, depuis son origine jusqu'à nos jours; les événements variés dont cette ville fut le théâtre, les souvenirs religieux qui s'y rattachent, les nombrex établissements en tout genre qui y ont été fondés, rien n'échappe à l'investigation patiente de l'auteur, toujours étayé des autorités les plus authentiques. Mais ce qui, selon M. Robert, jette un vif intérêt sur ce second volume, c'est le tableau aussi vrai que coloré que M. Grétry a tracé des destinées si diverses de l'abbaye de Saint-Denis : l'humble origine de ce monastère, qui devait éprouver tant de vicissitudes; la splendeur rapide qu'il obtint par les munificences royales, la turbulente ambition de ses abbés, les réformes que le relâchement et les désordres nécessitèrent à diverses époques; tout cela forme un récit plein d'intérêt et d'animation. On dirait que l'auteur a traité cette partie de son ouvrage avec une espèce de prédilection. Ce second volume fait désirer vivement la publication du troisième et dernier, qui doit contenir la description de la vallée de Montmorency et de tous les pays environnants.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société de Géographie (mars 1841).

Mémoires secrets de 1770 *à* 1830, par M. le comte d'Allonville ; t. III et IV.

Géographie ancienne du département de l'Hérault, par E. Thomas, archiviste de la ville.

Il Tiberino, journal artiste-littéraire. — *Il Messagiere Torinese* (idem).

Revue d'Auvergne, 18e livraison.

Éloge historique de Michel-Ange Monti, par le chevalier Fabi Montani (en italien).

Notice sur le professeur Scarpellini, par le chevalier Benedetto Trompeo (en italien).

Études historiques sur le Consulat et les institutions municipales de la ville de Nîmes, par M. F. de La Farelle ; broch. in-8°.

Biographie du clergé contemporain, tome Ier, par un solitaire ; in-18.

Caudebec et ses environs, 3e édition, par M. Anatole Saulnier ; in-18.

Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France, par M. Mary-Lafon, 2e et 3e livraisons ; in-8°.

Bulletin de la Société de Géographie, numéro 88 (avril 1841).

Le Mémorial catholique, journal mensuel, par M. Henri Prat ; 1er numéro, juin 1841.

La Mère-Institutrice, par M. Lévy ; 7e et 8e cahiers.

Revue étrangère et française de législation, par M. Foelix ; 8e année, 2e série, numéro 6.

Le Droit de l'homme et principalement le droit d'élection, par M. Victorien ; brochure in-8°.

Monuments historiques de Montauban, par M. Devals aîné ; 1re série, in-8°.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1839, offert par M. le ministre de la justice et des cultes ; in-4°.

Analyse raisonnée des travaux de Georges Cuvier, précédée de son éloge historique, par M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; 1 vol. in-4°.

Essai sur la Philosophie du christianisme considérée dans ses rapports avec la philosophie moderne, par M. l'abbé Cacheux, ancien professeur de philosophie ; 2 vol. in-8°.

Esprit des Revues anglaises ou *Analyse raisonnée de ces Revues*, par M. Constancio, d.-m. ; numéro 1, in-8°.

Bulletin de la Société de Géographie, numéro 89.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Bruxelles ; 3e bulletin, in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux ; tome IIIe, 1re livraison, in-8°.

Compte-rendu de l'assemblée générale de la Société de la Morale chrétienne, du 26 avril 1841 ; in-8°.

Pour le Secrétaire perpétuel, P.-L. VINCENT.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE MARQUIS DE PASTORET,

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE

A l'ouverture du septième Congrès, le mercredi 15 septembre 1841.

L'Institut Historique ouvre aujourd'hui son septième Congrès public. Votre présence, messieurs, l'adhésion de tant d'hommes à qui des études diverses ont donné une illustration commune, la certitude acquise déjà du concours de ceux-là même que des devoirs ou des occupations actives retiennent aujourd'hui éloignés de vos séances, la juste considération qui, depuis l'institution de vos Congrès, s'est attachée à des travaux où tant de science a été développée, où tant de lumières ont été répandues, seraient un légitime encouragement pour vos nouveaux efforts, si ces efforts n'étaient déjà au-dessus des encouragements. Depuis huit années bientôt, messieurs, vous avez donné un nouvel élan aux travaux de l'érudition : vos savantes recherches se sont étendues sur presque tout le domaine de la science historique. Il n'est presque aucune des difficultés de cette science qui n'ait été abordée, soit dans vos discussions particulières, soit dans vos Congrès publics ; et toujours ç'a été avec une bonne foi, un zèle, un désir de recevoir et de communiquer la vérité, qui, dans le temps où nous vivons, méritent d'autant plus d'éloges que l'on ne comprend pas toujours assez la nécessité de ces idées, la valeur de ces sentiments.

La bonne foi, messieurs, c'est le fondement de la science, comme c'est la règle de la conduite humaine ; être de bonne foi avec soi-même, c'est s'avertir, c'est se guider, c'est ôter aux passions la moitié de leur danger, car c'est leur ôter leurs illusions volontaires ; être de bonne foi avec les autres, c'est leur donner la garantie que tout homme a le droit d'attendre de l'homme avec qui les besoins de la vie le mettent en relation, c'est donner à la parole sa dignité, c'est surtout conserver aux individus ce respect mutuel qui doit engendrer la bienveillance. Ce que j'ai l'honneur de dire ici n'est point l'expression d'inapplicables théories, mais le résultat d'une consciencieuse expérience ; et ce que je dis de la conduite de la vie, je le dirais aussi, vous le diriez tous comme moi, de la marche et des travaux de l'intelligence.

Oui, messieurs, l'esprit a sa bonne foi aussi bien que l'âme ; il a sa conscience aussi, émanation moins céleste, moins intime, qui peut-être ne se suffit pas à elle-

même, et ne se satisfait pas, comme la conscience morale, de ses seuls efforts, lors même qu'ils ne sont pas couronnés du succès. Mais, pour être moins indépendante, cette sévère disposition de l'intelligence n'en est pas moins la plus haute, et j'ajouterais la plus nécessaire de ses qualités. Ce n'est pas tout de chercher la vérité, il faut la chercher là où elle est; ce n'est pas tout de la trouver, il faut la montrer comme elle est. Toute erreur que l'on répand volontairement est un mensonge que l'on fait à soi et aux autres. Qui se trompe subit la loi commune; mais en trompant ceux qui nous lisent ou qui nous interrogent, l'on viole cette loi et l'on se manque à soi-même.

Ne croyez pas cependant que cette rigueur, appliquée aux travaux de l'intelligence, en exclue dans mon opinion ni les riches développements, ni même les poétiques écarts. Loin de là! Je prétends laisser le champ libre à la pensée, je crois qu'il faut tout lui permettre; mais je crois aussi qu'autant l'imagination peut être variée, féconde, impétueuse, vagabonde même, si vous le voulez, autant l'expression doit être juste et sincère. Le poëte nous promet des fictions : il nous l'annonce pour ainsi dire par avance; par avance aussi nous consentons à le suivre dans ce champ sans limites ; et, dût-il nous faire monter à sa suite sur le bizarre coursier que Louis Arioste a prêté au prince d'Angleterre, nous n'avons rien à reprocher au coursier ni au poëte; et si nous retrouvons au bout de la course, après de nobles émotions et de riantes images, quelque peu de sa raison ou de la nôtre, il faut lui rendre grâce s'il a eu beaucoup de poésie et si nous avons encore un peu de raison.

Mais l'historien a d'autres devoirs; il est, pour ainsi dire, comme un gardien placé entre les temps anciens et les temps modernes : magistrat de l'esprit et de l'expérience, chargé de bien dire, commis pour apprendre à bien faire, il doit la vérité à ceux qui furent, car la vérité, c'est la justice; il doit la vérité à ceux qui vont être, car la vérité, c'est la prudence. Semblables, si j'osais le dire, à ces sentinelles posées au bord des chemins rapides sur lesquels la vapeur entraîne quelquefois malgré eux les hommes qui la font mouvoir malgré elle, les écrivains de l'histoire ont pour mission de signaler les dangers à ceux qui s'y hasardent en leur montrant les débris que d'autres ont laissés sur la route. Mais on va si vite! mais les passions, cette autre vapeur, mais les intérêts, cet autre mobile, entraînent avec tant deforce et font tant de bruit autour de nous! Les hommes, les jours, les espérances courent, précédés par ces colonnes de fumée que le jour colore, que le vent chasse, qui s'appellent l'ambition ou la gloire, et qui n'en disparaissent que plus rapidement au souffle des événements ou de l'orage; et l'historien, debout auprès de la route encore brûlante, inscrit un passage de plus, et prépare un avertissement nouveau pour les autres voyageurs qui, sans l'écouter peut-être, vont passer aussi dans la vie.

C'est donc un devoir que cette sincérité rigoureuse, messieurs. Et, permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas sans intention que j'emploie ce mot de sincérité. Même en histoire, comme dans bien des actions de la vie, on peut être

vrai sans être sincère; mais la sincérité est un droit et un devoir, et voilà pourquoi tout à l'heure j'insistais si fort sur la bonne foi dans les actions, sur la bonne foi dans les ouvrages En parler ainsi, on pourrait dire que c'était vous rendre hommage; car depuis le jour où vous m'avez appelé à l'honneur de vous présider, depuis que vos bontés m'ont permis avec vous des rapports plus fréquents, j'ai retrouvé dans vos discussions, dans vos travaux, cette sincérité d'intention, d'études, de langage, qu'il est si honorable de proclamer, et dont je voudrais avoir droit de vous rendre grâces.

Est-ce à dire pour cela que l'histoire, ce tableau fidèle des temps qui ne sont plus, doive se borner à de stériles nomenclatures ou à de froides dissertations; ne présenter que des faits sans couleur ou se cacher sous des théories toujours insuffisantes? Vous ne le croyez pas, messieurs; et vous-mêmes, et les hommes célèbres dont les noms se sont depuis huit années associés aux vôtres, avez donné dans vos écrits de trop heureux modèles pour que l'on ne doive pas tirer de leurs ouvrages et des vôtres l'enseignement le plus utile. Quand nous interrogeons les temps anciens, peut-être n'avons-nous pas toujours la volonté de leur demander des leçons; peut-être, quelques uns de nos sentiments aimeraient-ils mieux y trouver des exemples ou des excuses. Mais quel que soit le motif qui nous inspire, du moment que nous nous enquerrons auprès de nos devanciers de ce qu'ils ont pu faire, il faut savoir ce qu'ils ont fait réellement, quelles passions les ont animés, quelles idées étaient les leurs, quels intérêts ou quelles mœurs ont présidé à leurs actions. Or pour les peindre il faut les connaître, et pour les connaître il faut les environner de tout ce qui vivait avec eux; il faut ranimer le siècle qui n'est plus, relever, pour ainsi dire, ses monuments, faire parler ses mœurs, évoquer ses idées; et quand ces âges, perdus pour nos yeux, sont ressuscités pour nos souvenirs, quand l'écrivain, le héros et le lecteur lui-même sont replacés au milieu des habitudes, des images et des objets qui seuls les occupèrent, alors nous pouvons montrer l'homme ou les faits entourés des événements qui les dirigèrent, éclairés par le ciel qui les couvrit, agités des sentiments qui les conduisirent. Ces hommes, ces faits, ces existences d'individus ou de nations qu'avaient-ils de commun avec nous? Une fortune variable, des facultés insuffisantes, une vie courte et fragile. Puisque les passions étaient pareilles, peignons les passions si nous savons le faire; puisque les rapports entre les événements et les hommes étaient analogues, étudions ces rapports qui doivent être demeurés les mêmes; mais soyons vrais dans nos tableaux, mais n'attachons pas non plus à ces formes extérieures une importance exclusive. L'homme intérieur n'est pas tout: si l'on se bornait à cette étude, le récit n'aurait ni variété, ni chaleur. L'homme du dehors n'est pas tout non plus : si l'on s'en tenait à cette peinture, on entasserait au hasard des couleurs sous lesquelles ne se trouverait ni la correction, ni la vérité. La vérité n'est pas dans l'exagération; elle n'est pas non plus dans la froideur; elle est bien plutôt dans l'émotion. Mais, pour émouvoir les autres, il faut s'émouvoir soi-même. Vous l'avez tous éprouvé vous-mêmes, messieurs; l'homme

le plus sincère ne peut s'empêcher d'avoir son propre sentiment sur ce qu'il raconte; il l'éprouve si bien que, même à son insu, il cherche à faire partager ce sentiment à celui qui le lit ou l'écoute. Eh bien, ce que l'on fait chaque jour sans le savoir, il faut le vouloir hautement; cela est plus franc et cela est plus habile. Quand de grandes et sérieuses recherches ont amené à connaître toute la vérité, on la dit et on doit la dire tout entière : là est le devoir. Mais, en la disant, n'a-t-on pas le droit de prendre parti pour Rome ou pour Carthage, pour York ou pour Lancastre, pour la ligue catholique ou pour la ligue protestante? Qu'on l'annonce afin de n'induire personne en erreur; puis, cette déclaration faite, que l'écrivain marche le cœur libre et le front levé, qu'il s'afflige ou se réjouisse, qu'il s'irrite ou se passionne suivant les succès ou les revers; cela est loyal, cela est vrai, cela inspire de la confiance au lieu de la diminuer. Les jugements sont autrement exprimés, mais ils n'en sont pas moins justes; les faits sont aussi réels, mais ils ont plus de mouvement et de couleur. Voilà le pont de Taillebourg qui se couvre de soldats anglais, des flèches anglaises qui volent, des armures anglaises qui retentissent, la multitude qui se précipite; et devant cette multitude, en face de ces armures, en butte à ces traits, un homme qui accourt, qui se jette là pour résister. Il est à peine armé et il combat, il est seul et il combat, il est blessé et il combat. Ses soldats arrivent enfin, son étendard flotte, son épée se lève victorieuse; ces soldats sont Français, cet étendard est Français, cet homme est le roi de France; et vous raconteriez froidement la journée de Taillebourg! et vous ne vous jetteriez pas avec le roi sur ce pont couvert de cadavres! et vous ne feriez pas voltiger les bannières royales en criant : Montjoie et Saint-Denis!!......

Plus loin et plus tard, quatre siècles après, aux rives de l'Ebre, un siége sans exemple dans l'histoire a mis Sarragosse en ruines : chaque maison est devenue une forteresse, chaque étage un retranchement, chaque enfant un guerrier. Partout où nos soldats ont combattu, ils ont vaincu : cinquante jours se sont succédé depuis qu'ils triomphent, et le courage des assiégés n'est pas plus épuisé que le courage des assaillants. L'illustre guerrier qui commande nos Français envoie un parlementaire au guerrier qui commande les Espagnols; il lui propose la paix, la vie, et ce noble hommage que ceux qui triomphent ont droit de rendre à ceux qui succombent. Palafox conduit le parlementaire à l'église métropolitaine; cette église est tendue de noir; un tapis noir recouvre les marches et le pavé du sanctuaire. On célèbre une messe des morts; et quand les dernières prières expirent et se perdent sous les voûtes comme le soupir des âmes remontant vers le ciel, Palafox se lève : « Monsieur, dit-il au colonel français, ceci est l'*Office des Morts* dit pour ceux qui ne comptent déjà plus dans la vie : il est dit pour nous, il est notre réponse. Allez, monsieur, et soyez heureux; nous ne nous reverrons plus que sur la dernière brèche et devant le dernier cadavre. » Et vous raconteriez froidement cette fête funèbre! et vous ne seriez pas Espagnol avec les vaincus, et Français avec les vainqueurs! Ah! nos Français pleurèrent au récit qu'ils

en entendirent ! et quand ils retrouvèrent sous les décombres ce général percé de coups, qui n'avait pu obtenir une atteinte mortelle, ils baissèrent devant lui leurs armes, et couvrirent son illustre défaite de leur drapeau victorieux.

Souffrez donc que je le dise, messieurs, non pas avec l'autorité que me donnerait l'opinion de mes honorables confrères, si j'avais ici le droit d'être leur interprète, mais avec l'accent d'une conviction personnelle : l'hésitation ou l'indifférence, ingénieusement décorées du nom d'éclectisme, ne suffisent pas en histoire. Tacite et Salluste sont des hommes passionnés : Machiavel et Villani, Mendoza, Barros, Zurara, et ces charmantes chroniques portugaises que récrivit Édouard Nuñez, sont remplis de chaleur et d'intérêt, parce que la passion y paraît de toutes parts. La vérité est le dessin, la passion est la couleur. N'avez-vous pas besoin de l'une et de l'autre ?

Mais pour composer, pour ordonner ces couleurs que de recherches sont nécessaires ! A combien d'études diverses il faut demander des connaissances positives ! Cette multiplicité d'efforts, opposés quelquefois en apparence et dirigés cependant vers le même but, est une des satisfactions de l'intelligence. Vous l'avez compris, messieurs ; et de cette idée féconde sont nées pour vous, non-seulement la division de vos classes, mais aussi la variété remarquable de questions que vous avez posées dans vos Congrès. Chacune d'elles prise dans son isolement suffirait à des discussions approfondies ; et toutes ensemble, à quelque degré de solution qu'elles soient arrivées, doivent faciliter leur développement naturel et contribuer à former cet œuvre de savantes traditions, d'utiles exemples, de souvenirs glorieux, auquel vous avez consacré vos efforts.

Mon devoir peut-être serait de montrer ici comment s'enchaînent les questions différentes que vous allez livrer à la discussion de tant d'hommes distingués qui ont répondu à notre appel ; comment concourent aux enseignements de l'histoire l'étude des littératures qui sont l'expression écrite de l'intelligence dans ses rapports avec elle-même, l'étude des sciences, qui sont l'organe exact de l'intelligence dans ses rapports avec la nature, l'étude des arts, qui sont la manifestation poétique de l'intelligence dans ses rapports avec la civilisation. Mais ce devoir, messieurs, il sera bien autrement rempli par vous ; vos discussions, vos mémoires, les nombreuses études dont vous apporterez ici les résultats, montreront bien mieux que je n'aurais pu le faire comment dans les esprits tels que les vôtres se lient, se soutiennent, se fécondent les connaissances sérieuses. Cet enchaînement des études et des idées est le privilége exclusif de l'homme et la véritable puissance de l'esprit humain ; il lui donne sa force, il trompe le déclin de ses ans ; et, sans remonter à ce vaste système de la génération des idées, des sciences et des arts, que Bacon emprunta, sans le dire, à un Français dont il ne rappela pas le nom (1), nous retrouvons partout, et partout nous devons reconnaître et admirer cette liaison incessante, cette conséquence infinie

(1) Jacques de Chavigny.

qui met nos besoins pour les satisfaire sous la protection de notre pensée, comme elle a mis, selon l'expression de Salluste, notre corps esclave au service de notre âme dominatrice. Tout ce que nous voyons le révèle : tout ce qui nous entoure, les œuvres les plus recherchées de la science ou les objets les plus grossiers dont l'usage est de tous les jours, sont pour nous un héritage qui nous rattache à ceux dont nous l'avons reçu. Chercher comment s'est formé cet héritage, savoir comment il fut composé, quelles mains y travaillèrent, quels événements en retardèrent ou en précipitèrent l'établissement, c'est encore, c'est toujours étudier l'histoire; c'est marcher avec vous dans la route où vous avez fait des pas si heureux.

Le savoir, dit quelque part, dans ses vers, François de Ronsard :

Le savoir
Est presque toujours le ramentevoir.

Cherchons donc *le ramentevoir* de tant d'utiles actions, de tant de grands événements, de tant d'illustres hommes, messieurs; faisons rentrer Shakspeare, Chaucer, Ben Johnson à la cour d'Élisabeth; reprenons les travaux de Viette ou de Raynouard, admirons les ouvrages de Buschetto, d'Erwin de Stenbach ou de Robert de Luzarches; suivons les directions de d'Agincourt ou de Quatremère; rappelons, sur le vaisseau qui porte Colomb, les expéditions américaines du Nord ou la carte des Borgia; retraçons, sous les remparts de Canossa, les guerres de l'Empire et de l'Église; au pied des murs du temple, l'habile et utile règne de Philippe IV (1); et partout, en Italie ou sur les mers du Nouveau-Monde, en France ou dans l'Empire, dans les couvents, dans les palais, ou parmi les champs de bataille, montrons sans cesse et redisons tout haut que la politique peut avoir du succès, la fortune des écarts, l'esprit des prodiges, la vertu des misères, et que cependant il n'y a de digne de souvenirs, il n'y a d'utile à offrir en exemple que ce qui est noble, bon, généreux, chrétien, en un mot. Nous Français, nous avons peut-être plus que d'autres le droit de le dire; car notre histoire a presque toujours été, entre toutes les histoires, la plus généreuse comme elle était la plus éclatante; rendons encore cet hommage aux vieilles traditions de notre patrie, demandons à Dieu qu'il la protége; et nous, messieurs, prenons pour enseignements ce mot de Salluste : *Bene facere oportet reipublicæ, bene dicere autem haud absurdum est.* Puisse la France avoir de la gloire et du bonheur, et puissions-nous avoir à le raconter à nos neveux.

(1) Voir les questions proposées pour le Congrès de 1841.



NOTICE SUR LA VILLE D'AURAY,

(DANS LA BASSE-BRETAGNE).

Pauca hæc, tàm de horto meo quam de pluribus aliis, juxtà posse meum colligere curavi.
(CHRON. BRIAC.)

Auray ou Aurai, jolie petite ville, sans clôture, avec un port, sur la rivière de son nom (1), qui forme comme l'un des bras du golfe du Môr-bihan, est à trois lieues de l'Océan, et à trois lieues et demie ouest de Vannes, son diocèse ancien et actuel. Elle est un chef-lieu de canton et une cure de seconde classe dans l'arrondissement de Lorient; avec poste aux lettres et aux chevaux.

Sa longitude est par les 5° 10′ 52″, et sa latitude, par les 47° 40′ 4″.

Elle était, en 1789, composée de deux paroisses sous l'invocation de saint Gildas et de saint Goustan, séparées par le port et réunies par un pont de pierre.

La ville proprement dite, ou paroisse de Saint-Gildas, est bâtie sur une montagne assez élevée, qui prend naissance au bord de la rivière, et se termine par une belle plaine. Ses rues sont par conséquent fort inclinées.

Elle compte 3,893 habitants, et elle a toujours eu chez les gastronomes une haute réputation pour ses andouilles fumées.

La grande route de Vannes au Port-Louis, Lorient et Quimper y passe, ainsi que quelques autres voies de communication.

Sa position la rend importante en temps de guerre; cependant depuis la ruine de son château, démoli presqu'en entier en 1558, on n'a jamais songé à la mettre à l'abri des coups de l'ennemi.

Marchangy, dans son *Tristan-le-Voyageur*, parle de ce château comme s'il eût été juché sur un des pics des Pyrénées et comme s'il existait encore dans son intégrité; Guyot-Desfontaines avance qu'il était encore existant en 1589; il y a erreur chez ces deux écrivains. La vérité est que, lors de sa démolition à l'époque que nous venons de fixer, Henri II et François II firent transporter la

(1) Cet assez long cours d'eau, d'abord de peu d'importance, a diverses ramifications, dont l'une est formée par *le Loch*. A l'approche de la ville d'*Auray* il en prend le nom, et devient navigable, à l'aide des marées, pour des bâtiments de trois cents tonneaux. Sa largeur et sa profondeur vont de là en augmentant jusqu'à son embouchure dans *le golfe du Môr-bihan*, après avoir, de distance en distance, offert de fort bons mouillages sur ses deux rives, et fait tourner une multitude de moulins. Ce fut dans cette rivière qu'en l'année 1477 fut jeté, lié dans un sac, le nommé Morice Gourmel, l'infidèle agent du secrétaire du duc François II. (*Voir* dom Morice, *Hist. de Bret.*, t, II, p. 134.)



majeure partie des matériaux à Belle-Isle-en-Mer, pour y améliorer un fort qui a en quelque sorte donné naissance à la citadelle actuelle.

S'il fallait en croire une ancienne tradition du pays, ce serait au VIe siècle qu'on devrait faire remonter l'origine d'*Auray*; mais l'histoire et la fable sont deux choses très distinctes : d'Argentré dit que la première pièce authentique qui mentionne cette place ne date que de l'an 1069, et que son boulevard primitif fut refait en 1201 par le duc Arthur Ier.

Quoi qu'il en soit, la partie urbaine et la partie rurale, qui est presque nulle, s'abritèrent sous ce point de défense, et n'eurent jamais d'autre fortification en règle.

Ce fut, comme chacun sait, dans son enceinte que le duc François Ier se maria, le 30 octobre 1442, à Isabeau d'Écosse. (*Voir* Morice, *Hist.*, tome II, p. 2.) On n'en voit plus rien maintenant, toutes ses parties ayant tombé pierre à pierre sous la main du temps et des hommes, comme les grains de sable d'un clepsydre. Le ciment de sa maçonnerie était surtout composé d'écailles d'huîtres.

Rien dans la ville ne peut arrêter l'antiquaire : néanmoins, depuis le XIIe siècle jusqu'au nôtre, on y a admiré la chapelle de la Sainte-Vierge, « dont, au « rapport d'Ogée, les vitraux peints représentent, en neuf grandes croisées, « toute la vie de J.-C.; et dont la tour, de 100 pieds de masse et de 115 de « flèche, est un modèle de hardiesse et d'élégance. »

Derrière la partie haute de cette même ville, ajoute M. de Fréminville (*Monum. du Môr-bihan*), est l'église du Saint-Esprit, édifice assez vaste et d'architecture gothique-arabe. On y entre par un porche autrefois orné de statues; ses grandes fenêtres sont des ogives à quatre divisions, surmontées de fleurons à jour, d'un travail délicat. Son intérieur est actuellement nu; il ne s'y trouve ni tombes, ni statues, ni bas-reliefs. On croit que ce temple, dans son premier état, faisait partie d'un *couvent de Templiers* ou *Moines-Rouges*, comme on les appelle dans la contrée, ordre si célèbre par sa gloire et ses malheurs. Il sert maintenant à la garnison, et a été mutilé en beaucoup d'endroits pour le faire servir à sa destination présente.

La seigneurie d'*Auray* fut d'abord de la dépendance du comté de Guimgamp; elle passa dans la maison des ducs en 1034, époque où elle commence à figurer dans l'histoire.

En 1286, la chambre des comtes siégea à *Auray*, d'où, deux ans après, elle revint à Muzillac, qui l'avait possédée auparavant. (*Voir* notre *Histoire*, t. II, p. 349.)

L'an 1289, le duc Jean II y assembla son parlement général, et depuis 1341 elle demeura à Charles de Blois jusqu'à la bataille du 29 septembre 1364, où ce prince perdit la vie. (*Voir* notre même ouvrage, t. II, p. 387 et 405.)

Durant cet intervalle elle subit diverses catastrophes; elle en subit d'autres plus tard, notamment pendant la Ligue et dans le cours de la chouannerie. (*Voir*

Morice, *Histoire*, t. Ier, p. 258 et 259; t. II, p. 172, etc.) Elle avait été prise en 1168 par Henri II, roi d'Angleterre. (*Voir* notre *Histoire* encore, t. II, p. 293; et Ogée.)

Quand les troubles éclatèrent en Bretagne en 1792, les marins du quartier d'*Auray* furent des premiers à refuser de partir, et huit cents paysans de ses environs marchèrent sur Vannes.

Lors de la descente des émigrés à Quiberon, en 1795, Dubois-Berthelot s'empara de cette place, et sa garde nationale se forma même, pour la défense du drapeau blanc, en un corps de troupe de ligne qui prit le nom de *régiment d'Auray*. Il était commandé par M. Glain et par le duc de Lévis; mais ce poste fut bientôt repris par Hoche. (*Voir* notre *Histoire*, t. II, p. 418, etc.)

L'église paroissiale de Saint-Gildas mérite d'être visitée; l'Hôtel-Commun est entretenu avec autant de goût que de simplicité; c'est à la Halle que, durant les grandes chaleurs et les temps pluvieux, les principaux politiques de la commune, après avoir spéculé le matin sur le cours des denrées, reviennent l'après-midi se promener, d'un pas grave, et régler la destinée des deux mondes jusqu'à l'heure de la collation ou du souper.

Autour de la ville les campagnes sont charmantes et très diversifiées; mais la plus prochaine, la plus agréable et la plus fréquentée, est une grande place, appelée *le Loc*, embellie par des plantations et située immédiatement au-dessus du port, qu'elle couronne à pic à une hauteur de 150 pieds. De là, sur tous les points, excepté sur celui qui touche la ville, on découvre l'horizon à trois lieues au moins.

Ce port, d'une bonté et d'une sûreté reconnues, contient assez d'eau pour que les plus gros bâtiments de cabotage puissent y charger et décharger bord à quai dans les grandes marées. On y remarque plusieurs chantiers de construction toujours en activité; et à quelque distance, dans les champs, des *trilithes* ou *Lic'h-avens* en façon de portes, et d'autres pierres druidiques, ainsi qu'un beau *montissel* ou *butte tumulaire*, de 145 pieds de haut sur 165 pas de circuit.

Enfin, à un quart de lieue, vers le bord de la rivière et dans la paroisse de Crac'h, le voyageur peut aller visiter le château du Plessix-Keraër, qui n'a guère d'autre mérite que d'avoir appartenu au président de Robin, ce savant magistrat auquel on doit un recueil précieux de recherches sur les antiquités de la Bretagne. On y a trouvé, entre autres curiosités, un casque du XVIe siècle, bien conservé et richement damasquiné en or.

En revenant par les hauteurs qui dominent ce manoir, l'étranger verra probablement avec plaisir les ruines d'un autre édifice plus ancien, appelé *Roc'h-Naven*, sur lequel nos annales bretonnes sont muettes; et dans la vallée au-dessous, la petite chapelle de Saint-Cado, qui n'offre rien de remarquable que ses trois cents et quelques années d'âge.

L'air est sain à *Auray*; les eaux y sont pures et la vie animale à très bas prix. Les fruits, les légumes, le laitage, le poisson, les coquillages, le gibier de mer

surtout y abondent ; et par-dessus tout cela sa boucherie a de la renommée.

Ses habitants passent pour avoir le caractère dur, querelleur et entêté ; c'est du moins, d'après Ogée, la périphrase d'un vieux proverbe, qui dit : *Tête d'Auray, tête de diable ;* mais ce défaut ne peut être imputé qu'aux marins, qui font le tiers de la population. Ce qui distingue spécialement les habitants, c'est la gaité et l'amour de la danse, sentiment que celui de la misère a néanmoins modéré beaucoup depuis quelque temps.

Cette ville, à l'époque de la révolution, avait le droit de députer aux états ; elle possédait un Hôtel-Dieu, un hôpital général, un couvent de capucins, fondé en 1626 ; un de cordeliers, construit en 1632 ; une commanderie de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, une sénéchaussée qui ressortissait au présidial de Vannes ; une subdélégation, un collége communal, un sous-commissaire de la marine, un commandant de place, une brigade de maréchaussée, un bureau des cinq grosses fermes, un siége royal, établi en 1565, d'où relevaient plusieurs juridictions particulières, etc.

Son commerce, si florissant lorsque les Danois, les Suédois et les Norwégiens venaient s'y approvisionner de grains, de beurre, de miel, etc., était déjà bien déchu en 1789. Il ne consiste plus guère de nos jours qu'en quelques expéditions de chasse-marées pour Nantes, Bordeaux, Bayonne, etc. ; et en cierges, dont viennent ordinairement se pourvoir les nombreux pèlerins qui, durant toute l'année, mais notamment en juillet, se rendent au ci-devant monastère de Sainte-Anne, distant d'une lieue, et situé en Pluneret.

Elle n'offre, dans son état présent, qu'une agglomération de petits édifices bâtis le long de cinq ou six rues.

Il y a quelques années qu'on y a établi une filature de coton et une fabrique de dentelle.

On y pêche la sardine, et l'on élève dans ses environs de fort beaux chevaux.

Il s'y tient quatorze foires par an, et deux marchés par semaine.

Son commerce actuel consiste, outre ce que nous en avons dit ci-dessus, en fruits, cuirs, vins, sel, draps, toiles, bestiaux, etc.

Il y a des Frères des écoles chrétiennes, des Filles du Saint-Esprit, un vice-consul d'Espagne, une brigade de gendarmerie, un professeur d'hydrographie et de mathématiques, un bureau d'enregistrement, un comice agricole, institué en novembre 1835, et qui embrasse quatre cantons ; un établissement de bienfaisance, dû à la charité pieuse et éclairée de Mmes Molé et Lamoignon, et confié à la direction des Sœurs de Saint-Louis. On y admet les jeunes filles pauvres, qui y reçoivent durant cinq ans une éducation simple et morale, en même temps qu'elles y apprennent à travailler. Il y a de plus un bureau des douanes, des briqueteries, des tuileries, etc.

L'établissement de son port est à trois heures quarante-cinq minutes ; et c'est des forêts de Camers et de Lanvaux, distantes seulement de quelques lieues,

que ce port tire les bois nécessaires à la construction de ses navires marchands.

Auray était jadis le chef-lieu du pays de Lanvaux, l'une des neuf grandes baronnies de Bretagne, à laquelle celle de Quintin fut substituée par le duc Pierre II, les 19 et 23 mai 1451. (*Voir* notre *Histoire*, tome II, page 469, et *Mél. d'une gr. Bibl. Voyez*, en notre même ouvrage, tome II, pages 417, 18 et 19, ce qui concerne sa ci-devant chartreuse.)

Son institution des Sourds-Muets, établie en 1807, mérite d'être visitée. C'est un bienfait pour les contrées environnantes, où le nombre de ces infortunés, privés de tout secours, est considérable.

Auray a gardé son ancienne succursale Saint-Goustan, qui compte 600 habitants. On parle dans ces deux endroits français et breton. La constitution de leur sol est toute granitique. La terre des alentours, facile à labourer, produit du mil, du sarrasin, de l'avoine, du seigle et du froment. Ces trois dernières espèces de grains surtout y sont d'une qualité supérieure.

Son blason, suivant M. Bizuel, portait de *gueules*, *à une hermine passante, au naturel; au chef d'azur, chargé de trois fleur-de-lis d'or.*

Entre autres hommes estimables auxquels elle a donné le jour, on compte en particulier Provôt, mort, au mois de mars 1776, commissaire de la marine à l'Ile-de-France, à qui cette colonie doit infiniment de reconnaissance pour y avoir continué l'œuvre de Poivre et Labourdonnaye; M. de Montigny, connu spécialement par les superbes plantations qu'il a faites à son château de Kerisper, en Pluneret; Julien-Dubois-Berthelot, précité, l'un des chefs les plus ardents du parti légitimiste, etc. Mais le plus renommé de tous ses enfants fut Pierre Le Gouvello, dit communément *de Quériolet* ou *Kériolet*, conseiller au parlement de Rennes. Incomparablement plus scandaleux par les débauches de sa jeunesse que la pécheresse de l'Évangile ; plus égaré que saint Augustin manichéen. D'impie décidé, ce héros de la pénitence, changé par la grâce, comme saint Paul, en un vase d'élection, devint durant vingt-cinq ans un excellent ecclésiastique, et mourut en prédestiné, au couvent de Sainte-Anne d'Auray, le 8 octobre 1660. Il fut enterré dans l'église de ce monastère, au bas des marches du grand autel. Lobineau, dans ses *Vies des Saints de Bretagne*, page 462, a écrit celle de cet homme singulier, abîme tout ensemble de péché et de miséricorde; et Collet en a publié une autre plus étendue, réimprimée plus tard à Saint-Malo, chez Hovins. (*Voir* aussi le *Nouveau Dictionnaire* d'Ogée, tome I[er], page 57. col. 1.)

J.-G.-P.-B. Manet,

Prêtre de Saint-Malo, Membre de la première classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉMOIRES ET ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE COPENHAGUE
(EN DANOIS).

Extrait du mémoire : ***Rapports des hommes du nord avec l'Espagne et le Portugal.***

La première apparition des Danois sur les côtes de France date, d'après Grégoire de Tours (1), de l'an 515, et depuis lors jusqu'à la fin du Xe siècle les côtes de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et de l'Angleterre ont presque continuellement été exposées aux ravages des Normands. Il est vrai que Charlemagne sut les contenir, mais ils n'en furent que plus terribles sous ses faibles successeurs.

Avant la fin du VIIIe siècle nous ne pouvons signaler qu'une seule invasion des hommes du Nord sur les côtes de l'Espagne, c'est celle des Anglo-Saxons, qu'*Isidore Pacentis* place en 754 (2). Mais dès le commencement du IXe jusqu'à la fin du Xe siècle, les sources de ce temps, les chroniques arabes et espagnoles mentionnent plus souvent les ravages des Normands auxquels les côtes de la Péninsule étaient exposées. L'Espagne d'alors était divisée en deux royaumes : l'un (le nouvel empire des Goths) comprenait la partie nord-est et nord-ouest; l'autre (l'empire des Maures) comprenait la partie méridionale.

C'est par hasard qu'en 842, sous le roi d'Asturie, Ramiro Ier, les Normands arrivèrent pour la première fois (3) en Espagne. Une grande flotte de Normands suivant la Loire et la Garonne fut lancée par une tempête sur les côtes de la Galice, aborda près de *Gvion*, en Asturie, s'avança jusqu'à *Ferrol*, et ravagea tout le pays qu'elle parcourut. Ramiro marcha contre eux, les tailla en pièces, leur fit grand nombre de prisonniers, et brûla soixante-dix de leurs vaisseaux. D'autres attribuent cette défaite à la brave défense des habitants de *Corunna*, ville que les Normands assiégèrent en vain, et dont ils ne s'éloignèrent que lorsqu'il ne leur resta plus (4) que trente vaisseaux. Ceux-ci se réunirent cependant avec d'autres vaisseaux de pirates normands, et côtoyèrent jusqu'à Lisbonne, où ils arrivèrent au nombre de cinquante-quatre.

(1) Grég. Turon. Chez Bouquet. *Rerum Gall. Script.*, t. II, p. 187; Capefigue, *Essai sur les invasions des Normands*, p. 80, observe que Grégoire de Tours, dans l'endroit cité, paraît supposer des invasions antérieures à celles-ci.

(2) Isidorus Pacentis; Aschbach, *Hist. des Omayades en Espagne*, t. I, p. 104 (en allemand).

(3) Gens hæcce crudelissima et in partibus nostris anteà non visa; *Lucæ Tudensis Chron. mundi*, in A. Schotti Hisp. illustr., t. IV, p. 77; Aschbach, t. I, p. 254.

(4) *Lucæ Tudensis Chron.* l. c.; *Vasasi Chron.*, in Hisp. illustrata, t. I, p. 709; Roder. Toletani, *De reb. Hisp.*, lib. IV, c. 13, 26.

Les Normands restèrent treize jours sous les murs de Lisbonne, ravagèrent les environs, et, à l'approche d'une armée de Maures, ils mirent à la voile pourvus de butin et de prisonniers. Peu de temps après ils retournèrent sur les côtes de l'Algarve, surprirent les villes de *Niebla* et de Cadix, et pillèrent tout le pays jusqu'à *Sidonia* (1). Ce ne fut qu'en 844 cependant qu'attirés par les richesses des Sarrasins, ils se montrèrent pour la première fois dans l'Espagne méridionale. Les auteurs arabes et chrétiens diffèrent ici.

Roderigue de Tolède dit : « L'année après l'attaque des Normands contre Lisbonne, ils vinrent avec une grande flotte en Andalousie, et jetèrent l'ancre dans le fleuve de *Gualdaquivir*. Ils attaquèrent la ville de Séville, l'assiégèrent pendant treize jours, ravagèrent les environs ; mais, ne pouvant prendre la ville, ils se rendirent, chargés de butin et de prisonniers, vers *Algésiras*, *Cadix* et *Médina-Sidonia*, livrèrent différents combats aux Arabes, firent du butin tant qu'ils purent, et marquèrent comme ailleurs leurs traces par des ravages. Les Arabes les poursuivirent, non sans essuyer de grandes pertes. Les Normands attaquèrent ensuite Algésiras, y mirent le feu, firent un grand butin, et dévastèrent les vignes autour de la ville. Ils attaquèrent de nouveau la riche cité de Séville sans avoir plus de succès contre elle qu'auparavant.

« Abderrahman (822-852) marcha alors avec une grande armée contre eux, leur livra bataille sans avantage de part ni d'autre. Les Normands entrèrent dans la ville de *Tablata*, près de Séville; mais les Sarrasins les en chassèrent, et leur tuèrent quatre cents hommes. Ils ravagèrent les environs de Séville, et se retirèrent à Lisbonne lorsqu'ils apprirent qu'Abderrahman préparait contre eux des grandes forces de terre et de mer. De Lisbonne, où d'autres vaisseaux les attendaient, ils retournèrent dans leur pays. »

Nous nous abstenons de rappeler ici ce que les auteurs arabes ont écrit sur cette invasion, puisque nous n'aurions qu'à répéter ce que Cardonne (2), Conde (3) et Aschbach ont déjà si bien dit.

Il paraît qu'ensuite l'Espagne ne fut plus exposée pendant quelque temps aux ravages des Normands ; au moins les chroniques espagnoles n'en font pas mention. Les Normands, qui parurent en 850 à Balobriga, en Asturie, s'en éloignèrent, à ce qu'il paraît, par l'intermédiaire de l'évêque saint Gonzalve (Gundesalvus) (4); mais en 848, lorsque les Normands ravagèrent la France, l'on mit la Catalogne en état de défense (5). Ce ne fut cependant que dix ans après, lorsque Ordonno Ier régnait en Asturie, et Léon et Muhamed Ier en Cordoue, que les Normands descendirent avec cent vaisseaux sur les côtes de la Galice. Don

(1) Roder. Tolet., *Histor. Arab.*, c. I, p. 175.

(2) Cardonne, *Hist. de l'Espagne et de l'Afrique sous la domination des Arabes*. t. I, p. 275.

(3) Conde, *Histoire des Maures en Espagne*.

(4) *Luitprandi Fragmenta*, chez Tamaro de Vargas. Madrid, 1625, t. IV, p. 17.

(5) Ferrera, *Hist. d'Espagne*.

Pedro, gouverneur de cette province, marcha contre eux, en défit une grande partie, brûla grand nombre de leurs vaisseaux et força le reste des Normands qu'il ne put atteindre à s'embarquer. Ce fut à la même époque que de nombreuses bandes de Normands, commandés par l'impétueux *Hasting* et Biorn Zernside, son fils adoptif, pillèrent la France, entrèrent dans Paris, ravagèrent l'Italie et toutes les côtes de la Méditerranée. En s'approchant de cette mer ils se séparèrent pour prendre des directions différentes; une partie de leur flotte suivit le cours du Rhône, ravagea les deux côtés du fleuve, se retrancha dans l'île de Camargues, d'où elle fit des sorties pour piller les cloîtres et les villes du Roussillon, et la ville d'Ampurias, en Catalogne.

Une autre flotte de soixante vaisseaux se dirigea contre l'Espagne et ravagea les villes d'*Algésiras*, d'*Alhadra*, dans l'Estramadure et de Mesquitella, en Beïra, jusqu'à ce que la vue de la cavalerie des Sarrasins forçât ces pillards à se rembarquer. Elle attaqua ensuite la Mauritanie et pilla les îles de Majorque, Formentara et Minorque; puis, après avoir continué leurs ravages jusqu'en Sicile, et même, comme il paraît, jusqu'en Grèce, les Normands revinrent en Espagne, s'y conduisirent comme auparavant et y passèrent l'hiver. En 861, ces soixante vaisseaux parurent dans la Seine et se réunirent avec le reste de la flotte, qui alors était occupée à assiéger une ville; enfin, d'après un traité avec Charles-le-Chauve, en 862, ils quittèrent la France pour se diriger contre l'Angleterre.

Dès lors, jusqu'à l'an 951, l'Espagne ne fut plus exposée aux attaques des Normands, soit qu'ils fussent occupés pendant ce temps à piller les côtes de France, soit que les annalistes du temps les eussent perdus de vue. L'attaque de cette année fut dirigée contre la Galice.

Le roi Harald Blaatand (Dent-Bleue) envoya en 963 du secours au duc *Richard* de Normandie, qui alla faire la guerre au roi de France. La guerre n'eut pas lieu; le duc convertit une partie de ces Danois au christianisme, et fit conduire le reste de ces guerriers terribles de Coutances en Espagne (1). Ils n'y cessèrent leurs ravages et leurs cruautés que lorsque *Rosenandus* de Compostella les força avec une armée de regagner leurs vaisseaux. Une flotte de Normands, forte de cent vaisseaux et conduite par leur roi *Gundroed*, ravagea en 969 la Galice pendant une année entière. Le comte de la Galice Gonzalez Sanchez leur livra bataille près du port de *Ferrol*, en défit une grande partie, fit le reste prisonnier et brûla leur flotte en 970. Ces ravages et ces expéditions des hommes du Nord contre l'Espagne, que nous apprennent les annales espagnoles, se trouvent aussi çà et là mentionnés dans les anciens auteurs scandinaves.

Malgré tant d'invasions en Espagne on n'y trouve cependant aucunes traces d'établissements ou de colonies des Normands, tels qu'il y en a en Angleterre, en France et en d'autres pays. Cet événement ne doit pourtant pas surprendre

(1) Wilh. Gemmeticus, l. III; Dudo, *De moribus Normannorum in Duchesnii script. Norm.*, p. 151.



si l'on regarde de près l'histoire de ces pays. La France et l'Angleterre, pendant les IXe et Xe siècles, étaient gouvernées par des princes faibles. Les querelles et les guerres de succession n'y cessèrent pas, et les Normands, souvent appelés à y prendre part, gagnèrent pied et finirent par s'établir en ces pays. Il en fut autrement avec l'Espagne. La partie méridionale de ce pays appartenant aux Arabes fut gouvernée par des chefs habiles et courageux, qui étaient habitués et préparés aux attaques et à la guerre. Ils garnissaient les côtes de troupes et de forts, et étaient toujours sur pied contre les ravages des pirates africains, qui pillaient les côtes de la Méditerranée depuis le VIIIe siècle. Le nord de l'Espagne, peu fertile, n'eut pas beaucoup d'attraits pour les Normands, qui ne cherchaient que du butin et rencontraient en cette contrée des ennemis très-courageux.

Le christianisme, qui alors commençait à s'étendre dans la Scandinavie, exerçait aussi une influence salutaire sur ce pays. Les mœurs rudes des hommes du Nord s'adoucissaient, et le métier de pirate, jadis si honorable, devenait honteux.

Les pèlerinages et les croisades dans la Terre-Sainte étant alors généralement à la mode, les Normands aussi allaient à Jérusalem, et ils débarquèrent en Espagne toutes les fois que l'occasion s'en présenta ou que le besoin les y força. Il est vraisemblable que la descente des Normands sur le sol espagnol n'était pas toujours paisible. Le roi *Olaf-le-Saint* est le premier qui, en revenant de Palestine, débarqua en 1012 dans le royaume de Léon, où Alphonse V régnait alors.

Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu donner la traduction entière de ce savant mémoire, dans lequel les rapports entre l'Espagne et les Normands jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle se terminèrent ces communications, sont traités avec un talent si supérieur. Nous recommandons cependant aux savants qui s'occupent de l'histoire de l'Europe la lecture des mémoires de cette docte Société, s'ils ne veulent pas laisser de lacunes dans leurs travaux.

W. NOLTE.

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

SUR PLUSIEURS OUVRAGES DE DROIT PUBLIC ET D'HISTOIRE,

DE M. NOEL DE NANCY,

Membre correspondant de la première classe de l'Institut Historique.

Depuis 1838 et dans le court espace de moins de trois années, M. Noël, avocat et ancien notaire à Nancy, a publié plusieurs ouvrages d'une haute importance sur les institutions et les temps les plus remarquables de l'ancienne Lorraine.



Une question purement locale et domaniale lui a fourni l'occasion d'une savante dissertation sur l'antique législation de la Lorraine ; il l'a traitée en jurisconsulte et en publiciste ; il a tracé avec autant de bonheur que de talent, le tableau des phases diverses qu'a subies la constitution de cette importante province depuis son érection en duché par l'empereur Henri III en faveur de Gérard d'Alsace, tige des maisons princières de Lorraine et d'Haspbourg. Cette institution féodale date de 1048.

La cause domaniale, traitée dans le premier mémoire de notre collègue de Nancy, est jugée depuis longtemps. Mais son travail restera comme un document éminemment utile, que pourront consulter ceux qui voudront connaître et apprecier les éléments constitutifs de la féodalité en Lorraine.

Nous avons plusieurs histoires de Lorraine ; la plus estimée, la plus généralement connue, est celle que nous devons au savant Bénédictin D. Calmet, et cette œuvre est encore incomplète. Il n'a pas dépendu de l'auteur de la publier telle qu'il l'avait comprise. On se plaint souvent des lacunes, des altérations que l'on remarque dans nos meilleurs ouvrages. Mais quel historien a pu librement exprimer sa pensée ? Combien en est-il qui aient joui de cette indépendance d'opinion et de position sans laquelle un écrivain ne peut livrer au grand jour de la publicité les vérités dont l'évidence est constatée par les documents les plus irrécusables ? Il n'a été donné qu'aux anciens historiens des beaux jours de la Grèce et de Rome de dire tout ce qu'ils croyaient être vrai. N'était-ce pas déjà assez des aberrations de l'esprit humain ou de la large concession qu'il faut faire aux préjugés politiques et religieux des auteurs ? L'historien modèle, Tacite, ne fait pas exception.

L'auteur du plus vaste, du plus remarquable monument historique des temps modernes, A. de Thou, n'a-t-il pas subi tous les genres de persécutions ? On sait quelle fut la cause du retrait de la pension de notre Mézerai. Il n'avait pu garder le silence sur l'institution des états généraux, il n'avait pu rappeler cette institution sans en indiquer au moins les principales attributions, et il s'était exprimé à cet égard avec une timide circonspection ; il n'avait pas dit tout ce qu'il savait, tout ce qu'il pensait : « Vous estes historiographe du roi, vous estes pensionné par Sa Majesté, vous devez escrire l'histoire telle qu'elle la veut, et non telle que vous l'entendez. J'ai dû vous retirer votre pension. » Ce ministre censeur et courtisan, c'était Colbert.

L'histoire, écrite *par ordre*, et dont le jésuite Daniel fut chargé, n'avait pour but que de faire ressortir avec le plus d'éclat possible les faits anciens favorables aux fils naturels des rois des deux premières races. Des récits de bataille surchargés des plus minutieux détails de la stratégie, de la nomenclature de chefs de corps des différentes armes, de la description topographique des siéges et champs de bataille, servent de cadre au petit nombre de faits qui appartenaient à la spécialité de l'ouvrage commandé.

A l'époque où le duc Léopold chargea successivement l'abbé Hugo et dom

Calmet d'écrire une histoire de la Lorraine, c'était une œuvre impossible. Comment concilier les droits des ducs souverains de Lorraine et de Bar, et les prétentions de la France, qui n'avait pas oublié que ce pays avait fait partie de l'ancien royaume d'Austrasie ?

Je reviendrai sur ce sujet en vous rendant compte du dernier et du plus important ouvrage historique de notre savant collègue.

A peine publiée, l'histoire de Lorraine de l'abbé Hugo avait été *condamnée et supprimée* par arrêt du parlement de Paris du 17 décembre 1712. Le duc chargea immédiatement dom Calmet de faire une nouvelle histoire de Lorraine. L'ouvrage fut terminé en 1728. Les archives ducales, les cartulaires des principales maisons religieuses avaient été mis à la disposition de l'auteur. Son œuvre fut imprimée sans avoir été préalablement soumise à la censure; elle n'en subit pas moins le sort du travail de l'abbé Hugo ; elle fut aussi condamnée et supprimée par les mêmes motifs.

Dans son mémoire n° 1, M. Noel a indiqué les changements successifs imposés à l'auteur; il signale les suppressions, les interpolations ordonnées par les cours de Lorraine et de France, et il parvient à rétablir dans son intégrité l'œuvre entière de dom Calmet, telle qu'il l'avait composée. C'est un service éminent rendu à la science historique.

Dans le mémoire n° 2, intitulé : *Histoire des Archives de Lorraine*, M. Noel nous apprend que les archives furent brûlées lors de la guerre entre Frédéric II, roi des Romains, et Thibault Ier, duc de Lorraine, en 1218. Ainsi les auteurs qui ont écrit sur la généalogie de la maison de Lorraine n'ont pu, pour la période antérieure au XIIIe siècle, puiser les éléments de leur travail que dans les cartulaires des établissements ecclésiastiques. Mais après l'incendie de 1218 les princes lorrains ont apporté le plus grand soin à colliger dans un chartrier construit dans leur palais tous les titres des deux maisons. L'auteur signale tous les développements que prit le nouveau trésor des chartes de Lorraine; il indique avec une scrupuleuse précision tous les documents inédits et publiés sur l'histoire nationale de cette principauté jusqu'à sa réunion à la France, et depuis cette époque jusqu'à nos jours; il apprécie avec une rare sagacité les principaux recueils de cette collection.

Les princes de Lorraine font remonter leur origine à Charlemagne, mais ils ne peuvent produire aucun titre antérieur au XIIIe siècle. Ils citent René Ier, qui en 1444 prétendait à ce duché du chef de sa femme, fille et héritière de Charles Ier, duc de Lorraine; mais elle fut évincée par le concile de Bâle et par la décision de l'empereur Sigismond, attendu que le duché de Lorraine était un fief masculin. C'était au même titre que les Guises prétendaient à l'hérédité du trône de France. Comme le duc René ils se trouvaient déchus de leurs prétentions par la loi Salique. Les maisons de Quiers, de Clermont, de Courtenay, de Bourbon, pouvaient seules succéder aux derniers Valois.

Ce second mémoire est suivi de notes explicatives fort intéressantes.

Sous le titre de *Mémoire pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 3, M. Noel a publié des documents authentiques et inédits sur les institutions, les lois, les coutumes de *Châtel-sur-Moselle*, et spécialement sur la formation des communes en Lorraine dans les XIIIe et XIVe siècles. L'auteur pense avec raison que l'émancipation communale, dont l'initiative appartient à la France, n'a jamais été absolue ; seulement le servage avait été modifié dans ce qu'il avait de plus dégradant et de plus arbitraire. Cette partie de son mémoire fournit de précieux documents sur l'origine et le développement des fiefs. L'auteur prétend que les bénéfices, en Lorraine, ne sont devenus héréditaires que par usurpation, et qu'il en avait été autrement en France. Cette différence n'existe point ; en France comme dans la Lorraine, les bénéfices furent dans l'origine révocables et temporaires, et ne sont devenus héréditaires que par usurpation.

Le mémoire n° 4 n'est que le développement du mémoire sur la question dont je vous ai rendu compte en 1838.

J'ai tâché de vous donner une juste idée de l'importance des travaux de M. Noel. Ses mémoires, écrits avec clarté et précision, contiennent beaucoup de choses en peu de mots. Resserrés dans un cadre étroit ils ne sont pas susceptibles d'analyse.

Je terminerai par une citation de faits qui appartiennent à l'histoire moderne, et qui peignent parfaitement les mœurs et la législation de l'époque. Je copie textuellement.

« Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, fille de Charles III, étant atteinte d'une certaine maladie qui n'était point encore connue en Lorraine, et ses médecins ne sachant quel remède lui prescrire, eut recours aux prières des Capucins pour demander à Dieu sa guérison. Ceux-ci, désespérés de voir que leurs ferventes demandes restaient inexaucées, pensèrent que, si l'on parvenait à obtenir la béatification de l'un d'eux, ils auraient près de Dieu un appui plus puissant, et qu'alors on ne pouvait douter du succès de leurs prières. La princesse, adoptant ces idées, envoya à Rome 70,000 liv. pour la béatification du capucin Félix de Cantalice. Le jour où il fut déclaré béat tous les couvents de Capucins adressèrent leurs prières en faveur de la généreuse princesse qui avait procuré à l'ordre une illustration nouvelle ; mais ce fut aussi inutilement (1). Des moyens aussi puissants étant restés sans effet, l'on ne douta plus que le diable ne se fût mêlé de cette affaire ; on interrogea la princesse, qui avoua qu'en plaisantant avec le chevalier de Tr....., celui-ci s'était permis une familiarité inconvenante. Il n'en fallut pas davantage pour être persuadé que le chevalier était sorcier et qu'il avait jeté un sort sur la princesse, qui était punie de lui avoir pardonné une privauté. Tout bon gentilhomme lorrain qu'était le che-

(1) Le béat Félix de Cantalice fut promu à la sainteté en compagnie de Pie V, d'André Avellino et Catherine de Bologne, par décret d'Innocent XII, le 22 mai 1713.



valier, il fut déclaré sorcier, et pendu, sans forme de procès, sur la place du Châtel (1).

« A peu de temps de cet événement, Florentin de Thierriat, écuyer, seigneur de Lochepierre, Longuet, Saint-Navoir, Raou-aux-Bois, etc. (auteur du *Commentaire sur la coutume de Lorraine*, publié sous le nom d'Abraham Fabert, d'un traité fort remarquable sur la noblesse (2), et d'un manuscrit sur l'histoire du pays), s'étant permis de publier que les malheurs qui désolaient la Lorraine étaient une juste punition de l'inconduite du prince François et de sa sœur Catherine, fut poursuivi comme calomniateur et condamné à être pendu. Comme cette condamnation était principalement une réparation à la réputation du prince François, le duc Henri avait remis le sort du condamné à la décision de ce prince, qui ne voulut pas lui faire grâce. Thierriat fit son épitaphe le jour même de sa mort. La voici :

Si gist un déloyal poëte,
Qui, pour avoir trop escrit,
Paya comptant avec sa teste
Les vices d'un malin esprit.

« Le satirique Chevrier, qui rapporte ces faits, trouve la pendaison de Thierriat *peine modérée*, pour le crime abominable d'avoir mal parlé du frère du prince. Lui, Chevrier, l'écrivain le plus mordant et le plus méchant qui se soit occupé de notre histoire, ayant calomnié ses juges et autres personnes recommandables, fut condamné, pour ce fait, aux galères perpétuelles, par sentence du bailliage de Nançy, du 22 juin 1758, sentence dont il appela en parlement, et qui, après qu'il eut subi plusieurs mois de prison, fut cassée par arrêt du parlement du 3 août 1759. Cet arrêt rendit la liberté à Chevrier, mais maintint comme bonne la saisie qui avait été faite de son histoire de Lorraine. »

Le malheureux chevalier subit son arrêt en 1713. Cette condamnation, pour

(1) Voyez, pour le surplus de l'histoire de cette princesse, qui eut la gloire de se défendre, dans Remiremont, contre Turenne, et de lui faire lever le siége de cette place, malgré une grande brèche qu'elle contribua à fermer par ses travaux personnels ; qui fit beaucoup de bien aux pauvres et fonda divers couvents ; voyez, dis-je, la *Bibliothèque Lorraine* de dom Calmet. Lionnais, dans son *Histoire de Nancy*, t. III, p. 147, copie mot pour mot dom Calmet sans le citer. Les historiens disent que cette princesse fut continuellement malade ; elle avait obtenu du pape un bref pour faire gras les jours défendus. (*Note de l'auteur.*)

(2) Cet ouvrage est intitulé : *Trois Traictez, savoir* : 1° *de la Noblesse de race ;* 2° *de la Noblesse civile ;* 3° *des Immunités des ignobles*, etc., Paris, 1606, in-12. L'auteur prouve pertinemment combien le sang des nobles est supérieur à celui des vilains : le premier es formé avec de la venaison, des mets délicats, et le second avec du cochon et des alimen grossiers ; ce qui procure une différence extrême, deux espèces d'hommes, d'essen s de nature distinctes. (*Note de l'auteur.*



prétendu crime de sortilége, est postérieure au supplice de Marie Bucaille, condamnée à être pendue et brûlée par les juges de Valognes, en 1699. Le chevalier de Tr..... avait perdu la vie pour sauver la réputation d'une princesse, abbesse; *Marie Bucaille*, pour ne pas compromettre celle d'un prêtre. Ces deux procès rappellent celui d'Urbain Grandier. Quel temps! quelles mœurs!!! Le fait raconté par M. Noel appartient au XVIIIe siècle.

Il me reste à vous rendre compte d'un nouvel ouvrage que vient de publier notre collègue, et qui comprend l'histoire nationale de Lorraine depuis Léopold jusqu'à l'époque contemporaine.

J'espère pouvoir vous soumettre mon rapport à la première séance de la classe après la clôture du Congrès.

DUFEY (de l'Yonne),

Président de la première classe de l'Institut Historique.

BIOGRAPHIE DU CLERGÉ CONTEMPORAIN,

PAR UN SOLITAIRE.

Un de nos plus spirituels collègues a dit, il y a peu de temps, dans un recueil qu'il rédige avec autant de talent que de science : « Oui, tout ce qui est « du monde s'épuise; Dieu seul est éternel. Or, tout ce qui ne cherche pas en « lui force et appui doit périr. Et c'est pourquoi, toute puissance venant de « lui, il est indubitable que l'empire, le gouvernement du monde appartient à « ses ministres. Et j'appelle *ministres de Dieu* ceux-là qui, connaissant les lois « divines et humaines, établissent la paix dans les consciences et l'harmonie dans « les sociétés par le règne tout-puissant de la vertu (1). » Cette belle parole, qui m'avait frappé quand je l'ai lue pour la première fois, cette pensée si vraie et si juste que quiconque l'entend croit l'avoir trouvée, m'a été naguère remise en mémoire par *la Biographie du Clergé contemporain*. Qu'aperçoit-on, en effet, presque à chacune des livraisons qui composent déjà cette publication remarquable? *Le règne tout-puissant de la vertu établissant l'harmonie dans la société*, *la paix dans les consciences*, par l'intermédiaire et par les soins du clergé. Considéré sous ce point de vue, cet ouvrage, auquel sa forme élégante et légère semblerait attribuer au premier aspect plus d'agrément que d'importance réelle, grandit tout à coup aux regards du lecteur, et lui apparaît comme une véritable histoire morale des quarante premières années de notre siècle. Ainsi tombent et s'évanouissent tout d'abord les objections adressées à l'auteur

(1) *Le Législateur*, journal théorique et pratique de la législation, du droit, etc. 1re livraison, page 47 et 48.



contre l'opportunité de son entreprise. Nombre d'hommes, en effet, mus par une vive sollicitude pour les intérêts du catholicisme, avaient craint que l'œuvre du *Solitaire* ne présentât plus d'inconvénients que d'utilité. Parmi ces âmes timorées, il est un de nos collègues, M. Ferd. Thomas, dont les raisonnements sur ce sujet avaient produit sur moi une impression tellement profonde que je n'avais pu, j'en conviens, me défendre d'une sorte de prévention contre *la Biographie du Clergé contemporain*. Mais à mesure que je parcourais ce livre et que je suivais avec une attention plus soutenue la série d'événements qu'il déroulait devant moi, je sentais se produire de plus en plus, se dessiner plus clairement, se manifester enfin dans tout son jour la portée sociale de ces *biographies*, et je remerciai du fond du cœur le spirituel *Solitaire* à qui elles sont dues, de ne s'être pas laissé décourager par des appréhensions fort respectables sans aucun doute, mais très-certainement exagérées. Devant ce récit simple et sans art apparent on voit disparaître tous ces reproches d'égoïsme et d'insensibilité, jetés si souvent et avec tant d'impudeur à la face du corps clérical; car sur les dix-sept ecclésiastiques dont a parlé jusqu'à présent *le Solitaire*, il n'en est qu'un seul, l'abbé Siéyès, qui ait manqué de générosité; tous les autres, sans aucune exception, sont des modèles de désintéressement, d'abnégation chrétienne, d'admirable et continuelle charité. Il en est de même de ce reproche banal que le clergé entend presque toujours retentir à ses oreilles : *Le clergé*, dit-on, *est éminemment et essentiellement rétrograde.* A ceux auxquels ce préjugé semblerait un fait incontestable : *Lisez*, dirons-nous, *la Biographie du Clergé contemporain, et vous ne trouverez plus dans ce prétendu axiome qu'une incontestable imposture.* Non-seulement le clergé se montrera, dans ces biographies, comme marchant à la tête du progrès intellectuel; mais on y verra le corps épiscopal proclamer la nécessité de ce progrès par l'organe de l'un de ses membres les plus respectables. « Au milieu de ce mouvement qui emporte la « société, dit M. Donnet, archevêque de Bordeaux, le clergé ne doit pas rester « stationnaire. Il faut vous souvenir que, dans tous les temps, le sacerdoce a « devancé, a dirigé l'essor des esprits, et a exercé la royauté de l'intelligence... » Cette royauté de l'intelligence, on la retrouve partout dans le livre dont nous nous occupons, depuis M. l'archevêque actuel de Paris, dont la vie forme la première livraison, jusqu'à M. Donnet, qui fait le sujet de la dernière; en sorte que, si l'auteur a eu quelque péril à éviter, c'est celui de la monotonie qui devait presque infailliblement résulter de cette uniforme tendance. Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce danger, qui eût été si fatal à tout autre, n'a exercé sur *le Solitaire* aucune fâcheuse influence; c'est en cela surtout que se révèle l'adresse singulière à laquelle j'ai déjà fait allusion. L'anecdote à l'allure vive et piquante vient de temps en temps accidenter avec bonheur sa narration. A côté d'un trait d'érudition se place, sans blesser le goût, une ingénieuse saillie; et une spirituelle malice vient aussi parfois démentir à propos sa douce et placide bonhomie.

Lorsque je ne connaissais encore que le titre de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous entretenir, j'avais redouté que l'écrivain, en prenant la plume, ne se fût laissé dominer par la pensée de louer à tout prix et *quand même* les héros qu'il s'était donnés; car c'est encore là trop souvent l'ordinaire faiblesse de notre pauvre nature : à force de parler sur un sujet, nous nous identifions avec lui, nous ne voyons plus en lui que nous-mêmes, et notre vaniteuse adulation le décore de tous les éloges que nous croyons mériter. Mes craintes se sont trouvées sans fondement; *le Solitaire* conserve sa personnalité distincte de celle de ses personnages; s'il rend justice à leurs talents et à leurs vertus un noble hommage, il ne fait grâce ni à leurs défauts ni à leurs travers; il blâme hardiment leurs ridicules; il ne tresse de couronne ni pour un corps ni pour un individu, quelque honorable que soit l'individu, quelque respectable que le corps puisse être; il ne tresse de couronne qu'à la vérité, car c'est la vérité seule qui donne gloire et durée à l'auteur et à son ouvrage; or, disons-le franchement, il y a de nos jours fort peu d'écrivains qui soient plus dignes de l'une et de l'autre que le biographe dont nous parlons.

Alph. Fresse-Montval,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

NOTICE SUR LA VIE DE HENRY MONDEUX,

PAR HIPPOLYTE BARBIER. — RAPPORT DE M. FOULON.

En 1616, un jeune militaire français au service des Provinces-Unies, se promenant dans les rues de Breda, vit une affiche en flamand dans laquelle on proposait aux mathématiciens la solution d'un problème géométrique. Beckmann, principal du collége de Dort, qui se trouvait là par hasard, en donna la traduction au jeune Français. Tout le monde regardait le problème comme insoluble, et l'on souriait ironiquement à la présomption du Français, qui en promettait la solution : il l'apporta en effet le lendemain. Ce Français, c'était Descartes, âgé alors de vingt ans. Déjà il possédait ses plus belles découvertes géométriques, et en faisait l'application journalière.

Mais voici venir en 1841 un enfant, un pâtre de la Touraine, qui, pour les calculs arithmétiques et algébriques, nous promet un nouveau Descartes. Ce n'est point un jeune homme préparé par de fortes études, livré dès l'enfance aux maîtres les plus habiles. Sa précocité, il ne la doit point à l'éducation des hommes; c'est une sorte d'instinct qui le pousse. Il ignore les déductions méthodiques qui coordonnent les notions du calcul; par des tâtonnements intellectuels, il combine des formules particulières; les problèmes les plus longs sont résolus en un clin d'œil et le travail est pour lui un jeu, et même un délice.

Un jeune professeur, M. Jacoby, est l'homme heureux qui a découvert ce prodige, et M. Hippolyte Barbier s'est chargé d'écrire sa biographie. C'est de ce livre que j'ai à vous parler.

Je commencerai par rendre justice à la simplicité, à la conviction profonde et sans aveuglement qui a dicté le petit ouvrage sur Henri Mondeux. M. Hippolyte Barbier ne s'est pas laissé aller à un éloge pompeux et mensonger de ce génie naissant. Il a raconté avec vérité l'enfance du pâtre et ses malheurs; il a peint son caractère indomptable, les circonstances qui révélaient sa passion du calcul, ses progrès entre les mains de M. Jacoby, ses succès devant les corps savants dans les départements et à Paris, où il a excité l'admiration de l'Institut lui-même. Ce récit est de l'histoire impartiale; les séances publiques et les conférences particulières où il a été permis à tous de juger Henri Mondeux ont prouvé qu'en effet la France avait à s'enorgueillir d'une nouvelle illustration.

Henri Mondeux va atteindre l'âge de quinze ans. Voici comment M. Barbier nous trace son portrait physique :

« La figure de Mondeux est d'une expression remarquable. Il a la tête vaste, le front large et saillant, malgré l'épaisse chevelure noire qui flotte sur ses deux tempes, le nez à inflexions capricieuses, comme les Hottentots l'aiment à leur type de beauté. Ses lèvres sont roses et souriantes, minces et un peu dédaigneuses; toute sa figure est fleurie et abondante de sève. Son œil est vif, limpide, puissant, doux et fin; sa voix claire et vibrante, son langage simple et naïf. S'il soutient une conversation commune, il y sème les incorrections les plus pittoresques; mais une fois rentré dans sa sphère mathématique, il se perfectionne et grandit; son vocabulaire est académique, comme celui de M. Arago. »

Le caractère de Mondeux était dans son enfance dur, indomptable; ses penchants étaient vicieux, presque sauvages. De nombreuses anecdotes rapportées par M. Barbier nous en donnent la preuve. Il ne put rester dans une école, et à onze ans il gardait encore les vaches. Alors, quand il était seul dans les champs, il assemblait des cailloux, il composait et décomposait des nombres. La science du calcul était innée en lui. Bientôt il opéra de mémoire et posa des problèmes aux savants campagnards. Il se fit ainsi une réputation de mathématicien, et les propriétaires des environs, moyennant de petites sommes, l'appelaient pour amuser la société. On finit par le deviner et par s'intéresser à lui.

Mais les efforts de la bienveillance échouaient contre cette nature rude et indisciplinable. A M. Jacoby, jeune et savant instituteur de Tours, appartenait l'honneur de recueillir Mondeux chez lui; il n'eut pas à s'en repentir. Le phénomène grandit bientôt entre ses mains.

Les difficultés étaient grandes pour redresser ses habitudes mauvaises, corriger son opiniâtreté. Rien ne pouvait le rompre aux exigences de la vie commune; toute discipline l'irritait, toute société le trouvait sauvage et féroce. L'isolement complet, les conseils de M. Jacoby dans la solitude et la première com-

munion le changèrent complétement. Il devint religieux, charitable, docile, et plus propre à la société commune.

Ayant ainsi remédié à l'éducation désordonnée de l'enfance de son élève, M. Jacoby partit avec lui de Tours en décembre 1839. Ils n'ont pas cessé depuis de voyager ensemble dans le centre et l'ouest de la France. Partout Mondeux a été considéré comme un prodige, comme un calculateur rapide, comme un mathématicien profond.

Il sait non-seulement résoudre par des formules apprises les problèmes qui lui sont proposés, mais trouver seul des procédés de solution, différents de ceux du commun des mathématiciens. Il opère sans le secours des chiffres, et voit tous ses nombres comme s'ils étaient écrits devant lui. Je renvoie du reste nos lecteurs à M. Barbier, et surtout à M. Cauchy, rapporteur de l'Académie des sciences, pour tous les détails scientifiques.

L'Institut de France le reçut avec de grandes démonstrations; une commission composée de MM. Arago, Liouville, Sturm et Cauchy, fit sur son compte un rapport favorable. Les personnages les plus haut placés l'accueillirent avec la plus grande bienveillance; en un mot, il a excité l'admiration générale, car il surpasse tous les enfants qui ont été doués de la même précocité, de la même faculté que lui. Vito Mangiamele, le berger sicilien que l'Institut a également examiné il y a quelques années, ne pouvait comme lui rendre compte de ses opérations.

J'aurais bien d'autres choses à vous dire sur Henri Mondeux, mais il me faudrait citer tout ce petit livre de M. Barbier, dont la lecture fait si bien connaître et juger le mérite du jeune mathématicien.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction de M. Emile Deschamps, dans laquelle est traitée à fond la grave question de l'éducation, de l'instruction scientifique de cette intelligence toute spéciale. Il est de maxime générale que les enfants précoces justifient trop rarement les espérances qu'ils font concevoir, et l'on peut dire que la direction donnée à leur esprit produit presque toujours de fâcheux résultats. Henri Mondeux ira-t-il grossir la foule de ces petits génies avortés? Que faire d'Henri Mondeux? Telle est la question que tout le monde s'adresse.

Dieu, qui nous a remis entre les mains ce phénomène, demande qu'on le cultive et qu'il soit rendu utile à la science humaine; mais comment instruire cet être mathématique, aveugle pour tout ce qui n'est pas nombre; d'une nature incomplète quant à l'imagination, à peine doué du don de mémoire pour les opérations mathématiques? Sa supériorité exclusive le vouera-t-elle à l'isolement?

Sur cette question l'opinion de M. Deschamps sera partagée par tous, nous n'en doutons pas, et nous y renvoyons nos lecteurs, ainsi qu'aux réflexions ingénieuses suggérées par le sujet à M. Emile Souvestre.

Le volume est terminé par des pièces de prose et de poésie qui composent

l'Album de jeunes mathématiciens. C'est de la littérature et non de l'histoire. J'en dirai peu de mots.

Plusieurs de nos collègues lui ont adressé des conseils de la nature la plus élevée.

Vani sunt homines in quibus non subest scientia Dei, lui dit l'honorable président de notre 3e classe, M. l'abbé Badiche. Viennent aussi les paroles également chrétiennes de Charles Nodier, de Ballanche, d'Emile Deschamps, etc.

Enfin un très-grand nombre de littérateurs, de chefs d'établissements d'instruction, de personnages élevés, entre autres Nouri-Effendi, ambassadeur de la Sublime-Porte, ont consigné dans ces tablettes leur admiration pour l'élève et leur reconnaissance pour le maître, M. Jacoby, dont le talent distingué et les soins pleins de désintéressement conserveront à la France une illustration de plus.

FOULON,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

EXTRAIT DES REGISTRES DU BAILLIAGE DE GAMONT,

FAIT PAR LE GREFFIER DUDIT BAILLIAGE.

PIÈCE INÉDITE COMMUNIQUÉE PAR M. PUGIAT.

Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut. La nature et force du sang nous convie assez à procurer à César, nostre fils naturel, tous les biens et advancements qu'il nous est possible, et à desirer que venant a nous suivre, comme selon l'ordre de choses il doilt faire, ce ne soit pas sans quelques marques expresses de l'honneur d'estre issu de nous; mais ce qui nous confirme davantage en ce desir, sont les rayons d'une future vertu qui reluisent en lui en sa plus tendre enfance, et l'esperance qu'il fait concevoir à un chascun de devoir un jour valoir et profiter beaucoup au bien de cet estat et de nostre service; à quoi aussi nous le faisons eslever et nourrir avec tant de soings et de sollicitudes, que nous nous promettons que sa bonne esducation, joincte à son bon naturel, produiront en lui des effets d'autant plus remarquables; mais parceque l'aage où il est à present, il n'est pas capable d'exercer aulcune charge, ny de soustenir aulcun grade au titre d'honneur, tels que nostre affection naturelle nous inclineroit bien à lui donner, ayant consi-

(1) On supprime ici un protocole de notaire, qui n'offre rien de remarquable.



deré qu'il n'a rien de si prosche que la dame marquise de Monceaux, sa mere, et que tout ce qu'elle peut avoir de biens et de grandeurs revient par droict de nature audict César ; jugeant, d'ailleurs, qu'il n'y a sorte de titre que nous puissions donner, dont elle ne soit de son chef bien digne et capable, tant par les rares perfections que Dieu a mises en elle, qu'en preuve et tesmoignage que nous avons journellement de la sincerité de son affection, avec les grandes raisons qu'ellenousdonne de nous louer de tous ses bons comportements qui lui ont acquis telle part en nostre amitié qu'elle ne la peut souhaiter plus grande; que par la grandeur et ancienneté de sa maison dont elle est issue, estant la maison d'Estrées, des plus noblesde ce royaume, ayant eu cet honneur qu'une prin cesse de la maison de Bourbon y a estée mariée, et comme plusieurs autres des meilleures maisons y ont de longtemps pris alliance, de laquelle aussi sont venus autant de braves chevaliers et capitaines que d'aucune autre maison, y ayant plus de deux cents ans que ceulx de la dicte maison ont commencé de tenir de l'estat de mareschaux de France et avec principales charges de ce royaume, comme sans le repeter plus loing, la mémoire est encore touste fraische de grands services faicts à cet estat par le feu sieur d'Estrées, son grand-père, lequel a servi durant le reigne de quatre roys, nos predecesseurs, sans intermission en toutes les guerres qu'ils ont eues, s'estant trouvé en toutes les batailles qui se sont données, et en tous les autres notables exploits de guerre qui se sont faicts en son temps, et tousjours avec quelque particuliere remarque de sa valeur, ayant après plusieurs grandes et honorables charges, eu celle de grand maistre de l'artillerie de France, qu'il a si longuement et dignement tenue, qu'il a esté mesme entre les estrangers recogneu pour le plus grand personnage et le plus intelligent qui aye manié cette charge; comme sont tout notoires les services et mérites du sieur d'Estrées, son fils, et pere de ladite dame marquise de Monceaux, lequel ayant esté nourry et eslevé en sa première jeunesse auprès du feu roy François, il n'a jamais depuis discontinué de demeurer près de ce prince, ayant tenu longuement la charge de premier gentilhomme de la chambre de feu nostre tres cher frere le duc d'Anjou et d'Alençon; fait la charge de grand maistre de l'artillerie en la bataille de Moncontour, tenu celle de la lieutenance generale de Picardie, comme encore à présent il tient celle de gouverneur de nostre bonne ville de Paris soubs nous, et comme celle de gouverneur de l'isle de France, estant aujourd'hui un des plus antiens conseillers de nostre conseil-d'Estat, chevalier de nos ordres, et qu'il a tenu d'aussi belles et grandes charges, dont il s'est tant bien et dignement acquitté; comme à son exemple son fils aisné le marquis de   commençant dès son premier aage à se signaler entre les gens de guerre ; y ayant esté tué pour notre service, et ainsi que fait à présent son autre fils le marquis de   , qu'il n'a perdu depuis qu'il est auprès de nous une seule occasion qui se soit offerte qu'il n'ait cherché d'y acquerir de l'honneur pour estre imitateur des vertus et reputations de ses ancestres.

Pour ces considerations sus dites, tant celles qui sont de l'interest du dict Cesar nostre fils, que celle de la personne et merite de la dite dame marquise de Monceaux et des services que nous et cet Estat avons reçus de ceux de sa maison; nous sentant obligé de l'advantager, non seulement en biens, mais en quelque grade d'honneur, qui soit à elle et aux siens une marque de l'affection particuliere et bienveillance que nous lui portons, la grace que nous lui voulons departir estant d'autant plus favorable au bien que nous lui voulons et à la recognoissance deüe à ses mérites, et aux services de ceux de sa maison, et conjoincte à la charité naturelle que nous portons au bien et advancement dudict César nostre fils qui la doibt recueillir comme si dès à present elle estait faicte à sa propre personne, nous avons desiré donner ladite dame marquise de Monceaux d'un titre d'honneur encore plus grand que celui qu'elle porte, ayant estimé avoir renconstré un sujet propre d'accomplir cette nostre volonté, par le moyen de l'acquisition qu'elle a nouvellement faicte du comté de Beaufort en Champagne et ses appartenances, qui est un des plus anciens comtés de ce royaume, et de la baronnie de Jaucourt qu'elle desire y joindre, tant sy noble et sy privilegié que les appellations des juges d'icelle sont ressorties de toute antienneté comme elles ressortissent encore du présent en notre cour de parlement de Paris, aussi ont elles esté tousjours tenues par les princes des maisons de Foix, d'Albret et de tellement qu'elle soit accompagnée de tous les droicts, marques et quallités suffisantes pour porter et maintenir le nom, titre, honneur et dignité de duché et pairie de France; pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations, à ce nous mouvant, par l'advis des princes de nostre sang et autres grands et notables personnages de nostre conseil, de nostre propre mouvement, grace et liberalité specialle, pleine puissance et autorité royalle, avons au dict comté de Beaufort, baronnie et chatellenie de Soulaines Larzicant, estang de Lahort, forest de ça et de là Lahort, autre antienne appartenance et dépendance d'iceluy, uny, anexé et incorporé de nouveau et inséparablement la dite baronnie de Jaucourt, ses appartenances et dependances, le tout ensemble créé, eslevé et érigé, creons, erigeons et eslevons en titre, noms, dignités et proeminence de duché et pairie de France, le dict duché et pairie seront tenus et mouveront à l'avenir à une seule foi et hommage de nous et de nos successeurs roys à cause de nostre couronne et chasteau du Louvre, pour d'iceulx duchés et pairie de Beaufort, jouir par la dite dame, ses hoirs successeurs et ayant cause, tant masles que femelles, perpetuellement et à tousjours, en tous honneurs, prérogatives et préeminence, à duc et pair appartenants, et comme les autres ducs et pairs de France en ont d'antienneté jouy, et usé en tous lieux et endroits generalement quelconques, avec continuation du ressort immediat en nostre cour de Paris, de l'appellation du Bailly Ducal ou son lieutenant général qui sera establi au lieu de Beaufort et ses lieutenants particuliers qui seront pareillement établies et en titre d'officiers du corps es dictes baronnies et chastellenies de Soulaines Larzicant, Jaucourt et autres que besoin sera; les quelles ap-

pellations seront doresnavant relevées en nostre dicte cour de Paris, en titres et qualités d'appellations émanées de juges de duché et pairie, en toutes causes civiles et criminelles, tant du seigneur que du subject et quant aux causes concernant les droicts ordinaires du dict duché et pairie, et autres qu'il appartiendra, elles seront traitées, conduites et jugées en premiere instance en notre cour de parlement, si bon semble à la dicte dame, ses hoirs et ayant cause, selon les privileges antiens et notoires de *paire* de France, sans que de toutes les causes sus dictes les juges ordinaires, ny pareillement, les sieges présidiaux puissent entreprendre aucune juridiction ny cognoissance, soit en premiere instance ou par appel, sur preuve de nullité, amande arbitraire, dépens dommages et interests, et autres plus grands s'il y eschet, sauf ces cas royaux qui seront traités ainsi qu'auparavant et par devant les mesmes juges qui ont accoutumé d'en cognoistre et sans aussi que la dicte dame soit tenue à cause de ce, bailler aulcune rescompense à nous et à nos successeurs attendu que des auparavant ces presentes les appellations des juges ressortir nuement, sans moyen, en notre cour de parlement; et d'autant que la presente erection par nous accordée à personne à laquelle nous portons tant d'affection, ce qui nous est sy recommandable doibt estre decoré de quelque faveur particuliere et special privilege, attendu mesmement quelle regarde pareillement l'interest de la personne de Cesar nostre fils naturel et legitime auquel nous pouvons, sans envie ni emulation de personne, pour l'honneur qu'il a de nous appartenir de si près, designer le rang et la dignité qui lui est convenable et le faire des à présent tenir par ladite dame marquise de Monceaux sa mere; nous avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons que ledit duché et pairie de Beaufort tienne des à présent et à l'advenir en la personne de ladite dame, ses hoirs et ayant cause, rang, degré, reverance, en tous lieux et actes où les ducs et pairs de France se doivent et peuvent trouver, comme s'ils avaient été crées et érigés immédiatement apres l'erection du duché et pairie de Montmorancy; et en ce faisant que iceulx duchés et pairies de Beaufort possèdent tous ceulx qui sont possedés par les ducs et pairs de Montmorency, sans aulcune exception. Le tout de ce que dessus, sans que par le moyen des erections et des edicts du mois de juillet mil cinq cens soixante six, du mois de may mil cinq cens soixante et dix neuf, ni autres quelconques faicts et à faire sur erection des terres, seigneuries, de duchés et pairie, on puisse prendre cas ny pour l'advenir a deffaut d'hoirs masles, les dits duchés et pairie de Beaufort doivent estre reunis et incorporés en nostre couronne, et sans que nous ou nos successeurs roys y puissent au dict cas pretendre aulcun droict de proprieté ou de possession aux quels edicts et aux derogations d'iceulx nous avons en consideration des causes sus dites, desrogé et desrogeons pour le regard de la sus dite erection, parceque sans la sus dite derogation ladite dame n'eust voulu accepter nostre susdit don grace et liberalité, ny à iceulx prester consentement, ce qu'elle n'a fait que sous cette condition de derogation et non autrement; le tout sans

tirer à consequence pour aulcune erection, sauf en ces dites choses nostre droict et caution en tant que donnant en mandement à nos amés et féaux nos gens tenant nostre cour de parlement de Paris, chambre de nos comptes, au dit lieu, bailliage de Troyes, Vichy et autres, nos justiciers et officiers et assesseurs d'iceulx et comme il y appartiendra, que de nostre dicte creation et erection du dict duché de Beaufort, et de tout le contenu cy dessus, ils fassent et laissent jouir la dite dame marquise de Monceaux, ses hoirs, successeurs, et ayant cause, tant masles que femelles, vassaux, sujets; et le tout entretiennent gardent et obtiennent, et faire de poinct en poinct entretenir, garder et obtenir, lire, publier et enregistrer nos dictes lettres, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements au contraire, nonobstant *créance*, *dit*, ces quelconques, edicts et ordonnances au contraire; car tel est nostre plaisir; afin que ce soit chose fixe, stable a tousjours, nous avons fait mettre notre scel aux dictes lettres; donné au camp devant Amiens au mois de juillet l'an de grace mil cinq cent quatre vingt dix sept, et de nostre regne le huictiesme : ainsi signé Henry.

— Et sur le reply par le Roy; de Neuville.

— Et a coté : visa; et scellé du grand sceau de cire verte et lacs de soye rouge.

— Et sur le reply escrit, levé, publié et enregistré par le procureur général du Roy a Paris, en parlement, le dixieme jour de juillet mil cinq cent quatre vingt et dix sept, signé : Voisin; et a costé : levé publié et registré semblablement en la chambre des comptes, ouy le dit procureur général du Roy, le premier jour d'aoust mil cinq cent quatre vingt dix sept; ainsy signé de la Fontaine.

CORRESPONDANCE.

Paris, 17 août 1841.

Monsieur le secrétaire perpétuel,

Dans la 85e livraison du *Journal de l'Institut Historique* (numéro du mois de juillet 1841) on lit à la page 262 les mots suivants :

« M. Leudière, contre l'opinion de M. Nolte, soutient que les majorats ne « sont pas abolis par la législation actuelle. MM. N. de Berty et Ernest Breton « partagent cet avis. »

Les expressions dont s'est servi le rédacteur du procès-verbal du 16 juin dernier, qui renferme ce passage, sont beaucoup trop absolues et me paraissent exiger une rectification.

Il résulte bien de l'art. 2 de *la loi du* 12 *mai* 1835, rendue sur la proposition de M. Parant, député de la Moselle, que les majorats fondés jusqu'à ce jour avec des biens particuliers sont maintenus sans pouvoir s'étendre au-delà de 1s [illegible]

degrés, l'institution comprise; mais l'art. 1er de cette loi est ainsi conçu : *Toute institution de majorats est interdite à l'avenir.*

Il faut donc reconnaître qu'il ne sera plus permis désormais de fonder un majorat en France.

Nommé personnellement dans l'article que je vous signale, j'ai cru nécessaire de donner ces explications, pour qu'on n'accuse pas les membres de l'Institut Historique de commettre des erreurs de droit.

Je vous prie, Monsieur le secrétaire perpétuel, de vouloir bien insérer cette lettre dans *l'Investigateur* du mois d'août.

Agréez, etc.

N. DE BERTY.

Président de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DE SÉANCES DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

POUR L'ANNÉE 1841.

Le Congrès historique, cette solennité littéraire et scientifique d'une si haute portée, est forcé, cette année encore, de tenir ses séances dans le modeste local de réunion habituelle aux membres de la Société. Tout fait espérer qu'il lui sera permis, à dater de 1842, de se produire sur un plus vaste théâtre comme il le fit à l'époque de sa première apparition, lorsqu'un préfet, ami des lettres, lui ouvrit la belle salle Saint-Jean, à l'hôtel-de-ville.

Malgré cette contrariété (car c'en est une) l'Institut Historique n'en est pas moins digne, dans son Congrès, comme dans ses travaux ordinaires, de fixer l'attention du monde savant, soit par l'importance des questions qu'il discute, soit par la manière distinguée dont ces questions sont approfondies.

*** La première séance du Congrès de cette année a eu lieu le 15 septembre; elle a été présidée par M. le marquis de Pastoret, président actuel de la Société. Il a prononcé le discours d'ouverture, qui a été souvent interrompu par les murmures les plus flatteurs et par des applaudissements unanimes. Il avait pris pour sujet de ce discours *la sincérité en histoire;* et il a rempli ce cadre avec un talent, une supériorité de vues, une élégance de style et une dignité de formes qui ont constamment captivé l'admiration de son nombreux auditoire.

M. Dufau, suppléant le secrétaire perpétuel absent, a fait le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1840-1841. Ce travail, consciencieu-



sement fait par le jeune membre de l'Institut Historique, a prouvé à l'auditoire que la Société ne perdait point son temps, et que ses réunions habituelles étaient occupées par des travaux éminemment utiles ; après quoi il a cité plusieurs travaux qui doivent ou devront bientôt le jour à des membres de l'Institut Historique. Il a su donner un constant intérêt à un travail qui, au premier coup d'œil, paraissait devoir être ingrat, et de justes applaudissements lui ont été donnés par une assemblée digne d'apprécier ce que son travail offrait de difficultés, et ce qu'il avait mis de talent à les vaincre.

Au compte-rendu de M. Dufau a succédé la proclamation relative aux prix proposés par l'Institut Historique.

C'est la première fois que la situation plus prospère de l'Institut Historique, grâce au zèle, à l'ordre et au dévouement de son nouvel administrateur, a permis à cette Société d'imiter en ce point toutes les Sociétés qui se piquent de stimuler le travail des savants.

M. le président rappelle donc que la Société avait proposé l'année dernière quatre prix ; mais qu'un seul, d'après le rapport de la commission nommée *ad hoc*, a paru devoir être décerné, les mémoires sur les autres questions n'ayant point réuni les qualités convenables. Le mémoire couronné a traité la question proposée par la 4ᵉ classe de l'Institut Historique, ainsi conçu : *Déterminer l'ordre de succession d'après lequel les divers éléments qui constituent la musique moderne ont été introduits dans la composition ; signaler les causes qui ont donné lieu à l'introduction de ces éléments.*

Ouverture faite de la lettre annexée au mémoire, contenant la répétition de l'épigraphe avec le nom de l'auteur, M. le président a proclamé le nom du lauréat, M. Biche-Latour, demeurant rue Saint-Jacques, n° 174. L'auteur du mémoire n'étant pas présent dans l'assemblée, M. l'administrateur-trésorier a été chargé de lui remettre le prix, qui consiste, d'après le programme, en une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Cette séance, doublement intéressante, a laissé une profonde impression dans l'esprit de toutes les personnes présentes, et a semblé ouvrir devant l'Institut Historique une carrière plus vaste et de plus brillantes destinées, par l'influence qu'il exerce déjà, et qu'il exercera de plus en plus sur tous ceux qui dans le monde entier s'occupent d'*investigations* historiques.

*** *Deuxième séance. — Présidence de M. Dufey (de l'Yonne.)* — Conformément au règlement, le président donne lecture des articles relatifs à la police intérieure du Congrès. La parole est à M. Cellier pour la lecture de son mémoire sur la question suivante : *Indiquer le criterium pour l'appréciation des faits historiques.* Après l'exposé de cette question par M. Cellier, dont les habitués du Congrès historique savent depuis plusieurs années apprécier la logique pleine de finesse, on entend successivement sur cette question, capitale en histoire, MM. Prat, Dufey (de l'Yonne), Dufau, Fresse-Montval ; puis M. Cellier, avec son

habileté ordinaire, reparaît à la tribune et résume avec art ce long et intéressant débat.

*** *Troisième séance. — Présidence de M. le marquis de Pastoret.* M. Prat expose la question ainsi conçue : *Apprécier les principaux événements du règne de Philippe-le-Bel.* Tous les faits de ce règne qui peuvent prêter matière à discussion ont été habilement présentés par M. Prat ; après quoi MM. Cellier, Fresse-Montval, Dufey, Dufau, ont successivement occupé la tribune, sans jamais laisser languir l'attention de l'assemblée. M. Prat a terminé la séance par un résumé de toute la discussion qui venait d'avoir lieu, ajoutant de nouveaux développements à ceux qu'il avait déjà donnés, et répondant aux diverses critiques dont son mémoire avait été l'objet.

*** *Quatrième séance.— Présidence de M. Leudière.* — M. Dufey, qui devait traiter cette question : *Quelle a été l'influence des druides, considérés comme prêtres, etc.*, n'étant pas présent, M. le président invite M. Dufau à se rendre à la tribune et à préparer la discussion relative au pontificat de Grégoire VII ; mais, M. Dufau étant absent, un autre mémoire est lu par M. Brillouin sur le même sujet. La longueur de ce savant mémoire détermine M. le président à inviter l'auteur à le scinder. La seconde partie est renvoyée à la séance suivante. Sur ces entrefaites, M. Dufey (de l'Yonne), arrive. Le président l'invite à lire son mémoire sur les druides. Après cette lecture, où le savoir de M. Dufey se révèle dans un nouveau jour sans étonner personne de ceux qui connaissent son érudition, MM. Fresse-Montval, de La Pylaie, Cellier, Edmond de Barrère, prennent successivement la parole et apportent chacun le tribut de nouvelles lumières sur cette curieuse question. Comme elle ne paraît pas encore épuisée, on continuera de la discuter à la séance prochaine.

*** *Cinquième séance. — Présidence de M. le marquis de Pastoret.* — M. le président ouvre la séance par la lecture d'une lettre adressée au Congrès historique de Paris, par M. le secrétaire du Congrès scientifique de Florence, qui accuse réception du programme que lui a envoyé l'Institut Historique, relativement à son septième Congrès, et qui promet à l'Institut Historique de lui envoyer un exemplaire de ses actes.

Cette communication faite, M. le président appelle à la tribune M. Leudière, qui a la parole sur la question des druides. Les orateurs qu'on entend ensuite sont MM. Brillouin, de Brière, Savagner, puis de nouveau, pour la réplique, MM. Leudière et Savagner ; après quoi M. Dufey résume d'une manière remarquable ce long et vif débat.

*** *Sixième séance.—Présidence de M. le marquis de Pastoret.*—M. Brillouin occupe la tribune et achève la lecture de son mémoire sur Grégoire VII. Cette question étant du nombre de celles qui offrent des inconvénients à être traitées

en public, M. le président invite MM. les orateurs à se renfermer dans les justes limites des convenances religieuses et politiques. M. Savagner, dont le savoir historique est si nourri et l'élocution si ferme, traite à fond de tous les événements principaux du pontificat de Grégoire, et réduit à ses justes proportions le génie d'Hildebrand, élevé trop haut peut-être par quelques-uns, trop déprécié par quelques autres. MM. Dufey, Fresse-Montval, Ottavi et Savagner sont encore entendus sur la même question.

*** *Septième séance.— Présidence de MM. Dufey et le marquis de Pastoret.*— M. Savagner est entendu de nouveau sur le règne pontifical de Grégoire VII; puis M. Leudière. Enfin, sur la même question, on entend encore M. Siméon Chaumier, qui, jugeant Grégoire VII d'un point de vue particulier, entre dans les développements d'une théorie probablement claire pour lui, mais qui a paru n'intéresser l'auditoire que par son étrangeté et par le style tant soit peu *mystique* de l'auteur. La question paraissant épuisée, M. le président invite M. Ottavi à développer *la question de l'influence des littératures étrangères sur la littérature française à partir du XVI*e *siècle*. Les quatre influences que signale M. Ottavi sont celle de la littérature italienne avant tout, puis celle de la littérature espagnole ; ensuite celle de la littérature anglaise, et enfin celle de la littérature allemande. La séance étant remplie, on renvoie la discussion à la suivante séance.

*** *Huitième séance. Présidence de M. le marquis de Pastoret.* — M. Savagner est appelé à la tribune. Il complète le mémoire de M. Ottavi en démontrant l'influence allemande sur notre littérature; point que M. Ottavi n'avait qu'effleuré ou même indiqué dans la séance précédente, par défaut de temps.

M. Vincent succède à M. Savagner. Sans nier les influences des littératures qu'a signalées M. Ottavi, il passe en revue tous les arguments qu'a donnés l'orateur, et conclut en disant, ou que les influences signalées par M. Ottavi ont été très-minimes (contrairement à son assertion), s'il n'est pas possible d'en donner des preuves plus satisfaisantes; ou que, si ces influences ont eu l'importance que leur a attribuée M. Ottavi, elles doivent pouvoir se démontrer par des preuves plus fortes. M. Dufey, appelé ensuite à la tribune, nie toute espèce d'influence de ces littératures sur la nôtre. C'est la nôtre qui a toujours servi de modèle. M. Leudière semble se rapprocher de l'opinion de M. Vincent, et ajoute de nouveaux développements à l'appui de l'opinion de M. Ottavi. Mais cette opinion est surtout merveilleusement corroborée par de nombreux et brillants développements que donne M. le marquis de Pastoret, qui, bien que parlant sans aucune préparation antérieure, a montré tout à la fois une érudition, une élégance de style, un tact et une délicatesse de touche qui ont ravi tous les suffrages de l'assemblée. C'est surtout par les faits historiques qu'il a démontré les quatre influences signalées par M. Ottavi. La discussion est renvoyée à la séance suivante.

CHRONIQUE.

M. de Brière donne lecture à la 4ᵉ classe (*Histoire des beaux-arts*) de deux lettres; l'une écrite par lui à M. de Fréminville, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France à Brest, à qui le dernier tome des mémoires de cette Société attribuait la découverte d'un souterrain situé à Issy, dont M. de Brière n'aurait pas parlé dans sa notice sur le château de Childebert : l'autre lettre est la réponse de M. de Fréminville. Il résulte de cette correspondance que le souterrain, dont M. de Fréminville a entretenu la Société des Antiquaires, est bien identiquement le soubassement du moulin seigneurial dont M. de Brière a parlé dans sa notice, et dont il a donné la description dans les notes qui y sont jointes. M. de Fréminville croit être le premier qui ait signalé aux archéologues l'existence du monument d'Issy; M. de Brière répond qu'il s'occupait depuis deux ans de recherches sur ce monument, et que, d'après ce qui lui avait été rapporté, il avait lu sa notice à l'Institut Historique et à la Société de l'Histoire de France avant que M. de Fréminville eût fait mention des antiquités d'Issy à la Société des Antiquaires.

— M. Ernest Breton a entretenu l'Institut Historique d'une brochure italienne, intitulée *Intorno alla vita ed alle opere del professore Feliciano Scarpellini, cenni del cav. Benedetto Trompeo.*

« Né à Foligno, le 20 octobre 1762, Scarpellini est mort, dit-il, le 20 novembre 1840. Plein de goût et d'aptitude pour les sciences mathématiques, dès l'âge de vingt-quatre ans il fut nommé un des directeurs de l'*Observatoire Gaetani;* l'année suivante, il fut ordonné prêtre, et, en 1788, il devint professeur des sciences philosophiques au Collége romain, puis successivement professeur adjoint de physique et de mathématiques, et recteur du Collége d'Ombrie : il exerça ces dernières fonctions pendant trente-deux ans. Destitué par intrigue en 1800, Pie VII à son avénement fonda pour lui une nouvelle chaire de physique chimique. Les affaires politiques l'éloignèrent de nouveau de l'enseignement; en 1811, il fut nommé par Napoléon un des sept députés de Rome au Corps-Législatif. A son retour, Pie VII créa pour lui une chaire de physique sacrée. Napoléon l'avait honoré d'une médaille d'or; Louis XVIII le fit chevalier de la Légion-d'Honneur. Il n'y eut à Rome aucune commission scientifique dont il ne fît partie; il devint membre de presque toutes les académies; il était correspondant de celle des Sciences de Paris. Malgré la médiocrité de sa fortune il avait rassemblé une précieuse collection d'instruments de physique, que le gouvernement pontifical a acquis peu de temps avant sa mort. Il a lui-même inventé plusieurs machines, une pompe à incendie, un pyromètre, une machine électrique, etc. Ses écrits se rapportent tous aux sciences mathématiques, dans lesquelles il s'était placé au premier rang. »

— M. Bernard Jullien a rendu compte à l'Institut Historique d'un ouvrage de M. Félix de La Farelle, avocat, membre de l'Académie du Gard, intitulé *Études historiques sur le Consulat et les institutions municipales de la ville de Nîmes*. « Ce livre, a dit le rapporteur, est, comme son titre l'indique, une monographie assez restreinte : la ville de Nîmes, administrée par des consuls depuis 1145 environ, a vu cette dignité suprême devenir l'objet de l'envie de tous les ordres de ses citoyens. Là comme ailleurs il y a eu de fréquents changements dans la constitution de ce Consulat, dans le nombre ou l'élection des consuls ; là comme ailleurs, et on aurait pu le dire *à priori*, on a été mécontent de l'ordre présent, on a fait des pétitions pour en obtenir un autre ; l'autorité royale est intervenue et a cherché à confisquer à son profit des fonctions municipales ; il faut avouer aussi que les magistrats municipaux ne se restreignaient pas assez aux attributions qui leur sont réservées ; ils essayaient toujours, et c'est, comme on le sait, la tendance générale des hommes placés au pouvoir, d'empiéter sur les pouvoirs voisins ou supérieurs ; de s'attribuer, en un mot, une action politique ou une influence religieuse. L'ouvrage peut et doit intéresser la ville de Nîmes : aussi voyons-nous en regard du titre un extrait du registre des délibérations du conseil municipal, où il est dit qu'il accueille avec la plus vive satisfaction l'hommage qui lui en est fait ; que l'ouvrage sera imprimé aux frais de la ville et distribué ; que M. le maire voudra bien exprimer à l'auteur les remerciements du conseil, et que la présente délibération sera imprimée en tête de l'ouvrage. Quant à ceux qui n'appartiennent pas à la cité dont M. de La Farelle explore avec tant de soin les archives, l'ouvrage ne présente pas à beaucoup près le même intérêt, non pas seulement parce que la chose ne les touche que de loin, mais surtout parce que le sujet choisi par l'auteur est très-peu intéressant. Quels symptômes de souffrance ou de bien-être, d'activité ou d'inertie commerciale et industrielle, ont préparé ces changements ? En quoi ont-ils influé sur l'état de la population ? C'est ce qu'il ne nous apprend pas, et ce qui rend sa narration sèche et sans attrait. Si l'on veut juger le livre comme œuvre historique, et c'est là surtout ce qui regarde notre Institut, on ne pourra pas non plus donner de grands éloges à l'auteur ; il ne cite, ni en notes, ni en pièces justificatives, les ouvrages qu'il a consultés pour ses recherches. Il est probable qu'il n'en impose pas, et que toutes ses assertions sont exactes ; mais, on ne saurait trop le redire, de nos jours un ouvrage historique ne doit jamais réclamer une foi si explicite de ses lecteurs : on aime à trouver la preuve de ce qu'on lit ; on le désire surtout lorsqu'il se trouve quelque part l'énonciation de faits très-graves et très-importants qu'on rencontre pour la première fois. L'auteur a mis à la suite de ses études sur le Consulat un mémoire sur le passé industriel de la ville de Nîmes, depuis son affranchissement communal jusqu'à la révolution française. Ce mémoire a 52 pages ; ce mot suffit pour le faire juger. Tout ce qui tient à l'économie politique, à l'industrie doit aujourd'hui être le résultat de longues recherches statistiques, de longues comparaisons entre tous les élé-

ments de ces sciences. Un mémoire de 52 pages ne contient évidemment que des généralités dont les esprits superficiels peuvent seuls se contenter, mais que les hommes sérieux regarderont toujours comme insuffisantes. »

— Avant que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans son dernier concours, eût accordé une mention honorable au savant mémoire de M. le baron de La Pylaie concernant une multitude de Documents inconnus sur l'archéologie celtique du département d'Ille-et-Vilaine, notre infatigable collègue en avait communiqué d'intéressants extraits à l'Institut Historique. Il avait notamment entretenu la Société d'une localité voisine de Fougères, abondante en monuments druidiques et offrant un monticule sur lequel il serait probable qu'aurait existé un collége de druides. Ce monticule est la butte de Monthaut, *Mons-Altus*, dont la commune a tiré son nom. Ce monticule, qui est comme une sentinelle bretonne en face de la Normandie, fut occupé par un ermite dès que le culte des druides eut disparu de la Gaule. Cet ermite était le desservant de la modeste chapelle consacrée à la Vierge, contiguë à sa cellule, et devenue un objet de vénération et de pèlerinages pour la contrée et même pour des pays éloignés. Sur cette montagne a lieu tous les ans une foire, comme sous les druides s'y tenait la réunion des habitants de toute la contrée pour y célébrer le dieu Bélus ou le Soleil, au temps des solstices. L'auteur mentionne la forêt qui couvrait le pays et se joignait à celle d'Andaine, près de Domfront, ainsi qu'à celle de Fougères, et qui fut détruite, selon lui, au temps de Néron, dans le but d'en expulser les druides et de mettre un terme à leurs sacrifices inhumains. La contrée ensuite est restée si longtemps inhabitée qu'elle a fait partie de ces *deserta Britaniæ* consignés sur les cartes de nos plus anciens géographes. M. de La Pylaie oppose les noms des bourgs placés sous le patronage des saints du christianisme à ceux des divinités païennes et aux souvenirs druidiques du pays. Il existe encore dans ce voisinage, dit-il, un camp gaulois, nommé *le Camp de l'Étang des châteaux*, qu'il considère comme un ancien oppidum gaulois. — Cette lecture a constamment captivé l'attention de l'auditoire.

— Dans la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), M. le docteur Josat a rendu compte d'un voyage de M. le baron de Mortemart de Boisse dans les landes de Gascogne. « Aujourd'hui, dit le rapporteur, la France est un grand jardin, mais si mal cultivé qu'il en reste en friche plusieurs carrés formant un ensemble qui ne s'élève pas à moins de 7 millions d'hectares. Il s'en trouve, entre autres, un près de Bordeaux qu'on porte de 12 à 13 mille hectares ; mais alors pourquoi aller à Alger nous faire mutiler par les Bédouins ? A des époques plus ou moins éloignées, les bords du Rhin, du Danube, de l'Ebre, de la Vistule, du Pô, de l'Adige, du Tibre, ont reçu des colonies qui ont prospéré sans effusion de sang, sans spolier ni déposséder personne. Aujourd'hui, sur les bords de l'Océan, en France, il existe un

vaste désert que Henri IV voulut coloniser au moyen des Maures chassés d'Espagne, que le duc de Richelieu eut le projet d'habiter, dont Napoléon demandait à être préfet pour le couvrir de populations et de richesses, un pays presque aussi ignoré de beaucoup de Français de nos jours que l'Atlantide le fut des anciens. Or c'est à ce vaste désert, à ces landes, à ces marais, à ces plaines de sable que la compagnie d'Arcachon s'est adressée. Honneur à son patriotisme! Seule elle résoudra le problème si complexe qui préoccupe aujourd'hui la France: l'extinction de la mendicité et la répression du vagabondage. En l'imitant on ramènera dans les campagnes cette population turbulente que l'amour du gain entasse dans les villes : les colonies de bienfaisance éteindront peut-être le brandon des guerres civiles. » — M. Josat examine ensuite avec M. de Mortemart le vaste pays situé entre l'Océan, la Gironde et l'Adour, que la compagnie a choisi pour le théâtre de son œuvre de civilisation et de bienfaisance. Il prouve, d'après les savantes recherches de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, que cette terre a jadis été fort peuplée, et qu'elle fut le berceau de ces Boiens qui firent trembler Rome, conduits par Ségovèse et Bellovèse. Sa dépopulation dut commencer au moyen-âge, alors que les seigneurs du pays couraient à la guerre ou à la cour, abandonnant le sol à des mains inhabiles. Alors l'Océan rompit sa barrière et vomit des montagnes de sable qui chassèrent les peuples et envahirent leurs habitations. Ce sont les *dunes*, lesquelles donnent naissance aux *lèdes* ou vallées qui font la richesse du pays. Plusieurs fois l'année l'Océan fait marcher ces dunes comme des géants vers La Teste et Bordeaux. Elles ont déjà englouti depuis des siècles grand nombre d'îles, de forêts, de villes, de bourgs, de villages. Plus d'un ancien clocher, qui pointe à peine au-dessus des masses de sable, dominait jadis fièrement les villages d'alentour. Pour arrêter ce fléau, des plantations, des semis ont eu lieu sur les dunes, et elles ont verdi, et leur pied s'est attaché au sol. Tout ce littoral sera bientôt reconquis sur la mer par le génie de l'homme. La salubrité publique gagnera immensément à ce boisement des montagnes et au dessèchement des marais. L'existence chétive et bornée des habitants se raffermira, s'étendra, et une foule de maladies inconnues ailleurs auront disparu. — La plaine de Cuzan est, dans ce vaste steppe, le centre des opérations de la compagnie. Le sol en est bon, il y a là des matériaux de construction, des mines de fer, des réservoirs pour les eaux, des chutes et des cours d'eau pour les usines, des routes bien entretenues, un canal, un port de mer, un chemin de fer. Mais à côté de cette oasis il y a aussi des Marais Pontins où l'eau croupit, où l'air est corrompu. La France contient encore 600 mille hectares de marais que Sully et Mazarin, l'Assemblée nationale et Napoléon n'ont pu assainir. Mais la Hollande dessèche le lac de Harlem; la Suisse va conquérir 25 mille hectares sur les lacs de Neufchâtel, de Brienne, de Morat. Imitons-les; rougissons d'avoir près de nous, dans les Landes, des Français à demi-sauvages errant sur des échasses, vêtus de peau d'agneau, suivant plusieurs heures un cheval au trot, passant leur vie à tricoter et mourant de la *pellagre*, affreuse ma-

ladie qui désorganise les extrémités. — M. le docteur Josat, qui n'a jamais vu, dit-il, M. de Mortemart, le loue d'avoir eu le courage de vivre dans ce pays pour s'assurer par lui-même si là encore le charlatanisme ne s'enveloppe pas dans le manteau de la philanthropie ; il le loue de s'être montré dans son livre économiste et agronome habile, observateur scrupuleux autant qu'instruit, d'avoir répandu un grand intérêt de curiosité sur ses pages, d'avoir enfin traité avec justesse, érudition et bon goût la question des biens communaux, cette autre lèpre de l'agriculture française. Il ne lui reproche que d'avoir (sa conversion accomplie) trop cédé à l'ardeur du néophyte, d'avoir trop chaleureusement entrepris de faire partager bon gré malgré sa conviction aux autres, d'avoir mis, par sa bienveillance exagérée, le lecteur aux prises chaque instant avec cette pénible idée : *prenez des actions!* Et pourtant, malgré le zèle fougueux de M. de Mortemart, l'opération est non-seulement humanitaire, mais elle est lucrative, et M. le docteur Jorat adresse à ceux qui l'ont fondée les paroles de Platon à Archytas : « Ce n'est pas pour vous seul que vous vivez, c'est aussi pour votre patrie et pour vos concitoyens. »

— Notre collègue M. A. Elwart, vice-président de la 4e classe, a été chargé de la composition d'une cantate qui, exécutée le 15 août dernier à Boulogne-sur-Mer, à l'occasion de l'inauguration de la Colonne impériale, a produit un très-bel effet. C'est M. A. Dupont, de l'Opéra, qui a été l'habile interprète du jeune compositeur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Examen de la Théorie et de la pratique du système pénitentiaire, par M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, député du Cher.

Revue Catholique, nos 60, 61, 62 et 63, juin, juillet août et septembre 1841.

Revue française et étrangère de législation et d'économie politique, de M. Foelix ; 7e année, juillet, août et septembre 1841.

Publication des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Meaux, de mai 1839 à mai 1840; 1 vol. in-8o.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tom. III et IV, in-8o ; avec un atlas de planches in-4o.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse, tome IV, 7e livraison, avec planches, juin 1841 ; in-4o.

Bulletin du Comité Historique des Arts et Monuments, établi au ministère de l'instruction publique; 7e, 8e, 9e et 10e numéros.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées par M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens. (*Programme specimen*), publié par la Société des Antiquaires de Picardie ; brochure in-4o.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts, 1er cahier, 1840-1841; 1 volume in-8°.

Collége Archéologique et Héraldique de France, établi à Paris. Statuts, broch. in-8°.

Calendrier perpétuel, par M. Allongue, maître de pension à Saint-Tropez (Var); en tableau.

Nouvelle Citolégie ou *Méthode de lecture sans épellation*, fondée sur la nature, et renfermant les méthodes simultanées et mutuelles, par le même; 1 vol. in-8°.

Méthode ou *Traité pratique des poids et mesures du système métrique*, par le même; in-12.

Baréme populaire, ou Tarif général de toutes les marchandises, appliqué au système métrique, par le même; en tableaux.

L'Écho de l'instruction publique, par M. Fresse-Montval.

Histoire du synode de Dordrecht, considéré sous ses rapports politiques, de 1609 à 1619, par M. Chatelain; 1 vol. in-8°.

Explication du système métrique et du calcul des poids et mesures de ce système, suivie des tables de réduction, par M. Tixier, maître de pension; in-18.

Almanacco Aretino pour 1841, par M. Oreste Brizzi; 1 vol. in-18.

Abrégé d'histoire sainte, par M. Lagarrique; in-12.

La Navigation aérienne, ou *le Point d'appui dans l'air, applicable à l'aérostation*, par M. Sanson; broch. in-8°.

Histoire de la ville d'Ensisheim, avec un Précis des événements les plus mémorables qui se sont passés en Alsace, par M. l'abbé Merklen, ancien principal du collége de Thau, curé d'Ensisheim; 2 vol. in-8°.

Revue trimestrielle d'histoire et de géographie ou *Journal de l'Institut Historico-Géographique du Brésil*, tomes II et III; janvier et avril 1841.

De l'Organisation politique, administrative et judiciaire de la Belgique pendant les trois derniers siècles, par M. Louis Debaecker, avocat.

Événements mémorables du royaume de Naples, tirés des manuscrits de feu le comte Radouski (en italien); 1 vol. in-12.

Revue Anglo-Française (*historique et trimestrielle*), publiée à Poitiers, sous la direction de M. de La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut de France; 2e série, 5e et 6e livraisons.

Revue d'Auvergne, 14e et 15e livraisons, juin 1841.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze ed Arti, e Biblioteca italiana; 1re livraison, juillet 1841.

Bulletin de la Société de Géographie, numéros 90, 91 et 92, juin, juillet et août 1841.

Relation de la mission du lieutenant général comte Becker auprès de Napoléon, depuis la seconde abdication jusqu'au passage à bord du Bellérophon; broch. in-8°.

Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest; pièces authentiques inédites ou devenues très-rares, etc., par M. Verger, tome IV; in-4°.

Le Brahmane ou *l'Ecole de la Raison*, par M. Aubé; 1 vol. in-8°.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Bruxelles; tome V, in-8°.

La Mère-Institutrice, par M. Lévi (Alvarès); juillet, août et septembre 1841.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux; 2e livraison, tome III.

Histoire naturelle, 1re partie (Oiseaux), par M. Braguier, ancien professeur au Musée Pyrénéen; 2e partie (Erpétologie), par MM. Braguier et Maurette; 2 vol. in-12.

Suite de Thèmes composés par le docteur Luigi Monteggia, pour servir d'appendice à la *Grammaire espagnole* de l'abbé Francesco Marin (en italien); in-12.

Histoire de France, par M. Michelet, membre de l'Institut, professeur d'histoire au collége royal de France, tome V; in-8°.

Histoire des anciens vases de terre d'Arezzo (*Storia degli antichi vasi fittili Aretini*), avec neuf planches gravées sur cuivre, par le docteur A. Fabroni, directeur du musée d'histoire naturelle et d'antiquités d'Arezzo, etc.; 1 vol. grand in-8°.

Quædam regulæ de modo titulandi seu amplificandi pro novellis scriptoribus copulatæ, tractatulus nunc primum ad fidem imo etiam ad similitudinem codicis seculo quinto decimo exarati asservatique in bibliotheca propria edidit Joannes Spencer Smith Anglus (tiré d'un manuscrit de Jean Charlier, dit de Gerson); Caen, 1840; grand in-8°.

Le Législateur, revue de droit, de législation et de jurisprudence, par MM. Cellier et Théodore Dulau; 10e cahier, septembre 1841.

Les Fastes de la Légion-d'Honneur, biographie de tous les décorés depuis la création de l'ordre jusqu'à ce jour, par MM. le duc d'Abrantès, Dupin aîné, J. Janin, Germain Sarrut, etc., etc.; les deux premières livraisons, grand in-8°.

Panégyrique de Sainte-Marthe, avec Éloge de la vie des dames hospitalières, par l'abbé Pelier de Lacroix, chanoine, aumônier des sœurs de Notre-Dame; in-8°.

Bibliothèque historique de la France, ou Catalogue d'une précieuse collection de manuscrits, de chartes et d'autres documents originaux, concernant l'histoire générale de la France. Chez M. Alph. Polain, libraire, à Liége (Belgique); brochure in-8°.

Pour le Secrétaire perpétuel, J.-L. Vincent.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES.

DISCOURS

DE CLOTURE DU CONGRÈS HISTORIQUE DE 1841,

PAR M. LE MARQUIS DE PASTORET,

Président de l'Institut Historique.

Messieurs, c'était une belle et noble idée que celle de nos pères et de nos prédécesseurs, quand ils plaçaient autour des autels cette protection efficace et infatigable qui constituait le droit d'asile; c'en était une plus noble et plus pieuse encore peut-être, que celle qui inspira l'un des souverains de l'Orient, lorsqu'il ordonna que le droit d'asile fût étendu aux bibliothèques de son empire. « Là aussi, « disait-il, là aussi sont de véritables temples, car le culte qu'on y professe est celui « de la vertu fortifiée par l'intelligence, et des devoirs tracés par l'expérience des « jours écoulés. » Comme les anciens et comme le calife d'Égypte, nous pourrions rendre grâces aux lettres protectrices et bienfaisantes, aux études sérieuses, aux discussions paisibles; car, au milieu des tumultes politiques, des bruits lointains de la guerre, du combat des opinions opposées, nous avons trouvé dans ce Congrès, modestement ouvert, un véritable asile pour les lettres, un terrain neutre pour les opinions, un point de réunion pour les idées et les hommes. Se retrouver, c'est presque toujours se rapprocher; et se rapprocher sur un point, c'est commencer à s'entendre sur beaucoup d'autres. Rendons grâces aux lettres, messieurs; persévérons dans le culte que nous rendons à l'histoire; apprenons du passé ce que le présent pourrait être; et ne quittons point cette enceinte sans reconnaître ce que nous devons aux savantes discussions que vous avez entendues, et aux orateurs qui ont habilement traité devant vous des sujets divers.

Ils étaient bien divers, en effet; et, lorsque les quatre classes de l'Institut Historique les avaient proposés pour le Congrès, on pouvait craindre qu'un bien petit nombre seulement fussent traités à une époque de l'année où la campagne retient encore ceux qui ont peu de loisirs et ne jouissent que d'une liberté tardive. Mais le zèle et l'ardeur pour la science ont été au-dessus de cet obstacle. Neuf questions, et des plus importantes, ont été traitées devant vous avec une suite, des développements et une habileté au-dessus de tout éloge. Vous les rappeler succinctement est un devoir en ce moment; c'est aussi un juste hommage, et que nous serons tous heureux de rendre, soit à nos confrères, soit aux

savants qui ont voulu prêter à ces études animées le concours de leurs lumières.

La première avait pour objet l'appréciation générale des faits historiques considérés dans leur ensemble, soumis à une mesure commune, pesés, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans une même balance. Cette haute appréciation de l'histoire eût été le digne résumé de longs travaux, et ne pouvait être essayée que par des hommes qui joignissent un esprit véritablement philosophique à un grand nombre de notions positives, qui connussent l'histoire dans ses détails, et fussent accoutumés à l'envisager du point élevé de la critique sérieuse. M. Cellier a exposé cette théorie d'une façon remarquable; et M. Prat, M. Dufey (de l'Yonne), M. Dufau et M. Fresse-Montval, qui l'ont discutée après lui, sont remontés aux grandes appréciations dans lesquelles l'esprit humain croit prouver sa force, dans lesquelles peut-être il ne prouve que son insuffisance. Ils en ont signalé la marche, les procédés, les résultats; ils vous ont rendu curieuse et intéressante une question ardue et difficile; mais le talent et la science des orateurs ont surmonté bien d'autres difficultés; et bien des fois encore vous avez eu à les applaudir.

Ce sont eux encore, ce sont les mêmes orateurs qui ont apprécié devant vous les principaux événements du règne de Philippe-le-Bel, règne fécond plus encore que glorieux, règne où l'on est toujours tenté de détourner les yeux de ce qui est pour songer à ce qui sera. Derrière Philippe-le-Bel apparaissaient devant vous les deux Lacerda tombant du trône de Castille, Jean de Bailleul banni d'Écosse, le comte d'Anjou assis sous le dais royal de Naples. Avec Philippe-le-Bel vous voyez les généraux des monnaies altérant ou changeant le titre et les valeurs fixés par saint Louis, les parlements réguliers substitués aux magistratures voyageuses, les Templiers dépouillés du manteau, du glaive et de la croix; vous entendez au loin un bruit d'armes qui résonne : c'est l'insurrection flamande qui succombe à Mons-en-Puelle. Ailleurs encore des imprécations se mêlent à des gémissements; un vieillard est frappé, des hommes d'armes déchirent les bulles de l'Église : c'est la guerre du Sacerdoce et de l'Empire qui s'achève, et dans les murs d'Anagni, Boniface VIII qui expie, sous de condamnables outrages, la condamnable imprudence de quelques-unes de ses bulles. Au-dedans du royaume les clercs du secret préparent l'établissement des secrétaires d'État; les duchés-pairies mettent dans la main du monarque une sorte d'institution rivale des grands fiefs; les officiers provinciaux des monnaies enlèvent aux seigneurs le droit de fondre et tarifer les espèces. Des états généraux sont convoqués; les grands vassaux y viennent avec leurs officiers, les évêques ou abbés avec un certain nombre de moines, les maires des communes avec les échevins ou pairs des villes; mais on ne peut leur faire prendre séance ensemble; on les asseoit à des places séparées, les évêques en haut, les seigneurs à droite; à gauche, les députés des villes. Est-ce au hasard? est-ce la faute de la salle ou des gens des cérémonies? C'est plutôt la volonté du roi; car, quand ils sont assis, les états s'ouvrent,

et, ce qui doit être pendant près de cinq siècles la représentation du royaume, les trois ordres sont constitués en France. Parcourez des yeux ce règne commencé en 1285 et terminé en 1314; voyez quels progrès y fait l'autorité royale; comme tout s'accroît, comme tout se régularise ! La guerre étrangère expire au pied du trône; les factions intérieures s'arrêtent devant la volonté sans limites du roi; le Saint-Siége reconnaît la puissance de nos droits au dehors; au dedans la magistrature instituée reçoit le dépôt de nos droits civils; avec les Templiers succombent les principes de la révolution de ce siècle; avec les états naissent les principes de la monarchie nouvelle : les murs du Temple et le terre-plein du Palais attestent de vives vengeances; mais Notre-Dame et Mons-en-Puelle consacrent de glorieux combats. A tous ces grands changements moins de trente années ont suffi; et le roi qui a tant fait meurt à quarante-six ans. On a dit que Louis-le-Gros avait changé la constitution en France; il changea l'état des villes; Philippe-Auguste changea la position du prince; saint Louis changea des lois et des mœurs; Philippe-le-Bel changea la monarchie.

Ce rapide tableau, messieurs, vous avez pu le voir dessiné par des mains bien plus sûres, coloré par des pinceaux bien plus habiles. M. Henri Prat l'avait tracé devant vous avec sa facilité élégante et nourrie de connaissances précises. M. Cellier, à qui vous devez la théorie profonde qui, dans la première séance, avait été développée devant vous; M. Fresse-Montval, dont le jugement est toujours sûr et l'expression vraie; M. Dufey (de l'Yonne), à qui toutes les époques de l'histoire sont familières, et qui vous apporte incessamment le fruit de ses longues études; et M. Dufau, qui revêt de la plus heureuse expression un savoir consciencieusement acquis, ont fait passer sous vos yeux les différentes phases de ce règne important et varié; et vous n'auriez eu à regretter, si un regret avait pu trouver place, que de n'entendre pas un de vos collègues les plus distingués, celui qui a écrit dans la *Biographie universelle* la vie de Philippe-le-Bel, et qui avait, en quelque sorte, droit de prendre la parole pour le prince et pour le siècle qu'il a peints d'une manière si remarquable (1).

Un autre souverain que Philippe-le-Bel, un autre pontife que Boniface VIII ont été aussi l'objet des curieuses discussions qui ont occupé vos séances. Du XIIIe siècle, on est remonté au XIe : des remparts d'Anagni, qui virent la papauté violée dans son représentant, on est venu aux remparts de Canossa, où l'Empire fut méconnu dans la personne de l'empereur. La puissante question des investitures, la donation de la comtesse Mathilde, la lutte des pontifes contre la maison de Souabe, ont été exposés devant vous dans un savant mémoire de M. Brillnoin et dans les discussions qui ont occupé près de trois séances. M. Leudière d'abord, avec son élocution facile et piquante et ses études variées; puis M. de Brière, que vous avez retrouvé ensuite ingénieusement savant, et passant avec la même facilité de l'examen des symboles religieux de l'Inde à celui des actes presque contentieux du droit féodal; puis M. Dufey (de l'Yonne),

(1) M. Villenave.

et M. Fresse-Montval; puis un savant d'une érudition vaste, nourrie de preuves, appuyée sur la connaissance des langues étrangères, M. Savagner; puis M. Siméon Chaumier, dont l'imagination se plie également aux récits pleins d'intérêt de nos vieilles chroniques, aux recherches de la géographie ou aux théories de l'état social, ont contradictoirement raconté devant vous ce règne de douze années qui a laissé de si imposants souvenirs, et la vie de ce pontife qui, cinq siècles après sa mort, laissait derrière lui des partisans si zélés et de si ardents adversaires.

Au milieu du trouble et des désordres qui firent donner au XI[e] siècle le nom de siècle de fer de l'Église, Hildebrand apparaît dans l'histoire, semblable à l'incendie qu'on allume pour arrêter un incendie brûlant en sens contraire. Partout la dépravation des mœurs et des idées se répandait sans obstacle; partout la force avait remplacé les pensées de justice et les sentiments de devoir. Personne ne songeait plus à ce que l'on devait, mais à ce que l'on pouvait : les es prits étaient revêtus de fer comme les corps; et les cœurs ne battaient plus, si l'on peut s'exprimer ainsi, enveloppés qu'ils étaient sous la jaque de mailles ou sous le corselet d'acier. Là où tout se corrompt et se perd, les institutions même les plus sacrées se corrompent et penchent vers leur déclin. Ce que la société tout entière éprouvait, l'Église le ressentait aussi; un incroyable débordement de mœurs s'y était glissé : l'usurpation par les clercs du pouvoir séculier, l'usurpation du pouvoir ecclésiastique par les seigneurs, établissaient une lutte incessante. Hildebrand voulut y mettre un terme; mais il n'est permis aux hommes que d'entrevoir le bien, de l'essayer quelquefois, et d'en montrer la route ouverte à leurs successeurs. L'effectuer n'appatient à aucun d'eux en particulier; l'effectuer est le droit du temps, parce que le temps est ici-bas ce qui échappe le plus à notre puissance, et ce qui manifeste le plus continuellement l'autorité de Dieu. Hildebrand, fils d'un charpentier, vint s'asseoir auprès des évêques, parla par la voix des papes, imposa aux conciles les lois rigoureuses, mais souvent justes que lui inspirait son indomptable zèle; et, devenu pape à son tour, il fit entendre du haut de la chaire de saint Pierre une voix pleine d'avis et de menaces, une voix redoutée même des persécuteurs, et dont les accents, prolongés par les combats et la guerre, ont retenti longtemps encore après que le vieillard qui avait parlé se fut couché sous sa tombe sacrée. Comme le siècle où il vécut, comme les guerriers qu'il combattit, ce vieillard fut de fer. Impassible au concile de Rome quand il y montrait une épée, un œuf et un serpent, pour enseigner qu'il faut frapper l'hérésie dès sa naissance et couper ses replis de peur d'y être enlacé; impassible lorsqu'il disait : « Princes et prêtres, ma haine et mon amitié sont la haine et l'amitié de saint Pierre; obéissez, car je parle au nom de l'Église, et le Seigneur veut être obéi. » Ce ne sont plus là nos doctrines ni nos idées, je le sais bien; ce n'est plus ainsi que pensent ou parlent nos écrivains, nos ministres, et les souverains et les pontifes eux-mêmes. Rien de ce qui touche à Grégoire VII n'est donc plus applicable au siècle où nous vivons; mais

Grégoire n'en est pas moins le type ou le modérateur d'une époque grossière, redoutable, bruyante, et qu'il était curieux d'étudier et de connaître.

Voyez, à onze mois de distance, en des lieux divers, encore qu'ils ne soient pas très-éloignés : ici une église, une basilique est ouverte ; la nuit la couvre, et les charpentes du plafond et les murs grossiers des nefs sont pourtant inondés de lumière; autour de l'autel, d'énormes torches de cire brûlent dans des chandeliers d'argent massif; des trépieds d'airain, débris de l'antiquité païenne, répandent une odeur sacrée et des vapeurs d'encens. Un immense clergé, agenouillé sur les marches de l'autel, répond aux prières qu'un prêtre entonne d'une voix éclatante ; les fidèles sont prosternés de toutes parts, les hymnes montent au ciel ; tout est recueillement, adoration, espérance. Et tout d'un coup voilà que des hommes armés envahissent l'église; les chevaux bardés de fer se précipitent sous les nefs; le chœur est violé, le saint sacrifice interrompu; le peuple fuit de toutes parts; le prêtre, debout devant l'autel, voit le danger, l'attend, lève la main comme pour maudire, et la baisse quand il voit que le danger n'est que pour lui seul. Un Romain, Jacques Cenci, se jette sur le prêtre et le frappe : un soldat arrache les ornements sacerdotaux, un autre fait jaillir le sang du front du vieillard; on entraîne ce vieillard, on le charge d'opprobres, de coups et d'injures; le cachot de la tour des Cenci s'ouvre pour lui servir de demeure. De tous ses clercs aucun n'est resté près de lui ; de tous ses ornements l'aube et l'étole seules lui sont restées. Il supporte tout sans murmurer; il marche au milieu de la nuit, il attend, il ne cède ni aux menaces ni aux violences : il est le soldat du Christ, et il combat pour lui. Cette nuit est la nuit de Noël 1075; ces guerriers sont les partisans de l'empereur Henri; cette église est Sainte-Marie-Majeure; cet homme est Grégoire VII.

Eh bien ! onze mois sont passés. L'hiver est revenu couvrir la terre de neige, la nuit a reparu et descend sur des remparts de pierre. Autour des murs d'une forteresse marchent des sentinelles couvertes d'armes pesantes ; le froid est vif comme à la dernière solennité de Noël; le ciel est noir comme il l'était dans Sainte-Marie-Majeure : un vieillard est resté seul dans ce château que la comtesse Mathilde a fortifié pour lui. Depuis trois jours et deux nuits il réfléchit, il regarde, car il sait que depuis deux nuits et trois jours un autre homme, un autre prince est entré dans cette forteresse. Mais cet autre prince n'a que la cour pour asile, la neige pour lit, la résignation pour force. Ils attendent tous deux, et tous deux comptent les heures. La dernière de celles qui ont été calculées s'achève enfin ; la corde de l'horloge s'est déroulée sur son tambour, le clerc de service a frappé l'heure avec un marteau d'airain. Le vieillard s'asseoit dans une chaise de bois, et les gardes du fort amènent devant lui le suppliant, qui s'agenouille et courbe son front dans la poussière. Le vieillard se lève alors : il parle, il condamne, mais il pardonne, car il est le soldat du Christ, et n'a vaincu que par lui. Cette nuit est celle du 13 novembre 1076, ces remparts sont ceux de Canossa, ce suppliant est l'empereur Henri, ce vieillard est Grégoire VII.

Ne sont-ce pas là de grandes oppositions, de grandes scènes, des souvenirs devant lesquels on s'incline malgré soi? et ne devons-nous pas quelque reconnaissance à ceux de nos confrères qui nous les ont si habilement retracés?

D'autres sujets qui ont aussi occupé vos séances se rattachaient plus directement à notre histoire, et par conséquent à nos souvenirs. L'influence des druides, qui nous reporte aux premiers temps de notre première formation, l'influence des littératures étrangères, qui nous ramène aux époques les plus brillantes de notre monarchie, ont tour à tour été traitées devant vous.

L'influence des druides a été examinée par un des hommes de ce temps qui connait le mieux les annales de notre patrie, qui les a le plus et le mieux étudiées dans leurs détails et dans leurs rapports, et dont les ouvrages historiques ont obtenu le plus de succès et mérité le plus de suffrages. M. Dufey (de l'Yonne) vous a exposé l'origine égyptienne des druides, leurs doctrines d'immortalité et de transmigration des âmes, les principes du jugement, de la punition, de la récompense après la mort, et quelquefois les symboles empruntés à l'école de Memphis. De ces principes il est passé aux applications sociales et aux pratiques religieuses : les cérémonies des mariages, des jugements et des funérailles; la règle des colléges de druidesses, l'établissement des tribunaux de femmes dans la Gaule ont tour à tour été remis sous vos yeux. Dans sa curieuse et savante improvisation M. Dufey vous a rappelé, en les comparant, et les Amazones religieuses de l'île de Sayne, et les druides guerriers qui prédisaient le succès avant le combat, portaient l'étendard sur le champ de bataille et chantaient après la victoire. Débarqués sur nos rivages avec les Phocéens, contemporains obscurs de Rome dans sa gloire, décimés par la persécution aux époques de la décadence, les druides ont fait retentir partout, dans leurs colléges et dans les assemblées publiques, dans les combats et sous les chênes qu'ils dépouillaient du gui sacré, ces deux grands mots, la patrie et Dieu, la patrie pour nous, Dieu pour tous. Souverains à côté des rois, guerriers à côté des soldats, poëtes juges et maîtres, ils n'ont vu contrebalancer leur influence que par les femmes de la Gaule, poëtes, et guerrières et souveraines comme eux. Ainsi, et dès les premiers jours de notre histoire, avant les guerres de César, avant cette suite incertaine de rois, qui peut aussi bien remonter à Hector que s'arrêter à Pharamond, au temps où des forêts couvraient partout le sol, où des villes n'existaient qu'à peine, la gloire, les chants, le pouvoir des femmes, les combats, voilà ce qu'on trouve parmi nous. Nous empruntons à l'Égypte des dogmes, à Rome des institutions, des langues à la Phénicie, des armes aux peuplades allemandes; mais dès lors, et depuis, et toujours, nous conservons nos penchants et notre caractère : les druides ne cesseront de chanter qu'au jour où s'élèveront les trouvères ; les tribunaux de femmes disparaîtront, mais il naîtra des cours d'amour; les habitudes du gouvernement, le pouvoir des rois, les droits des cités, l'état des personnes, tout pourra changer avec les révolutions et les années; mais jamais un cri de guerre, jamais une voix de femme, jamais les chants qui don-

tient la gloire ne retentiront chez nous sans être entendus. Aux druides remontent, et le pouvoir des femmes qu'ils avaient relevées, et la puissance de l'opinion dont ils étaient les dispensateurs. Nous avons eu des chants nationaux tant que nous avons osé avoir des souvenirs; nous avons eu un caractère e des mœurs tant que les femmes ont exercé chez nous quelque empire.

Les femmes, la gloire, ce sont là les deux éternels éléments de la poésie; et savez-vous pourquoi l'on a dit que le poésie était la langue des dieux? C'est qu'elle parle aux plus vives émotions du cœur; c'est qu'elle vit de ce qui nous fait vivre; c'est qu'elle nous élève ou s'élève avec nous au-dessus et en dehors de nous-mêmes. Hésiode a chanté les dieux; Homère n'a prétendu chanter que les hommes, et l'on dirait que les dieux ont pris part à ses chants : c'est que les passions s'émeuvent, se combattent, pleurent ou s'enorgueillissent à la voix d'Homère. Donnez des passions aux hommes, et ils seront tout ce que les hommes peuvent être; donnez des passions à ceux qui tiennent la harpe ou la lyre, et ils deviendront poëtes au souffle de leurs propres douleurs. Mais il faut que la société les comprenne et les entende. Qui sait combien de génies se sont perdus étouffés dans les âges de barbarie? Pour ne parler que des nôtres, Adenez et Rutebeuf, dans la langue d'Oïl, étaient des gens d'un talent véritable; Gérard de Borneil, Pierre de Cabestaing, Arnaud Vidal ou Pierre de Sordel, dans la langue d'Oc, se montrèrent pleins d'esprit et de grâce; mais le bruit des armes étouffa promptement les accords qu'ils essayaient de faire entendre; la langue n'était pas achevée, la société n'existait pas. Il fallut une cour, un monde, des femmes, des amours avoués, en quelque sorte, pour composer une langue et donner la forme à une littérature. On vous l'a dit, messieurs, c'est presque au règne de Charles VI, c'est à l'introduction des femmes à la cour que l'on peut faire remonter et l'influence des langues étrangères sur notre langue, et la création d'une littérature quelque peu régulière. Isabeau de Bavière et Valentine de Milan, toutes deux Italiennes d'éducation et presque de naissance, y donnèrent le premier mouvement. Le Dante venait d'écrire, Boccace donnait dans son récit des modèles d'un tout autre genre. Le poëte, aussi bien que l'écrivain, trouvèrent en Italie de nombreux imitateurs. A peu de temps de là vinrent les guerres de Charles VIII et de Louis XII. L'Italie, envahie par nos armes, nous renvoya en échange ses mœurs, son élégance, le goût des vers, la variété des conceptions et des récits. Ce n'est pas que la France eût besoin que personne éveillât chez elle les élans de l'imagination ni les entreprises laborieuses de l'histoire. Nous avions depuis longtemps et nos longs poëmes écrits dans la langue intermédiaire, que déjà l'on commençait à moins lire, et quelques-uns de nos mémoires, déjà supérieurs à tout ce qu'ont produit en ce genre les autres nations, et même les mystères et les farces entre lesquels la comédie prit naissance. Mais l'Italie nous apportait des formes nouvelles, des sujets nouveaux; on écouta ces vers, on rechercha ces formes; ce fut là une de ses influences : elle nous apportait aussi la connais-

sance renouvelée des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et ce fut là une autre conquête. L'antiquité, évoquée devant nous, apparut comme une divinité dont on devait adorer les arrêts, dont il n'était permis de discuter ni les exemples, ni les ouvrages; tout se modela sur elle, l'érudition et la poésie; tout fut grec ou latin pendant un demi-siècle. Élisabeth et Marie Stuart parlaient latin; le chancelier de L'Hospital offrait des vers grecs aux princes qui passaient en Auvergne, et Jodelle faisait chanter

La grecque comédie en langage gaulois.

Il est vrai de dire que dans ce même temps le chancelier de Sillery, qui ne savait pas le latin, n'en était pas moins un habile ministre, et que le connétable de Montmorency, qui passait pour ne savoir pas écrire, n'en gagnait pas moins de rudes batailles. — La société se formait, non point par la littérature, mais avec elle. Les pourpoints de soie, les collets parfumés remplaçaient les armures de Milan dans l'intervalle des combats : les femmes avaient pris à l'Italie son luxe, ses recherches et ses arts; Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, François Ier et les Valois donnèrent une forme nouvelle à la cour d'Isabeau de Bavière et d'Anne de Bretagne. La cour, à peine formée, modifia le langage comme elle modifiait les mœurs; c'étaient les Espagnols que l'on combattait en Italie : la connaissance et le goût des choses espagnoles se répandirent; et notre littérature emprunta aux Espagnols, comme elle avait emprunté aux Italiens et aux Grecs, des sujets, des personnages, des formes ou des expressions qui vinrent se fondre dans ses propres inspirations, comme le statuaire jette dans le moule, où son œuvre est cachée, vingt éléments divers destinés à composer le métal brillant et pur que vous admirerez dans la statue. Ce choix difficile, cette mesure, cette appréciation de ce qui est conservable et de ce qu'il faut rejeter, ces conquêtes, inaperçues quand elles s'opèrent, de l'esprit et de l'intelligence, personne ne peut les revendiquer, car personne n'eut le droit de les faire; c'est la société tout entière qui les consent ou les achève. En fait de conquête ou matérielle ou intelligente, les vainqueurs, il est vrai, les commencent par la force, mais les vaincus seuls les consomment par l'obéissance. Le salon de M. le cardinal de Richelieu ou la chambre bleue de l'hôtel de Rambouillet ont plus fait pour la langue et la littérature de notre pays que n'auraient fait les plus beaux ouvrages. Corneille n'eût pas hasardé peut-être ses admirables scènes; Pascal n'eût pas trouvé le tour piquant de ses lettres; La Fontaine même n'eût pas osé choisir entre Boccace, Esope et Marot, les variétés infinies de sa naïveté, si la société, les femmes, les gens de la cour n'eussent fixé, sans le savoir, la valeur des mots, l'habitude des tournures, et jusqu'à la nature des images. Voulez-vous pénétrer dans cette belle chambre bleue, si célèbre alors pour ses fenêtres de plain-pied, si admirée pour ses tentures, et dans laquelle madame de Rambouillet tenait si glorieusement ses assises? Les heures de réunion n'étaient pas les nôtres, les sujets des conversations n'étaient pas ceux auxquels nous

sommes accoutumés aujourd'hui. La gravité des Espagnols avait modifié notre caractère, et l'esprit lui-même, quelquefois égaré entre les plaisanteries de Scaramouche et les traités de morale des écrivains le plus à la mode, cherchait encore une mesure, une sagesse, un repos, pour ainsi dire, dont il pût sortir avec toute sa force et toute sa lumière. Madame de Rambouillet était là, trônant dans son fauteuil à bras, et près d'elle sa fille, la célèbre et précieuse Julie, son autre fille l'abbesse, le marquis de Pisani son fils, si bossu et si spirituel, le comte de Guiche qui avait tant d'esprit, Ménage qui avait tant de savoir, et M. l'évêque de Vence que l'on appelait le nain de Julie, M. de Grignan qui ne fut jamais loué que de sa belle-mère, M. de Montausier qui s'était fait une profession de son amour comme il se fit une vertu de sa mauvaise humeur; Bois-Robert et Racan, mademoiselle Paulet et M. de Chaudebonne, Vaugelas le grammairien et d'Hemery le partisan, la duchesse de Longueville et madame d'Auchy, toutes les conditions, tous les genres d'esprit s'y pressaient et tenaient à honneur d'y être admis. On avait là les sermons de M. Feuillet, les bergeries de M. de Racan, les discours moraux et les comédies nouvelles; on en causait, avec un peu trop de pédantisme peut-être, mais on en causait sérieusement, l'on rejetait une expression, l'on conservait un emprunt fait aux langues étrangères; les anecdotes du temps, les récits, les valentins circulaient; chaque parole était jugée, chaque ouvrage estimé à une certaine valeur. Puis le souper venait, mademoiselle Paulet chantait accompagnée par Lenclos; la nuit avancée forçait chacun à rentrer dans sa demeure. On partait; on croyait n'avoir fait autre chose que passer sa soirée et souper ensemble : on avait fait faire un pas au goût, on avait tracé des règles à l'esprit, ajouté des formes au langage, et donné aux femmes un peu plus de puissance. Les femmes sont chez nous les véritables arbitres de la littérature; elles ont toujours du goût, car le goût c'est la pudeur de l'esprit; et ce que madame de Sévigné, madame de Thianges, madame de Montespan firent au XVII[e] siècle, la Reine Marie, madame de Luxembourg, madame de Créquy le firent au XVIII[e]. L'espagnol et l'italien étaient également oubliés alors, l'anglais se faisait à peine connaître. Il eut son influence aussi, mais tardive, mais passagère, mais appliquée surtout à une nature d'ouvrages. Tout cela, messieurs, a été exposé devant vous. M. Ottavi, dont on ne saurait trop louer le talent et les connaissances, nous avait soumis la question : M. Savagner, M. Dufey (de l'Yonne), M. Fresse-Montval, M. Chaumier et un autre de nos confrères, M. Vincent, que nous retrouverons tout à l'heure, vous en ont fait envisager les principales phases avec un talent remarquable. Notre littérature est assez riche pour ne rien nier de ce qu'on lui prêta dans ses jours de pauvreté. Elle s'est placée trop haut pour rien oublier ou pour rien méconnaître, à condition toutefois qu'elle n'oubliera rien de ce qu'elle a enseignée, à condition surtout qu'elle ne se méconnaîtra pas elle-même.

Cette question de la formation et de la composition des langues a été aussi le sujet d'une discussion savante, approfondie, curieuse, qui a occupé une de nos

séances. M. Vincent, qui possède si parfaitement les langues anciennes, et qui a récemment prouvé avec quel bonheur il pouvait en rendre les beautés, a examiné quelle fut l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge. M. Dufey, M. Savagner, M. Leudière, et avec eux M. de Lépine, qui a pris trop rarement la parole, et M. Thommerel, auteur de bien remarquables recherches sur les idiomes anglo-saxons, ont éclairci les faits, démêlé les origines, décrit les changements de cette langue autrefois souveraine, et qui, sortie des Douze Tables, est venue par le Capitole et le théâtre mourir dans le *glossaire* de Ducange. On a dit que les livres avaient une destinée : les langues en ont une aussi. Les Egyptiens ne nous ont rien laissé de la leur; de Carthage et de ses immenses relations il est demeuré quelques mots perdus au hasard dans les comédies d'un esclave ; l'Amérique ne sait plus même le nom des peuples et des langues qui ont attesté sur ses deux mers le passage d'une civilisation évanouie.

L'Amérique ! à ce nom se rattache une des discussions dont le Congrès aura le plus à s'honorer, et dont vous avez le plus conservé le souvenir. M. Ottavi avait encore exposé devant vous la question portée au programme de la 3e classe : *Rechercher quels sont les secours que Christophe Colomb trouva dans les connaissances géographiques antérieures à son époque*. Beaucoup de nos confrères y ont pris part. M. Henri Prat et M. Chaumier, MM. Vincent, Dufey (de l'Yonne), Savagner, Fresse-Montval, M. Ollingez, qui nous a apporté le fruit de recherches bien habilement faites, M. de Montglave, que nous avions tous regretté de voir éloigné de cette tribune qu'il occupe toujours d'une façon spirituelle et savante, ont examiné les faits relatifs à la vie de Colomb, ses études, ses voyages, l'état des connaissances, et jusqu'aux exemples que purent lui donner les navigateurs qui l'avaient précédé. Ils vous ont montré Colomb, jeune homme, aux rivages de Gênes, de Corse ou d'Italie, contemplant d'un œil rêveur les flots que le vent repoussait au loin, demandant aux vents le compte de leur force, aux flots le compte de leur pesanteur, regardant sa boussole, interrogeant les cieux et répondant sans cesse au tourment de sa pensée, à l'inquiétude de son courage, par une de ces affirmations instinctives qui n'appartiennent qu'au génie, mais qui lui sont, pour ainsi dire, une révélation de lui-même.

Que d'autres navigateurs aient précédé Christophe Colomb, que les Danois et les Islandais, dans des siècles reculés, aient fondé des habitations, une ville, des évêchés même au Groënland, cela est à peu près certain ; que les Carthaginois aient connu du moins une partie de l'Amérique, cela est au moins probable ; il est plus avéré encore que les Français aux rivages d'Afrique, Béthencourt aux Canaries, les Portugais dans les excursions que commanda le prince Henri, acquirent ou rencontrèrent des notions sur l'existence possible d'un continent ou du moins d'une terre. La carte de Borgia, la carte de Martin de Béhaim, dont on vous a parlé, en font foi. Partout, à la veille des grands événements, l'histoire le témoigne, on sent qu'une crise se prépare : les idées, les entreprises cherchent

une direction qu'elles ne connaissent pas encore; un instinct vague, mais assuré, révèle aux nations comme aux hommes le changement qui va naître; les éléments de ce changement sont partout; il faut les saisir, leur donner une forme, en faire jaillir la pensée et la vie. Hier ils étaient incomplets, inutiles, perdus; aujourd'hui ils sont mis en œuvre, ils s'étaient, s'éclairent, se complètent l'un par l'autre. C'est qu'un homme est venu qui les a saisies et rassemblées; c'est que le génie a passé là; et le génie est comme ces flambeaux rapides qui, dans les solennités de l'Italie, courent au long des voûtes de Saint-Pierre: on n'a pas deviné leur passage; mais tout était ombre avant eux, et après eux tout est lumière.

C'est là l'histoire de Colomb: les connaissances existaient, mais on n'en avait pas fait usage; elles étaient insuffisantes, et il ne pouvait agir qu'avec elles. Aussi se trompa-t-il; mais son erreur fut celle d'un grand homme, et cette erreur amena un triomphe. Toutefois, que de recherches, que d'études, que de désappointements de cœur et de découragements d'esprit précédèrent le moment du succès. Dix années déjà étaient passées depuis que Christophe Colomb poursuivait son admirable chimère, lorsqu'il vint au siége de Grenade. Risquer sa vie est un moyen de l'employer, et tromper le temps est un moyen de le perdre. Là il combattait le matin, et il étudiait le soir; là, sous les tentes de Santa-Fé, il causait avec les Arabes durant les courts moments de trève, avec les esclaves quand le sort des armes en mettait quelques-uns dans ses mains. Il était brave, ardent, le premier aux combats; mais les combats ne lui suffisaient pas: sa pensée le tourmentait et lui cachait la gloire. Le ciel d'Espagne est si pur, cette plaine de Grenade est si riche et si fertile, les nuits si étoilées et si brillantes; l'ardeur du jour y est féconde, et le repos des nuits y est animé encore. Colomb est là devant les tentes: il veille et, comme aux rivages de Gênes, il contemple les astres et les cieux. L'or des rançons, la faveur des capitaines, le crédit à la cour, il ne les veut et ne les recherche que pour arriver à la grande entreprise qu'il a méditée. Des cartes sont à ses pieds; son épée lui sert à prendre des mesures; le Xénéralif et l'Alhambra dressent devant lui leurs coupoles d'or et leurs jardins magiques; il songe seulement que là doivent être les secrets, les livres, les cartes, peut-être, des anciens voyageurs. Il a entendu les Italiens, les Espagnols, les Arabes, parler du Cathay, de ses royaumes, de ses trésors; et Grenade la sainte, Grenade la musulmane, Grenade l'orgueil des ennemis et l'espoir des Chrétiens, n'est pour lui que le lieu où il pourra voir Isabelle, d'où il pourra s'élancer vers ces îles qu'il rêve ou vers ce continent qu'il espère. Bien des nuits se sont ainsi passées; une nuit arrive enfin où Grenade ouvre ses portes. Les Abencérages sont tombés, Boabdil se soumet; la croix va remplacer le croissant au sommet des mosquées. L'armée espagnole se forme, se lève; elle entre avec le jour dans la plus belle de ses conquêtes, et Christophe Colomb porte au milieu des compagnies de gens d'armes l'étendard chrétien et vainqueur, l'étentard d'Aragon et de Castille, qu'il va dresser sur la tour de Comanès. Et

quelques jours après il quitte Grenade, emportant ce même étendard qu'il arborera sur les rivages inconnus. Isabelle l'a compris, Ferdinand a consenti qu'il se sacrifiât. Il part; les mers s'abaissent devant lui : il a recueilli toutes les notions et tous les récits, il a les cartes des voyages, il a les pilotes que le hasard avait déjà conduits sur les eaux. Mais ce qui le guide, ce ne sont ni les récits, ni les cartes; ce qui l'encourage, ce ne sont ni les traditions, ni les pilotes : il va parce qu'il a foi en lui, il va parce que son génie le devance; il trompe le temps, il change ses calculs, il résiste aux déviations de l'aiguille aimantée : il va encore, et sur les rivages verdoyants de Guanahani il plante enfin son étendard d'amiral. Glorieux et sanglant étendard, qui, sous les rayons de l'aurore, brilla d'un redoutable éclat et présagea la plus terrible conquête que les hommes aient faite sur les hommes !

Si je vous ai plus longtemps arrêté auprès de Colomb, Messieurs, si j'ai tant parlé de Grenade, c'est que Colomb, c'est que Grenade nous permettaient de rendre hommage à l'un des hommes dont Grenade et l'Espagne s'honorent. M. Martinez de la Rosa vous a lu un si remarquable travail sur la vie et les études de Christophe Colomb qu'aucun de vous n'en perdra la mémoire, et que les membres de l'Institut Historique avaient quelque besoin de parler à cet illustre confrère de leur véritable reconnaissance.

Deux mémoires très-curieux, l'un de M. de Brière, *Sur l'influence du symbolisme religieux dans les arts d'imitation;* l'autre de M. Leudière, *Sur la proportion dans laquelle les lumières ont contribué au développement moral des sociétés*, ont amené les opinions diverses de M. de Lépine, de M. Fresse-Montval, de M. Savagner, de M. Dufey, de M. de Brière. Autant le mémoire de M. Leudière était conçu avec raison, écrit avec esprit, autant celui de M. de Brière était rempli de faits et d'observations ingénieuses. Vous avez entendu sur ces questions graves des discussions qui n'eussent eu besoin que d'être encore plus développées, si les bornes prescrites à la tenue de vos séances ne les eussent nécessairement arrêtées. Une très-intéressante improvisation, dans laquelle M. Ottavi, avec sa facilité ordinaire, vous a présenté l'analyse des utopies de Platon et de Thomas Morus, a occupé aussi l'une de vos séances. Après M. Ottavi, MM. de Lépine et Savagner, M. de Saint-Amand et M. Dufey, ont éclairci, par la comparaison, le rapport qui existe entre les créations imaginaires des poëtes rêvant un avenir qu'ils ajustent à leur guise, et les idées, les mœurs, l'état politique du siècle où ils ont vécu. Toute utopie est un désir, né d'un besoin ou d'une souffrance; à chaque siècle nous pourrions dire ce qu'il a désiré, lorsque nous avons démêlé ce qui lui manque. L'histoire des hommes est celle d'une perpétuelle tentative faite par leur faiblesse inquiète pour s'assurer du temps qu'ils ne peuvent retenir, ou pour envahir l'avenir qui ne leur est pas réservé.

Le temps, Messieurs, est pourtant un sage et puissant auxiliaire; il est le confident des études, il est le modérateur des idées, il est surtout l'élément des es-

pérances. Puisse le temps que vous avez, dans cette enceinte, consacré à des travaux consciencieux, laisser quelques traces dans vos souvenirs! Puissent les lettres conserver pour vous leur attrait et leur repos; et puissiez-vous, quand un nouveau Congrès s'ouvrira, sous une autre présidence, apporter en ces lieux la même bonté et une bienveillance égale! Vous serez certains du moins, j'ose le dire, d'y trouver des cœurs reconnaissants et de n'y entendre que des voix amies.

Je déclare fermé le Congrès Historique de 1841.

Celui de 1842 s'ouvrira le 15 mai prochain et durera jusqu'au 15 juin.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. MARTINEZ DE LA ROSA,

DANS LA 10e SÉANCE DU CONGRÈS, SUR CETTE QUESTION :

« Quels sont les secours que Christophe Colomb a trouvés dans les connaissances géographiques antérieures à son époque, pour réaliser la découverte de l'Amérique? »

Messieurs, je commence d'abord par vous faire des excuses : c'est trop de hardiesse de ma part que de prendre la parole en ces lieux, et devant un public non moins éclairé que respectable... Me trouvant hors de ma patrie, je n'ai pas de livres, de documents, d'amis à consulter... Il y a aussi de bien longues années que j'ai été forcé de renoncer à ce genre de travaux aussi importants que paisibles.... Mais ce qui m'effraie le plus, c'est la nécessité de m'exprimer dans une langue étrangère... Pour vous, c'est un instrument fort docile; il se plie à merveille dans vos mains : l'idée et la parole naissent en même temps; ce sont deux sœurs jumelles qui vont très-bien ensemble... Quant à moi, je suis obligé d'abord de saisir la pensée, et de la dépouiller ensuite de son costume national, pour la revêtir, bon gré malgré, d'une robe empruntée...

Je compte sur votre indulgence.

Je ne crois pas que Christophe Colomb ait beaucoup profité des découvertes des anciens. — A mon avis, les peuples de l'antiquité, même les navigateurs les plus hardis, ne s'éloignaient jamais des côtes : ils ne pouvaient pas le faire sans encourir les plus grands dangers, n'ayant pas la boussole, ni les autres instruments que les modernes ont à leur disposition.... Les terres si riches, si abondantes, qu'exploitaient les Phéniciens, n'étaient probablement autres que l'Espagne : c'est là le pays qui a donné lieu à des récits, plus ou moins merveilleux, de leurs voyages : on peut même expliquer par ce moyen (et l'on en a fait ici l'observation) comment ils pouvaient retourner chez eux avec leurs bâtiments chargés de métaux précieux. — Tout récemment encore on a découvert en Espagne des mines d'argent qu'on avait négligées jusqu'à nos jours, ou, pour mieux dire, dont on ne se doutait guère : on croyait que ce n'étaient que des fables..... eh bien, on a découvert des travaux étonnants, qui paraissent, à ce qu'on dit, an-

térieurs à la domination des Romains ; et ces mines sont situées près de la mer, précisément sur les côtes les plus fréquentées par les Carthaginois, près de la ville de Carthagène, qui en porte encore le souvenir et le nom.

Les découvertes des anciens n'avaient presque pas laissé de traces : quelques phrases jetées comme au hasard dans les livres, des souvenirs confus, des traditions vagues, ne pouvaient pas être d'un grand secours à Colomb pour faire sa découverte.... Il ne songeait ni à l'Altantide, ni à aucune autre terre située à l'occident de l'Europe : il ne s'en souciait pas, on vous l'a déjà dit : il ne cherchait que l'Orient. Il ne cherchait pas non plus les îles qui pouvaient s'être formées par le bouleversement du globe qui engloutit l'Atlantide : il était si loin de chercher des îles que, quand il mit le pied sur les premières qu'il trouva sur sa route, il crut que c'était un continent tout entier.... c'est-à-dire qu'il se trompait doublement : en croyant que c'était un continent, et en croyant que c'était celui de l'Asie.

Colomb, à mon avis, ne profita des travaux des anciens qu'en ce sens : il profita de l'état où se trouvaient de son temps la géographie et l'astronomie. Il ne pouvait pas ignorer l'état de ces sciences parmi les anciens, lui qui avait fait des études sérieuses, lui qui était Italien et qui vivait au quinzième siècle, dans ce siècle éminemment classique, et dans une terre éminemment classique aussi. Il a fait lui-même comme une espèce d'inventaire des connaissances qu'il avait acquises : il avait étudié, disait-il, la *cosmographie, l'histoire, des chroniques, la philosophie et d'autres sciences; l'art du pilote, l'astrologie, la géométrie, l'arithmétique....* Il dessinait, et *il savait tracer des cartes et des sphères...* Il avait fréquenté des *savants de différentes sectes et de plusieurs nations...* On voit bien, Messieurs, que ce n'était pas un homme ordinaire; Colomb savait tout ce que l'on savait de son temps !

On fait maintenant des efforts très-louables sans doute pour attribuer aux peuples du Nord une grande part dans la découverte de l'Amérique. La Société royale des Antiquaires du Nord, établie à Copenhague, a publié sur ce sujet un ouvrage fort remarquable, sur lequel je suis à même de vous donner quelques renseignements. Ayant l'honneur d'être membre de cette Société, son secrétaire m'a envoyé dernièrement un précis de ses travaux, et parmi eux on trouve quelques détails sur cet ouvrage, dont ce même secrétaire, M. Rafn, est l'auteur. Il porte pour titre : *Antiquitates Americanæ sive Scriptores septentrionales rerum ante-Columbianarum in Americâ.* L'ouvrage compte 526 pages in-4° impérial, avec 18 planches, savoir : 8 *fac-simile* des codex les plus importants qui ont servi à l'édition, 6 gravures des monuments de l'antiquité, et 4 cartes.—Il contient des anciens documents et des récits très-curieux sur les voyages et les découvertes des Scandinaves sur les côtes de l'Amérique... Il paraît qu'ils y ont connu le pays situé à l'ouest du détroit de Davis et le Labrador, la Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, Massachussets... On prétend même qu'ils descendirent jusqu'aux Florides... On compare les lieux et les noms, on y puise des inductions, on fait

des conjectures... J'ai même remarqué, dans quelques *revues* et dans d'autres recueils publiés aux États-Unis de l'Amérique, que l'on y faisait les plus grands éloges de cet ouvrage, et que l'on se plaisait à reconnaître, d'après la connaissance spéciale du pays, que les données contenues dans ce livre paraissent être de la plus grande exactitude.

Je n'en doute guère; je l'accorde même très-volontiers; mais, à en juger par le souvenir que m'a laissé cet ouvrage, dont j'ai lu un précis il y a quelque temps, voici ce qui en résulte, en l'examinant d'un œil impartial...

Un fait me paraît avéré : c'est que les peuples scandinaves firent quelques excursions sur le littoral de l'Amérique du Nord; mais je n'ai pas trouvé l'*anneau* qui pourrait rattacher ces découvertes, isolées, passagères, sans étendue comme sans suite, à la grande découverte de Christophe Colomb.

Il faut remarquer d'abord que ces découvertes des Danois et des autres peuples du Nord eurent lieu depuis le Xe siècle jusqu'au XIIIe; or, il y aurait toujours un vide immense, l'espace de deux ou de trois siècles, entre les découvertes des Scandinaves et celles de Colomb.

Il n'existe point de traces, au moins que je sache, qui puissent faire soupçonner que Colomb eut quelque connaissance de ces découvertes; je ne crois pas qu'il ait jamais visité les contrées du Nord ; j'ajoute encore que, quand même il les aurait visitées, quand même (et c'est une supposition tout à fait gratuite) il aurait su que quelques navigateurs de ces contrées avaient été jetés sur des rivages inconnus, cette idée n'aurait eu que très-peu d'influence, aucune peut-être, sur sa résolution. Colomb n'avait qu'une idée fixe, ce qui donna lieu à ce que le vulgaire le prit parfois pour un aliéné. — Cette idée, c'était de trouver l'empire du grand Kan, dont on racontait tant de merveilles; or il était fort difficile de rattacher les découvertes des peuples scandinaves à cette idée capitale, qui absorbait, pour ainsi dire, toute la pensée de Colomb.

Un des orateurs qui ont parlé sur cette question a voulu attribuer aux Basques quelque influence sur la découverte de Colomb... Je crois, pour ma part, qu'ils ne peuvent en revendiquer aucune. Mon avis, sur ce point, est d'autant plus impartial que Colomb est né en Italie, et que les Basques, dont il s'agit, sont des Espagnols. — Ils ont d'ailleurs assez de gloire certaine pour qu'ils puissent se dispenser d'aspirer à une gloire douteuse. — Il est vrai qu'ils furent, dans le moyen-âge, des navigateurs très-entreprenants, très-hardis ; le monument qu'ils ont élevé dans les ordonnances maritimes de Bilbao prouve à lui seul combien ce peuple était avancé dans la carrière du commerce et de la civilisation ; mais rien ne prouve d'ailleurs que les Basques eussent fait des découvertes telles qu'elles puissent avoir aidé de beaucoup le succès de Christophe Colomb. — Cet auteur, qu'on a cité l'autre jour, Zamacola, passe même chez nous pour être trop passionné pour son pays.... C'est un défaut qu'on doit lui pardonner volontiers; il provient d'un sentiment si noble qu'il porte en lui-même son excuse!

Quant à ce pilote basque qui aurait accompagné Colomb, c'est très-possible : les noms mêmes des cent et quelques compagnons qui le suivirent dans son voyage ont été conservés, fort heureusement pour leur mémoire; mais ce fait ne prouve nullement que les Basques puissent réclamer une grande part dans le mérite de l'entreprise. Puisqu'elle se prépara en Espagne; puisque l'expédition sortit des ports de l'Espagne, il est tout simple que parmi ces navigateurs basques, si courageux, si entreprenants, il s'en trouvât quelques-uns qui accompagnassent Christophe Colomb.

Celui-ci avait conçu son projet depuis longtemps, depuis vingt ans peut-être, avant de venir en Espagne : il est donc démontré qu'il n'emprunta sa pensée ni aux Basques, ni aux autres navigateurs qui l'aidèrent dans l'exécution.

Le fait est, à mon avis, que Colomb ne dut rien, ou presque rien, aux découvertes des anciens, ni aux découvertes des Scandinaves, ni à celles des Basques; la chose dut avoir lieu d'une manière toute simple, toute naturelle, et qui me paraît extrêmement vraisemblable : Colomb avait remarqué que presque toutes les républiques de l'Italie s'étaient enrichies, qu'elles étaient devenues puissantes par le commerce avec l'Orient. — Pise, Gênes, Venise surtout, avaient puisé dans ces régions lointaines les trésors et la puissance dont elles étonnaient le monde; le récit de Marco Polo avait échauffé l'imagination de Colomb... On sait qu'il avait toujours ce livre à la main. — Les Vénitiens avaient fréquenté une route pour faire le commerce avec l'Orient; les Portugais en cherchaient alors une autre, en côtoyant l'Afrique, en doublant le cap des Tempêtes. — Or Colomb voulut trouver une troisième route, pour arriver au même but : voilà son idée tout entière. — C'était l'esprit de découverte, c'était l'esprit religieux, qui caractérisaient l'un et l'autre le XVe siècle, qui poussaient Colomb, lui aussi, vers l'Orient : il ne cherchait pas un nouveau monde; au contraire, il recherchait l'ancien! — Il était si loin de chercher un nouveau monde, qu'il le trouva par hasard, qu'il le vit, qu'il y toucha sans le reconnaître. — Il lui donna même le nom des *Indes*, parce que c'était l'*Inde* qu'il cherchait; et les habitants de ces contrées ont conservé le nom d'*Indiens*, qu'il leur donna aussi. — Ils ont conservé ce nom dans les ordonnances des rois d'Espagne et dans le recueil général des lois faites exprès pour ces populations... lois (soit dit en passant) qui sont un monument impérissable de sagesse et d'humanité!

On a dit avec raison que l'erreur était entrée pour beaucoup dans la découverte de Colomb : c'est vrai; mais il faut dire aussi qu'au fond de sa pensée il y avait une idée juste. Colomb n'a pas trouvé la nouvelle route qu'il cherchait pour aller jusque dans l'Orient; mais elle devait exister, elle existait dans le fait; il l'a devinée, on l'a parcourue après lui!

Quant à la patrie de Colomb, on peut affirmer presque avec certitude qu'il était *Génois*. D'abord, c'était l'opinion la plus reçue de son temps; ce fut l'o-

pinion de quelques écrivains qui l'ont connu personnellement... Il y a deux surtout dont le témoignage est du plus grand poids dans cette question : celui de Martir de Angleria, savant très-distingué de l'Italie, qu'avait fait venir la reine Isabelle, avec d'autres gens de lettres non moins célèbres : il accompagna la reine pendant le siége de Grenade, il y vit Colomb; or cet auteur affirme que Colomb était *Génois*.

Il y a un autre écrivain, peu connu, mais dont l'ouvrage manuscrit (qui existe dans la bibliothèque de l'Académie d'Histoire, à Madrid, et que j'ai eu quelquefois dans les mains) est d'un prix immense. — C'était un bon curé de village, d'un village appelé *Los Palacios*, à peu de distance de Séville : ce curé écrivait, jour par jour, tous les événements de quelque importance dont il était témoin. Il ne se contentait pas de raconter; il faisait des portraits d'une ressemblance frappante, comme celui qu'il nous a laissé de la reine Isabelle. — Ce curé connut Christophe Colomb; il le logea chez lui, à son retour du premier voyage; il a laissé des détails précieux sur la découverte de l'Amérique, dont il s'occupe dans son ouvrage; et il y dit expressément que Colomb était *Génois*, et que, pendant quelque temps, il vendit, dans l'Andalousie, des cartes et des livres imprimés.

Presque tous les auteurs espagnols ont été d'accord sur la patrie de Colomb : il y a eu même un écrivain, plus connu par son esprit caustique et sa verve mordante que par sa profonde érudition et l'étendue de ses connaissances, Quevedo, qui a trouvé un sujet de plaisanterie dans la nationalité de Colomb. — Il est à remarquer qu'en Espagne on avait une certaine prévention contre les Génois; c'est tout simple : ils faisaient le négoce. — Or, Quevedo dit, en plaisantant : Ces diables de Génois nous emportent nos richesses; seulement Colomb nous a donné pour eux tous, car il nous a donné un monde !

« Solo el Geneves Colon
Dio por todos, dando un mundo. »

Mais l'argument le plus positif, c'est celui-ci : Christophe Colomb lui-même a dit, dans son testament, et plus d'une fois, qu'il était de Gênes. Cela, à mon avis, tranche la question.

Il est cependant assez singulier que le fils de Christophe Colomb, don Ferdinand, qui a écrit la vie de son père, parle de diverses opinions sur son origine, sans exprimer pourtant quelle était la véritable.

Cela m'a fait revenir à une idée qui m'avait saisi pendant quelque temps; la voici : — En Espagne, dans les archives des Indes, qui sont un vrai trésor, il y a deux anciens manuscrits : l'un deux porte que Colomb était de *Cuguréo, petit village situé près de la ville de Gênes;* l'autre porte qu'il était né à *Cuguréo, ou à Nervi, appartenant à Gênes*. — De nos jours il existe encore un petit village, appelé *Cogoletto;* moi-même je l'ai visité : il se trouve à quelques lieues de

Gênes, dans la *riviera di Ponente;* on m'a montré la chétive maison où l'on dit que Christophe Colomb est né; c'est la tradition du pays; moi-même, quand j'y étais, je l'ai cru tout bonnement.... Quand on voyage, il faut avoir un peu de la bonne foi des anciens pèlerins.

Peut-être que le fils de Christophe Colomb ne voulut pas attribuer à son père cette modeste origine. Si ce fut la cause de son silence, il eut tort : en prononçant le nom de Christophe Colomb, on ne pouvait pas se rappeler *Cogoletto*, mais le *Nouveau Monde !*

Pendant ses premières années Christophe Colomb navigua beaucoup; tout ce qui l'entourait flattait sa passion dominante; et les récits des voyageurs, et les aventures, et les fables mêmes, tout contribua à enflammer de plus en plus son imagination. Il conçut fortement une idée; il la garda pendant toute sa vie : *cette idée,* c'est son *histoire !*

En Italie il songeait déjà à l'Orient; il rêvait, jour et nuit, à ces beaux pays que Marco Polo avait visités, qu'il avait décrits, du fond d'une prison, précisément à Gênes.

Colomb se rendit ensuite en Portugal; c'est tout simple; c'était le peuple qui se vouait alors aux découvertes avec le plus d'ardeur, avec le plus de foi. A la cour, à la ville, parmi le bas peuple, on ne parlait que de frayer une nouvelle voie, pour pénétrer jusqu'en Orient... Colomb le rencontrait partout !

Qu'il me soit permis de faire ici une observation qui tient à mon sujet : c'est une coïncidence singulière, unique peut-être dans les fastes du monde, que de voir deux hommes éminents (Colomb et Vasco de Gama), deux génies supérieurs, placés sur la même ligne, et qui, presque en même temps, se proposent d'atteindre un but, grand, immense, et qui se dirigent vers ce but par des voies différentes, ou, pour mieux dire, diamétralement opposées !

Colomb se maria en Portugal, où il resta pendant quelques années; là il acquit de nouvelles connaissances; là, de nouvelles excitations rallumèrent continuellement sa passion dominante; il paraît même qu'il reçut, dans l'héritage de son beau-père, des documents précieux sur les découvertes que les Portugais venaient de faire, principalement sur les côtes de l'Afrique. Je crois qu'il alla, lui aussi, dans une des Açores.

Après un séjour de quatorze ans, Colomb quitta le Portugal, où ses projets n'avaient pas trouvé l'accueil qu'il désirait : c'était précisément quand on était à la veille de doubler le *cap de Bonne-Espérance;* tous les esprits, tous les yeux étaient tournés de ce côté-là. Le projet de Colomb dut paraître une distraction dangereuse, ou plutôt une folie.

Colomb arriva en Espagne dans le moment le moins opportun. La guerre de Grenade venait d'éclater; cette guerre terrible, opiniâtre, qui dura pendant dix ans, comme celle de Troie, et dont les exploits vrais, authentiques, surpassèrent les exploits fabuleux chantés par Homère. — Les forces de l'Espagne suffisaient à peine à une telle entreprise : c'était une lutte à outrance, une

guerre à mort entre deux nations ennemies, qui étaient restées mêlées ensemble, pendant huit siècles, sans se confondre et sans se réconcilier ! — Ferdinand et Isabelle étaient trop occupés de Grenade pour s'arrêter aux sollicitations d'un inconnu, qui venait si mal à propos leur présenter un projet bizarre. — Il est cependant remarquable qu'ils accordèrent quelque secours à Colomb, qu'ils lui ordonnèrent de les suivre, qu'ils envoyèrent son projet à Salamanque, pour qu'il fût examiné par un comité de savants.... Colomb ne se découragea point; ses cartes et ses papiers sous le bras, il quitta les rivages de la mer, et s'en alla tout droit à Salamanque... Là aussi il cherchait l'Orient!

Les avis furent partagés; mais enfin il y en eut quelques-uns de favorables. Colomb revint auprès de la reine; il la suivait partout, à la cour, dans le camp, au siége de Malaga, à celui de Grenade.... Mais il ne pouvait pas vaincre l'obstacle principal. L'entreprise de Grenade était si grande qu'elle ne permettait pas d'en entamer une autre.— Pendant l'espace de huit ans d'incertitude et d'attente, Colomb fut plus d'une fois sur le point de quitter l'Espagne; il y fut retenu, à ce qu'il paraît, par les liens de l'amour; il aimait une dame de Cordoue, aussi noble que belle, dont il avait eu un fils naturel, don Ferdinand. — Si cette liaison le retint en effet, comme tout porte à le croire, c'est une nouvelle confirmation de ce que l'on a si souvent répété : que les plus grands événements ne tiennent parfois qu'à de petites causes ; l'Espagne doit peut-être la découverte et la possession d'un nouveau monde aux beaux yeux d'une dame de l'Andalousie !...

Sur la fin de la guerre de Grenade, la reine voulut que l'expédition de Colomb eût lieu. Ce fut cette princesse, d'un caractère si noble et d'un esprit si éclairé, qui accueillit le projet de Colomb... La grande reine devait comprendre le grand homme!

Mais où trouver les moyens pour subvenir aux frais de l'expédition ? il fallait armer deux ou trois petites barques ; il fallait faire d'autres dépenses ; et le trésor était épuisé. — C'est ici que se révèle tout entier le caractère de cette femme héroïque : elle se dépouille de ses bijoux, elle les rassemble, elle les offre en gage pour que l'on trouve de l'argent,... et c'est avec cet argent emprunté sur ce gage que la couronne de Castille acquiert un nouveau monde !

Colomb a vu l'étendard de la croix flotter sur les murs de l'Alhambra; il a vu (c'est lui-même qui le dit) le roi maure, détrôné, venir au devant des vainqueurs; quelques jours après, dans le mois même où la capitulation de Grenade a eu lieu, l'expédition de Colomb est tout à fait résolue. — Il va partir enfin pour son Orient chéri : la Reine Catholique le nomme d'avance *grand amiral*, *vice-roi et gouverneur de toutes les contrées, de toutes les îles qu'il parviendra à découvrir*. Elle lui accorda encore une autre grâce, qui doit nous paraître singulière, mais qui atteste l'esprit du temps : elle permit à Colomb de faire usage du *Don*, devant son nom... Voilà encore *l'honneur* devenu un trésor précieux dans une monarchie!

Colomb partit vers le milieu de cette même année : trois petits bâtiments (*caravelas*) composaient toute sa flotte. Outre le tourment de l'incertitude et les périls de la mer, il en éprouva bien d'autres et de plus d'un genre. — On raconte de lui une anecdote, que je crois authentique, et qui prouve la présence d'esprit et le courage de Christophe Colomb. — Ses matelots se révoltèrent plus d'une fois ; ils commençaient à croire qu'il était sorcier, ou quelque chose de semblable, et ils résolurent de le jeter à la mer. — Se voyant dans ce péril extrême, il conserva son sang-froid, comme l'abbé Maury dans la première époque de la révolution française ; mais il ne dit pas : *Quand vous m'aurez mis à cette lanterne, y verrez-vous plus clair?...* Colomb fit à ses matelots cette autre réflexion bien plus grave : *Quand vous m'aurez jeté à la mer, comment ferez-vous pour retourner en Espagne?...* Il leur promit de les y conduire ; il fit semblant de changer de direction ; mais il n'en continua pas moins tout droit vers son but : il y tenait plus qu'à sa vie !

Dans une de ses lettres adressées au roi et à la reine (il y en a dans les archives de l'Espagne ; il y en a aussi dans celles de la maison du duc de Veragua, descendant de Colomb), il leur disait : « Vos Altesses m'ont ordonné de ne pas aller dans l'Orient par terre, comme on a l'habitude de le faire ; mais bien par la voie de l'Occident, par où nous ne savons pas *de source certaine* (je vous prie de remarquer l'expression) que quelqu'un y soit jamais allé. »

On a conservé le journal qu'il rédigea lui-même pendant sa longue et hasardeuse navigation : c'est un document du plus grand prix, qui se trouve, avec plusieurs autres, dans un ouvrage fort remarquable dont j'ai à vous entretenir pendant quelques instants. Cet ouvrage a pour titre : *Recueil des voyages et des découvertes faites par les Espagnols depuis la fin du XVe siècle.* L'auteur, M. Fernandez Navarrete, un des hommes les plus érudits de l'Espagne, a rendu un vrai service à sa patrie en tirant de l'oubli des documents précieux qu'il était à même de se procurer, étant à la tête du *dépôt hydrographique* de Madrid, et ayant à sa disposition d'autres archives. C'est là qu'il a puisé les matériaux de son ouvrage, qui jette une lumière nouvelle sur l'histoire de la navigation. — Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque Royale de Paris ; il y en a du moins les deux premiers volumes, mais ce sont précisément ceux qui contiennent le récit des découvertes faites par Christophe Colomb ; moi-même hier j'en ai parcouru à la hâte quelques feuillets, et je crois que tous ceux qui voudront se faire une idée juste du sujet qui nous occupe feront bien de consulter un ouvrage aussi important.

M. Navarrete a contribué aussi au succès qu'a eu, à juste titre, *l'Histoire de Christophe Colomb*, publiée aux États-Unis de l'Amérique par M. Washington Irving ; cet écrivain, aussi élégant que facile, a habité pendant quelque temps l'Espagne, et il en a tiré des matériaux d'un grand prix.

Il y a encore aux États-Unis un autre écrivain, laborieux, profond, consciencieux, dans le genre allemand, qui a publié récemment une *Histoire du rè-*

gne des rois catholiques, qu'il a eu la bonté de m'envoyer. Comme un épisode de cette histoire, ou, pour mieux dire, comme la découverte du Nouveau-Monde, par Christophe Colomb, est une partie des plus intéressantes de cette histoire, M. Prescott a profité à son tour des travaux de M. Navarrete.

C'est un spectacle agréable que de voir au delà des mers, sur l'autre hémisphère, des écrivains aussi distingués se vouant avec le plus grand zèle à éclairer l'histoire de leur pays, en faisant avec l'Europe un échange de lumières qui doit tourner à l'avantage du Nouveau-Monde ainsi que de l'Ancien !... Je reviens à mon sujet.

L'expédition partit du port de Palos. « Je pris (dit Colomb) la route des îles Canaries, qui appartiennent à Vos Altesses et qui se trouvent dans l'Océan, pour prendre de là mon point de départ et continuer ma navigation jusqu'à ce que je trouvasse les Indes, afin que je pusse remplir l'ambassade dont Vos Altesses m'ont chargé pour les rois de ces contrées, en faisant tout ce que Vos Altesses m'ont ordonné de faire... et je serai obligé (ajoute-t-il avec une naïveté charmante, qui peint à elle seule le grand homme,) je serai obligé d'écrire pendant la nuit ce que j'aurai fait pendant le jour : il faut surtout que j'oublie de dormir, et que je m'occupe tout à fait de la navigation ; c'est nécessaire, mais c'est bien pénible !... »

Vers la mi-octobre il découvrit la terre pour la première fois : c'était une île que les habitants du pays appelaient *Guanahany*, et à laquelle Colomb donna le nom de *San-Salvador*.

Colomb quitta cette île : il ne voulait pas perdre de temps ; son but était (d'après son propre témoignage) de trouver l'île *Cipango*... Toujours Marco Polo devant ses yeux !

Il se trouva comme égaré au milieu du labyrinthe que formaient ces îles : « Il y en a (dit-il) un si grand nombre que ces Indiens m'en ont cité une centaine par leur nom. »

Il débarqua à une seconde île qu'il appela *Santa-Maria ;* il visita la troisième, à laquelle il donna le nom de *Fernandina*, en honneur du roi Ferdinand ; il en visita encore une quatrième, à laquelle il attacha le nom d'*Isabela*... On voit même dans ces petits détails l'esprit du siècle, l'esprit à la fois religieux et monarchique qui présidait à ces entreprises.

On ne peut s'empêcher de sourire parfois en voyant ce grand homme, qui venait de découvrir un nouveau monde, aller frapper à toutes les portes et demander à tout venant des nouvelles du grand Kan !... « Cette terre (dit-il en parlant d'une de ces îles) doit être fort riche en *épiceries*. » Il croit toujours qu'en avançant un peu plus il trouvera de *l'or* en abondance... S'il voit de petites coquilles sur le bord de la mer, il s'en réjouit. « C'est un signe (dit-il) qui annonce l'existence des *perles !...* » Il a devant lui un spectacle grand, magnifique, sublime ; il en est ravi, il en parle avec enthousiasme ; mais il ne rêve que *l'Orient!*

Il arriva enfin à l'île de *Cuba*. Là Colomb crut qu'il avait atteint le but de son voyage : il voyait les petites *canoas* des Indiens, mais il s'attendait d'un moment à l'autre à voir arriver de plus gros bâtiments, les vaisseaux du grand Kan ! — Sous cette impression Colomb envoya le pilote de *la Pinta* (nom d'une de ses *caravelas*) pour prendre des renseignements sur le pays et pour porter une ambassade et des présents à ce puissant monarque. Le pilote revint; il croyait que ce n'était pas une île, mais bien un continent, et très-étendu ; le roi de ce pays n'était pas le grand Kan, mais il était bien en guerre avec lui !... Les habitants l'appelaient dans leur langue *Cami*...

Les Espagnols ne comprenaient pas les Indiens, et les Indiens ne comprenaient pas davantage les Espagnols ; mais comme ceux-ci ne demandaient autre chose que l'endroit où ils pourraient trouver le grand Kan, ils prenaient en ce sens tous les mots barbares qui venaient frapper leur oreille et qui avaient une désinence tant soit peu semblable.

Colomb ne se départit pas de son idée : il disait (d'après ses documents mêmes) qu'il ferait encore des efforts pour arrriver jusqu'au grand Kan... « Il doit résider vers ces contrées (ajoutait-il), ou bien j'irai à la ville de *Cattay*, qui lui appartient aussi. Elle doit être fort grande, d'après ce qu'on m'en a raconté avant que je ne quittasse l'Espagne. »

Je m'arrête ici avec Colomb. — Vous le voyez, Messieurs, la même pensée l'occupe toujours ; elle l'empêche de rien voir, de rien entendre : il vient de trouver un monde, et il n'aspire qu'à suivre de loin les traces de Marco Polo !

Ma tâche difficile est finie; ce qui m'avait décidé à l'entreprendre, c'était d'abord le désir de payer ce faible tribut au corps savant qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein ; c'était encore l'envie de me montrer docile aux obligeantes excitations de notre illustre président... Il y a un autre motif qui m'est, pour ainsi dire, personnel : il s'agissait de Christophe Colomb, de ce Colomb dont les Italiens et les Espagnols s'enorgueillissent : les Italiens, fiers de son origine, et nous, Espagnols, plus fiers encore de sa gloire.

F. Martinez de la Rosa,

Membre résident de la deuxième classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉMOIRES SECRETS DE 1770 A 1830,

PAR M. LE COMTE D'ALLONVILLE,

Auteur des Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,

TOMES I, II, III, IV, V.

Si la jeunesse s'élance avec transport vers un avenir qu'embellit son imagination, c'est vers un passé plus positif que la vieillesse aime à se replier. M. le comte d'Allonville s'occupait en 1819 à mettre en ordre sa correspondance avec quelques-uns des grands personnages de nos âges ; en contemplant ainsi les détails et l'ensemble des mémorables événements dont il avait été le témoin, il s'arrêta tout surpris des nombreuses erreurs commises et consacrées par des écrivains modernes dans l'appréciation des hommes et des choses. Plongé dans cet océan de souvenirs plus ou moins éloignés, plus ou moins chers, il pensa que la connaissance exacte de ce qu'il avait vu ou de ce qu'il avait recueilli, en présence des objets qui l'avaient frappé, pourrait être utile à la saine instruction historique, morale et politique de ses enfants ; et il commença à publier ses mémoires, dont les matériaux, ramassés au sein des tempêtes, sont coordonnés successivement dans le calme d'une solitude profonde. Il n'a pu s'imaginer que les souvenirs d'un honnête homme, père tendre, citoyen désintéressé, fidèle *à tout ce qu'il a cru légitime*, racontant, dans la simplicité de son cœur, ce qu'il a vu ou su, fussent dénués d'un certain intérêt, quand le narrateur surtout a été le témoin d'une de ces grandes catastrophes qui, dans une même génération, semblent avoir moralement séparé les enfants de leurs pères, plus encore que tels ou tels peuples ne l'ont été, dans leur carrière, par l'immensité des âges.

Des événements, en effet, assez nombreux, assez importants pour défrayer quatre siècles, se sont groupés pour nous dans l'étroit espace de cinq ou six lustres : tout s'est renouvelé durant cette période si courte, et pourtant si féconde. Placé sur la limite, pour ainsi dire, de deux mondes presque inconnus l'un à l'autre, M. d'Allonville a, sur beaucoup d'historiens modernes, un immense avantage : c'est de ne pas prêter, à leur exemple, des intentions fixes aux actions souvent fortuites de l'humanité, des causes prévues à des événements qui ont étonné jusqu'à ceux qui paraissaient les diriger ; c'est de savoir éviter ces généralités de notre littérature moderne, qui ne peignent rien en ayant la prétention de tout peindre.

Chercher la vérité à travers toutes les variations de l'opinion ou des opinions, telle est la mission plus sérieuse de l'historien. Il y a mieux : il faut qu'il sache, non-seulement ce qui fut, mais ce qu'à tort ou à raison nombre de gens se per-

suadent avoir été : l'histoire des passions et des préjugés de l'homme n'est pas la partie la moins intéressante de son histoire.

Mais M. le comte d'Allonville, dans son excessive modestie, nous prévient que ce n'est pas une histoire qu'il a voulu écrire, que ce ne sont pas même de véritables mémoires, mais des fragments détachés, composés à bâtons rompus, classés, autant que possible, suivant l'ordre chronologique ; « car, dit-il, en dépit des théories métaphysiques qui recherchent systématiquement la filiation des idées plutôt que celle des faits, j'ai remarqué que les dates suffisaient souvent pour expliquer, beaucoup mieux que les raisonnements, le comment et le pourquoi des choses humaines. »

Eh bien, quel que soit le livre, nous l'acceptons tel qu'il est. Nous avons confiance en l'auteur, qui dit :

« Je l'aime, cette belle, antique et héroïque France ; mon cœur s'élance au-devant de tout ce qui peut contribuer à sa félicité, sans que le plus léger mouvement d'égoïsme altère en moi cet indestructible sentiment ; car je ne dis ni n'envie rien à personne. Je n'ai jamais éprouvé que des velléités d'ambition très-passagères, plus communiquées que senties, conçues avec peine, abandonnées avec plaisir. Libre de regrets sur *toutes les niaiseries de la vanité*, qui ne conviennent ni à mes principes ni à mon âge, je me félicite chaque jour de n'être rien, pour ne pas me trouver placé entre mes opinions et des devoirs d'état ou de reconnaissance... On éprouvera peut-être quelque surprise à me voir parfois blâmer ceux dont je partage la religion politique et en excuser d'autres dont la conduite a été en opposition avec mes principes. C'est que, plaçant les hommes dans la situation où les jette la fortune, je n'ai jamais pu concevoir ces haines profondes, ces inéquitables jugements, fruits trop ordinaires de la diversité des opinions. Narrateur de ce que j'ai vu, quel droit aurais-je de m'en constituer le juge? Et puis, qui, dans ces temps de troubles, n'a pas commis d'erreurs? L'indulgence doit donc être réclamée par tous et pour tous ; c'est une dette réciproque, sacrée, dont l'acquittement ne cesse d'être un devoir qu'à l'aspect du crime. »

Le Ier volume des *Mémoires secrets*, qui a pour épigraphe la vieille maxime d'Aristote : *Amicus Plato, magis amica veritas*, traite de l'enfance de l'auteur et de ses premiers rapports avec la famille de Louis XVI. Il y est question tour à tour de madame Élisabeth et de madame de Marsan ; des ducs de la Vauguyon et de Choiseul ; de l'effroyable catastrophe dont les fêtes célébrées à l'occasion du mariage de Louis XVI furent la cause ; du comte de Tressan, de Chevert, du maréchal de Vaux, de Voltaire ; puis des souvenirs de son aïeul, que la vieille nourrice de Louis XV n'appelait que *le beau d'Allonville ;* sur la duchesse d'Angoulême, belle fille de Charles IX ; sur les rois Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, tradition de plus de deux siècles, et qui n'avait passé que par l'organe de trois personnes. Il y est question encore de Turgot, de Malesherbes, de Saint-Germain, du général Conway, de Franklin, d'Arnold, de La-

fayette et de la guerre d'Amérique; du comte de Maurepas, de Sartine, Necker, Calonne, Grimm et Beaumarchais; de Mme Dubarry, de Bouillé, du maréchal de Richelieu, de Mme de Luxembourg, de Jean Jacques Rousseau; de l'affaire du collier, de la reine Marie Antoinette, de Marie Feodorowna, de Mirabeau, de Lauzun, de Polignac et de la duchesse de Grammont. Nous arrivons à l'assemblée des notables. Approchez, Brienne et d'Orléans, d'Espréménil, et vous, présidents Dupaty et Pont-Carré! voici poindre à l'horizon Caulincourt et Sémonville! L'auteur est présenté à la cour. Il nous décrit les salons de madame de Staël, nous fait connaître les Noailles et les autres affidés du château, les ministres de Louis XVI et les autres hommes d'État d'alors; les beaux esprits Condorcet, Chamfort, Laharpe, Saint Lambert, etc.; les femmes à la mode; et il jette un dernier regard sur les restes de cette antique et noble société française qui s'éteint; sur ce délicieux théâtre de l'amabilité la plus parfaite, sur ces écoles européennes du goût, de grâce et de bon ton, que la révolution française va broyer sans retour dans son impitoyable main.

Le IIe volume, qui porte pour épigraphe ces paroles du psalmiste : *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram*, s'ouvre par un travail de l'oncle de l'auteur, le chevalier d'Allonville, premier sous-gouverneur du dauphin, fils de Louis XVI, *sur l'ancien gouvernement français*; écrit tracé pour l'instruction de son élève, avec une hauteur de vues et une justesse d'appréciations vraiment dignes d'éloges. Le chevalier y traite du territoire qu'embrasse la France, de l'esprit qui anime son gouvernement, de ses ressorts, de son action, de l'harmonie de ses parties, et de ses résultats. Ces six paragraphes, dont aucun ne pourrait être distrait des autres sans laisser une lacune dans le sujet, composent, pris dans leur ensemble, ce que le sous-gouverneur appelle *l'institution d'un peuple*. C'est comme le testament politique de l'ancien régime, offert aux méditations des générations nouvelles, heureuse exhumation qui restera comme une pièce historique des plus importantes. — L'auteur peint ensuite l'esprit public à cette époque, Necker, les philosophes modernes, la duchesse de Bourbon, Sieyès, la reine, les parlements, le déficit, les états généraux, les ordres politiques, les assemblées bailliagères et les cahiers des trois ordres, les nouveaux députés, leurs intentions et les erreurs du gouvernement. Puis apparaît la grande figure de Mirabeau, les clubs se constituent, la séance royale du 23 juin a lieu, les princes et les Polignac émigrent, le roi prend la cocarde tricolore. — Les effets du 14 juillet ne tardent pas à se faire sentir. Esprit des troupes, régiment de Flandre; 6 octobre, Favras. Le marquis de Bouillé. Mirabeau, se voyant dépassé, traite avec la cour. Sa mort arrive à temps. Correspondance curieuse du roi, de la reine, de Léopold. Origine de l'émigration armée. Voyage de Varennes, Barnave, d'Orléans, Brissac, Burke. Détails sur la fuite de *Monsieur*, frère du roi; la faction Lameth, les conférences de Pilnitz, Coblentz, l'abbé Louis, d'Antraigues, Sainte-Croix, Vioménil, Coigny, nouvelles correspondances, divers projets de fuite, la guerre, missions secrètes de Talleyrand et

de Mallet du Pan. Paris durant les premiers mois de 1792, journée du 20 juin, comité autrichien, Lafayette, le 10 août, éclaircissements sur cette journée, les prisons d'Etat, les hommes de la révolution, l'invasion de 1792, fin de l'Assemblée Législative, réflexions et renseignements.

Au IIIe volume, qu'illustre une épigraphe du sombre Shakspeare, nous nous retrouvons face à face avec Raynal, avec Manuel, avec d'Orléans. Saint-Domingue brûle. Les Prussiens se retirent. Que penser de la cause réelle de cette retraite? Devons-nous ajouter une foi complète aux motifs que l'auteur donne de ce succès inespéré? Il y a là de quoi bouleverser toutes nos idées. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage. Qu'il médite aussi les réflexions de Burke et de Pitt! Le comte d'Allonville revient à Paris. Le procès du roi commence. Lepelletier de Saint-Fargeau est assassiné. La tête de la belle princesse de Lamballe est promenée au bout d'une pique. Révélations curieuses sur ces atroces événements. Vains projets pour sauver le roi. Courageux efforts du baron de Batz. Derniers moments de Louis XVI. Intimité de l'auteur et de l'abbé Edgeworth. Modestes paroles du pieux confesseur. Il ignore lui-même s'il a prononcé le mot devenu historique : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* Vote du duc d'Orléans. Le comte d'Allonville, quoique royaliste ardent, cherche, non pas à justifier, mais à expliquer sa conduite d'après son caractère et sa position. Ce passage est sans contredit un des plus remarquables du livre. L'auteur retrace ensuite de son point de vue les causes de la révolution, le règne des Girondins, le régime et l'organisation révolutionnaire, la vie privée et sociale de cette époque. Puis il nous fait assister au procès et aux derniers moments de Marie-Antoinette. Nous voyons tomber encore sous la hache révolutionnaire Custine, le duc d'Orléans, les Girondins, Mme Élisabeth. Nous assistons aux victoires des armées françaises. Nous voyons de près Moreau, Pichegru, d'autres chefs alors en première ligne. Nous suivons l'auteur en Suisse, en Allemagne, en Hollande, tandis qu'éclate la révolution du 9 thermidor. Causes véritables et suites de cet événement. Aspect de Paris, politique intérieure et extérieure; du royalisme en Bretagne; affaires de Quiberon; coup d'Etat du 13 vendémiaire.

Le IV volume, qui a emprunté son épigraphe à Horace : *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?* commence par un tableau fort énergique mais peut-être pas assez impartial du règne sanglant, mais glorieux, de la Convention nationale. L'auteur nous fait connaître plusieurs conventionnels qu'il a vus de près. Il nous introduit dans les salons du gouvernement pentarchique, au milieu des premiers directeurs et de leurs agents, il nous jette au sein de ces fêtes si décolletées, renouvelées de la Grèce et de Rome, première halte sur des fleurs, après un si long voyage dans le sang et dans la boue. Il nie l'existence de *ce bal des victimes*, dont on a fait tant de bruit; il nous initie aux secrets de Pichegru, du prince de Condé, de Louis XVIII, aux embarras, aux dangers, aux craintes, aux projets du Directoire. Nous fréquentons Talleyrand et Barras, les Jacobins et les clubistes de Clichy. Le coup d'Etat du 18 fructidor éclate. L'amiral anglais Sidney

Smith prisonnier rompt ses fers. Nous voilà encore dans les salons de Mme de Staël, du prince Cossini, du commandeur de Ruffo, dans les agences royalistes où tant de sales intrigues se croisent. Puis Bonaparte se dresse, glorieux météore qui embrasera l'horizon. L'auteur part pour l'Italie. Ginguené, Brune, Pie VI, Dupont, Garat, Nelson, la reine de Naples, Championnet, Macdonald, Piranesi. Anecdotes diverses, les ambassadeurs et les généraux de l'époque, la Sardaigne. Lettre de Mme de Bourbon à Bonaparte. Le 18 brumaire et ses suites. M. le comte d'Allonville rentre dans Paris. Nous voilà sous le consulat, près de Bonaparte, de Lafayette, de Garat, de Moreau; correspondance de Bonaparte avec le roi d'Angleterre et avec Louis XVIII. Le roi de Prusse engage ce dernier à abdiquer. Conspirations diverses. Pichegru, le prince de Condé. Mort du duc d'Enghien, note diplomatique de Talleyrand à ce sujet; lettre de l'empereur Alexandre; dénégations des principaux auteurs de cette mort.

Suum cuique, telle est l'épigraphe du Ve volume, dans lequel nous trouvons de précieux détails sur la marche ascendante de Napoléon, sur l'expédition de Saint-Domingue, sur Lucien, sur les menées de Moreau, de Cadoudal, de Pichegru, des Polignac, du marquis de Rivière, sur les arrestations des Anglais, sur le projet de descente, sur la fabrication de faux billets de banque de Londres, Vienne et Saint Pétersbourg, sur les intrigues qui préparèrent l'avénement de Napoléon au trône impérial. Alors l'auteur part pour la Russie. Renseignements inconnus sur ce colossal empire. Curieux manuscrit de famille. Le maréchal Munich, les Russes, les émigrés, les femmes du Nord, les deux impératrices. Itinéraire de Louis XVIII; belle conduite de Dupuytren; écrits russes sur la bataille d'Austerlitz. Opinion de Dumouriez sur Napoléon. Sac de Lubeck. Conférence d'Erfurth. Traité secret. Le baron Vincent. Lettre d'Alexandre à Napoléon. Encore une friponnerie de Bourrienne. Plan de campagne des Russes. Paix de Tilsitt. Incendie de Moskou, quelle en fut la cause. Moreau et Jomini. De la première restauration et des Cents Jours. Lettre du préfet Fiévée. Conduite de Raguse, accusé d'avoir trahi la France. Aspect de Paris. Ami des Bourbons, l'auteur verse des larmes amères sur l'humiliation de la France et sur le pillage du Musée. Avec quelle énergique indignation il juge cette époque! Comme il sait se garantir de l'exagération de l'esprit de parti, au milieu des exagérés qui l'entourent! Il arrache à la mort, de concert avec son digne frère, alors préfet à Rennes, le général Travot, dont il est si loin de partager les opinions, et dont il a beaucoup à se plaindre, ainsi que les royalistes.

Telle est la couleur générale de ces mémoires, qui laissent si loin derrière eux tout ce qui a été publié sur l'époque qu'ils embrassent, et dans lesquels l'intérêt augmente de volume en volume. L'auteur nous en promet un encore. Mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin? Quand on a tant de choses à raconter, et qu'on les raconte si bien, pourquoi tarir si tôt la source de nos plaisirs? Royaliste positif, mais droit, honnête, exempt de haine, tolérant et ami d'une sage liberté, M. le comte d'Allonville charme et séduit ceux-là même qui sont le plus

diamétralement opposés à son opinion. Son style simple, sans prétention, mais nerveux, incisif même quelquefois dans son exquise politesse, atteint souvent au sublime sans y viser. Les faits marchent et s'enchaînent avec une promptitude qui ne permet pas de respirer. Quand on a commencé un volume, il faut, bon gré malgré le lire jusqu'à la fin. Peut-être son excessive franchise d'honnête homme ne plaira-t-elle pas à tout le monde. Peut-être s'attirera-t-il à la fois la haine et des démocrates idéologues et des royalistes *quand même*. Peut-être l'accusera-t-on en même temps d'aller beaucoup trop loin et de ne pas aller assez loin. Qu'il se rassure! Le cercle de ses lecteurs s'agrandira chaque jour, car il a pour lui tous les hommes consciencieux, tous ceux qui, sans renoncer à une opinion qu'ils ont creusée, accueillent les lumières de la raison et de la sagesse, de quelque part qu'elles viennent; et le nombre en est encore grand en France.

EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LES DESTINÉES DU CHRISTIANISME,

PAR M. L'ABBÉ POLGE,

Professeur de dogme à la Faculté de Théologie d'Aix.

« Toujours souffrir, toujours combattre et toujours triompher, voilà les des-
« tinées du christianisme. » Ainsi commence M. l'abbé Polge, et ces paroles, de même que le titre de son ouvrage, m'auraient fait croire, et vous croyez, sans doute, messieurs, qu'en nous parlant du christianisme, il va nous raconter ses souffrances, ses luttes et ses victoires. « Suivez-le, nous dit-il en effet, de-
« puis le Calvaire jusqu'à nous : ce n'est qu'une lutte avec tout ce que l'univers
« a de plus redoutable, et c'est toujours lui qui est vainqueur. Où va-t-il quand
« il descend à Jérusalem, encore si jeune et si faible? Ne dirait-on pas qu'il va
« se faire crucifier demain sur cette croix sanglante qu'il porte avec lui? Les
« hommes le disaient; mais lui, qui en sait plus que les hommes, annonce que
« c'est avec cette arme qu'il va attaquer le monde et le mettre à ses pieds. »

Néanmoins ce n'est guère que dans une *Introduction* étendue, élégamment écrite, que l'auteur nous fait l'histoire des conquêtes de la croix sur le paganisme, sur l'hérésie, l'islamisme et la philosophie. Après nous l'avoir montré salué par toutes les générations, il met le christianisme en face de ceux qui nous disent aujourd'hui qu'il est mort, et prennent déjà leurs habits de fête pour *assister aux funérailles d'un grand culte*.

Quel est donc le vrai but de M. l'abbé Polge? c'est de montrer le christianisme comme pouvant seul répondre aux besoins de l'époque, et même de la justifier

des intentions qu'on lui prête, de l'hostilité qu'on lui suppose. « Nous prouve-
« rons, dit-il, que l'on insulte notre siècle, et qu'il n'est pas tel qu'on le sup-
« pose. » Certains esprits peuvent bien lui prêter leurs pensées, leurs systèmes; mais il sait faire la part qui leur convient. Il accepte leurs progrès dans les arts, leurs machines et leurs chemins de fer; il les appellera des habiles industriels; mais, comme porteurs de dogmes nouveaux, il les repousse et s'en tient au christianisme. Bien plus, il dira que, puisqu'on parle de ses besoins, de ses vrais besoins, c'est en leur nom qu'il demande d'être chrétien, de le devenir davantage, parce que les siècles les plus chrétiens sont les plus beaux comme les plus heureux, tandis que les autres n'offrent guère que des humiliations et des malheurs.
« Ainsi, dit M. Polge, la société veut être chrétienne, parce que dans le nau-
« frage qui l'emporte elle ne voit, après avoir essayé de tout, que le christia-
« nisme qui puisse la sauver. » C'est donc pour ceux qui, ne connaissant point les besoins de l'époque, ne connaissent pas mieux l'état actuel du christianisme, que l'auteur a partagé son livre en deux parties. Dans la première, il montre que le christianisme est parfaitement en rapport avec les besoins de notre siècle; dans la seconde, il montre que le christianisme est dans un état prospère et entouré de belles espérances. Chaque partie contient sept chapitres. Notre siècle aime les sciences, le christianisme les aime aussi; il les empêche de s'égarer, de se corrompre; il a les plus fortes raisons pour cela. C'est là, pour notre auteur, une mine féconde et qui lui a fourni de belles pages; il nous montre d'humbles prêtres consultés au Vatican par tous les savants de l'Europe; « et à
« Naples, dit-il, ils leur apprennent à lire les manuscrits de Pompeïa et d'Her-
« culanum. Regrets éternels, ajoute l'auteur, à nos congrégations savantes!
« Elles ont formé presque tous les hommes de génie, enrichi le monde
« de belles découvertes, composé des ouvrages immenses, dont la pensée
« seule déconcerte les érudits les plus profonds et les plus laborieux. S'il
« était des hommes qui ne comprissent pas ce qu'elles valent, nous leur di-
« rions : Remplacez-les, faites ce qu'elles ont fait, cultivez les arts avec
« gloire et une immense utilité, donnez aux enfants une éducation chrétienne,
« nourrissez de vos sueurs des peuples entiers, faites-vous bénir et regretter
« comme elles, et nous serons plus justes que vous, nous célébrerons votre gloire. »
Dans un chapitre consacré aux lettres et aux arts, l'auteur ne pouvait manquer de nous faire voir que si les papes sont grands quand ils font porter la foi aux royaumes, ils le sont aussi quand ils leur font présent des arts et des sciences. On aime à les voir quand ils instruisent l'univers, et aussi quand ils recueillent dans leurs palais les ouvrages de Phidias et de Praxitèle; quand ils protégent le Panthéon et la colonne Trajane, et couronnent au Capitole un poëme immortel.

Notre siècle a besoin de principes qui rattachent à la vie et en règlent les devoirs; le christianisme donne ces principes; rien ne saurait le remplacer. Notre siècle est passionné pour la liberté; le christianisme a donné la liberté au monde; lui seul la lui conserve : quand il quitte un peuple, il ne laisse après lui que des

esclaves. Notre siècle est avide de gloire ; le christianisme a toutes les gloires, celle des arts, celle des sciences, des armes, de la bienfaisance. L'auteur ajoute que le christianisme a aussi la gloire de la sainteté ; mais je ne sais pas si notre siècle en est bien jaloux : il est certain du moins, comme l'observe M. Polge, que toutes ces gloires disparaîtraient avec le christianisme.

Pour nous prouver que le christianisme est dans un état prospère et entouré de belles espérances, M. Polge nous montre que les peuples, même en France, sont encore animés d'une grande foi. Il donne, à l'appui de sa thèse, des faits, des détails curieux, et ce sont toujours là les meilleures preuves. Il mentionne ensuite le nombre de conversions que fait le christianisme en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en Asie. Il énumère ses apôtres et ses défenseurs, en louant le zèle des hommes du monde, et même le zèle de la jeunesse pour le christianisme. C'est à lui que sont les hommes de génie, le monde intellectuel, les sciences, les arts, les lettres. Les erreurs coulent devant lui comme un torrent qui ne saurait l'atteindre; et, après avoir montré à ses pieds le protestantisme et le mahométisme, l'auteur, continuant son sujet, donne un chapitre curieux et bien raisonné sur le saint-simonisme, puis enfin sur l'éclectisme et le panthéisme, les seules hérésies qu'on ose avouer de nos jours. « Qu'avons-nous prétendu, dit l'auteur dans sa conclusion, qu'avons-nous prétendu en montrant que le règne du christianisme sera toujours glorieux? Inspirer à nos frères une funeste sécurité? A Dieu ne plaise! mais tranquilliser leur foi, la ranimer, lui faire produire les œuvres, sans lesquelles tout meurt. Que si l'un d'eux voulait s'endormir, voici de quoi le réveiller : l'histoire du christianisme. Que de royaumes il a visités ! que de peuples il a bénis ! Mais aussi que de royaumes où son pied n'a pas même laissé de trace quand il les a quittés ! que de peuples visités avec amour et abandonnés dans sa colère ! » Rapportant ensuite un long passage de Fénélon, bien propre à prémunir ceux qui s'exagèrent un avenir brillant, l'auteur finit par dire que ces châtiments terribles ne sont point réservés à la France. Est-ce un vœu qu'il forme? je le forme avec lui. Mais est-ce une assurance qu'il exprime? je ne partagerais point sa sécurité. Je lui accorderais sans doute ce que le christianisme fait aujourd'hui dans ces archipels nombreux de l'Océan-Pacifique, ce qu'il maintient et étend au milieu de persécutions incessantes dans les contrées d'Orient ; je confesserai avec empressement ce travail étonnant du catholicisme au sein de l'Angleterre, qui semble présager ce qu'on ne vit jamais, une société qui revient en masse à la vérité ; mais je ne suis pas de ceux qui ne voient qu'avenir riant pour la France, et qui découvrent partout tendance religieuse des esprits. Je ne partage pas non plus la pensée de l'auteur quand il dit que *notre siècle soupire* (ce sont ses expressions), *soupire après la tranquillité*. J'avouerai que c'est le christianisme seul qui la maintient et la donne, mais je ne puis croire que notre siècle soupire après la tranquillité. Il y a des gens, sans doute, qui ont intérêt à la vouloir à tout prix ; mais s'il fut un siècle remuant, il me semble que c'est le nôtre.

Voilà trois ans que le livre de M. Polge est publié. Il ne me paraît point avoir fixé l'attention qu'il mérite. A quoi l'attribuer? Il est écrit avec soin, il est savant et même érudit. N'est-ce pas pour ce livre un malheur que d'être né dans un département et d'avoir manqué de cette camaraderie qui prône chaque jour des ouvrages d'un mérite bien mince auprès de celui que nous venons d'analyser? N'est-ce pas aussi parce qu'il n'y a pas chez nous cette avidité pour la vérité et ses œuvres, que l'estimable auteur s'est peut-être exagérée?...

BADICHE,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ESSAI SUR L'HISTOIRE POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE DE LA BELGIQUE,

PAR V. A. WAILLE.

Les Gaulois, qui poursuivaient incessamment deux choses, la gloire des armes et le mérite de parler avec esprit (*gallica gens*, dit Caton, *duas res industriosissime persequitur, rem militarem et argutè loqui*), s'étaient rendus redoutables par leur intrépidité dans les combats; et les Romains, qui tremblaient à leur approche, prirent les plus grandes précautions pour ne pas subir les lois de ces terribles adversaires. Si le courage et la valeur ont caractérisé les Gaulois, que dirons-nous de cette portion d'entre eux qu'on appelait Belges, et auxquels César reconnaît une incontestable supériorité? De l'aveu de tout le monde, les Belges étaient d'incomparables combattants.

Leurs enfants n'ont point démenti cette antique bravoure; et, bien que démembrés, désunis, perdus, pour ainsi dire, dans la foule de peuples plus en évidence, ils ont su, dans de mémorables circonstances, sortir de l'obscurité à laquelle ils semblaient à jamais condamnés, et se faire remarquer par des exploits qui ont dû faire tressaillir les ombres de leurs illustres aïeux. C'est ce que M. Waille a fort habilement fait ressortir dans le précis historique dont il a fait précéder son *Essai* sur les institutions de ce peuple intéressant.

Quel est le fait le plus important, quel est, en quelque sorte, le point culminant du moyen-âge? ce sont les croisades sans aucun doute. C'est dans ces lointaines expéditions, qui rappellent les courses aventureuses et chevaleresques des vieux Gaulois, que les Belges ont reparu avec le plus d'éclat.

C'est un Belge, Pierre l'Ermite, qui les prêche, qui attendrit les populations sur le triste sort de tant de pieux pèlerins, en butte à mille avanies de la part des infidèles, lorsqu'ils vont visiter le saint tombeau.

Quels sont les guerriers qui se sont distingués entre tous dans ces fameuses guerres, et qui y ont trouvé le plus de gloire? encore des Belges; Godefroi de

Bouillon, qui a eu les honneurs d'une brillante épopée ; qui, chose remarquable, a fait surgir un Homère du sein des peuples modernes ; Baudoin, qui échangea son épée contre le sceptre des Césars...

Dans les temps modernes ils se sont encore signalés ; et le prince Eugène de Savoie, qui se connaissait en valeur, mentionne avec quelque complaisance les Wallons (qui ne sont autres que les fils des anciens Belges), et forme des vœux pour qu'ils puissent être réunis en un corps d'armée commandé par des officiers exclusivement wallons.

Flamands et Wallons, voilà deux penples qu'on trouve aujourd'hui en Belgique, deux peuples qui n'ont pas la même origine, qui parlent deux langues bien différentes l'une de l'autre; deux peuples qui, malgré un ancien antagonisme, se trouvent aujourd'hui réunis et doivent vivre sous les mêmes lois.

Le Flamand, par ses souvenirs et par sa langue, tient à la souche germanique, et il semble que tout l'appelle au-delà du Rhin. Le Wallon au contraire, se rappelle la Gaule avec enthousiasme; son langage le lie à la France; c'est toujours vers ce pays de prédilection qu'il tourne ses regards ; tout Français de cœur et d'affection, il s'intéresse à notre gloire, prend part à tous nos succès, et se sent blessé et en quelque sorte personnellement insulté, si en sa présence on est assez malavisé pour venir médire de nous. Après tout cela, que conclure? qu'il y a incompatibilité entre ces deux peuplades, et qu'il existe au milieu d'elles un mur infranchissable. Ce n'est pourtant pas à cette conséquence si naturelle, ce semble, qu'arrive M. Waille ; tous ses efforts tendent au contraire à établir que, malgré tout ce que nous venons de dire, il n'y a point entre les Flamands et les Wallons ces sentiments de répulsion qu'on serait tenté de leur attribuer ; que, loin de là, ils se sont depuis longtemps rapprochés, ils se sont embrassés comme des frères, unis qu'ils sont de mœurs et d'intérêts, de foi et de charité, attachés les uns et les autres au sol qu'ils ont fécondé, aux grandes cités qu'ils ont fondées et qu'ils ont décorées de tant de monuments, symboles d'union et de paix, puisqu'ils appartiennent presque tous à la religion.

M. Waille pourrait bien avoir raison. Les Flamands, si l'on considère les choses de plus près, ont peut-être plus d'éloignement que de sympathie pour les populations germaniques, parce qu'elles ont embrassé la réforme, tandis qu'ils sont restés catholiques, etc. En pourrait-on désirer d'autre preuve que cette scission qui éclata naguère d'une manière si soudaine et si extraordinaire, et qui semble avoir pour toujours séparé les Flamands, je ne dirai pas des Allemands, auxquels ils tiennent comme nation, mais des Hollandais, qui sont en quelque sorte de la même tribu qu'eux; et cette aversion pour les Etats protestants d'Allemagne se tourne en bienveillance et en sympathie pour la France, qu'ils sont depuis longtemps habitués à admirer, quand ce ne serait que par suite des grandeurs de l'ère carlovingienne, dont le souvenir, chez eux national, ne pourra jamais s'effacer.

Ainsi donc le temps a formé des liens puissants et indissolubles qui unissent

les uns aux autres les Flamands et les Wallons; ces liens se resserrent plus étroitement par une sorte de haine qu'ils éprouvent pour les pays protestants de la confédération germanique et par les sentiments de vive sympathie et d'admiration profonde que les uns et les autres ont voués à la France, à la France dont ils partagent les croyances, dont ils veulent suivre et partager les destinées.

M. Waille, en résumant l'histoire des Belges et en étudiant à fond leurs institutions, a donc fait, non seulement un travail curieux, savant et estimable, mais encore une œuvre éminemment nationale. Il y a peut-être dans son livre, dont nous regrettons de ne pouvoir donner l'analyse, certains détails, quelques considérations particulières sur lesquels nous ne serions pas d'accord avec lui; mais en général on doit dire que l'ouvrage a été sagement ordonné par un penseur profond et un habile érudit, qu'il est écrit avec beaucoup de talent, en un mot que c'est un excellent appendice pour l'histoire de France.

LEUDIÈRE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

POUR L'ANNÉE 1841.

*** *Neuvième séance. — Présidence de M. Ottavi.* — On continue l'examen des influences des littératures étrangères sur la littérature française. M. Savagner occupe le premier la tribune. Il insiste surtout sur l'influence de la littérature allemande, principalement dans ces derniers temps. M. Fresse-Montval lui succède et signale une omission qu'on a faite jusque-là, en n'indiquant pas l'influence de la littérature arabe, qui a été très-considérable, selon lui, au moment où les *Mille-et-une-Nuits* furent, pour la première fois, traduites en français. M. Siméon Chaumier, parlant du *tribunal du verbe*, saisit encore l'occasion de développer quelques-unes de ses théories toujours fort abstraites. M. Dufey (de l'Yonne) repousse toute influence étrangère; les Français ont seuls influencé partout; jamais ils n'ont reçu d'influence étrangère. C'est une thèse de nationalité que soutient M. Dufey. Dans son résumé, M. Ottavi, avec sa lucidité, sa présence d'esprit et sa mémoire ordinaires, repousse toutes les objections qu'on lui a faites, et ajoute d'heureux développements à ceux qu'il avait déjà donnés. De nombreux applaudissements ont accueilli cette réplique.

*** *Dixième séance, — Présidence de M. le marquis de Pastoret.* — M. Vincent lit son mémoire sur cette question : « Quelle a été l'influence des langues



barbares sur le latin du moyen-âge? » Dans ce mémoire, il établit et précise cette influence comme s'étant manifestée, 1o dans la syntaxe, 2o dans le vocabulaire, 3o dans l'harmonie générale du style, 4o enfin dans la poésie.

M. Ottavi pose ensuite la question relative aux secours que Christophe Colomb a pu trouver dans les temps antérieurs à son époque, pour la découverte de l'Amérique. De ce nombre sont certainement la *boussole* et l'astrolabe, et cette idée, déjà assez généralement répandue alors, que l'extrémité orientale de l'Asie s'avançait beaucoup vers l'occident de l'Afrique, en sorte qu'un géographe avait dit que de Cadix au royaume de Cathay il n'y avait que cent-vingt degrés. L'intention de Colomb a toujours été de trouver, pour aller aux Indes orientales, un troisième chemin qui ne fût ni celui des Vénitiens par la Méditerrannée et la mer Rouge, ni celui des Portugais par le cap de Bonne-Espérance. L'Amérique a donc été comme un caillou contre lequel son pied, pour ainsi dire, s'est heurté! Et on peut regarder comme certain que jamais Colomb n'a cru avoir découvert un monde nouveau; mais qu'au contraire il est mort dans la persuasion que le pays où il avait abordé n'était autre que l'Asie.

La discussion s'engage sur ce dernier mémoire.

M. le président donne des détails du plus grand intérêt sur Marco Polo, les marins de Dieppe, Jean de Béthancourt qui avait fondé un royaume dans les îles Canaries, etc. Il fait remarquer toutefois que s'il relève les divers faits qui avaient pu inspirer à Christophe Colomb l'idée de ses voyages à l'occident, ce n'est point pour diminuer sa gloire.

M. Chaumier ne trouve pas que Christophe Colomb ait pu tirer grand avantage de l'astrolabe. Il relève cette phrase de M. Ottavi, *qu'au temps de Colomb personne ne connaissait l'Amérique.* Il se met alors à lire une suite de noms d'auteurs qui en ont parlé ou sont censés en avoir parlé; liste qui paraît interminable, surtout chaque nom étant accompagné de réflexions de la part de M. Chaumier. On l'invite à rentrer dans la question.

A M. Chaumier succède M. Ollingher, qui, reprenant la tradition à celle de l'Atlantide, conservée par Platon, arrive enfin à l'époque de Colomb, en essayant de démontrer que *Colomb avait pu avoir connaissance de ces diverses traditions*, qui sont devenues ainsi pour lui des *secours*. Les Phéniciens, d'après lui, ont connu la boussole; selon toute apparence, ils voyageaient jusqu'en Amérique; et si, au rapport de Pline, ils avaient soin de cacher leur route vers le pays d'où ils rapportaient tant de richesses, ce pays mystérieux n'était autre que l'Amérique.

M. Prat n'admet pas ces faits relatifs aux Phéniciens. Il rend à Marco Polo quelque peu d'autorité et cite les établissements des Lazaristes en Chine, les écrivains arabes. M. de Santarem réunit en ce moment, dans un grand ouvrage, toutes les connaissances géographiques, toutes les cartes qu'on a pu découvrir. Si Colomb, *Génois*, a songé à découvrir l'Asie par l'occident, c'est par rivalité contre les *Vénitiens.*

Malgré l'heure avancée, M. Ottavi répond à M. Chaumier, qu'il ne s'agit pas

de savoir quels sont les secours dont Colomb a pu s'aider, mais bien quels sont ceux dont il *s'est en effet aidé;* or, ajoute-t-il, nous avons pour cela des lettres authentiques du fils de Colomb; lettres dans lesquelles le fils nous énumère les secours dont son père s'est aidé. — La discussion est renvoyée à la séance suivante.

*** *Onzième séance. — Présidence de M. Dufey.* — On reprend l'intéressante discussion sur la découverte de l'Amérique. M. Vincent ne croit pas que la question gagne aux trop grandes restrictions qu'y a mises, en finissant, M. Ottavi; elle ne serait plus alors qu'une question de fait, très-mesquine, à laquelle il n'y aurait qu'une réponse à faire, c'est-à-dire la lecture des lettres de Fernando Colomb. Il s'étonne ensuite, relativement à l'Atlantide de Platon, qu'on voie, dans ce que le philosophe nomme l'Atlantide, un pays qui pourrait être l'Amérique; le contraire résulte du passage de Platon, qui nomme trois contrées bien distinctes: 1° l'Atlantide, grand île voisine du continent africain; 2° de nombreuses iles plus à l'occident; 3° et enfin, un immense continent inconnu, plus à l'occident encore, et dans lequel il était facile de passer quand on était dans ces îles.

M. Brillouin lit ensuite un mémoire sur la question, et après lui M. Martinez de la Rosa, aussi distingué par ses connaissances que par sa haute position sociale et politique, prend la parole sur une question en quelque sorte toute espagnole; et il sait la rajeunir par un mémoire savant, plein de détails curieux, et racontés avec une aisance de style qui faisait oublier que l'auteur était étranger. On espère que le journal de l'Institut Historique sera enrichi de cet important travail (1).

On entend encore une fois M. Ollingher; M. Dufey soutient, d'après Herrera, que des expéditions en Amérique avaient eu lieu avant Colomb. Il rappelle que les deux noms des pilotes (Pinçon) qui l'accompagnèrent étaient des noms français; que c'étaient deux marins de Dieppe; et Colomb avait en eux beaucoup de confiance et les consultait. M. Savagner pense, avec M. Martinez de la Rosa, que Colomb n'avait d'autre pensée que d'aller trouver l'Asie par l'occident. Il n'admet nullement les suppositions de voyages de tel ou tel peuple; bien plus encore fait-il bon marché de l'Atlantide de Platon, et de toutes les autres traditions. M. Fresse-Montval soutient que c'était bien l'Amérique que Colomb cherchait, et il rentre dans le détail des traditions; M. de Monglave, qu'une mission du gouvernement, toute philantropique, a tenu cette année éloigné du congrès et qu'elle a pourtant ramené pour un instant à Paris, succède à M. Fresse Montval et rappelle que cette question a déjà été traitée savamment dans un précédent congrès dont les actes sont imprimés. Il donne des détails intéressants sur la société des Antiquaires du Nord, etc.; après quoi M. Ottavi, avec

(1) Cet espoir est réalisé dans ce numéro même. *La France Littéraire* a déjà reproduit le même morceau.

son talent ordinaire, résume cette longue discussion pendant laquelle l'attention du public n'a point paru languir un seul instant.

Douzième séance. — Présidence de M. Dufey. — L'ordre du jour est la discussion du mémoire de M. Vincent sur l'influence des langues barbares sur le latin. M. Delépine soutient qu'il n'y a jamais eu de langues barbares ; la langue celtique, la langue germanique, etc., étaient loin de l'être ; il désirerait qu'on lui fît connaître quelles étaient ces langues barbares. M. Dufey pense que le langage qu'on parlait dans les Gaules, on le parle encore aujourd'hui. Il a influé beaucoup sur le latin du moyen-âge. M. Leudière donne de nouvelles et fortes raisons en faveur du mémoire de M. Vincent. M. Savagner, après de longs et savants développements, conclut à dire qu'au lieu d'avoir corrompu la langue latine, les langues barbares l'avaient au contraire perfectionnée, en lui donnant les moyens d'exprimer des idées de civilisation plus avancée. Il attaque indirectement ceux qu'il appelle *linguistes*. M. Leudière lui répond en prenant la défense des linguistes, qui après tout rendent des services à la science, et dont il faudrait peut-être mieux connaître les travaux avant que de les dédaigner. M. Savagner réplique. On entend encore M. Thommerel qui, à peine relevé d'une maladie grave, consulte plutôt son courage moral que ses forces physiques, en se présentant à la tribune. Après un court résumé de ces détails, et la réponse à quelques objections, M. Vincent pense que la question est suffisamment traitée, et la séance est levée.

*** *Treizième séance. — Présidence de M. le marquis de Pastoret.* — M. de Brière lit un mémoire fort savant sur le *symbolisme égyptien*. Après cette lecture, M. Ottavi pose la question suivante : *Histoire des Utopies.*

On sait en général ce qu'on entend par utopistes. Nous avons plusieurs philosophes de notre époque qui ont mérité ce nom, tels que Fourrier, Saint-Simon, Pierre Leroux, etc. ; la question est donc de savoir s'ils ont eu dans l'antiquité des prédécesseurs.

Platon a été un utopiste. Il a développé ses idées dans plusieurs ouvrages, notamment dans ses livres de la République. Socrate l'avait précédé. Après s'être étendu sur les enseignements de ces deux philosophes, considérés comme utopistes, M. Ottavi arrive à Thomas Morus, puis à Campanella.

Cette improvisation brillante a rempli le reste de la séance. La discussion a été renvoyée à la séance suivante.

*** *Quatorzième séance. — Présidence de M. Dufey (de l'Yonne).* — Sur la question du symbolisme, posée par M. de Brière, on entend M. Fresse-Montval, qui combat les arguments du rapporteur ; M. de Lépine lui succède et parle du symbolisme chrétien, et relève l'influence sublime qu'il a eue sur les beaux arts ; il nomme Raphaël et tant d'autres au moyen-âge.

M. de Brière répond à toutes les objections en soutenant que le symbolisme est, de sa nature, propre à empêcher tout développement.

On passe à la question des utopistes. M. de Lépine est appelé à la tribune. Il aime les utopistes ; outre Platon, Morus, Campanella, cités par M. Ottavi, il y en a eu d'autres qu'il cite. Pythagore, Fénélon, J.-J. Rousseau, Lamennais, sont des utopistes. — M. Savagner commence par définir le mot *utopiste*. Les utopistes ou théoriciens ont, selon lui, rendu des services à l'humanité. Nous leur devons tout ce qu'on a tenté dans ces derniers temps pour constituer les sociétés sur des bases nouvelles, en essayant d'accroître le bien-être matériel et intellectuel des masses. Ceci amène l'orateur a une description, fort applaudie, de la société présente, sous le point de vue du progrès. On appelle à la tribune M. de Saint-Amand, inscrit pour donner lecture d'un mémoire sur la question ; mais l'orateur est absent. M. F Thomas se charge de lire le mémoire. On entend encore M. Dufey, après quoi la question est résumée par M. Ottavi, qui passe en revue les diverses opinions qui ont été émises durant le cours de cette discussion ; la séance est levée.

*** *Quinzième et dernière séance.* — *Présidence de M. le marquis de Pastoret.* — M. Leudière est appelé à la tribune pour la lecture de son mémoire sur cette importante question : *Dans quelle proportion les lumières ont elles contribué au développement moral des sociétés?* Il s'excuse de ne pouvoir lire lui-même son mémoire. M. de Lépine se charge d'en donner lecture ; cette lecture est vivement applaudie.

M. de Lépine combat ensuite les opinions de M. Leudière ; M. Ottavi lui succède et relève tant qu'il peut l'influence salutaire que les lumières ont toujours eue sur le sort de l'humanité. M. Savagner enchérit encore sur cet éloge, et demande ce que les hommes seraient devenus sans les lumières. Cependant ces lumières peuvent devenir dangereuses, nuisibles même, quand elles sont accaparées par une classe privilégiée qui les exploite à son profit ; mais tant qu'elles ont pleine et entière liberté de se répandre, elles contribuent au bien de l'humanité. On entend encore M. Dufey, puis M. de Brière, après quoi M. Leudière fait le résumé de la discussion. Ce résumé est écouté avec une faveur marquée, jusqu'à cette assertion : *Les serfs russes, sous le rapport du bien-être matériel, sont plus heureux que les paysans bas-bretons et irlandais.* Quelques signes d'improbation ayant éclaté, M. Leudière, avec un admirable sang-froid, a repris, commenté et expliqué sa pensée, qui n'a plus trouvé alors de contradicteurs, mais autant de partisans qu'il y avait d'auditeurs.

M. le président a pris alors la parole pour le discours de clôture ; à plusieurs reprises, des applaudissements énergiques et unanimes ont accueilli ce morceau oratoire, si digne de la solennité littéraire et scientifique à laquelle il devait servir de couronnement.

Ainsi s'est terminé le septième Congrès historique. Dans les souvenirs de ceux qui y ont assisté, et qui ont connu les précédents, il soutiendra dignement sa place.

L'assemblée s'est séparée au milieu du plus grand enthousiames. On entendait exprimer des regrets de ce que le Congrès était déjà fini ; d'autres félicitaient les orateurs présents, et les remerciaient en même temps du plaisir et surtout de l'instruction qu'ils leur avaient procurés. Ces orateurs ne pouvaient pas recevoir de plus douce récompense.

CHRONIQUE.

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

« Parmi toutes ces rêveries métaphysiques qui, depuis quelque temps, inondent le domaine de la science, on est heureux de rencontrer un ouvrage sérieux et positif tel que l'*Histoire du Midi de la France*, et c'est sans aucun doute une des plus importantes publications de cette année qui, par les troubles récents de plusieurs villes méridionales, devient un véritable livre de circonstance. L'ouvrage se publie en livraison de deux à trois feuilles, dont douze ont paru jusqu'ici. A en juger par ces fragments, le livre de M. Mary-Lafon ne sera pas placé avec désavantage à côté des travaux classiques de MM. Thierry et Fauriel. Dans une introduction aussi lucide que consciencieuse, aussi rapide que complète, M. Mary-Lafon fait observer avec raison que la France n'a pas été dotée d'une histoire nationale, dans le vrai sens du mot. La cause de cette lacune, l'auteur la trouve dans la formation de la France actuelle, qui, tout le monde le sait, n'est qu'une agglomération de petits États autrefois indépendants. De ces faits il déduit la conséquence que, pour rendre possible une histoire générale de la France, il faut commencer par faire la biographie de chaque province. Voilà le but que s'est proposé M. Mary-Lafon dans son livre, qui, par la fraîcheur et l'entraînement du style, se rapproche des ouvrages historiques les plus célèbres, et, par les recherches aussi minutieuses qu'approfondies, rivalise avec les travaux de l'illustre Thierry. »

— Au dernier Congrès scientifique italien, réuni à Florence en septembre 1841, Léopold II, grand-duc de Toscane, a fait don à chacun des savants présents à cette solemnité d'un magnifique volume imprimé à leur intention, et intitulé : *Essais d'expériences physiques faites à l'Académie del Cimento, troisième édition florentine, précédée de notices historiques sur cette Académie, etc.* On sait que l'Académie del Cimento fut fondée en juin 1657 par Léopold, prince de Toscane, frère de Ferdinand, pour honorer la mémoire de Galilée et servir de centre aux disciples de ce grand homme, qui y continuèrent avec éclat les expériences et les travaux de leur illustre maître. On connaissait déjà plusieurs éditions de ces *Essais*, mais celle-ci, refaite d'après de nouveaux manuscrits de la

bibliothèque du grand-duc, et d'après les papiers mêmes de l'Académie del Cimento, est beaucoup plus exacte et plus complète que les précédentes. Les tentatives, les expériences de tout genre, les travaux infatigables des savants florentins, y sont racontés avec un ordre, une clarté, une grâce de style bien rares dans ces sortes de matières. Les ingénieux instruments dont ils se servaient, dont ils étaient eux-mêmes les inventeurs, qu'ils modifiaient et perfectionnaient à chaque nouvelle expérience, y sont décrits avec la plus minutieuse exactitude. La lecture des *Essais* inspire une grande admiration et une haute estime pour le génie et le caractère de ces illustres créateurs de la philosophie naturelle, qui avaient pris pour devise de leur Académie ces mots : PROVANDO E RIPROVANDO; devise qui est devenue celle de toute science expérimentale. Quoique l'Académie del Cimento n'ait duré que dix ans, par le vice de ses règlements qui voulaient que l'individu fît abnégation de sa gloire au profit de la société, elle n'en a pas moins laissé un nom immortel, car elle a été un des berceaux de la science moderne. Après sa dissolution, ses membres plus libres, mais toujours unis par le désir de savoir, par l'amour des recherches naturelles, n'en continuèrent pas moins leurs travaux, qui se répandirent bientôt dans toute l'Europe.

M. Vincent Antinori, l'un des hommes les plus distingués de la Toscane par son savoir et le charme de son style, a ajouté à cette édition l'histoire de la création et des vicissitudes de l'Académie del Cimento, avec des notices du plus haut intérêt sur les membres qui en firent partie et sur les principaux disciples de Galilée. Là on voit revivre *Nardi*, *Magiotti*, *Castelli*, que *Galilée* appelait *son triumvirat*; *Toricelli*, *Viviani*, *Borelli*, *Cavalieri*, *Carlo Rinaldini*, *Massili*, *Lorenzo Magalotti*, *Carlo Dati*, *etc.*, et parmi les correspondants, *Ricci*, *Montanari*, *Rossetti*, *Cassini*, *Thevenot*, *Fabbri*, etc.

Voulant rappeler avec éclat, à l'ouverture du premier Congrès italien réuni à Florence, la gloire de la Toscane et des grands hommes qu'elle a produits, le grand-duc avait fait élever d'avance un magnifique monument en marbre, sous le nom de tribune de Galilée. La description de ce monument, par l'illustre historien de la peinture italienne, Giovanni Rosini, accompagnée de quinze belles gravures sur cuivre, a été offerte aux savants qui ont pris part aux travaux du Congrès, avec une médaille frappée à cette occasion. D'un côté de la médaille on voit la tribune de Galilée, de l'autre on lit la devise de l'Académie del Cimento : PROVANDO E RIPROVANDO, et au milieu cette inscription :

NEI CONGRESSI
DEGLI
SCIENZIATI ITALIANI
L'ACCADEMIA
DEL CIMENTO
RINASCEVA.

L'Académie del Cimento renaît dans les Congrès des savants Italiens.

Un troisième ouvrage, également publié aux frais du grand-duc, et intitulé *Guide de Florence et de ses environs*, a été offert aux savants présents au Congrès. Ce guide, accompagné de notices intéressantes et d'un plan géométrique de Florence à l'échelle de $\frac{1}{4500}$, par l'ingénieur et architecte Frédéric Fantuzzi, laisse bien loin derrière lui les nombreux ouvrages du même genre publiés jusqu'à ce jour en Italie. Topographie, institutions, industrie, commerce, établissements utiles, scientifiques et littéraires, beaux-arts, théâtres, monuments, fêtes populaires, rien n'y manque; tout y est présenté avec ordre, simplicité, brièveté. D'excellentes tables complètent l'ouvrage.

— On lit dans un journal italien, *la Parola* (de Bologne), la pièce latine suivante, composée par M. Ferrucci, en l'honneur du célèbre naturaliste De Candolle, décédé dernièrement à Genève :

Poesis ad Genevam de loco sepulcri August. Pyrami Decandolli.

Si quæ habuit vivos, eadem tellure sub imâ
  Defunctos vitæ munere cura tenet;
Crede, Geneva, tuus non DECANDOLLIUS isto
  Quo donas condi se probat in tumulo.
Hic ubi multigenâ florescens stirpe superbit
  Hortus jure viri nomine et auspiciis;
Defletum hic decuit corpus mandare sepulcro,
  Et titulum mutis addere marmoribus :

HAC. DECANDOLLI. CINERES. CLAVDVNTVR. IN. VRNA
  EXSTINCTI. HIS. ERRAT. SÆPIVS. VMBRA. LOCIS.

Prid. Id. sept. A. MDCCCXLI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire des guerres civiles dans les montagnes du Valais, par M. Francis Mandet; 2 vol. in-8°.

Histoire de la langue romane, par le même; 1 vol. in-8°.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze ed Arti, e Biblioteca italiana; numéros 2, 3 et 4; août, septembre et octobre 1841.

Revue étrangère et française de législation et d'économie politique, par M. Foelix; numéro X; octobre 1841.

Cours sur l'art catholique, par M. le comte Roger de Saint-Poncy; 1re livraison; in 18.

Pour le Secrétaire perpétuel, J.-L. VINCENT.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

DANS LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS, LE 15 SEPTEMBRE 1841 (1).

QUESTION PROPOSÉE PAR L'INSTITUT HISTORIQUE :

Déterminer l'ordre de succession d'après lequel les divers éléments qui constituent la musique moderne ont été introduits dans la composition; signaler les causes qui ont donné lieu à l'introduction de ces éléments.

Le but que nous nous proposons dans ce travail, et celui que se sont proposé sans doute les hommes éclairés qui en ont établi les bases, est de faire connaître quelles vicissitudes la musique a dû éprouver, quels obstacles elle a dû renverser, quels préjugés elle a dû vaincre pour arriver, de l'état d'art secondaire, constamment subordonné à la poésie, à la danse, à la mimique et même à l'éloquence, à l'état d'art libre, vivant de sa vie propre, et possédant, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une *personnalité* complète.

L'origine de la musique, comme celle de tous les arts et de toutes les sciences, se perd dans l'obscurité dont toutes les époques primitives sont enveloppées, et ses historiens sont obligés de commencer leurs travaux positifs à la musique grecque, qui n'était cependant, comme tout nous le prouve, que le fruit d'une dégénérescence de la véritable musique antique.

En effet, les Grecs ont donné à la musique trop ou trop peu : trop, lorsqu'avec Pythagore ils veulent faire de cet art l'instrument divin avec lequel le Créateur a formé les mondes ; trop peu, lorsqu'avec Aristoxène et les autres philosophes syllogistiques, ils veulent le faire descendre aux simples proportions d'un art servant d'accompagnement à la poésie, à la danse, à la mimique et même à l'éloquence, lui assignant ainsi, — pour nous servir d'une comparaison que tout le monde comprendra, — le triste rôle que joue l'harmonie dans les compositions des Italiens modernes.

Aussi la musique grecque s'est-elle toujours ressentie des rudes coups que se sont portés sur son territoire ces deux puissances inconciliables : une théorie immense comme la sphère d'où elle prétendait tirer son origine, et une prati-

(1) En publiant le mémoire de M. Biche-Latour, le comite de rédaction du journal fait ses réserves : il a voulu respecter dans la publication le texte entier du manuscrit ; mais il n'a pas jugé convenable de prendre sous sa responsabilité toutes les opinions de l'auteur.



que ingénieusement futile, n'ayant pour but que de plaire, par une recherche infinie, au peuple le plus blasé de l'univers.

C'est la lutte incessante de ces deux éléments de la musique grecque qui a produit le chaos dans lequel elle est plongée pour nous, malgré les nombreux documents qui nous ont été transmis sur les règles qui la constituaient. En effet, une théorie trop vaste devient par cela même complétement inapplicable, chacun croyant y trouver des raisons pour modifier, à son gré, selon ses goûts et sa manière de sentir, ou plutôt selon les goûts et la manière de sentir de son auditoire, les règles éternellement vraies et éternellement applicables du *beau essentiel;* et une théorie entièrement subordonnée à *l'agrément* qu'on peut trouver par le moyen de l'art fait manquer à celui-ci le véritable but auquel il doit atteindre : celui d'être, non pas une chose *agréable*, mais une représentation vraie de nos sentiments, agréables ou non.

Le coup d'œil rapide que nous allons jeter sur la musique grecque mettra en dehors de toute contestation la vérité de ce qui précède.

Pythagore, singulièrement préoccupé de la puissance philosophique qu'il croyait être renfermée dans les nombres, établit dans son école les règles d'une musique rigoureusement basée sur ce principe numérique, auquel il demandait l'explication de toutes les lois de l'univers; et ce grand homme ayant trouvé dans cette musique, en quelque sorte mathématique, une *image* complète de son système de philosophie générale, et ayant ensuite voulu tout expliquer au moyen de comparaisons prises dans cette musique, il est résulté de cela que les figures de rhétorique empruntées à cet ordre de faits, dans le but de matérialiser des idées abstraites, mal interprétées par ses disciples et peut-être altérées par la tradition, ont produit une musique très-satisfaisante pour les géomètres, mais inacceptable par le sentiment.

Voici, au reste, le peu que nous possédons des principes de la musique pythagoricienne.

La corde était donnée pour unité, et ses divisions les plus simples étaient considérées comme devant produire les *intervalles successifs* les plus parfaits. L'octave, par la division de la corde en deux parties égales, donnait le rapport le plus consonnant, soit 1 à 2; la quinte, résultant de la mise en vibration des $^2/_3$ de la corde, venait ensuite; la quarte, produite par la résonnance des $^3/_4$ de la corde, était la dernière consonnance.

Ainsi les successions d'octaves, de quintes et de quartes étaient les seules consonnances admises dans ce système; ce qui prouve d'une manière irréfragable que ce que les Grecs nommaient *accords* n'était qu'un enchaînement de sons se succédant dans de certaines proportions, et qu'ils ignoraient l'art de faire entendre des sons simultanés, que nous nommons harmonie, puisque, dans ce dernier genre de combinaison, les successions d'octaves, de quintes et de quartes se trouvent rigoureusement interdites par des règles qui ne sont autre chose que l'expression du sentiment universel.

L'observation qui précède fera voir combien la confusion qui résulte de l'introduction des mots grecs dans la science moderne a dû nuire aux recherches historiques, puisque le mot *accord*, par exemple, exprimait dans cette langue une chose absolument différente de celle qu'il exprime aujourd'hui.

Maintenant, si l'on nous demande comment une musique basée sur des principes abstraits a pu plaire à un peuple aussi délicat que l'était le peuple grec, nous répondrons qu'il y avait pour cela deux raisons puissantes : la première est que les Grecs aimaient tout ce qui était ingénieux et tout ce qui avait l'air d'expliquer une loi de la nature ; la deuxième est qu'en musique les intervalles ne signifient pas tout, et qu'on peut leur donner, par l'inflexion ou par le timbre de la voix, et surtout par le *rhythme*, des qualités qu'ils ne possèdent pas en eux-mêmes. Au reste, puisque le rhythme suffit à la musique des tambours, qui n'emploie qu'un seul son ou plutôt qu'un seul bruit, et que cette musique produit de grands effets sur les masses, nous ne voyons pas bien pourquoi les trois consonnances de Pythagore, soumises aux lois de cette puissance rhythmique, n'auraient pas donné naissance à une musique infiniment plus expressive et plus capable d'émouvoir les peuples que nous ne saurions l'imaginer ; ensuite, il ne faut pas perdre de vue que cette musique n'était faite que pour servir de moyen d'expression à la plus belle poésie qui ait jamais existé, ce qui explique complétement les effets qu'elle a produits et l'enthousiasme qu'elle a excité.

Nous ne nous arrêterons pas longuement sur les détails du système de Pythagore; il nous suffira de dire que ces intervalles d'octave, de quinte et de quarte, étaient complétés par d'autres, qu'on nommait dissonants, parce qu'ils naissaient de rapports numériques plus compliqués; ces intervalles étaient la seconde mineure (de *mi* à *fa*), la tierce mineure (de *mi* à *sol*) dans le genre diatonique. Dans le genre enharmonique on employait successivement la moitié de cette seconde mineure et la seconde mineure elle-même (*mi* à *mi* demi-dièze et celui-ci à *fa* naturel), et la tierce majeure (de *fa* naturel à *la*). Toutes les combinaisons avaient pour base une série de quatre sons nommée tétracorde. Chaque tétracorde était formé de deux cordes fixes, la tonique et la quarte (*mi-la*) ; les deux autres cordes étaient tendues ou relâchées selon que le musicien voulait jouer dans l'un des trois genres diatonique, chromatique ou enharmonique.

Cette théorie mathématique de l'art des sons péchait par la base, car elle avait la prétention de découler directement du calcul, tandis que le calcul lui-même la condamnait toutes les fois qu'elle voulait dépasser les limites étroites d'une octave ; ce qui la rendait pauvre et stérile en comparaison de la voix humaine, qui, dans l'organe le plus borné, possède toujours près d'une octave et demie d'étendue.

Lorsque nous disons que cette musique ne pouvait pas dépasser l'octave, nous nous basons sur le calcul lui-même, puisqu'une progression de quintes et une progression d'octaves arrivant au même son donnent une différence numérique.

Après Pythagore, les Grecs flottèrent entre la vénération que leur inspirait la

mémoire de ce grand homme et la nécessité bien évidente de modifier son système pour mettre la musique d'accord avec les exigences du sentiment; et Aristoxène, disciple d'Aristote, fut l'homme qui servit d'étendard à la révolution si vivement désirée.

En exposant les vices de la méthode du calcul rigoureux, Aristoxène proposa d'y substituer un système purement empirique, où les faits seuls étaient considérés dans leur rapport avec l'organisation de l'homme; mais, n'osant pas complétement s'éloigner des théories abstraites qui jouissaient encore d'une grande faveur dans les plus célèbres écoles de philosophie, il se borna à modifier ce que les divisions mathématiques de la corde avaient de trop rigide, en rétrécissant imperceptiblement les quintes, pour donner à la musique la faculté de parcourir un certain nombre d'octaves sans altérer sensiblement les rapports de justesse entre les différents intervalles.

Cette manière de procéder reçut l'admirable nom de *tempérament;* et ce nom, qui depuis a pris une extension considérable, était d'autant mieux donné, qu'il s'appliquait avec autant de bonheur au rétrécissement même des quintes qu'à la *manière tempérée* avec laquelle Aristoxène conciliait les exigences barbares du calcul avec les vives aspirations du sentiment.

Mais Aristoxène, malgré son respect apparent pour les antiques bases de la science musicale, ouvrit la porte à des abus considérables; car il ne faut pas se dissimuler que la conclusion logique qui devait infailliblement résulter de son système était la substitution du jugement de ce qu'on appelle l'oreille au jugement par la preuve mathématique

Ce principe du jugement de l'oreille une fois admis chez un peuple aussi vivement épris de la nouveauté que l'était le peuple grec, une effroyable licence s'introduisit dans l'art, au détriment de la liberté sage et tempérée qu'Aristoxène voulait y faire régner; car chaque novateur était en droit de croire et de persuader aux autres que l'oreille approuvait son innovation, et chacun rencontra en effet une certaine quantité de partisans et d'admirateurs.

A dater de ce moment la musique grecque ne fut plus qu'un dédale de subtilités, où les plus clairvoyants s'égaraient, et aucune des nouveautés qui y furent introduites n'a pu résister à l'action du temps, qui détruit tout ce qui n'est pas immuablement vrai.

Certes nous avons exprimé notre blâme avec assez de liberté, lorsqu'il s'est agi d'examiner la méthode des calculs, pour n'être pas accusé de partialité en sa faveur, même lorsque nous exposons les inconvénients qui resultèrent de son abandon.

Mais que peut-on raisonnablement induire de tout ce que nous avons dit? C'est qu'un peuple léger et frivole, éperdument amoureux de la nouveauté et de l'*ingéniosité*, sous quelque forme qu'elles se présentent, ne saurait rien rencontrer de mieux, aussi bien dans les arts que dans la politique, qu'un despotisme rigoureux qui le maintient dans d'étroites limites; et, à ce titre, nous

ne pouvons trop admirer Pythagore d'avoir donné à la musique qu'il proposait aux Grecs une base éternellement la même, éternellement identique à elle-même, que rien ne pouvait changer ni altérer, une base, en un mot, semblable à celle que nous avons adoptée dans un autre ordre de faits sous le nom de système métrique. Seulement, il est permis de se demander, en présence des révolutions considérables éprouvées par la musique, si ce qui convient parfaitement et perpétuellement à des calculs de mesure et de dimension peut aussi bien convenir à un art destiné par la nature à exprimer les effets les plus sublimes du sentiment et des passions.

Maintenant, pour résumer ce que nous avons dit sur la musique des Grecs, et pour faire ressortir de notre longue et obscure discussion ce qui se rattache directement aux conditions du programme que nous nous proposons de remplir, nous dirons que cette musique se composait seulement de deux éléments : *la succession des durées relatives*, et *la succession des intervalles mélodiques ;* en d'autres termes, de rhythme et de mélodie. Ces deux éléments découlaient eux-mêmes d'un seul principe, que nous nommerons *successivité*, faute d'un autre mot qui rende aussi bien notre pensée.

Nous nous croyons pardonné d'avance de n'être pas entré profondément dans les détails parfaitement ennuyeux et inutiles sur les instruments des Grecs, sur leurs modes qui n'étaient que des *tons*, sur les divisions arbitraires du ton en très-petits intervalles, et sur une infinité de choses, fort curieuses peut-être pour des érudits de profession, mais qui auraient singulièrement nui à la clarté de notre exposition et au laconisme que le cadre restreint de notre travail nous imposait.

Maintenant nous entrons en pleine liberté dans l'exposition des révolutions opérées dans la musique par le christianisme.

Comme on l'a vu, les deux systèmes principaux de la musique des Grecs représentaient admirablement les deux phases différentes de la civilisation de ces peuples ; celui de Pythagore, basé sur la théorie immuable du calcul, exprimait aussi complétement que possible le dogme immobile de l'Orient et le despotisme qui en est la conséquence naturelle; celui d'Aristoxène, au contraire, assez semblable dans son application que tirent les éclectiques de la prétendue infaillibilité du *moi*, ouvrait la porte à toutes les innovations, et, disons-le, à toutes les extravagances. Il était l'expression la plus complète de cette liberté qui devait dégénérer en licence, et qui a livré sans défense toute la Grèce aux conquérants romains.

Enfin le christianisme vint, apportant avec lui le principe qui devait détruire de fond en comble les sociétés antiques, principe éternellement admirable, qui élevait indéfiniment l'esprit au-dessus de la matière, et qui, par conséquent, devait établir l'égalité morale de chaque homme devant Dieu.

Les conséquences politiques du dogme chrétien furent l'avilissement de la matière, la réhabilitation de l'esprit et l'abolition de l'esclavage ; en un mot, cha-

que homme fut appelé à donner librement son concours à l'œuvre immense que devaient accomplir tous les hommes, réunis enfin autour d'une lumineuse bannière, sous le nom collectif d'humanité.

Une révolution analogue dut de toute nécessité s'opérer dans la musique ; la réhabilitation de l'esprit et l'abolition de la matière entraînèrent la suppression du rhythme, élément charnel de la musique païenne, puisqu'il n'a d'autre but que d'exprimer la durée des sensations, et de donner par là aux musiciens profanes l'exorbitante faculté d'imiter avec une vérité inconcevable le mouvement et la durée des impressions produites chez l'homme par les passions et par les sentiments.

La mission divine donnée par Christ à l'homme de concourir librement selon ses forces à l'œuvre générale de l'humanité devait aussi trouver son symbole et son moyen d'expression dans la musique ; ce symbole devait être et fut l'harmonie, où la diversité n'exclut pas l'unité, où la voix grave de l'homme se marie sans incohérence à la tendre voix de la femme, à l'organe sonore de l'enfant ; où le principe harmonieux du *bien* qui résulte de l'accomplissement de la loi morale est exprimé par l'accord parfait, et où le principe discordant du *mal* trouve aussi son expression, au moyen des dissonances ; symbole dont l'éclatante lumière devrait dessiller les yeux les plus aveugles, puisqu'on y voit, comme dans le monde moral, le *mal*, sous forme de dissonance, briser, pour un temps toujours limité, les rapports harmonieux des sons, et disparaître ensuite pour faire place à la consonnance, au *bien*, qu'il a eu la singulière faculté de faire vivement désirer.

Telle est, selon nous, et, nous l'espérons, selon tous ceux qui ont conservé au fond de leur cœur un reste de foi et qui veulent se donner la peine de regarder les choses comme elles doivent être regardées, la véritable raison des révolutions qui ont changé du tout au tout la face de la musique ; et cette opinion, fruit de longues études et de mûres réflexions, se trouve encore confirmée dans notre esprit par le spectacle unique des changements survenus lors de l'adoption du christianisme dans toutes les institutions, dans tous les arts et dans toutes les sciences.

Comment refuserait-on de croire que le principe, qui de sa main puissante a pétri les rapports sociaux et politiques des hommes pour les modeler à son image, qui a introduit une nouvelle religion, une nouvelle morale, une nouvelle philosophie, un nouveau droit, une nouvelle astronomie ; qui est, comme le dit très-excellemment Bacon, *l'aromate qui empêche la science de se corrompre* ; comment, disons-nous, peut-on se refuser à croire que ce principe ait dû produire une nouvelle musique?

Ceci admis, il ne nous reste plus qu'à suivre pas à pas, notre croyance dans le cœur et l'histoire à la main, le développement progressif du principe chrétien dans ses applications à la musique.

La musique chrétienne ne pouvait secouer du premier coup les entraves que lui

avaient léguées les différents systèmes grecs, pas plus que la première société chrétienne ne put se débarrasser des langes de la civilisation romaine. D'ailleurs le principe même du christianisme était destiné à présenter le spectacle unique d'une révolution générale opérée, pour ainsi dire, sans secousse et sans rien de ce qui accompagne les révolutions purement humaines, au moyen de l'application de cette divine maxime : « Rendez à César ce qui appartient à César, mais « rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

Aussi la musique chrétienne conserva-t-elle les tétracordes grecs et l'ordre de succession des sons qui y était observé, en bannissant toutefois de son sein les genres chromatique et enharmonique : le premier, parce qu'il présentait de la troisième à la quatrième note un intervalle de tierce mineure dont l'étendue s'opposait à la majestueuse plénitude du chant sacré; le deuxième, parce qu'il contenait de la première à la troisième note deux intervalles de quart de ton, intervalles dont les mathématiciens seuls étaient capables de comprendre la justesse, mais qui réellement avaient toujours été bannis du véritable chant et n'avaient été appliqués qu'à la mélopée déclamatoire en qualité d'accent en quelque sorte arbitraire.

Mais la musique chrétienne conserva les modes antiques qui, comme nous l'avons dit, n'étaient que des tons et n'exprimaient que la différence du grave à l'aigu entre les divers points de départ des systèmes de succession, que nous nommons gammes ou échelles.

Quant au rhythme, son abolition se fit, non pas graduellement et au moyen d'un progrès lent et durable, mais par secousses violentes; une chose singulière, mais pourtant vraie, est que les réapparitions du rhythme dans la musique chrétienne ont eu lieu justement aux époques où des hérésies terribles venaient menacer l'unité chrétienne, en essayant d'introduire dans son sein des principes de matérialisme, et que ces troubles de l'Église étaient pour ainsi dire répercutés jusque dans la musique sacrée au moyen de l'emploi de ce rhythme, élément purement matériel d'imitation des passions humaines.

Au reste, l'influence des hérésies sur la musique chrétienne est un des faits les plus curieux de l'histoire de cet art, et nous aurons encore dans le cours de ce travail l'occasion d'en constater les effets.

Quoique le principe de la musique nouvelle fût nettement posé, comme nous l'avons déjà dit, par le fait même de l'établissement du christianisme, son développement et ses applications ne pouvaient nettement se faire jour au milieu des désordres de toute espèce qui agitaient l'Église ; aussi, au IV[e] siècle, saint Ambroise (1), homme magnifiquement éclairé, sentant que l'orthodoxie du prin-

(1) Évêque de Milan. Son père Ambrosius était préfet des Gaules. On ne connait ni le lieu de sa naissance, qui doit avoir été l'une des trois villes Lyon, Arles ou Trèves, ni l'année où il naquit, qu'on fixe de 333 à 340. Douze hymnes, qui portent son nom, sont encore chantées à l'église, ainsi que le célèbre cantique du *Te Deum*.



cipe ne peut être communiquée aux masses que par l'orthodoxie du culte, et sachant mieux que personne que la musique est un des moyens d'action les plus puissants de ce culte; saint Ambroise, disons-nous, voyant l'état déplorable où les hérésies et le mauvais goût, qui est aussi une hérésie dans son genre, avaient plongé la musique, se mit à l'œuvre et réforma ce bel art, en appliquant jusqu'à un certain point à cette réforme le principe musical chrétien.

Voici, au reste, les bases sur lesquelles saint Ambroise établit sa réforme : 1° il réunit les deux tétracordes pour en former la gamme; 2° il choisit parmi les modes grecs ceux qui lui parurent le plus propres à la majesté du chant et à l'étendue de la voix, au nombre de quatre, qui sont encore conservés dans le rituel sous le nom de modes authentiques; 3° il bannit tous les prétendus ornements qui s'étaient frauduleusement introduits dans la mélopée; 4° et enfin il supprima un grand nombre de rhythmes.

Il est facile de voir comment le principe musical chrétien se trouvait appliqué en grande partie dans la réforme ambroisienne. En effet, la réunion des deux tétracordes, partant de la tonique pour arriver à l'octave, est un véritable trait de lumière, puisqu'elle constitue l'*unité* de gamme en renfermant cette gamme entre la tonique et le son le plus analogue de cette tonique, qui est l'octave; en outre, l'établissement de quatre modes exclusifs opposait une barrière puissante aux innovations et aux dépravations de toute espèce; enfin, l'abolition des ornements rendait au chant chrétien la pureté à la fois simple et majestueuse qui aurait dû toujours y régner, et la suppression de presque tous les rhythmes était un acheminement vers le résultat infaillible que le principe chrétien devait amener en musique.

Mais les hérésies nombreuses, fortement secondées par les restrictions de la musique ambroisienne, parvinrent encore une fois à souiller le chant sacré des immondices dont saint Ambroise l'avait purifié, et le mal devint si grand, si intolérable, que le chef même de l'Église dut descendre de sa chaire pontificale jusqu'au lutrin de sa cathédrale universelle, pour corriger de sa puissante main les Antiphonaires profanés.

Ce que fit saint Grégoire (1) pour la musique chrétienne ne saurait être trop profondément médité, car chacune des modifications qu'il y apporta, est empreinte du cachet de la plus haute raison.

Conservant les principes de saint Ambroise, ce grand pontife les modifia cependant, de façon à en détruire les inconvénients; il supprima complétement le rhythme et rendit par là le chant sacré incapable de jamais exprimer les sentiments et les passions; il en fit le chant spiritualiste par excellence; car toutes les notes, y étant d'égale durée, déroulaient, avec un calme et une majesté toute

(1) Il substitua aux lettres grecques, très-compliquées, les lettres romaines pour la nomination des notes. Il donna le nom d'*authentiques* aux quatre tons de saint Ambroise, et donna le nom de *plagaux* aux siens.

divine, les saintes paroles du Fils de Dieu, les revêtissant ainsi de la seule expression qui pût leur convenir, celle de la toute-puissance accomplissant immuablement, à des moments donnés, la succession de ses volontés.

En revanche, saint Grégoire ajouta quatre modes à ceux de saint Ambroise, pour donner à la musique moins de monotonie, et pour éviter par là les innovations toujours funestes et dangereuses lorsqu'elles ne partent pas d'une tête éclairée et qu'elles ne sont pas dirigées par une main ferme.

Comme nous l'avons dit, l'abolition du rhythme était une des conséquences nécessaires de l'application du principe chrétien à la musique; mais, chose unique qui n'a pas été assez remarquée, c'est que cette abolition s'applique par le plain-chant à la langue latine, langue essentiellement rhythmique en elle-même. Il est évident que le spiritualisme ne pouvait s'introduire dans les cœurs et dans les esprits qu'au moyen d'idiomes entièrement dénués de facultés d'expression et d'imitation matérielles, et que, par conséquent, le rhythme, qui a cette faculté d'expression et d'imitation, devait en être banni; mais voir cette exclusion appliquée à une langue qui devait servir de mère à toutes les langues chrétiennes, et la voir s'exécuter au moyen du chant sacré, est un spectacle qui saisit d'étonnement.

Ainsi le chant sacré fut le niveau par lequel la langue licencieuse d'Ovide, la langue athéiste de Lucrèce devint la langue par excellence du spiritualisme. Le christianisme, de sa puissante main, rendit égales les syllabes devant l'autel, comme le Christ avait rendu égaux tous les hommes devant lui.

Il en résulta un idiome à la fois mort et vivant : mort, pour les choses profanes qu'il ne pouvait exprimer qu'avec le secours du rhythme ; vivant, pour les choses saintes dont l'esprit seul doit se communiquer sans le secours d'aucun moyen d'expression passionnée. Ce spectacle admirable le devient davantage encore si on considère avec Joseph de Maistre qu'à l'Église universelle il faut une langue universelle, complétement conforme à l'esprit de cette Église ; or la langue latine, dénuée de rhythme, était justement celle qui convenait (1). « Seule, « entre toutes les langues mortes, celle de Rome est véritablement ressuscitée, « et, semblable à celui qu'elle célèbre depuis vingt siècles, une fois ressuscitée, « elle ne mourra plus. »

Après saint Grégoire, la musique chrétienne n'avait plus qu'un seul progrès à accomplir, une seule conquête à faire, celle de l'*harmonie;* mais cette partie de l'art ne pouvait se développer et arriver à son entier perfectionnement que par l'enfantement le plus long et le plus douloureux. Le premier obstacle qu'elle avait à vaincre était de faire adopter le principe même de la simultanéité des sons; le second était celui qui résultait de la tradition musicale grecque, où toutes les règles n'avaient d'autre but que d'établir des successions. Or on sait l'influence déplorable qu'eut la science grecque, ou plutôt *sa mauvaise queue,*

(1) *Du Pape*, par Joseph de Maistre, page 138. — 1841.

sur la science du moyen âge ; la prédominance des systèmes d'Aristote en philosophie et en histoire naturelle empêcha pendant longtemps le véritable développement de ces deux branches des connaissances humaines, et les deux systèmes principaux de la musique grecque, combinés avec les récits extravagants des effets merveilleux opérés par cette musique, ne pouvaient laisser librement agir des savants aussi amoureux du passé que l'étaient ceux du moyen-âge.

Quoi qu'il en soit, le principe se fit jour à travers ces obstacles en apparence insurmontables ; on osa faire entendre deux sons à la fois, mais nul ne saurait dire où, quand, comment, et par qui cette innovation fut tentée ; nous ne prétendons pas en savoir plus que les autres sur un point aussi obscur et aussi vivement discuté parmi les savants ; nous nous bornerons à exposer les différentes conjectures auxquelles il a donné lieu.

Hucbald (1), moine de Saint-Amand, qui florissait à la fin du IXe siècle, a laissé des écrits sur la musique, dans lesquels on veut voir, au moyen de l'interprétation de textes obscurs, quelques commencements de *diaphonie*, c'est-à-dire de chant à deux parties ; mais, comme les règles qu'il y posa n'admettaient comme consonnances que la quarte, la quinte et l'octave, il est plus naturel de penser que ces règles, d'ailleurs semblables à celles des Grecs, s'appliquaient plutôt à des successions de sons qu'à des simultanéités : au reste, il proposa des signes pour remplacer les lettres établies par saint Grégoire, préparant ainsi la venue de Guy d'Arezzo (2).

Ce dernier s'appliqua plutôt à perfectionner la notation musicale qu'à donner de nouvelles règles à l'art ; nous n'avons pas à nous expliquer ici sur les améliorations importantes qu'il parvint à y introduire ; seulement ses écrits constatent, d'une manière incontestable, l'existence de la *diaphonie*, sans toutefois nous donner aucun éclaircissement sur les lois qui présidaient à sa formation.

Quelques-uns prétendent que le germe premier de cette *diaphonie* a été la tierce mineure placée seulement à la terminaison de morceaux chantés entièrement d'ailleurs à l'unisson ; d'autres veulent, au contraire, que la quarte et la quinte aient été les seules consonnances employées dans le contre-point primitif. Cette dernière opinion nous paraît la moins probable, quoiqu'elle ait en sa faveur l'influence incontestable de la tradition grecque.

A Guy d'Arezzo succéda Francon, nommé par les uns Francon de Cologne, par les autres Francon de Paris ; il était scholastique (3) de la cathédrale de

(1) Hucbaldus, né en Flandres en 840. Il était petit-fils et disciple de Milo. Il était à la fois philosophe, poëte et musicien.

(Voir la collection de M. le prince-abbé Martin Gerbert.)

(2) Guido, bénédictin du monastère de Pomposa, né vers 990, à Arezzo, petite ville de Toscane. Au lieu de répéter la lettre, Guy se contenta de l'écrire au commencement de la ligne, etc. (Voir Choron.)

(3) On appelait scholastique l'ecclésiastique chargé par l'évêque de diriger les petites écoles.



Liége ; il composa un traité de *déchant* (1) (contre-point). Ce document curieux, parce qu'on peut y voir exactement l'état auquel la musique était arrivée, nous est resté dans son entier. Voici quelles étaient à cette époque les ressources de l'art : Francon divisait les intervalles en *concordances* et *discordances*, et distinguait les concordances en trois espèces : 1° l'unisson et l'octave, concordances parfaites ; 2° les tierces majeure et mineure, concordances imparfaites ; 3° la quarte et la quinte, concordances moyennes.

Au reste, Francon donne peu de renseignements sur la manière d'employer les intervalles ; il dit seulement qu'on pouvait commencer le déchant par toutes les concordances.

Nous ne savons pas au juste sur quel motif Francon basait sa classification des intervalles ; mais nous y voyons le commencement des qualifications imposées si mal à propos aux divers éléments de la musique. Comment, en effet, peut-on soutenir sérieusement que l'unisson et l'octave sont des consonnances parfaites, tandis qu'ils ne sont, pour ainsi dire, que des identités ? La perfection serait-elle dans l'uniformité et dans la monotonie ? et alors à quoi bon chercher ce principe de *diversité* que nous nommons harmonie ? En outre, on ne peut pas nommer, en langage rigoureusement logique, les tierces majeure et mineure concordances imparfaites ; car ces deux tierces sont au contraire les concordances les plus parfaites et peut-être les seules qu'on puisse admettre en bonne théorie.

Cette erreur de langage, qui a apporté plus d'obstacles qu'on ne saurait l'imaginer au développement théorique et pratique de l'art, vient probablement de ce que ces deux concordances portent le nom commun de tierce ; mais, par le fait, comme elles sont entièrement différentes, entièrement indépendantes l'une de l'autre, il est absurde d'induire de cette communauté de nom l'imperfection de la chose.

S'il avait plu aux grands philosophes de la Grèce et aux laborieux savants du moyen-âge de classer les intervalles par demi-tons, comme cela devrait être, au lieu de les classer diatoniquement comme ils l'ont fait, la tierce mineure aurait été une quarte, et la tierce majeure une quinte ; et, par ce simple changement dans le système de calcul des intervalles, ces deux consonnances, éternellement parfaites, auraient échappé à la qualification brutale et absurde contre laquelle nous nous élevons.

Au reste, nous demandons humblement pardon au lecteur de cette digression, en apparence inutile ; mais nous croyons fermement que l'influence des noms sur les choses de science a une portée dont les effets sont incalculables, et que le seul moyen de tirer la musique de l'ornière où elle chemine encore si péniblement de nos jours, est de donner aux éléments divers de cet art des noms exprimant parfaitement l'action qu'ils doivent exercer, le but qu'ils doivent atteindre.

(1) Ce traité se trouve dans la précieuse collection de M. l'abbé Martin Gerbert. Il a pour titre : *Franconis musica et cantus mensurabilis*, etc.

Dans le XIIe siècle et au commencement du XIIIe, la musique ne subit aucune modification importante quant à la combinaison des sons simultanés. L'art, qui devait augmenter ses richesses par l'adjonction de tant d'éléments nouveaux, semblait épuisé après l'enfantement de la théorie de Francon.

On trouve seulement dans la pratique, à la fin du XIIIe siècle, des exemples de sixte majeure accompagnée de la tierce, et résolue sur l'octave, et des exemples de tierce et quinte. Ces derniers impliquent nécessairement l'emploi de trois parties dans le déchant, et peuvent être considérés comme un commencement de pratique de l'accord parfait.

A la même époque on commença à éprouver de nouveau le besoin de donner au son des valeurs de durée déterminées régulièrement; et de la combinaison de ces valeurs diverses résulta la mesure, qu'il faut bien se garder de confondre avec le rhythme, car ces deux choses sont essentiellement différentes. La musique composée d'après ce système fut nommée *musica mensurata*, et mieux encore *musica nova* (1). Elle était en effet une musique neuve, car la mesure, chez les anciens, n'avait aucun rapport avec celle-là, puisqu'elle servait seulement à établir dans le rhythme des divisions en quelque sorte arbitraires, dont le but était de faciliter l'exécution, tandis que la mesure de la *musica nova*, établissant des valeurs de durée, aurait été un véritable rhythme, si elle n'avait manqué essentiellement de la variété, de l'énergie et de la puissance imitative, qui naissent de la combinaison de diverses valeurs de durée, et qui seules peuvent constituer eet élément de la musique.

La grande différence qu'il y a entre cette mesure et le rhythme tel que nous le pratiquons nait de ce que le rhythme, par l'infinie variété de ses combinaisons et par leur analogie avec les modifications organiques que le sentiment produit dans l'homme, est en quelque sorte l'*image* de ces modifications organiques, tandis que la mesure de la *musica nova* n'était à proprement parler qu'une division du temps en parties égales. Or, que peut avoir de commun cette espèce d'horloge musicale avec notre rhythme, si puissant en moyens d'expression et d'imitation des passions humaines? Pas grand chose, assurément! Mais cette introduction de la mesure fut, il est bon de le reconnaître, l'instrument au moyen duquel les pieds rhythmiques purent plus tard trouver leur place dans la musique et dans la mesure elle-même.

Au commencement du XIVe siècle on voit des exemples de septièmes, préparées et considérées comme retard de la sixte, et des exemples de quartes, préparées, considérées comme retard de la tierce; on voit aussi l'harmonie syncopée

(1) C'est dans les ouvrages de Marchetto, de Padoue, dédiés au roi de Naples Robert, qu'on voit les divisions de la *musica mensurata*. Il avait fait dans sa jeunesse *le Lucidaire de la musique plaine*. Vérone, 1274.

s'introduire dans la musique; François Landino (1), compositeur et organiste florentin, en fit l'emploi.

En 1360, Jean de Muris (2) publia son traité *De Discantu;* c'est à lui véritablement que commence l'harmonie moderne. Abandonnant les préjugés que les systèmes grecs avaient légués aux modernes, il bannit la quarte du sanctuaire des consonnances, et classa l'unisson, l'octave et la quinte comme consonnances parfaites, les tierces majeures et mineures et la sixte majeure comme consonnances imparfaites. C'est dans ce traité qu'on voit apparaître pour la première fois les règles qui s'appliquent encore de nos jours à la succession des intervalles, et en vertu desquelles les consonnances dites parfaites, soit la quinte et l'octave, ne peuvent se succéder par mouvement semblable.

L'harmonie consonnante devient plus complète, et elle se compose d'accords de tierce et quinte, et de tierce et sixte.

La dissonnance s'introduisit aussi dans le domaine de l'art, mais avec beaucoup de timidité, et seulement sous forme de retard d'une consonnance. On trouve dans les harmonies du XIVe siècle les accords de quarte et quinte, de tierce et septième, et même de tierce et neuvième.

Enfin, le contre-point double, qui est devenu l'harmonie à quatre parties depuis que les intervalles du contre-point ont été *condensés* en accords, commença à poindre : c'était comme l'aurore du jour lumineux qui devait raviver l'art.

Pour expliquer convenablement, comme notre programme nous y oblige, les causes de l'introduction dans la musique des éléments auxquels le XIVe siècle a donné naissance, il faudrait faire ici une philosophie complète de l'harmonie; car la présence dans les contre-points de cette époque des accords de tierce et quinte, et de tierce et sixte, véritables accords parfaits, directs ou renversés, celle des retards, qui contenaient en principe toute la théorie des dissonnances, et celle plus importante encore du contre-point double, formaient, à très-peu de chose près, ce qu'on est convenu de nommer harmonie.

Mais cette question si grave de la philosophie de l'harmonie, sur laquelle sont venus se briser les théoriciens les plus remarquables, ne saurait être traitée ici avec tous les développements convenables. Nous nous contenterons d'émettre à ce sujet quelques idées générales, dont on nous pardonnera le laconisme et peut-être l'obscurité; plus tard nous essaierons de les développer dans un ouvrage entièrement consacré à cette branche de l'art.

Le principe de l'accord parfait naît, selon nous, de la nécessité de mettre en évidence les différentes parties d'un son fondamental; et cette nécessité résulte

(1) François Landino florissait vers le milieu du XIVe siècle. On peut voir de lui une canzonette italienne, publiée par M. Fétis dans la *Revue musicale*, année 1827.

(2) Jean de Muris, ou Jean des Murs, docteur de Sorbonne. Sa patrie est incertaine : les uns l'ont dit Anglais, d'autres Parisien, et d'autres Normand.



elle-même du devoir que le christianisme avait imposé à chaque homme de concourir selon ses forces à l'œuvre générale de l'humanité Or personne n'ignore qu'une corde mise en vibration produit, outre le son principal, une résonnance de douzième et une autre de dix-septième. En rapprochant ces deux derniers intervalles, l'un d'une octave, l'autre de deux, on obtient l'accord de tierce et quinte; mais cet accord ainsi formé n'est pas encore l'accord parfait, puisque la mise en évidence des aliquotes détruit le rapport de force qui existe dans la nature entre le son principal et ses harmoniques. Pour rétablir ce rapport, autant qu'il est permis à l'homme de le faire, il faut renforcer le son principal par la résonnance de l'octave, qui est le son analogue. De cette manière, l'accord parfait devient l'*image* la plus complète du son lui-même; il se constitue à l'état de véritable *unité;* et de là vient toute sa perfection, car il est l'ouvrage de la nature, modifié par l'homme, qui a dû le rendre propre à son usage.

Quant au principe de la dissonnance, il a pour raison d'existence la nécessité où se trouvait l'homme de perfectionner la perfection elle-même en l'entourant de nombreuses imperfections; mais la dissonnance, comme le *mal*, dont elle est l'*image musicale*, ne peut subsister dans l'art qu'avec de terribles restrictions, et à condition de conserver avec la consonnance de très-grandes analogies (la formation par tierces), qui en rendent l'emploi supportable; elle ne possède et ne peut posséder aucune puissance de conclusion et de terminaison, car, si elle avait cette puissance de conclure, son emploi serait illimité, et la destruction de l'harmonie en serait le résultat.

Le XV[e] siècle recueillit la riche succession de son prédécesseur : au commencement Guillaume Dufay (1), Binchois et Dunstaple enseignent à écrire avec une élégance inconnue jusqu'alors; Dufay met dans ses ouvrages les premières imitations bien faites, et on y trouve même des canons à deux voix, ce qu'on peut considérer comme les premiers essais des contre-points conditionnels (2).

L'importance de cette dernière innovation est incalculable, car du canon est née la fugue ; or on sait que, dans ces compositions, soumises à des règles en apparence arbitraires, le compositeur est obligé de choisir un sujet conformé de telle sorte qu'il puisse, placé à un intervalle harmonique, se servir à lui-même d'accompagnement.

L'auteur du premier canon n'avait sans doute en vue, en créant ce genre de composition, que d'établir une forme dans laquelle les seules lois de l'harmonie devaient trouver leur accomplissement; mais il ne savait pas, et beaucoup de gens

(1) 1432. Il fut considéré comme le plus grand musicien de son siècle. On lui attribue l'invention de la notation blanche ; mais il ne fit que la perfectionner. Il étendit de trois tons au grave le système de Guy d'Arezzo.

(2) Contre-point conditionnel ou de fantaisie. L'on s'y imposait telle ou telle condition, plus ou moins rigoureuse, comme de n'employer que le mouvement conjoint, *contrapunto alla dirita*, de se l'interdire, *contrapunto soltando*, etc.; le caprice pouvait multiplier à l'infini ces compositions puériles.



ne savent pas encore de nos jours, que la recherche du sujet d'un canon ou d'une fugue devait amener, non-seulement une perfection extrême dans les rapports harmoniques qui résultaient des développements de ce sujet, mais encore une perfection non moins grande dans les rapports de durée de chaque son, lesquels devaient se combiner entre eux pour le retour périodique des cadences. En effet, le *sujet* ayant une durée déterminée, tous ses développements, devant se rapporter harmoniquement avec lui, devaient s'y rapporter aussi quant à la valeur des notes et à la durée de chaque partie de ces mêmes développements.

Ainsi, de ces règles arbitraires du canon et de la fugue a jailli tout entière la phrase musicale parfaite, comme des folles recherches des astrologues et des alchimistes sont nées la chimie et l'astronomie; et telle est la puissance de la nature et son inépuisable bonté, qu'elle ne cesse d'être féconde, même lorsque des insensés, poussés par l'orgueil qui perdit l'ange, veulent lui faire violence.

De cette forme de la phrase musicale parfaite, enfant légitime du canon et de la fugue, naquit la forme poétique adoptée depuis par tous les peuples de l'Europe; et cette conséquence un peu hardie ne sera plus contestée par personne, lorsqu'on voudra bien remarquer que la musique est l'art de combiner les sons et la durée de ces sons de la manière la plus parfaite possible, et que nécessairement les perfections qu'elle peut acquérir doivent se répercuter, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur la poésie, dont elle est, à proprement parler, la partie matérielle et sensible.

Comme nous venons de le voir, les musiciens du XVe siècle introduisirent dans l'art quelques-uns des éléments qui le constituent encore aujourd'hui; et leurs successeurs, profitant de leurs immenses travaux, poussèrent aussi loin que possible la perfection du contre-point dans les tonalités du plain-chant, derniers restes de la musique grecque. Mais, à côté de ces contrapuntistes remarquables, s'était formée de nouveau une école de mauvais goût et de décadence, où l'ingénieux et le trivial l'emportaient sur le *beau*, simple et naturel. Nous ferons remarquer en passant que cette époque était aussi celle du commencement des grandes hérésies qui brisèrent l'unité chrétienne; aussi les chefs de l'Église, justement effrayés d'un débordement qui ne respectait pas même le chant sacré, résolurent-ils de bannir du culte toute musique composée depuis saint Grégoire.

Pendant que cette grave question se discutait, un homme vint, et offrit de plaider la cause de la musique contemporaine en faisant entendre quelques-unes de ses compositions; et cet homme gagna cette cause comme Sophocle avait gagné la sienne en lisant au tribunal sa tragédie d'*OEdipe*. Nous n'avons pas besoin de nommer ce glorieux avocat : le nom de Palestrina (1) se présente de lui-même à toutes les mémoires.

(1) Palestrina (Giov.-B.-Piet-Aloisio da), né en 1529 à Palestrina, petite ville de l'État romain.



L'art chrétien fut poussé par ce grand homme à sa dernière perfection; jamais sentiment plus pur de l'harmonie et de la tonalité n'avait été offert aux oreilles étonnées! jamais aussi personne n'a connu comme Palestrina, avant et après lui, l'art prodigieux de faire chanter ensemble quatre, six et même huit parties différentes, avec une facilité et une élégance qui ne cessent de surprendre.

Mais la vive lumière que Palestrina jeta sur l'art chrétien, en résumant tous ses éléments et en lui donnant une perfection inconnue jusqu'à lui, était, hélas! comme celle d'une lampe prête à s'éteindre; et lui-même, construisant d'une main son édifice sacré, le détruisait de l'autre, en dotant la musique profane de ses incomparables madrigaux, qui firent et qui font encore le désespoir des contrapuntistes.

Puisque nous en sommes aux madrigaux de Palestrina et à la musique profane, nous allons combler, avec tout le laconisme possible, une lacune que nous avons laissée à dessein dans ce travail, pour ne pas rompre les chaînons qui unissent les divers faits de l'histoire de la musique sacrée.

A côté de la musique sacrée il a existé de tout temps une musique profane, destinée à l'expression des sentiments de l'homme mondain, et par conséquent consacrée à l'amour, à la table et au récit des exploits guerriers; mais jusqu'au XIIIe siècle, les documents manquent absolument pour établir l'histoire de cette musique, car rien ne s'est conservé, en fait de science et d'art, que par la religion et par ses fidèles ministres. Cependant tout porte à croire que les lois sévères et les tonalités du chant sacré servaient aussi de base à tout le reste de la musique; et ce qui le prouverait au besoin, est l'absence complète d'un rhythme régulier dans les imparfaites poésies de cette époque.

Toutefois, à partir du XIIIe siècle, on trouve quelques chansons, et notamment celles d'Adam de La Halle (1), où les règles du contre-point sont aussi bien observées que dans les compositions sacrées de la même époque. Plusieurs continuèrent à exploiter ce genre de musique; et comme, malgré la sévérité des règles, il se prêtait davantage à une certaine liberté, diverses améliorations en résultèrent; et la musique sacrée les adopta en retour de tout ce qu'elle lui avait prêté. Il est même permis de penser que l'inimitable pureté du style de Palestrina était due en partie à la nécessité où il se trouvait de plaire dans ses compositions profanes.

Une chose singulière, et qui prouve jusqu'à quel point était poussé le mélange de ces deux musiques, partant du même point pour arriver à des buts si différents, est l'inexplicable choix que firent les compositeurs des XVe et XVIe siècles de quelques-uns de ces airs de chansons pour servir de thèmes à des messes tout entières. Mais ce fait prouve aussi combien ces deux musiques

(1) Voir dans la *Revue musicale* les chansons d'Adam de La Halle, année 1827; Fétis, voir la *Revue musicale*, Bottée de Toulmon, année 1836.



étaient éloignées de notre système expressif, puisque les compositions de ce genre qui nous restent, ne paraissent pas, même à l'œil le plus attentif sortir de la ligne rigoureuse qui limitait les élans de la musique sacrée.

Quelques auteurs prétendent que cette manière d'agir était une véritable profanation, et que, pendant l'audition des messes ainsi composées, le peuple avait présent à l'esprit les paroles profanes des chansons qui avaient servi de thèmes. Pour notre part, nous croyons fermement que cela n'a été, ni pu être ; car ces thèmes, introduits dans le contre-point sacré, se trouvaient en quelque sorte noyés dans la multitude des combinaisons harmoniques qui devaient nécessairement en dénaturer le caractère.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce sacrifice fait au contre-point une disparition complète du peu qui était resté de la prosodie latine. Certes le chant grégorien l'avait profondément nivelée, en établissant l'égalité entre toutes les syllabes; mais, à travers cette égalité même, la puissance sonore de quelques énergiques accentuations, inhérentes à la langue latine, se faisait encore sentir; c'est même à cela qu'on peut raisonnablement attribuer l'origine des temps forts, qui, dans une succession de notes égales, représentent la longue, et qui sont, à proprement parler, l'élément constitutif de notre poésie, sous le nom d'*accents toniques*. Dans la musique sacro-madrigalesque, au contraire, les nombreuses syncopes, provenant de l'emploi des retards et des anticipations harmoniques, dénaturaient absolument l'égalité même des syllabes, à travers laquelle le rhythme antique laissait encore percer comme un reflet de sa puissance déchue; et toute prosodie fut détruite.

Ainsi s'accomplit sur la langue latine l'invincible volonté du principe chrétien, et, chose étrange, la musique sacrée, qui avait été l'instrument au moyen duquel le rhythme devait être renversé comme élément profane d'expression des passions humaines, ne put accomplir sa tâche qu'avec l'aide de la musique profane, à laquelle elle avait imposé ses lois principales.

Quelle foule de pensées se présentent à l'esprit, lorsqu'on voit, à treize siècles de distance, le christianisme opérant la destruction dernière de l'élément profane antique, au moyen de l'élément profane moderne, reconstitué de fond en comble sur de nouvelles lois !

Pendant que les œuvres sacrées de Palestrina servaient, pour ainsi dire, de conclusion et de résumé à la musique selon le christianisme, quelques timides essais de musique dramatique étaient tentés; mais, comme ces innovations ne pouvaient se faire complétement en dehors de l'idée religieuse qui dominait la musique de toute sa hauteur, ces premiers embryons d'opéras furent des *oratorios*, comme les premiers drames des peuples modernes ont été des *mystères*. On attribue généralement l'invention de l'*Oratorio* à saint Philippe de Néri (1).

(1) Né en 1515. Il fonda à Rome, en 1540, la congrégation de l'Oratoire, et le nom d'*Oratorio*, donné à cette espèce de drame, lui vient de l'église de l'Oratoire, où il était exécuté.



Claude Monteverde apparut enfin. Cet homme, à jamais illustre dans les annales de la musique, naquit à Crémone en 1565. D'abord simple violiste, il s'éleva par la puissance de son talent à la direction de la musique du duc de Mantoue, puis enfin à la maîtrise de l'église de Saint-Marc, à Venise. Ce fut en 1598 qu'il publia son troisième livre de madrigaux à cinq voix, dans lesquels il osa introduire sans préparation les dissonances doubles et triples des prolongations. Cette hardiesse, qui passa d'abord pour une innovation plus ingénieuse que féconde, portait en elle le principe d'une révolution tout entière; car, jusqu'alors, la dissonance n'avait osé paraître dans la musique qu'à titre d'anticipation ou de prolongation d'une consonnance, et jamais on ne s'était permis de l'attaquer sans ces précautions. En rendant la dissonance indépendante jusqu'à un certain point des consonnances, Monteverde créait du même coup et la tonalité moderne et le véritable accent passionné; mais ceci demande quelques explications.

En effet, la dissonance de septième de dominante possédant par sa tierce et par sa septième deux appellations évidentes vers une résolution sur l'accord parfait du ton, il devait résulter de cette nécessité de cadence tout notre système de tonalité ; et en disant que cette dissonance était le véritable accent passionné, nous n'avançons rien qu'il ne nous soit facile de prouver ; car, en admettant, comme nous l'avons fait, que l'accord parfait soit l'*image* du son lui-même, dans lequel les aliquotes de ce son se trouvent placées en évidence et maintenues dans leur rapport de force avec le son principal par son redoublement ; à l'octave et en admettant aussi que la perfection de cet accord et la satisfaction qu'il produit en nous ne proviennent que des modifications apportées à notre système sensible, par la longue habitude que nous avons de recevoir la triple impression du son principal et de ses deux aliquotes, on devra convenir avec nous que cette *image* parfaite du son ne peut être propre qu'à l'expression des sentiments qui laissent nos organes dans leur état naturel et normal.

Mais comment serait il possible d'exprimer les effets des passions, qui ne sont autre chose qu'un véritable dérangement temporaire apporté à nos organes par une vive excitation, avec l'accord parfait, qui place ces mêmes organes comme ils doivent l'être?

Il fallait donc trouver le véritable accent passionné, possédant, par le fait même de sa constitution, les moyens d'exprimer, d'imiter et de communiquer par sympathie à l'auditeur les modifications apportées au système sensible du sujet affecté par les passions elles-mêmes.

Ce qui rend à nos yeux cette proposition inattaquable, c'est qu'on n'a jamais pu trouver dans aucune combinaison de sons, en dehors de l'accord parfait, le véritable *repos* harmonique. Donc, l'accord parfait est l'*image* de ce repos qui résulte lui-même du replacement de nos organes dans leur état naturel, le seul où ils puissent rester en permanence; et précisément par cette raison l'accord parfait ne pouvait, dans aucun cas, devenir le moyen d'expression des passions,

puisque l'homme qui en est agité ne peut jamais trouver sur cette terre aucune espèce de repos.

Aussi la dissonance est-elle appelée à tenir dans la musique la place du *verbe* dans les langues. Elle est le signe et le moyen d'expression de l'*action*. Comme le *verbe*, elle part d'un régime, qui est l'accord parfait, au moyen duquel la tonalité se trouve établie, pour atteindre un sujet, qui est l'accord parfait sur lequel elle se résout ; et, semblable à l'*action*, qui est le principe du *verbe*, elle ne saurait être durable : aussi la voyons-nous partir d'un repos pour arriver à un autre repos.

Par toutes ces raisons, il est facile de voir pourquoi la dissonance est le véritable moyen expressif de toute musique dramatique, et pourquoi aussi elle ne pouvait logiquement trouver sa place dans le chant sacré, d'où tout ce qui tient aux passions purement humaines devait être sévèrement exclu ; aussi ne voyons-nous apparaître la dissonance qu'à l'époque de cette prétendue renaissance, qui n'était autre chose qu'un retour de l'art vers le paganisme et vers la célébration de la matière, découlant en droite ligne des hérésies puissantes qui avaient ébranlé le dogme jusque dans ses fondations les plus profondes, et détruit, peut-être pour toujours, cette magnifique unité chrétienne à laquelle nous devons la civilisation moderne.

Le rhythme reparut aussi avec plus de puissance que jamais; car il est à la mélodie ce que la dissonance est à l'harmonie : le moyen sans lequel les passions humaines ne sauraient être convenablement exprimées. D'ailleurs, le rhythme devait logiquement résulter de la dissonance qui créait des nécessités de cadences périodiques.

Ainsi douée de tous les principes qui pouvaient lui donner une véritable puissance, la musique dramatique fit des progrès rapides et s'introduisit à son tour dans le chant sacré.

Monteverde lui-même composa un opéra d'*Orfeo;* mais le véritable système de musique dramatique ne pouvait naître que d'un bon récitatif, et ce bon récitatif est peut-être la seule chose utile qui nous soit venue directement des Grecs ; car c'est à leur imitation que trois gentilshommes florentins, J. Bordi, P. Strozzi et Jacq. Corsi, firent composer un poëme lyrique, et en firent faire la musique par Jacques Peri (1). Le récitatif de ce musicien et celui d'Emilio del Cavaliere (2), dans la *Representazione di anima e di corpo*, n'était qu'une sorte de déclamation notée, qui empruntait bien à la musique ses tons et ses modes, mais pas encore sa puissance d'expression.

Quoi qu'il en soit, le principe était retrouvé, et la nécessité de placer sur de la poésie un système quelconque d'accentuation, combinée avec les perfectionnements introduits dans la phrase poétique elle-même, amena rapidement la

(1) Giacq. Peri. Cet ouvrage fut exécuté, en 1597, dans la maison de Corsi, à Florence.

(2) Né à Rome. Fut représentée à Rome en 1600, et imprimée en 1608.



naissance de la véritable phrase mélodique, et, plus tard, celle de la période, qui n'est, en quelque sorte, que le développement logique de cette phrase.

Avant de pousser plus loin nos investigations sur la musique dramatique, il est indispensable que nous remontions dans le passé, afin d'y trouver les germes de l'orchestre, autre élément de la musique, que nous avons omis à dessein jusqu'alors, pour ne pas nuire à l'enchaînement des faits de la théorie que nous avons exposée.

S'il faut en croire la mythologie, l'idée première des instruments de musique naquit de l'observation des effets produits par le vent soufflant transversalement dans le creux des roseaux; plus tard on remarqua que la grosseur et la longueur de ces tubes, la force ou la faiblesse du vent, produisaient des sons différents; et le résultat de toutes ces remarques fut la construction de la flûte dite de Pan, dont on trouve le dessin dans les monuments de la plus haute antiquité. Cet instrument grossier, dont se servent encore quelques saltimbanques, fut ensuite agrandi et perfectionné par le génie de l'homme; et enfin on imagina de le rendre sonore au moyen d'un système de soufflets, et d'y adapter un mécanisme, quand ses dimensions l'eurent rendu impraticable aux seules forces de l'homme isolé. Ainsi construit, il reçut le nom sublime d'*orgue*, dont la racine s'applique à la formation de tous les mots qui servent de signes aux choses parfaitement organisées.

En appliquant ces mêmes observations à la longueur et à la grosseur des cordes sonores, on trouva la lyre, qui agrandie devint la harpe, à laquelle on finit aussi par adapter un mécanisme, ce qui donna naissance à l'épinette ou clavecin, et enfin au forté-piano.

Lorsqu'on eut trouvé la flûte de Pan et la lyre, on s'avisa de construire des instruments formés d'un seul tube dont on diminuait à volonté la longueur, en laissant échapper l'air qu'il contenait par des trous pratiqués qu'on bouchait et débouchait à volonté au moyen des doigts. De là est venu la nombreuse et importante famille des instruments à vent percés de trous. Ce système, appliqué par analogie aux cordes sonores, donna naissance à la famille des violons, violes, basses et contre-basses.

Enfin, en pratiquant la flûte, on put se convaincre de ceci : que le son était plus grave ou plus aigu, selon le degré de grosseur de la colonne d'air introduite dans le tube, et aussi selon le plus ou moins de violence avec laquelle cette introduction avait lieu. De là vint l'invention des instruments à tubes sans trous, auxquels on fait rendre des sons divers au moyen du resserrement ou de l'élargissement des lèvres, et par le degré de force ou de faiblesse qu'on donne en chassant la colonne d'air dans le tube.

Il serait trop long et trop fastidieux de donner ici l'histoire complète des modifications subies par ces quatre familles primordiales d'instruments, auxquelles il faudrait encore ajouter celle des instruments de percussion; mais comme notre devoir nous impose d'indiquer la raison de l'introduction des

éléments qui constituent la musique, nous allons tâcher de l'accomplir.

Les instruments de musique ont été inventés et employés : 1° pour donner à l'homme un moyen en quelque sorte mécanique d'apprendre à franchir les divers intervalles qui séparent les sons, avec justesse et précision ; 2° pour soutenir et renforcer les voix faibles et incertaines ; 3° pour agrandir le domaine de l'art, en mettant à la disposition de l'homme une quantité presque incalculable de timbres de sons qu'il n'aurait pu obtenir par ses propres forces ; 4° et enfin, lorsque l'harmonie a été pratiquée, pour lui donner une force nouvelle au moyen de sa combinaison avec cette autre harmonie résultant de l'heureux mélange de sons de natures diverses.

Dans la musique grecque les instruments se bornaient à soutenir la voix à l'unisson ou à l'octave. Quant à leur emploi dans la première musique chrétienne, il serait difficile de le préciser nettement. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'orgue, apporté de l'Orient, fut dans le commencement, et longtemps après, le seul instrument de musique admis dans les églises ; c'est là qu'il accomplit l'immense tâche que lui imposait son nom, et c'est là qu'en effet il *organisa* la musique, en donnant naissance à l'harmonie par la facilité qu'il présentait de rendre plusieurs sons simultanément.

Pendant que ce laborieux enfantement avait lieu, les quatre systèmes d'instruments dont nous avons parlé, en y joignant celui des instruments de percussion, qui ne sont, en définitive, que des moyens de produire des bruits plus ou moins agréables, donnaient lieu à des applications plus ou moins ingénieuses dont la musique profane s'emparait au fur et à mesure de leur apparition. Dans les premiers essais de musique dramatique on ne négligea pas les instruments, car ils fournissaient aux compositeurs des moyens puissants d'imitation et d'expression.

Il est curieux de voir comment l'orchestre de l'*Orfeo* de Monteverde était composé, et comment à cette époque les instruments pouvaient exprimer des choses qu'ils n'exprimeraient plus aujourd'hui.

Voici la composition de cet orchestre :

2 clavecins,
2 contre-basses de viole,
10 dessus de viole,
1 harpe double,
2 petits violons français à quatre cordes,
2 guitares,
2 orgues de bois,
3 basses de viole,
4 trombones,
1 petit orgue de régale,

2 cornets (serpents),
1 flageolet,
1 clairon,
3 trompettes à sourdines.

Ces instruments ne se combinaient pas entre eux pour former cette unité que nous nommons *orchestre;* ils composaient, au contraire, une quantité de petits orchestres partiels, dont chacun servait exclusivement à accompagner tel ou tel personnage, tel ou tel chœur. Ainsi, les deux clavecins jouaient les ritournelles et les accompagnements du prologue chanté par la *musique* personnifiée; les deux *contre-basses* de viole accompagnaient Orphée (Orphée chantant avec accompagnement de deux contre-basses!!); les dix dessus de viole faisaient les ritournelles du récitatif que chantait Eurydice; un chœur de nymphes était accompagné par la harpe double; une ritournelle des deux violons français annonçait l'*Espérance*; le chant terrible du terrible Caron était soutenu par deux guitares (ô Gluck!); les deux orgues escortaient le chœur des esprits infernaux (ô Mayerbeer!); Proserpine chantait accompagnée par trois basses de viole, et l'orchestre de Pluton se composait des quatre trombones; l'orgue de régale servait de lyre au divin Apollon, et le chœur final des bergers était soutenu par le flageolet, les deux cornets, le clairon et les trois trompettes à sourdines. On voit par là, et ceci est consolant pour les compositeurs de notre époque, que l'usage d'accompagner les pastorales avec des trompettes était fort en honneur en l'an de grâce 1607.

Quoi qu'il en soit de la composition de cet orchestre, il donnait à l'harmonie, en raison même de la diversité de ses éléments, une variété et une puissance dont les effets devaient être très-grands à cette époque.

On commençait aussi à composer des pièces de musique uniquement destinées aux instruments, sous le nom de sonates.

Les ritournelles des récitatifs et des airs ont été le véritable point de départ de la musique purement instrumentale; car partout ailleurs, et même dans le ballet, cette musique, subordonnée, soit au chant, soit à la danse, n'était qu'une chose secondaire qui n'existait pas de sa propre existence.

Les diverses tentatives de musique ayant fait reconnaître l'importance de ces ritournelles comme moyen de préparer l'esprit et les sens de l'auditeur à percevoir convenablement l'impression du récitatif ou de l'air, on perfectionna et on allongea ces ritournelles; enfin on s'avisa de faire précéder les opéras d'une pièce de musique purement instrumentale, qui n'était, pour ainsi dire, que la grande ritournelle du drame, et qu'on nommait *sinfonia* (ouverture).

Ainsi s'accomplit la destinée inévitable de la musique, qui devait, de toute nécessité, conduire ce bel art du rang secondaire qu'il occupait, lorsqu'il n'était en quelque sorte que le moyen didactique d'accentuation de la poésie et de régularisation de la danse et de la mimique, à vivre de sa propre vie, à exister

par ses propres forces, par la puissance de la symphonie telle qu'elle est devenue en passant par les puissantes mains de Haydn et de Beethoven.

Dans le XVIIe siècle le drame lyrique reçut quelques améliorations, et notamment celle du récitatif obligé, inventé par *Alessandro Scarlati* (1).

L'air se trouve, pour la première fois, délivré de la forme du récitatif dans l'opéra de *Giusone*, mis en musique, en 1649, par *Cavalli* (2); mais cet air n'est encore qu'une sorte de menuet, dont la mélodie nous paraît peu agréable. *Cesti*, dans son opéra intitulé *Dorie*, composé en 1663, commença à introduire des airs propres à faire briller le talent du chanteur. Le célèbre *Scarlati*, voyant que le drame lyrique ne pouvait exister qu'au moyen de mélodies d'une expression analogue à celle des paroles, tenta quelques essais fort heureux dans ce genre, et ses élèves *Leo*, *Vinci*, *Sarro*, *Hasse*, *Porpora*, *Feo*, *Abos*, et surtout *Pergolese*, eurent la gloire de perfectionner ces innovations.

Pendant que ces habiles praticiens poussaient l'art en avant dans cette belle voie, d'immenses travaux théoriques se faisaient en France et en Italie. Rameau et Tartini essayaient de donner l'explication philosophique de l'harmonie au moyen d'expériences d'acoustique fort ingénieuses; mais les systèmes de ces deux grands théoriciens, basés sur la physique et sur des calculs fort abstraits, échappaient au commun des musiciens par les obscurités et les hardiesses dont ils sont remplis; ils avaient, en outre, le tort considérable de renfermer toute la musique dans des considérations puisées au sein même de l'analyse physique du son, ce qui réduisait la philosophie de ce bel art à reposer uniquement sur des calculs.

Certes les travaux de *Tartini* et de *Rameau* ont singulièrement défriché le champ aride de la philosophie musicale, et c'est à eux qu'on devra tous les progrès qui se pourront obtenir. Mais ils avaient tous deux l'immense défaut de considérer la musique comme une chose résultant seulement de l'observation de certains phénomènes, et des déductions logiques qu'on pouvait tirer de ces observations; ils en faisaient par conséquent un art en quelque sorte *végétal*, dont le germe avait été produit par la nature et qui se développait par la culture du raisonnement.

Mais tout cela n'est qu'à moitié vrai, car il y a dans la musique des éléments sans lesquels elle ne saurait exister : le rhythme, par exemple, dont aucune explication d'acoustique ne donnera jamais la raison. D'ailleurs, la véritable philosophie de la musique n'existera réellement que lorsqu'elle aura pour base une étude approfondie de l'appareil *sentimental* de l'homme, qui est le seul auteur et le

(1) Naquit à Naples en 1650. Il était chevalier, maître de chapelle de la cour. Halle disait qu'il était, en fait d'*harmonie*, *le plus grand maître de l'Italie*. Les Italiens le nommaient la *gloire de l'art et le chef des compositeurs*. Il fut élève de Carissimi, à Rome.

(2) Francesco Cavalli, Vénitien. Il était maître de chapelle de l'église de Saint-Marc. Il commença à travailler pour le théâtre en 1637.



seul juge souverain de cet art, puisque lui seul le crée et en éprouve les effets.

Quoi qu'il en soit de la valeur philosophique de ces systèmes, ils eurent l'incontestable avantage d'amener sur le terrain de la discussion des principes de la musique les hommes les plus éminents de la seconde moitié du XVIII[e] siècle : Rousseau, d'Alembert et Diderot. Les écrits de *Rousseau*, dans lesquels on trouve quelques traces de son inimitable génie, de son esprit paradoxal et d'une érudition très-remarquable et malheureusement très-peu remarquée, seraient sans doute excellents s'ils n'avaient pour conclusion inévitable le retranchement de tous les avantages et de tous les moyens d'expressions que l'harmonie donne à la musique. Quant à *d'Alembert*, il n'aurait écrit que cette seule ligne : « En ma qualité de géomètre, je crois devoir protester contre l'abus qu'on fait de la géométrie en musique, » que nous le considérerions comme l'un des fondateurs de la véritable philosophie musicale.

Pendant que les discussions de ces hommes éminents agitaient les esprits et les poussaient à la recherche des grands principes de la musique, le chevalier Gluck, réunissant par un heureux mélange la profonde science harmonique des Allemands à l'inspiration mélodique des Italiens, ayant d'ailleurs atteint l'âge où la réflexion domine de toute sa hauteur les élans de la verve et les écarts de l'imagination, créa d'un seul jet la *vérité musicale dramatique* dans son opéra d'*Orphée*, représenté à Vienne en 1774.

On ne saurait trop remarquer l'heureuse fatalité attachée à cette sublime mythologie de l'*Orphée ;* chez les Grecs elle était à la fois l'origine de la musique et l'expression la plus puissante de ses effets, puisqu'on raconte qu'Orphée attendrissait, au son de sa lyre, non-seulement les animaux les plus féroces, mais encore l'insensible matière et les dieux infernaux; chez les modernes, à la renaissance de l'art, ce sujet parut toujours le plus propre à toutes les tentatives un peu hardies ; et nous avons vu *Monteverde*, le tribun de la dissonance, s'en emparer avec succès ; enfin l'immortel *Gluck* crée son immortel système, et c'est encore avec le mythe d'*Orphée*. Ce rapprochement, puéril en apparence, prouve combien les Grecs avaient mis de profondeur et de réflexion en créant ces légendes fabuleuses, où tant de vérités éternelles se trouvent renfermées, et qui sont comme une écriture hiéroglyphique dont il s'agit seulement de trouver la clef.

Le système dramatique de *Gluck* résulte de l'admirable combinaison des trois aptitudes nationales qui forment la véritable unité européenne : la profondeur souvent nébuleuse des Allemands, représentée en musique par les combinaisons harmoniques; la bouillante imagination et la prodigieuse impressionnabilité des Italiens, représentées en musique par la mélodie ; et enfin le *rationalisme* français, qui ne saurait avoir de représentant direct en musique, mais qui oblige ce bel art à ne pas s'écarter, dans son expression, de sa mère, la poésie.

Ce que nous disons des causes qui ont poussé *Gluck*, quelquefois à son insu, à former cet admirable système de musique dramatique, est tellement

vrai que jamais aucun compositeur n'a pu briller d'un véritable éclat en ce genre sans avoir habité alternativement, soit par sa *présence réelle*, soit par ses études, l'Allemagne, l'Italie et la France ; *Mozart*, *Cherubini*, *Méhul*, *Spontini*, *Mayerbeer*, peuvent servir de preuve à ce que nous avançons ici.

Cependant *Gluck* vint en France ; et la haute protection de l'infortunée Marie-Antoinette l'aida puissamment à surmonter les obstacles inséparables de tout début. Son apparition y produisit une inexprimable sensation, et son système y fut l'objet d'une discussion qui dure encore sous l'invocation de noms plus modernes.

Toutefois les ennemis de *Gluck*, ayant fait venir à Paris un compositeur déjà célèbre par d'innombrables succès obtenus en Italie, profitèrent des grandes beautés que renfermaient les ouvrages de *Piccini* pour attaquer le système de la *vérité musicale dramatique* au nom de la *mélodie pure*. Ils disaient avec raison que la *mélodie* est toute la musique, et que vouloir l'asservir rigoureusement à exprimer, syllabe par syllabe, les inepties et les fadeurs des poëtes lyriques, était détruire l'art de fond en comble.

A cela les partisans de *Gluck* répondaient que la vérité de l'expression est inséparable du véritable *beau* dramatique, et que sans elle la poésie et la musique, qui doivent marcher harmonieusement vers un but commun, hurleraient de se voir accouplées.

Quelques étincelles jaillirent de cette discussion, poussée jusqu'au ridicule par des musiciens illettrés, par des lettrés qui n'étaient pas musiciens, et par des oisifs qui recherchaient avidement toutes les occasions de s'agiter.

Mais on n'eut pas alors le bon sens de comprendre, d'un côté, que l'expression rigoureuse de chaque syllabe ne peut logiquement produire en musique que le récitatif; et de l'autre, que la *mélodie*, telle que la veulent encore aujourd'hui les Italiens, n'est qu'un moyen de charmer les oreilles aux dépens de la raison ; et qu'entre ces deux systèmes, en apparence ennemis, il y a un point où se trouve la vérité : c'est lorsque la *mélodie*, sans s'asservir rigoureusement à exprimer syllabe par syllabe les paroles du poëme, s'empare cependant du sentiment dont le personnage est animé dans une situation donnée, et devient, par conséquent, le moyen le plus parfait d'expression et d'imitation qui se puisse rencontrer dans aucun art.

Au reste, le système de mélodie dramatique que nous venons d'exposer se retrouve dans la simple déclamation, qui n'est pourtant qu'un reflet assez pâle de la poésie unie à la musique ; sans doute chaque mot, chaque syllabe y reçoivent l'accentuation particulière qui leur est propre; mais cette accentuation elle-même dépend d'un système général d'expression qui a sa raison d'exister dans le sentiment dominant du personnage mis en scène, et dans les nécessités de la situation où ce personnage est placé ; et le compositeur qui s'empare avec discernement de cette analogie entre la musique et la déclamation produit, s'il a du génie, la plus belle mélodie et la plus belle déclamation lyrique qu'il soit possible de rencontrer.

En même temps que *Gluck* réformait, ou plutôt créait le véritable drame lyrique, l'Allemagne, qui avait déjà produit *Hændel*, le géant de l'*Oratorio*, assistait avec enthousiasme à la révolution opérée dans la musique instrumentale par les œuvres de *Joseph Haydn*. Jusqu'à lui, cette musique instrumentale n'avait été qu'une chose secondaire, entièrement subordonnée à la musique vocale, à laquelle elle servait d'accompagnement.

Mais Haydn, profitant de l'aptitude particulière de sa nation à perfectionner les divers instruments, aptitude qui d'ailleurs doit se rencontrer plus particulièrement chez les peuples du Nord, *à qui la nature a refusé la beauté et la souplesse de l'organe vocal*, créa la véritable symphonie, non-seulement en perfectionnant les diverses combinaisons d'orchestre, mais plus encore en trouvant la véritable forme des phrases, des périodes et des dimensions qui conviennent à la musique marchant isolément sans le secours de la poésie.

Il comprit le premier que, dans le genre symphonique, le *signe* de la pensée, qui est la parole, n'existant pas, il fallait le remplacer par une combinaison musicale qui permît parfaitement à l'auditeur d'éprouver le sentiment que le compositeur avait voulu exprimer, de comprendre la pensée qui avait présidé à la création de son œuvre; et cette combinaison musicale ne pouvait être que l'admirable système que nous appellerons, faute d'une meilleure expression, le *système de l'unité de motif*.

Ce système consiste à choisir une formule mélodique, et même seulement *rhythmique*, renfermant en elle les germes d'un grand nombre de développements de toute nature, lesquels naissent successivement l'un de l'autre et comme par un enchaînement logique, permettant ainsi au compositeur de déployer sur ce seul *thème* toutes les richesses de l'harmonie, de la modulation et de la sonorité de l'orchestre. Ce thème, nous allions dire ce germe, passant tour à tour par toutes les phases possibles de l'existence, depuis le commencement de la symphonie, où il est encore à l'état d'embryon, jusqu'à sa fin, où il n'arrive qu'après avoir épuisé toutes les ressources de l'art, établit, par les répétitions sans nombre dont il est l'objet, une unité sans monotonie; et ces répétitions, qui, dans un drame lyrique, deviendraient du rabâchage, parce que les paroles auraient fait de suite comprendre à l'auditeur ce que le musicien eût voulu exprimer, sont le seul moyen avec le secours duquel la musique instrumentale peut émettre nettement ses idées; car il ne faut pas perdre de vue que la musique, dénuée du secours de la parole, n'est qu'un art d'une expression vague, dont les formules mélodiques doivent être souvent repétées pour que l'auditeur puisse avoir le temps de se rendre compte à lui même des impressions produites par cette musique, de les *élucider*, de les résumer, et, enfin, de se former une idée nette du sentiment que le compositeur a voulu émettre.

Ainsi formé, ce cadre de la symphonie, en apparence restreint et borné, se prête, entre les mains d'un homme de génie, aux inspirations les plus grandes et les plus libres, et Beethoven, le pétrissant de ses puissantes mains, a su y faire

entrer, sans le briser, et sa gigantesque fantaisie, et les inexplicables élans de son sublime génie.

Avec la symphonie, la musique atteignait le but vers lequel elle avait marché à travers la durée des siècles, qui était de devenir un art libre, existant par lui-même, avec les seuls éléments qui lui sont propres, et capable d'atteindre, sans le secours de la poésie, du drame, de la danse et de la mimique, à l'expression la plus sublime des sentiments et des passions qui agitent l'homme sur cette terre, en modifiant son esprit et sa chair; mais cette liberté dont jouit la musique, au milieu des débris des chaînes dont les autres arts l'avaient chargée, elle la doit au christianisme, dont les principes fondamentaux devaient logiquement produire l'harmonie, tandis que celle-ci devait à son tour donner naissance à l'orchestre.

Ainsi, ce bel art, que nous voyons chez les Grecs réduit au rôle subalterne de système d'accentuation de la poésie, se dépouille avec le christianisme de l'élément profane avec lequel il exprimait les passions humaines, du *rhythme*, pour conquérir sur la matière le principe d'analyse du son, qui produit l'harmonie. A mesure que le christianisme fait des progrès, l'harmonie se développe, et religion et musique atteignent l'apogée de leur grandeur sous Léon X et Palestrina. Puis l'élément profane, remis en vigueur par le philosophisme sans foi des prétendus réformateurs de l'Eglise, reparaît dans la musique avec la dissonance, le rhythme et le drame lyrique. Enfin, la musique, rompant toutes ses chaînes, se sépare violemment du culte dont elle avait été le plus puissant moyen, des autres arts qui jusqu'alors l'avaient asservie, et enfin du drame lui-même, qui avait porté à son dernier degré la perfection de ses facultés d'expression, pour devenir un art libre, indépendant, mais isolé.

Maintenant, s'il est permis de prévoir ce que l'avenir réserve à la musique, on peut croire qu'elle ne se contentera pas plus de la farouche liberté dont elle jouit avec la symphonie, que les hommes ne se contenteront de celle qui résulte pour eux, en religion, de l'incrédulité, en philosophie, de l'éclectisme, en politique, de ce que nous voyons tous les jours, et en littérature, de ce que nous voudrions ne pas voir; et que, rebroussant chemin, elle se trouvera encore heureuse de retourner à la religion d'où elle est sortie, en passant par le drame profane et par l'*Oratorio*, pour devenir encore une fois le puissant instrument du culte que la foi des hommes doit rétablir sur des bases solides.

Déjà le commencement de cette puissante réaction se fait vivement sentir; et le drame lyrique, en adoptant des sujets religieux, reconduit insensiblement la musique vers sa source.

Maintenant notre tâche est remplie, car nous avons puisé avec courage dans le sanctuaire de nos convictions les plus intimes; nous avons dit tout ce que nous savions et tout ce que nous pensions des causes de l'introduction des éléments de la musique moderne, en suivant l'ordre chronologique de ces introductions; et si notre faible travail pèche en beaucoup de points, c'est que nous avons

voulu saisir l'occasion qui nous l'a fait entreprendre pour émettre quelques idées, peut-être utiles, peut-être vraies, et que nous avons dédaigné de nous parer d'une érudition d'emprunt, toujours facile à acquérir, et qui aurait eu pour résultat inévitable d'obscurcir un sujet déjà fort obscur par lui-même, et d'allonger outre mesure un travail où les idées devaient, selon nous, trouver plus de place que les faits.

A. Biche Latour,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ANALYSE RAISONNÉE DES TRAVAUX DE GEORGES CUVIER (1),

PRÉCÉDÉE DE SON ÉLOGE HISTORIQUE

PAR M. P. FLOURENS,

Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences (Institut de France), membre des Sociétés royales de Londres, d'Édimbourg, etc.; professeur de physiologie comparée au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Quand un homme a conquis par d'immenses travaux un rang élevé et une grande renommée, il n'a pas besoin que les générations se succèdent sur sa tombe pour appartenir à l'histoire. L'histoire s'en empare légitimement le jour où, pour la première fois, il étonne les générations contemporaines par la puissance de son génie, par l'étendue de ses découvertes. Je ne crois pas à l'impartialité des disciples qui se pressent autour d'un maître célèbre, je ne crois pas davantage à l'impartialité des émules qui voient surgir avec regret un génie destiné à les éclipser; je crois plutôt à l'admiration bruyamment enthousiaste des uns et à l'envie sourdement haineuse des autres. Est-ce à dire pour cela que nous devions attendre, pour apprécier historiquement les œuvres d'un savant, le moment où la mort nous aura moissonnés tous tant que nous sommes? Je ne suis pas de cet avis. D'ailleurs, j'ai peu de confiance dans l'impartialité de ce qu'on appelle la postérité. Quand je vois cette postérité varier tous les quarts de siècle dans les jugements sur les anciens, héros aujourd'hui, monstres demain, selon les passions et la mode, quand je vois à l'œuvre cette postérité tant vantée, je me demande si tout ce qu'on a débité sur son compte ne doit pas être comparé à ces lieux communs que l'on débite à la suite d'un enterrement,

(1) Paris, chez Paulin, libraire-éditeur, rue de Seine, n° 33. 1841.



sous le prétexte de consoler les parents et les amis du défunt. Je tiens les jugements de la postérité pour tout aussi faillibles que ceux de l'époque contemporaine. Si elle a redressé quelques torts, réparé quelques injustices, c'est par hasard, par caprice, par intérêt de parti, par paradoxe, tout autant, plus peut-être, que par amour de la vérité. Je citerais au besoin des exemples. Le Dante, Jeanne-d'Arc, Louis XI, Vico, qui sait? Linné et Buffon eux-mêmes, ont eu, ce me semble, assez peu à se louer des égards de la postérité, malgré les réhabilitations dont ils peuvent avoir été ou devenir l'objet. D'où je conclus que, quand un écrivain est en mesure d'éclairer ses contemporains sur les travaux d'un grand homme qu'il a eu le bonheur de voir et d'entendre pendant plusieurs années, il fait très-bien de se hâter et de ne pas laisser ce soin à nos neveux, qui pourraient en être incapables, ou ne pas s'en soucier. M. Flourens a donc rempli noblement un grand devoir; c'était son droit. A lui plus qu'à tout autre il appartenait d'apprécier sagement les progrès que Cuvier a fait faire à la science, à lui qui avait été son élève de prédilection, et qui est aujourd'hui son successeur au poste important de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Cette tâche était sans doute difficile et délicate, car la reconnaissance et l'admiration de l'élève pour le maître rendaient l'impartialité épineuse, et pouvaient donner à l'expression de la vérité le caractère d'une apologie intéressée ou celle d'une critique inconvenante. Oui, cette tâche était difficile, délicate; et c'est de l'avoir dignement accomplie que nous aurons surtout à féliciter M. Flourens.

L'ouvrage contient d'abord l'*Éloge historique*, lu dans la séance publique de l'Académie des Sciences du 29 décembre 1834; c'est une sorte d'introduction. Il se divise ensuite en quatre parties. Dans la première, M. Flourens analyse les travaux de Cuvier sur la *zoologie;* dans la seconde, il analyse ses travaux sur l'*anatomie comparée;* dans la troisième, il analyse ses recherches sur les *ossements fossiles;* dans la quatrième, il examine *l'application* qu'il a faite de *l'anatomie comparée à l'histoire naturelle générale et philosophique.*

Dans l'éloge historique, M. Flourens est forcé de concentrer l'attention des lecteurs sur la série des travaux scientifiques de Cuvier, laissant à d'autres le soin de raconter la part qu'il a prise à la direction politique, législative et administrative de son pays. « Cette vaste intelligence, dit M. Flourens, qui, comme « celle de Leibnitz, menait de front tout les sciences, et qui même, ne s'en « tenant pas aux sciences, répandait ses lumières jusque dans les institutions « les plus élevées de l'État, demande, pour être bien comprise, autant de tra- « vaux distincts qu'elle fait éclater de capacités diverses. » Cet éloge est un résumé élégant et lucide des quatre ordres de travaux que nous venons de mentionner, et dont l'ouvrage renferme l'exposition raisonnée et étendue. Quelques rares digressions biographiques, heureusement présentées, y révèlent à la fois le caractère réel du grand naturaliste et l'habile facilité de l'écrivain qui avait à le peindre.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée, ainsi que nous l'avons dit, à l'analyse des travaux de Cuvier sur la zoologie. Ces travaux sont indiqués dans l'ordre suivant : 1° LE RÈGNE ANIMAL DISTRIBUÉ D'APRÈS SON ORGANISATION, *pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux*, *et d'introduction à l'anatomie comparée* (1) ; 2° HISTOIRE NATURELLE DES POISSONS (2) ; 3° DE LA MÉTHODE. Nous aurions désiré que l'exposé de la *méthode* précédât l'*analyse du* RÈGNE ANIMAL, qui en offre l'application. Cette première partie renferme l'exposé des principes de classification, qui constituent à la fois une des plus grandes difficultés et une des impérieuses nécessités de la zoologie. D'importantes discussions s'agitent aujourd'hui sur ce sujet entre les savants les plus compétents. Tout en reconnaissant les progrès que Cuvier a fait faire à la solution de ce grand problème, ils sont loin de consentir à subir la direction qu'il y a imprimée. M. de Blainville est de ce nombre. Quoi qu'il en soit, la doctrine zoologique de Cuvier valait bien la peine d'être exposée, et je dois dire, autant que mes connaissances peuvent me le permettre, qu'elle l'a été par M. Flourens avec une remarquable clarté et avec une irréprochable exactitude.

La seconde partie est consacrée à l'analyse des travaux de Cuvier sur l'anatomie comparée. Ces travaux sont indiqués dans l'ordre suivant : 1° LEÇONS D'ANATOMIE COMPARÉE (3) ; 2° PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX A SANG BLANC *ou sans vertèbres* (4) ; 3° *Application de l'anatomie comparée à la physiologie générale* ; 4° *Symétrie des organes vitaux*. C'est dans cette partie que M. Flourens fait particulièrement ressortir de l'ensemble des travaux de Cuvier les inductions les plus rigoureuses, les plus belles, les plus fécondes et pourtant les moins généralement appréciées. C'est dans l'accomplissement de cette tâche que M. Flourens a fait servir les dons de son esprit et les avantages de sa position à l'intelligence future des résultats positifs acquis à la science par le génie de Cuvier. Nous voudrions pouvoir faire part à nos lecteurs de ces précieuses conquêtes de l'observation sagement dirigée dans des voies nouvelles, mais nous

(1) La première édition est de 1817; la seconde est de 1829. Cuvier en avait déjà publié, à la fin du siècle dernier, une esquisse souvent modifiée depuis.

(2) Le premier volume est de 1828. L'ouvrage doit avoir vingt volumes. Huit avaient déjà paru avant la mort de Cuvier. Sept autres ont paru depuis, par les soins de M. Valenciennes, collaborateur de Cuvier pour l'ouvrage entier.

(3) L'ouvrage a cinq volumes. Les deux premiers sont de 1800, les trois autres de 1805. Pour les deux premiers, le collaborateur de M. Cuvier a été M. Duméril, et, pour les trois autres, M. Duvernoy, lequel publie en ce moment même une édition de l'ouvrage entier.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'anatomie des mollusques*, 1817. — *Mémoires sur la manière dont la nutrition se fait dans les insectes*, 1799. — *Mémoire sur les vers à sang rouge*, dans lequel l'auteur réunit ces vers en une classe distincte, 1802. — *Mémoire sur l'organisation de la Méduse*, 1800.

devons nous abstenir; le livre de M. Flourens est d'ailleurs là, avec sa forme populaire, avec son style admirable de lucidité et de précision ; tout homme de sens et de réflexion pourra y recourir et le lire.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des travaux de Cuvier sur les ossements fossiles. Ces travaux sont indiqués dans l'ordre suivant : 1° RECHERCHES SUR LES OSSEMENTS FOSSILES, *où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces* (1) ; 2° OSTÉOLOGIE COMPARÉE. Il s'agit ici de raconter, d'une part, les découvertes qui, plus que toutes les autres, ont contribué à répandre dans le monde le nom de Cuvier, et, de l'autre, d'exposer les principes sur lesquels doivent être basés toutes les recherches ultérieures sur l'histoire des animaux appelés antédiluviens, parce qu'ils ont disparu de la surface du globe par l'effet d'épouvantables cataclysmes. M. Flourens, dans son analyse des travaux de Cuvier sur les ossements fossiles, a tâché de rendre accessible à tous les lecteurs intelligents le grand ouvrage du maître, qui n'est bien placé qu'entre les mains des naturalistes. Dans cette analyse, les espèces fossiles sont comparées avec les espèces vivantes; elles sont présentées dans leurs rapports avec les couches géologiques; elles sont invoquées en témoignage de la dernière révolution du globe, dont elles fournissent une date qui ne peut être fort ancienne. M. Flourens a expérimenté lui-même sur une *défense* d'éléphant fossile; il en a obtenu le cartilage de la même manière qu'on l'obtient de la *défense* d'un éléphant vivant. Des rhinocéros et des éléphants fossiles ont été trouvés si bien conservés que les ours et les chiens ont pu s'en disputer et en dévorer les chairs.

La quatrième partie est consacrée à l'examen des travaux de Cuvier sur l'histoire naturelle philosophique. Ces travaux sont indiqués dans l'ordre suivant : 1° APPLICATION DE L'ANATOMIE A L'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE, ou doctrine de Cuvier concernant L'ÉCHELLE CONTINUE DES ÊTRES, L'UNITÉ DE STRUCTURE, — L'UNITÉ DE COMPOSITION, — L'UNITÉ DE TYPE, — L'UNITÉ DE PLAN, — L'IMPOSSIBILITÉ DE CERTAINES COMBINAISONS ORGANIQUES, — LA NÉCESSITÉ DE CERTAINES INTERRUPTIONS DANS L'ÉCHELLE DES ÊTRES, — LA FIXITÉ DES ESPÈCES, — LE CARACTÈRE PARTICULIER DE L'ESPÈCE ET DU GENRE ; 2° LEÇONS SUR L'HISTOIRE DES SCIENCES NATURELLES (1). Les questions posées dans cette quatrième partie de l'ouvrage ont un immense intérêt pour quiconque veut suivre, nous ne disons pas seulement les progrès des sciences naturelles, mais encore le mouvement général des idées philosophiques. C'est dans ces questions grandioses que les sciences d'observation et les sciences de coordination, la physiologie générale et la philosophie, se réunissent pour fournir à la logique les éléments des hautes et sublimes conceptions, des grandes et impérissables découvertes. Les problèmes de ce genre

(1) La troisième édition, la dernière qui ait paru du vivant de l'auteur, se compose de sept volumes (ou parties de volumes) grand in-4°. M. Frédéric Cuvier en a publié, en 1834, une nouvelle édition en dix volumes in-8°.



devraient être le complément des études universitaires ; et ils le seraient, si la *philosophie* était réellement enseignée quelque part dans les *cours de philosophie*. Un exposé général des doctrines de Cuvier, de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, de Lamarck, de celle surtout de M. de Blainville, qu'anime le génie de la philosophie catholique, aurait l'avantage d'exciter la curiosité des élèves, de leur révéler leur vocation, de détourner un grand nombre d'entre eux de la carrière des lettres, où tant d'autres s'épuisent en stériles et misérables efforts ; il en résulterait au moins une moisson d'idées sérieuses et graves dans lesquelles la littérature, aujourd'hui si légère, si immmorale, si généralement empreinte de grossière ignorance, si souvent impudente, trouverait un aliment nouveau, un moyen de réhabilitation, ou, au moins, un secours dans sa détresse.

L'ouvrage de M. Flourens est un monument élevé à la mémoire scientifique de Cuvier. Ce monument est simple, sévère ; il est si simple qu'il semblerait au premier aspect que chacun eût pu l'élever. Il n'en est pourtant point ainsi. Il fallait être dépositaire de tous les secrets de la science, il fallait savoir tout ce qu'il y avait non-seulement dans les travaux de Cuvier, mais encore au delà de ces travaux eux-mêmes, pour les mettre ainsi en relief avec tant de simplicité, avec tant de lucidité. Il fallait aussi posséder un rare talent d'écrivain ; M. Flourens possède ce talent à un très-haut degré. Il a fallu toute l'ignorance que nous venons de reprocher à notre littérature pour que la presse se permît d'accueillir aussi sottement qu'elle l'a fait la récente admission de M. Flourens à l'Académie Francaise. L'honorable fauteuil serait-il par hasard le privilége de ceux qui possèdent le talent d'écrire pour ne rien dire, qui font ruisseler les phrases ou les hémistiches sans jeter dans le courant une seule idée qui ne soit un lieu commun ou un paradoxe bientôt contredit par un autre, selon les besoins de la flatterie, de la rime ou de l'antithèse !.... Nous ne le croyons pas, et le public, en définitive, partage notre conviction. S'il existe encore des récalcitrants qui ne peuvent pas pardonner à l'Académie Française d'avoir appelé dans son sein le successeur de Cuvier, je les engage à lire l'ouvrage dont je viens de donner une esquisse fort incomplète. Ils y verront ce qui se voit rarement, c'est-à-dire les détails les plus abstraits de la science revêtir une forme élégante, nette, facile, insinuante même, et devenir ainsi accessibles à toutes les intelligences sérieuses.

Le docteur Cerise,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



CONCOURS SUR LE TOMBEAU DE L'EMPEREUR.

La classe des beaux-arts de l'Institut-Historique a bien voulu me confier l'examen des projets envoyés au concours pour le tombeau de l'Empereur; je me bornerai à remplir la tâche qu'elle m'a imposée; je ne discuterai point ici le choix de l'emplacement, puisqu'i la été fixé par une loi; je ne dirai pas que peut-être l'illustre guerrier eût été mieux placé sous la colonne, trophée de ses victoires; je ne dirai pas, non plus, qu'on n'a pas assez songé que Napoléon, déposé au centre de l'église, sous la coupole des Invalides, absorberait peut-être seul tout le respect, en faisant oublier Dieu lui-même. Le monument élevé par Louis XIV ne sera plus le temple de Dieu, mais le temple de l'Empereur. Dans un temps comme le nôtre un pareil résultat est presque inévitable, et déjà il a commencé à se manifester dans le concours lui-même. En vain dans plus de quatre-vingts projets chercherait on un symbole religieux ; dans tous, Napoléon, rien que Napoléon ; Dieu et la foi, nulle part. Mais, encore une fois, trop tardives seraient ces réflexions; force doit rester à la loi ; Napoléon sera aux Invalides. Voyons quelle demeure on lui prépare.

On ne doit point s'étonner de voir les artistes de tout genre, sculpteurs, peintres, architectes, et même d'autres personnes qui ne sont rien de tout cela, s'être empressés d'apporter leur tribut à un pareil concours. Jamais, sans doute, une si belle récompense n'attendit un vainqueur; jamais ne se présenta une pareille occasion de réputation et de gloire : mais ce n'est pas tout que de désirer une récompense; il faut, au moins, avoir quelque apparence de chance de l'obtenir, et c'est ce qu'auraient dû comprendre toutes les médiocrités qui ont cru devoir encombrer les salles de l'École des Beaux-Arts, en apportant, eux aussi, leur tribut à côté de celui de la plupart des sommités artistiques de notre époque. Disons-le toutefois, ce concours a donné lieu au développement de véritables talents, et si nous ne rencontrons pas de projets véritablement irréprochables, au moins trouvons-nous dans quelques-uns des pensées neuves, une composition riche et sage, et l'espoir d'arriver, avec quelques modifications, à ériger un monument digne de sa destination.

Trois artistes, MM. Visconti, Baltard et Isabelle se sont tracé des programmes offrant beaucoup d'analogie, et renfermant une idée principale, qui, à notre avis, est la plus belle et la plus neuve de celles auxquelles ce concours a donné naissance. Tous trois placent dans la cour d'honneur des Invalides une statue équestre de l'Empereur ; une porte d'un caractère sévère et sépulcral, percée dans le piédestal, donne entrée à un escalier conduisant à une galerie souterraine présentant de chaque côté les tombeaux des maréchaux de France, noble garde, semblant veiller à la porte de la sépulture de son maitre. Ici s'arrête la

ressemblance des trois projets; et M. Visconti, en se séparant de ses deux collègues, me parait avoir gâté complétement ce qu'il y avait de grand et d'heureux dans cette conception première. Dans son projet, après avoir passé la galerie, on arrive à une enceinte circulaire placée sous le dôme. Ici déjà se présente matière pour la critique. N'est-ce pas une sorte de contre-sens que de faire traverser une galerie souterraine pour parvenir.... où? Dans l'église, où l'on serait arrivé plus tôt et plus commodément par la grande porte. Un corridor souterrain appelle naturellement une salle sépulcrale souterraine; c'est ce qu'ont senti MM. Baltard et Isabelle, dont les galeries se terminent par des caveaux d'un caractère sévère, et véritablement funéraire. Si nous passons à l'exécution, aux détails, nous trouverons encore moins de place pour les éloges. Comment un architecte d'un mérite aussi justement apprécié, comment l'auteur de la jolie fontaine Richelieu a-t-il pu concevoir, et cela dans notre siècle, l'idée d'accoler à un monument de Louis XIV un appendice de style byzantin? L'adoption de ce style sévère et en harmonie avec la destination eût peut-être été possible dans un caveau, mais ici, à découvert, sous cette coupole, sous le chef-d'œuvre de Mansart! Sous ce rapport, MM. Baltard et Isabelle me paraissent encore avoir fait preuve de plus de goût. Si les détails ne sont pas irréprochables, au moins l'ensemble ne présente pas de ces anachronismes, qui, surtout pour nous, sont le plus choquant de tous les défauts.

Le projet de MM. Charpentier et Klagmann offre aussi quelques points de ressemblance avec ceux qui précèdent. Ils placent deux grands escaliers descendant de la cour d'honneur dans une vaste crypte, dont le centre est occupé par un caveau sépulcral, éclairé seulement par des rayons perçant les étoiles d'or de la voûte. Ce projet paraît à peu près inexécutable, car il ne tend à rien moins qu'à excaver en entier le dessous de l'église.

M. Duban a appelé, dit-on, à son aide, dans la composition de son projet, l'un de nos princes de l'art, M. Ingres; on pouvait espérer que d'une telle association jaillirait un chef-d'œuvre. Ce projet est, en effet, sage, élégant, exécutable; mais aussi il est d'une trop grande simplicité, et, s'il venait à être adopté, ainsi que le bruit en courait, ce ne serait guère la peine d'avoir appelé au concours tout ce que la France renferme de talent et de génie. Sur un grand soubassement repose un cercueil recouvert de trophées en bas-reliefs, et supportant la couronne impériale. Le soubassement est entouré de caryatides représentant des victoires, entre lesquelles sont inscrites les principales institutions de l'Empereur. Le monument contiendrait le cercueil dans une petite chambre sépulcrale, à la voûte étoilée.

Le projet en relief de MM. Gayrard père et de Ligny est, sans contredit, le plus joli d'exécution de tous ceux envoyés au concours. Les petites figures de genre supportant les écussons sont véritablement délicieuses; le projet en lui-même nous semble être aussi un des plus heureux et des mieux conçus; j'ai entendu plus d'un connaisseur lui décerner la palme.

M. Feuchères a soumis deux projets ; l'un et l'autre renferment de brillantes qualités, mais aussi leur auteur s'est inspiré d'une manière trop évidente des tombeaux de Louis XII et des Valois à Saint-Denis. Le grand projet se compose d'un temple rectangulaire, soutenu par huit colonnes, contenant un grand sarcophage, et supportant la statue de l'Empereur accompagné de victoires. Le tombeau est entouré de six grandes figures allégoriques dans le dessin, et de quatre seulement dans le relief. Ce projet est vraiment monumental ; mais il seait à craindre qu'il ne dépassât de beaucoup l'allocation. M. Feuchères l'a bien senti, puisqu'il a cru devoir en envoyer un second beaucoup plus simple, composé d'un piédestal supportant un sarcophage, et auquel sont adossées huit grandes figures, dans le genre des Vertus du tombeau des Valois.

Le projet de M. de Triquety est un des plus simples, et pourtant peut-être l'un des plus nobles et des mieux conçus. Ce sont deux grands sarcophages de granit superposés, décorés de bas-reliefs, et portant la statue couchée de l'Empereur, qui repose sur quatre lions d'une exécution fort remarquable.

Le projet de M. Labrouste est en possession d'attirer la foule, ne fût-ce que par son originalité, mérite auquel, hâtons-nous de le dire, viennent se joindre bien d'autres qualités. Cet artiste place le sarcophage sous le dôme, au milieu d'une enceinte en contrebas dans le genre des *confessions* des églises primitives, et recouvre le tout d'un immense bouclier ovale, reposant sur quatre aigles, et permettant aux regards de plonger dans l'intérieur du tombeau. Le bouclier est d'une grande richesse de détails, que malheureusement, en cas de réalisation du projet, on ne pourrait apprécier que du haut de la coupole. Les dessins de M. Labrouste sont admirables d'exécution. Au même titre on pourra donner des éloges sans restriction aux projets de MM. Bouchet et Canissié.

Le prochet de M. Duc, l'architecte de la colonne de Juillet, ne peut manquer d'obtenir un grand succès auprès des amateurs de ces dorures qu'on nous octroie si libéralement dans nos monuments. Celui-ci est tout entier de bronze doré. C'est un grand temple corinthien, dont les entre-colonnements sont fermés par une grille d'un grande richesse, sans doute, mais qui lui donne l'aspect d'une énorme cage.

Le projet de M. Louis Rochet accuse dans cet artiste un bon goût et de grandes connaissances architectoniques ; malheureusement il n'a pas assez compris qu'un édifice dans un édifice est toujours déplacé, et son monument énorme aurait sans doute trop d'importance pour l'église destinée à le contenir.

Le projet de MM. Debay frères est massif, mais se recommande pourtant par ses beaux détails et son aspect monumental.

Le projet de M. Lassus est charmant de détails, mais il est mesquin, et manque de relief et de noblesse. C'est un sarcophage posé sur un soubassement, ressemblant assez à un autel d'église, et orné de petits pilastres corinthiens et de noms de victoires.

Sous le n° 70 est exposée une chapelle sépulcrale de forme circulaire. Je regrette de ne pouvoir faire connaître l'auteur de ce projet fort remarquable.

M. Maindron propose un petit temple contenant le tombeau et une figure de la France dans l'attitude du silence. Le monument serait surmonté d'une boule portant, soit une statue équestre, soit une statue en pied de l'empereur conduit par la Victoire. Ce dernier groupe est heureux de composition. En général, ce projet est exécuté avec une sagesse à laquelle M. Maindron ne nous a pas encore habitués ; seulement si, lui sculpteur, il ne possède pas, chose fort naturelle, les plus simples notions architecturales, que n'a-t-il appelé un architecte à son aide ? Il ne nous eût point présenté un ordre dorique sans base aussi haut qu'un ordre corinthien sans triglyphes ni métopes ; il n'eût pas placé le fronton en retraite sur la corniche, etc.

Je pourrais encore donner de justes éloges aux projets de MM. L. Auvray, Gauthier et Garnaud, à ceux des nos 55, 60, 69, 78 et 52, et surtout à celui de M. H. Horeau. Malheusement il me faut aussi réserver quelque espace pour un assez grand nombre de projets qui, dans un autre genre, doivent encore attirer notre attention. Tous ceux dont je vous ai entretenus jusqu'ici, s'ils n'étaient pas irréprochables, étaient au moins sérieux et dignes d'examen. Il me reste à vous dire maintenant quelques mots de certaines erreurs, de certaines utopies, plus ou moins excentriques, qui ont le privilége de reposer les esprits en déridant les fronts. Il est triste de voir se présenter, en tête d'une pareille liste, deux noms justement estimés, ceux de MM. Dantan aîné et A. Deveria. Le premier propose un énorme bloc de granit, grossièrement équarri, et parsemé de branches de laurier en espalier ; le second un sorte de sucrier surmonté, en guise de bouton, d'un Napoléon à cheval, l'oiseau sur le poing, et paraissant partir pour la chasse au vol.

Je dirai ce que je pense du projet de M. Etex quand il aura envoyé quelque chose de moins informe que son incompréhensible ébauche. M. le capitaine Bidon a envoyé deux projets. L'un est un aigle colossal, dont les ailes déployées vont s'accrocher, par l'extrémité de leurs plumes, à la corniche du dôme, et qui tient dans ses serres le tombeau de l'Empereur comme une tortue qu'il se prépare à laisser tomber sur un rocher ; l'autre est une boule monstre de cuivre poli, reposant sur le dos de deux pauvres petits esclaves qui n'en peuvent mais. Plus singulier encore est M. Allevy, qui veut renfermer le cercueil dans un boule de cristal de 40 pieds de diamètre. Viennent ensuite la lanterne magique qui vous représente successivement, au moyen d'un ingénieux mécanisme, l'histoire entière de l'Empereur ; le n° 54 avec son Napoléon sur des nuages, entouré d'une foule de petits bons hommes de toutes les nations, occupés à toute espèce de choses, les Napolitains à faire l'amour, les Turcs à ne rien faire, les Autrichiens à lire le journal, les Chinois à faire la grimace, etc. ; le n° 72, qui n'est pas fait, et qui, heureusement, ne sera pas à faire ; les projets

de MM. Nicolle et Fessard, et celui du n° 57 ; enfin, le plus étonnant de tous, le n° 75, remarquable surtout par l'idée la plus extraordinaire, pour ne pas dire la plus extravagante : M. Guersant, son auteur, a placé sous ses yeux une mappemonde; en l'examinant attentivement, il a remarqué que l'Italie avait la forme d'une botte, la Corse celle d'une tortue, que les Canaries ressemblaient à des pépins de melon, et ainsi des autres; de ces savantes observations il est résulté une carte en bas-reliefs, où chaque pays est réellement représenté par une botte, une tortue, des pepins de melon, etc. Il a ensuite découpé cette carte par morceaux carrés, qu'il a encastrés dans les piédestaux de ses colonnes. On me pardonnera, j'espère, de terminer d'une manière aussi peu sérieuse un mémoire sur un sujet si important; mais il était de mon devoir de vous rendre compte de la physionomie entière de l'exposition, et c'est aux exposants qu'il faut adresser vos reproches, si l'on en croit devoir à mon excursion inattendue dans le domaine du mauvais et du ridicule.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie le mercredi 4 août, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-deux membres sont présents.

Il est fait hommage à la classe de l'*Organisation politique et législative de la Belgique* (rapporteur, M. Dufey de l'Yonne); d'une *Relation de la mission du lieutenant général comte Becker auprès de l'empereur Napoléon* (même rapporteur); du tome IV des *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest*, par M. Verger (rapporteur, M. le baron de La Pylaie); de la dernière livraison du *Bulletin de la Société de Géographie;* de l'*Histoire de la ville d'Ensisheim* (rapporteur, M. Dufey (de l'Yonne); de la *Revue trimestrielle d'histoire et de géographie*, en italien (rapporteur, M. O'Maccarthy); du *Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze, etc.;* des derniers numéros de la *Revue d'Auvergne* et de la *Revue anglo-française*, de Poitiers.

M. E. G. de Monglave fait un rapport sur l'*Atlas historique de France*, de notre collègue M. Dufau, professeur-suppléant d'histoire au collége royal de Louis-le-Grand.— Renvoi, à l'unanimité, au comité du journal.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un autre rapport sur plusieurs ouvrages de notre collègue M. Noël, de Nancy, qui consacre son temps et sa fortune à réunir des documents relatifs à l'histoire de la Lorraine. La première partie de ce travail traite des anciens historiens de cette contrée. Le premier, dom Calmet, fit imprimer son livre en 1728, et puisa largement dans les nombreux manuscrits mis à sa disposition par les ducs du pays. Accusé d'avoir parlé contre les droits de la couronne, il vit son œuvre censurée. — La seconde partie du travail de M. Noël contient une notice sur les archives de la Lorraine, et des conseils sur la manière de s'en servir. Cet examen fournit à M. Dufey l'occasion d'aborder cette question : *Les ducs de Lorraine descendent-ils de Charlemagne?* Tous les titres de cette maison ayant été brûlés en 1218, le rapporteur pense qu'il est impossible de se prononcer en connaissance de cause. — La troisième partie renferme, entre autres documents, deux chartes très-précieuses et beaucoup plus détaillées que celles que nous possédons sur l'origine des premières communes. — Renvoi au comité des travaux.

⁂ Le mercredi 11 août, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Leudière. — Vingt-deux membres sont présents.

Il est fait hommage à la classe des *Chants d'un voyageur*, par M. Delâtre (rapporteur, M. Vincent); d'un *Recueil de thèmes espagnols et italiens*, par M. Monteggia; de plusieurs *Opuscules poétiques* de M. Paillet de Plombières (rapporteur, M. Vincent); de la 10e livraison de *la Mère institutrice* de M. Lévi-Alvarès.

Rapport de M. L. Dufau sur la candidature de M. Desmares, auteur d'ouvrages sur la grammaire et sur la religion. — M. Desmares est admis, à l'unanimité, au scrutin secret.

Rapport de M. E. G. de Monglave sur une *Histoire manuscrite du pays basque*, par M. Polydore de Labadie. Cet ouvrage, dont la forme laisse peut-être à désirer, est le fruit de longs travaux et le résultat des efforts d'une consciencieuse persévérance. Comme tous les hommes qui ont une idée dont la portée n'est pas saisie par ceux qui les entourent, M. de Labadie, modeste vérificateur dans les douanes, a été méconnu, persécuté; mais il a poursuivi courageusement sa tâche, et l'Institut Historique doit l'en féliciter. Le rapporteur, après avoir analysé les travaux de G. de Humboldt, Walckenaer et Dumége, sur le peuple et la langue basque, approuve une grande partie de ce que l'auteur a dit de l'origine des Cantabres, de leurs rapports avec les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Goths et les Maures; il le loue de ses recherches sur les Gitanos (bohémiens), et sur les Cagots, qu'il suppose être des descendants des Goths laissés dans les Pyrénées par les armées envahissantes. Il lui reproche de n'avoir tracé que d'une manière fort incomplète, fort peu satisfaisante, l'histoire des *fueros* basques, ces libertés cantabriques et navarraises, dont un de nos anciens collè-

gues, M. de Boislecomte, a publié un résumé si digne d'éloges, que les Espagnols eux-mêmes se sont empressés de le traduire.

Suivant le rapporteur, la partie de l'ouvrage de M. de Labadie qui concerne la langue basque, est fort développée, fort curieuse. Peut être seulement ne règne-t-il pas une clarté, un ordre suffisants dans toutes ses parties. En général, l'auteur a puisé aux bonnes sources, et son style s'élève parfois quand il traite de la musique, de la danse, des jeux, des chants nationaux des Cantabres et de leurs anciennes croyances religieuses.

M. de Labadie, méconnue, persécuté, demande que l'Institut Historique fasse auprès du conseil général des Basses-Pyrénées, qui va se réunir, une démarche pour en obtenir un secours qui lui permette d'aller visiter à pied, avec le bâton du pèlerin, le pays dont il a entrepris l'histoire. C'est, selon lui, le seul moyen de compléter son travail. Cette demande n'est pas sans précédents. Plusieurs conseils généraux ont voté des fonds pour encourager des recherches historiques locales.

Le rapporteur est prié de rédiger son compte-rendu verbal, qui est renvoyé au comité du journal.

M. N. de Berty demande que M. Garay de Monglave, enfant lui-même des Basses-Pyrénées, écrive au conseil général de son département pour lui recommander son compatriote M. de Labadie.

M. Dufey (de l'Yonne) désire qu'il soit écrit dans le même sens à M. le ministre de l'instruction publique.

M. de Monglave lit plusieurs témoignages écrits de MM. Guizot, Peyronnet, Dumége, etc., sur le consciencieux travail de M. de Labadie.

La double proposition de MM. N. de Berty et Dufey est adoptée. Il sera écrit, au nom de l'Institut Historique, au conseil général des Basses-Pyrénées et à M. le ministre de l'instruction publique, en faveur de M. de Labadie.

M. de La Pylaie lit un mémoire sur le lieu où s'est donnée la célèbre bataille dite de Poitiers, gagnée par Charles-Martel sur les Sarrasins. Si elle eût été perdue, la France serait-elle ou non devenue musulmane, comme on l'a souvent prétendu? Une discussion curieuse s'engage sur cette question. Y prennent part : MM. Dufey (de l'Yonne), L. Dufau, Nolte, Vincent, N. de Berty, Thommerel.

Le travail de M. de La Pylaie est renvoyé au comité du journal. L'honorable membre reçoit les félicitations de ses collègues sur la mention honorable qu'un autre de ses savants mémoires vient d'obtenir de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 18 août, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-huit membres sont présents.

M. Lagarrigue, professeur, candidat à la 3e classe, est admis à la suite d'un



rapport très-favorable de M. Fresse-Montval, un des trois commissaires désignés.

Il est fait hommage à la classe de la dernière livraison du *Mémorial encyclopédique*, de M. de Lavalette, de la *Revue étrangère et française de législation, jurisprudence et économie politique*, de M. Foelix, et des Mémoires des Académies de Lyon, Marseille, Toulon, Bordeaux, Toulouse, Troyes, Rouen et Dijon.

Rapport de M. Aristide Tuvache sur un *Essai d'histoire constitutionnelle de Belgique*. Une discussion est ouverte sur le livre et sur le rapport. Y prennent part : MM. Leudière, Fresse-Montval, N. de Berty, Bernard Jullien, Hippolyte Barbier et le docteur Josat.

Rapport de M. Bernard Jullien sur l'*Histoire du Consulat dans la ville de Nîmes*, par M. de La Farelle. — Renvoi, à l'unanimité, au comité du journal.

Complément du rapport de M. l'abbé Badiche sur un ouvrage intitulé : *Destinée du christianisme*, par M. l'abbé Polge, professeur à la Faculté de Théologie d'Aix. — Renvoi au comité du journal.

*** La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 24 août, sous la présidence de M. Foyatier. — Vingt membres sont présents.

Deux nouveaux membres sont présentés et admis à la classe, sur des rapports de M. le baron de La Pylaie et de M. Dufau ; l'un est M. Braguier, savant antiquaire et naturaliste, qui explore nos départements du Midi ; l'autre, M. l'abbé Henri, prédicateur distingué, qui s'est beaucoup occupé de l'art chrétien, et qui part pour le Sénégal en qualité de missionnaire apostolique.

Nouvelles recherches de M. de Brière sur *les hiéroglyphes égyptiens*.

Lettre de M. Lucien, de Rosny, relative à plusieurs découvertes archéologiques faites aux environs de Melun.

Ces deux lectures sont renvoyées au comité du journal.

Il est fait hommage à la classe des derniers *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, siégeant à Toulouse, et des dernières livraisons des *Annales de la Société Libre des Beaux-Arts*.

*** L'assemblée générale du mois d'août (les quatre classes réunies) a eu lieu, le vendredi 27, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Trente-deux membres sont présents.

Dix-sept volumes ou brochures sont offerts à la Société par divers membres. Des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la sanction, par l'assemblée générale, des élections de M. Desmares, chef d'institution, admis comme membre résidant à la 2e classe; de M. Lagarrigue, chef d'institution, admis comme membre résidant à la 3e ; de MM. Braguier, de Châtellerault (Vienne) et l'abbé Henri, prédicateur à Bor-

deaux, admis tous deux comme membres correspondants à la 4e. — Ces quatre candidats sont élus définitiment au scrutin secret.

M. l'abbé Badiche, au nom du comité central des travaux, fait un rapport sur les mémoires envoyés au concours pour les prix à décerner par l'Institut Historique lors du Congrès de 1841, et sur le programme des prix pour l'année prochaine.

Le programme du prix annuel pour chaque classe et du grand prix biennal se trouve en tête de la 74e livraison de *l'Investigateur.*

Un mémoire relatif à la question de la 1re classe : *Faire l'histoire du Concile de Trente dans ses rapports avec la politiqne française*, avait d'abord fixé l'attention de la commission. Il y a du mérite dans ce travail, malheureusement incomplet. Le comité propose de remettre le sujet au concours.

La deuxième et la troisième question n'ont pas été traitées.

Un mémoire relatif à la quatrième : *Déterminer l'ordre de succession d'après lequel les divers éléments qui constituent la musique moderne ont été introduits dans la composition, signaler les causes qui ont donné lieu à l'introduction de ces éléments,* a fixé l'attention de la commission et du comité. C'est une œuvre fort remarquable. « Ce mémoire, dit M. l'abbé Badiche, est une bonne fortune pour notre journal (*voir* la présente livraison, page 389). Nous serons heureux de compter l'auteur parmi nos collègues. Le comité vous propose, à l'unanimité, de couronner son travail, et de remplacer la question qu'il a résolue par celle-ci, présentée par M. Renzi :

« *Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la peinture à fresque jusqu'au XVIe siècle.* »

Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Dufey (de l'Yonne), Leudière, B. Jullien, le docteur Cerise, l'abbé Badiche, Vincent et E. G. de Montglave. Le billet appartenant au manuscrit couronné sera ouvert dans la première séance du Congrès de septembre. Les autres resteront cachetés, et seront remis, avec les mémoires, aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

M. l'abbé Badiche propose une nouvelle question pour le Congrès : *Faire l'histoire de la philosophie scholastique depuis Boèce jusqu'à Roscelin et Abeilard.* — Adopté.

Rapport de M. Daniel Rozière, au nom de la commission dont il faisait partie avec MM. Berty et Vincent, pour l'examen et l'apuration des comptes de l'ancienne administration.

L'adoption des conclusions de ce rapport, après une discussion à laquelle plusieurs membres ont pris part, est mise aux voix et adoptée au scrutin secret.

L'assemblée décide qu'il sera copié textuellement à la suite du livre de caisse de l'ancienne administration, pour être constamment à la disposition des membres de l'Institut Historique, et qu'il sera signé et paraphé par les trois commissaires et le secrétaire perpétuel. Elle arrête, en outre, que copie textuelle

et entière en sera délivrée à ce dernier, signée et paraphée des trois commissaires. Des remerciements sont votés à la commission et au rapporteur M. Daniel Rozière.

. Assemblée extraordinaire générale du mercredi 8 septembre. — Présidence de M. Dufey (de l'Yonne) et de M. le marquis de Pastoret. — Trente et un membres présents.

M. l'abbé Pellier de Lacroix fait hommage à l'Institut Historique de deux exemplaires de son *Panégyrique de sainte Marthe.* (Rapporteur, M. Dufau.)

L'ordre du jour appelle la question relative au changement d'époque du Congrès.

M. Dufey (de l'Yonne) expose que l'époque actuelle du Congrès, fixée au 15 septembre de chaque année, paraît offrir de graves inconvénients. Il semble désirer que le Congrès soit scindé, et que la moitié en soit mise en septembre, l'autre en mai ou juin.

On entend sur cette question M. B. Jullien, Leudière, Dufau, Delépine, N. de Berty, Renzi, Fresse-Montval, etc. Puis M. le président met aux voix les questions suivantes :

1. Y aura-t-il plusieurs Congrès? — Réponse négative à une forte majorité.

2. L'époque sera-t elle changée? — Après une discussion animée, il est arrêté qu'à partir de 1842 le Congrès n'aura plus lieu en septembre.

3. A quelle époque aura lieu le Congrès? — Une nouvelle discussion, fort animée aussi, s'ouvre sur cette question. Enfin M. Vincent propose que le Congrès commence le 15 mai et finisse le 15 juin. Cette opinion, mise aux voix, est adoptée à une très-forte majorité.

M. Dufey propose ensuite de laisser fixée au 15 septembre 1842 une séance pour la distribution du prix biennal proposé. — Adopté.

On décide aussi qu'en 1842 les prix seront donnés, non pas à la première séance, mais à la dernière du Congrès.

On renvoie à une autre assemblée la question de savoir à quelle époque auront lieu les vacances de l'Institut Historique.

CHRONIQUE.

— Nous reproduisons avec plaisir l'extrait d'une lettre de M. l'abbé Dassance sur un ouvrage du plus haut intérêt que publie en ce moment notre savant collègue, M. Onésime Leroy, et qui a pour titre: *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ.* Après y avoir, à l'aide d'éditions rares, restitué au grand Corneille, à nos bibliothèques, à la jeunesse, les plus beaux vers peut-être qui soient dans notre langue, et les avoir habilement interprétés par saint François de Sales,

Fénelon, Massillon, etc., M. Leroy reprend, complète son travail sur Gerson, déjà couronné par un corps illustre, nous montre l'auteur primitif de l'*Imitation* dans le texte même du livre, dans le manuscrit français de Valenciennes, dans les miniatures qui le décorent, dans la vie entière de Gerson, dans ses confidences intimes et dans d'autres écrits inédits de ce grand homme. La lettre de M. Leroy et la réponse de M. de Lamartine sur *l'immortel inconnu* sont aussi d'un haut intérêt. Enfin des deux lettres qui terminent le volume, l'une à M. Villemain, sur l'éducation des femmes, offre une critique piquante et des conseils dont les familles pieuses profiteront; l'autre, relative à l'établissement d'une bibliothèque catholique à Valenciennes, destinée à moraliser le peuple et à combattre la vie de cabaret, a déja trouvé, dans cette ville et dans plusieurs autres, d'honorables sympathies.

— M. de l'Épine, notre honorable collègue, a bien voulu nous communiquer quelques réflexions sur un ouvrage très-intéressant, qui a pour titre : *Une Histoire résumée des temps anciens.* En avril dernier, dit-il, MM. Emile Ruelle, professeur d'histoire au collége Henri IV, et Alphonse Bréolles, aujourd'hui membre de l'Institut Historique, pour compléter l'histoire des temps anciens et de la Grèce, qui parut à Londres en 1786, sous le nom de Gillies, ont traduit, corrigé, émondé l'œuvre de cet historien anglais, et publié *Une histoire résumée des temps anciens, comprenant l'histoire de la Grèce*. Ce travail se recommande par le choix judicieux des matériaux, par l'exactitude scrupuleuse des détails, par la sagacité des aperçus, par la juste proportion des parties qui constituent l'ensemble, et par la marche régulière des faits et des idées qui se succèdent, s'expliquent et se prêtent un mutuel appui. Ces messieurs sont sobres d'incidents, tout en indiquant les questions de constitutions, de races, de conditions géographiques où la science moderne cherche la raison des faits; nous ne les suivrons pas dans leurs développements ingénieux, il nous faudrait écrire un volume pour deux volumes; qu'il nous suffise de faire remarquer ici qu'ils ont reproduit avec bonheur l'historien Gillies, si goûté au delà du détroit, en comblant les lacunes de son ouvrage, en intercalant des chapitres nécessaires pour l'intelligence des hommes et des événements, à l'aide des nouvelles lumières qu'ont jetées sur les temps anciens les récentes publications de MM. Matter, Durozoir, Lebas, Dumont et Burette. Mais ce qu'il faut surtout louer dans l'histoire dont nous rendons compte à l'Institut Historique, c'est d'avoir traité avec complaisance les questions de philosophie, de littérature et d'art; car, chez les Grecs surtout, la philosophie, la littérature et les arts étaient, pour ainsi parler, des affaires d'État. Aussi pouvons-nous prédire à cette traduction annotée et complétée d'un auteur anglais le succès qu'ont obtenu, dans ces derniers temps, les traductions des historiens allemands.

DONS GRATUITS.

L'Institut Historique se fera toujours un plaisir et un devoir de porter à la connaissance de ses membres et du public les dons généreux qui viennent en aide à ses projets d'amélioration et d'avenir.

M. le comte Goethals-Pecsteen, membre correspondant à Gand, qui possédait deux de ses coupons de *deux cents francs*, vient d'en faire l'abandon à la Société. Semblable hommage de deux coupons de *deux cents francs* a été fait par M. le chevalier de La Basse-Mouturie, qu'on retrouve toujours au premier rang avec M. le comte Goethals quand il s'agit d'accélérer les progrès d'une association dont il est un des plus zélés promoteurs. Enfin, Mme la comtesse de Montblin a fait abandon à l'Institut Historique d'un coupon de deux cents francs qu'elle possédait, en y ajoutant un don gratuit de pareille somme.

Le conseil a voulu qu'un témoignage public de reconnaissance fût rendu dans le journal à ces trois bienfaiteurs d'un corps qui, à défaut d'autres mérites, a eu peut-être celui de populariser un des premiers, en France et en Europe, le goût des saines doctrines historiques.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire, par M. le marquis Gaëtan de Larochefoucauld-Liancourt, député du Cher; 1 vol. in-8°; 1841.

Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 3e année, 2e et 3e trimestre; 2 vol. in-8°; 1841.

La Mère-Institutrice, par M. Levi (Alvarès); 9e année, 1re livraison; octobre 1841.

Corneille et Gerson dans l'imitation de Jésus-Christ, par M. Onésime Leroy; table analytique et introduction; in-8°; 1841.

Bulletin du Comité Historique des Arts et Monuments, établi au ministère de l'instruction publique; 11e cahier.

L'Écho du Monde savant.—Travaux des savants de tous les pays dans toutes les sciences; 8e année, les huit numéros d'octobre 1841.

L'Institut, journal général des Sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger; 6e année, 2e section (sciences historiques, archéologiques et philosophiques); numéro 68; octobre 1841.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

ANAXIMÈNE.

Anaximène (de Milet), disciple d'Anaximandre, vécut dans le VIe siècle avant J.-C. Il naquit, dit Diogène, dans la 63e olympiade, c'est-à-dire vers 524 avant J.-C., et mourut vers le temps de la prise de Sardes par Cyrus (1). Si ces dates étaient exactes, il serait mort quinze ans avant sa naissance, car la prise de Sardes remonte à l'année 540 avant notre ère; et c'est pourquoi la *Biographie universelle* suppose que Diogène Laërte a voulu parler de la prise d'Athènes (2).

Mais cette correction ne fait pas disparaître les difficultés. Si Anaximène a été le disciple d'Anaximandre, comme on le croit généralement, celui-ci étant mort la deuxième année de la 58e olympiade (3), c'est-à-dire en 547 avant J.-C., son disciple devait avoir au moins trente ans à cette époque; il aurait donc dû naître entre 570 et 580, et aurait pu pousser sa carrière jusqu'en 504, époque qu'on assigne à sa mort (4). Dans cette dernière hypothèse, une difficulté du même genre se présente pour passer d'Anaximène à son disciple Anaxagore, que l'on fait naître vers 500 (5), c'est-à-dire après la mort de celui dont il aurait reçu les leçons (6). Il semble qu'il faut encore reculer plus qu'on ne l'a fait la naissance de ce dernier philosophe, et le faire naître vers 530, à moins qu'on ne suppose qu'il n'a pas reçu directement les leçons d'Anaximène, qu'il a seulement lu ses livres, ou que sa doctrine lui a été transmise par un intermédiaire.

Enfin il y a des auteurs qui font d'Anaximène le disciple de Parménide (7). Ici l'erreur ou la confusion de noms est évidente; celui-ci a été postérieur de beaucoup, puisque Socrate, né en 459 avant J.-C., avait pu converser avec lui (8), qu'il n'avait encore que soixante-cinq ans.

Ces questions de date n'ont, du reste, qu'une médiocre importance; elles nous font seulement mettre de l'ordre et de la suite dans les découvertes faites par

(1) Diog. Laërt., II, 2. § 3, *Petitus Obss.*, croyait qu'il fallait lire la 55e olymp. *Voy.* Huebner, *in Diog.*, t. I, p. 94. — (2) *Biogr. univ.*, article *Anaximène*. — (3) Diog., liv. II, *in Anaximand.* — (4) La table chronologique annexée au deuxième volume du *Man. d'hist. de la phil.* de Tenneman le fait même fleurir en 557 avant J.-C. — (5) *Voy.* la table chronologique citée ci-dessus. — (6) Diog., II, 3. — (7) Diog., l. II, *in Anax.*, au commencement. — (8) Platon, *Œuvr. compl.*, t. XII de la trad. de M. Cousin, au commencement du Parménide.

les diverses écoles ; or, comme ces découvertes sont presque toujours isolées et sans influence les unes sur les autres, il n'y a guère qu'un intérêt de curiosité à rechercher les véritables époques de la naissance et de la mort de ces premiers philosophes.

Anaximène ne joue pas un bien grand rôle dans la physique ancienne. Anaximandre avait dit que l'infini était le principe de tout, sans déterminer quelle était cette matière infinie (1) ; Anaximène ajouta cette détermination ; il dit que c'était l'air (2) ; l'air infini (3) ou l'air et l'infini (4). De cet air infini vient tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera, même les dieux et les choses divines (5) ; l'air et l'esprit environnent le monde tout entier (6), et notre âme, qui n'est qu'un air, est en même temps ce qui nous entretient et nous conserve (7).

L'air étant parfaitement lisse et uni échappe à notre vue ; il devient pourtant sensible par le froid et l'humidité, le chaud et le mouvement, et il se meut toujours (8).

Par le froid ou le chaud il se condense ou se dilate, et devient ainsi de l'eau ou du feu ; en se condensant de plus en plus il devient successivement du vent, des nuages (9), de la terre, de la pierre (10), et tout le reste (11), si bien que le chaud et le froid, ces qualités contraires, peuvent être considérés comme les causes principales de toute génération (12). Ce passage curieux, où nous voyons, pour la première fois, dans l'école ionique, les qualités abstraites données comme jouant un rôle actif dans la production des choses, sera admis plus tard, mais avec de grands développements, par Aristote, qui fondera, sur cet incroyable abus de mots, ses théories les plus délicates.

Anaximène, du reste, déclarait que le froid et le chaud n'étaient rien en substance ; que c'étaient seulement des qualités ou passions de la matière. Il en donnait une preuve assez ingénieuse : « Notre haleine, disait-il, est froide ou chaude à volonté ; froide quand on souffle les lèvres serrées, parce qu'alors elle est comprimée et condensée, et que ce qui condense, c'est le froid ; chaude, au contraire, quand elle sort doucement de l'arrière-bouche, à cause de sa rareté et de sa dilatation, qui est la même chose que le chaud (13). »

Voilà donc l'air, l'air qui nous environne (14), reconnu par notre philosophe pour l'unique origine de tous les êtres ; et, deux causes seulement, la dilatation et la condensation, ou, si on l'aime mieux, le chaud et le froid, suffisent à produire toutes ces modifications dans sa substance : rien de plus simple, en vérité ;

(1) Diog., II, § 1er. — (2) Plut., *de Placit.*, I, 3. — (3) Orig., *Philos.*, c. 7. — (4) Diog., l. II, *in Anaxim.* — (5) Orig., *Philos.*, c. 7. — (6) Plut., *de Placit. phil.*, I, 3. Il prend πνεῦμα et ἀὴρ dans le même sens. — (7) Plut., *ibid.* — (8) Orig., *Philos.*, 7. — (9) Simpl., *in Arist. phys.*, f. 6, l. 7, en remontant. — (10) Orig., *ibid.* — (11) Simpl., l. cit. — (12) Orig., *ibid.* — (13) Plut., *de princ. frig.*, t. IX, p. 733 et 734 de l'édit. de Reiske. — (14) Pour Anaximène, comme pour tous les philosophes anciens, il s'étendait jusqu'aux astres.



rien de plus satisfaisant pour l'esprit, si cette supposition était en effet conforme à la nature des choses. Mais qui l'oserait croire aujourd'hui?

Les amateurs de rapprochements historiques citeront pourtant à cette occasion, et je le ferai bien volontiers moi-même, un passage curieux où M. Dumas, terminant à l'École de Médecine son cours de chimie organique (1), établit que les plantes et les animaux viennent matériellement de l'air, et y retournent; que ce sont de véritables dépendances de l'atmosphère; d'où l'on peut conclure qu'Anaximène avait été bien inspiré, si, du moins, on s'en rapporte à l'analogie des phrases.

Malheureusement cette analogie est trompeuse; les mêmes mots représentent à nos deux philosophes des idées toutes différentes, souvent opposées; chez Anaximène d'abord, et j'appuierai tout à l'heure avec plus de force sur ce point de vue, les êtres se transsubstantiaient; l'air cessait matériellement d'être lui-même en devenant autre chose; la condensation ne changeait pas seulement la forme, mais la substance du corps changé, tandis que, pour M. Dumas comme pour tous les chimistes, il n'y a, dans les réactions chimiques, que des molécules substantiellement invariables qui s'agrégent ou se dissocient.

En second lieu il suffit de mettre en regard les assertions téméraires du philosophe grec, et l'exposition si précise du chimiste français, pour voir que l'un prophétise ce qu'il imagine, tandis que l'autre nous raconte ce que toute l'école de Lavoisier a expérimenté depuis soixante ans.

« Les animaux, dit-il, constituent, au point de vue chimique, de véritables appareils de combustion, au moyen desquels du carbone brûlé sans cesse retourne à l'atmosphère sous forme d'acide carbonique; dans lesquels de l'hydrogène brûlé sans cesse engendre continuellement de l'eau; d'où enfin s'exhale sans cesse de l'azote libre par la respiration, de l'azote à l'état d'oxyde d'ammonium par les urines.

« Ainsi, du règne animal considéré dans son ensemble, s'échappent constamment de l'acide carbonique, de la vapeur d'eau, de l'azote et de l'ammoniaque, matières simples et peu nombreuses, dont la formation se rattache étroitement à l'histoire de l'air lui-même.

« De leur côté, les plantes, dans leur vie normale, décomposent l'acide carbonique pour en fixer le carbone et en dégager l'oxygène; elles décomposent l'eau pour s'emparer de son hydrogène et dégager aussi l'oxygène; enfin elles empruntent tantôt directement de l'azote à l'air, tantôt indirectement de l'azote à l'oxyde d'ammonium, ou à l'acide nitrique; elles fonctionnent ainsi, de tout point, d'une manière inverse aux animaux; et si, comme je l'ai dit, le règne animal constitue un immense appareil de combustion, le règne végétal, à son tour, forme un immense appareil de réduction, où l'acide carbonique réduit laisse son charbon,

(1) Août 1841. *Voy.* le discours tout entier dans le numéro du 20 août 1841 du *Journal des Débats*.



où l'eau réduite laisse son hydrogène, où l'oxyde d'ammonium et l'acide nitrique réduits laissent leur ammonium et leur azote.

« Si les animaux produisent sans cesse de l'acide carbonique, de l'eau, de l'azote, de l'ammoniaque, les plantes consomment sans cesse de l'azote, de l'ammoniaque, de l'eau, de l'acide carbonique. Ce que les uns donnent à l'air, les autres le reprennent à l'air, de sorte qu'à considérer ces faits au point de vue le plus élevé de la physique du globe, il faudrait dire qu'en ce qui touche leurs éléments organiques, les plantes, les animaux dérivent de l'air, ne sont que de l'air condensé; et que, pour se faire une idée juste et vraie de la constitution de l'atmosphère aux époques antérieures à la naissance des règnes organiques, il faudrait rendre à l'air, par le calcul, l'acide carbonique et l'azote, dont les plantes et les animaux se sont approprié les éléments. »

Il y a bien loin, on l'avouera, malgré la ressemblance des mots, des rêveries fantastiques, et néanmoins intéressantes, du philosophe ancien, à cette magnifique conception de réactions opposées, accomplies dans, avec et par l'atmosphère, et s'équilibrant pendant l'éternité.

Les idées astronomiques d'Anaximène sont celles que l'on peut supposer à cette époque; elles se rapprochent beaucoup de celles de son maître : la terre est large; elle est portée par l'air qui enveloppe tout (1).

Il en est de même du soleil, de la lune, des astres en général; car tout ce qui est de feu est porté dans l'air selon sa surface (2).

Les astres tirent leur origine de la terre; ils viennent des exhalaisons qui, en se dilatant, se changent en feu : ce feu, porté en haut, forme les astres (3).

Il y a aussi des substances terrestres (4) qui sont portées dans le lieu des astres et sur eux; le philosophe désigne sans doute ici les taches de la lune, par exemple, ses phases, ses eclipses, qu'Anaximandre attribuait à des obstructions ou à des scories (5) qui nous cachaient la face enflammée des corps célestes. L'explication d'Anaximène est au fond la même que celle d'Anaximandre; l'une et l'autre prouvent bien que Thalès, leur maitre à tous deux, n'eut jamais, quoi qu'on en ait dit (6), aucune idée de la vraie cause des éclipses, ni de la manière dont elles se produisent.

Anaximène désignait encore indubitablement ces brouillards, ces vapeurs, ces nuages répandus dans l'atmosphère, et qui nous empêchent d'apercevoir les astres; c'était pour lui des substances terrestres, car elles lui paraissaient froides, humides et obscures; elles étaient dans le lieu ou la région des astres, car elles étaient comme eux portées par l'air (7); d'un autre côté, et nous aurons à revenir là-dessus, les anciens ne se faisaient aucune idée, ni de la grandeur du monde, ni de la distance absolue des planètes; tous les météores leur paraissaient dans la même région que le soleil et les étoiles (8). Cette région n'était pas fort élevée

(1) Orig. *Philos.*, 7. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) φύσεις γεώδεις, *ibid.* — (5) Diog., *in Anaximand.* — (6) Diog., *in Thal.*, I, 23. — (7) Ci-dessus. — (8) On en voit des exemples dans l'histoire des physiciens postérieurs.



au dessus de la terre, comme le prouvent les assertions suivantes de notre philosophe.

Les astres ne se meuvent pas au dessus de la terre, mais bien autour d'elle (1); ils tournent autour d'elle, comme un chapeau sur notre tête (2); le soleil lui-même disparaît à nos yeux parce qu'il est caché par des montagnes, et non pas parce qu'il passe sous la terre, ou qu'il est trop éloigné de nous (3). Les astres enfin ne nous échauffent pas parce qu'ils sont trop loin (4); ils sont attachés au ciel comme des clous (5).

Ces opinions d'Anaximène méritent notre attention, sinon pour elles-mêmes, car elles n'ont rien de bien remarquable, au moins parce qu'elles nous représentent l'état de la science à cette époque. Il est, en effet, évident que personne alors n'avait regardé la terre comme sphérique (6) : Anaximandre la regardait comme semblable à une assise de colonne fort large ; Anaximène la comparait à une table (7) ; l'un et l'autre la croyaient soutenue dans l'air à cause de sa grande largeur (8). Certainement si Thalès, comme on le dit, avait connu la forme réelle de notre globe, la science n'aurait pas, entre les mains de ses disciples, rétrogradé jusqu'à son enfance.

Dans cette idée que la terre est plate, la révolution des astres autour d'elle paraît, en effet, plus naturelle que la révolution au-dessus et au-dessous ; et cette distinction qu'on ne pourrait pas faire, dans l'hypothèse de la sphéricité de la terre, entraînait, au contraire, très-naturellement Anaximène à soutenir que les astres et le soleil se couchaient derrière une montagne, et non pas sous la terre ; car l'idée que les feux, légers de leur nature, passaient au-dessous des eaux et des terres, devait leur paraître insoutenable.

Le soin que prend notre auteur de dire que, si le soleil disparaît à nos yeux, cela ne vient pas de son éloignement, prouve que quelques philosophes de ce temps donnaient cette explication de la venue des ténèbres, et qu'Anaximène avait un trop bon esprit pour admettre une raison si mauvaise.

Quant à sa dernière observation, que les astres ne nous échauffent pas parce qu'ils sont trop loin de nous, je n'ai rien à dire, sinon qu'elle renverse l'ordre établi entre les astres par Anaximandre, qui croyait le soleil élevé au-dessus de tous les autres, tandis qu'Anaximène le supposait le plus voisin de la terre, et reculait sur le dernier rang les étoiles fixes ou errantes que son maître avait placées auprès de nous.

La météorologie d'Anaximène n'est pas, plus que son astronomie, au-dessus des idées de son temps (9) ; les vents se forment lorsque l'air condensé vient à se raréfier, c'est-à-dire sans doute à se dilater, et se porte ainsi en avant (10) ; le même air devient, en se condensant de plus en plus, des nuages, de la pluie, de

(1) Diog., l. II, 3. — (2) Orig. *Philos.*, 7. — (3) Orig, *ibid.* — (4) Id., *ibid* — (5) Plut., *de Plac.*, II, 14. — (6) Plut., *de Placit.*, III, 10. — (7) Plut., *ibid.* — (8) Arist., *de Cœlo*, II, 13, p. 467, D. de l'édit. de Duval. — (9) *Voy.* Plut., *de Plac.*, III, 4. — (10) Orig., *Philos.*, c. 7.



la grêle, ou de la neige : de la grêle, lorsque l'eau des nuages se congèle tandis qu'elle tombe vers la terre (1) ; de la neige, lorsque les nuages sont saisis par la gelée, étant eux-mêmes fort humides (2).

L'arc-en-ciel vient des rayons du soleil qui tombent sur un air épaissi (3) ; et les tremblements de terre, de ce que la terre est trop changée, ou altérée par l'excès du chaud, ou du froid (4) ; on observe, en effet, que la terre se fend quand elle a été fort humide et qu'elle vient à se dessécher ; or ce sont les fragments détachés d'elle-même qui l'ébranlent en tombant sur elle ; et voilà pourquoi les tremblements de terre arrivent surtout dans les grandes sécheresses, suivies de longues pluies : car les fentes et brisures se forment par les premières ; et puis les monceaux de terre se détachent par les secondes, et secouent la terre en tombant, comme on vient de le dire (5).

Les éclairs sont, pour Anaximène comme pour Anaximandre, le résultat du déchirement des nuages par le vent (6) ; c'est là ce qui produit une clarté brillante et ignée (7), c'est-à-dire l'éclat et le feu de la foudre. On remarquera cette explication, d'abord parce que, bien que fort insignifiante, elle devait paraître très-naturelle à Anaximène, puisque ce philosophe croyait que l'air se changeait, par les différents degrés de condensation, en feu, en vent, en nuages, en eau, puis en terre et en pierre, et en tous les autres corps (8). Cela étant, rien ne devait l'embarrasser, ni les vents qui soufflent pendant les orages, ni la pluie qui redouble souvent après les coups de tonnerre, ni même le choc de la foudre, et ses effets mécaniques, toujours si effrayants. Anaximène eût au besoin fondé cette opinion plus moderne qui régnait en Europe du temps de Louis XIV, que la foudre exerçait ses ravages à l'aide d'une substance solide, mais invisible et introuvable, qu'on appelait carreau (9).

Une fable de La Fontaine (10) porte des traces de cette croyance, alors généralement répandue, lorsqu'il dit de Vulcain que

Ce dieu remplit ses fourneaux
De deux sortes de carreaux.

La théorie d'Anaximène aurait embrassé toutes les circonstances du phénomène ; la flamme brille : c'est l'air qui se dilate par le frottement et qui devient feu ; un bruit terrible se fait entendre : c'est l'air qui se heurte, ou se brise ; les vents soufflent de tous côtés : c'est l'air condensé qui se meut en avant ; la pluie aug-

(1) καταφερόμενον. *Voy.* aussi Simplic., *in Arist. phys.*, f. 37, l. 12. — (2) Orig., *lieu cité.* — (3) Orig., *ibid.* — (4) Arist., *Météor*, II, 7, p. 566. B. C. — (5) Arist., *Météor*, II, 7, cf. Senec., *Nat. qu.*, VI, 10, § 1. — (6) Orig., *lieu cité.* Théon, *ad Arat. diosem.* ajoute quelques détails, et montre qu'Anaximène avait remarqué l'arc-en-ciel lunaire. — (7) Orig., *lieu cité.* — (8) Πυκνούμενον δὲ, ἄνεμον· εἶτα νέφος, ἔτι δὲ μᾶλλον, ὕδωρ· εἶτα γῆν· εἶτα λίθους· τὰ δὲ ἄλλα ἐκ τούτων. Simpl., *in Arist. phys.*, I, f. 37, l. 7 en remontant. — (9) Rohaut, *Cours de physiq.*, III, 16, combat de toutes ses forces cette opinion populaire. — (10) La Font, *Fab.*, VIII, 20, *Jupiter et les Tonnerres.*



mente : c'est l'air qui se condense davantage et se change en eau; la foudre frappe ; elle tue, ou fracasse : c'est l'air qui, en se condensant toujours, est devenu pierre ; c'est cette pierre qui a frappé et fait périr la victime. Mais on ne la retrouve pas, cette pierre : c'est qu'après le choc elle s'est rechangée en air, en se dilatant, comme elle s'était d'abord condensée. Rien n'est commode, dans les sciences. comme ces explications où, sans examiner à fond la substance même à laquelle on attribue un effet quelconque, ni ses divers modes d'action, on suppose *à priori* des qualités que l'imagination trouve toujours le moyen d'arranger plus tard, pour les conformer aux apparences.

Nous verrons par la suite que la physique des anciens consista toujours dans des fantaisies de ce genre, et dans des rapprochements plus ou moins ingénieux entre les détails du fait physique et les modifications tout arbitraires d'une imagination capricieuse.

La seconde observation relative à ce passage est que l'explication d'Anaximène est, aux expressions près, celle que l'antiquité tout entière à donnée de la foudre ; et cette conformité n'a rien d'étonnant : il était bien impossible que les anciens comprissent aucun des météores qui se rapportent à l'électricité. C'est, pour le dire en passant, un des plus beaux résultats de la physique moderne, et, en même temps, l'un des plus inattendus, qu'elle soit parvenue à réunir sous une cause unique la faible attraction que Thalès observait dans le succin, et ces grands et beaux phénomènes de la foudre, des feux Saint-Elme et des aurores boréales.

Mais combien n'a-t-il pas fallu pour cela de temps, de patience et de travaux! Il y avait plus de vingt siècles qu'on frottait, sur un morceau de drap ou de laine bien secs, des bâtons de soufre ou de résine, afin d'enlever de petites pailles, ou des grains de poussière, lorsque l'ingénieux bourgmestre de Magdebourg, cet Otto de Guérike (1), à qui l'on devait déjà la machine pneumatique (2), eut l'idée, bien simple sans doute, et pourtant bien tardive, d'employer, au lieu d'un petit bâton d'ambre jaune ou de résine, un gros globe de soufre traversé par un axe auquel était attachée une manivelle, et d'augmenter ainsi les effets produits jusqu'à ce jour. Il observa que les corps légers, attirés d'abord vers ce globe, étaient ensuite vivement repoussés ; il sentit cette odeur particulière et presque phosphorique qui caractérise l'électricité ; il aperçut même l'étincelle. La machine électrique, en un mot, venait d'être inventée (3) !

Plus tard on en varia les formes ; on accéléra la vitesse de rotation du globe au moyen d'une grande roue et d'un cordon sans fin passant dans la gorge d'une poulie (4) ; on substitua le verre au soufre (5); Nairne modifia la forme du globe, et l'allongea en cylindre (6) ; Inghenhouz remplaça les globes et les cylindres

(1) Né en 1602, mort en 1686. — (2) Libes., *Hist. de la phys.*, t. II, c. 7, § 1. — (3) Libes., *ibid.* § 7. — (4) Priestley, *Hist. de l'élect.* Nollet, *Tr. de phys.* — (5) Nollet, *ibid.* — (6) Péclet, *Tr. de phys., de l'électr*, n° 904.



par ces magnifiques plateaux généralement adoptés aujourd'hui (1) ; Muschembroëk (2) avait, par hasard, trouvé la bouteille de Leyde (3) ; on avait augmenté la surface électrique de cet instrument dans les jarres et les bocaux ; on avait réuni ces bocaux dans des batteries formidables, dont l'étincelle était enfin assez forte pour tuer de gros animaux ; et aucun physicien n'avait encore soupçonné l'analogie, si évidente aujourd'hui, de la foudre avec l'électricité.

Ce fut un Français, qui n'a d'ailleurs fait en physique aucune autre découverte importante, quoiqu'il ait beaucoup contribué à répandre partout le goût de la philosophie naturelle (4), ce fut l'abbé Nollet qui, le premier, cent ans peut-être après qu'Otto avait produit l'étincelle, passa hardiment du cabinet de physique à la région des foudres et des éclairs, des réactions de son laboratoire à celles des vents et des nuages. « Si quelqu'un, écrivait-il (5), entreprenait de prouver, par une comparaison bien suivie des phénomènes, que le tonnerre est, entre les mains de la nature, ce que l'électricité est dans les nôtres ; que ces merveilles dont nous disposons maintenant à notre gré sont de petites imitations de ces grands effets qui nous effraient, et que tout dépend du même mécanisme ; si l'on faisait voir qu'une nuée, préparée par l'action des vents, par la chaleur, par le mélange des exhalaisons etc., est, vis-à-vis d'un objet terrestre, ce qu'est le corps électrisé en présence et à une certaine proximité de celui qui ne l'est pas ; j'avoue que cette idée, bien soutenue, me plairait beaucoup ; et pour la soutenir, combien de raisons spécieuses ne se présentent pas à un homme un peu au fait de l'électricité ? L'universalité de la matière électrique, la promptitude de son action, son inflammabilité, et son activité à enflammer encore d'autres matières ; la propriété qu'elle a de frapper les corps extérieurement et intérieurement jusque dans leurs moindres parties ; l'exemple singulier que nous avons de cet effet dans l'expérience de Leyde ; l'idée qu'on peut légitimement s'en faire en supposant un plus grand degré de vertu électrique, etc., tous ces points d'analogie, que je médite depuis longtemps, commencent à me faire croire qu'on pourrait, en prenant l'électricité pour modèle, se former, touchant le tonnerre et les éclairs, des idées plus saines et plus vraisemblables que ce qu'on a imaginé jusqu'à présent (6). »

Cinq ou six ans plus tard, en 1752, Franklin et Romas (7) démontrèrent la

(1) Cavallo, *Tr. de l'électricité*, p. 124 de la trad. française ; d'autres attribuent l'invention des plateaux à Ramsden, artiste anglais. Péclet, *Tr. de phys.*, n° 989. — (2) Né en 1692, mort en 1761. — (3) En 1746. Nollet attribue l'invention de cette bouteille à Cunéus. *Voy.* Libes, *ouvr. cité*, t. III, c. 7, § 12. — (4) *Encycl. méth., cabinet de physique.* Voy. *Encycl. cathol.*, même mot. — (5) *Voy.* son *Tr. de phys.*, t. IV, p. 314. Imprimé en 1745. — (6) En Allemagne on attribue à Winkler cette idée que Nollet exprime ici avec tant de détails. *Voy.* Fischer, *Tr. de physique*, p. 256. Je trouve, dans la traduction française du traité de Cavallo, p. 54, que cette découverte n'appartient, ni à Nollet, ni à Winkler, puisqu'ils ne l'auraient eue que vers 1745, ou 46 ; mais que Grey, mort huit ans auparavant, en 1737, avait dit, peu de temps avant son décès, que, si l'on pouvait comparer les petites choses aux grandes, l'électricité et la foudre n'étaient qu'une seule et même chose. — (7) Libes, *Hist. de la phys.*, t. III, c. 10, § 5 et 6



vérité de l'opinion de Nollet, non pas, comme le demandait notre compatriote, avec des rapprochements, plus ou moins ingénieux, renouvelés des Grecs, mais à la moderne, par la belle et dangereuse expérience du cerf-volant électrique, qui leur permit d'aller chercher le fluide au sein même des nuages, et de diriger, à la distance de plusieurs pieds, des étincelles foudroyantes sur des excitateurs qui ne risquaient rien.

L'invention des paratonnerres fut le résultat de cette découverte (1); et le triste sort du professeur Richmann, mort victime d'une expérience faite imprudemment sur le conducteur d'un de ces appareils (2), démontra aux plus incrédules que l'analogie de la foudre et de l'électricité n'était pas un jeu d'esprit, mais une réalité certaine, avec ses avantages et ses dangers.

Telle fut, en ce qui concerne l'explication du tonnerre, la marche lente, mais progressive, de l'esprit humain. Si l'on n'est pas arrivé plus vite au but, il faut se rappeler que la fausse voie où s'étaient engagés les philosophes grecs n'était guère propre à nous y conduire promptement; que, pendant tout le moyen âge, et jusqu'à Képler, Galilée et Descartes, on se traina servilement sur les traces des anciens. L'état social, d'ailleurs, n'était pas favorable aux découvertes scientifiques, ni aux travaux qu'elles exigent; ainsi le long sommeil de l'intelligence humaine, en ce qui tient à la philosophie naturelle, et spécialement aux météores électriques, ne doit pas nous surprendre.

D'un autre côté, nous devons avouer que le chemin à faire était bien long et bien difficile; et aujourd'hui même que nous tenons tous les anneaux de la chaine qui lie l'expérience de Thalès aux plus effroyables produits des ouragans et des tempêtes, nous ne pouvons nous dissimuler que, si le hasard n'eût quelquefois amené des conjectures heureuses, nous serions loin de savoir tout ce que nous savons; peut-être notre imagination se perdrait-elle encore dans l'inextricable labyrinthe des hypothèses et des comparaisons.

Je reviens maintenant, comme je l'ai promis (3), sur la manière dont Anaximène se représentait les altérations de l'air, et sa conversion en tous les autres corps; j'ajoute à ce que j'ai dit sur ces sujets que M. Henri Ritter, dans son *Histoire de la Philosophie*(4), s'élève avec force contre l'opinion qui veut trouver dans l'école Ionique un ensemble de vues, toujours les mêmes, et une suite de maitres et d'élèves représentée, comme on le dit ordinairement, par Thalès, Anaximandre, Anaximène, Anaxagore, ou Diogène d'Apollonie. Il fait remarquer que cette opinion ne s'appuie sur aucun témoignage authentique (5); que les distances chronologiques ne s'y prêtent pas (6); que les dogmes surtout s'y opposent; il croit, en effet, reconnaître unité de sentiment et de doctrine chez Thalès, Anaximène, Héraclite et Diogène d'Apollonie; mais Anaximandre, Anaxagore et Archélaüs se séparent nettement des premiers, et soutiennent entre eux des théories qui doivent les faire

(1) Libes, *ibid.*, § 6. — (2) Le 6 août 1753. *Voy.* Libes, *ibid.*, et note 48, t. III, p. 303. — (3) Page 435. — (4) Trad. en français par C.-J. Tissot, 4 vol. in-8°. Paris, 1835. Ladrange. — (5) *Lieu cité*, t. I, p. 171. — (6) Voy. *ibid.* et ci-dessus, au commencement de cet article.



regarder comme formant une seconde division dans l'école ionique. Il caractérise ces deux divisions en montrant que, parmi les philosophes qui ont parlé du premier principe, les uns sont partis de l'idée d'une force vivante qui varie dans les propriétés et les formes de ses développements ; tout ce qui arrive dans la nature semble donc explicable, suivant cette méthode, par un changement de force..... La nature n'apparaît elle-même que comme une force vivante, dont les changements constituent les développements de la vie.... Un élément se convertit en un autre, ou par la contraction et l'expansion, deux forces qui sont considérées comme des procédés de la vie, ou d'une autre manière analogue (1). Les autres philosophes n'admettent aucune naissance proprement dite, aucun changement de propriétés ni de formes dans les éléments naturels, mais prétendent tout expliquer par le changement des rapports extérieurs dans l'espace ; ils supposent, par conséquent, la matière permanente, changeant de lieu par un mouvement qui survient en elle naturellement, ou lui est imprimé du dehors (2). Cette dernière explication s'appelle l'*explication mécanique*, et l'autre l'*explication dynamique*, parce qu'elle ne reconnaît rien que des forces ; et, à ce point de vue, Thalès, Anaximène, Héraclite, Diogène d'Apollonie furent des philosophes *dynamistes*, tandis que les trois autres, Anaximandre, Anaxagore et Archélaüs furent certainement des *mécanistes*. Il convient donc de les séparer, et de les étudier comme appartenant à deux écoles, ou au moins à deux divisions distinctes de la même école (3).

Je dirai brièvement pourquoi je ne crois pas le raisonnement ci-dessus aussi péremptoire que le suppose M. Ritter, et pourquoi je n'accepte pas sa conclusion.

J'accorde bien volontiers qu'en effet les témoignages relatifs à la filiation des maîtres et des élèves, dans l'école ionique, n'ont aucun caractère d'authenticité, ne présente aucune certitude; sous ce rapport je n'hésiterais pas à me ranger à son avis.

Je ne contesterai pas davantage ce que dit M. Ritter sur la discordance des époques ; j'ai tâché moi-même de la faire bien comprendre au commencement de l'article d'Anaximène ; je remarque seulement que la nouvelle hypothèse augmente la difficulté plutôt qu'elle ne la diminue, puisqu'elle allonge encore la durée d'une génération philosophique. M. Ritter répond qu'il n'admet pas du tout que l'enseignement ait été oral ; il peut fort bien avoir eu lieu par les livres seulement, ou par des intermédiaires, dont les noms ne nous seraient pas parvenus. C'est aussi ce que j'ai supposé ; et ici encore je suis d'accord avec le savant auteur que je combats.

Je ne nie pas non plus la justesse de son observation relativement à Anaximandre, qu'il place parmi les mécanistes, et qu'il dit en cela s'éloigner de Thalès,

(1) Même ouvr., p. 173. — (2) *Ibid.*, p. 172. *Voy.* surtout l'exposé fait par Simplic. de la doctr. d'Anaximandre (*in Arist. phys. comm.*), f. 6, l. 12 en remontant : οὐχ ἀλλοιομένου τοῦ στοιχείου ἀλλ' ἀποκρινομένων τῶν ἐναντίων διὰ τῆς αἰδίου κινήσεως. — (3) *Ibid.*



d'Anaximène et d'Héraclite; mais je crois qu'il donne à cette observation une beaucoup trop grande importance.

C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Aujourd'hui, en Allemagne surtout, les philosophes, et même les physiciens qui mêlent à leurs travaux les idées métaphysiques, se rangent expressément sous l'un ou l'autre drapeau; ils sont dynamistes ou mécanistes; et l'on en compte beaucoup plus du premier ordre que du second. En France, c'est tout le contraire: tous les physiciens sont assurément *mécanistes* (1).

Quelle est la valeur philosophique de ces deux opinions? Ce n'est pas à moi de le décider : on conçoit pourtant qu'après tant de recherches sur la manière dont nos idées se forment dans notre esprit, après tant d'objections faites par les philosophes de toutes les opinions aux opinions opposées, après que tant d'hommes supérieurs ont fait voir qu'il était impossible de trouver un lien syllogistique et démonstratif pour la raison entre ce qui nous parait une cause et ce qui nous semble son effet, entre la sensation, par exemple, et la matière extérieure qui nous parait la produire, ceux qui cherchent avant tout cette raison démonstrative, ont pu nier le monde extérieur, ou au moins la vérité de ses apparences; ils se sont renfermés dans la citadelle inexpugnable de leur croyance, et, déclarant que rien ne leur prouvait, ni ne leur expliquait surtout la matérialité, l'étendue, l'espace, ils ont réduit tous ces phénomènes à des forces, causes premières de toutes nos sensations.

C'est toujours, au fond, le système des monades de Leibnitz; on nie la réalité de l'apparence, et l'on y substitue une conception de l'esprit, aussi obscure indubitablement, mais qui remplace enfin avec avantage, aux yeux de certains esprits, ces idées inexplicables de l'action mécanique des êtres élémentaires les uns sur les autres.

Je répète que je n'ai pas à prendre parti dans ce débat ; je fais observer seulement qu'il ne roule, en effet, que sur l'essence intime des choses; on dispute sur la réalité absolue de la molécule matérielle; mais, dans la pratique, il n'y a et il ne peut y avoir aucune espèce de discussion ; là tout le monde est mécaniste. « Pour le chimiste, dit M. Dumas (2), il ne saurait exister ni hydrogène, ni carbone, ni azote, ni oxygène abstraits ; ce sont ces êtres dans leur réalité qu'il a toujours en vue; c'est de leurs molécules qu'il parle toujours. » Il se figure donc ces molécules matérielles comme douées de résistance, de mouvement, de grandeur et de poids, en un mot de toutes les propriétés mécaniques. On sait que les unes passent par des fentes, ou pores de telle dimension, tandis que d'autres y sont arrêtées (3); on ne doute pas que les éléments chimiques ne doivent, après toute opération bien faite, se retrouver les mêmes : si l'on en

(1) Biot, *Traité de physiq.* de Fischer, trad. de l'allemand. — (2) Voy. le *Journal des Débats* du 26 août 1841, *déjà cité*. — (3) Dalton a remarqué que l'hydrogène, enfermé dans un vase fêlé, se perdait beaucoup plus rapidement que les autres gaz; l'eau passe à travers les pores d'une vessie; l'alcool n'y passe pas. *Voy.* la Chimie de Thénard.



trouvait d'autres, on annoncerait immédiatement la découverte d'un corps nouveau. Ainsi la question dont je parle en ce moment n'occupe ni n'arrête les physiciens; ils sont tous d'accord sur la manière de faire les expériences et d'en apprécier les résultats; s'ils diffèrent, c'est comme métaphysiciens, lorsqu'ils veulent remonter jusqu'à l'origine de nos connaissances, et expliquer, ce qui sera peut-être à tout jamais inexplicable, le mode d'action de la matière sur la matière, ou de la matière sur notre intelligence.

Mais on doit comprendre par là que cette différence, importante aujourd'hui que les sciences métaphysiques ont été étudiées par des hommes d'un esprit si subtil, ne l'était pas, à beaucoup près, autant lorsque la philosophie a commencé.

On peut l'assurer *à priori;* car on sait bien comment se forment les opinions philosophiques, soit chez les peuples, soit chez les individus : ce sont presque toujours des idées généralisées très-précipitamment; et d'autant plus vite, que l'objection ne se présente jamais à l'inventeur : il faut attendre qu'un esprit critique et opposé vienne montrer le faible d'une doctrine, pour qu'on la modifie plus ou moins profondément. Dans cet état, un philosophe peut être attaché à son opinion, sans doute, mais son disciple n'a pas les mêmes raisons pour y tenir; il l'abandonne, sans abandonner pour cela le reste de la science de son maître; c'est ce qu'on a vu dans Aristote par rapport à Platon, c'est ce qu'on voit partout et chez tous les élèves, lorsque les opinions de leurs maîtres ne sont pas encore bien établies et bien assises.

A posteriori la chose n'est pas moins évidente, puisqu'enfin les anciens, malgré cette différence du point de vue entre Thalès et Anaximandre, entre Anaximandre et Anaximène, les ont regardés comme se suivant dans la même école, et que M. Ritter est le premier peut-être qui veuille fonder une différence totale de doctrine sur la différence d'une idée métaphysique : c'est qu'assurément cette idée métaphysique n'avait pas pour eux, à beaucoup près, l'importance qu'y donne notre auteur.

Or je crois qu'ici, où il ne s'agit, en effet, que de la valeur de cette idée dans le système entier, les anciens étaient meilleurs juges que M. Ritter : Thalès, Anaximandre, Anaximène, ni leurs successeurs ne tiraient pas de leurs systèmes, soyons-en bien convaincus, toutes les conséquences qu'en tirent les modernes, et M. Ritter en particulier; ils n'étaient pas, ils ne pouvaient pas être si habiles; si l'on avait voulu expliquer à nos deux premiers philosophes qu'ils étaient, l'un dynamiste, et l'autre mécaniste, selon notre façon de penser, on les aurait certainement bien surpris.

Concluons donc qu'un point sur lequel on diffère, quand même il contiendrait en germe des différences capitales, ne suffit pas pour déterminer des écoles diverses, si les inventeurs n'ont pas eux-mêmes appuyé sur ces différences; s'ils n'ont pas montré, par les conséquences qu'ils en tiraient, qu'ils se séparaient nettement de leurs devanciers; s'ils n'ont pas enfin élevé drapeau contre dra-

peau, et appelé autour d'eux ceux qui se détachaient de leur adversaire, comme ils lui renvoyaient ceux qui s'éloignaient d'eux-mêmes.

A ce point de vue, qui me paraît plus juste et moins exclusif que celui du savant que je combats, je jugerai plutôt de l'identité d'école et de direction par les idées générales qu'on se fait des phénomènes, par le progrès des connaissances expérimentales ou théoriques, par la marche, la netteté, l'analogie des explications : sous tous ces rapports, je crois que l'examen des philosophes qui nous occupent, d'après les témoignages des anciens, et ce que nous savons de leurs doctrines, ne conduit pas du tout aux conséquences admises par M. Ritter, et je persiste à regarder comme appartenant à l'école de Thalès les philosophes qu'il propose d'en détacher.

BERNARD-JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DE LA FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Par J.-J. AMPÈRE, professeur de littérature française au collége de France.

Il est des hommes auxquels il suffit d'une seule étude, et qui croient avoir beaucoup fait pour la science, lorsqu'ils ont enrichi quelqu'une des branches des connaissances humaines ; il en est d'autres, au contraire, qui, visant à une sorte d'universalité, s'imaginent pouvoir mener de front l'érudition et la littérature, l'histoire et la linguistique. M. Ampère est du nombre de ces derniers. Professeur assidu et écrivain infatigable, après nous avoir donné, en trois beaux volumes, l'histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle, il vient de publier l'*Histoire de la formation de la langue française*. Loin de nous en plaindre, nous lui savons un gré infini d'avoir, en peu d'années, traité, et, selon lui, résolu tant de questions compliquées, de nous avoir donné le mot de tant d'énigmes, d'avoir enfin débrouillé le chaos des premiers siècles de notre histoire littéraire.

Les origines de la langue française soulèvent bien des problèmes, et l'on a publié sur cet intéressant sujet tant de gros traités, on a entassé tant de volumes les uns sur les autres, les savants se sont montrés là-dessus si peu d'accord entre eux, ils ont abouti à des résultats si opposés, que les sages ont suspendu leur jugement, tandis que nombre de voix s'écriaient que la question était insoluble. M. Ampère n'est pas, lui, de cet avis, et, quand il ne nous aurait pas

convaincu, quand il ne nous aurait pas démontré que ses décisions sont irréfragables, et ses explications satisfaisantes sur tous les points, nous lui devrions encore des remerciements de n'avoir pas désespéré d'une chose réputée par d'autres impossible.

Mais, si nos sympathies étaient d'avance acquises au travail herculéen du savant professeur, il ne dépend pas de nous d'abdiquer notre jugement, et de renoncer, par rapport à un livre qui nous plaît, aux règles d'une judicieuse et impartiale critique, qui dit le bien avec bonheur, sans dissimuler le mal. C'est dans cette pensée que nous avons étudié dans toutes ses parties l'*Histoire de la formation de la langue française*. Je m'attendais à trouver une préface en tête du volume; il y a une préface; cette préface n'a cependant pas justifié mon attente. En effet, je m'étais promis une introduction développée, un travail savant et raisonné, où, après quelques mots peut-être sur les diverses opinions relatives à l'origine du langage, on aurait soigneusement passé en revue, et judicieusement apprécié tous les efforts tentés pour expliquer la formation de notre langue; je pensais qu'on nous dirait quelque chose des immenses recherches des La Curne Saint-Palaye, des Barbasan, des Du Cange et des Pougens (1). A mon avis, on ne pouvait se dispenser de nommer au moins Pezron, et son illustre correspondant Leibnitz, Bullet, Le Brigant, et son glorieux élève La Tour d'Auvergne, Henri Estienne, Huet, Le Duchat, Caseneuve, Ménage, Yault et M. Charles Nodier. Je me trompais d'une manière étrange. L'*Histoire de la formation de la langue française* devait avoir, pour discours préliminaire obligé, un morceau de littérature : j'avoue que j'en ai été fort désagréablement surpris; et j'ai craint que M. Ampère, qui a l'air de traiter si lestement une question fort importante, très-difficile et on ne peut plus complexe, ne se fût pas fait une idée juste de toutes les difficultés qu'il avait à surmonter, ni de l'immensité de la tâche qu'il s'était imposée.

Quand nous parlons de difficultés extrêmes et de tâche immense, nous sommes loin de nous faire des fantômes et de donner à la question plus d'étendue qu'elle n'en comporte. Ainsi nous ne pensons pas, comme M. Ampère, que, pour la résoudre et pour expliquer ce qui s'est accompli chez nous, il soit d'absolue nécessité de nous trasporter sur les rives du Gange, et de comparer minutieusement, avec le sanscrit, le prâcrit, le pâli, le bengali, voir même l'indoustani, tous dialectes incontestablemen dérivés de la langue savante, comme le français du latin, selon M. Ampère; langues sur lesquelles, au contraire, les prêtres de l'Inde au-

(1) M. de Pougens a laissé plus de trente volumes in-fol. sur la langue française. Quoique privé de la vue dès sa jeunesse, il n'en continua pas moins ses savantes investigations avec un courage et une ardeur au dessus de tout éloge. Pendant cinquante-cinq ans il ne s'est peut-être pas écoulé un seul jour sans qu'il travaillât à son ouvrage d'une effrayante étendue. Si un tel dévouement à la science ne mérite pas même une mention honorable, un simple souvenir, il faut avouer que nous sommes bien dédaigneux, et que nous portons un peu haut, selon la spirituelle expression de M. de Chateaubriand, notre *supériorité*.

raient fondé et constitué leur langue sacrée, si l'on en croit M. Ph. Chasles, qui, en pleine Sorbonne, a victorieusement soutenu son opinion. Quant à nous, qui n'aimons pas à voir déplacer les questions, et qui ne pensons pas que les sectateurs de Bouddha soient juges compétents dans des débats élevés sur les bords de la Seine, nous pourrions émettre à notre tour une opinion assez différente de celle dont nous venons de parler. Nous nous en abstiendrons, et pour cause; il vaut mieux revenir à l'histoire de notre langue.

M. Ampère, qui tantôt se donne comme historien de notre idiome, tantôt comme un guide pour tous ceux qui chercheront à résoudre les nombreux problèmes que soulève une aussi difficile question, débute par de longues et ambitieuses généralités sur tout ce qui concerne les langues indo-européennes. Il me semble qu'en cela il s'est placé sur un assez mauvais terrain.

En effet, les théories *à priori* n'ont jamais beaucoup avancé les questions : tout l'avantage qu'elles procurent, c'est de faire briller peut-être certains génies dont rien ne peut arrêter l'élan, et qui aspirent à l'infini; mais elles embrouillent, elles éternisent les discussions, sans rien terminer. Voyez dans quelle confusion inextricable les systèmes (1) des anciens avaient engagé les sciences physiques. En seraient-elles jamais sorties, si le bon sens des modernes, laissant de côté tout ce brillant fatras, n'eût appelé à l'observation, après avoir réduit à sa juste valeur l'autorité de maîtres?

Un exemple aussi effrayant n'a point étonné M. Ampère; il s'est élancé, avec une confiance qui tient de la témérité, vers les régions les plus élevées, espérant sans doute y être fort à l'aise. Je ne sais si je me trompe, mais je pense qu'au moins il n'a point eu là à se débattre contre la réalité, ayant pris soin de se mettre en dehors des choses humaines, tout en affectant de nous raconter tout ce qui se passe dans les langues qui se corrompent et s'éteignent pour céder la place à des idiomes nouveaux.

Peut-être le savant professeur a-t-il été séduit à la lecture de certains ouvrages modernes qui saisissent vivement les imaginations; mais les Rousseau et les Bonald sont de dangereux devanciers; et d'ailleurs, si, sur le même sujet, ils nous ont laissé des pages si remarquables, d'une si haute éloquence, c'est qu'avec des facultés plus puissantes peut-être ils s'étaient attachés à une question beaucoup plus générale et plus profonde que celle qu'a voulu traiter M. Ampère. Pour eux il s'agissait, non des langues indo-européennes, mais de l'origine même du langage, point extrêmement obscur, sujet excessivement vague, qui se prête volontiers à toutes les fantaisies, à tous les écarts mêmes d'une brillante imagination. Quant à M. Ampère, qui pourrait bien ne pas avoir le génie du philosophe de Genève, ni la verve, le raisonnement pressant, la profonde conviction de l'auteur des *Nouvelles Recherches*, et qui s'est pris à une question bien plus restreinte, quoique fort vaste encore, question qui demande la pa-

(1) Voir le savant Mémoire de M. B. Jullien, intitulé *le Curé de Varenckeville.*

tience de l'érudit et le bons sens du philologue beaucoup plus que le génie de l'écrivain, il ne pouvait raisonnablement espérer le même succès en traçant une théorie et formulant des principes, tandis qu'on attendait de lui un immense trésor de connaissances, des recherches approfondies et complètes.

D'ailleurs, comment prétendre expliquer, je devrais dire *raconter*, la formation de la langue française, sans en venir, bon gré mal gré, à l'application, sans descendre à de certains détails? Que devait-il arriver, si les explications n'étaient pas toujours satisfaisantes, si la faiblesse (1) des exemples venait à jeter plus que des doutes sur les principes exposés dans la théorie?

De tous les principes généraux mis en avant par M. Ampère, il n'en est peut-être pas un seul que l'on puisse admettre sans restriction; la plupart sont de nature à être fortement contestés. Il prétend, par exemple, que certains mots francais ne peuvent trouver leur origine, leur étymologie réelle que dans le sanscrit : ce qui suppose que, dans l'opinion de l'auteur, toutes les langues indo-européennes dérivent de la langue savante de l'Inde. Eh bien, faisons ici à l'habile professeur cette large concession; d'accord avec lui pour le point de départ, serons-nous aussi de son avis quant à la conclusion? Nullement; et voici pourquoi : c'est que, dans le grand système des idiomes indo-européens, chaque peuple modifie à sa manière des racines communes, en sorte qu'il est très-facile de voir, à la simple physionomie d'un mot, ou à la nuance qu'il exprime, quelle est la langue à laquelle il appartient; en effet, il porte un certain cachet, ou je ne sais quelle livrée qui le fait reconnaître. Qu'on me présente des monnaies des diverses nations de l'Europe; le métal est le même; c'est toujours de l'or ou de l'argent, plus ou moins pur toutefois. Malgré cette identité, je ne me tromperai point; car le coin de Russie n'est pas le même que celui de France; dans les écus de l'Allemagne même j'aperçois des effigies différentes; en supposant, par exemple, que l'or nous vint d'Espagne, le louis de France serait-il pour cela une pièce d'Espagne? Les magnifiques châles, les tapis précieux qui sortent journellement de nos manufactures, sont-ils donc des produits d'Espagne, parce que nous avons tiré de ce pays nos premiers mérinos?

Rendons la chose plus claire par une application plus précise. Dans l'ancien latin, langue dérivée, partie du grec, partie du celtique, on trouvait, nous dit V. Flaccus, *liberata* pour *effata*, *locuta;* c'est-à-dire que *liberare*, ou *liberari*, signifiait parler, d'où *deliberare*, délibérer, parler sur une chose, afin de savoir quel parti prendre. Notre verbe *délibérer* viendra-t-il donc du celtique, parce qu'on trouve en br. *lavaret*, parler (kym. *lafara*, fut. *lefair*, il parlera), racine du vieux verbe latin? Impossible, attendu qu'il est contraire au génie du

(1) Ceux de M Ampère sont généralement peu concluants; et, soit distraction, soit inexpérience dans de telles études, il lui est arrivé de donner comme identiques deux mots appartenant évidemment à deux racines différentes: *kritam* en sanscrit, *kaam* en pâli, fait. En persan on voit la racine *khân*, faire, à côté d'une autre de même valeur, *kerd*, infinit. *kerden*, faire; en kym. le même phénomène se reproduit: *gwnaeth*, il a fait, *gorem* (br. *genre*), il a fait. On trouve encore en br. *gra*, il fait.



celtique de former un mot tel que *deliberare*. *Capio*, je prends, nous a donné *capter, captation, accepter, acception, concevoir, décevoir, intercepter, percevoir, apercevoir, précepte, recevoir*...., en tout plus de quarante mots, tous ayant une origine essentiellement latine, bien que la racine primordiale soit l'irl *cib* (pron. *kib*), main, d'où *cippio*, prendre, saisir (en kym.). Ainsi une racine celtique a tellement fructifié sur le sol latin, qu'elle nous a rendu un grand nombre d'excellents mots, tandis que le celtique est demeuré en cela tout à fait stérile pour la langue française. Cet exemple, qui renverse l'opinion de M. Ampère, est en même temps un argument irrésistible contre les partisans exclusifs du celtique, lesquels prétendent que le français ne doit rien au latin, attendu que celui-ci a largement puisé aux sources gauloises (1).

M. Ampère tient aussi que, dans les langues qui s'altèrent et se dégradent au point de voir à la fin disparaître complétement les formes savantes qui en faisaient l'ornement et le charme, surgissent immédiatement d'autres formes, qui donnent une déclinaison, ou tout au moins une conjugaison nouvelle. Cette affirmation nous paraît fort hasardée, et nous citerons volontiers, comme preuve du contraire, la langue anglaise, dont les mots, dépouillés des belles formes anglo-saxonnes, n'ont pu en recouvrer d'autres; il en résulte, ainsi que me le faisait un jour remarquer M. Villemain, à la pénétration duquel rien n'échappe, que la langue de nos voisins d'outre-Manche nous présente un phénomène qui ne se trouve guère qu'en Chine et en Égypte, des mots tout nus, des racines réduites à la plus simple expression, dont on fait presque à volonté des verbes, des noms, et même des adjectifs et des adverbes. Ainsi l'analyse se trouve aux deux extrémités; il faut des efforts inouïs, un travail énorme pour s'élever à la synthèse, et l'on n'y arrive qu'avec des éléments primitifs.

On nous signale une autre loi : dans les métamorphoses successives auxquelles les langues sont assujetties, il s'opère des réductions incessantes ; mais ceci est effrayant pour l'avenir; car les mots finiront par se réduire à rien; et, si ceux dont nous nous servons, nous, les plus déterminés abréviateurs de la terre, ont encore une longueur raisonnable, il faut nécessairement conclure que les premiers hommes, que ces terribles enfants de la terre, qui, au rapport des poëtes, arrachaient des arbres énormes, et s'en servaient comme de baguettes, avaient aussi des mots à leur taille, des mots, non d'un pied et demi, comme dit Horace, mais longs de dix aunes au moins. Quoi qu'il en soit, si M. Ampère, au lieu de ces longues digressions et de ces prétentieux hors-d'œuvre, était entré dans quelques développements sur les comparaisons du latin et des langues néo-latines, il se serait

(1) J'ajoute en note, pour abréger, un autre mot plus remarquable peut-être encore : ἐμβρύον, embryon, ne peut se justifier, s'expliquer par le grec; mais, ainsi que l'a fait remarquer le Pr. de Brosses, la racine est *bru*, ventre, sein, utérus. En effet, l'embryon est l'enfant encore dans le sein de sa mère. *Bru* est un mot de la langue des Kymris (qui ont pump, et *pemp*, Eol. πέμπε, et une infinité de racines identiques aux radicaux grecs). Embryon aussi est grec, n'est que grec. Le kymrique n'a que la racine *bru* Voilà les langues indo-européennes.



bientôt convaincu que les mots italiens et espagnols sont au moins égaux en dimension aux mots latins correspondants; et peut-être eût-il été plus réservé dans ses conjectures sur la formation de notre langue, qui certainement est autrement faite que les deux autres, qui a une physionomie spéciale, une allure particulière. Voilà ce qu'il fallait expliquer; mais c'était difficile, et on l'a éludé avec adresse. Mais nous-mêmes, si ardents à mutiler les mots pour aller plus vite, avons-nous toujours abrégé? Non, assurément. Il nous est même arrivé de faire tout le contraire, c'est-à-dire qu'au lieu de contracter les mots, nous leur avons quelquefois donné un heureux appendice, qui n'a pas peu contribué à les embellir. J'en veux donner un exemple frappant (1), et, pour faire d'une pierre deux coups, j'indiquerai en même temps l'étymologie d'un des mots les plus charmants de notre idiome, qui compte tant de mots charmants.

Mam se trouve en breton et en gallois, avec la signification de mère. Ce nom n'offre rien de bien remarquable, sinon qu'il sert à indiquer les nombreuses affinités du kymrique avec le persan, le pelhvi, l'arménien, le géorgien, et même avec les langues sémitiques. Nous lui avons donné, par une légère addition, une valeur infinie, et au demi-barbare *mam* s'est heureusement substitué le *doux*, le *tendre*, le divin *maman*, qui fait si délicieusement battre tous les cœurs français. Nous avons donc *allongé*; mais, pour être juste envers l'idiome de nos pères, il faut savoir que *mamen* ne leur était pas inconnu; il existe encore au pays de Galles, et il n'est autre que le diminutif régulier de *mam*: il signifie donc petite mère, idée de tendresse et d'amour que le Français a religieusement conservée.

Dans le livre de M. Ampère on trouve de très-belles pages, des réflexions fort judicieuses, des remarques piquantes, des rapprochements ingénieux, des aperçus nouveaux, une certaine érudition. Mais, au milieu de ces excellentes choses, on rencontre avec douleur bien des assertions hasardées, une foule de paragraphes qui dénotent ou une extrême précipitation, ou une incompréhensible superficialité, ce qui a droit d'étonner de la part d'un homme aussi haut placé que M. Ampère dans l'estime publique.

Voici une page digne de Ménage; c'est la même ductilité, le même procédé, la même rigueur de déduction. Que de temps il faut avoir à perdre pour écrire sérieusement de telles choses! p. 291.

Après avoir rapporté deux opinions sur l'étymologie de la prép. *avec*, lesquelles ne méritaient pas d'être rapportées, tant elles sont bizarres, il ajoute gravement : « M. Nodier dit : *On a écrit* avecques, *et même* aveuques, *ce qui* « *démontre bien l'étymologie* ab usque cum. Je ne puis partager l'avis du savant

(1) J'en pourrais donner de nombreux; en voici quelques-uns pour le latin : *homo*, homme; *natio*, nation; *bona*, bonne; *raró*, rarement; *spes*, espérance; *spero*, j'espère; *despero*, je désespère; *mamma*, mamelle; *turtur*, tourterelle; *calx*, chaussure; *doctè*, doctement; ham, haim (mot germain qui signifie *maison*), est devenu *hameau*, maison isolée, comme l'étaient les habitations des Germains, au rapport de Tacite.



« et ingénieux philologue. Les manières d'écrire *avec*, sur lesquels il s'appuie, « ne sont point primitives; elles sont le résultat d'une orthographe vicieuse, qui « n'a rien d'étymologique; les plus anciens monuments de la langue ont *avec* « ou *ovec*.

« Le livre des Rois a même *ove* (suit le passage). C'est, selon moi, la forme « primordiale du mot, celle qui peut nous conduire à la découverte de son « origine. *Ove* vient, ce me semble, d'*ubi*, qui est devenu également *ove* en « italien; on conçoit comment s'est produite l'altération du sens; il y a une « étroite analogie entre le lieu *où* l'on est, et les objets avec lesquels on est. « Dire : je loge *avec* lui, je vais *avec* lui; n'est ce pas dire : je loge *où* lui (loge), « je vais *où* lui (va)?

« On trouve même des exemples de *où* pris pour *ove* (suivent des exemples). « Partant ainsi de *ove*, on a dit ovec et enfin avec..... Dans l'ancienne langue « *ove* ou *avec* est souvent remplacé par *o*..... que M. Orell fait venir d'*apud*, « et qui, je crois, vient d'*ubi*, comme *où*, si semblable à *o*. » Il ne faudrait pas, je pense, beaucoup de passages de cette force pour compromettre les études philologiques. Le suivant mérite d'être cité.

« Quant à *baron*, son nominatif, dans l'ancienne langue, *bers*, vient-il du « gothique *vair*, homme, identique à *vir* en latin, et à *vira* en sanscrit, ou bien « du celtique *ver*, qui est encore le même mot (en irlandais)? Ce qui ferait « croire à cette dernière origine, c'est de voir le scoliaste de Perse, d'où *linguâ* « *Gallorum* barones *vel* varones *dicuntur servi militum*. Ce mot eût été déjà bien « dégradé de sa signification primitive au temps du scoliaste; ayant voulu dire « primitivement un guerrier, il serait tombé en sens de soudard et de goujat. « Puis ce mot ainsi avili se serait relevé, et serait devenu le titre aristocratique « des fiers barons de France et d'Angleterre. Cette destinée serait curieuse, elle « est probable. » Elle nous paraît inadmissible, impossible. Kym. *barwn*, chef, seigneur, *barwnes*, baronne (autrefois *baronesse*); irl., *baran*. Ce n'est du reste qu'une autre forme de la racine *bren*, *brin* (Brennus), roi. Irl., *braine*, chef, général; kym., *brinn*, roi. *Brinndy*, palais, ou maison du roi.

Ce qui suit n'est-il pas empreint du même esprit? « L'opposé de *super*, dans l'ancienne langue, était *jus* (de *deorsum*, *deosum*, *josum*, *jusum*, *jus*); » *risum teneatis*.

Jus vient de l'irl. *ios*, *sios*, en bas, à bas, au-dessous; en kym., *iso*, bas, en bas. Cette particule a formé en breton et en gallois l'adj. *isel*, humble, bas, inférieur. En lang., *jhos*, *jheus*, bas, dessous; *jhout*, sous, dessous. Ce mot essentiellement celtique, éminemment populaire, se rendait en latin par *isus*, que Ducange a mentionné. Ici, comme en mille autres occasions, la langue officielle était contrainte de fléchir et de se plier à l'intelligence du peuple.

Nous ne finirions pas si nous voulions signaler toutes les inexactitudes qui se rencontrent surtout dans cette partie du livre de M. Ampère, qui fait venir, par je ne sais quelle distraction, *exécrer* de *excreare*, cracher. L'étymologie de

ce mot n'était peut-être pas si difficile. D'ailleurs M. Ch. Nodier l'a donnée, avec une explication où l'élégance du langage le dispute à la justesse des idées; nous y renvoyons, dans l'impossibilité de dire aussi bien.

Je ne dirai presque rien des *noms propres*, auxquels M. Ampère a consacré un paragraphe; non que le sujet ne soit curieux; mais avec des notions incomplètes, uniquement puisées dans Fallot et le *Livre de la Taille*, à quel résultat peut-on arriver? Et le moyen de résoudre les problèmes que soulève cette question difficile et neuve, lorsque surtout on ne peut rien tirer de son propre fond, et qu'on se réduit à résumer ce que les autres en ont écrit? Du moins faudrait-il les consulter tous, ce qui arrive rarement.

Après une longue kyrielle de mots, sans aucune connexion entre eux, et qui ne présente d'autre intérêt que le changement d'orthographe, se présente un passage un peu plus satisfaisant, le voici :

« *Vernes*, *Vernel*, *Vergnes*, *Lavergnes;* de *Vernède*, *Vergniaud*, *Duverney*, « *Duvernoy*, sont les équivalents de *Launay*, *Delaunay* ,*Delaunoy* (pour *de* « *l'Aunaie*), car *vern* est le nom de l'aune dans le Midi de la France.» Nous admettons cela; mais, dans le Nord, n'y a t-il pas un équivalent, un mot précieux avec le même sens, *Guernon*, puis de *Guerne*, de *Guerle*. Or il en devait être ainsi d'après les données de l'histoire et de la linguistique réunies; données qui nous ont appris que les Belges ou Kymris habitaient au nord de la Seine et de la Loire, tandis que les Gaëls ou Gaulois demeuraient au midi de ces deux fleuves. Le *vern* des patois méridionaux vient donc de l'irlandais *fearn*, tandis que le normand *guernon*, etc., dérive du kym. *gwernen*, aune (br. *gwernen*, aune, *gwernek*, aulnaie); mots qui nous présentent l'explication du *w* mis à la place du *f* ou du *v*, lequel a si fort embarrassé M. Ampère (1). En effet, après l'article, la gutturale disparaît, *ar-wernen*, d'où *werne* dans certains patois du Nord, et aussi *verne*, bas lat. *vernum*, que Ducange même a mentionné, n'y ayant pas, après tout, une si grande différence entre *w* et *v*. On ne perd donc pas son temps à creuser le sol plus profondément que ne l'a fait notre auteur : car les précieux objets d'antiquité que l'on découvre portent la double empreinte gauloise, empreinte que les Romains n'ont pas eu le pouvoir d'effacer.

Ce savant professeur, qui traite si légèrement les langues celtiques, les relève au moment où l'on s'y attendait le moins et les place au niveau du latin.

La parenté du latin, dit-il, et des idiomes celtiques n'est pas douteuse. Outre les ressemblances grammaticales, elle est établie par un certain nombre de radicaux, communs assurément. Ce n'est pas là une chose bien nouvelle, mais néanmoins il n'eût peut-être pas été déplacé d'entrer ici dans des développe-

(1) Je me trompe, rien n'embarrasse M. Ampère : ainsi, au lieu de prendre le *kym. gwiber*, serpent, dragon, et de le donner pour origine aux vieux mots *guivre*, *givre*, *wibre*, qui ont le même sens, il suppose que le latin *vipera*, dont le sens est un peu différent, a passé par le tudesque, et en est sorti *wibre*.



ments assez étendus ; la chose en valait la peine. Il n'eût pas été mal, non plus, d'ajouter que les idiomes germaniques se trouvent dans le même cas et par rapport au latin et par rapport aux langues celtiques, puisque Romains, Celtes, Germains, tous appartiennent à cette immense famille indo-européenne, ainsi que M. Ampère l'a proclamé en tête de son livre. Cette espèce de trilogie, il fallait l'établir dès le principe et ne jamais la perdre de vue dans la suite de l'ouvrage. Mais passons ; car ce serait être par trop exigeant envers l'auteur que de lui demander des idées claires et précises, une marche méthodique et régulière, un système nettement posé, solidement établi et bien lié dans toutes ses parties.

« Le gaélique *sin,* boule, d'où *sinus*, sein, pli d'un vêtement, golfe, etc. »

Sin ne signifie point boule, chose qui se changerait difficilement en pli de vêtement ; mais l'irl. *sin* présente l'idée générale de rondeur, de rotondité : *sin*, un collier, parce qu'il est rond; *sine*, le sein de la femme, la poitrine ; *sinin*, *sinieh*, téton, mamelon, bout de la mamelle. *Sine* signifie de plus une loupe, protubérance de chair, qui, par sa forme, se rapproche de la mamelle.— En persan, *sineh* aussi veut dire sein, mamelle.

« *Glor*, bruit, qui a fait *gloria*, gloire. » Sans doute la renommée donne la gloire quelquefois; et en irl. *glor* signifie dispute, bruit. Mais la *gloire*, n'est-ce pas plutôt l'éclat qui environne ? Quand nous disons, par exemple, que Dieu est environné de gloire et de majesté, est-il question de bruit, de dispute? Ne disons-nous pas, en parlant d'un homme parvenu à la gloire, que c'était un orateur *brillant* ou un brillant capitaine? Oui, et c'est bien là le sens, l'idée primitive de l'irl. *gloir*, gloire (qui en vient), car ce mot vient de *glor*, clair, radieux, brillant, et non de *glor*, dispute. Mais M. Ampère, ou plutôt celui qui a guidé M. Ampère, a la main malheureuse, et il a pris l'un pour l'autre. Ici notre savant s'appuie sur une autorité fort respectable sans doute, mais en fait de science il n'est point d'autorité infaillible, et il faut toujours vérifier, toujours contrôler, ou se condamner au silence. Je dois dire que M. Ampère a été mieux inspiré, lorsqu'il a écrit que le latin *insula*, île, est le diminutif du kym. *inis* qui a le même sens. Mais deux erreurs énormes sur trois étymologies, n'est-ce pas exorbitant? Sur quoi donc peuvent compter les hommes si nombreux auxquels il n'est pas donné de vérifier? à quelles étranges erreurs ne sont-ils pas exposés?

Ce que M. Ampère n'a point fait, ce qu'il a si peu heureusement tenté, essayons d'y suppléer, quoique d'une manière incomplète; les bornes d'un simple article ne nous permettant pas d'entrer dans de longs détails.

Kym. *Malais* (lat. *malitia*), malice.

Afin qu'il ne reste aucun doute sur l'origine celtique de ce mot, ajoutons l'irl. *mailis*, malice, dont la racine est *maile*, méchant, mauvais....

Wyth (irl. *ochd*, *ocht;* lat., *octo*), huit.

Laeth (lat. *lac*), lait.



Pour ce dernier, il y a la même évidence, puisque en irl. on trouve (outre *lacd*, *bleachd* (1), *meilg*; br. van., *leac'h*); *laith* et même *flaith*, du lait.

Kym. *meister* (lat. *magister*; irl. *maighis dir*) maitre. Anc. franç. *mestre*, *Meistres*, maitresse.

C'est du kym. que nous tenons les finales en *esse* pour le féminin, *pécheresse*, anc. fr., *baronesse* (du kym. *barwnes*).

Glaif, *glaiv*, faux, cimeterre, — glaive.

Egr, sûr, acide, âpre, — aigre (2).

Mesur (lat. *mensura*; la racine en irl., *meas*) mesure (3).

Mesuraw (lat. *metiri*; irl. *measadh*), pr. *mesura*, mesurer.

Lle, pl. *lleau* et *lleeu* (lat. *locus*; irl. *loc*, *loie*), lieu, place.

Trwyn, irlandais, *sron*, ῥὶν), nez, — TROGNE.

Parliaw (armén. *par*, mot, parole), parler.

{ *Parliwr*,
{ *Parlier*, (en vanetais ce serait *parlieur*), parleur (4).

Gwain (lat. *vagina*), gaine, en br. *gouin* (5).

Swyf (lat. *sebum*, *sevum*), suif.

Das, monceau, amas, — TAS.

Morthwyl (br. *marzel*, *morzel*; lat. *malleus*), marteau.

{ *Ffol*,
{ *Foll*, insensé, fou, — FOL, formé de *falsus*, selon Rayn.

Ces deux derniers sont remarquables en ce qu'ils ont été appliqués comme surnoms à deux rois de France : le celtique n'était donc pas mort au VIIIe et au IXe siècle.

Irl. *mios* (lat. *mensis*; kym. *mes*), mois.

Or (lat. *aurum*; kym. *aur*), or.

Ceap, *ceaip* (lat. *caput*), tête, commandant, — CHEF.

Cab, tête, faite, sommet, — CAP.

Sgum (lat. *spuma*), écume; anc. franç. *escume*.

Furnais (lat. *fornax*; ital. *fornace*), fournaise.

Oidhre (lat. *hæres*), héritier, — HOIR.

(1) *Bleachd*, et surtout *meilg*, reproduit cette racine indo-européenne qui se trouve dans les idiomes germaniques sous la forme de *milch*, *milk*, lait; *milk*, *milken*, traire, en grec ἀμέλγω *mulgere* en latin (irl. *bleagaim*, je trais). N'est-il pas aussi digne de remarque que le français, soumis à toutes ces influences, ait repoussé une locution qui devait y trouver place? Le provençal a été moins dédaigneux ; il a pris *mulgere*, dont il a fait *mouse*, traire.

(2) D'où *egroes*, fruits aigres, sauvages, en breton et en gallois; irlandais, *achar*, âcre, aigre.

(3) Porté en Angleterre par les Normands, il est devenu *measure*. L'allemand comme l'irlandais possède la racine à sa plus simple expression, *mas*. Le kym. a encore *meidr*, *meilr*, mètre, mesure.

(4) Voilà pourquoi on trouve, dans une vieille charte de Metz (Metz où l'on devait parler kym., puisque cette ville faisait partie de la Belgique) du XIIe ou XIIIe siècle, em*parlier* dans le sens d'avocat; l'avocat est en effet celui qui parle pour un autre; c'est le *parleur*.

(5) *Gouiner*, gainier, celui qui fait ou vend des gaines.



Oidhreacht (lat. *hæreditas*), héritage. — HOIRIE.

Oibre / *Oibreach* (gén. et pl. de *obair*; lat. *opus*, opéra,) œuvre (1), ouvrage.

Ainsi c'est de l'irlandais et du gaélique que nous sont venus nos nombreuses finales en age, *ouvrage*, *héritage*; ajoutons *esclavage*, en irl. *sclabheacht*.

Irl. *Catur* / *Keitre* (lat. *quatuor*; ital. *quatro*), quatre.

Keathramha (lat. *quartus*; ital. *quarto*), quatrième.

Mairnim, (br. *mira*, garder, observer), épier, regarder, observer, — MIRER (2).

Corruigh, irritation, colère, — COURROUX.

An / *Anaid* (lat. *annus*; et ital., *anno*), an, année.

Alladh (kym. *elym*, allons), aller.

Aill (va, viens, marche), que tu AILLES.

Ces exemples, que nous aurions pu multiplier, sont plus que suffisants pour montrer qu'un tel chapitre eût pu, dans de savantes mains, présenter un haut intérêt, et jeter un jour tout nouveau sur des questions si obscures encore, bien qu'elles aient été cent fois débattues.

Pour être complet, il eût été à propos de montrer les diverses langues dont s'est formée la nôtre en lutte les unes avec les autres, se disputant très-vivement l'honneur de nous donner des termes plus ou moins heureux, plus ou moins expressifs. N'est-il pas aussi très-piquant de voir la langue française repousser avec dédain des vocables présentés par le latin, le tudesque et les idiomes celtiques à la fois. Ainsi nous ne possédons ni *conin*, *coniel* ou *cuniculus*... pour dire *lapin*, ni *caseus*, *keese*, ou *caiss*, pour exprimer *fromage*, mot à peine justifiable. Je le répète, il n'est pas inutile de faire remarquer ces apparentes bizarreries.

Au reste, si le celtique est sacrifié, c'est pour faire plus large part aux idiomes germaniques, auxquels M. Dietz rapporte une portion considérable de la langue française; et le professeur du collége de France, qui dérive *craindre* de TREMERE, *parler* de PARABOLARE (qui n'a jamais été latin (3)), *aller* de AMBULARE, *tra-*

(1) A fr. *oevre*, œvre: on trouve encore *oibreachad*, ouvrage. *Opérer*, *opération*, *opérateur*, mots qui appartiennent bien plus aux savants et aux littérateurs qu'au peuple, viennent évidemment du latin, et ils ne peuvent venir que de là: *operari*, *operatio*, *operator*. L'irl. *obair*, œuvre, se retrouve en breton sous la forme d'*ober*, faire (d'où ce corruptif, *udober*, refaire, réparer — ADOUBER).

(2) Mot que M. Ampère tire de *mirari*, après Ménage. Je regrette bien sincèrement de n'être pas du nombre de ces personnes privilégiées pour lesquelles se *mirer* et s'*admirer* ne sont qu'une seule et même chose.

(3) On ne le trouve qu'une seule fois; et Ménage l'a cité, ne s'attendant pas peut-être qu'un érudit du XIX[e] siècle répéterait ce jeu d'esprit. Bien que ce mot ait été spirituellement employé (comme tant d'autres, dans le but de faire passer dans la langue officielle des mots de l'idiome national),

vailler de TRIBULARE, *malade* de MALE APTUS, *derrière* de DE RETRO (1), *payer* de PACARE, *merci* de MERCEDEM DARE, ne pouvait se montrer si difficile à l'égard d'un savant allemand qui lui a rendu tant de services, et qui a fait en grande partie les frais d'érudition du livre que nous examinons. Aussi nous lisons (p. 317) :

« M. Dietz porte à mille environ le nombre des mots français qui correspondent à un mot germanique, sans compter les dérivés et les composés, et « je crois que ce chiffre est loin d'être exagéré. »

Nous ne partageons nullement cette opinion, qui nous paraîtrait tout à fait dénuée de fondement, quand bien même nous n'en jugerions que par les exemples donnés à la suite du raisonnement de M. Ampère, exemples qui font voir l'esprit systématique de M. Dietz et l'absence de critique de notre auteur.

Voici en peu de mots les motifs qui nous font rejeter les données de M. Dietz : 1° A l'époque de l'invasion, les Francs étaient peu nombreux ; ces idolâtres se trouvaient en présence de chrétiens, auxquels le paganisme était en horreur. Ces barbares étaient en butte à la haine d'hommes civilisés, spirituels et railleurs, qui certes ne les épargnaient pas, et qui cherchaient à se venger du mal qu'on leur faisait au moins par des plaisanteries et des sarcasmes. De là le sens ironique, défavorable, du plus grand nombre de mots germains, admis dans notre langue. Les terres des vainqueurs sont des *landes*, leurs coursiers des *rosses*, leurs épées des *rapières*, leurs livres, s'ils en ont, des *bouquins* ; et, s'ils dominent, s'ils sont les maîtres, ces *lippus* sont de pauvres *hères*. Une langue qui débute chez nous par le ridicule a peu de chances de succès.

2° Les pays où la conquête a déployé toute son énergie, qui ont été accablés par sa toute-puissance, dont les habitants ont été foulés, écrasés par les barbares Germains, auraient dû, si l'influence dont on parle était réelle, en ressentir avant tout les effets; et la langue qu'on y parle se rapprocherait infiniment du langage des conquérants. C'est pourtant ce qui ne se voit nulle part. Ainsi, en Belgique, où les Francs s'établirent tout d'abord, pays qui est toujours resté

il ne fut point répété, il ne fit point fortune; et ce *parabolare*, si, comme le pensent Ménage et M. Ampère, il nous eût donné le verbe si important de *parler*, n'eût-il pas été sans cesse et exclusivement employé au lieu de *dicere*, *loqui*, *sermocinari*, *fabulari*, verbes que l'on connait et dont on a fait un fréquent usage dans *les siècles d'ignorance*? Vraiment ceux qui prodiguent les épithètes de grossiers, de barbares, aux âges qui nous ont précédés, devraient craindre qu'on ne puisse leur reprocher de calomnier *faute* de sagacité et d'intelligence, car si la parabole du *fétu* et de la *poutre* ne frappe pas tous les esprits, est-il si honorable, si glorieux de ressembler aux héros du fameux apologue de la *Besace*?

(2) Pour le prouver, notre savant cite l'italien *dietro* et l'espagnol *datras;* mais *arrière* et *dernier* ne tiennent-ils pas à la même idée et à la même racine? *arrière*, *derrière*, viennent du breton ; quant à *dernier* (ital. et esp. *ultimo*), c'est un mot gaël. Irl. { *deire*, *deireadh*, } bout, extrémité, queue ; { *deireannach*, qui est au bout, à la queue ; *deireonnach*, dernier ; } *deireanaighe*, postérieur ; *deireannan*, un lieu écarté, un désert.



sous la dépendance des rois de France ou des empereurs d'Allemagne, il y a un patois très-ancien, qui, plus éloigné du latin que le français, ne contient cependant pas cinquante éléments germaniques. On voit, au contraire, que ce patois, auquel tiennent tant les habitants de Liége et de Namur, n'a point été de la part des vainqueurs l'objet d'un injuste dédain. Car deux dialectes germains, le hollandais et le flamand, lui ont emprunté un certain nombre de mots, lesquels, pris pour des mots tudesques par des étymologistes aussi aventureux que M. Ampère, ont été souvent donnés comme l'origine des mots français correspondants; et ce que nous disons du wallon peut s'appliquer au lorrain, au rouchi (département du Nord) et au picard. Mais il est une autre province, la Neustrie, qui fut des premières envahie, et qui offre cela de particulier que, quatre cents ans après l'établissement de la monarchie de Clovis, elle fut de nouveau subjuguée par de nouveaux Germains qui s'y établirent et y dominèrent. Eh bien, ce sol, où l'on devait trouver deux couches de germanisme, qu'on me passe ce mot, n'offre, au bout de cent cinquante ans, plus rien de germanique, de telle sorte que les Anglo-Saxons, autre branche de la famille germaine ou gothique, placés en face des habitants de la Neustrie, des Normands, ne peuvent voir en eux des frères; car ils ne comprennent pas un mot de ce que disent ces étrangers (1).

3° Ménage, dans son culte pour la langue savante, a supposé je ne sais combien de mots latins qui n'ont jamais existé; les partisans du celtique ont fait de même pour leur idiome de prédilection; ceux qui ne peuvent sans enthousiasme prononcer les noms de l'*Edda* et des *Nibelungen* ne se montrent pas plus sages. Ils sont au comble du bonheur lorsqu'ils peuvent citer à tort et à travers des mots h. all., b. all., a. teutoniques, gothiques, a. scandinaves ou islandais. On dirait vraiment que les Islandais ne sont allés se fixer dans leur île si poétique et si délicieuse qu'après avoir habité notre pays, dont ils ont dédaigné le détestable, l'affreux séjour. On dirait que les Goths, qui n'ont pu se maintenir dans un coin de la France, ont dominé pendant de longs siècles sur toutes les provinces où s'est formée notre langue; qu'enfin nous avons été inondés de tous les flots de la Scandinavie. Quant aux mots qu'on ne trouve que dans le vieux teuton, nous n'avons qu'une question à faire : est-il présumable que des mots qui n'ont pu durer sur le sol natal aient pu prendre et persister sur une terre étrangère? Les mots purement islandais ne peuvent non plus être admis comme origine des termes français qui leur correspondent; car il n'est pas impossible que des insulaires, séparés par un tel intervalle de la mère-patrie, aient adopté un certain nombre de mots étrangers, soit qu'ils les aient pris sur les côtes d'Écosse et

(1) Un exemple plus frappant encore est celui du Bessin (arrondissement de Bayeux). On voit, par la *Notitia imperii*, que ce pays était déjà au pouvoir des Saxons à la fin du IVe siècle, avant l'invasion des Francs par conséquent; de plus, Charlemagne y fit passer dix mille Saxons convertis : puis vinrent les Normands, qui durent corroborer et ranimer le tudesque. Eh bien, dans ce canton tout germain, le patois qu'on y parle n'offre rien de germanique, si ce n'est *élingé*, fronde.

d'Irlande, ou dans les îles voisines, pays tout remplis de Celtes, soit qu'ils les aient trouvés même dans cette antique Thulé qui n'était sans doute pas déserte lorsqu'ils y ont pénétré. Aussi trouve-t-on dans l'islandais plusieurs mots celtiques qui existent encore dans l'irlandais et le gaélique. Les Scandinaves (1) aussi, qui ne connaissaient d'abord que les barques d'osier revêtues de peaux (marine qui n'exigeait pas un vocabulaire bien riche), ont dû emprunter aux Celtes presque tous leurs termes maritimes, chose plus que probable, puisqu'on peut aujourd'hui la prouver. On ferait bien aussi peut-être d'être un peu plus sobre de mots gothiques qui traînent dans des bouquins sans autorité, mais qui ne se voient pas dans *Ulphilas*, seul monument auquel on puisse se fier. D'ailleurs si les linguistes dont je parle se piquaient de quelque exactitude, avant de faire honneur à la langue de Théodoric de tel ou tel mot français, ils examineraient préalablement si le même mot existe en languedocien, seul idiome que les Goths aient pu enrichir; mais ils s'en gardent bien, dans l'appréhension assez fondée de voir sensiblement diminuer le petit trésor d'origines gothiques auxquels ils tiennent si fort.

M. Ampère, qui trouve toujours beaucoup de temps à consacrer aux questions oiseuses et presque étrangères à son sujet, glisse avec une rapidité déplorable sur celles qui y tiennent le plus intimement. C'est ainsi qu'il parle des patois et dialectes français, dans lesquels il n'aperçoit qu'une corruption du latin, et qui, selon lui, peuvent tout au plus fournir quelques secours à ceux qui s'occupent de paléographie. Il me semble qu'on en peut tirer un meilleur parti; et si le savant professeur eût visé dans ce livre à prouver plutôt qu'à affirmer, il trouvait là une occasion naturelle d'établir, par exemple, que l'influence des idiomes germaniques sur le français n'est pas une chimère; et, pour cela, il nous aurait

(1) D'ailleurs, au moyen-âge, alors que la langue française était parlée en Orient par les Croisés (voir les *Archives* de Jérusalem et de Chypre), introduite dans les Etats de Naples et de Sicile par quelques seigneurs normands, importée en Angleterre par les compagnons de Guillaume; alors que les empereurs d'Allemagne faisaient des vers à l'imitation des troubadours, les étudiants danois et islandais, en grand nombre à Paris, se faisaient remarquer par leur application et leurs succès et en même temps ils parlaient avec délice notre langue, que l'Italien B. Latini préférait à la sienne propre. Puis ces hommes du Nord, à leur retour dans leur patrie, y remplissaient les premiers emplois, y exerçaient une grande influence. Serait-il donc impossible qu'en communiquant à leurs concitoyens des idées nouvelles, ils se fussent servis des mots français qui les exprimaient, mots dont quelques-uns n'auraient pu durer que dans quelques traités, dans des vieilles chartes, mots qui nous sont présentés comme origine des nôtres par des philologues enthousiastes ou peu réfléchis? On serait porté à le croire en voyant, dans un traité islandais du XIIIe ou XIVe siècle, un homme d'État recommander à un jeune seigneur l'étude de deux langues, celle du latin et du welche, qui est le walon ou langue d'Oil. (Voir *Schwab* et la *Biblioth. academ.*) Peut-être cependant était-il imprudent à M. Ampère de s'engager dans cette voie; cela nécessitait de longues et laborieuses recherches, des comparaisons sans nombre; et, outre l'embarras et le dégoût d'une étude aussi fatigante pour un esprit qui est bien plus à l'aise dans les discussions littéraires que dans les investigations philologiques, il était réellement à craindre que le résultat ne démentît, ne renversât de fond en comble le système de Dietz, dont M. Ampère a fait le sien.

produit je ne sais combien d'expressions tudesques prises dans les patois qui se parlent dans les pays envahis les premiers par les Francs, dans ceux de la Lorraine, de la Belgique et de la Flandre française. Un autre avantage que M. Ampère pouvait tirer de l'examen des patois, c'était d'acquérir quelque gloire en combattant victorieusement un homme à qui la gloire littéraire n'a point suffi, et qui, avec cette élégance de langage et ce charme de style dont tout le monde est frappé, a prétendu, a solennellement avancé que presque tous les vocables de notre idiome sont immédiatement dérivés de ces divers patois, et qu'on ne saurait s'élever avec assez d'énergie contre l'idée fixe de faire à jamais disparaître ces *jargons*, qui sonnent si mal aux oreilles des littérateurs et des hommes politiques. Et il semblait d'autant plus opportun de réfuter M. Charles Nodier, que ses idées sont partagées par un grand nombre de savants hommes, lesquels pourront bien, malgré la publication de l'*Histoire de la formation de la langue française*, avoir l'audace de faire paraître sur le même sujet plusieurs in-8°, prétendant que la matière est loin d'être épuisée ; et je crains bien que leurs conclusions ne soient tout autres que celles de M. Ampère. Car, diront-ils, si dans la province de Carthage, plus de cinq siècles après la conquête, après trois cents ans de domination chrétienne, des prêtres sachant le punique étaient encore nécessaires pour communiquer avec le peuple, est-il présumable que les choses se soient passées si différemment dans les Gaules, où le serf comme le citoyen, où le paysan comme le citadin auraient parlé latin, exclusivement latin? Puis ils rappelleront que dans la Hongrie, qui ne connaissait que le latin, où tout le monde parlait et écrivait, disait-on, en latin, langue du gouvernement et de l'Église, tout-à-coup la langue populaire a reparu, idiome ni latin, ni néolatin, mais langue tatare, sœur non dégénérée de la langue des Turcs et des Madjiards. Il sera bien malaisé de ne pas inférer d'exemples aussi frappants, que la langue française renferme une foule d'éléments celtiques et que les patois en sont remplis ; ce qu'ils se hâteront sans doute d'établir, car tout le monde heureusement ne saurait prétendre être cru sur parole, ni pouvoir donner des affirmations pour des preuves. Mais, en attendant, ne nous est-il pas permis de nous étonner que M. Ampère, après avoir signalé l'influence du grec sur le français par les Messaliotes, n'en ait pas cherché la preuve par l'examen du dialecte parlé à Marseille et aux environs? A l'entendre, les Basques auraient occupé, à une époque fort reculée, toutes les provinces au midi de la Loire, et se seraient toujours maintenus en Aquitaine ; et il ne recherche pas, dans le languedocien, le gascon et le limousin des restes de la langue parlée par les Basques ou Ibères, langue qui aurait fait passer dans la nôtre plusieurs de ses mots? Il croit que les idiomes germaniques ont fait invasion chez nous à la suite des conquérants, et il ne songe pas à s'en assurer par une étude sérieuse du lorrain, du wallon, du rouchi et du normand. De si graves omissions porteraient des hommes moins prévenus que nous en faveur de M. Ampère, à penser que le côté sérieux n'est pas ce qui domine chez lui.

Grâce au ciel, ma tâche touche à sa fin. J'ai hâte de terminer : le devoir de la critique est certes bien pénible dans des circonstances comme celles où je me trouve; cependant il faut qu'elle le remplisse avec un noble courage, sous peine de s'abdiquer elle-même; car les livres imparfaits (j'adoucis le plus qu'il est possible), tombés de haut, présentés avec l'autorité d'un nom favorablement connu, me semblent des plus dangereux, parce qu'ils séduisent et trompent les demi-savants et les esprits médiocres, et qu'ils n'inspirent aux hommes de quelque valeur que le plus profond mépris pour les travaux de linguistique. Outre l'intérêt qu'elle présente par elle-même, la linguistique est un des flambeaux de l'histoire, et pour les époques reculées elle en est l'unique et précieux contrôle; et cependant, lorsque cette science (j'ose déjà lui donner ce nom) a pour représentants des hommes qui joignent à beaucoup d'esprit une légèreté déplorable et une incompréhensible présomption, elle paraît à bon droit la plus vaine, la plus futile des connaissances.

Comme livre d'amateur, celui de M. Ampère est estimable; c'est l'ouvrage d'un homme d'esprit et de talent; quant au fond, je crains bien qu'il ne manque de solidité. Résumé incomplet d'ouvrages incomplets, il n'est pas, il ne peut être le dernier mot de la science; encore passe si les savants qui ont guidé M. Ampère se touchaient par quelque côté, s'ils pouvaient se concilier et se fondre dans un système général; malheureusement cela n'est pas supposable, car leurs systèmes se combattent et s'excluent. Aussi M. Ampère a-t-il été obligé de flotter à tout vent de doctrine; avec Brochart, il admettait de nombreuses importations phéniciennes; subjugué par H. Estienne, il s'exagérait sans mesure l'influence exercée sur les Gaulois par les Massaliotes; en lisant Guil. de Humbolt, il se figurait que les Basques avaient jadis occupé les vastes provinces situées au Midi de la Loire; puis l'étude de M. Amédée Thierry l'avait engagé à faire une large part aux Celtes; quand à la fin, revenant sans bruit à Ménage, il a conclu que tout à peu près dérive du latin, n'était un millier de racines germaniques que réclamaient impérieusement Dietz et Duméril. Cela ne nous paraît pas un procédé scientifique; ce n'est pas avec cette légèreté, cette précipitation, que l'on fait des livres durables.

L'ouvrage de M. Ampère peut se comparer à ces édifices élevés à la hâte pour une circonstance donnée, pour une exposition, pour une fête, dans la construction desquels ont fait entrer toute espèce de matériaux, bons ou mauvais; on prend grand soin du frontispice qui doit être élégant; on n'oublie pas de revêtir ces murs, mal liés et peu solides, d'un badigeonnage trompeur, de telle sorte que le vulgaire inconsidéré s'ébahit d'une si magnifique apparence. Toutefois les hommes du métier ne s'y trompent pas, et ils ne prennent ces brillants palais que pour ce qu'ils sont, des constructions essentiellement temporaires. Ainsi l'habile professeur, dans un but que nous ne cherchons pas à pénétrer, et peut-être pour le besoin de sa position, a fait précipitamment, et sans y regarder de trop près, un livre proprement écrit, flattant dans l'occurrence une opinion que

peut-être il avait intérêt de ménager; lui en ferons-nous un crime? mon Dieu, non; seulement nous ne voulons pas être dupe, et nous déclarons hautement que la langue française attend encore son historien.

LEUDIÈRE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

ALMANACCO ARETINO 1840

DAL TENENTE ORESTE BRIZZI.

Il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de lire à l'Institut Historique un rapport sur le premier almanach d'Arezzo, publié dans cette ville par notre correspondant, le lieutenant Oreste Brizzi. Le premier volume contenait un guide fort bien fait du voyageur à Arezzo. Depuis lors, notre collègue a continué chaque année à mettre au jour un nouvel almanach, qui est devenu pour ses compatriotes une sorte d'encyclopédie nationale. Tout ce qui a rapport aux monuments, au commerce, aux arts, aux hommes et aux choses, tout ce qui peut intéresser à titres divers les habitants d'Arezzo, se trouve réuni dans ces petits volumes. L'almanach de 1840, dont je viens vous rendre compte aujourd'hui, est le digne successeur de ceux qui l'ont précédé. L'ouvrage commence par la suite de l'histoire de la république d'Arezzo, histoire commencée dans les premiers volumes. Vient ensuite la biographie du comte Fossombroni, né à Arezzo, aujourd'hui encore premier ministre de Toscane. M. Fossombroni, que j'ai eu l'honneur de connaitre personnellement, pendant mon séjour en Toscane, est un des hommes les plus remarquables de l'Italie actuelle. Profond mathématicien, habile ingénieur, savant chimiste, poëte agréable, politique adroit, dans le poste glissant qu'il occupe depuis vingt-sept ans, il a trouvé moyen, chose rare par le temps qui court, de concilier tous les partis, et de se faire aimer et estimer de tous. La Toscane lui doit une grande partie de son territoire, les Maremmes et le Val di Chiana, qu'il a su conquérir sur les eaux, et qu'il a transformés en terres fertiles, plantées d'oliviers et sillonnées de canaux d'irrigation.

La biographie du peintre Guillaume de Marseille est tirée en partie de Vasari, qui était lui-même d'Arezzo; mais l'auteur de l'Almanach y a joint des réflexions fort judicieuses et pleines de goût sur les ouvrages de cet artiste, qui se trouvent en assez grand nombre à Arezzo. M. Brizzi passe ensuite successivement en revue les nouveaux établissements publics, la filature de draps pour l'armée, les confréries de miséricorde, les hôpitaux, les livres nouveaux relatifs à l'histoire d'Arezzo, les découvertes dans les arts et les sciences, la statistique de la population, etc.

En résumé, cette collection est d'un immense intérêt pour les Toscans, et surtout pour les Arétins; nous mêmes, nous pourrons souvent y puiser

d'utiles renseignements pour l'histoire ancienne et contemporaine de l'Italie. On ne saurait trop encourager une pareille publication, et l'Institut Historique doit être fier de la voir entreprise et menée à fin par un de ses membres.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

La Société de la Morale Chrétienne ayant pris pour but la charité, a reconnu qu'elle devait être animée des principes de l'Évangile qui ordonne d'avoir soin des pauvres; elle ne se borne pas à les soulager dans leurs misères; elle prend sous sa protection des enfants orphelins, elle les élève avec soin en cherchant à leur former le cœur et l'esprit. Plus tard elle les met en apprentissage; elle en paie les frais; elle oblige les maîtres, non-seulement à conduire les enfants à l'école, mais aussi à veiller à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. La Société veille encore sur eux, elle a soin de placer à la Caisse d'Épargne les petites économies qu'ils peuvent faire. Elle leur fournit les outils et les instruments dont ils peuvent avoir besoin pour prendre et continuer un état.

Au nombre des membres de cette Société, il y a des femmes qui vont visiter les prisons, avec le désir de ramener ceux qui ont pu commettre quelques fautes; elles sondent leur cœur, tâchent de les ramener en leur donnant des secours; lorsqu'elles reconnaissent qu'il n'y a pas gangrène, et qu'elles peuvent espérer de les remettre en bon chemin, elles les recommandent à un comité de légistes qui fait partie de la Société. Ces avocats défendent gratis les accusés, surveillent leurs affaires et leurs intérêts, s'ils sont jugés dignes qu'on doive venir à leur secours. Lorsque les prévenus ou criminels ont été mis en liberté ou acquittés par le jury, on leur donne peu d'argent, mais des secours, de la nourriture pendant un certain temps, des outils ou des instruments qui les mettent à même de pouvoir travailler Elle vient aussi soulager d'autres misères; elle n'en repousse aucune : elle donne aux uns un peu d'argent, à d'autres les moyens de pouvoir travailler et élever leur famille; elle fait entrer au couvent de Saint-Michel les filles qui veulent devenir religieuses.

Cette Société, qui a pris pour base tout ce qui a rapport à la morale chrétienne, est persuadée que plus un homme est religieux, plus il est honnête homme, plus il est indulgent pour les autres; elle cherche à inculquer dans les cœurs et l'esprit des jeunes orphelins qu'elle élève, les principes religieux qui sont nécessaires au maintien de la société.

Dans cette Société on fait souvent aussi des lectures, qui sont basées sur ces maximes chrétiennes : *Aimez Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme*

vous-même.—Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. — D'après ces principes, on y a entendu un rapport sur les moyens d'établir la paix générale et d'empêcher les guerres. C'est une utopie, généreuse, j'en conviens; mais avant d'en arriver là il faudrait que nous eussions tous la foi des premiers chrétiens. Un homme vraiment chrétien, qui a fait abnégation de tout, peut suivre ce principe de l'Évangile : *Si tu reçois un soufflet sur la joue droite, tends la joue gauche.* Mais un peuple ne pourra jamais s'y conformer, à moins que nous ne soyons tous devenus des anges. Jusque-là il faudra imposer un tribunal, nommer des juges ou des arbitres, avoir une force pour appuyer les décisions de ce tribunal; et, après tout, ce seront des hommes sujets à toutes les passions humaines. Je doute qu'un pareil tribunal puisse suspendre ou empêcher la guerre.

Un autre rapport, basé sur ces mêmes principes, traite la question de l'abolition de l'esclavage. Les nègres sont des hommes comme nous, et doivent, ainsi que nous, participer à tous les bienfaits de la Divinité. Mais je suis de l'avis du rapporteur qui pense qu'avant de leur rendre entièrement la liberté, il faudrait chercher à leur inculquer dans le cœur des principes religieux qui leur fassent connaître, sentir les douceurs, le bien-être de la liberté, et les empêchent de se livrer à une licence qui en est la plus mortelle ennemie.

Il y a aussi dans les publications de la Société un rapport sur l'abolition de la peine de mort, basé aussi sur ces principes chrétiens : *Aimez Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même. — Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît;* et sur un des commandements de Dieu : *Homicide point ne seras.* Dans le code de lois donné au peuple juif par Moïse, sur le mont Sinaï, il y avait des crimes qui étaient punis de mort; ce qui pourrait faire croire que ce commandement de respecter la vie de son semblable ne doit s'entendre que d'homme à homme, mais ne défend pas à un peuple d'ôter la vie à un homme qui, pour satisfaire ses passions, ses haines, ses vengeances, a tué son semblable. Il serait à désirer qu'on abolît la peine de mort pour les causes politiques, et qu'on la rendît plus rare pour d'autres. On pourrait peut-être voir alors des criminels, poursuivis par les remords de leur conscience, trouver que la mort n'arrive pas assez tôt pour eux. Dans la Toscane, où la peine de mort est abolie, récemment il y avait à Livourne des hommes qui avaient la passion de tuer leurs semblables; ils ne volaient pas, ils n'étaient point animés par la vengeance : ils avaient soif de sang humain. Ils payaient des hommes pour en tuer d'autres, et leur défendaient de voler; ils en assassinaient eux-mêmes tant que l'occasion s'en présentait. La loi ne les condamnait qu'aux galères à vie; tout le monde a regretté que la loi ne permît pas d'ôter la vie à des monstres pareils.

La Société de la Morale Chrétienne, basée sur les principes de l'Évangile, a mis en action cette maxime du prophète Esaïe : *Celui qui a pitié des pauvres prête à l'Éternel, et il lui rendra le bienfait.* Elle a déjà séché bien des larmes, et a fait beaucoup de bien. Si elle désire voir augmenter le nombre de ses souscripteurs, c'est pour pouvoir soulager plus de misères et diminuer le nombre

des pauvres, c'est pour avoir les moyens de rendre de plus grands services à l'humanité.

Le comte Le Peletier d'Aunay,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

ARCHIVES CURIEUSES DE LA VILLE DE NANTES,

Publiées par M. VERGER de Nantes, membre de diverses Sociétés savantes.

Il fallait pour entreprendre ce long et pénible travail, une patience et un dévouement à la science historique, dont peu de personnes sont capables au même degré que M. Verger de Nantes. Il a eu à compulser la masse énorme de documents qui composent les archives du département de la Loire-Inférieure, à rejeter tant de titres sans intérêt sous les rapports qui nous occupent, à découvrir quelques phrases importantes, éparses au milieu de longs mémoires insignifiants, enfin à reproduire sous une forme chronologique les actes et les faits qui méritent d'être transmis à la postérité. C'est un service éminent que M. Verger a rendu, non-seulement à la ville de Nantes, mais encore à la Bretagne et même à l'histoire de France. Telle est l'impression que m'a fait éprouver et qu'éprouveront sans doute tous ceux qui liront cette importante publication, arrivée à son 4e volume in-4o. Cet ouvrage est imprimé sans luxe, mais d'une belle typographie, sur deux colonnes. M. Verger a joint 4 planches d'antiquités aux 382 pages qui composent le dernier volume.

A l'exception d'un article où nous voyons l'extrait des règlements et des usages de la confrérie de Sainte-Catherine, établie à Nantes dans la paroisse de Saint-Nicolas, les quatre cinquièmes du volume nous offrent tous les faits, tous les actes qui ont eu lieu à l'époque de la première révolution ; ils occupent depuis la page 8 jusqu'à celle 319. C'est là qu'on peut apprécier la conduite aussi sage que courageuse que tinrent les hommes éclairés de la ville de Nantes, dans ces moments difficiles.

Ces documents importants sont suivis d'une longue et savante notice sur Broussais, né à Saint-Malo. Le volume se termine par une revue de l'année 1840, que l'auteur partage en cinq sections : la première est une notice nécrologique, la seconde un bulletin bibliographique, la troisième un article sur la météorologie, la physique générale, la médecine et l'histoire naturelle du département ; enfin la cinquième est un exposé des travaux particuliers et publics qui ont eu lieu non-seulement à Nantes, mais encore dans le département.

Ce volume, le dernier de cette importante collection, rend son auteur digne des éloges que nous sommes heureux de pouvoir lui décerner ici.

Le Baron de La Pylaie,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le mercredi 3 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-neuf membres sont présents.

M. Brillouin, ancien censeur des études, demande son admission à la 1re classe. L'affiche est votée, et MM. Renzi, de Brière et Delepine sont nommés commissaires.

Livres offerts : *Bulletin bibliographique espagnol; Revue nationale, politique et littéraire*, par M. Emile Lambert ; *Revue Anglo-Française* de Poitiers par M. La Fontenelle de Vaudoré ; *Bulletin de la Société de Géographie ; Histoire de France* de M. Michelet, tome V (rapporteur M. Henri Prat) ; de l'*Organisation politique, administrative et judiciaire de la Belgique pendant les trois derniers siècles* (rapporteur M. Dufey (de l'Yonne).

M. Delepine fait un rapport favorable sur la traduction de *la Chronique de Paris*, par MM. Emile Ruelle et Alphonse Bréolles. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Ernest Breton sur l'*Histoire de la ville de Caudebec*, par M. Anatole Saulnier. M. Breton, après avoir fait justice du début de l'auteur, qui, dans sa partialité pour son pays, ne compare l'origine de Caudebec à rien moins qu'à celle de Rome, ne refuse pas ses éloges au talent dont M. Saulnier a fait preuve dans le reste de son ouvrage. Quand l'écrivain arrive à la partie vraiment historique, il est intéressant et précis ; et son livre est un bon guide du voyageur à Caudebec. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Nolte sur la *Revue trimestrielle d'histoire et de géographie du Brésil*. Pour mieux faire apprécier à la classe le mérite de ce recueil, il lit la traduction qu'il a faite d'une partie de l'ouvrage, contenant les archives curieuses d'un monastère de la ville de Saint-Paul. Ce travail est une nouvelle preuve de cette vérité, que l'histoire d'un pays écrite par les habitants de ce pays ne peut que gagner en charme et en exactitude. — Renvoi au comité du journal.

Rapport verbal de M. Dufey (de l'Yonne) sur l'*Histoire de la mission dont le général Becker fut chargé auprès de Napoléon après le désastre de Waterloo*. Cette brochure de 125 pages renferme des détails peu connus sur cette partie si lamentable de nos annales. — Après quelques observations de MM. Delepine, Monglave et quelques autres membres, M. Dufey est invité à écrire son rapport, qui sera alors renvoyé au comité du journal.

M. Dufey annonce qu'il fera à la prochaine séance un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Merklein sur l'histoire de la ville d'Ensisheim.

*** Le mercredi 10 novembre, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Mary Lafon. — Vingt et un membres sont présents.

Lettre de notre collègue M. Spencer-Smith sur les recherches historiques dont il s'est occupé et, en particulier, sur celles qui ont trait à l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. M. Smith envoie des *fac-simile* de ses exhumations. — Des remerciements lui sont votés par la classe.

Demande d'admission de M. Paul Descubes de Lascaux, auteur d'une notice historique sur Duquesnes. — MM. Vincent, Rozière et Alix sont nommés commissaires.

Livres offerts : la *Science de la langue française*, par M. J. Remi ; l'*Écho de l'Instruction publique*, par M. Alph. Fresse-Montval ; *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*, par M. Onésime Le Roy ; la *Mère Institutrice* par M. Levy (Alvares) ; le *Bulletin spécial de l'Institutrice*, du même ; *Quædam regulæ de modo titulandi pro novellis scriptoribus copulatæ, etc. Edidit Spencer Smith* (*anglais*) ; l'*Histoire du midi de la France* par M. Mary-Lafon (rapporteur M. le marquis de Pastoret).

Rapport de M. Vincent sur le *Cardinal de Cheverrus, archevêque de Bordeaux*, par M. Espic de Sainte Foy, et sur d'autres poëmes du même auteur. — Renvoi au comité du journal, à l'unanimité.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le mercredi 17 novembre, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-cinq membres sont présents.

Des lettres de M. Guynoiseau sur diverses questions à traiter au congrès, et de M. Barillot, curé de Châteauneuf, sur la *Bibliothèque universelle de la Jeunesse*, dont il s'occupe, sont renvoyées au comité du journal.

M. l'abbé Duplessy, absent de Paris en ce moment, regrette de ne pouvoir rendre compte des travaux de la *Société de la Morale Chrétienne*. Le rapport en est confié à M. le comte d'Aunay.

Livres offerts : les *Fastes de la Légion-d'Honneur*, les deux 1res livraisons ; les *Actes de l'Académie royale des Sciences de Bordeaux* (M. le baron de La Pylaie, rapporteur) ; la *Revue étrangère et française de législation*, par M. Fœlix, septembre, octobre et novembre ; le *Panégyrique de sainte Marthe* ; *la Revue catholique ; les Annales de l'Auvergne*, d'avril à septembre, *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, par M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt (rapporteur M. le docteur Cerise) ; *Vie de Feliciano Scarpellini ; sur la Impunita reflezzioni di Filippo Rizzi* (M. Ernest Breton, rapporteur) ; *Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, par M. Roux-Ferraud, t. VI ; *Cours sur l'art catholique*, par M. le comte Roger de Saint-Pency, 1re livraison : *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, par M. Ragon (rapporteur M. Alph. Fresse-Montval) ; *Bibliothèque historique de la France, catalogue de chartes et de manuscrits inédits ; Journal de l'Institut lombard*

(en italien) livraisons 2, 3 et 4; *Mémorial catholique*, d'août à novembre; *Revue d'Auvergne*, de juillet à septembre; le *Législateur*, livraison de septembre.

Rapport de M. l'abbé Badiche sur l'ouvrage de M. l'abbé Cacheux : *Essai sur la philosophie du christianisme*. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Ernest Breton sur l'*Almanach d'Arezzo*, par M. Oreste Brizzi. — Même renvoi.

Rapport de M. Foulon sur le *Calendrier historique perpétuel* de M. Allongue. — Même renvoi.

M. Bernard-Jullien est appelé à la tribune pour une lecture sur la physique d'Anaximène.

Ce travail est renvoyé à l'unanimité au comité du journal. (Voir la présente livraison, page 433.)

M. Mary-Lafon prend la parole sur les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, dont un volume est soumis en ce moment à notre examen. Il recommande surtout l'*Essai historique sur les Mérovingiens d'Aquitaine*, par M. Rabanis, publié par cette Société.

∴ Le mercredi 24 novembre, séance de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), présidence de M. Ernest Breton. — Vingt-trois membres sont présents.

La lecture du procès-verbal ne peut avoir lieu, le secrétaire de la classe, M. Ferdinand-Thomas, dont le zèle et l'exactitude sont au-dessus de tout éloge, étant assez gravement, quoique non sérieusement malade. La classe prend une vive part à la maladie de M. Ferdinand-Thomas, et charge M. l'administrateur-trésorier de lui en faire parvenir l'expression.

Une lettre de M. Giordano, membre correspondant de Turin, est lue par M. le président. M. Giordano a envoyé à l'Institut Historique plusieurs médailles romaines, trouvées, au nombre de cinq cents, dans une urne, découverte en abattant un arbre dans un champ voisin de Caselle, petite localité à trois lieues nord-ouest de Turin (voy. *l'ouvrage de M. Goffredo Casalis*). — La classe charge M. Renzi d'adresser en son nom des remerciements à M. Giordano.

Une longue lettre de l'infatigable M. Lucien de Rosny est renvoyée à M. le président, pour qu'il veuille bien en faire connaître la substance à la classe dans sa prochaine séance.

Livres offerts : 11e livraison du *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*, établi au ministère de l'instruction publique, tome IV, supplément; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*; *Bulletin de la même association*, année 1841; *Rapport fait à la Société Libre des Beaux-Arts*, par M. Pierre Victor; *Histoire des anciens Vases de terre d'Arezzo*, avec planches gravées sur cuivre, par le docteur Fabroni (rapporteur M. Ernest Breton);

Plan de la ville de Honfleur, par M. l'ingénieur Tostain; *Éloge historique de Jacquard*, par M. le comte de Fortis.

Le même comte de Fortis demande à être admis comme membre résidant dans la classe. Il est appuyé par MM. de Brière et Renzi. La classe vote l'affiche de cette présentation, et MM. Foyatier, de Brière, et Ernest Breton sont nommés commissaires.

La candidature de M. Bonn, dont les commissaires étaient MM. Ferdinand Thomas, Nolte et Renzi, est ajournée, l'auteur n'ayant pas encore envoyé les livraisons de l'histoire qu'il publie en Allemagne.

Trois autres candidatures, dont les commissaires étaient MM. de La Pylaie, de Brière et Renzi, sont également ajournées après un rapport de M. de La Pylaie, qui concluait à l'admission pure et simple, et, après une discussion à laquelle ont pris part MM. de Brière, Ernest Breton, N. de Berty, Renzi et Moreau de Dammartin, M. l'administrateur-trésorier est chargé d'écrire aux trois candidats.

Deux Mémoires manuscrits sont présentés à la classe. L'un est de M. Maurette, sur l'*Histoire de saint Bertrand de Comminges*; l'autre de M. Curiol de Peyrus, sur l'*Histoire du Sap* (Orne). Le premier est renvoyé à l'examen de M. Renzi; le second à celui de M. de Brière.

Opinion de M. Ernest Breton sur l'*Exposition des projets de monuments pour le tombeau de l'Empereur*. — Ce travail est renvoyé au comité du journal, qui en avait chargé l'auteur.

*** Assemblée générale du 29 novembre (*les quatre classes réunies*), présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Trente-sept membres sont présents.

Admission dans l'Institut Historique, comme membre résidant de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), de M. Biche-Latour, qui a obtenu le premier prix fondé par la Société sur l'*Ordre successif d'introduction dans la musique moderne, des divers éléments qui la constituent* (*voyez* 88[e] livraison, page 389).

Rapport de M. Renzi sur le recueil des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Amérique du Nord*.

Après cette lecture la discussion est ouverte. M. Lendière rappelle les recherches curieuses de M. Duponceau, et revendique pour ce savant philologue l'honneur d'avoir le premier fait connaître à l'Europe les groupes principaux de langues des peuples de l'Amérique septentrionale. Il ne doute pas que les nations du nord du nouveau continent ne soient parties du nord de l'Asie; et, à l'appui de son opinion, il cite l'analogie de leurs langues.

M. Renzi répond que le livre de M. Duponceau n'est qu'une partie du grand ouvrage de la Société américaine, publié antérieurement par M. Galatin; et M. Ernest Breton fait observer qu'il est remarquable que le pronom *affixe*, dont il a été question dans le rapport, se retrouve chez les peuples indiens et italiens.

Le renvoi du rapport au comité du journal, ayant été demandé, est voté au scrutin secret.

M. Ernest Breton lit, au nom de M. Bernard-Jullien, une pièce de vers intitulée *les Funérailles de Napoléon*. — Dépôt aux archives et remerciements à l'auteur. — Une pièce de vers de M. de Brière, sur le même sujet, a déjà obtenu le même renvoi et les mêmes remerciements.

M. Delepine lit la première partie d'un Mémoire sur l'*Histoire de la Littérature slave*.

M. N. de Berty en ayant demandé le renvoi au comité du journal, ce renvoi a lieu au scrutin secret, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Delepine, Dufey (de l'Yonne), E. Breton et quelques autres membres.

La lecture de ce Mémoire sera continuée dans l'assemblée générale du 24 décembre prochain.

CHRONIQUE.

Les journaux de toutes les couleurs ont rendu compte du service funèbre de notre collègue Ottavi, enlevé, si jeune encore, aux lettres dont il était l'ornement, à l'Institut Historique dont il semblait destiné à faire la gloire. Tous ont dit le rare talent d'improvisation qui le distinguait et qui ne pouvait manquer de lui assurer un jour le premier rang dans nos assemblées législatives ; ce savoir vaste et profond qu'il augmentait sans cesse par des études consciencieuses et par une activité infatigable ; ce dévouement généreux à toutes les infortunes, à toutes les souffrances, qu'il avait payé par la perte d'un bras, par la perte de sa santé, par tous les sacrifices que lui permettait sa modeste position dans le monde. Enfant de la Corse, il idolâtrait son île natale, et pas un de ses compatriotes ne s'arrêtait à Paris sans visiter son humble demeure. Aussi les Corses figuraient-ils en grand nombre dans le cortège funèbre qui suivait son pauvre corbillard, se dirigeant vers le cimetière du Sud. Il y avait là des littérateurs qui regrettaient un confrère si simple, si étranger à l'orgueil, à l'envie ; des artistes qu'il avait encouragés et soutenus dans tous les journaux qui lui étaient ouverts ; des professeurs dont il avait été dans plusieurs chaires le rival heureux et modeste ; des Corses surtout qui le regardaient comme leur père, leur ami, leur espoir, leur gloire sur cette terre lointaine ; des députés, des pairs, des ambassadeurs qui s'honoraient de son amitié. L'Institut Historique y assistait aussi presque tout entier avec son président, M. le marquis de Pastoret ; son vice-président, M. le baron Taylor ; son secrétaire perpétuel, M. Eug. Garay de Monglave ; son administrateur, M. Renzi. Plusieurs discours ont été prononcés sur son cercueil. Arrivé au champ du repos, M. Dedam Delepine, membre de l'Institut Historique, a rappelé les travaux d'Ottavi, son ardeur pour le travail, ses succès dans plus d'un genre. Un autre ami du défunt, M. Riquier-Aldée, a versé des larmes éloquentes sur sa tombe. M. Charles Durand, qu'il avait souvent com-

battu dans plus d'une tribune littéraire, a profondément impressionné l'auditoire en lui montrant *les débris du vase précieux d'où la lave ardente avait coulé*. M. le baron Taylor, dans une improvisation spontanée, touchante, que nous publierons, a dignement exprimé le regret que toute la jeunesse avait éprouvé, de voir le gouvernement oublier dans la pauvreté un savant, un orateur d'une aussi haute portée qu'Ottavi. M. Auguste Savagner s'est fait l'interprète du deuil des Corses; M. Germain Sarrut a pleuré l'homme du progrès; M. Robert (du Var), membre de l'Institut Historique, et qui avait professé avec lui dans cet établissement, a résumé toutes les larmes, tous les regrets. Enfin un autre membre de l'Institut Historique, un jeune polonais, qui manie la langue française avec une rare élégance, M. Mierolawski et plusieurs amis du défunt, car il en avait beaucoup, et de sincères, n'ont pu résister au besoin de lui adresser leurs derniers adieux.

Une tombe modeste va s'élever pour Ottavi; une souscription est ouverte, mais en dehors de l'Institut Historique, car il ne faut pas que cet hommage universel soit circonscrit dans notre Société. Notre vice-président, M. le baron Taylor, a été élu président de cette commission, et notre administrateur, M. Renzi, a été désigné pour être un de ceux qui recevront les offrandes individuelles.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 78 A 89. — JANVIER 1841 A DÉCEMBRE 1841.

MEMOIRES.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

CORRESPONDANCE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Des Assemblées générales, des Réunions des Classes et des Séances du Congrès de l'Institut Historique.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.